ABDELMAJID BENJELLOUN

FRAGMENTS D'HISTOIRE DU RIF ORIENTAL,ET NOTAMMENT DES BENI SAID,DANS LA DEUXIEME MOITIE DU XIXE SIECLE,D'APRES LES DOCUMENTS DE MR. HASSAN OUCHEN

A. Benjelloun 94

"Textes à l'appui"

E 455
3[illegible]
[illegible]

ABDELMAJID BENJELLOUN

FRAGMENTS D'HISTOIRE DU RIF ORIENTAL, ET NOTAMMENT DES BENI SAID, DANS LA DEUXIEME MOITIE DU XIXE SIECLE, D'APRES LES DOCUMENTS DE MR. HASSAN OUCHEN

Textes à l'appui"

Du même auteur:

Dans le domaine de l'histoire contemporaine du Maroc

.Approches du colonialisme espagnol et du mouvement nationaliste marocain dans l'ex-Maroc khalifien. Rabat,Okad,1988,290 pages.
.Pages d'histoire du Maroc:le patriotisme marocain face au Protectorat espagnol.Rabat,Imprimerie El maarif Al Jadida, 1993,308 pages.
.Jean Rous et le Maroc(sous presses).

Dans le domaine de la poésie et de l'aphorisme poétique.

.Etres et choses,le même silence.Paris,Editions Saint-Germain-des près,1976,32 pages.
.Qui tire sur les bretelles de ma respiration? Rabat,Imprimerie El maarif Al Jadida,1989,32 pages.
.Une mouette réveillée d'une tempête.Rabat,Imprimerie El maarif Al Jadida,1990,32 pages.
.Qui tire sur les bretelles de ma respiration?Edition d'une sélection d'aphorismes poétiques extraits de l'ouvrage précédent,augmentée d'autres textes.Die,Editions A DIE, 1991, 32 pages(avec le concours du **Centre National des Lettres** français).
.Murmure vivrier,Rabat,Okad,1991,16 pages(Préface de Salah Stétié).
.Les sept cieux apparents du mot.Rabat,Imprimerie El maarif Al Jadida,1993,64 pages.
.La Revue **Caravanes**(des Editions Phébus,de Paris)lui a édité plus de 160 aphorismes poétiques dans sa livraison N°4 de novembre 1994.pp.178-193.

Couverture originale de l'auteur
N° Dépôt Légal : 1995/1103
ISBN 9981-9508-2-3

AVANT-PROPOS

Sources et problématique

Son Excellence le Wali de Layoune,Monsieur Hassan Ouchen,a eu l'extrême gentillesse de mettre à notre disposition la collection de documents ayant appartenu à ses ancêtres,les Hadri,notables de la tribu des Beni Said,dans la deuxième moitié du XIX è siècle,lesquels reflètent dans une large mesure les liens privilégiés que ces derniers entretenaient alors,**à titre informel**,avec le Makhzen.Ces archives sont au nombre de 172.Il s'agit des correspondances adressées à ces notables par le Gouvernement central,depuis le milieu des années 1840 jusqu'en 1904.

Et ainsi que la logique la plus élémentaire nous le commandait,nous nous sommes mis à la recherche de **l'autre face**,en quelque sorte de ces lettres,de ce qui leur fait pendant,soit les lettres que les notables des Beni Said en question ont envoyées au Makhzen.

Nous avons alors consulté:

-les documents de la Bibliothèque Royale Hassania,à Rabat,

-ceux de la Direction des Archives Royales,à la même ville(sans cote,mais classés chronologiquement par mois,semestres,voire par années de l'Hégire).

-Et enfin ceux de la Bibliothèque Générale de Tétouan,dont nous avons pu prendre connaissance,à la Direction des Archives Royales,à Rabat,qui les centralise également sous forme de photocopies.

Malheureusement,en dépit d'une longue et acharnée recherche,nous n'avons pu trouver la moindre correspondance adressée par les Hadri au Makhzen.C'est à croire que ces vieux papiers se sont ligués contre nous,par une espèce de conspiration du silence,pour nous empêcher d'en prendre connaissance.Et le plus étonnant,c'est que nous avons trouvé dans ces trois Fonds importants d'archives, une trace conséquente des correspondances échangées entre le Makhzen et un certain nombre de protagonistes cités dans le Fonds Hassan Ouchen,comme par exemple Larbi Loulichki,les caids Akchiche,Bouziane Ben Ali,etc,mais sans jamais pouvoir retrouver la moindre lettre d'un Hadri parmi les archives makhzéniennes.

Il faut souligner néanmoins que nous avons été comme dédommagé de cette carence grave,par la découverte précisément de ces documents connexes,dont certains contiennent des informations très significatives sur les Hadri.

Notre Ami,C.R.Pennell,Professeur à l'Université de Singapour,nous a très aimablement fait parvenir des photocopies d'archives d'une utilité rare,car liées très directement aux Hadri,procédant de ces différents Fonds d'Archives européens:

-Gouvernement de l'Algérie,Aix-en-Provence.
-Archives Diplomatiques de Nantes.
-Archives Nationales,Paris.
-Ministère des Affaires Etrangères,Paris
-Archivo Historico Nacional,Madrid.
-Ministère des Affaires Etrangères,Madrid,
-Public Record Office,Londres.

Les documents que notre ami Pennell nous a fait parvenir,traitent surtout du volet international,où les Hadri étaient d'ailleurs partie prenante.A relever en particulier,qu'il nous a adressé les photocopies d'une dizaine de lettres expédiées par Mohammed el Hadri,le premier du nom,à Charles Jagerschmidt,qui portait indifféremment les titres de Consul général de France à Tanger,de chef de la Légation ou encore de chargé d'affaires de France au Maroc,le papier qu'il utilisait alors pour ses correspondances,portait l'en-tête:chef de mission au Maroc.
Nous avons pu nous-même glaner,à **l'Archivo Historico Nacional**,à Madrid,un document citant nommément Hadri,premier du nom.Il s'agit d'une correspondance envoyée par le Gouverneur de Melilla,Buceta, au Capitaine Général de Grenade,en date du 20 mai 1856.
Enfin,nous avons trouvé,parmi les sources secondaires,un nombre appréciable d'ouvrages,en arabe,en français,en espagnol et en anglais,évoquant nommément les Hadri.
Cette question des sources traitée,il nous faut entrer de plainpied dans la problématique de notre ouvrage présent.Ce qui a retenu en premier notre attention,ce sont précisément les rapports privilégiés que les Hadri successifs ont entretenu avec le Makhzen,au travers des décennies.Et cela,sans qu'ils aient occupé des postes administratifs.Ce qui nous a d'ailleurs intrigué au tout début de notre travail.Notre ami,le Grand historien Mohammed Mnouni,nous a alors mis sur la piste d'un phénomène que nous ignorions tout à fait avant de prendre connaissance du Fonds Hassan Ouchen.Il s'agit de **l'Administration "occulte"** qui existait au Maroc,au XIXè siècle.Il nous a aiguillé sur le propos de Naciri relatif à l'existence du temps du Sultan Mohammed Ben Abderrahman d'"yeux en tout lieu"qui rapportaient à ce dernier tout ce que survenait 1).
Akensus pour sa part,indique qu'il en avait déjà été de même sous le Sultan Mohammed Ben Abdallah 2).Et d'ailleurs,Fkih Mnouni que nous avons revu plus tard,nous a confirmé le fait,en nous signalant que Ahmed Ben Mohammed Ben Hamdoun Ben El Haj el Fassi,l'a rapporté dans son manuscrit bien connu:**Addour al mountakhab al mostahsan fi baad maathir Amir al mouminine Mawlana Al Hassan** 3).

Cependant,il faut d'emblée relever que l'Administration occulte qui se faisait jour au Maroc,dans la deuxième moitié du XIXè siècle,en relation avec le rôle joué à cet égard par les Hadri, dépasse,comme nous allons le montrer plus loin,de beaucoup,cette espèce de réseaux d'information secrète opérant alors au profit du Makhzen,et cela pour la bonne raison que ces notabilités rifaines des Beni Said n'étaient pas de simples ou vulgaires agents de renseignement,mais plutôt des agents informels de l'administration locale et régionale.
Pour notre part,nous avons retrouvé la trace ou plutôt le germe d'une telle administration occulte,appuyée sur des marabouts vivants,sous le règne de Moulay Ismael.La source en est un mauuscrit rédigé par le Cheikh Si Ahmed Ben Nasser de Tamegrout,peu de temps après la mort du grand Sultan alaouite.Le document en question a fait l'objet d'une étude de F.de La Chapelle 4).
Nous pouvons lire sous la plume de cet auteur:"On sait que de tout temps les sultans ont déplacé les tribus turbulentes d'un bout à l'autre de l'Empire pour éviter la contagion de leurs révoltes périodiques,et Moulay Ismael paraît avoir largement usé de cette méthode de commandement.Mais il semble qu'il l'ait appliquée d'une
façon tout à fait nouvelle:allant au devant des migrations périodiques des Sahariens sur le versant nord,il les disciplina
pour les utiliser à ses fins;c'est en pays insoumis que,**directement ou par l'intermédiaire d'un marabout gagné à sa cause,il alla chercher de nouveaux alliés.."5)**.6).
Si dans ce cas d'espèce,l'on ne connaît pas les modalités de l'appui du marabout en question à Moulay Ismael,en revanche,les archives du Fonds Hassan Ouchen en notre possession,révèlent d'une manière satisfaisante la nature des relations informelles 'existant alors entre les Hadri successifs et le Makhzen et surtout celle de l'action administrative et politique accomplie par ces derniers,dans le cadre des compétences que les Souverains leur accordaient pour l'exercice de leurs fonctions.
C'est ainsi que nous montrerons dans cet ouvrage que ces notabilités des Beni Said s'apparentaient plus ou moins à des "potentats" locaux,placés par les Sultans eux-mêmes au dessus des autorités traditionnelles des tribus ou même de la région.Et cela peu importe qu'ils ne fussent pas investis d'une autorité institutionnelle.Sans oublier naturellement qu'ils étaient porteurs pratiquement de toutes les attributions attribuées généralement à ces autorités locales officielles.
En fait,pour la bonne intelligibilité de ce phémomène d'administration occulte,il faut le mettre en parallèle avec ce qu'il est convenu d'appeler habituellement la **siba**.Abstraction faite ici de l'hypothèse-à vérifier-selon

laquelle cette administration informelle a bien pu exister aussi en pays reconnu soumis.
Et précisément,ce qu'il nous faut confirmer ou infirmer dans notre ouvrage,c'est que cette administration cachée était utilisée par le Makhzen au Rif oriental dans la deuxième moitié du XIXè siècle,dans le but de contrecarrer la siba.Ce qui nous amènera évidemment à reposer **la sempiternelle question de l'existence ou non de cette forme de révolte continuelle contre le Makhzen de certaines régions du pays**.En vérité,nous nous attacherons à démontrer que le Makhzen,compte tenu tout au moins du Fonds Hassan Ouchen,était comme omniprésent dans le Rif oriental,en général,et aux Beni Said,en particulier,matant toute insoumission ou toute autre insubordination produite dans la région.Les expéditions punitives officielles étaient courantes alors dans la zone.
Notre ouvrage s'évertuera également à montrer dans une deuxième partie que les Hadri successifs, étaient influents,non seulement au plan local ou régional,mais également au plan international.C'est ainsi qu'il nous faudra poser la question de savoir si ces relations internationales qui passaient en quelque sorte par ces notabilités saidies,ne leur profitaient pas d'une certaine manière.
En bref,le but de notre travail présent est une étude quasi monographique sur ce phénomène d'administration occulte,ou mieux informelle,sachant qu'il n'existe pas d'études globales de cette question.Et cela de l'avis même du Professeur Mnouni,qui nous a beaucoup encouragé et aidé dans notre entreprise.
Cependant,il ne faut d'autant pas exagérer la portée de notre travail que nous avons jugé opportun de l'intituler **Fragments d'histoire du Rif oriental...**Il est vrai que nous manquons de documents à cet égard.De plus,et cela rétrécit l'étendue de notre ouvrage,nous avons centré notre étude monographique autour des Hadri ayant entretenu des rapports privilégiés avec le Makhzen.C'est dire donc qu'il s'agit davantage d'une histoire des relations entre les deux séries de protagonistes en cause que d'une histoire à proprement parler du Rif oriental en général,et des Beni Said,en particulier.Mais si nous avons préféré garder l'appellation précitée,c'est parce qu'il faut bien convenir avec nous que le présent livre dépasse dans une certaine mesure le plan étroit des rapports précités entre le Makhzen et les Hadri.Cependant,et nous espérons vivement que des développements ultérieurs le montreront,l'idée de construire,comme nous l'avons fait,notre travail sous l'angle des liens existant entre les deux parties,n'est après tout pas une mauvaise idée,car cela constitue un **angle de vision** très pertinent pour l'étude de certains pans de l'histoire du Rif oriental,au siècle dernier.Sans compter évidemment que l'histoire de cette partie du Maroc aura pour toile fond celle du pays dans son

ensemble,d'autant que beaucoup d'événements survenus dans le Rif oriental,avaient des répercussions sur le reste du pays-et notamment les actes de "**piraterie**" commis par les Rifains de la région de Melilla-et vice-versa.

Nous tenons à rendre un hommage particulier à Son Excellence Monsieur Hassan Ouchen pour le Fonds d'archives qu'il a mis à notre disposition.De même que nos remerciements les plus chaleureux vont à Fkih Mnouni,pour le concours inestimable qu'il nous apporté.
Notre gratitude va également à Messieurs Binebine et Benmansour,pour l'aide précieuse qu'ils nous ont apportée pour la consultation des archives,dont ils ont la haute charge,respectivement à la Bibliothèque Royale Hassania,et à la Direction des Archives Royales,à Rabat.
Nous voudrions rendre grâce ici à notre épouse,Zoubida Hakam,pour le secours qu'elle nous a fourni dans le déchiffrement des archives makhzéniennes.

1)**Istiqsaa**,t.9,p.124.
2)**Jaich**.p.124,cité par Ibrahim Harakat.**Le Maroc à travers l'histoire**(en arabe)Tome 3;Casablanca;Imprimerie Najah Al Jadida,1985;p.422.
3)**Addour al mountakhab al mostahsan fi baad maathir Amir al mouminine Mawlana Al Hassan**.Tome 10.Manuscrit N°1920;15 Safar 1305.pp.93 et 95.**Bibliothèque Royale Hassania,Rabat**.Sur les spécifications du manuscrit,consulter Mohammed Mnouni.**Les sources arabes de l'histoire du Maroc.l'époque contemporaine 1790-1930**.Tome II.Rabat,Publications de la Faculté des Lettres de Rabat,1989,pp.95-96(en arabe).
4)Un document sur la politique de Moulay Ismael dans l'Atlas.**Archives marocaines**,N°28-30.pp.1-64.
5)**Ibid**,p.29.
6)Souligné par nous.

Introduction

Au Maroc,les lettrés n'étaient pas légion au travers des siècles.Voilà une vérité que l'on aurait du mal à contester.Mais le moins que l'on puisse ajouter à cette constatation première qui sonne comme un coup de gong,c'est que les agents du pouvoir accomplissaient ou faisaient accomplir leur travail par écrit.En quoi ils étaient bien dignes de la civilisation arabo-musulmane, fondée largement sur l'écriture.

Ces cercles du pouvoir ont laissé bien évidemment des documents qui eurent des fortunes diverses selon que leurs héritiers successifs à travers les âges leur attachèrent ou non de l'importance.

L'on peut donc imaginer le nombre de papiers historiques qui ont été ainsi perdus,par la faute ou plutôt la négligence des descendants de ces autorités du Makhzen.Celui-ci aussi porte une part de la responsabilité de la disparition définitive de tels documents,dans la mesure où il n'exigeait,pas de la manière la plus draconnienne,leur transfert à un éventuel fonds public d'archives,qui,bien évidemment,faisait défaut,du moins dans les temps anciens.

Cet état de choses a fait dire à nombre de nos historiens que les archives n'étaient pas nombreuses au Maroc.Mais en fait, une telle assertion est une contre-vérité,tout au moins en ce qui concerne les XIXè et XXè siècles.Il nous arrive même d'être frappés par leur profusion.

Monsieur Abdelwahab Benmansour,l'Historiographe officiel du Royaume,nous a ainsi indiqué,lors d'un entretien,que la Direction des Archives Royales comptait 3,5 millions de documents 1)

Nous sommes persuadé qu'il reste toujours possible de pouvoir mettre la main sur d'autres fonds de documents.

Et en fait de sources historiques primaires,nous avons la chance de disposer notamment d'une collection de correspondances émanant du Makhzen,y compris d'un certain nombre de Sultans eux-mêmes et d'autres autorités supérieures,et adressées au travers des décennies, à des personnes influentes répondant au nom d'El Hadri,de la tribu des Beni Said du Rif oriental 2).

Monsieur Hassan Ouchen,descendant de cette famille de notables, a eu l'heureuse initiative d 'élaborer un ouvrage inédit-de près de 400 pages-où non seulement il reproduit les lettres en question,mais il leur consacre de longs développements et commentaires.

Le livre porte sur une période qui va de 1846 à 1956,soit 110 ans. Il couvre sept règnes:ceux de Moulay Abderrahman,de Sidi Mohammed Ben Abderrahman,de Moulay el Hassan ,de Moulay Abdelaziz,de Moulay Hafid, de Moulay Youssef,de Mohammed Ben Youssef,quoique incomplètement pour ce qui est du premier Souverain nommé et très superficiellement en ce qui concerne les deux derniers,puisque l'extrême majorité des missives couvrent une

période antérieure à 1912,sans compter bien évidemment que cette année là marque la naissance du Maroc khalifien,et partant la soustraction-de fait-de la zone Nord à la souveraineté du Sultan.
Thématiquement,les lettres traitent fondamentalement de la situation interne du Rif oriental en général,et des Beni Said en particulier-toute cette partie du Rif n'est qu'une espèce de **mouchoir de poche**,tant il est vrai que la superficie de la région est si réduite qu'elle constitue un microscome-de la pénétration étrangère au Maroc,et surtout
espagnole 3),sachant,comme nous le verrons plus loin,que ces deux derniers facteurs(ordre interne et pénétration étrangère)étaient parfois intimement liés;de même enfin que du commerce entre cette partie du Maroc et Melilla,notamment.
Avant de poursuivre plus avant nos développements,il est une question en quelque sorte préjudicielle qu'il convient d'aborder dès ces premières lignes de notre ouvrage,c'est la notion même du document makhzénien du XIX è siècle,et surtout de son style,qui ne pouvait naturellement être que d'un autre temps.Mais ce document se distingue par autre chose que son style.En quoi notre ami Mohammed Ennaji,grand habitué de tels papiers,n'a pas tort de noter ce qui suit:"la correspondance makhzénienne a son protocole,ses tournures qui lui sont spécifiques,un code en quelque sorte que le spécialiste rompu à la tâche sait lire entre les lignes.Et telle lettre sibylline peut révéler une teneur que rien apparemment ne trahit.Il faut donc du métier,de la patience,et une documentation abondante que le XIX è siècle ne manque pas d'offrir" 3 bis).
Nicolas Michel,qui a été aussi familiarisé avec les archives makhzéniennes,quoique,n'ayant de son propre aveu,effectué dans cette masse de papiers que des sondages,note à juste titre ce qui suit,que nous faisons largement nôtre,ayant expérimenté nous-mêmes les mêmes difficultés d'approche que lui de ces documents:"L'administration centrale était composée de quelques dizaines de secrétaires,intendants ou ministres,restant longtemps en poste,et qui en l'absence d'archives centrales tendaient à monopoliser le champ des connaissances plus ou moins spécialisées que requérait l'exercice de leur charge.L'habitude étant de s'en rapporter à eux d'explications éventuelles,la pratique de rapports généraux ou de dossiers ouverts,familière aux Etats d'Ancien Régime en Europe,était chose inconnue au Maroc et suppléée par d'incessantes demandes d'informations...sa correspondance(celle du Makhzen)traite presque toujours de questions factuelles,très ponctuelles,couvrant les champs les plus variés,et descend parfois à des affaires minuscules.Paradoxalement,leur exposé est le plus souvent vague.Cela doit être expliqué.L'administration locale..était entièrement concentrée dans les mains de caids;l'intérêt bien compris de ceux-ci leur suggérait d'utiliser leur position comme un écran entre leurs administrés et le Makhzen.On leur

demandait surtout de maintenir le calme et d'acquitter avec exactitude les prestations réclamées par le pouvoir central,c'est à dire de causer le moins de trouble possible.De fait dans leurs lettres les renseignements ne sont souvent qu'un voile de fumée;les affirmations les plus vagues voisinent avec des cas d'espèce montés en épingle et des généralisations vertigineuses.Ils en agissent de même vis à vis de caids voisins,qu'ils étaient chargés de surveiller..L'exploitation de tels documents...est donc malaisée.Il faut se garder de les lire au premier degré,et distinguer avec soin les données factuelles des généralités.Il faut faire attention à ce qu'en raison du style administratif en usage-et tout événement étant tenu pour une déviation du cours normal des choses-la correspondance des agents du Makhzen faisait ordinairement abstraction de la profondeur chronologioque,élément pourtant insdipensable à la connaissance des populations.C'est en les confrontant à d'autres types de sources que ces lettres révèlent leurs richesses.." 4).

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut,et convenant avec notre ami Ennaji,de même qu'avec Nicolas Michel,nous aurons notamment ce souci de recouper autant que faire se peut,les termes des correspondances adressées par le Makhzen à nos notables Hadri.

Face à l'ensemble de ces archives,nous nous posâmes la question de savoir comment les utiliser.Fallait-il les publier in extenso avec les annotations nécessaires à leur compréhension,ou les mettre en comparaison ou en parallèle avec d'autres sources portant sur les mêmes sujets,et tout cela,afin de les mettre à profit,tout en en mesurant la portée ou l'intérêt,en vue de l'élaboration de l'histoire du Rif oriental du Rif,depuis le milieu du XIXè siècle jusqu'à la fin du XIXè siècle.

Naturellement,nous avons opté pour la dernière solution.

Avant d'entrer dans le vif du sujet,il nous faut faire état d'un certain nombre de données introductives prioritaires,sans lesquelles notre travail souffrirait d'emblée dans son intelligibilité.

En effet,deux préoccupations préliminaires seront les nôtres successivement:le nom,l'origine et le lieu d'établissement des destinataires des lettres du Makhzen,d'une part,et leurs liens particuliers avec ce dernier,d'autre part.

1)Le nom,l'origine et le lieu d'établissement des destinataires des lettres du Makhzen

Jusqu'à présent,nous avons désigné la Famille en cause dans cet ouvrage,soit sous le nom de Ouchen,soit sous celui d'el Hadri.Mais le temps est venu d'éclaircir cette question de l'identité précise des personnages qui retiennent notre attention.

Initialement la Famille,idrisside d'origine,et partant issue du Prophète Sidi Mohammed,était installée à Grenade,du temps de l'Espagne musulmane.Puis elle émigra au Rif oriental,et plus particulièrement dans la localité dite Hadria-dans la tribu Beni Said,dans la Province actuelle de Nador-.Moyennant quoi elle porta,comme de nombreuses familles marocaines,le nom de leur nouvelle terre d'adoption ou de refuge.
Puis,avec le temps,la Famille s'est subdivisée en trois sections,tout en conservant le nom générique d'el Hadri:
-Les Hadri,ou el Hatri,voire même Ahadri,transcription et avant tout énonciation du nom d'el Hadri,à la manière rifaine.
-Les Bouhassani Tamraoui.
-Les Ouchen.
Pour notre part,nous avons jugé utile de consacrer le nom d'el Hadri,qui prend ainsi figure dans notre travail,de nom générique.Et cela même si pour distinguer,comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent,le premier des deux derniers,que les documents makhzéniens en notre possession,appellent très souvent el Hadri,et Ahadri,respectivement,nous avons recouru nous-mêmes à la même distinction.Il arrive parfois que le premier nommé soit lui aussi dénommé dans le Fonds d'archives étatiques marocaines,Ahadri.
Nous verrons plus loin,dans le cadre de l'approche géographique de la tribu des Beni Said,quels ont été les lieux de résidence des Hadri qui nous intéressent.

2)Les liens particuliers entre certains membres de la Famille d'el Hadri et le Makhzen

Le premier de la Famille,semble-t-il,à avoir correspondu avec le Makhzen,ce fut Mohammed el Hadri Saidi.Ce personnage vécut sous trois Sultans Alaouites,Moulay Abderrahman Ben Hicham,Moulay Mohammed Ben Abderrahman et Moulay el Hassan.Les correspondances qu'il reçut de ces monarques et/ou de leurs Gouvernements,s'échelonnèrent sur 40 ans,et atteignirent le nombre de 158.
Quant aux deux autres,ils ne se partagent dans le fond Hassan Ouchen que 14 écrits makhzéniens.Et il ne faut donc pas s'étonner de la place prépondérante qu'occupera dans notre modeste ouvrage,le fondateur en quelque sorte de la "petite dynastie "des Hadri.
Il faut signaler que le fond comporte également quelques lettres makhzéniennes dont les destinataires ne sont pas des Hadri.Parfois,ces écrits les concernent.Témoin les N° 170 et 171.Parfois,ils n'ont pas de liens directs avec eux;mais ils ont trait à la situation dans le Rif oriental.
C'est grâce à un recoupement laborieux que nous sommes parvenu à fixer à quelques jours près le décès de Mohammed el Hadri,premier de la petite dynastie.Nous nous sommes servi à cette fin de deux correspondances.La première est adressée au

Ministre Mohammed Ben el Arbi Ben el Mokhtar par Larbi Loulichki-nous reviendrons plus loin sur la qualité de ce dernier-en date du 28 Rabii II 1301,soit du 26 février 1884.Et la deuxième est envoyée Au Sultan Moulay El Hassan,par le cadi des Beni Said Ahmed Ben Zrou,ou Zirrou,ou encore Zerrou,en date du 4 Joumada I de la même année,soit du 2 mars 1884 5).Ainsi,comme les deux lettres ci-dessus parlent de la mort de Mohammed el Hadri comme d'un événement qui vient de se produire,il faut donc considérer à juste titre qu'il est décédé peu de temps avant le 26 février 1884.

Le deuxième du nom,que nous aurons pris l'habitude d'appeler Ahadri,pour rejoindre ce que nous notions plus haut,neveu du précédent,a entretenu des rapports privilégiés avec le Makhzen,approximativement depuis la mort de Mohammed el Hadri,soit en 1301-1884,jusqu'à sa mort,intervenue peu avant ou même pendant le mois de Joumada II 1307,soit vers janvier-février 1890.Nous devons cette information à une lettre envoyée au Sultan Moulay El Hassan,en date de fin Shoual 1307,soit du 18 juin 1890,par un expéditeur dont nous n'avons pu déchiffrer le cachet,de même qu'à une autre correspondance,expédiée au Souverain,par le cadi des Beni Said,Omar Ben Hammou Saidi au cours du mois de Joumada II 1307 6).Les deux lettres indiquent d'ailleurs que Ahadri est mort assassiné,de même qu'elles donnent quelques informations sur les circonstances de ce crime.Elles viennent comme à point nommé nous sauver d'un embarras quant à la date de l'assassinat d'Ahadri,d'autant que les lettres N° 164,165 et 171 du fonds Hassan Ouchen,en date respectivement du 15 Rajab 1309,du 22 Shaabane 1309 et du 25 Safar 1312,qui parlent de la manière dont le notable saidi a perdu la vie,ne nous en révèlent pas la date.

Mais en tout état de cause,Ahadri a vécu sous le règne du Sultan Moulay El Hassan.

Mohammed el Hadri ou Ahadri,le troisième du nom,fils du précédent,

appartient à la fin de l'ère du Sultan Moulay El Hassan et à celle de Moulay Abdelaziz.

Il faut supposer qu'il y eut comme une période de flottement,comme du reste dans **l'"inter-règne"**,intervenu entre Mohammed el Hadri et son neveu Ahadri,entre ce dernier et son successeur,en l'occurrence son fils.Et ce qui nous détermine à penser de la sorte,c'est que entre 1307,année de l'assassinat de Ahadri,et 1309,celle de l'apparition du fils de ce dernier,il n'y eut qu'une lettre d'envoyée par le Makhzen à un Hadri.Il s'agit de la N°159,appartenant au corpus Hassan Ouchen,en date du 15 Joumada II 1208.Et afin de mieux comprendre nos déductions à cet égard,il nous faut souligner que cette correspondance adressée par le Sultan Moulay El Hassan,donne l'ordre à Mohammed Ahadri-la lettre en question utilise la transcription el Hadri-d'être le meilleur guide possible pour le caid Akchiche.Il faut se reporter à la lettre N°160 du corpus Hassan Ouchen,pour avoir la date de

l'**"entrée en fonction"** du troisième Hadri du nom.En effet,par cette correspondance-dahir,en date du 4 Joumada 1309,il est demandé à notre notable saidi d'informer le Sultan de "tout ce qui se passe là-bas(entendez au Rif oriental)comme du temps de l'oncle de son père".
Ceci étant,il nous faut nous poser la question relative à la qualité des Hadri avec lesquels correspondait le Makhzen?Occupaient-ils des postes,et si oui,lesquels?Sinon pourquoi le Makhzen,et quelquefois en la personne des Souverains,s'adressait-il à eux,abstraction du contenu des correspondances,sur lequel nous reviendrons en tout état de cause par la suite?Etaient-ils une espèce d'administrateurs occultes,dans l'esprit suggéré par Jacques Cagne qui a noté:"A côté de l'appareil officiel gouvernemental(central et local),une organisation plus ou moins occulte jouait aussi son rôle..."7)?.
Nous disposons déjà d'une première réponse,dans l'ouvrage inédit de Hassan Ouchen.Ce dernier affirme qu'il a été attribué à Mohammed El Hadri Saidi "un droit de regard" 8) sur la tribu Beni Said et les autres tribus rifaines avoisinantes,auxquelles venaient s'adjoindre parfois,en la circonstance,Gzenaia,Beni Snassen et Angad.Il est vrai que l'influence du notable saidi embrassait jusqu'au Rif central,de même,ainsi que nous venons de le voir,que l'Oriental.
Mais ce"droit de regard",qui pouvait signifier beaucoup d'attributions,et notamment celui de surveiller,de contrôler,n'en demeurait pas moins vague,d'autant qu'il n'était pas accompagné
d'une nomination à un poste précis.
Pour essayer d'y voir plus clair,nous nous sommes versé sur bon nombre d'ouvrages traitant du droit administratif makhzénien d'avant le Protectorat.Mais nous n'avons rien trouvé qui puisse se rattacher à la mission dont étaient investis certains membres de la Famille el Hadri,à travers des décennies;si ce n'est que nous avons trouvé de nombreuses références à la typologie des postes administratifs bien connus,comme ceux des membres du gouvernements,des Khalifas du Sultan,des pachas,des caids,des cadis,des mohtassebs,des oumana etc. 9).
N'ayant rien trouvé de pertinent pour nous dans les livres de droit ou encore d'histoire du droit,nous nous sommes alors penché en priorité sur les archives makhzéniennes,que nous avons compulsées par dizaines de milliers.Mais malheureusement,nous n'avons pu mettre au jour significativement que très peu de documents évoquant cette administration occulte 10).Nous y reviendrons plus loin.
Il nous restait enfin à consulter les livres d'histoire à même de nous éclairer sur la question qui nous préoccupe,et ce,aux fins d'essayer de ramener le connu à l'inconnu,c'est à dire de comparer le cas de la tribu de la Famille el Hadri-les Beni Said-à celui d'autres tribus marocaines dans la même

période,c'est à dire vers la fin du XIXè et le début du XXè siècles.
Nous avons pu ainsi glaner quelques renseignements qui méritent d'être rapportés.Mais nous devons d'emblée signaler que nous n'avons trouvé que certaines similitudes avec notre situation,qui parfois étaient assez vagues.La meilleure référence que nous ayons trouvé à cette espèce de nomination de certains personnages à des postes plus ou moins fictifs,qui ne correspondaient pas exactement à une fonction bien établie,nous l'avons vue se dessiner dans l'ouvrage de Mohamed Ennaji et Paul Pascon:**Le Makhzen et le Sous Al-Aqsa.La correspondance politique de la maison d'Iligh(1821-1894).**
La première constatation que cet ouvrage nous a permis de faire, concerne le secret éventuel qui entoure les lettres du Makhzen et surtout du Sultan:une correspondance de ce type à un national marocain,ne saurait rester secrète,à supposer qu'on aie voulu la garder telle:"..Dans les secrétariats d'Etat,une lettre envoyée et reçue,l'est dans un cadre public défini,de notoriété large;sa rédaction et sa lecture,quoiqu'intéressant directement un petit nombre de personnes,ne sont jamais totalement secrètes.Dans le courrier privé moderne,l'anonymat et la discrétion permettent souvent d'échanger dirions-nous "en tête à tête".Rien de comparable dans la correspondance officielle:le facteur est un courrier exprès qui sait ce qu'il porte(lettre royale)même s'il n'en connaît pas le contenu.Le départ et l'arrivée de la missive sont connus,la lecture attendue,les effets surveillés,la matière en est rapidement dissipée" 11).
Il faut relativiser la portée d'une telle assertion,car si on voulait à l'époque garder secrète une lettre,nous sommes sûr qu'on y arrivait.D'autant que les missives de ce type n'étaient pas toutes portées par un coursier,mais également par une autre personne ou personnalité,n'appartenant pas forcément au corps des agents de l'Etat,laquelle remettait en mains propres lesdits écrits.Nous verrons d'ailleurs que certaines lettres adressées par le Makhzen aux Hadri,étaient transmises via des intermédiaires.
Mais il n'en demeure pas moins que les propos ci-dessus de Pascon et d'Ennaji restent valables dans le sens que le fait de recevoir à l'époque un écrit du Makhzen,revêtait indiscutablement un caractère prestigieux.Voilà pour la forme.Alors qu'en est-il du fond?
De même les représentants de la maison d'Iligh n'étaient pas des fonctionnaires attitrés du Makhzen,de même certains membres de la Famille el Hadri n'étaient pas porteurs d'une fonction précise.Ecoutons ce que disent Paul Pascon et Mohammed Ennaji des premiers cités:"Situation intermédiaire de Ali Ben Hashem 12) dans le système du pouvoir:par l'envoi de la hadiya il fait acte d'allégeance,il n'est pas représentant du Makhzen puisqu'on lui demande d'aider celui-ci,il est considéré comme un ami du Souverain(Muhabbana:notre

ami..13) 14).C'est donc un statut à part,hors du commun,une sorte d'enclave dans le tissu politico-administratif.Par là se reconnaît la différence entre deux types de relations:celle du sujet et faisant droit à l'allégeance et celle du serviteur faisant droit à l'obéissance,obéissance et allégeance,deux niveaux de rapports avec le pouvoir.."15).
Des différences existent dans les relations réciproques respectives entre le Makhzen,d'une part,et la maison Iligh et la Famille el Hadri, d'autre part.Mais ces dissemblances ne nous interessent pas ici autant que la non-fonctionnarisation de certains membres des deux Familles en question.
L'on aurait voulu que nos deux auteurs poursuivent leur analyse de la spécificité de la situation juridique des membres de la maison Iligh avec lesquels les Sultans alaouites étaient en correspondance.
Dans le même ordre d'idées,nous sommes particulièrement frappé de constater que tous les historiens ou spécialistes des sciences sociales-de valeur-qui se sont penchés sur le régime marocain du XIX è siècle, n'ont pas étudié la situation juridico-politique de ces hommes de tribus importants qui étaient ainsi en rapport avec le Makhzen.Les exemples à ce sujet sont légion,mais nous nous contenterons d'évoquer ici ces propos de Abdallah Laroui au sujet de la période 1850-1900:"..tout se déroule au niveau du caid et dépend des relations de ce dernier avec le Makhzen" 16).
Lorsque nous prenons connaissance de ces ouvrages,nous ne pouvons nous empêcher de constater,avec un peu de dérision,la typologie des agents de l'Etat que les auteurs n'ont cessé depuis des décennies de se copier les uns les autres,sans chercher à approfondir le statut de certains postes particuliers,tel que celui qui retient notre attention ici.
Quoi qu'il en soit,pouvons-nous considérer que ces nominations,du moins en ce qui concerne certains membres de la Famille el Hadri,à des postes inexistants ou informels ou même sans portefeuille, constituent une particularité,une originalité du droit public marocain de l'époque?
Certes,il nous est arrivé de rencontrer au cours de nos recherches,aussi bien au plan des archives du Makhzen que des sources secondaires,des allusions à certaines spécificités du régime du Makhzen,mais elles étaient trop vagues pour nos propos 17).Toujours est-il que la question ci-dessus demeure posée et qu'elle attend réponse et éclaircissement.
Et ce n'était pas de gaîté de coeur que nous abandonnions cette importante question,sans la résoudre tout à fait.Mais voici qu'il nous vint l'idée d'aller consulter notre vénéré historien Mohammed Mnouni,qui nous éclaira beaucoup sur le sujet qui nous préoccupait alors.
Le grand historien meknassi commença par nous affirmer qu'en règle générale,les nominations des agents de l'Etat par le Sultan, correspondaient à travers les âges à leur désignation à un poste précis,tout à fait connu dans la pratique

administrative des époques respectives. Mais il s'empressa d'ajouter qu'il y avait à cet égard des exceptions.
Il nous cita comme premier cas celui de Mohammed Belhaj,fonctionnaire fassi,qui reçut du Sultan Moulay Slimane son dahir de nomination comme Gouverneur du Gharb;ce qui en soi était on ne pouvait plus normal.Mais là où les choses se sont particularisées,aux dires de notre interlocuteur,c'est que ledit Haut fonctionnaire reçut également mission,en vertu du même dahir,d'apprendre aux gens de cette région du Gharb les choses de la religion.Ce qui était une tache qui n'entrait pas habituellement dans le cadre des attributions d'un Gouverneur.
Cet exemple précis donné par le Professeur Mnouni(dans son élan généreux de nous instruire davantage à cet égard,il nous fit état d'autres cas aussi significatifs que le précédent,relatifs à des chevauchements d'attributions)révèle dans une certaine mesure un manque de netteté entre les charges administratives au sein du Makhzen traditionnel.
Enfin,le Professeur Mnouni se souvint que le célèbre historien Naciri avait noté que le Sultan Mohammed Ben Abderrahman avait des "yeux partout"dans son royaume et que la situation était telle qu'on avait l'impression qu'il tenait"tous ses sujets dans la paume de sa main" 18).Nous avions déjà fait état de cette information dans notre avant-propos.
En prenant connaissance du document N°160 précité,appartenant à la collection des archives de Monsieur Hassan Ouchen,le Professeur Mnouni nous fit remarquer que ledit dahir ne nomme pas Mohammed el Hadri à un poste bien déterminé,mais l'autorise uniquement à informer le Sultan de ce qui se déroule dans sa tribu;ce qui,d'après notre éminent interlocuteur,entrait entièrement dans le cadre de la situation décrite ci-dessus par l'historien Naciri.
Cette constatation du Professeur Mnouni va évidemment de pair avec la propre affirmation précitée de Jacques Cagne,relative à l'existence au sein du Makhzen traditionnel d'une administration occulte.
Est-il besoin de le rappeler,le but de cet appareil d'Etat,secret en quelque sorte,était d'affermir-comme d'ailleurs celui qui oeuvrait au grand jour-l'autorité du Makhzen,particulièrement dans les régions lointaines,considérées comme soumises plus ou moins à la siba.
Il nous semble,jusqu'à preuve du contraire,que ce type d'administration cachée n'a pas fait l'objet d'étude systématique.C'est dire donc que cette question importante attend son historien.Et nous espérons que la parution de cet ouvrage suscitera tout au moins pour le Rif oriental d'autres recherches et d'autres travaux à même d'en améliorer la connaissance.
Enfin,il convient d'indiquer que Monsieur Hassan Ouchen donne déjà un avant-goût de ces recherches que nous appelons de nos

voeux,en parlant des postes en quelque sorte sans portefeuille conférés notamment à ses aïeux,et constituant un corps administratif intermédiaire entre le sommet et la base.Il ajoute que cette espèce de rouage politique-relais,porte en elle le germe de la vie représentative ou parlementaire qui sera celle du Maroc moderne 19).
Jusqu'à présent,nous nous sommes penché sur la qualité des Hadri, uniquement sur le plan de leur fonction implicite,sans nous attacher à leur qualité personnelle,intrinsèque en quelque sorte,nous limitant à leur origine,à leur identité et aux aléas que leur nom a subi à travers les âges.Mais nous nous rendons compte à présent que cette manière de procéder est limitative.Et à vrai dire,ce qui nous a mis la puce à l'oreille,c'est que les correspondants makhzéniens s'adressaient aux Hadri,en utilisant au début de leurs écrits des formules avantageuses à leur
endroit 19 bis).Deux expressions revenaient souvent à cet égard:"mourabit" et "wali essalih",surtout pour ce qui est de Mohammed el Hadri,premier du nombre.
Nous avouons que nous rattachions le premier terme à l'état du combattant de la foi avancé sur le champ de bataille,dans la mesure où le mot renvoyait directement à cette acception.
D'un autre côté,nous considérions l'emploi de"wali essalih" comme une pure courtoisie de la part des correspondants makhzéniens, surtout à l'égard du premier des Hadri.
Mais après mûre réflexion,aidé en cela par le fait que nos Hadri tenaient une zaouia 20),nous sommes parvenu à la conclusion que l'emploi de ce que nous croyions être des formules de politesse,répondait au contraire à quelque chose de bien réel.Et le terme de "mourabit" prenait alors une autre signification qui correspondait à l'acception française,et européenne d'une manière générale,immédiate de"marabout.C'est d'ailleurs notre éminent Professeur meknassi,Mohammed Mnouni,qui nous a aidé à éclaircir définitivement cette affaire.En effet,il nous a dit que le terme arabe de"mourabit"signifie"salih" ou"fils de salih",et qu'en tout état de cause ce terme renvoie à soufi.
D'après Ernest Gellner,le marabout compte cinq traits distinctifs.Les voici:
-Le marabout doit être pacifique,au point même de ne pas se défendre s'il est attaqué.
Il faut spécifier que ce point est en contradiction avec la notion avancée plus haut sur le combattant de la foi se trouvant sur le front.
-généreux,il doit donner sans compter et doit être hospitalier.
-il doit être d'ascendance chérifienne.
-il doit posséder la baraka 21),être capable de faire des miracles et des prodiges.
-enfin,il doit être un musulman orthodoxe 22).
Nous ne doutons pas de l'existence de ces qualités chez les Hadri,mais en tant qu'historien,nous ne sommes pas en mesure

d'affirmer de manière incontestable qu'il les possédait toutes continuellement,et notamment celles afférentes aux miracles.Certes,ils étaient reconnus tels par le Makhzen,qui s'adressait à eux,ainsi que nous l'avions déjà dit,en employant les termes de "wali essalih" et de"mourabit".Leurs correspondants makhzéniens leur demandaient certes de prier pour eux,mais était-ce suffisant pour faire d'eux des marabouts accomplis?Nous ne contestons ici aucune qualité y afférente aux Hadri,mais nous ne pouvons nous empêcher de procéder ici à ce que l'on appelle le doute méthodique.
Cette notion de"mourabit"complète donc la qualité des Hadri de manière significative.
Et nous ne pouvons terminer nos développements relatifs à cette question sans noter ici,sur la base de toutes les sources dont nous disposons,que le Makhzen traitait avec toutes les notabilités du pays,y compris notamment religieuses et soufies,en particulier,pour ne pas dire du "maraboutisme",terme mis à la mode,à la suite des écrits colonialistes.Et il n'était donc pas étonnant que les instances supérieures de l'Etat fissent appel pour le recrutement de leurs agents administratifs occultes,à des personnes de cette catégorie,et surtout des chefs de zaouias.
Ce point de la qualité des Hadri dans leurs rapports avec le Makhzen explicité dans une certaine mesure,il nous importe de nous attaquer à la méthode qui sera la nôtre dans ce présent ouvrage,sachant que nous avons déjà explicité plus haut notre problématique,et pour ce faire,il faudrait signaler très brièvement sur quoi portent essentiellement les archives de la Famille Ouchen:
-Ils concernent,ainsi que nous l'avons déjà noté,la situation interne du Rif oriental,et celle des Beni Said,en particulier.
-Ils ont trait aux rapports en quelque sorte internationaux du Rif oriental,et cela au double plan de la "piraterie"et du commerce.Sans oublier que Melilla occupe une place de choix dans le corpus de Hassan Ouchen,qui nous donne un aperçu sur les relations quasi quotidiennes,belliqueuses dans une large mesure,entre la place et les tribus avoisinantes.De même que nous avons droit dans la même collection de documents,à des allusions à d'autres questions d'ordre international.
Ainsi,et pour nous résumer en quelque sorte,nous sommes en présence de deux types de documents:d'ordre interne et d'ordre externe.Par voie de conséquence éventuelle,notre travail devrait-il s'articuler successivement autour de ces deux axes?
La question est d'autant plus malaisée que la plupart du temps les deux phénomènes sont liés.Alors comment procéder?
L'idéal évidemment aurait été d'élaborer une problématique plus ou moins affinée,faisant la synthèse entre ces deux volets,mais à la réflexion,cela reviendrait,le cas échéant,à considérer que tout événement interne intervenu au Rif oriental avait une incidence directe sur les rapports

internationaux du Maroc,et vice-versa.Nous sommes persuadé que cela a été le cas parfois et même souvent;mais y aller systématiquement de cette affirmation consisterait à formuler un postulat qui prendrait cette forme:tout trouble intervenu au Rif était inspiré par une entité étrangère ayant des vues colonialistes sur le Maroc.Nous le disons et nous le répétons,cela a été souvent le cas,mais il ne faut pas généraliser le fait au point d'en faire un modèle explicatif valable pour toute situation;on risquerait de tomber,dans ces conditions,dans un schématisme simpliste qui a entaché l'esprit de certains chercheurs.Les sciences sociales nous ont appris à juste titre à nous méfier des explications mono-causales,et à les fuir comme la peste,surtout lorsqu'elles sont toutes
faites.D'ailleurs,tous les épistémologistes pensent que le réductionnisme qui consiste à expliquer un phénomène par une seule cause est à bannir aussi bien dans le domaine des sciences expérimentales que dans celui des sciences humaines. Mais il nous faut bien faire observer que ce n'est qu'à contre-coeur que nous avons très vite abandonné ce type de problématique fine,et fixé,par voie de conséquence,notre choix sur la trop classique,voire la trop scolaire dichotomie:situation interne-situation internationale.

I Les archives de la Famille Ouchen,et la situation interne du Rif oriental en général,et de la tribu des Beni Said en particulier,du milieu du XIXè siècle jusqu'à la fin du XIXè siècle.
II Les archives de la Famille Ouchen et les relations internationales du Maroc relatives au Rif oriental en général.

Une fois que nous avons dégagé la méthode qui sera la nôtre dans ce modeste ouvrage,qu'il nous soit permis de faire état d'une considération finale:il s'agit de mon rapport personnel au corpus de documents réuni par les soins de Monsieur Hassan Ouchen,et plus particulièrement de la période qu'il couvre;c'est à dire essentiellement le XIXè siècle.Or,jusqu'à présent,le plus clair de mes recherches a porté sur le XXè siècle.C'est dire que de prime abord,je ne suis pas spécialisé dans le siècle dernier;quoique par un petit nombre des mes articles portant sur la pénétration coloniale espagnole au Maroc,j'aie poussé mon indiscrétion jusqu'à la fin de ce siècle.
Mais,au nom de quoi doit-on se spécialiser dans un siècle en particulier?
Je me souviens que lorsque j'ai entamé mes recherches sur le mouvement nationaliste marocain dans l'ex-zone d'influence espagnole au Maroc,la grande majorité des thèses d'histoire élaborées chez nous sur le Maroc,portaient presque exclusivement sur le XIX è siècle-à l'exception de la grande guerre du Rif,qui elle,a connu presque de tout temps un

engouement certain-.Mais voici que des historiens nationaux ont commencé ces derniers temps à "lorgner" du côté du XXè siècle.Témoin le nombre non négligeable de thèses préparées un peu partout au Maroc sur notre siècle.
Alors,pourquoi ne pas sacrifier de mon côté à la réciprocité,ou à l'échange de bons procédés entamé ainsi par mes amis spécialisés dans l'autre siècle?
De plus,à force de travailler toujours dans la même période,on finit par s'abrutir un peu.
C'est pourquoi changer de siècle revient pour moi en quelque sorte à changer d'air.
On se recycle dans d'autres ères,pour ne plus broyer la même matière historique.On se défait symboliquement de son supplice de Sysiphe.L'intérêt qu'on porte à l'histoire se refait une jeunesse,même si on se penche cette fois sur une période plus ancienne.

Notes de l'Introduction.

1)Latifa Benjelloun-Laroui raconte que l'on a découvert en 1962,au Palais Royal de Fès un fonds de 200.000 pièces couvrant les règnes de Moulay Slimane et de ses successeurs.In **les Bibiothèques au Maroc**.Paris,Maisonneuve et Larose,1960,p.115.
2)Nous verrons plus loin quels sont les autres documents appartenant à ce Fonds.
3)D'ailleurs Mr Hassan Ouchen ne s'y est pas trompé,en intitulant son ouvrage:**Documents historiques sur l'attitude du Maroc à l'égard de la pénétration étrangère dans le Rif oriental,depuis l'occupation des îles Chafarinas jusqu'à la fin du Protectorat espagnol**,2 tomes,1990,379 pages-sans compter les hors-textes(en arabe)
3 bis)"Note sur le document makhzénien" In **Hespéris**. Tamuda.Vol.XXX.Fascicule 2,1992;pp.70-7123/6/93.
4)**Une économie de subsistances:le Maroc précolonial**.Doctorat d'Etudes arabes et Islamiques.Université de Provence Aix-Marseille I.1993,2 tomes.Tome 1,pp.12-13.
5)Les deux lettres appartiennent respectivement aux classeurs
N° 18 et 169 du Fonds du Sultan Moulay El Hassan,déposé à la **Bibliothèque Royale Hassania**,de Rabat.
6)La première lettre appartient au classeur N° 247;et la deuxième au classeur N° 243.**Ibid.Bien évidemment,c'est cette dernière qui fait foi quant à la date du décès du mokaddem Ahadri,puisqu'elle est antérieure à la première**.
7)**Nation et nationalisme au Maroc**.Rabat,Dar Nashr Al Maarifa,1988,p.588.C'est dans le même esprit qu'il faut prendre les propos suivants de notre ami Mohammed Ennaji:"..l'Etat au Maroc,au XIX è siècle encore,est en voie de constitution en tant qu'appareil;les prémices de sa modernisation commencent à peine à poindre à l'horizon.Son action loin de se faire toujours par le biais administratif encore embryonnaire,empruntait souvent d'autres canaux.Les groupes qui y participaient pouvaient être tout à fait étrangers à l'appareil étatique(administratif)ou n'y être intégrés qu'en partie".Note sur le document
makhzénien.**op.cit**.p.70.
8)Hassan Ouchen,**op.cit**.p.9.L'expression employée à cet égard est:"il a été ordonné(à Mohammed el Hadri) d'avoir un droit de regard sur la tribu Beni Said,etc..".On aura constaté que la formule précédente oscille savamment entre une obligation et un droit,et il faut dire qu'elle les recouvre toutes les deux.
9)Voir notamment P.Louis Rivière.**Traité de Droit marocain**.Caen,Editions Ozanne,p.25 et s.Mohammed Lahbabi.**Le gouvernement marocain à l'aube du XXè siècle**.Casablanca,les editions maghrébines,p.73 et s.
10)Bien évidemment,lorsqu'on évoque les archives makhzéniennes,l'on pense principalement aux trois fonds,évoqués du reste ci-dessus,la Bibliothèque Royale Hassania,la Direction des Archives Royales,à Rabat,et la Bibliothèque Générale à Tétouan.Mais il existe bien entendu d'autres fonds de documents du Makhzen que nous n'avons pas consultés.Pour ce qui est notamment de ces derniers,consulter

Mohammed Mnouni.**Les sources arabes de l'histoire du Maroc**.Rabat,Publications de la Faculté des lettres de Rabat;2 tomes 1983-1989 et-"Documents marocains du XIXè Siècle.In **Dar Al Niaba**,n°21,automne 1989,pp.4-10(en arabe).
11)Paris,CNRS/Rabat,Toubkal,1988;p.9.Pour plus de détails voir Paul Pascon.**La maison d'Iligh et l'histoire sociale du Tazerwalt**.Rabat,SMER;1984,223 p.
12)C'était le chef de la maison d'Iligh,de 1842 à 1886.
13)Sic.Il s'agit plutôt de **Muhibbana**.
14)C'est ainsi que les deux Sultans Sidi Mohammed Ben Abderrahman et Moulay el Hassan s'adressaient à lui.
15)**Ibid.**p.39.
16)**Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain(1830-1912)**.Paris,Maspéro,1977,p.180.
17)A titre d'exemple unique,citons cette observation de Mohammed Achargui:"Le Makhzen ne reposait pas sur une répartition des compétences nettement définies"."Le Makhzen Central,contribution à l'étude des formations et structures du gouvernement marocain précolonial".In **Histoire des grands services publics du Maroc de 1900 à 1970**,ouvrage collectif écrit par une équipe d'universitaires marocains et français.Toulouse,Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse,1984,p.14.
18)**Istiqsaa**,tome 9;p.124.
19)**op.cit.** p.123.
19bis)Les développements suivants pourraient paraître d'autant plus inutiles que nous retrouvons ces expressions de politesse dans toutes les lettres du Fonds Ouchen.Mais ce qui nous a déterminé à leur réserver cette petite place,c'est que nous avons sélectionné parmi les correspondances du fonds Ouchen,une dizaine de pièces qui sont comme des illustrations pures de notre propos,dans la mesure où elles n'expriment rien d'autre que ces civilités et ces politesses.
Mais notre propos ici n'est pas de les passer en revue à titre descriptif,mais plutôt d'en citer quelques termes,à notre sens significatifs de la nature des rapports entretenus alors dans la durée,entre le Makhzen et certains membres de la famille el Hadri.
-La première constatation qui s'impose d'emblée à notre attention est que deux correspondances signées du Prince Moulay Arafa(la première adressée au Vizir Bahmed Benmoussa,et la deuxième au Sultan Moulay Abdelaziz,en date toutes deux du 25 Safar 1312-28.8.1894)présentent le père-défunt-de Mohammed el Hadri comme l'ami du Sultan (Moulay el Hassan)(Documents N°170 et 171 du fonds Hassan Ouchen).
-Les lettres destinées au fil des années à certains membres de la famille el Hadri,soit émanant des Sultans eux-mêmes,soit de hautes personnalités du Makhzen,commencent avec l'expression Muhibbana à l'instar de celles,précitées,envoyées à la maison Iligh.
-Les missives adressées,notamment par des membres de l'entourage immédiat des Sultans,sont empreintes à l'endroit des destinataires précités,d'une politesse d'une rare finesse et même d'un respect d'une égale qualité.Le style est certes d'un autre siècle,mais il n'en demeure pas moins qu'il dénote de la part des rédacteurs des lettres d'un souci sensible et réel de courtoisie,voire de très grande bienveillance à l'égard des correspondants en question du Makhzen.
-L'on note même,par delà la politesse ainsi manifestée,que les expéditeurs de ces écrits vont parfois jusqu'à souligner le rôle positif pour le gouvernement de ces membres de la famille el Hadri,indiquant notamment que ces derniers leur ont toujours été
d'un conseil précieux(Lettre de Abdelkader Achache à Mohammed el Mrabet-sans doute el Hadri-du 11 Chaabane 1264).
20)L'oncle de Monsieur Hassan Ouchen,Haj Abdeslam Bouhassani,nous fait savoir,lors d'un très long entretien,intervenu le 9 février 1994,que la zaouia des Hadri appelée **Bouziyyannia**,n'existait pas du temps d'el Hadri,premier du nombre,et qu'elle fut créée par son neveu Mohammed Ahadri.C'est pourquoi lorsque nous parlons de la zaouia des Hadri,il faut la considérer avec ce dernier correctif.
21))Nous n'allons pas expliciter cette notion de "baraka",si immédiate de compréhension et si populaire au Maroc.De même que nous n'allons pas raviver,pour les besoins de ce livre,la vieille controverse ayant opposé,à travers les âges,les défenseurs des soufis,dits porteurs de la vérité,et comprenant naturellement les marabouts,et les tenants de la charia.Mais pour fixer un peu les idées,il serait utile de citer quelques propos émanant de

connaisseurs étrangers,mêlant à notre sens le vrai et le faux,ou tout au moins le confus.Notre choix s'est porté à cet égard sur deux auteurs:Carleton S. Coon et Raymond Jamous.Le premier affirme au sujet notamment des"marabouts"du Rif-quoique ses observations portent également sur les autres saints du Maroc-ce qui suit:"Imrabten or saints,live in some of the tribes and receive local veneration.A saint is a man who possesses baraka,a form of magical emanation comparable to mana,and usually derives through descent from the Prophet".Soit en français:"les Imrabten ou les saints vivent dans quelques tribus et reçoivent une vénération locale.Un saint est un homme qui possède la baraka,une forme d'émanation magique comparable au mana,et descend habituellement du Prophète".In **tribes of the Rif.**Initialement publié par le Peabody Museum of Harvard University,Cambridge Mas,en 1931,et repris en deuxième édition par Kraus Reprint Co,New York,1970.p.148.

Nous savons que les mots magiques et mana peuvent renvoyer à des religions païennes ou autres,et qu'à ce titre ils risquent de donner une fausse idée sur les prodiges des saints musulmans.Mais il faut dire que Coon,auteur anglo-saxon,a procédé par analogie pour expliciter une notion telle que la baraka:il a ramené une notion inconnue à une autre plus connue.Il est vrai que l'adage"comparaison n'est pas raison" s'applique incontestablement dans cette situation.Mais encore une fois,nous autres chercheurs marocains,comprenons parfaitement ce qu'il veut dire par l'utilisation des deux termes précités:il ne veut rien suggérer d'autre que les saints musulmans sont doués de dons extraordinaires.Et cela,même si pour rendre intelligibles ses propos à ses lecteurs non versés dans l'ésotérisme musulman,il a recours à des notions inopérantes pour nous.

Auteur plus récent,Raymond Jamous,s'appuyant sur les travaux bien connus de Westermarck,et aussi de Gellner,note ce qui suit à propos de la baraka:"(elle)définit les rapports entre les hommes et Dieu par l'intermédiaire des Chorfa.Ceux-ci en principe pacifiques,sont les seuls à revendiquer cette"force divine" et occupent une position hiérarchiquement supérieure à celle des membres des tribus qui leur doivent respect et vénération".In **Honneur et baraka.**Les structures sociales traditionnelles dans le Rif.Paris,Editions de la Maison des sciences de l'homme.Publié avec le concours du C.N.R.S.1981;p.6.

Ce qu'il faut s'empresser de faire observer à cet effet,c'est que Jamous,suivant en cela Gellner,commet une erreur en considérant que seuls sont détenteurs de la baraka les descendants du Prophète,alors que dans la tradition musulmane,les soufis,et donc des hommes capables de prodiges,peuvent parfaitement se recruter dans des milieux non-chérifs.

Quoi qu'il en soit,il serait peut-être utile de revenir à Coon,dans la mesure où il affirme qu'il existe(en 1928) dans la tribu des Beni Said un saint vivant,nommé Sidi Mohammed,non originaire du Rif,lequel a installé une grande zawiya.Il ajoute qu'il est un émissaire des Nassiriyine et que les foukara de cette secte viennent tous les trois mois de tout le Rif pour lui apporter leur tribut.**Tribes of the Rif.op.cit.**p.148.

Il ne serait pas superflu d'effectuer une recherche à ce propos pour établir les liens qui existaient éventuellement entre cette zawiya nassiriya et celle des Hadri.Et cela,même si de tels liens dépassent le cadre de notre ouvrage.

22)**Annales marocaines de sociologie 1968**.Rabat,Institut de sociologie,p.187.Ahmed Taoufik juge pour sa part que ces qualités ne sont pas constantes.Et il cite à cet égard un certain nombre d'exemples de familles d'ascètes qui ont contrevenu au XIXè siècle à ce modèle.In **La société marocaine au XIX è siècle(Ainoultane 1850-1912)**.Rabat,publications de la Faculté des lettres et des sciences humaines.Thèses et mémoires.tome ler,p.440 et suivantes. (deuxième édition).

I Les archives de la famille Ouchen et la situation interne du Rif oriental en général,et de la tribu des Beni Said en particulier,depuis le milieu du XIX è siècle,jusque vers la fin du XIXè siècle

Nous ne pouvons entamer cette première partie sans consacrer quelques développements,fussent-ils non-exhaustifs,à la géographie du Maroc septentrional et plus précisément du Rif,en accommodant notre regard sur la région orientale de ce massif,objet principal de nos préoccupations dans cet ouvrage.
Il suffit d'un regard même néophyte sur une carte de géographie du Maroc,pour constater que la chaîne de montagnes rifaine est grosso modo parallèle à la côte du nord,en décrivant comme elle un arc de cercle en creux,depuis le Tangérois jusqu'au Cap de l'Eau.En effet,depuis le détroit de Gibraltar,la cordillère s'élève progressivement jusqu'au Jbel Tidirhine,au Rif Central,où elle atteint 2452 mètres,soit le plus haut sommet de cette chaîne,pour perdre de l'altitude peu à peu à l'est,en passant successivement par les massifs d'Iguermalet,de Hamman,et enfin du Kechkech,qui constitue comme la base d'une espèce de fourche,dont les dents sont représentées par les montagnes de Beni Said,d'une part,et celles de Temsaman,d'autre part.
Avant d'aborder la tribu des Beni Said dans son contexte physique et humain,il faut au préalable la situer par rapport aux autres tribus du Rif oriental.Jouxtant la Méditerrannée sur près de vingt kilomètres,elle se trouve à l'ouest de Beni Sidel et de Beni Bougafer,au nord de Metalsa,et à l'est de Temsaman et de Beni Oulichek.
Cette tribu des Beni Said,d'ailleurs avec le reste du Rif oriental,quoique n'étant pas d'altitude élevée, donne "une impression de massivité et de lourdeur avec l'existence de hautes plaines isolées par des montagnes bien individualisées,et reliées par des gorges profondes de plusieurs centaines de mètres aux bas-pays côtiers"1).C'est ce que note approximativement le marquis de Ségonzac qui s'est rendu notamment dans la région,en 1899-1901:"Le massif montagneux de Gelaia couvre un triangle limité au sud par Lemtalça et les Beni Bou Iahi,à l'est par Qebdana et la mer,à l'ouest par les Beni Said...Du côté des Beni Said,sa suture(celle du massif) avec la longue ligne des collines issues de l'Aqbat est plus intime et moins facile à discerner;le fossé étroit que s'est frayé l'oued Qert,frontière naturelle entre les deux tribus,ne marque pas la limite des deux systèmes et je crois voir la terminaison des collines des Beni Said au cap d'Iazan..."2).
Et poursuivant sa description de la tribu des Beni Said,il ajoute:
".. collines affouillées par les eaux,mêmes villages de pierres grises perchées sur les sommets,et semblables,dans leurs haies d'épines,à de grands nids d'aigles.." 3).

Le marquis de Ségonzac parle de la tribu des Beni Said comme jonchée de collines.Il en parle aussi comme participant d'un "massif montagneux".Mais l'impression première qui se dégage de sa description est que celle-ci abrite davantage des collines que des montagnes proprement dites.A notre avis,il faut attribuer cette erreur d'appréciation au fait qu'il n'a vraisemblablement pas visité toute la tribu des Beni Said.
Auguste Mouliéras,pour sa part,avait parlé du Djebel Beni Said,comme d'une "succession de monticules,allant en droite ligne de l'O(ouest)à l'E(est)" 4).
Un autre visiteur" du Rif,Jean du Taillis,décrit les hauteurs des Beni Said ainsi:"une chaîne de hautes collines,parallèles à la mer et réellement côtières" 5).Ainsi il n'est plus question de montagnes ni de collines,mais de hautes collines.
Gérard Maurer,géographe attitré du Rif,s'il en est,parle,pour sa part plutôt,de "montagnes des Beni Said" 6).
L'avant-dernière carte du Maroc jamais établie à notre connaissance,celle publiée dans la **Grande Encyclopédie du Maroc**,c'est à dire en 1987,présente la tribu des Beni Said d'abord comme deux bandes plus ou moins parallèles,depuis la mer:une première,atteignant 100 à 200 mètres,une deuxième,200 à 500 mètres,enfin une configuration massue qui a étrangement la forme d'une dent,dont la hauteur varie entre 500 et 1000 mètres;moyennant quoi,quel que soit le terme que l'on emploie à son endroit-colline ou montagne-le Jebel Beni Said ne dépasse pas 1000 mètres 7).
Quant aux dernières cartes publiées par la Direction de la Conservation Foncière et des travaux Topographiques(Division de la Cartographie,à Rabat)sur les régions englobant notamment l'ancienne tribu des Beni Said,nous avons relevé celle réalisée en 1988,et portant apparemment le titre "Oujda".Elle est au 1/500.000.Elle confirme point par point la dernière carte reproduite par la **Grande Encyclopédie du Maroc**.En effet,le long de la côte,il y a une marge dont l'altitude atteint au maximum 200 mètres.Puis une autre plus large,quoique irrégulière,dont la hauteur varie entre 200 et 500 mètres.Enfin,un relief,grossièrement rectangulaire,oscille entre 500 et 1000 mètres d'altitude.Il est d'ailleurs indiqué sur cette carte une hauteur maximale de 924 mètres.
A la vérité,toutes les données géographiques physiques que nous avons ainsi transcrites ci-dessus,n'ont été pour nous qu'une sorte de palliatif,mieux,des données parcellaires,n'ayant pu mettre la main sur une véritable monographie de la tribu des Beni Said 8).
Nous avons eu quand même accès à l'ouvrage du Docteur en médecine,Ignacio Irribaren Cuartero intitulé **Trabajos de un médico en el Rif(Beni Said)**,qui comporte à notre sens une sorte de monographie condensée de la tribu,datant de la fin des années 1930.Mais il est clair que la description-du reste détaillée-que Irribaren Cuartero fait des Beni Said,tout au

moins au plan de la géologie,reste valable naturellememnt pour le siècle précédent.
Voici d'ailleurs les constatations d'ordre géographique(c'est-à-dire physique)que Irribaren Cuartero,qui a pratiqué la médecine dans les Beni Said,a faites au sujet de cette tribu,notant au passage qu'elles ne sont pas celles d'un spécialiste:"Le (terrain)forme une meseta de quelques couples de deux cents mètres d'altitude coupée à l'extrêmité ouest par une chaîne montagneuse qui venant de la tribu des Beni Touzine se poursuit par le massif de Tizi Assa et le Jebel Udea.Il tombe rapidement sur la mer,s'achevant par le tertre d'Afrau.Cette dénivellation est si abrupte que sur un parcours de 11 kilomètres,on chute de près de mille mètres...
Cette chaîne de montagnes s'ouvre dans sa rapide chute à la mer en éventail,formant une série de contreforts dans une profondeur de plus de 20 kilomètres,ce qui fait de la côte des Beni Said une côte sauvage toute de falaises,entre lesquelles il y a toujours quelques plages,autres que celles,importantes,de Afrau et Sidi Amar ou Moussa.
La chaîne montagneuse divise la tribu en deux parties très inégales.La plus petite,correspond à une partie de la fraction Izaomen(Ezzaouma),limitrophe de Temsaman,et le reste est constitué
par les autres fractions.
La seconde chaîne est côtière et parcourt la tribu d'est en ouest,s'unissant avec les groupes montagneux de Temsaman jusqu'au cap Quilates.
A part les accidents orographiques cités,le reste de la tribu est formé d'un plateau qui donne l'impression d'un paysage désertique,surtout vers le sud,dans sa jonction avec Metalsa...." 9).
Le Rif oriental,par opposition au Rif occidental,est sec,car la pluviosité n'atteint que 3 à 400 millimètres par an.Pour J.Despois et R.Raynal,les chutes de pluie sont dans la région de l'ordre de 500 millimètres 10).Ces chiffres indicatifs,et évidemment non statiques,nous donnent une idée sur la pluviométrie dans la région.Et par les temps qui courent,qui sont nettement à la sécheresse,ces niveaux de pluie apparaissent comme relativement abondants.Il faut dire que Despois et Raynal ont publié leur ouvrage en 1967,c'est à dire à une époque où le Maroc n'était pas encore entré dans l'espèce d'aridité relative qu'on lui connaît de nos jours.
D'ouest en est,la forêt dense disparaît peu à peu:dans le Rif oriental,la forêt n'existe plus que sur les sommets les plus élevés.De plus elle n'a la forme que de chênes-verts de petite taille.D'après Mikesell,la forêt y est constituée d'arbustes épineux rabougris 11).Cette pauvreté du boisement est le résultat des défrichements successifs liés aux diverses phases de poussée démographique 12).
Il faut aussi ajouter que la sécheresse relative du Rif oriental en général et de la tribu des Beni Said en

particulier,n'est pas dûe uniquement à la faiblesse des précipitations,mais aussi au manque de cours d'eaux très importants.S'agissant de la tribu des Beni Said,ces derniers sont naturellement peu nombreux,à l'exeption du fleuve Kert,limitrophe.
Autrement,les autres courants d'eau qui"s'appellent pompeusement rivières,sont des torrents occasionnels dans les montagnes,et pourvoyeurs de peu d'eau dans les plaines"13) .
Cette sécheresse qui frappe le Rif oriental rend l'agriculture précaire:"la vie rurale repose sur la culture des céréales d'automne,très irrégulière d'ailleurs suivant les années.A côté du figuier on voit apparaitre l'amandier,arbre caractéristique de ce Rif sec" 14).
Outre l'agriculture dont Auguste Moulieras nous dit qu'elle constitue la base de l'existence matérielle des saidis, et l'arboriculture précitée, cet auteur nous donne d'autres informations intéressantes,presque d'époque,sur les autres moyens de leur subsistance:"La tribu des Beni Said élève chèvres,moutons et mulets,vendus sur les marchés contre l'argent français ou espagnol.On n'est pas difficile pour la monnaie;on prend tout,pièces d'argent,pièces d'or,trouées ou faussées,et on les préfère encore aux pièces marocaines.
Les falaises du bord de la mer fournissent d'excellentes pierres meulières que les indigènes convertissent en meules pour les expédier ensuite sur tout le littoral rifain,jusqu'aux environs de Tit'aouin(Tétouan).De grands dépôts de ces meules se trouvent dans les grottes naturelles des falaises" 15).

Ethniquement,la tribu des Beni Said est "purement berbère" 16).
Elle se compose de cinq fractions:Abddaim,Tchuket,Aït Tmait,Ezzaouma,Amejjaou(Mejjawa en arabe).
Sous le Protectorat espagnol,elle s'étendait sur 396 kilomètres carrés 17).Ce qui coïncidait en gros avec sa surface vraisemblable,sachant que les nouvelles autorités coloniales n'ont pas trop modifié les contours territoriaux des tribus,au moment de leur implantation dans la zone nord.
Comparativement aux autres tribus du Rif oriental(les plus étendues comme Metalsa et Beni Bou Yahi, dépassant toutes deux 1000 kilomètres carrés,et la plus exigue, celle de Tafersit, n'étant que de 60 kilomètres carrés)la tribu de Beni Said faisait figure de tribu moyenne 18).
Malheureusement,nous ne disposons d'aucunes statistiques sur les Beni Said,pour la période que couvre notre ouvrage,soit depuis le milieu du XIXè siècle jusque vers la fin du XIX è siècle.Toujours est-il que sur la base de données établies par l'Administration du Protectorat espagnol,de même source que précédemment 19),cette tribu des Beni Said comptait dans les années 1930,2065 maisons.Si on suppose que chaque foyer était composé alors de cinq âmes,l'on arrive ainsi à 10.000 personnes.Mais cette estimation ne pourrait nous donner

qu'une idée aléatoire sur le chiffre de population de cette tribu au XIX è siècle,dans la mesure où le Rif oriental en général,et celle-ci en particulier,étant réputés pour leur pauvreté,constituaient des régions d'émigration.
L'habitat de la tribu des Beni Said est typique:il s'agit d'une bâtisse accolée à une cour en plein air carrée,protégée par des murs 20).
Pour terminer ces observations d'ordre géographique sur les Beni Said,il serait pertinent d'indiquer l'emplacement dans la tribu,de la localité de résidence des Hadri.
Nous avons parcouru une très vaste documentation dans le but de déterminer leur cadre de vie,mais tous nos efforts dans ce sens ont été vains,à de rares exceptions près,mais néanmoins de taille.
Le marquis de Ségonzac nous l'indique en faisant d'une pierre deux coups:non seulement il nous précise le lieu où vivaient nos amis Hadri,mais il en a rencontré le chef,Mohammed Ahadri,c'est à dire le troisième du nom,si l'on se réfère à la date où il a effectué son voyage au Maroc,c'est à dire en 1899-1901.Ecoutons à ce sujet le marquis de Ségonzac qui nous informe à ce titre,tout en nous proposant d'autres développements personnels à son hôte et à ses proches,d'un intérêt certain,quoique susceptibles de corrections,comme nous allons le voir:"..Voici la maison de Si Mohammed Ahadri,grand saint des Beni Said,la zaouia qu'il a fondée,le Seid où il repose dans un enclos rempli de romarin en fleurs et de lavande.
Son fils et quelques vieillards sont assis sur le seuil,immobiles,impassibles comme le ciel,ils contemplent le vide infini de la mer et les côtes lointaines de l'Espagne .." 21).
Puis terminant sa rencontre avec Mohammed Ahadri et les siens,le marquis évoque leurs"longues moustaches blondes et leur air de placidité:"J'ai peine à me convaincre que nous sommes chez ces pirates fameux,écumeurs des mers,pilleurs d'épaves,acteurs de tant de sombres drames..." 21 bis).Le marquis a fait là une erreur historique,car il a confondu les Beni Said avec les Beqquioua,qui avaient animé au Rif,dans les décennies précédentes,le plus important foyer de "piraterie".
Nous reviendrons plus loin sur les actes de "piraterie" commis alors par certains tribus du Rif,et principalement les Guelaia.Mais nous laisserons de côté ceux perpétrés par les Beqquioua,qui est,rappelons-le,une tribu du Rif central.Et de toute manière,le fonds Hassan Ouchen est muet sur ces derniers.
Toujours est-il que le domicile de Ahadri,le deuxième du nom,qui fonda une zaouia,se trouvait à proximité de la mer.
Une autre source étrangère,fixe le domicile de Mohammed el Hadri,le premier du nom,à proximité de la mer.Il s'agit des Mémoires de Sir John Drummond Hay,ce célèbre diplomate britannique en poste au Maroc,de 1845 à 1886,et qui a eu à ce

titre,le rôle influent que l'on sait dans notre pays.Sans compter,ainsi que nous le montrerons plus loin,qu'il entretenait durant sa mission dans notre pays,des relations très étroites avec celui-là même des Hadri qu'il évoque dans ses Mémoires,c'est à dire le premier,l'ayant rencontré personnellement,à la suite d'une affaire de piraterie commise dans le Rif oriental sur un bateau anglais.Ainsi,John Drummond Hay ne laisse planer aucun doute sur le Hadri dont il parle dans son écrit précité.Il le désigne précisément ainsi:"un mourabit du Rif(un homme sacré)nommé Alhadri,qui résidait sur la côte" 22).

Bref,pour ce qui est de la localité des Hadri,il faut souligner que c'est dans deux écrits d'étrangers-connaisseurs il est vrai du Maroc-que nous avons puisé cette donnée primaire:le domicile des notables saidis se trouvait à proximité de la mer.

Ceci étant,nous avons mis à profit notre longue rencontre avec Haj Abdeslam Bouhassani,oncle de Hassan Ouchen,pour essayer d'avoir davantage de précisions à cet égard.Il nous affirma que le premier Hadri,c'est à dire celui décédé en 1884,a commencé par habiter à l'est de la tribu,dans la fraction des Amejjaou,non loin de la mer;puis il a déménagé à l'ouest,en zone montagneuse,au lieu-dit Chaouène,où il sera enterré après sa mort.Entretemps,Mohammed el Hadri s'était rapproché encore plus de la mer,en élisant domicile à la frontière des Beni Oulichek,non loin de Tazaghine.

Dans ses déménagements successifs,Mohammed el Hadri,premier du nom,s'est fixé un certain temps,en plaine,nommément dans les Oulad Abddaim,au douar Hadrya,précisément la localité dont il tire son nom.

Moyennant quoi,les deux sources étrangères précédentes sont confirmées par Haj Abdeslam Bouhassani,tout au moins pour ce qui est du fait que les Hadri habitaient non loin de la mer.En tout cas,pour le troisième,tel qu'il a été évoqué par le marquis de Ségonzac,et le premier,par Drummond Hay;et indiscutablement aussi pour le deuxième,car la zaouia fondée par celui-ci,se trouvait bien au bord de la mer,et cela,selon l'affirmation du marquis de Ségonzac,et selon ce que Haj Abdeslam Bouhassani nous en a dit.Si ce n'est que ce dernier a insisté en nous déclarant que c'est bien le mokkaddem Mohammed el Hadri,c'est à dire le deuxième du nom,qui a érigé la zaouia en question,et nullement le deuxième de la "petite dynastie",comme le prétend le marquis de Ségonzac.

Enfin,pour clore ces dévelopements relatifs au lieu d'habitation des Hadri,dans la tribu des Beni Said,nous disposons d'une source espagnole aussi récente qu'intéressante:c'est l'ouvrage de Juan Batista Vilar qui dresse les cartes,les plans et les fortifications espagnoles au Maroc,du XVI au XXè siècles.Et parmi les cartes notamment,nous en avons relevé une datant de 1909-1910,où le nom d'el Hadri,figure carrément sur la côte,à l'endroit où il devait bien évidemment habiter.D'où précisément l'importance

historique du personnage en question.Autrement,les auteurs de cette carte n'auraient pas jugé bon de faire figurer son nom dans le document 23).

Notes

1)**Géographie du Maroc**.Paris,Hatier,1964;p.85.
2)**Voyages au Maroc,1899-1901**.Paris,Librairie Armand Colin,1903;p.51.
3)**Ibid**.p.54.D'ailleurs une photographie reproduite dans l'ouvrage de Marvin W. Mikesell.**Northern Morocco,a Cultural Geography**.(Berkeley and Los Angeles,University of California Press,1961,p.135)montre un aspect certainement significatif de la géographie physique de la tribu des Beni Said:on y aperçoit sur un fond de collines,de petits ravins provoqués par le ruissellement des eaux.
4)**Le Maroc inconnu**;Tome I.Exploration du Rif.....1895;p.131.
5)Jean du Taillis.**Le nouveau Maroc**;suivi d'un voyage au Riff.Paris,société d'éditions géographiques,maritimes et coloniales.1923;p.321.
6)"L'environnement géographique rifain".In **Abdelkrim et la guerre du Rif**.Paris,Maspéro,1976;p.19.
7)**Géographie physique**.(Sous la direction d'Ahmed El Gharbaoui)pp.8-9.Antonio Bermejo de la Rica parle des "monts"(montes) de Beni Said,sachant que ce terme peut renvoyer indifféremment aux mots montagne et colline.Cf.**Marruecos.Sintesis geografica**.Madrid.Grafica administrativa.1950;p.15.
8)Nous n'avons pas trouvé la moindre monographie de la tribu aussi bien aux Bibliothèques Générales de Rabat et de Tétouan qu'à la Biblioteca Nacional de Madrid.Et cela en dépit des recherches soutenues et répétées que nous y avons menées durant ces trois dernières années.Cependant,jusqu'à preuve du contraire,les autorités coloniales-par le biais sûr et certain des interventores-n'ont pas pu ne pas élaborer des études circonstanciées sur ladite tribu,au temps du Protectorat.Mais peut-être ces papiers se sont ils ou égarés ou ont été déposés dans les Archives de l'Etat espagnol à Alcala de Henares,avec le reste des documents de l'ex-Délégation des Affaires indigènes de Tétouan,que nous convoitons en vain depuis plus de dix ans.Bien entendu,de nombreuses études existent sur le Rif en général et le Rif oriental en particulier,et nous en avons même cité quelques unes plus haut.Témoin encore l'article de J.F.Troin:"le nord-est du Maroc.Mise au point régionale".**Revue de Géographie du Maroc**,n°12,1967;pp.5-41.Mais la région des Beni Said y est carrément "noyée".
9)Mémoire de Doctorat en médecine.Université de Madrid,1940,
Instituto General Franco para la investigacion hispano-arabe.Imprenta Impero,Ceuta,1942;p.1.1940.(Traduction de l'auteur).
10)**Géographie de l'Afrique du Nord**.Sur l'aridité du Rif oriental,cf Troin,**op.cit**.p.11 et s.
Ouest.Paris,Payot,1967;p.371.
11)Mikesell,op.cit.p.24.
12) Ignacio Irribaren Cuartero,op.cit.p.2.
13)**Géographie du Maroc.op.cit**.p.87.
14)**Ibid**.p.92.Auguste Moulieras avait déjà noté ce qui suit en ce qui concerne l'aridité relative de la tribu des Beni Said:"Terrain sablonneux,pierreux,stérile,le littoral est dépeuplé...La plaine est complètement desséchée;ni sources,ni rivières,sauf à l'ouest,l'Ouad Sidi-Salah qui malheureusement,ne serpentant pas,arrose très peu de territoire.Pas un arbre sur toute cette immense étendue,rien que l'halfa,et,dans la saison,la mer ondulante des blés et des orges,aussi loin que le regard peut porter".**op.cit**.p.131.Il faut toutefois relativiser ces propos de Moulieras qui n'a dû visiter qu'une partie de la tribu des Beni Said.En effet,d'après la carte précitée portant le titre "Oujda"établie par la Division de la cartographie,en date de 1988,outre le fleuve Kert,dont il a déjà été dit au préalable qu'il constitue la frontière naturelle-à l'est-de la tribu,et l'ouad Si Salah,évoqué par Moulieras,lequel prend sa source dans la tribu,en lui appartenant en totalité,il y existe d'autres cours d'eau,certes d'envergure réduite,mais qu'il faut signaler ici:
-l'oued Amegrane,à l'ouest,qui traverse très partiellement la tribu.
-l'oued Ba'ch,affluent du Kert.
-l'oued Wardana,affluent également du Kert.

Il faut aussi ajouter que la carte en question mentionne trois autres cours d'eau,parallèles approximativement à l'oued Si Salah,prenant également leurs sources dans la tribu et appartenant entièrement à celle-ci.Mais sans mention de leurs noms.
Nous verrons plus loin dans la partie relative au volet international de l'histoire du Rif oriental,que Mohammed el Hadri a envoyé une lettre au chargé d'affaires français à Tanger,Jagerschmidt,en date du 27 avril 1851,où il lui annonce que la récolte a été bonne,notamment en matière de blé,de légumes et de miel.
15)Moulieras,**op.cit.**p.135.
16)Guillermo Guastavino Gallent.**Apuntes de geografia de Marruecos.**Tetuan,Editora marroqui.1955,p.53.
17)**Geografia de Marruecos:Protectorado y Posesiones de Espana en Africa.**Tome II,Madrid,Comision Historica de las Campanas de Marruecos,1936. p.114.
18)**Ibid.**
19)Ibid.p.224.Certes,ce gros ouvrage intitulé **Geografia de Marruecos...** comporte d'autres informations sur la tribu des Beni Said,mais elles sont inutilisables en l'état.Pour revenir à l'ouvrage précité d'Irribaren Cuartero,force est d'indiquer que ce dernier note que parmi les cinq fractions de Beni Said,la plus importante est Abddaim,celle-ci occupant le centre de la tribu,suivie,selon une hiérarchisation dont l'auteur ne nous livre pas les critères,par Amejjaou,Aït Tmait,Ezzaouma et Tchuket.Nous avons tenté en vain de glaner des informations concernant la période qui nous intéresse,dans des documents administratifs établis par La Province de Nador.Les monographies dressées à cet égard au sujet de Aït Mait et Amejjaou ne nous sont d'aucune utilité.
20)Mikesell,**op.cit.**p.70
21)**Voyages au Maroc,op.cit.**p.54.Et-Tabyi,dont nous verrons plus loin qu'il a traduit et publié un certain nombre de lettres makhzéniennes,indique que la zaouia d'Ahadri,était située à quelques kilomètres d'Afraou,dans l'étroite falaise qui surplombe la mer.**Retazos de Historia marroqui.**Tétouan,Editora marroqui,1955,p.160.
21 bis)**Ibid.**p.54.
22)**A Memoir of Sir John Drummond Hay.**London,John Murray Albemarle Street,1896;p.147.La citation originale en anglais est la suivante:"a Rif Marabet(or holy man)named Alhadri,who resided on the coast".Sur les dates relatives à la longue mission au Maroc de Sir John Drummond Hay,cf.Jean-Louis Miège.**Chronique de Tanger 1820-1830.Journal de Bendelac.**Rabat,le Editions la Porte,1995.p.544.
23)"Mapa de los territorios ocupados en el Rif",carte élaborée par el Cuerpo de Estado mayor del Ejercito.Proyecto de abrir la Mar Chica al Mediterraneo para facilitar las comunicaciones del campamiento militar de la Restinga (1909-1910).**Mapas,planos fortificaciones hispanicos de Marruecos;S.XVI-XX.**Madrid,Ministerio de Asuntos Exteriores,Instituto de Cooperacion con el mundo arabe.1992,p.304.

Face aux correspondances adressées par le Makhzen à certains membres de la famille el Hadri,du moins jusqu'en 1903-1904,(soit I72)-qu'il nous a fallu avant toute chose classer en deux catégories:interne et internationale-nous nous sommes heurté par la suite au problème des critères de distinction à l'intérieur même des lettres à caractère interne.De fait,au fur et à mesure que nous passions en revue ces documents,nous nous sommes rendu compte qu'il fallait retenir au moins trois critères de classement:

-la personnalisation des corrrespondances adressées par le Makhzen aux Hadri.

-Les lettres à caractère administratif.

-Les troubles internes du Rif oriental,quels qu'en fussent les causes.

Mais une fois que nous avons achevé cette tâche préliminaire,et que nous voulions articuler nos futurs développements de la manière la plus logique possible,nous avons été obligé d'admettre que nous avions mené là une opération classificatrice qui n'était pas d'une précision ou d'une cohérence suffisantes.Et la raison en était toute simple et de nature double:

-d'abord,toutes les lettres parvenues aux Hadri étaient personnalisées,dans la mesure où elles leur avaient été envoyées à titre personnel.

-ensuite,toutes les lettres avaient un caractère administratif,car les Hadri avaient,tout au moins implicitement,mission de rendre compte de ce qui se passait chez eux,et d'une manière générale, dans tout le Rif oriental;et bien entendu,tout ce qui survenait ou presque de public dans cette partie du Rif,ne pouvait pas ne pas avoir des implications administratives pour le Makhzen.

Mais,on le devine aisément,nous ne pouvions,sous peine de nous couvrir de ridicule,consacrer l'ensemble de la première partie de notre travail à un thème unique,intitulé soit "lettres personnalisées reçues par les Hadri",soit"lettres à caractère administratif parvenues à ces mêmes destinataires";puisqu'il n'y avait apparemment ou de manière primaire,pour nous,que ces deux possibilités.

En approfondissant à peine notre réflexion à cet égard,nous avons constaté qu'il y avait un degré,et dans la personnalisation des lettres adressées aux Hadri et dans le caractère administratif de telles missives.Ce qui nous a mené à repenser l'articulation des subdivisions qui seront les nôtres dans la première partie,en ces termes:

-Les relations personnelles liant les Sultans à certains membres de la famille el Hadri,dans le cadre de la mission administrative particulière qui avait été confiée à ces derniers.

-Les rapports administratifs-au sens large-entre le Rif oriental en général et la tribu des Beni Said en particulier(via fondamentalement la famille el Hadri)d'une part,et le Makhzen,d'autre part,sachant que cette rubrique se fera l'écho également de tous les troubles internes que la région a connus alors,y compris les actes de banditisme.
Mais avant d'entrer dans le détail de ces questions respectives,il nous faut à titre d'illustration indiquer que la grande majorité des lettres que comporte le Fonds Ouchen concernent des problèmes internes,et qu'au sein de ces mêmes documents qui ont un rapport avec l'ordre public,ceux ayant un caractère fortement personnalisé en rapport avec les Hadri,s'élèvent au nombre de 52,ceux traitant des relations administratives entre le Makhzen et les Hadri,recouvrant notamment les rapports incombant traditionnellement à des agents administratifs officiels,à celui de 67 et enfin,ceux concernant les troubles internes à celui de 48.
Ceci étant,il est temps d'aborder le premier axe retenu dans le cadre de cette première partie.

A)Les relations personnelles liant les Sultans alaouites et certains membres de la famille el Hadri,dans le cadre de la mission qui avait été confiée à ces derniers

Ce qu'il faut souligner d'emblée,c'est que près du tiers du Fonds Ouchen (soit 52 lettres sur 172) se compose de lettres fortement personnalisées,envoyées à certains membres de la famille el Hadri.Par ailleurs,il ne serait pas convenable de revenir sur les développements précités relatifs à la mission qui avait été celle de cette famille de la tribu Beni Said.
Dans cette section,nous traiterons à tour de rôle des points suivants:
1)les relations personnelles privilégiées entre le Makhzen et les Hadri et les questions de forme.
2)Les relations personnelles privilégiées entre le Makhzen et les questions de fond.
3)Les incidences personnelles de ces relations réciproques sur les Hadri.

1)Les relations personnelles privilégiées entre le Makhzen et les Hadri et les questions de forme

Nous traiterons successivement sous cette rubrique du mode de transmission des missions confiées par le Makhzen à certains Hadri,de la manière dont le courrier était acheminé entre eux,des invitations ou des convocations à se rendre à la cour du Sultan à Fès,adressées à ces mêmes Hadri,et enfin des autres formes que ces relations réciproques ont prises.

a)le mode de transmission des missions confiées par le Makhzen à certains Hadri

Le premier Hadri,rappelons-le,à avoir entretenu des relations avec le Makhzen fut Mohammed el Hadri Saidi,lequel vécut successivement sous Moulay Abderrahman Ben Hicham,Moulay

Mohammed Ben Abderrahman et Moulay el Hassan.Nous avons déjà souligné plus haut qu'il reçut directement on indirectement de ces trois monarques,en 40 ans,158 lettres.
A la mort de Mohammed el Hadri Saidi,son neveu,Mohammed el Hadri(cf.le document N° 159)ou Ahadri(cf.Les documents N° 160,162 et 163 notamment)lui succéda.Notre Mohammed el Hadri ou Ahadri aura vécu en étant investi de sa charge administrative informelle,à peu près 5 ans,puis il a été assassiné.
Le fils du précédent,Mohammed el Hadri ou Ahadri prit la relève.Sa mission se déroula tout à la fois à la fin du règne de Moulay el Hassan et durant celui de Moulay Abdelaziz.Nous reviendrons plus loin sur la durée de sa fonction.
Pour ce qui est du premier nommé,nous ne détenons pas de dahir formel l'autorisant à informer le Makhzen des événements survenant au Rif oriental,si ce n'est que par le document précité n°160,nous apprenons que Mohammed Ahadri(le troisième du nom)est nommé pour cette mission précise,à l'instar de l'oncle de son père,c'est à dire Mohammed el Hadri,le premier de la "petite dynastie".Ce qui constitue une manière indirecte de percer la mission qui était celle de ce dernier.
Quant au troisième nommé,nous sommes moins bien fixé relativement que pour les deux premiers,car si pour ces derniers,nous connaissons l'année de leur décès(respectivement 1301 et 1307 de l'Hégire),en revanche,nous ne disposons pour le troisième que de quelques informations ambigues.En effet,le document N°172,soit le dernier que nous possédions pour la période corespondant au Maroc d'avant le Protectorat,qui est un dahir de respect et de considération pour certains membres de la Maison el Hadri,jette comme une incertitude sur le fait que le troisième notable ayant appartenu à la **petite dynastie saidie**,vivait ou non à l'époque de la rédaction de la décision royale en question.Celle-ci en date du 8 Moharram 1321-6 avril 1903,émanant du Sultan Moulay Abdelaziz,se fait l'écho,comme nous l'affirmions ci-dessus,du **respect et de la considération**,dûs à certains membres de la Famille el Hadri,et notamment les fils de Mohammed,**frère du mourabit Mohammed**,qui sont Mohammed,Haj Hamou,etc...
Ainsi,si déjà on voit mal comment deux frères puissent porter ce même prénom de Mohammed,à moins bien évidemment que l'un d'eux porte celui de Mhammed,l'on en arrive à ce que nous soulignions plus haut relativement à la question de savoir si le mourabit Mohammed el Hadri cité dans le document N° 172,était vivant ou non à la date du dahir de respect et de considération collectif,soit le 4 avril 1903.Certes,ledit dahir fait référence en utilisant le passé,à l'attachement de "**leur oncle**,cité précédemment",au Sultan Moulay el Hassan,mais en réalité,cette information ne nous aide pas à établir si cet oncle était le deuxième ou le troisième de la

liste,sachant qu'ils ont vécu tout deux sous Moulay El Hassan.
Donc,pour délimiter dans le temps la mission du troisième Hadri,nous disposons de deux hypothèses:soit qu'il était vivant à la date du 4 avril 1903,correspondant au dahir collectif de respect et de considération en faveur de certains Hadri,soit qu'il ne l'était pas.Selon la première supposition,il serait resté "en poste" 12 ans.Et selon l'autre,moins,peut-être trois ans uniquement,si nous nous en tenons au document précédent-N° 171-en date du 25 Safar 1312.Mais il nous faut bien convenir que toutes ces données chiffrées ne sont que pures spéculations de notre part,car le Fonds Hassan Ouchen ne contient pas toutes les correspondances jamais envoyées par le Makhzen à la Maison el Hadri,dans la mesure où certaines lettres d'entre elles ont bien pu s'égarer.
Toujours est-il que les trois Hadri qui portent à peu de choses près le même nom et le même prénom,se sont transmis notamment la mission d'informer le Makhzen et de soutenir son action au Rif oriental,selon un ordre de succession qui va du premier de la liste à son neveu et de ce dernier à son propre fils.Mais ce qu'il nous faut nous empresser d'ajouter,c'est que bien que la période soit significativement assez longue(plus d'un demi-siècle),il n' y eut dans la **petite dynastie** saidie que trois membres,et que au sein de cette dernière,la répartition dans le temps entre ses représentants fut déséquilibrée,le premier Hadri s'étant taillé la part du lion dans l'ensemble.Mais le peu que nous en avons constaté,laisse supposer que si cette période avait été encore plus longue,l'on aurait assisté à une sorte de loi salique,il est vrai aussi imparfaite,car tenant ses irrégularités du fait qu'il n'était pas toujours possible de se transmettre de père en fils la charge en question,comme cela a été le cas entre Mohammed el Hadri et son neveu.

b)La manière dont le courrier était acheminé entre le Makhzen et les Hadri

En fait,nous ne savons pas avec une précision entière comment le courrier était transmis d'une partie à une autre et réciproquement,si ce n'est que la lettre N° 155 en particulier,en date du 7 Rabii II 1301,marque l'accord du Makhzen au sujet de la proposition que lui avait faite Mohammed el Hadri,afin que les lettres du Makhzen lui soient acheminées par l'intermédiaire de Allal Doublali(Il s'agit éventuellement de ce caid qui avait été nommé intermédiaire entre le caid Akchiche et ses administrés de la tribu Beni Said,par le Sultan Moulay el Hassan),cf.la correspondance N° 141,en date du 23 Rajab 1297,sur les instances de Mohammed el Hadri et du Prince Moulay el Amine 1).
Il faut dire que cette lettre date de 1301(1884),c'est à dire d'une année où les troubles internes étaient à leur point culminant dans le Rif oriental,sans compter que Mohammed el

Hadri était victime alors d'un complot visant à le discréditer vis à vis des autorités centrales,sur lequel nous reviendrons plus loin.Enfin,il faut aussi rappeler que c'est en cette même année qu'el Hadri,premier du nom,est mort.Soit,rappelons-le quelque temps avant le 28 Rabii II 1301,date à laquelle Larbi Loulichki écrit au ministre Mohammed Ben Larbi Ben el Mokhtar,pour l'informer de son décès.
Voilà pour le cas d'espèce des Hadri;et pour revenir au cas général,nous évoquions en introduction le caractère plus ou moins secret des correspondances que les Sultans alaouites entretenaient,au XIXè siècle,avec des éléments de certaines.Paul Pascon et Mohammed Ennaji indiquent,du moins pour ce concerne les liens entre le Makhzen et la maison d'Iligh,que les rapports épistolaires noués entre les deux parties ne pouvaient rester secrets.Quant à nous,nous avions fait valoir que ce type de relations pouvait échapper à la perception des autres,à la condition toutefois que les principaux intéressés y veillassent.Soit,mais il nous faut bien convenir que si d'un côté les correspondants tenaient au secret de leurs lettres,d'un autre côté,celles-ci avaient nécessairement des implications tangibles,sur le plan de l'action politique des Hadri dans le Rif ortiental,en géneral,et dans la tribu des Beni Said en particulier.
Nous verrons plus loin,notamment en rapport avec la lettre N° 46 du Fonds Hassan Ouchen,qu'ordre fut donné à Mohammed el Hadri,premier du nom,pour désigner un représentant ayant pour mission de lire une correspondance du Makhzen à la tribu de Dadous Temsamani.

c)Les invitations ou les convocations à se rendre au palais à Fès,ou ailleurs, adressées aux Hadri,par le Makhzen

Par les correspondances en question sous cette rubrique,envoyées exclusivement à Mohammed el Hadri,premier du nombre,car toutes antérieures à 1301 de l'Hégire(1884),année de la mort de ce dernier,le Makhzen lui demande de se rendre notamment à la Cour,pour diverses questions.
Donc,nous pouvons considérer par principe que quels que soient les termes utilisés par les rédacteurs de telles missives,il ne saurait être question en dernier ressort que de convocations pures et simples,étant donné naturellement qu'un Souverain ne peut prier un de ses sujets de se rendre auprès de lui.Ceci était valable même lorsqu'un agent supérieur de l'Etat,de toute évidence de moindre importance que le Sultan,s'adressait à Mohammed el Hadri à la même fin,ainsi que nous allons le voir dans les lignes qui suivent.Mais quoi qu'il en soit,l'on constate que pour chaque motif de déplacement enjoint ou intimé à Mohammed el Hadri,il y a un style propre:
La lettre N° 16 en date du 15 Hijja 1269-19 septembre 1853,se fait l'écho d'une grande politesse.L'auteur de cet écrit,le

Gouverneur du Rif,Ben Abdessadeq 2),s'adresse à notre personnage dès la première ligne en utilisant l'expression:"wali assalih",c'est à dire:"homme de sainteté".Ben Abdessadeq demande ainsi à Mohammed el Hadri dans les mots les plus courtois que l'on puisse imaginer de se présenter chez le Prince(sans en spécifier le nom)lorsqu'il arrivera dans le territoire de la tribu Beni Oulichek.
Mais ce qu'il faut s'empresser d'ajouter,c'est que la lettre précédente utilise indifféremment les formules les plus délicates et les plus autoritaires,puisqu'elle ordonne à Mohammed el Hadri de se rendre vraisemblablement auprès du Prince(ce n'est pas net car on pourrait aussi comprendre de la lettre que son auteur demande à notre personnage de se rendre à Fès).Les termes précis employés à cet égard sont les suivants:"il faut que tu viennes chez nous sans hésitation!".
Nous retrouvons ce même commandement ou cette même injonction dans d'autres lettres,dont on comprend d'autant plus facilement qu'elles peuvent se passer de formules de courtoisie,qu'elles concernent des troubles graves de l'ordre public survenus dans le Rif.Trois séries comportant chacune trois,voire même quatre correspondances,(c'est le cas des séries suivantes de documents:41-42-43;62-63-64-65;81-82-83)sont ainsi adressées,à diverses tribus du Rif oriental(les Beni Oulichek,les Guelaia,les Beni Said notamment,où règnent des désordres)pour que leurs notables se présentent au Palais royal,dans le but de règler de tels conflits internes.Il est ainsi demandé à chaque fois à Mohammed el Hadri de se présenter à la Cour Chérifienne pour participer à la résolution de tels différends.
Ceci étant,l'on voit donc que selon les cas,Mohammed el Hadri est convoqué,soit seul,soit en compagnie d'autres notabilités du Rif oriental.
Une dernière constatation portant sur ces convocations,c'est qu'on ne sait pas si Mohammed el Hadri et les autres notables rifains précités se sont rendus effectivement à la Cour Chérifienne.La seule chose que nous savons à cet effet,c'est que d'après le document N°82 en date du 16 Kiida 1295-11 novembre 1878,il est affirmé que les éléments les plus en vue des tribu Guelaia et Beni Said tardent à se présenter au Makhzen,à Fès,comme il leur avait été demandé de le faire.

d)Les autres formes de relations réciproques entre le Makhzen et les Hadri

Dans cette subdivision brève,nous traiterons successivement des félicitations adressées par Mohammed el Hadri aux Souverains,ainsi que du cadeau qu'il a reçu de Moulay el Hassan.

i)Les félicitations formulées par Mohammed el Hadri à l'intention des Souverains

A noter en premier lieu ici les lettres de félicitations que Mohammed el Hadri fit parvenir aux Souverains à l'occasion de leur intronisation;de même que les condoléances qu'il exprima au Makhzen lors des décès des monarques,selon la célèbre formule:"le Roi est mort,vive le roi!".

Les exemples sont multiples,mais nous nous contenterons de citer à titre d'exemple unique,le document N°151,qui se fait l'écho des félicitations présentées par notre personnage au Sultan Moulay el Hassan à l'occasion de l'Aid el Mawlid de l'an 1299 de l'Hégire.

ii)Le cadeau de Moulay el Hassan à Mohammed el Hadri

La lettre N°112,en date du 7 Hijja 1296-22 novembre 1879,évoque le cadeau que le monarque a bien voulu faire à Mohammed el Hadri,sous la forme d'habits.Ce qui était une haute marque d'estime au bénéficiaire,de la part de Moulay El Hassan.Nous y reviendrons dans les lignes qui suivent.

2) Les relations personnelles privilégiées entre le Makhzen et Mohammed el Hadri et les questions de fond

Avant toute chose,il nous faut relever que toute cette subdivision ne concernera que Mohammed el Hadri,premier du nombre,qui a, comme nous l'avons déjà signalé,correspondu pendant 40 ans avec trois Souverains alaouites.Et la raison en est simple,c'est que nous ne disposons pas de documents de même type afférents aux deux autres Hadri.

Quatre questions seront abordées sous ce titre:le renouvellement de l'allégeance de Mohammed el Hadri à Moulay el Hassan,ses suggestions en vue de la nomination de personnes de son choix à un poste administratif dans le Rif oriental,son intercession auprès du Makhzen en faveur de certains hommes,et enfin,ses autres demandes diverses

a)Le renouvellement de l'allégeance de Mohammed el Hadri à Moulay El Hassan

Nous avons vu plus haut en relation avec la lettre N° 112,que le Sultan Moulay El Hassan a offert à Mohammed el Hadri des habits.De même que nous avons fait observer à cet égard que c'était de la part du monarque une initiative très attentionnée à l'adresse du bénéficiaire.Une telle proposition est vraie,mais elle se doit d'être explicitée.Et c'est précisément la correspondance N°115 en date du 10 Hijja 1296-25 novembre 1879,qui donne toute sa mesure au geste royal.Celle-ci,en effet,se fait l'écho d'une lettre de remerciements de la part de Mohammed el Hadri,à la réception du cadeau royal,de même que du renouvellement de l'allégeance de celui-ci au Sultan.En effet,dans les traditions de la dynastie alaouite,cet échange de bons procédés,est hautement symbolique,parce qu'il est révélateur d'un principe de droit

public marocain consacrant la réciprocité dans les relations entre le Souverain et ses sujets.
Il faut spécifier que dans ce cas d'espèce,les deux"termes de l'échange",ne sont pas produits en même temps,pour emprunter une expression-quasi irrévérencieuse-aux économistes.Cet etat de chose est compréhensible étant donné la distance qui séparait alors le Sultan et Mohammed el Hadri.
Par contre,la simultanéité des deux gestes en cause était au rendez-vous lors de la cérémonie d'allégeance de Haj Khatri Ould Sidi Said Ejjoumani,accompagné alors pour la circonstance,de notables sahraouis d'el Ayoun et de Smara,à Sa Majesté le Roi Hassan II,le 3 mars 1976.On vit alors le monarque se dévêtir de son burnous et le porter sur les épaules du Président de la Jemaa Sahraouie 3).
Il importe enfin d'ajouter que le bénéficiaire de ce geste royal est considéré comme touché par la baraka de son monarque lorsqu'il reçoit de lui un cadeau,et à plus forte raison s'il s'agit d'un habit,qui a une vertu symbolique apparente de protection.Ecoutons Doutté qui a laissé à cet égard des réflexions,certes folkloriques mais qui ne manquent cependant pas d'une certaine profondeur:"En tant que Chérif,le Sultan possède une baraka 4):il est quelque chose comme le marabout général du pays.Sa baraka de même que celle des marabouts,se transmet par contact"1).Et quel contact plus fort avec le Prince des croyants que le fait de porter ses propres vêtements?

b)Les suggestions de Mohammed el Hadri en vue de la nomination d'hommes de son choix à des postes administratifs au Rif oriental

Nous avons dénombré au total 4 demandes de ce type.
-La première,ayant fait l'objet de la correspondance-réponse N°93 du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 23 Shaabane 1296-12 août 1879,fait état de la proposition que ce dernier avait faite au sujet de la nomination de Haj Mohammed Ben Hamou Alfaklani comme amine attaché au caid Mokhtar.
Il est à signaler que cette suggestion a été agréée par le monarque.
-La deuxième,objet de la correspondance-réponse N°118 du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 22 Hijja-7 décembre 1879,de la même année,annonce que la demande de ce dernier en faveur de la nomination de Abdallah el Ouezzani comme adel à Melilla est acceptée.
-La troisième,mentionnée par la lettre-réponse N°141 du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 23 Rajab 1297-13 juillet 1880,déjà citée,porte notamment sur l'acceptation de la suggestion de ce dernier au sujet de la désignation-défendue d'ailleurs aussi par le Prince Moulay el Amine-du caid Doublali,comme intermédiaire entre le caid Akchiche et ses administrés de la tribu des Beni Said.
-La quatrième et dernière intervention,reflétée par la correspondance-réponse N° 158 à Mohammed el Hadri,en date du

4 Rabii II 1301-2 février 1884,intéresse le "mourabit Mejjaoui" que le dernier nommé avait recommandé au Makhzen en vue de le faire bénéficier d'un dahir à même de le maintenir à son poste(que la lettre ne spécifie pas,et qui pourrait parfaitement avoir un lien avec la fraction Amejjaou,ou Mejjawa,en arabe,des Beni Said).L'écrit y afférent envoyé à Mohammed el Hadri demande expressément à la tribu dudit Mejjaoui de le rétablir dans sa fonction.Moyennant quoi l'intervention de Mohammed el Hadri en faveur de ce dernier a été acceptée.
Ce qui revient à constater que toutes les suggestions formulées par Mohammed el Hadri sur ce registre des nominations,ou,à tout le moins,du maintien d'un agent administratif à un poste,ont recueilli de la part du Makhzen un avis favorable.

c)L'intercession de Mohammed el Hadri auprès du Makhzen en faveur de certains hommes.
Ces interventions sont au nombre de sept:
-La première,apparue au travers de la lettre-réponse N°46 du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du I3 Shoual 1292-12 novembre 1875,et concernant la libération d'un prisonnier(Abdeslam Riffi),est acceptée.
-La deuxième,exprimée au travers de la lettre-réponse N°55,en date du 14 Rajab 1293-5 août 1876,porte sur Meziane Ben Haddou Touzani que Mohammed el Hadri avait décrit sous les meilleurs aspects auprès du Makhzen.Le même écrit indique qu'une lettre disant du bien dudit Touzani,sera envoyée à ses frères(de la même tribu?).
L'on ne sait pas dans quelle intention Mohammed el Hadri avait recommandé ce Touzani auprès du Sultan.Est-ce pour le faire désigner comme caid ou autre,comme l'indique Hassan Ouchen dans son ouvrage inédit? 5).Peut-être.
La troisième,soulignée dans la missive N°73,en date du 7 Shoual 1294-15 octobre 1877,intéresse le caid Omar Herfouf,qui s'était plaint du caid Bouchta Benelbeghdadi,au travers de deux lettres transmises par lui au Makhzen via notre notable saidi.Nous apprenons par la lettre N° 73 que le Makhzen a donné raison au caid Omar Herfouf,sur les instances de Mohammed el Hadri,qui avait dit aux autorités supérieures tout le bien possible de ce dernier.Force donc est de constater que l'introcession du notable saidi en faveur du caid Herfouf a réussi.
-La quatrième,N° 76,en date du 22 Hijja 1294-28 décembre 1877,faisant suite à une demande antérieure de Mohammed el Hadri au sujet de prisonniers de Beqquioua,exprime l'acceptation du Makhzen à cet égard.
Les Beqquioua étaient célèbres à l'époque pour leurs actes de piraterie à l'encontre d'embarcations européennes.Mais la lettre ne dit pas si les éléments de cette tribu qui étaient ainsi arrêtés,s'étaient rendus coupables d'actes de ce type.

-La cinquième N°133,en date du 4 Joumada I 1297-14 avril 1880 ,tenant lieu de complément à la correspondance-réponse N° 131 du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 26 Rabii II 1297-7 avril 1880,se fait l'écho de l'acceptation par les autorités centrales de la recommandation effectuée par ce dernier en faveur des oumana de Guelaia.En effet,sur la base de celle-ci,ces fonctionnaires ont été reçus avec tous les égards à la Cour Chérifienne.
-La sixième,reflétée par la correspondance-réponse N°158 du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 4 Rabii II 1301-2 février 1884,déjà citée plus haut,et exprimant le souhait que le monarque reçoive le Mokkadem Allal Mejjaoui,s'est vue honorée par l'accord royal.
-La septième,N°157,en date du 9 Rabii II 1301-7 février 1884,nous indique que Mohammed el Hadri avait sollicité du Sultan la libération d'un prisonnier nommé Mrabet,et que cette demande a été acceptée.

d)Autres demandes formulées par Mohammed el Hadri auprès du Makhzen

Six sollicitations ont été recensées à cet égard:
-Par la lettre-réponse N°46 du 13 Shoual 1292-12 novembre 1875,le Sultan Moulay el Hassan donne une suite favorable à la demande de Mohammed el Hadri relative au soutien en faveur du caid Ahmed Dadous Temsamani.C'est ainsi que le monarque indique à son correspondant qu'une lettre allant dans ce sens suivrait et que ce dernier devrait désigner un représentant pour la faire lire à la tribu de Dadous Temsamani.
-Par la lettre-réponse N°120 du 14 Moharram 1297-28 décembre 1879,du Makhzen à Mohammed el Hadri,on apprend que celui-ci avait demandé au monarque que suite à l'expédition de la méhalla sous la direction de Moulay el Amine,qui eut pour effet de pacifier le Rif oriental,celui-ci proposa au Sultan d'opérer,le cas échéant,un mouvement dans les postes administratifs de la zone,consistant à démettre de leurs fonctions certains agents,et à procéder à une interversion pour ce qui est d'autres responsables.De telles mesures auraient eu pour effet d'après Mohammed el Hadri d'émouvoir l'opinion publique du Rif oriental.C'est pourquoi celui-ci demanda à son illustre correspondant de surseoir audit mouvement de nominations et de suspensions en question.
Il est à signaler que cette demande de Mohammed el Hadri a été accueillie favorablement par le Sultan,lequel a donné un ordre à Moulay el Amine,allant dans le sens des remarques de son correspondant des Beni Said.
-Par la correspondance-réponse N°125 en date du 27 Rabii I 1296-21 mars 1879,du Makhzen à Mohammed el Hadri,qui se fait l'écho de l'écrit que ce dernier lui avait adressé au sujet de l'ignorance des cadis de la zone en matière de droit musulman,et de la nécessité de tester leurs connaissances en la matière avant de leur attribuer le poste de juge,le monarque répond à son correspondant que le Cadi Al Jamaa,le

propre oncle du Sultan,Moulay Mohammed,a été chargé de l'affaire,et que celui-ci,à son tour,a désigné le Fakih Aboubekr Bennani,pour apprécier préalablement les qualités des postulants au poste de cadi dans le Rif oriental.
-Par les correspondances-réponses N°126 en date du 27 Rabii I 1297-9 mars 1880,et N°127 du 28 Rabii I de la même année-10 mars 1880,du Makhzen à Mohammed el Hadri,nous apprenons que ce dernier avait déchargé aux yeux du Sultan,le cadi Mohammed Ben Abdelouahab El Gzennai de toutes les accusations diverses qui pesaient sur lui;de même que le monarque est d'accord avec son correspondant au sujet de la rectitude du cadi en question.
-Par la lettre-réponse N°141 du 23 Rajab 1297-1er juillet 1880,du Makhzen à Mohammed el Hadri,faisant suite à l'expédition militaire dans la zone de Moulay el Amine-précitée-le correspondant saidi demande notamment au Sultan de laisser en poste dans la tribu de Guelaia ou dans son entourage,25 soldats.
Cette requête a été acceptée.
-Par les lettres N°130,134,140 et 153,respectivement du 13 Rabii II 1297-25 mars 1880,du 5 Joumada I 1297-15 avril 1880,du 18 Rajab 1297-26 juin 1880 et du 23 Hijja 1299-10 novembre 1882,il est question d'une propriété foncière située dans la tribu Tafersit,occupée semble-t-il illégalement par le caid Larbi Loulichki 6).Les trois premières,adressées à Mohammed el Hadri,sont signées apparemment par le Prince Moulay El Amine Ben Abderrahman(?).Ce qui indique une continuité certaine sur le plan de l'autorité ayant traité de cette affaire de terrain;et la quatrième par le Sultan Moulay El Hassan.
.La première,N°130,indique que le terrain en cause est détenu par Larbi Loulichki,qui s'en désiste en paroles,et qui continue à se l'approprier en fait,mais Moulay El Amine ajoute que Mohammed el Hadri doit se rassurer,puisque le Makhzen a ordonné à Loulichki de l'abandonner.
.La deuxième,N°134,parle du refus des Beni Touzine de remettre le terrain,suite à l'accord intervenu avec Tafersit à cet égard.Il est même question dans la lettre de l'envoi de renforts de Mtalsa et des Beni Said dans la région,aux fins,apparemment,d'arracher le terrain aux Beni Touzine,traités dans l'écrit de **moufsidines**,c'est à dire plus ou moins de **subversifs**.
.La troisième lettre N°140,rassure Mohammed el Hadri quant au problème du terrain,ajoutant que si le Makhzen a tardé à le règler,c'est parce qu'il était occupé avec les Beni Touzine(entendez à ramener l'ordre dans la tribu,suite aux désordres qui continuent d'y intervenir).Quant à Larbi Loulichki,poursuit la lettre d'une manière sous-entendue,l'Administration centrale n'a ménagé aucun effort pour le ramener à la raison(Doit-on entendre par là qu'on a fait des pressions sur lui pour qu'il rende le

-La cinquième N°133,en date du 4 Joumada I 1297-14 avril 1880 ,tenant lieu de complément à la correspondance-réponse N° 131 du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 26 Rabii II 1297-7 avril 1880,se fait l'écho de l'acceptation par les autorités centrales de la recommandation effectuée par ce dernier en faveur des oumana de Guelaia.En effet,sur la base de celle-ci,ces fonctionnaires ont été reçus avec tous les égards à la Cour Chérifienne.
-La sixième,reflétée par la correspondance-réponse N°158 du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 4 Rabii II 1301-2 février 1884,déjà citée plus haut,et exprimant le souhait que le monarque reçoive le Mokkadem Allal Mejjaoui,s'est vue honorée par l'accord royal.
-La septième,N°157,en date du 9 Rabii II 1301-7 février 1884,nous indique que Mohammed el Hadri avait sollicité du Sultan la libération d'un prisonnier nommé Mrabet,et que cette demande a été acceptée.

d)Autres demandes formulées par Mohammed el Hadri auprès du Makhzen

Six sollicitations ont été recensées à cet égard:
-Par la lettre-réponse N°46 du 13 Shoual 1292-12 novembre 1875,le Sultan Moulay el Hassan donne une suite favorable à la demande de Mohammed el Hadri relative au soutien en faveur du caid Ahmed Dadous Temsamani.C'est ainsi que le monarque indique à son correspondant qu'une lettre allant dans ce sens suivrait et que ce dernier devrait désigner un représentant pour la faire lire à la tribu de Dadous Temsamani.
-Par la lettre-réponse N°120 du 14 Moharram 1297-28 décembre 1879,du Makhzen à Mohammed el Hadri,on apprend que celui-ci avait demandé au monarque que suite à l'expédition de la méhalla sous la direction de Moulay el Amine,qui eut pour effet de pacifier le Rif oriental,celui-ci proposa au Sultan d'opérer,le cas échéant,un mouvement dans les postes administratifs de la zone,consistant à démettre de leurs fonctions certains agents,et à procéder à une interversion pour ce qui est d'autres responsables.De telles mesures auraient eu pour effet d'après Mohammed el Hadri d'émouvoir l'opinion publique du Rif oriental.C'est pourquoi celui-ci demanda à son illustre correspondant de surseoir audit mouvement de nominations et de suspensions en question.
Il est à signaler que cette demande de Mohammed el Hadri a été accueillie favorablement par le Sultan,lequel a donné un ordre à Moulay el Amine,allant dans le sens des remarques de son correspondant des Beni Said.
-Par la correspondance-réponse N°125 en date du 27 Rabii I 1296-21 mars 1879,du Makhzen à Mohammed el Hadri,qui se fait l'écho de l'écrit que ce dernier lui avait adressé au sujet de l'ignorance des cadis de la zone en matière de droit musulman,et de la nécessité de tester leurs connaissances en la matière avant de leur attribuer le poste de juge,le monarque répond à son correspondant que le Cadi Al Jamaa,le

propre oncle du Sultan,Moulay Mohammed,a été chargé de l'affaire,et que celui-ci,à son tour,a désigné le Fakih Aboubekr Bennani,pour apprécier préalablement les qualités des postulants au poste de cadi dans le Rif oriental.
-Par les correspondances-réponses N°126 en date du 27 Rabii I 1297-9 mars 1880,et N°127 du 28 Rabii I de la même année-10 mars 1880,du Makhzen à Mohammed el Hadri,nous apprenons que ce dernier avait déchargé aux yeux du Sultan,le cadi Mohammed Ben Abdelouahab El Gzennai de toutes les accusations diverses qui pesaient sur lui;de même que le monarque est d'accord avec son correspondant au sujet de la rectitude du cadi en question.
-Par la lettre-réponse N°141 du 23 Rajab 1297-1er juillet 1880,du Makhzen à Mohammed el Hadri,faisant suite à l'expédition militaire dans la zone de Moulay el Amine-précitée-le correspondant saidi demande notamment au Sultan de laisser en poste dans la tribu de Guelaia ou dans son entourage,25 soldats.
Cette requête a été acceptée.
-Par les lettres N°130,134,140 et 153,respectivement du 13 Rabii II 1297-25 mars 1880,du 5 Joumada I 1297-15 avril 1880,du 18 Rajab 1297-26 juin 1880 et du 23 Hijja 1299-10 novembre 1882,il est question d'une propriété foncière située dans la tribu Tafersit,occupée semble-t-il illégalement par le caid Larbi Loulichki 6).Les trois premières,adressées à Mohammed el Hadri,sont signées apparemment par le Prince Moulay El Amine Ben Abderrahman(?).Ce qui indique une continuité certaine sur le plan de l'autorité ayant traité de cette affaire de terrain;et la quatrième par le Sultan Moulay El Hassan.
.La première,N°130,indique que le terrain en cause est détenu par Larbi Loulichki,qui s'en désiste en paroles,et qui continue à se l'approprier en fait,mais Moulay El Amine ajoute que Mohammed el Hadri doit se rassurer,puisque le Makhzen a ordonné à Loulichki de l'abandonner.
.La deuxième,N°134,parle du refus des Beni Touzine de remettre le terrain,suite à l'accord intervenu avec Tafersit à cet égard.Il est même question dans la lettre de l'envoi de renforts de Mtalsa et des Beni Said dans la région,aux fins,apparemment,d'arracher le terrain aux Beni Touzine,traités dans l'écrit de **moufsidines**,c'est à dire plus ou moins de **subversifs.**
.La troisième lettre N°140,rassure Mohammed el Hadri quant au problème du terrain,ajoutant que si le Makhzen a tardé à le règler,c'est parce qu'il était occupé avec les Beni Touzine(entendez à ramener l'ordre dans la tribu,suite aux désordres qui continuent d'y intervenir).Quant à Larbi Loulichki,poursuit la lettre d'une manière sous-entendue,l'Administration centrale n'a ménagé aucun effort pour le ramener à la raison(Doit-on entendre par là qu'on a fait des pressions sur lui pour qu'il rende le

terrain,d'autant que la lettre signalerait-le passage en est quasi illisible-qu'on envisage de détruire sa maison?).
Ce qui donne un autre son de cloche par rapport à la lettre N°134, tout au moins en ce qui concerne l'identité de l'entité qui occupe le terrain.Cette fois-ci,il s'agit de Larbi Loulichki,et non des Beni Touzine.
.La quatrième lettre,la N°153,parle tout d'abord de tout le bien que Mohammed el Hadri avait dit au Makhzen,de Larbi Loulichki,et de la bonne conduite de sa tribu grâce à sa diligence.Ensuite,elle nous apprend que le notable saidi avait demandé à la Cour de donner l'ordre à Larbi Loulichki,de le soutenir dans l'affaire du terrain.Enfin,il est déclaré dans ledit écrit que le Makhzen a donne une suite favorable à sa requête,et qu'il a écrit dans ce sens à Loulichki.
Moyennant quoi,l'on ne sait pas si le terrain était en vérité entre les mains de Larbi Loulichki,ou des Beni Touzine.Dans les Archives makhzéniennes,nous avons trouvé 45 lettres de Larbi Loulichki,mais malheureusement,pas une seule ne parle de ce problème du terrain 7).De même que nous n'avons trouvé aucune indication décisive sur le lien qui existait entre Mohammed el Hadri et le terrain de Tafersit,et cela même s'il nous est permis de supposer qu'il lui appartenait.
Mais quoi qu'il en soit,la requête du notable saidi à son sujet,a reçu l'assentiment du Makhzen,comme celles dont nous avons fait état plus haut.

Si nous laissons de côté pour l'instant la question de l'existence de la siba au Rif oriental,que nous aborderons plus loin,nous voudrions revenir sur ce que nous avions noté plus haut relativement aux autorités locales cachées,ou mieux inofficielles,au Rif oriental en général et aux Beni Said,en particulier.Ainsi,les Hadri relevaient de cette sorte d'administration informelle qui aidait,au XIX è siècle,le Makhzen dans ses tâches politiques dans les tribus.Mais ce type d'appareil ne doit-il,en l'état actuel de nos connaissances,constituer qu'une hypothèse de travail,tant il est vrai qu'il faut la vérifier dans d'autres tribus,sachant que les quelques indications que nous avions données à ce sujet,pourraient paraître à d'aucuns trop parcellaires pour considérer ce corps de fonctionnaires secrets comme une vérité historique.
Mais en tout état de cause,les documents du Fonds Hassan Ouchen sur lesquels nous avons la chance de travailler actuellement prouvent s'il en besoin l'existence dans le Rif oriental en général,et dans la tribu des Beni Said en particulier,de ce corps particulier d'agents administratifs.
Voulant en avoir le coeur net pour ce qui est des autres tribus,tout au moins en ce qui concerne le XIXè siècle,nous avons compulsé des milliers de documents makhzéniens,aussi bien à la Bibliothèque Royale Hassania qu'à la Direction des Archives Royales,pour essayer de mettre au jour cet appareil

étatique local sui generis.Nous avons trouvé une dizaine de correspondances entre le Makhzen et certains mourabits ou chefs de zaouais.Et parmi celles-ci,seuls deux écrits pourraient entrer dans la catégorie sus-visée.Il s'agit tout d'abord-dans le sens Makhzen-mourabitines notamment-d'une lettre adressée par le Sultan Mohammed Ben Abderrahman,en date du 13 Moharram 1283-28 mai 1866,aux habitants des tribus du Sous,et parmi eux particulièrement,les oulama,les mourabitines,et les notables.Ledit message se fait l'écho de la subversion de Habib Ould Abdallah Ousalem,qui traîne sur son sillage tous ceux qui ont les mêmes penchants aux désordres que lui.La correspondance du Makhzen indiquant que tout homme raisonnable éteint de tels feux avant qu'ils ne s'allument et que Dieu prescrit le jihad contre les révoltés,souligne que les destinataires(précités)sont les plus concernés par l'obligation de combattre ceux qui troublent l'ordre public 8).

Ainsi donc,l'on constate que le Sultan Mohammed Ben Abdallah charge des mourabitines notamment,d'une mission qui échoit juriquement à des agents de l'Etat,locaux ou centraux.

Et en second lieu-dans le sens mourabit-Makhzen-nous détenons la copie d'une lettre de Mokhtar Ben Mohammed Abou-l-Jdaine,au Sultan,en date du 13 Rabii I 1308-27 octobre 1890.La signature est précédée de la formule **mouhibbouka,celui qui t'aime**;tandis que,et cela nous l'avons déjà dit plus haut,les sultans s'adressaient aux Hadri-témoin le fonds Hassan Ouchen-en employant la formule **mouhibbana-celui qui nous aime**.Et le résumé au dos de la lettre attribue au correspondant du Sultan le titre de **mourabit**.Autrement,ce dernier informe le Makhzen au sujet d'un conflit sanglant touchant les Beni Touzine et Mtalsa,et ayant fait des morts.Le mourabit suggère au Sultan de frapper les coupables d'une amende de 5000 riyals 9).

Ces deux lettres,naturellement de portée réduite,n'ajoutent pas grand chose aux données très intéressantes dont nous disposons au moyen du Fonds Hassan Ouchen,sur l'administration informelle.

De plus,pour mieux approcher ce phénomène d'appareil administratif local informel,notamment,nous aurions voulu connaître mieux la personnalité de ces deux séries d'"interlocuteurs",en l'occurrence,le Makhzen,d'une part,et les Hadri,d'autre part.

A cet effet,il convient d'indiquer que le Makhzen du XIX è siècle,y compris les Sultans et surtout Moulay el Hassan,ont déjà fait l'objet d'un certain nombre d'études,mais est-ce à dire que nous connaissons vraiment la personnalité des gouvernants,et à leurs têtes les monarques?

Notre sentiment est que nous ne sommes pas encore en mesure de nous faire une idée précise sur cette question.

Pour notre part, nous aurions bien voulu entreprendre nous-même ce travail de clarification.Mais l'immensité d'une telle tâche,qui découragerait plus d'un chercheur,dépasse largement

les limites de cette monographie.Aussi,nous ne pouvons à cet égard que déplorer cette lacune qui bien entendu ne peut pas ne pas avoir une incidence négative sur ce même travail nôtre.
Mais si la physionomie en quelque sorte du Makhzen au XIX è siècle reste dans une large mesure dans l'ombre,est-on mieux à même de percevoir celle des Hadri qui occupaient ces postes sans portefeuille que nous évoquions plus haut?
Certes,certains aspects de la vie des Hadri,voire même de leurs personnalités,transparaîtra dans la deuxième partie de notre ouvrage(consacrée aux questions internationales soulevées par le Fonds Hassan Ouchen)sur la base de documents étrangers,mais nous pouvons d'ores et déjà indiquer que nous connaissons assez mal la vie individuelle et sociale de nos notables saidis.Si ce n'est,et c'est malheureusement insuffisant,que Haj Abdeslam Bouhassani nous fit valoir,lors de notre long entretien précité,que ses ancêtres, les Hadri,étaient extrêmement riches.
Et là,nous touchons le fond de cette discipline qui a nom histoire et qui finalement,dans le meilleur des cas,restitue certains aspects de la vie passée.Comment en effet des papiers si complets soient-ils peuvent-ils rendre compte d'une vie humaine,d'une vie sociale?
Et si déjà des documents,en masse le cas échéant,ont déjà beaucoup de mal à faire revivre pleinement tout un passé plus ou moins lointain,alors qu'en est-il de ces situations historiques comme celle qui retient notre attention dans ce modeste ouvrage,où le fait de reconstituer d'une quelconque manière la vie individuelle des Hadri, relèverait du miracle,par manque de données suffisantes?
Quoi qu'il en soit,et puisque nous évoquons la personnalité des Hadri,nous allons,dans les lignes qui suivent,traiter des incidences personnelles sur les Hadri de ces relations priviligiées informelles avec le Makhzen.

3)Les incidences personnelles de ces relations privilégiées avec le Makhzen,sur les Hadri

La première constatation qu'il convient de faire à ce propos est que les trois Hadri semblent avoir à première vue souffert de leur situation ambigue d'agents du Gouvernement sans l'être vraiment,c'est à dire de leur statut d'agents,en quelque sorte secrets,du Makhzen,qui remplissaient des fonctions administratives,sans disposer apparemment de la protection dont bénéficiait alors en général tout fonctionnaire attitré.Nous savons bien que d'aucuns jugeraient cet argument spécieux en ce qu'ils pourraient faire valoir à cet égard que même les agents officiels de l'autorité n'étaient pas absolument à l'abri,dans la mesure où les débordements de leurs administrés pouvaient aller à leur endroit jusqu'aux crimes les plus graves y compris l'assassinat.

Ce contre-argument est valable,mais jusqu'à un certain point,car il demeure que ces agents gouvernementaux disposaient tout de même d'une protection tout au moins minimale,qui pouvait le cas échéant décourager bien des récalcitrants.
Mais à la vérité,le problème n'est pas là,mais ailleurs:il se situe au niveau du lien à cause à effet éventuel à établir entre le statut politico-administratif des Hadri,et toutes les difficultés qu'il auraient eu à subir de la part de certains milieux plus ou moins proches,au sens territorial du mot.
Alors,le temps est venu de parler de ces difficultés.Aussi,pour mettre un peu d'ordre dans les développements qui suivent,nous avons jugé bon de traiter les Hadri,non dans un ordre chronologique,mais selon le degré de gravité des torts qu'ils ont subis.
Et quoi de plus naturel que de commencer avec Mohammed Ahadri,deuxième du nom,qui a été assassiné,et de terminer avec le premier de la lignée,qui a eu à souffrir d'intrigues visant à le discréditer aux yeux du Sultan.

a)Mohammed Ahadri et les circonstances de son assassinat

.La correspondance N°171,en date du 25 Safar 1312-28 août 1894,adressée par Le Prince Moulay Arafa à Mohammed Ould Ahadri(c'est à dire le troisième du nombre)fait état de l'assassinat de son père(Mohammed Ahadri,deuxième du nombre)par des éléments de la tribu Zekzaoua(ou Zizaoua).Le Prince Moulay Arafa indique littéralement à son correspondant par le même écrit que son père a ainsi été assassiné,"en raison de son attachement au Makhzen"(à la lettre:"en raison de son amour pour le Makhzen").
.Parallèlement à cette lettre N°171,la correspondance N°164,en date du 15 Rajab 1309-14 février 1892,du Makhzen à Mohammed el Hadri(troisième du nombre)se réfère à un écrit antérieur de ce même correspondant,qui raconte les circonstances de la mort de son père:"Nous avons appris par ta lettre que les deux cadis Ashemlal et Omar,le amine Akchiche et les notables de Zizaoua se sont entendus pour tuer ton père,pour vous expulser de votre maison,pour brûler vos arbres,pour labourer vos terres,(sachant qu'ils) n'ont pas cessé depuis de continuer à se livrer à leurs méfaits..." 10).
Nous apprenons aussi que Mohammed el Hadri,destinataire de ladite lettre,avait démandé justice et vengeance au Souverain.
.De plus,la correspondance-réponse N°165 du 22 Shaabane 1309-22 mars 1892 se fait l'écho d'une lettre antérieure de Mohammed Ahadri par laquelle ce dernier avait informé le Makhzen que les Zizaoua,c'est à dire les "frères" du amine Akchiche,de même que les deux cadis,évoqués plus haut,qui s'étaient rendus à la Cour Chérifienne,étaient précisément ceux qui s'étaient mis d'accord pour tuer son père,violer sa

zaouia.La lettre qui annonce en outre que le Sultan a été informé de cette situation,indique enfin que ce dernier a donné sa décision à son égard.Mais la formule utilisée dans ledit écrit :"voici sa réponse",laisse planer un doute sur l'existence réelle d'une autre lettre,exprimant la décision royale sur l'affaire qui lui avait été soumise,sachant que la correspondance N°165 n'aurait constitué éventuellement pour elle qu'une missive d'accompagnement.
.Enfin,la correspondance royale N°166,en date du 15 Hijja 1309-11 juillet 1892,qui répète que c'est le groupe de Zekzaoua (Zizaoua) qui a perpétré son crime sur la personne et les biens de Mohammed el Hadri,ajoute:"Nous avons donné l'ordre à leur gouverneur pour qu'il mette fin à leurs agissements et pour qu'il te fasse justice".
Alors,la question qui se pose est la suivante:faut-il considérer ces quatre lettres comme allant dans le sens d'une vérité historique,à savoir que Mohammed Ahadri a été assassiné par des ennemis du Makhzen(cités nommément dans les lettres précitées),ou plutôt comme une hypothèse de travail,en attendant de trouver d'autres éléments de réponse?
La réponse est d'autant plus malaisée que l'écrit N°171 ne donne pas d'autres informations sur les motifs d'un tel crime que"l'attachement de Mohammed Ahadri au Makhzen".Ce qui n'est pas suffisant pour nous faire une idée conséquente sur toutes les circonstances ou du moins sur tous les tenants et aboutissants de cet assassinat.
Pour essayer de voir plus clair,le cas échéant,dans les circonstances de cet assassinat,nous avons été obligé de chercher ailleurs que dans le Fonds Hassan Ouchen,des éléments complémentaires,et en effet,nous en avons trouvé certains au sein des Archives makhzéniennes.
Le premier document qu'il est utile et nécessaire de faire valoir ici,est la fameuse lettre,dont nous avons déjà fait état plus haut,en date de fin Shoual 1307-18 juin 1890,adressée au Sultan par un correspondant dont nous n'avons pu déchiffrer le cachet.
En voici des extraits:"Les Zizawa,frères de Mohammed Akchiche(entendez dans le style makhzénien de l'époque,**ses administrés**),environ douze au total,ont décidé d'assassiner le mokkadem Alhadri.Ils l'ont tué en contrebas de sa maison dans son jardin,poussés en cela-les termes employés ici sont **sous l'inspiration et sous l'impulsion de...**-par leur groupe(entendez les Zizawa)et les deux cadis Mohammed Ashemlal et Ahmed Zrou-ou Zirou ou Zerrou-Mon Dieu,quelle catastrophe,quelle terrible catastrophe!Le Sultan en jugera.Et ils(les auteurs du crime)continuent à soulever la tribu contre leur Gouverneur,le serviteur Haj Bouziane..."11).
Ce qui donne un son de cloche légèrement différent par rapport aux lettres précitées du Fonds Hassan Ouchen,relatives à l'assassinat du mokkadem Ahadri.En effet,l'on apprend notamment par la correspondance,que ce

sont les administrés de Akchiche,appartenant à Zizawa,qui ont,parmi d'autres,perpétré le crime;tandis,que les documents du Fonds Hassan Ouchen parlent de Akchiche comme étant l'un des auteurs de ce méfait grave.
Autre différence,quoique légère,au vu des lettres au Makhzen des deux cadis de Beni Said en cause,dont nous disposons,Zrou ou Zirrou,ou encore Zerrou,s'appelle Ahmed Ben Ahmed de son prénom,et nullement Omar,comme la lettre N°164 du Fonds Hassan Ouchen l'appelle à tort.En fait,nous éclaircirons dans les lignes qui suivent cette question de Omar.
Par ailleurs,nous avons la chance d'avoir entre les mains une copie de la lettre que le cadi Ashemlal a envoyée au Sultan le 24 Shaabane 1307-15 avril 1890,soit six jours seulement avant celle dont nos avons fait état précédemment et dont nous n'avons pu déchiffrer le cachet.Que dit le cadi Ashemlal au Sultan?
Il l'informe des mauvais traitements que le Gouverneur Haj Bouziane a fait subir à ses frères,les mourabitines,Chorfas Zizawa-dont il fait partie-allant jusqu'au viol de leur horm,renouant avec ce qu'il leur a déjà infligé à cet égard l'année précédente,en faisant fi des dahirs en leur possession qui les exemptent des **takalif al makhzania et des wadaif soultania** (entendez les obligations générales incombant à tous les sujets marocains)-c'est spécifié dans ladite correspondance-comme les harkas,les sokhras(participation sur ordre du Makhzen des tribus à des travaux publics,notamment),exception faite des impôts religieux 12).
Alors,la question qui vient d'emblée à l'esprit est la suivante:quel rapport y avait-il entre l'assassinat de Mohammed Ahadri et la non-observance de la part du caid Bouziane des fameux dahirs de **respect et de considération** en faveur des Chorfas de Zizawa?
En vérité,nous avons trouvé dans une certaine mesure réponse à cette question,non pas dans la missive précitée du cadi Ashemlal elle-même,mais dans une autre lettre en date de...(?)Joumada II 1307 d'un autre cadi des Beni Said,**Omar Ben Hamou Saidi**,que nous avons déjà citée plus haut.
Il s'agit très vraisemblablement du caid Omar,évoqué dans la lettre N°164 du Fonds Hassan Ouchen.
Le cadi Omar ben Hamou Saidi accuse réception d'une convocation du Sultan à venir à la Cour et se dit prêt à s'y rendre à condition d'obtenir au préalable le **aman**,c'est à dire la vie sauve,ou encore l'impunité.Et cela,du fait qu'ils-lui et ceux qui ont reçu l'ordre de se rendre auprès du Mazkhzen-ont beaucoup d'ennemis qui les haïssent,tels que le caid Haj Bouziane et ses protecteurs(?) "sataniques" comme Haj Hamou Ahadri,le fils du mokkadem,lesquels "se sont écartés du droit chemin,en commettant leurs méfaits à notre endroit et à celui des musulmans,sachant que le fils de tes serviteurs mourabitines de Zizawa et les petits-enfants(les descendants?)du saint(wali essalih) Sidi Omar Ben Ahmed

Zizawi...se plaignent de ce que tes serviteurs précités..(Bouziane et Hamou Ahadri)s'étaient mis d'accord pour les expulser de chez eux en les dispersant,détruire leurs maisons,et s'emparer illégitimement de leurs biens....comme il l'a fait par le passé-(Bouziane,selon toute apparence).Comme il (Bouziane)a voulu dénoncer les dahirs qui sont entre leurs mains(entendez de respect et de considération)en les faisant entrer au sein des hommes du commun,et en les assujettissant aux obligations courantes...Moyennant quoi les mourabitines(de Zizawa)demandent au Sultan de leur accorder sa bienveillance et sa bénédiction..en ne les laissant pas entre les mains de ceux qui sont injustes avec eux...De même qu'ils demandent l'autorisation de se rendre auprès du Souverain...et que celui-ci n'admet pas ce que dit autrui sur nous...Et Haj Hamou Ahadri et le fils de son frère,le mokaddem Ahadri,vont venir auprès de toi..(dans l'intention)de se plaindre de tes serviteurs,les mourabitines de Zizawa,pour l'assassinat du mokaddem Ahadri,Dieu ait son âme...le mokaddem a tué cinq hommes de ses mains..en plus de son fils,le porteur du Coran(entendez qui connaît le texte sacré par coeur)..et il(vraisemblablement le mokaddem)s'est mis à soudoyer la tribu dans le but de disperser les mourabitines de Zizawa dans les tribus et de détruire leurs maisons.Mais Dieu ne lui pas permis de réaliser son dessein car on l'a tué à cause de cela (il est ainsi affirmé ici presque explicitement que ce sont les Zizawa qui l'ont tué).Et également,Haj Hamou Ahadri et le fils du mokaddem ont tué trois personnes,deux des Zizawa,quant au troisième,le alim...,Sidi Ahmed Ben Meziane..,ils l'ont tué de quatre coups de fusil..."13).

Il faut relever en premier,que cette lettre date de Joumada II 1307,soit deux mois avant les deux correspondnces précitées,celle du correspondant"anonyme",en quelque sorte,et celle du cadi Ashmlal.Ce qui signifie que le mokaddem Ahadri est mort ou pendant ou même peu avant Joumada II 1307.

Aux dires du cadi Omar,Les Zizawa ont tué le mokaddem,car il projetait de les expluser de chez eux,en accord avec le caid Bouziane,et pour venger,semble-t-il cinq de leurs frères tués par le mokaddem(Le cadi Omar ne spécifie pas explicitement que les cinq tués sont des chorfas Zizawa,mais on peut le deviner à bon droit).Ensuite,cela aussi nous le supposons,pour laver le sang du mokaddem,Haj Hamou Ahadri et le fils du défunt ont exécuté trois Chorfas Zizaoua.

En fait,il s'agit là de la version du cadi Omar Ben Hamou Saidi,qui,il faut le souligner,est convoqué vraisemblablement pour répondre du meurtre du mokaddem Ahadri,en compagnie du reste des Zizawa coupables-d'où l'emploi précité de la première personne du pluriel-,autrement,il n'aurait pas demandé **l'aman**,au Sultan.D'autant que la lettre N°164 du Fonds Hassan Ouchen,précitée,parle nommément de lui comme un des instigateurs du meurtre,avec notamment Akchiche.

Est-ce que justement,seuls des chorfas Zizawa ont accompli le forfait,sous l'inspiration,du reste,de Akchiche,des cadis Ashemlal et Omar Ben Hamou Saidi,ou ces derniers y ont-ils participé effectivement avec ces éléments Zizawa?
S'agirait-il là dans ce cas d'une simple affaire de vendetta?
Est-ce que le mokaddem Ahadri,en tant qu'autorité inofficielle a soutenu le caid Bouziane,contre les chorfas Zizawa,qui refusaient à tort ou à raison d'exécuter les ordres de l'autorité locale?
Est-ce que ces derniers n'avaient pas d'autres différends que la question des dahirs de respect et de considération-dont ils bénéficiaient de la part du Makhzen,avec Bouziane et Ahadri?D'autant qu'on voit mal comment un manquement éventuel aux dahirs en question aurait dégénéré en crimes de sang.Et d'ailleurs Mohammed Ahadri a-til réellement commis les assassinats que lui impute le cadi Omar?
N'oublions pas que ce dernier était convoqué au Palais Royal,très vraisemblablement pour répondre de la mort du mokaddem,et qu'il faisait peut-être tout pour se défendre.Et pour cela,il aurait inventé cette affaire d'assassinat de cinq personnes par le mokaddem.
En tout état de cause,si celui-ci est mort en quelque sorte en "service commandé",cela rejoint les termes de la lettre,N°171,précitée,affirmant que ce dernier est mort "en raison de son attachement au Makhzen".
Nous avons cherché en vain parmi les lettres au Makhzen,que nous avons consultées,d'Ashemlal,de Bouziane et d'Akchiche,lesquels,ne l'oublions pas,avaient été désignés par Ahadri,le troisième du nom,comme ayant été,avec des éléments Zizawa,responsables de la mort de son père,une quelconque référence à cette affaire.
La lettre makhzénienne N°166 du Fonds Hassan Ouchen,dont nous avons fait état plus haut,informant Mohamed Ahadri que justice sera faite,signifie-t-elle que les deux cadis Ashemlal et Omar Ben Hamou Saidi,ont été arrêtés?D'autant que nous n'avons pas trouvé trace au sein des archives makhzéniennes de lettres émanant de ces deux personnes après Shaabane 1307.Ce qui n'est pas le cas d'Akchiche.Est-ce à dire que ce dernier a été lavé de toute accusation à cet égard par le Makhzen?
Autant de questions ne peuvent en l'état actuel de nos connaissances que rester sans réponses.Ce qui nous détermine à considérer que nous ne disposons,pour l'intelligibilité de cette affaire précise,et pour bien d'autres encore,que d'informations parcellaires,justifiant précisément l'emploi du mot **fragments** d'histoire.... dans le titre de notre ouvage présent.
Quoi qu'il en soit,nous retenons de notre rencontre avec l'oncle de Monsieur Hassan Ouchen,Haj Abdeslam Bouhassani,que le mokaddem Mohammed Ahadri,a été tué d'une balle en argent.A personne noble,assassinat noble.Où est la réalité,où est le mythe?

Quoi qu'il en soit,nous avons pu prendre connaissance d'une lettre des deux cadis des Beni Said,Ashemlal et Zrou(ou Zirrou..)au Sultan,en date du 6 Rajab 1305-19 mars 1888,par laquelle il est permis d'émettre l'hypothèse que dès cette époque-là,soit deux ans avant l'assassinat de Mohammed Ahadri,le mokaddem,celui-ci était l'objet d'intrigues visant à le discréditer auprès du Makhzen.L'on apprend par cette lettre,dont il nous faut bien convenir qu'elle traite d'une ténébreuse affaire,que le dénommé Mohammed Ben Ali Zouht ou Zouhti,a été dénoncé(voire même vendu comme esclave)(?) et envoyé en prison à Fès,par le caid Embarek Doublali,pour avoir,selon une fausse accusation,d'après nos deux hommes de loi,"cassé la harka" 14).Et selon cette même source,ceux qui ont payé le prix de la dénonciation(1000 riyals),voire même de la transaction,au cas où Zouht ou Zouhti,aurait été véritablement vendu comme esclave,ce sont le mokaddem Ahadri et son frère Haj Hamou,pour moitié,et Bouziane,pour l'autre moitié 14 bis).

Environ trois ans auparavant,soit le ..(?)Shaabane 1302-mai-juin 1885,les deux cadis avaient écrit au ministre Mohammed Ben Larbi Ben el Mokhtar,pour se plaindre des frères du mokaddem Ahadri,qui selon eux,entretiennent le désordre en accord avec les administrés d'Akchiche,des éléments Zegzaoua(ou Zizawa).Quant à la raison des troubles-publics-elle tient aux agissements d'un serviteur du mokaddem Ahadri,qui aurait conduit un troupeau de 600 moutons sur un champ de blé non coupé.Et lorsque les propriétaires du champ lui ont demandé de le quitter,l'esclave a refusé et les a frappés.Et après maints dévelopements,dont mort d'homme,il est demandé au ministre d'écrire une lettre de reproche et de blâme au mokaddem Ahadri,pour les agissements de son serviteur 15).

D'aucuns diraient à la lecture des extraits de la lettre des deux cadis,que cette affaire,en raison de son lien indirect avec les Hadri,ne saurait être considérée comme faisant partie des intrigues que nous évoquions plus haut et qui visaient,semble-t-il,à les discréditer auprès du Makhzen.Nous considérons,pour notre part,qu'elle en fait partie,car les deux cadis demandent instamment au ministre Ben el Mokhtar,d'envoyer une lettre de reproches et de blâmes à Mohammed Ahadri.

Les deux hommes de loi devaient faire pour ainsi dire feu de tout bois,tant il est vrai qu'il a dû leur sembler opportun d'utiliser tous les moyens pour que les Hadri soient désavoués par le Makhzen.

Et pourtant,à la mort de Mohammed el Hadri,le premier du nom,le cadi Ahmed Ben Ahmed Ben Zirou,ou Zrou,avait écrit au Makhzen,une lettre en date du 21(4?) Joumada 1301,disant beaucoup de bien du mokaddem Mohammed Ahadri,et le recommandant même pour qu'il continue à veiller sur les affaires de la tribu des Ben Said,comme ce fut le cas avec son oncle.

Pour terminer nos développements relatifs aux circonstances du décès du mokaddem Ahadri,il reste un point important que nous avons préféré laisser pour la fin,en raison du fait qu'il semble n'avoir apparemment aucun lien avec les conditions dans lesquelles il fut tué:il s'agit de l'affirmation du cadi Omar Ben Hamou Saidi selon laquelle le mokaddem a tué son propre fils.
Voici un acte qu'on aurait classé très aisément parmi les affabulations éventuelles du cadi Omar,destinées à charger le plus possible Mohammed Ahadri,deuxième du nom,afin que lui-même en recueille comme une atténuation de sa propre responsabilité dans le meurtre du mokaddem.Or,lors de notre long entretien avec Haj Abdeslam Bouhassani,celui-ci nous confirma dans une mesure que nous établirons par la suite,cette information pour le moins dramatique.Il nous raconta qu'on vint un jour raconter au mokaddem que son jeune fils,qui allait encore à l'école coranique,avait,dans sa turbulence toute juvénile,abimé une ruche d'abeilles appartenant aux voisins.Devant le récit qu'on lui fit d'une telle incartade de la part de son fils,le mokaddem se sentit tellement deshonoré qu'il le battit très violemment,puis il le fit jeter en prison.Plus tard,le jeune Ahadri devait mourir en prison.
Le témoignage oral de Haj Abdeslam Bouhassani vient donc,plus d'un siècle après,évoquer pour nous la part de responsabilité pour ainsi dire objective,du mokaddem dans le décès de son jeune fils.
De même que nous aurons constaté enfin une convergence entre nos deux sources écrite et orale,à propos du fait que le jeune Ahadri allait au msid.Si ce n'est qu'il subsiste tout de même comme une incertitude quant à l'âge où il est mort.Ainsi dans la lettre du cadi Omar,il n'est pas affirmé qu'il était encore enfant,lorsqu'il "fut tué par son père".On peut même en déduire qu'il le présente implicitement comme un adolescent,voire même comme un adulte.D'autant que la mémorisation intégrale du Coran aurait,le cas échéant,la vertu de "faire vieillir" notre Ahadri-fils.Alors que Haj Abdeslam Bouhassani nous dit qu'il était encore enfant.Il ne faut pas oublier,qu'à l'époque et même jusqu'à ces dernières décennies,on apprenait par coeur très tôt le Coran,et cela contrairement à ce que nous avions laisser supposer un peu plus haut.
Il ne faut pas exagérer la portée,tout au moins pour notre propos, de la mort du fils du mokaddem,mais en vérité,si on s'est tellement attardé sur elle,c'est parce que nous la jugeons peut-être quelque peu significative de l'âme rifaine,si nous pouvons nous exprimer ainsi,sans verser dans des stéréotypes simplistes et expéditifs.En effet,il est courant de présenter les Rifains comme des hommes extrêmement violents,mais à l'endroit d'abord de leurs ennemis,puis dans une sorte de gradation qui n'a aucune prétention scientifique,à celui des autres tribus,y compris rifaines-

d'où précisément la célébrissime vendetta qui faisait partie intégrante,à tort ou à raison,de l'image,et pourquoi pas,des stéréotypes courants relatifs au Rif.
Mais voici qu'un document makhzénien vient nous parler d'un cas de violence existant à l'intérieur même d'une famille rifaine au siècle dernier.
Nous aurions sûrement considéré la mort du jeune Ahadri,comme un cas d'espèce,qui nous aurait déterminé à la limite à considérer la violence intra-familiale,au Rif,comme une hypothèse de travail à vérifier,si nous n'avions pas lu entretemps le récit de Mohammed Choukri **Le temps des erreurs**,qui se fait l'écho d'une haine insoutenable entre un père et un fils,rifains 16).Mais s'agit-il là d'un autre cas d'espèce?

b)**Tentatives visant à discréditer Mohammed el Hadri,premier du nombre,vis à vis du Sultan**
.La lettre N°154,du Sultan Moulay El Hassan,en date du 6 Rabii I 1301-5 janvier 1883,accuse réception d'une lettre antérieure de Mohammed el Hadri au Makhzen par laquelle notre personnage des Beni Said se décharge des accusations au sujet d'une saisie d'un bateau,que ses ennemis avaient portées contre lui.Mohammed el Hadri avait aussi fait valoir à son illustre correspondant qu'une telle action était plutôt le fait de certains éléments de la tribu des Beni Said.
.La lettre- N°155,précitée,en date du 7 Rabii II 1301-5 février 1884,soit le lendemain,nous apprend,selon les termes antérieurs d'une lettre de Mohammed el Hadri au Makhzen,que ledit bateau était immobilisé au port de Sidi Hsain,que ce sont les habitants des villages voisins qui commettent de tels actes,qu'un tel incident a provoqué l'arrestation d'un innocent,un certain Afraou Loulichki,dont Mohammed el Hadri demande au passage la libération.
.La lettre N°157 précitée,en date du 9 Rabii II 1301-9 février 1884,nous annonce que Mohammed el Hadri avait sollicité du Makhzen l'envoi d'une commission pour enquêter sur l'affaire,de même que la libération d'un certain Mrabet(dont le cas a déjà été évoqué plus haut)qui avait été arrêté injustement en liaison avec l'arraisonnememnt du bateau en question.
Le Makhzen,par ladite missive,lave Mohammed el Hadri de toutes les accusations qui avaient été portées contre lui dans cette affaire.
Pour essayer de voir plus clair dans ces intrigues,nous avons cherché dans les archives makhzéniennes,de quoi les confirmer ou les infirmer.Nous avons mis la main sur quelques éléments de démonstration allant dans le sens des tentatives de certains milieux du Rif oriental visant à discréditer Mohammed el Hadri,premier du nom,aux yeux des autorités centrales.En effet,Larbi Loulichki a écrit presque coup sur coup,deux lettres,au Sultan,les 26 Moharram 1297-9 janvier

1880,et le 8 Safar de la même année-21 janvier 1880,pour lui dire du mal de Mohamed el Hadri:
-dans la première,il lui fait dire que son frère,le révolté,Haj Hamou,se livre a des activités peu honorables,et qu'il se rend tous les jours chez le mourabit el Hadri,auprès de qui il prend conseil;il ajoute que son frère(s'agit-il de son frère véritable ou tout simplement d'un de ses administrés,sachant que dans le style makhzénien de l'époque on utilisait ce mot de frères pour désigner les administrés d'un caid ou d'un gouverneur?)Haj Hamou considère le mourabit comme son père.Les termes en sont vagues,mais l'on déduit des lignes suivantes de la lettre que Mohamed el Hadri l'a marié illégalement,contre 500(riyals?)et lui a donné l'habit même que le Sultan lui avait offert.Ce qui est le comble de l'indignité 17).
-dans la deuxième,Larbi Loulichki revient à la charge,en informant le Sultan que Haj Hamou continue dans son égarement dans sa tribu des Beni Oulichek et que cette fois,il a trouvé le moyen de dire aux gens qu'il peut leur fournir des passeports,en ce sens qu'il possède le cachet des Français(il s'agit-il très vraisemblablement de sauf conduits dont les Rifains avaient besoin pour se rendre en Algérie).Il ajoute que tous les jours,il se rend auprès du mourabit el Hadri qui,affirme-t-il,ne rate aucune opportunité pour semer des troubles,qui "nous" causent des préjudices(entendez des désordres dommageables pour son autorité à lui,Haj Larbi Loulichki) 18).
Nous verrons plus loin que les amitiés que Mohammed el Hadri,premier du nom,a nouées avec certains diplomates occidentaux,et notamment français et britanniques(avec Charles Jagerschmidt et J.Drummond Hay,fondamentalement),de même qu'avec des autorités espagnoles(celles de Melilla)ont dû le compromettre d'une certaine manière,sinon avec le Makhzen,du moins avec la vox populi,si l'on peut dire.
Le même Haj Larbi Loulichki,dans sa lettre précitée,en date du 28 Rabii II 1301-26 février 1884,au ministre Ben el Mokhtar,annonçant le décès du mourabit el Hadri,nous apprend-les termes en sont vagues-qu'il avait conduit,sur ordre du Sultan,ce dernier à la frontière des Beni Oulichek-où il a dû apparemment rendre l'âme-pour qu'il "se repose des Beni Said" 19).Moyennant quoi,le même Haj Larbi Loulichki,qui charge le notable saidi,nuance grandement ses propos y afférents.
Pour terminer notre propos à cet égard,nous devons nous questionner sur les raisons qui ont dû inciter les ennemis,en quelque sorte politiques,du mourabit el Hadri,à chercher à le discréditer aux yeux du Sultan?est-ce par jalousie pour la bienveillance que lui accordait le Souverain,elle-même liée à la confiance qu'il lui faisait en le chargeant d'une mission qui en principe devait revenir aux autorités administratives locales officielles?Le Gouverneur du Rif,Ben Abdessadeq a adressé le 8 Joumada I 1265-1er avril 1849,une lettre au

Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar; il lui affirme qu'il est le "pilier de cette région-là" 19 bis).C'est souligner l'importance et l'influence qui était celle tout au moins de Mohammed el Hadri,premier du nom.
Malheureusement,nous n'avons pas la possibilité d'aller au-delà de ces observations,de même que celles que nous avions produites sur le même sujet,et relatives à l'assassinat de Mohamed Ahadri,le mokaddem.

B)Les rapports administratifs entre le Makhzen et le Rif oriental en général,et la tribu Beni Said,en particulier,via les Hadri successifs

Nous avons éprouvé des difficultés quant au choix des critères susceptibles de présider aux développements devant prendre place sous cette rubrique.

Mais avant d'annoncer le plan que nous avons adopté à cet égard,il nous faut indiquer d'emblée que les deux parties que nous avons retenues,ne se distinguent pas par le fait que les rapports entre le Makhzen et l'autorité locale passaient ou non par le canal-personnel-des Hadri,puisque le fonds d'archives de Hassan Ouchen est constitué précisément par les lettres que le Makhzen envoyait à certains de ses ancêtres.
Donc,le critère que nous avons admis ici,n'a rien à voir notamment avec la spécificité ou le caractère sui generis des rapports entre le Makhzen et l'autorité locale-dans Les Beni Said en particulier, et dans le Rif oriental,en général-incarnée personnellement par les Hadri.Il faut plutôt,à notre sens,l'établir en liaison avec la nature,ou étroite,ou large,des rapports ayant existé entre l'autorité centrale et certains de nos notables saidis.

Mais même ces observations se doivent d'être explicitées,car les catégories retenues en la matière sont trop vagues pour être véritablement efficaces ou opérationnelles.
En effet,il nous faut préciser ce que nous entendons par l'administration au sens étroit et l'administration au sens large.

Naturellement,par cette distinction,nous ne visons pas une catégorie territoriale,dans la mesure où nous ne considérons pas que tout ce qui est en deça de la tribu des Beni Said relève de l'administration étroite et que tout ce qui va au-delà,de l'administration large.

La vérité,c'est que,en raison de la dispersion en quelque sorte thématique des sujets traités dans les correspondances qui retiennent ici notre attention,il nous a fallu trouver un autre critère,qui viendrait se greffer en quelque sorte sur

la généralité ou non des rapports administratifs entretenus entre le Makhzen et les Hadri.**Il concerne l'ordre public**.En effet,nous avons classé à part toutes les lettres qui portent sur les troubles internes au Rif oriental,ayant atteint **un certain degré de violence,ou plutôt un degré certain de violence**;et à ces événements ou du moins aux documents du fonds Hassan Ouchen qui en traitent,nous avons donné le sous-titre de:rapports administratifs au sens large;et à tout le reste:rapports...au sens étroit.

A la vérité même ce critère ne nous satisfait pas entièrement.Mais les difficultés méthodologiques afférentes à l'organisation des développements suivants nôtres,étaient tellement inextricables que nous n'avons pu procéder autrement.

Nous avons ainsi prévu trois subdivisions dans cette partie:

-une,consacrée à l'administration au sens étroit,qui traitera des rapports entre le Makhzen,d'une part,et l'autorité locale,en la personne des Hadri.

-une autre,réservée à l'administration au sens large,entendue dans son acception relative aux troubles de l'ordre public.

-et enfin une troisième,consacrée,à la lumière des développements contenus dans les deux premières parties précitées,au problème de l'existence éventuelle de la siba au Rif Oriental,dans la deuxième moitié du XIX è siècle.

1)Les rapports administratifs au sens étroit entre le Makhzen et l'autorité locale,incarnée par les Hadri

Au départ,nous avons dénombré 20 sortes de rapports spécifiques étroits entre nos deux séries de partenaires.Et nous aurions pu les étudier successivement.Mais cette manière d'aborder ne pouvait que nuire à l'unité de notre travail,qui était déjà entamée du fait des difficultés méthodologiques quasi incontournables que nous aurons rencontrées dans l'élaboration de notre ouvrage,et que nous n'avons pas manqué d'évoquer au fur et à mesure que nous les éprouvions.

C'est pourquoi nous nous sommes vu obligé de réunir dans des sous-catégories,ces 20 types de relations.

Le classement en question a donné les 5 registres suivants:

-l'exercice quotidien de la mission administrative qui était celle des Hadri.

-échanges de visites.

-différends locaux,sans utilisation apparente de la violence.

-appréciations,soit positives,soit négatives sur tel agent local.

-échange d'informations diverses.

Nous prendrons soin au préalable de faire précéder ces catégories par un bref rappel des principes généraux de l'administration "occulte",ou mieux informelle,représentée par le cas d'espèce des Hadri.

a)Bref rappel des principes généraux de l'administration "occulte", représentée par les Hadri

Cette question de la mission administrative occulte,ou mieux inofficielle,des Hadri,pourrait faire l'objet d'un long ouvrage,sur la base aussi bien du Fonds Hassan Ouchen en notre possession,que d'autres documents historiques à découvrir.Mais là n'est pas notre propos,en raison des limites étroites que nous nous avons imposées à notre travail.

Mais rien ne nous empêche de résumer de la manière la plus concise les modalités d'application de cette administration particulière via certains membres de la famille el Hadri.Et pour ce faire,point n'est besoin de revenir longuement sur certains caractères de cette mission,dont étaient chargés ces derniers,et que nous avons déjà évoqués plus haut.Mais rappelons brièvement que le point de départ vraisemblable de cette charge tient dans le dahir en quelque sorte modèle (document N°160) du 4 Joumada I 1309-16.12.1890,par lequel le Sultan Moulay el Hassan"autorise Mohammed Ben Mohammed el Hadri à l'informer de tout ce qui passe"là-bas",c'est à dire dans sa tribu des Beni Said.

Pris au pied de la lettre,et abstraction faite de toutes les lettres contenues dans le Fonds Hassan Ouchen,ce dahir signifierait que Mohammed el Hadri n'avait pas d'autre tâche que de tenir le Makhzen au courant de ce qui survenait chez lui dans sa tribu.Or,à la vérité les trois Hadri principaux exerçaient leurs fonctions,tout au moins informelles,en dépassant largement ce cadre étroit de l'information.
Malheureusement,nous ne disposons pas d'un dahir analogue pour Mohammed el Hadri,premier du nombre,mais il est permis de considérer qu'il était rédigé dans les mêmes termes.D'autant que le dahir du 4 Joumada I 1309-16.12.1890,concernant naturellement le troisième Hadri,fait

nommément référence à l'oncle de son père,c'est à dire à Mohammed el Hadri,premier de la liste.

Quoi qu'il en soit,l'expression contenue dans le dahir précité,selon laquelle,en substance,le Sultan autorise Mohammed Ahadri à l'informer de ce qui se passe "là-bas",pourrait paraître bien **anodine**,au regard de l'action administrative et surtout politique accomplie par nos notables saidis successifs.Et c'est ce que nous alons montrer précisément dans nos développements suivants.

b)l'exercice quotidien de la mission administrative qui était celle des Hadri

Avant d'aborder l'action administrative,en quelque sorte quotidienne,qui était celle des Hadri,il est une question préjudicielle importante,qu'il faut traiter en priorité.C'est celle de la distinction qui existe-et qu'il est nécessaire d'expliciter dans les lignes qui suivent-entre la subdivision **A 2**)ci-dessus,et la présente.En effet,le lecteur pourrait s'étonner de ce dédoublement,voire de cette répétition,qui l'amènerait à considérer que nous n'avons pas su concevoir comme il faut le plan de notre ouvrage.

En vérité,dans la subdivision **A 2)**,nous nous sommes penché sur un type d'exercice administratif sui generis,celui-là même qui fait toute la spécificité de la mission informelle qui était celle des Hadri.D'où précisément l'intitulé de cette subdivision en ces termes:les relations **personnelles privilégiées** entre le Makhzen et Mohammed el Hadri(et les questions de fond).C'est dire donc que ces liens étaient fortement personnalisées.Et il suffit de repasser en revue tous les développements correspondants pour se rendre compte que ces derniers transcendaient le type classique de rapports entre l'Autorité Supérieure et les agents de l'autorité locale.En effet,que cela soit au niveau des quatre suggestions qu'el Hadri fit au Sultan pour la nomination à des postes administratifs,ou de ses six intercessions auprès du Makhzen en faveur de certains hommes,ou encore de ses sept autres demandes,nous avons constaté que toutes les démarches de notre notable saidi ne sauraient entrer dans le cadre habituel des relations administratives normalement hiérarchisées.C'est un peu comme si el Hadri se plaçait au dessus de ces dernières.Nous n'affirmons pas qu'il se place au dessus du pouvoir,mais plutôt au dessus de la hiérarchie administrative traditionnelle.D'autant qu'il lui fallait dans toutes les situations ci-dessus obtenir l'accord du Souverain.Et,nous avions même relevé que toutes les requêtes à cet égard d'el Hadri ont eu une suite favorable.

En revanche,dans les lignes qui suivent,il sera question entre les Hadri successifs et le Makhzen,de relations qui pourraient entrer dans le canal habituel des relations entre l'Administration centrale et les autorités locales.

Certes,nous savons parfaitement que la ligne de partage entre les rapports personnels privilégiés et des liens administratifs courants que les Hadri ont entretrenus respectivement avec le Makhzen,ne saurait être d'une netteté absolue,tant il est vrai que nous aurions pu intégrer leur action publique dont nous allons faire état dans les lignes qui suivent,dans la catégorie de l'administration locale informelle;d'autant que nous nous sommes demandé nous-même parfois s'il ne valait pas mieux intégrer certaines tâches politiques de nos notables saidis dans cette même catégorie précitée.C'est dire donc que les critères que nous avons utilisées à cet égard ne sont pas infaillibles;mais nous sommes le premier à le regretter.

Ceci étant,l'éventail de la mission administrative,grosso-modo habituelle,des Hadri,était large,voire universel.C'est ainsi que le"droit de regard" qui leur était accordé sur les affaires publiques du Rif oriental,en général,et des Beni Said,en particulier,portait sur des domaines aussi variés que les suivants:

.le soutien à telles autorités de la région.
.la nomination de tel agent administratif.
.L'ordre d'obtempérer à tels administrés
.la création de postes de oumana.
.la justice.
.l'impôt religieux.
.l'autorisation d'acheter des céréales dans d'autres régions du Maroc(et particulièrement à Tétouan) .
.la liberté de mouvement en mer des Beni Said.

C'est d'ailleurs dans cet ordre que nous allons traiter à tour de rôle ces points.

-Le soutien à telles autorités de la région.

Nous disposons d'au moins 3 correspondances du Makhzen à Mohammed el Hadri,premier du nombre,par lesquelles il est demandé à ce dernier de soutenir tel caid ou tel autre:

.Le 13 Shoual 1292-12 décembre 1875,le Sultan Moulay el Hassan fait observer à Mohammed el Hadri qu'il convient de soutenir le caid Ahmed Dadous Temsamani.Le monarque charge par la même occasion son correspondant de la mission de faire lire une lettre-allant dans ce sens,qu'il lui enverra par la suite-à la tribu de Ahmed Dadous Temsamani(N°46).

Il faut toutefois signaler que ce fut à la demande,préalable, de Mohammed el Hadri que Moulay el Hassan décida de faire parvenir-par son biais-une lettre à la tribu de Dadous Temsamani lui ordonnant de soutenir son caid,c'est à dire ce dernier.

Très vraisemblablement,le Sultan entendait ainsi faire jouer son prestige auprès de la tribu en question,afin de l'amener à compositon.

Nous ne connaissons pas les autres modalités du soutien que le Makhzen voulait apporter au caid Dadous Temsamani.Mais il est à noter que nous avons trouvé dans un autre Fonds d'archives composé de correspondances du même Sultan Moulay el Hassan,une lettre ayant un contenu analogue à celui de la lettre N°46 du Fonds Hassan Ouchen.Il s'agit de la correspondance en date du 14 Shaabane 1293-4 septembre 1876,du chambellan Moussa Ben Ahmed,qui demande à l'amine Torres,qui allait devenir par la suite naib du Sultan à Tanger,de soutenir le Gouverneur Hassar,utilisant à cette fin,les mêmes termes que la correspondance N°46 20).

.Le 17 Hijja 1292-14 janvier 1876,le Makhzen accuse réception d'une lettre de Mohammed el Hadri,faisant état de la désobéissance vis à vis du caid Akchiche 21) de certains de ses administrés,prend note des suggestions-sans les rappeler- que le notable saidi avait faites à ce propos,et fait observer enfin à ce même correspondant qu'il sera informé de la décision royale concernant l'insubordination en question.(N°48)

.Le 10 Ramadan 1293-29 septembre 1876,le Makhzen écrit à Mohammed el Hadri que Haj Larbi Loulichki-le porteur de la lettre en cause- viendra,sur son ordre,s'excuser auprès de lui pour ce qu'il lui avait fait ou dit(ce n'est pas spécifié dans ladite correspondance)et qu'il faudra accepter ses excuses.Par la même missive,il est recommandé à Mohammed el Hadri ce même Loulichiki,qu'il devra aider pour l'intérêt du Makhzen (N°60).

Nous ne voudrions pas donner la pénible impression de revenir tout le temps sur nos propositions relatives aux difficultés que nous avions éprouvées pour ce qui est de l'articulation des subdivisions de notre ouvrage,mais nous ne pouvons nous empêcher de faire observer au lecteur que nous sommes quasiment condamné à le faire à chaque fois.Pour le cas d'espèce,les trois lettres précédentes se font dans une large mesure l'écho d'ordres envoyés à Mohammed el Hadri par le Makhzen,sauf,il est vrai en ce qui concerne le document N°48,par lequel on comprend que le notable saidi avait fait des suggestions antérieures au Sultan,en ce qui concerne la

désobéissance que Akchiche a dû essuyer de la part de certains de ses administrés.De même,et c'est ce qui ajoute un contre-argument supplémentaire à l'intégration sous cette rubrique du document en question,que Mohammed el Hadri avait antérieurement rempli sa mission inofficielle,en informant le Sultan des troubles de l'ordre public dont eu à souffrir le caid Akchiche dans les Beni Said.

Il est vrai aussi que le document N°46 porte aussi la trace d'une intervention préalable du notable saidi.Mais nous avons jugé préférable d'évoquer ces lettres sous cette rubrique,en raison précisément de l'ordre makhzénien à Mohammed el Hadri que tout au moins les lettres N°46 et N°60 contiennent.

-La nomination de tel agent administratif

Nous disposons ici d'un exemple de nomination à un poste administratif non précédé apparemment par une suggestion de Mohammed el Hadri.En effet,le 25 Safar 1297-7 février 1880,le Makhzen écrit à son correspondant saidi que le Sultan a donné son accord pour ce qui est de la désignation de Haj Ali Ben Omar Louriaghli comme caid de Ben Hadifa et de Ben Abi Ayache (N°123).

Moyennant quoi,toutes les nominations n'étaient pas nécessairement précédées par une suggestion dans ce sens d'un Hadri.

De plus,pour une meilleure compréhension de la charge administrative assumée par les Hadri,il nous faut faire valoir ce qui suit:les Hadri pouvaient être uniquement informés des nouvelles décisions administratives concernant le Rif oriental,et notamment des nominations à tous les échelons de la vie publique dans la région.Or,si le fait même de tenir au courant les Hadri de toutes ces mesures,est déjà significatif en soi,il est un autre élément d'appréciation qui mérite d'être développé ici.Le Makhzen ne se contentait pas de tenir informés les Hadri,de nouvelles décisions d'ordre local ou régional,mais il les impliquait en quelque sorte dans l'étape finale de la procédure.De cela nous avons la conviction,en ce qui concerne le cas précité de Dadous-par le biais du document N°46-puisque il est demandé explicitement à notre personnage saidi de soutenir ce caid,et de faire lire à sa tribu,par un représentant sien,qui a forcément toute sa confiance,la lettre royale enjoignant obéissance à ladite autorité.

-L'ordre d'obtempérer donné à certains administrés

La lettre N°77,en date du 19 Rabii I 1295-23 mars 1878,affirme à Mohammed el Hadri qu'il est venu à la connaissance du Makhzen que les frères-les administrés-du caid Omar Ben Sellam Tafersiti ne se soumettent pas aux ordres de l'Etat,sachant que les fêtes se sont déroulées sans qu'ils remettent à leur gouverneur leurs parts de la hedya.La lettre ajoute que les autorités centrales leur ont donné un répit,à charge pour notre notable saidi de les mettre en

garde à cet égard.Il est demandé notamment à ce dernier de faire en sorte que ces deux administrés récalcitrants en cause se reconcilient avec leur gouverneur,en suivant ses ordres.Il est à signaler que le dit écrit ne dit pas que c'est notre notable saidi qui en avait auparavant informé le Makhzen.Il faut admettre fortement l'hypothèse que le Makhzen disposait d'autres sources de renseignement au Rif oriental,et pourquoi pas d'autres agents administratifs occultes,ou mieux,inofficiels,que Mohammed el Hadri.

-La création de postes de oumanas

Nous le notions plus haut,le document N°131,du 26 Rabii 11 1297-7 avril 1880,a trait notamment à l'intercession de Mohammed el Hadri auprès du Makhzen en faveur des oumana de Guelaia.

Certes,le terme de"amine"est d'une intelligibilité immédiate.Il renvoie d'emblée aux corporations,d'une part,et aux préposés,d'abord locaux,aux deniers de l'Etat marocain traditionnel,d'autre part.

Cela,nous le savions évidemment avant de nous pencher sur le corpus de Hassan Ouchen.Mais voici que nous tombons justement sur le document N°104,du 18 Shaoual 1296-5 octobre 1879,appartenant à cette collection,qui nous apprend que le Makhzen a donné l'ordre à Mohammed el Hadri de choisir un certain nombre de personnes,afin qu'il leur soit décerné les postes de oumana.Il est spécifié dans le même écrit que lesdits oumana joueront le rôle d'intermédiaires entre leurs tribus et leurs Gouverneurs.

Alors,nous,qui n'avions pas tellement l'habitude des documents du Makhzen du XIX è siècle,avant d'entamer l'élaboration de notre ouvrage,il y a quelques années,nous avons eu un doute:s'agit-il d'un type de oumana que nous ignorions?S'agit-il de fonctionnaires locaux d'un type particulier?

Nous nous sommes d'autant plus posé ces questions que Naima Haraj Touzani,une spécialiste de la question,a noté dans sa thèse que certains oumana avaient des fonctions entièrement administratives 22).

Nous avons donc mené une recherche dans ce domaine,et nous nous sommes très rapidement rendu compte que notre doute était sans objet:les oumana étaient bel et bien des agents du fisc et nullement une sorte de cadres administratifs publics d'un type spécifique,comme nous l'avions supposé un peu.Mais

ainsi que nous allons l'expliciter plus loin,notre conviction à cet égard était bien provisoire.

La chose étant connue,il n'est nul besoin de passer ici en revue toutes les sources pertinentes qui nous ont aidé dans notre tâche et surtout les informations dont elles sont porteuses.Cependant,il ne serait pas inutile d'évoquer ici,ne serait-ce que brièvement, certains tenants et aboutissants de cette fonction d'amine.

En fait,le Sultan dont le nom est attaché le plus à cette charge d'amine,est Moulay El Hassan,qui en généralise l'implantation sur le territoire national.Et la raison en est simple,c'est que ce monarque introduit,dans les dernières décennies du XIXè siècle,des réformes assez importantes au sein du Makhzen,dont précisément celles concernant les oumana.Bref,le Sultan crée une structure gouvernementale moderne par bien des aspects.Le Grand visir prend presque figure de chef de gouvernement.Des ministères sont créés.Et parmi ces derniers,le ministère des finances,qui centralise dorénavant tout ce qui a trait à l'argent de l'Etat.

Mohammed Lahbabi donne des informations très utiles sur les nouvelles structures de la politique fiscale marocaine d'alors:"Moulay El Hassan a..cherché à moraliser l'administration marocaine 23);il procéda à une réforme financière profonde.

Il éleva,en particulier,les traitements de tous les fonctionnaires,des Oumana des ports par exemple,et institua un contrôle sévère de la gestion des services des oumana,contôle centralisé chez le visir des oumana.

Des innovations identiques furent introduites dans l'administration caidale:à côté des caids,furent installés des oumana bien rétribués,chargés du recencement,de la répartition et de la levée des impôts et dépendant directement de l'Ouzir el Malia..." 24).

Pour sa part,Naima Haraj Touzani qui avait fait planer quelques instants un doute sur la nature de la fonction de amine,lève finalement toute équivoque sur ce qu'elle appelle les"oumana des tribus",ceux-là mêmes qui nous intéressent au premier chef,et qui avaient de son propre indication des tâches exclusivement fiscales,en relation évidemment avec la perception des impôts.

Elle nous apprend que lorsque Moulay El Hassan monte sur le trône,toutes les tribus n'étaient pas pourvues de ce type de oumana,comme c'était le cas des villes.Mais elle s'empresse d'ajouter que le rôle de ces oumana des tribus était réduit,en ce qu'il se limitait à aider le caid dans l'établissement des impôts à caractère religieux,sachant que les cadis aussi apportaient leur contribution dans cette activité.

Elle va même plus loin,puisqu'elle fait observer que la situation où le amine de la tribu n'existait pas ne différait pas tellement de celle où celui-ci était en poste,laissant entendre qu'en tout état de cause c'était le caid qui avait la haute main sur tout ce qui relevait du prélèvement des impôts 25).

Touzani,évoquant les réformes administratives et fiscales de Moulay El Hassan,indique que ces mêmes oumana étaient également chargés de la perception du tertib 26).

Après ces développements en quelque sorte théoriques,le temps est venu d'aborder les documents du fonds Hassan Ouchen qui traitent concrètement de cette question des oumana,en liaison avec le Rif oriental,en général,et la tribu des Beni Said,en particulier.

Dans cette optique trois correspondances-réponses s'offrent à notre attention:

.Celle, N°104,en date du 18 Shoual 1296-5 octobre 1879,par laquelle le Sultan Moulay El Hassan informe Mohammed el Hadri de son intention de nommer à la tête de chaque"rbaa",c'est à dire de chaque fraction des tribus de Beni Said et de Beni Oulichek un amine.Intermédiaires entre les tribus et leurs gouverneurs,ces oumana sont censés défendre,dans l'esprit du Sultan,l'intérêt général,en éradiquant toute injustice .

Le Sultan poursuit sa missive,affirmant que les oumana sont chargés de maîtriser tout ce qui est perçu du peuple,et d'empêcher tout différend entre les tribus et leurs gouverneurs.

De même qu'il est donné par cet écrit ordre au correspondant saidi du Makhzen de choisir des oumana,susceptibles de remplir correctement leur mission;et à cette fin,ces derniers doivent remplir toutes les conditions de raison,de piété religieuse,de sérieux et de pondération.

Enfin,il est demandé au notable saidi d'envoyer au Makhzen les personnes qu'il aura ainsi désignées.

.Celle,N° 110,en date du 7 Hijja 1296-22 novembre 1879-,par laquelle le Makhzen précise en substance à Mohammed el Hadri que la nomination des cinq oumana dans les tribus de Beni Said et de Guelaia n'interviendra qu'une fois que ces tribus auront manifesté de la fidélité aux autorités supérieures du pays,en se soumettant à eux.

Cette lettre reconnaît donc implicitement que ces deux tribus étaient en dissidence.Nous y reviendrons.

.Celle,N° 47,en date du 4(?) Hijja 1292-11(?)janvier 1878,au moyen de laquelle le Makhzen,prenant en considération les différends existants entre les caids et leurs tribus au Rif,évoqués par une lettre antérieure de Mohammed el Hadri,de même que la demande de celui-ci pour qu'un amine de confiance(amine tiqa)soit dépêché à Qasbat Badis,certainement pour le règlement de ces différends(c'est implicite dans la missive),affirme à son correspondant saidi qu'il lui écrira quand une décision sera prise à cet égard.

Alors,la question qui s'impose ici est la suivante:cet amine de confiance qui dans l'esprit de Mohammed el Hadri,aurait eu pour mission de règler les différends entre les caids et les tribus du Rif,aurait-il été une espèce d'obnudsman(?)avant la lettre?Tout semble l'indiquer.

De même qu'une autre question se pose d'elle-même:est-ce que les conflits que ce médiateur aurait été appelé à résoudre au Rif,étaient de nature fiscale?
Nous ne saurions l'affirmer avec précision.

Arrivé à ce palier de nos interrogations,nous avions deux possibilités:

.Ou faire une recherche approfondie en vue de résoudre toutes ces questions pendantes relatives à la fonction de amine dans le Makhzen marocain,particulièrement dans les trois dernières décennies du XIXè siècle,en tuant tous les doutes avoués ou non concernant cette question.Et là,nous nous serions sûrement lancé dans une recherche historique d'une grande envergure,car il se serait agi pour nous de lancer de véritables raids contre tous les fonds d'archives existants,sans être sûr toutefois de l'issue,ou mieux,du succès,de l'aventure.

.Ou passer par des raccourcis aussi surprenants que sublimes que l'historien a la chance de faire quelquefois dans sa carrière.

Et dans le cas d'espèce,cette aubaine,cette solution quasi magique porte un nom:celui du Professeur Mnouni.Nous savons que les historiens ne montrent jamais la trame de leurs oeuvres,tout au moins à la manière dont nous le faisons,c'est à dire dans le corps du texte,et non dans une note de bas de page.Mais qu'à cela ne tienne,nous ferons encore une fois exception à la règle en mettant en exergue les informations précieuses que cet éminent historien(grand par la modestie et par la science tout à la fois)nous a si gentiment prodiguées.Et nous sommes d'autant plus déterminé à agir de la sorte que ce distingué et digne Professeur nous a accueilli chez lui,en répondant à toutes nos questions demeurées sans réponses,dans un état de maladie certaine.Qu'il en soit remercié ici.
Ainsi,pour cette question des oumana,le Professeur Mohammed Mnouni nous a affirmé au cours de l'entretien qu'il nous a accordé le 11 mai 1993,qu'effectivement un amine peut être chargé d'une fonction entièrement administrative-entendez,nullement à caractère fiscal-confirmant les propos,déjà cités plus haut,de Naima Haraj Touzani,qui n'a malheureusement consacré que très peu de développements à cette question précise.

Le grand historien meknassi,ayant pris connaissance du document N°104 précité,nous a confirmé que les oumana en cause dans ledit document sont des percepteurs d'impôts.Mais il a ajouté à notre intention que ces mêmes oumana pouvaient parfaitement mener aussi dans les tribus où ils ont été nommés,un travail de contrôle de l'autorité locale 27).
Sans compter d'après notre vénérable ami,que souvent le Sultan appelait à telle mission ou à telle autre un agent de l'Etat qu'il connaissait et qui occupait déjà d'autres fonctions.Ce qui créait une certaine confusion dans les tâches de nombre de fonctionnaires,dans la mesure où ces derniers cumulaient des charges.

Et quant au document N°47 relatif à la nomination à Qasbat Badis d'un amine,il nous a indiqué qu'il s'agissait là d'une question purement administrative sans rapport avec le fisc.Il a même supposé que ledit amine aurait été vraisemblablement désigné pour mener dans cette localité une mission d'enquête officielle,afin de déterminer les torts dans l'affaire qui opposait les caids à leurs tribus.

Et pour clore ce registre,le Professeur Mnouni a bien voulu nous faire observer que les réformes administratives introduites par Moulay El Hassan,comprenant également,ainsi que l'a spécifié notamment Touzani,le mouvement de nomination de oumana dans les tribus,n'étaient pas toutes empreintes du cachet de l'innovation en ce que l'ordre ancien et l'ordre nouveau continuaient de se chevaucher sous son règne.
Nous faisions observer plus haut que pour voir plus clair dans les compétences administratives éventuelles des oumana,nous avions le choix entre le fait de compulser les fonds d'archives,et notamment makhzéniens,ou de nous en remettre à la sagacité du Professeur Mnouni.En vérité,nous avons commencé,il y a quelques années,par opter pour cette deuxième solution.Mais entre temps,nous avons très longuement cherché des documents à la fois à la Bibliothèque Royale Hassania et à la Direction des Archives Royales,ayant un lien avec la question des charges administratives,et pas seulement fiscales des oumana.En fait,nous avons trouvé des élements intéressants qui ont un rapport notamment avec Akchiche.Parmi les correspondances que nous avons trouvées ayant un lien avec ce personnage.Beaucoup le désignent comme **amine**(c'était très vraisemblablement l'époque précédant sa nomination en tant que caid des Beni Said).

Il nous faut mettre en exergue plus en particulier trois lettres envoyées par lui,et dont nous devons signaler d'emblée qu'elles comportent son cachet personnel:**Al Amine Mohammed Akchiche Saidi..**

.Le premier document,en date du 3 Rabii II 1306-7 décembre 1888,adressé au Sultan,se fait l'écho de cette recurrente affaire de l'exemption des chorfas Zizawa des obligations courantes,et notamment des impôts.Dans ces conditions donc,l'on ne peut que signaler que le amine Akchiche traite personnellement de cette affaire en tant que préposé aux impôts.Ce qui rejoint la fonction première,pour ainsi dire traditionnelle,du amine.
.Le deuxième,en date du 8 Joumada II de la même année-9 février 1889,adressé au Sultan,parle des désordres publics intervenus dans la tribu des Ben Said,ajoutant que les gouverneurs le détestent.Ce qui dénote qu'il exerce dans

cette situation une fonction politique,et non pas fiscale.Mais peut-être après tout que l'origine d'un tel désordre public et d'une telle inimitié à son endroit,tient-elle précisément à l'exercice de sa fonction fiscale.
.Le troisième,envoyé au ministre Mohammed Ben Ahmed Senhaji,en date du 15 Rajab de la même année-17 mars 1889,révèle que le caid Bouziane n'a pas du tout accepté qu'il exerce sa mission dans la tribu des Beni Said,depuis qu'il y a été nommé amine,et qu'il n'intervient nullement dans les affaires de ce dernier,contrairement aux allégations à cet égard du caid précité.Pas plus qu'il ne s'est rendu coupable du moindre désordre,comme le prétend Bouziane,qui avait d'ailleurs signalé au Makhzen qu'il avait empêché les autorités locales de sanctionner quelqu'un ayant tué un homme.

Akchiche avoue qu'il y a eu mort d'homme,selon,dit-il,l'habitude dans le Rif,et qu'une amende a été versée à cet égard.Et comme,selon lui,les Beni Said ont règlé ce qu'ils devaient payer,il n'y a plus aucun problème d'ordre public dans la tribu 28).
Il est certes question dans le document précédent du règlement d'une amende,suite à un crime de sang,mais nous aurons constaté que le amine Akchiche,de par sa fonction,dépasse dans une certaine mesure ses compétences exclusivement fiscales.A en croire il est vrai le caid Bouziane.

Ceci étant,il est à rappeler que le document N°93 parle de la nomination de Haj Mohammed Ben Hamou Alfaklani comme amine attaché au caid Mokhtar,telle qu'elle avait été proposée au Mahkzen par Mohammed el Hadri;et que le document N°131 évoque les oumana de Guelaia qui ont été reçus au Makhzen,suite à la recommandation dans ce sens du même Mohammed el Hadri.Mais dans le premier comme dans le deuxième cas,l'on ne sait si ces oumana étaient des agents du fisc ou des agents de l'autorité locale,d'autant moins qu'il n'y pas dans les deux correspondances le moindre indice à cet égard.Mais peut-être dans ce cas cumulaient-ils lès deux fonctions.

-La justice

Il a déjà été question de la justice auparavant,au travers des documents N°118,125 et 126/127 lesquels traitent respectivement de la nomination d'un adel-qui est un auxiliaire de la justice-de l'ignorance des cadis de la région en matière de droit musulman,et enfin des accusations qui pèsent injustement sur le cadi el Gzennai.
Sur ce,nous passerons en revue les correspondances à caractère judiciaire,du Makhzen à Mohammed el Hadri,premier du nombre,car les écrits de ce type n'ont été adressés qu'à lui:

.Par la missive N°72 en date du 4 Shoual 1294-12 octobre 1877,le Makhzen annonce à Mohammed el Hadri que les cadis de la tribu Beni Said sont sortis du droit chemin,s'étant rendus coupables d'extorsion de fonds à l'encontre de leurs administrés.De plus ordre est donné au notable saidi de les rassembler,de les mettre en garde contre de tels agissements,d'attirer leur attention sur les risques qu'ils courent d'être frappés par une punition divine,et enfin d'informer le Makhzen s'ils ne s'amendent pas.
.Par la correspondance N°114 en date du 10 Hijja 1296-25 novembre 1879,le Makhzen accuse réception d'une lettre de Mohammed el Hadri relative à la persistance dans l'"égarement" des Beni Sidel et surtout d'un cadi dont le cas avait été signalé par le caid Mokhtar el Gham(il est à supposer que le cadi en question est en poste dans cette même tribu des Beni Sidel).Par le même écrit,les autorités centrales donnent une suite favorable à la proposition antérieure du notable saidi de ne pas accepter les correspondances de la tribu et du cadi en cause.
Enfin il est annoncé à Mohammed el Hadri que l'ordre de les "frapper a été donné à leurs voisins et à d'autres".
.Par la correspondance N°152 en date du 18 Rabii II 1299-20 mars 1881,le Makhzen recommande à Mohammed el Hadri le cadi Ashemlal.

-Les impôts zakat et achour

Sauf erreur de notre part,nous n'avons relevé que deux correspondances relatives à ce sujet:
.Il s'agit du document N°17,en date du 15 Hijja 1269-19 septembre 1853.Par ledit écrit,l'on comprend suivant le contexte,que le Makhzen informe son correspondant saidi qu'il a donné l'ordre à la tribu(sans doute des Beni Said)de collecter 4000,ce n'est pas spécifié dans l'écrit,**riyals**;vraisemblablement,au titre de la zakat et du achour.Enfin,il est affirmé à Mohammed el Hadri qu'il a la haute main sur cette question,dans la mesure où il est sur place.
Il y a tout lieu de souligner ici que Mohammed el Hadri reçoit ainsi une corrrespondance du Makhzen lui déclarant que c'est lui qui a le premier et le dernier mot sur une affaire de prélèvement d'impôts religieux,qui regarde en fait un autre agent de l'Etat,en l'occurrence un amine.
Et il s'agit du document N°19 en date du 24(?) Hijja 1269-28(?) septembre 1853.Par ladite missive,le Makhzen informe Mohammed el Hadri que le Prince Sidi Mohammed se rend prochainement dans la région(le Rif oriental) et qu'il faut que la tribu(très vraisemblablement celle des Beni Said) lui prépare notamment le produit de la zakat et du achour.
Il est à signaler que le ton employé dans cette lettre par le Makhzen n'est pas aussi direct que pour la précédente(N°17).En effet,le document N°19 donnant l'ordre

péremptoire de lever les impôts religieux sus-nommés,ne s'adresse expressément qu'à la tribu.Certes,d'aucuns diraient avec raison que l'injonction makhzénienne y afférente concerne également notre notable saidi.Mais il n'en demeure pas moins qu'il y a une différence manifeste dans la manière de commander entre les deux correspondances.

-L'autorisation d'acheter des céréales dans d'autres régions du Maroc

Quatre correspondances portent sur ce sujet:

.Celle,N°66,en date du 26 Rabii II 1294-10 mai 1877,se fait l'écho d'une demande d'autorisation de Mohammed el Hadri concernant l'achat de blé ou de céréales,en général,à Tétouan,en vue de remédier à la"misère des pauvres" de"cette"région(entendez le Rif oriental).A quoi il a été répondu par l'affirmative.

.Celle,N°69,en date du 6 Rajab 1294-17 juillet 1877,informe Mohammed el Hadri que les oumana de Tétouan avaient écrit au Makhzen pour se plaindre des effets négatifs sur la population locale de l'envoi,au Rif oriental,du blé de la région,lequel,selon la même source,est vendu avant de parvenir même à la ville.Ledit écrit annonce au correspondant saidi du Makhzen que le Sultan va donner l'ordre pour que cette vente des céréales(au Rif) cesse,afin d'"alléger les peines évoquées" 29),subies par les tétouanis.En outre,ordre est donné à la tribu des Beni Said(implicitement),celle de Guelaia et à d'autres,pour qu'ils désignent un ou plusieurs représentants qui aurait(ent) la mission d'acheter pour elles des céréales à Casablanca et El Jadida.

.Celle,N° 70,en date du du 29 Rajab 1294-9 août 1877,prend note de ce que Mohammed el Hadri avait écrit au préalable au Makhzen au sujet de l'attitude des oumana de Tétouan à l'égard de celui qui avait été commis(très vraisemblablement par la tribu des Beni Said)pour lui acheter des céréales-et plus particulièrement pour ses pauvres,comme le spécifie la lettre-.Après l'avoir autorisé à remplir sa mission,ils(les oumana de Tétouan) lui ont interdit de s'approvisionner dans le marché de gros.La lettre indique à cet égard que ces oumana ont écrit au Sultan pour porter à sa connaissance que ces transactions ont un effet négatif sur le niveau de vie des habitants de Tétouan.Sur quoi,le Souverain Chérifien a donné l'ordre pour que ces ventes cessent.
Enfin ordre est donné à Mohammed el Hadri de faire acheter les grains dans les ports du Haouz comme l'ont fait les tribus Guelaia et d'autres du Rif oriental.
L'on constate évidemment des ressemblances entre les lettres N°69 et 70,si ce n'est que le Makhzen enjoint par elles aux

tribus du Rif oriental de s'approvisionner en céréales à des lieux différents,ou tout au moins,relativement voisins.

.Celle,N°71,en date de fin Rajab 1294-10 août 1877,reprend la même question.Cependant,il y a,semble-t-il,dans cette correspondance un élément nouveau qui éclaire les trois précédentes,c'est qu'il y est indiqué que Mohammed el Hadri avait sollicité du Sultan l'autorisation de faire acheter ces grains à Tétouan gratuitement.

L'on comprend par déduction-ce qui ne correspond pas forcément à la réalité-que les représentants qui achetaient des céréales pour le compte du Rif oriental,le faisaient directement auprès des paysans de la région de Tétouan.Ce qui laisse supposer qu'ils ne passaient pas par les oumana,qui auraient prélevé évidemment une taxe si ces opérations commerciales avaient transité par leur truchement.Le terme"gratuitement" signifierait ainsi:"exempt de taxes sur les céréales.

Mais quoi qu'il en soit,il faut percevoir derrière l'attitude de ces oumana une réalité économique immédiate de compréhension,à savoir que les ponctions de céréales effectuées pour le compte du Rif oriental produisaient une raréfaction relative de l'offre locale,et partant un renchérissement des prix correspondants,ce qui ne manquait pas d'entraîner une augmentation des prix,et donc une réduction du pouvoir d'achat des familles de Tétouan et de sa région.

-La liberté de mouvement en mer pour les Beni Said

Par la lettre-réponse N°20 en date du 11 Rabii II 1270-11 janvier 1854,le Makhzen fait observer en quelque sorte que si les Beni Said,voyagent et gagnent leur vie en mer,sans aucune opposition de quiconque,c'est grâce à l'influence même de Mohammed el Hadri(les termes arabes significatifs utilisés ici sont :"grâce à ton visage".
En d'autres termes,il y aurait eu dans ce cas,soit une intercession explicite,soit une intercession implicite,de Mohammed el Hadri auprès du Makhzen,pour que sa tribu ait un libre accès à la mer;cette dernière hypothèse signifiant que les Beni Said disposent de ce droit ipso facto,par le simple fait que Mohammed el Hadri,ami du Sultan,en soit membre.

Nous touchons là,par l'évocation de ces deux derniers points(l'autorisation d'acheter des céréales dans d'autres régions du Maroc,et la liberté de mouvement en mer pour les Beni Said),à des questions très importantes que nous aurions voulu traiter plus en profondeur,en liaison d'ailleurs avec une approche aussi conséquente que possible de l'économie du Rif oriental,en général,et des Beni Said en particulier,dans

le courant de la deuxième moitié du XIXè siècle.Malheureusement,les données que nous avions pu glaner dans le Fonds Hassan Ouchen sont trop squelettiques pour que nous puissions les mettre à profit dans ce but.Il est vrai que ce même fonds contient d'autres éléments d'ordre économique ou commercial susceptibles d'être cités parmi les données ci-dessus relatives au commerce du blé et du droit pour les Beni Said de se déplacer en mer,très vraisemblablement pour faire du cabotage.Mais il n'est pas utile de les citer ici,car une telle initiative de notre part n'aurait qu'une valeur descriptive,sans plus.

Par ailleurs,nous connaissons la grande richesse des archives makhzéniennes,en matière économique,et en recherchant en leur sein des documents ayant un lien direct avec les Hadri,nous avons pu mettre la main sur bon nombre de données qui auraient parfaitement leur place dans un ouvrage sur l'économie du Rif oriental au siècle dernier 30).

D'un autre côté,nous traiterons bien dans la deuxième partie de notre ouvrage de deux autres questions qui sont bien-entendu de nature économique:la piraterie et le commerce international du Rif oriental,mais nous n'étudierons pas du tout les répercussions de ces deux phénomènes dans la vie économique de cette partie du Maroc.

Si pour la piraterie,nous nous contenterons de faire état des circonstances des captures de bateaux par des Rifains de l'est,de même que des implications que de tels actes ont eues à la fois sur ces derniers,y compris les Hadri,et sur le Gouvernement marocain;en ce qui concerne le commerce international de cette partie du Maroc,nous n'analyserons pas en profondeur ses échanges y afférents,et cela en raison du fait que le Fonds Hassan Ouchen ne contient qu'un nombre assez limité d'informations à cet égard.

Il est vrai,dans un cas comme dans l'autre,que nous aurions pu glaner dans les archives makhzéniennes des données complémentaires.Mais là n'est pas notre propos,car notre ambition dans notre ouvrage est limitée:il s'agit pour nous de nous focaliser surtout sur le fonds Hassan Ouchen,quitte à l'enrichir de temps à autre par d'autres documents.Mais le point de départ essentiel reste cette dernière collection,tant il est vrai que le titre de notre livre est **fragments d'histoire du Rif oriental**.. d'après les documents de Hassan Ouchen.

Autrement,nous aurions eu à rédiger une somme monumentale,qui dépasse de très loin nos capacités individuelles à court ou même à moyen terme,si Dieu nous prête vie.
Quoi qu'il en soit,il nous faut mettre en exergue ici,pour clore ces développements,deux thèses remarquables,qui ont

approché très intelligemment l'économie du Rif oriental,au siècle dernier:
-celle de Nicolas Michel,que nous avons déjà citée plus haut:**Une économie de subsistances:le Maroc précolonial** 31),où l'analyse de l'économie du Rif,n'est pas en reste.
-celle de Mohammed Ounia.**Les Boqqouia:contribution à l'étude de l'histoire sociale du Rif Précolonial(1860-1912)** 32).

c)l'échange de visites

Avant toute chose,il convient tout d'abord de s'entendre sur ce que nous appelons"échange de visites",et cela d'autant plus que nous avons déjà traité précédemment des convocations de Mohammed el Hadri-premier du nombre-à Fès(ou même ailleurs,les termes à cet égard de la lettre N°16,notamment,n'étant pas clairs).
En fait,nous visons sous cette rubrique les visites que les plus hautes autorités du Royaume ont rendues au Rif oriental,avec ce que ces déplacements ont comporté comme événements et surtout comme préparatifs,y compris les indications sur les lieux de rencontre entre ces dernières et Mohammed el Hadri,notre notable saidi devant aller à tour de rôle à leur rencontre,pour les accompagner très vraisemblablement dans leurs mouvements.Il est à rappeler,encore une fois,un principe général auquel obéit cet ouvrage nôtre,c'est celui de n'y évoquer que les questions traitées d'une manière directe ou indirecte par les documents du fonds Hassan Ouchen.Et cela tombe sous le sens.Mais à trop l'appliquer,nous risquons d'affaiblir fâcheusement nos développements.C'est pourquoi il faut ménager de temps à autre à cette ligne de conduite quelques exceptions,surtout si elles sont de taille.Et la visite du Sultan Moulay El Hassan dans le Rif oriental en est précisément une.
Ce monarque,connu pour avoir sillonné bon nombre de régions du pays durant son règne,se rendit trois fois au nord(deux fois au nord est-en 1874 et 1876 respectivement- et une fois au nord ouest -en 1889 33).
.La première fois,en 1874,dans le cadre de l'expédition punitive contre la révolte d'Al Habri 34),dans l'Oriental.Une fois ce dernier pris comme prisonnier,le Sultan s'arrêta à Kasbat Selouan.
L'historien Naciri raconte dans son célèbre **Istiqsaa**,les activités de ce dernier,durant son séjour dans cette localité:des tribus voisines dépêchèrent des délégations auprès de lui.Elles étaient en liesse.Et l'enthousiasme des hommes qui approchèrent le Sultan était tel qu'ils se bousculèrent autour de sa personne,pour embrasser sa main et pour se couvrir les yeux de ses habits dans le but d'obtenir sa bénédiction(sa baraka).L'audience royale accordée à ces délégations eut lieu au cinquième ou au sixième jour du Ramadan.Le Roi demeura à Kasbat Sélouane jusqu'à l'Aid el Fitr.On comprend implicitement des propos de Naciri que ce fut à l'occasion de la fête,que certaines personnalités de

l'Oriental accoururent auprès de lui,pour lui présenter leurs voeux.Témoin Haj Mohammed Ben Bachir Ben Messaoud,le personnage le plus en vue des Beni Iznassen(leur"kabir"),que le Souverain plaça à cette occasion,à la tête d'un certain nombre de tribus de la région,y compris très vraisemblablement la sienne propre 35).

Mais Naciri ne spécifie pas à quel titre Haj Mohammed Ben Bachir Ben Messaoud fut nommé.Louis Voinot nous donne ce renseignement dans une galaxie de détails proprement étonnante,à laquelle nous ne donnerions pas sa vraie signification,si on ne la plaçait pas dans son véritable contexte,celui des circonstances dans lesquelles cet auteur eut à connaître du Maroc.
Envoyé en Algérie en 1898,il prit part à l'occupation d'In Salah dans le Tidikelt.En 1906,il fut placé par Lyautey sur la frontière algéro-marocaine.Et c'est à ce titre qu'il commanda le Bureau arabe de Lalla Maghnia,puis celui d'Oujda,après l'occupation française de l'Oriental,en 1907.Il publia en 1912 son livre **Oudjda et l'Amalat**.Et ce qu'il faut s'empresser de noter à cet égard,c'est qu'il a non seulement"pratiqué" Oujda et sa région durant de longues années,mais il a eu accès à des sources primaires françaises aussi bien métropolitaines qu'"algériennes" pour l'élaboration de son livre.Evidemment,cela ne suffirait pas à lui seul pour donner un crédit absolu à toutes ses affirmations,sachant qu'il faut confronter ses sources aux archives marocaines y afférentes de l'époque.Mais cet état de choses ne nous interdit pas de donner une certaine importance à son ouvrage dans la mesure où celui-ci pullule de détails si infimes qu'on a comme l'impression que toutes ces données n'ont pu pour une raison ou une autre être entièrement inventées de toutes pièces.
Quoi qu'il en soit,il nous faut nous reporter aux très longs développements qu'il consacre à l'histoire d'Oujda et de sa région au moins depuis 1830.Et c'est dans ce cadre,que nous avons pris largement connaissance avec ce personnage qui répondait au nom de Mohammed Ben Bachir Ben Messaoud.
Compte tenu des archives qu'il a pu utiliser à cet égard,Voinot est remonté,du moins en ce qui concerne ce personnage ou plutôt sa famille,jusque vers la fin des années 1840,époque où les heurts entre les Beni Snassen et les Angad ont atteint le niveau d'une guerre déclarée,et où les premiers nommés étaient dirigés d'une main de fer par le Cheikh Mimoun,frère de Mohammed Ben Bachir Ben Messaoud.Le Cheikh Mimoun réussit à se faire"investir officiellement du commandemant de toutes les tribus du nord,entre la Moulouya et la frontière" 36).
En 1863,Le Cheikh Mimoun est assassiné par des éléments de la tribu Mhaia;son frère,Mohammed Ben Bachir fait alors son entrée dans l'histoire comme nouveau chef des Beni Snassen.

Ce personnage,ambitieux,faisant alors preuve d'une volonté de puissance certaine,imposa sa domination sur les populations de la région.Il était devenu indiscutablement le potentat le plus important de l'Oriental,plus encore que le gouverneur 37)d'Oujda et des tribus avoisinantes.
En 1869,le nouveau gouverneur d'Oujda,Abdeslam Ould el Haj Larbi, voulut révoquer le Cheikh Ali ould Ramdane,qui était inféodé à Mohammed Ben Bachir.Le gouverneur réussit même à arrêter dans son propre domicile ces deux dernières personnes,mais pas pour longtemps.Même Bouchta Benelbeghdadi,qui deviendra puissant par la suite-ayant été nommé entretemps,en novembre 1869,gouverneur d'Oujda-tremblait devant Ould el Bachir.
Ce dernier qui posait un peu en "seigneur de la guerre",dictait sa volonté dans la région,en s'attaquant à Oujda,et cela à plusieurs reprises,levait des armées de plusieurs milliers d'hommes,pour défendre son autorité et ses intérêts personnels.En mars 1874,notamment,il rassembla 10.000 hommes pour guerroyer comme à son habitude.Il marcha entre autres sur les Mezzouja,sachant que les Beni Bouyahi,Metalsa et Guelaia(qui nous interessent dans cet ouvrage en tant évidemment que tribus du Rif),"effrayées,firent immédiatement la paix avec lui" 38).
Nous en arrivons enfin au titre que le Sultan Moulay El Hasan conféra à Mohammed ould el Bachir lorsque celui-ci se présenta devant lui à Kasbat Selouane.Et ce titre est celui de gouverneur d'Oujda.Et il ne serait peut-être pas inutile de raconter ici les circonstances de cette nomination, tout au moins telles qu'elles ont été rapportées par Voinot:"Le sultan Mouley El Hassan,venant de châtier la tribu des Ghiata,poussa jusqu'à Ain Zohra,il y arriva le 15 octobre 1874;de là,il fit inviter les notables de l'amalat à le rejoindre.Ali ould Ramadane et Mohammed ould el Bachir n'étaient pas rassurés sur la suite de cette entrevue,ils mirent leurs biens en sûreté et envoyèrent un marabout de Kerzaz plaider en leur faveur auprès du souverain.Le Sultan arriva à Selouane le 22 octobre,l'amel(d'Oujda,Abdelkader Ben Houcine, à peine arrivé,puisqu'il prit possession de son poste le 19 juin 1874) qui s'était occupé de réunir les cadeaux à lui remettre,se mit en route le 31 accompagné des notables,dont el Hadj Mohammed ould el Bachir très craintif;Ali ould Ramadan avait jugé plus prudent de s'abstenir.La députation atteignit Selouane le 6 novembre;l'amel fut reçu par le Sultan qui refuse de voir les notables.El Hadj Mohammed ould el Bachir,augurant mal de cet accueil,renvoya à Oujda son fils et le chaouch du cheikh Ali,afin de rapporter des sommes considérables destinées ...(à) Si Moussa.
Pendant ce temps,les ennemis du chef des Beni Snassen intriguaient contre lui;l'amel était trop heureux de faire arriver leurs plaintes jusqu'à Mouley El Hassan.Lorsque l'argent demandé par el Hadj Mohammed ould el Bachir fut

parvenu à Selouane,il se produisit un revirement complet en sa faveur.Le Sultan espérait peut-être aussi qu'un homme de la trempe du chef des Beni Snassen parviendrait à rétablir la paix dans le pays,il se décida donc à le nommer amel d'Oujda et il lui donna l'investiture le 13 novembre,malgré les protestations des Angad,Mehaia,Beni Khaled,Beni Mathar,Haoura de Triffa et même des Beni bou Zeggou.Le 15,le Sultan fit appeler les délégués de ces tribus et les avisa qu'il ne reviendrait pas sur sa décision.Il laissa à ceux qui ne seraient pas satisfaits de son choix la faculté de s'expatrier 39).

Cette page est instructive à plus d'un titre,mais nous n'allons pas la commenter longuement car là n'est pas notre propos,mais il est au moins deux choses qui méritent peut-être que nous nous y arrêtions quelques instants:

-il s'agit en premier de la question des sommes d'argent que Haj Mohammed Ould el Bachir auraient remises à Moussa Ben Ahmed.L'emploi du conditionnel est de rigueur ici car il faut recouper cette information donnée par Voinot.S'agit-il de corruption ou plutôt d'une sorte d'amende dont le Makhzen aurait frappé un potentat local pour le pouvoir exorbitant qu'il s'était attribué à lui-même?

Quoi qu'il en soit,les archives makhzéniennes que nous avons compulsées par dizaines de milliers,nous ont appris que les autorités centrales frappaient souvent de lourdes amendes tous ceux qui troublaient gravement l'ordre oublic,et cela aussi bien au sein des autorités locales ou régionales,qui faisaient un usage abusif du pouvoir dont ils étaient investis,qu'à celui des hommes ordinaires.

-La pratique makhzénienne consistant à nommer un puissant chef local ou régional,connu pour sa tyrannie,à la tête de toute une région,de mise surtout plus tard,notamment pour ce qui est de Moulay Ahmed Raissouni,dans la première décénnie du XXè siècle,était pour le moins astucieuse,car il s'agissait en fait d'essayer d'"occuper" des personnages de cette sorte à exercer un pouvoir légal,comme on jetterait un os à un chien.Et peut-être qu'en leur affectant de tels postes,on rasssasierait leur soif effrénée de pouvoir.

Mais la question que nous ne pouvons pas ne pas nous poser est la suivante:Mohammed ould el Bachir était-il de la même "trempe"que Moulay Ahmed Raissouni?Appartenait-il comme lui à cette catégorie de révoltés moitié politiques,moitié brigands,qui ont secoué le Maroc au XIXè et au début du XXè siècles?

Est-ce qu'il entendait à l'instar du"lion de Jbala"semer la terreur dans "sa région",dans le but d'obtenir un poste important d'un Makhzen qui aurait cédé à ses pressions dans ce sens?

Par ailleurs,Ould el Bachir aurait-il eu le même destin personnel et historique que Raissouni,s'il avait été aussi confronté à une présence étrangère,avec tout ce que cela

comportait,pour le chef jebli,tout à la fois comme résistance au colonialisme,et comme compromissions avec lui?
Pour y répondre,nous ne disposons pas d'une documentation suffisante-en dépit de l'ouvrage de Voinot si prolifique en données concernant Ben Bachir-.Mais en tout état de cause,cette question est un autre problème qui dépasse largement les limites de cet ouvrage.
Ceci étant,et sans perdre de vue que nous revenons de loin,il nous faut souligner que Naciri ne cite pas Mohammed el Hadri parmi les autres notabilités de l'Oriental-en général-accourues auprès du Sultan Moulay el Hassan,à Kasbat Selouane.Et pour éclaicir cette absence,il nous faut savoir si le Sultan Moulay El Hassan et Mohammed el Hadri se connaissaient déjà à l'époque,fût-ce de manière épistolaire.
La première lettre du Makhzen reçue par notre notable saidi porte la date du 12 Moharram 1291-29 février 1874,soit antérieurement au séjour de Moulay El Hassan à Qasbat Selouane,ayant débuté en octobre de la même année.Elle appartient au fonds Hassan Ouchen et porte le N°39.Elle formule les condoléances de Mohammed el Hadri à Moulay El Hassan,suite au décès du Sultan Mohammed Ben Abderrahman;de même qu'elle présente ses félicitations au nouveau Sultan à l'occasion de son intronisation.
De plus,comme les termes de cette lettre N°39 sont neutres,l'on pourrait être tenté d'en conclure que les deux correspondants ne se connaissaient pas.En fait,ce n'est pas si simple car une lettre de circonstance comme celle-là pouvait parfaitement être rédigée de la sorte et échangée entre deux personnes qui avaient connaissance l'une de l'autre.Et pour en avoir le coeur neutre,il faut jeter un coup d'oeil sur les lettres reçues par Mohammed el Hadri du Makhzen depuis le début,soit depuis le milieu du XIX è siècle,pour chercher à savoir si Moulay El Hassan,encore prince à l'époque,ne figurait pas parmi les expéditeurs de ces lettres.Apparemment,cela ne semble pas avoir été le cas.A moins bien entendu que de telles correspondances aient disparu depuis.
La question ci-dessus était d'autant plus utile et nécessaire que, ainsi que nous le verrons plus loin,chaque déplacement d'un membre important du Makhzen dans le Rif oriental,était précédé par un envoi à l'avance de lettres à Mohammed el Hadri,lui ordonnant d'aller à sa rencontre dans une localité fixée à l'avance.
De plus,dans le cas où Moulay el Hassan et Mohammed el Hadri se seraient connus avant le séjour précité du premier nommé à Kasbat Selouane,le déplacement du notable saidi n'aurait constitué qu'un court voyage,sachant que cette localité est relativement proche des Beni Said.
Une dernière remarque s'impose ici:l'expédition punitive de l'armée marocaine sous la direction personnelle de Moulay El Hassan,ne vise que certaines localités du Maroc oriental,à l'exception des tribus du Rif avoisinantes,apparemment calmes

à l'époque,mais qui ne le seront plus que dans les décennies ultérieures,ainsi que nous le verrons plus loin.
.Le deuxième voyage dans le nord est,conduisit Moulay El Hassan en 1876,à la tribu Metalsa et Qasbat Selouane.Le but en était apparemment d'arrêter Mohammed Ben Bachir Ben Messaoud,qu'il avait nommé à peine deux ans plus tôt dans la région 40).
Et comme les désordres créés par ce Ben Bachir n'ont,selon toute vraisemblance,pas touché le Rif oriental,nous n'avons pas jugé utile d'en savoir davantage sur l'expédition hassanienne de 1876.Si ce n'est que nous avons jugé utile de raconter les circonstances dans lesquelles Haj Mohammed Ben Bachir a été arrêté,en compagnie d'ailleurs de son proche Ali ben Ramdane.Nous devons les détails du récit de leur arrestation à Voinot.
En effet,d'après cette source,le Souverain,"furieux de voir l'anarchie désoler l'amalat(d'Oujda)par la faute du chef des Beni Snassen...fit inviter ...El Hadj Mohammed ould el Bachir et Ali ould Ramdan à se présenter devant lui;pour les décider il leur envoya son chapelet comme sauf-conduit.Devant cette promesse solennelle d'aman ces deux personnages se décidèrent à aller voir le Sultan à Guerma(sur la Moulouya),le 24 août;ils étaient accompagnés de marabouts,de tolba et de femmes venues en suppliantes;ces dernières furent renvoyées.Lorsque El Hadj Mohammed ould el Bachir et Ali ould Ramdan se trouvèrent entre ses mains,Mouley El Hassan ne se fit aucun scrupule de violer sa parole;il jugea qu'il était de bonne guerre de les mettre hors d'état de nuire.Ces révoltés avaient été envoyés dans la tente du grand vizir;le 25,on leur déclara qu'ils étaient prisonniers,on les chargea de chaînes et ils furent immédiatement dirigés sur Taza avec une escorte de 1000 cavaliers,afin d'éviter toute manifestation en leur faveur..."41).
Il est à noter que Mohammed Ould el Bachir et Ali ould Ramadan,après voir été envoyés à Taza,furent expédiés à Marrakech et que le premier nommé mourut dans son cachot sept ans après 42).
Mais quoi qu'il en soit,il reste que Mohammed el Hadri,encore une fois semble-t-il,n'alla pas à la rencontre du Sultan,au moment où celui-ci faisait route vers le Rif oriental.Et pourtant cette fois-ci,les deux hommes se connaissaient,au moins par correspondance.
.Le troisième voyage de Moulay El Hassan eut lieu en 1889,au nord ouest du royaume,ainsi que nous l'avions indiqué précédemment.
Mohammed Ben Azzouz Haquim en donne un compte rendu succinct,qu'il vaut la peine de reprendre ici:le monarque alaouite visita les tribus Senhadja,Beni Zeroual,Beni Messara,Beni Ahmed,Ghzaoua,Akhmas,Chefchaouen,le sanctuaire de Moulay Abdeslam Ben Mchiche au Jebel Alam,Tétouan,Tanger,Asila,El Ksar el Kébir et Larache.

Il demeura à Tétouan près de quinze jours(en septembre),et à Tanger,une vingtaine de jours 43).
Ainsi,comme pour le voyage précédent du Sultan Moulay El Hassan à Qasbat Selouane,nous avions décidé de ne pas entrer dans le pourquoi de cette tournée dans le nord ouest,et cela dans la mesure où celle-ci ne touche pas de près les affaires du Rif oriental.
Mais avions-nous raison d'agir de la sorte?
En fait,si d'après les documents du fonds Hassan Ouchen,les deux premiers voyages du Sultan ont a priori un caractère disciplinaire(poursuivre et châtier des fauteurs de troubles),sachant que ce même corpus est muet sur le troisième périple dudit Sultan dans le nord-ouest du Maroc,pour des raisons évidentes à comprendre-Mohammed el Hadri n'ayant alors que des rapports lointains avec cette zone-il semble d'après Ben Azzouz Haquim que les trois tournées royales précitées ont un lien direct avec les visées expansionnistes espagnoles dans le nord marocain 44).En effet,selon lui,les deux premiers déplacements du monarque alaouite,respectivement en 1874 et 1876,visaient à s'opposer aux projets du Commandant espagnol de Melilla relatifs à la soumission à l'autorité de son pays,des tribus de Quebdana,Oulad Stout et Beni Bouyahi 45).
Quant au troisième voyage,selon la même source que précédemment,il aurait répondu aux projets espagnols d'invasion du Maroc,d'août 1887 46).
En ce qui concerne plus particulièrement la deuxième expédition(de 1876)nous voudrions émettre une hypothèse sur laquelle nous reviendrons ultérieurement:le monarque alaouite aurait tenté de jouer la France contre l'Espagne,afin de contrecarrer les projets d'expansion éventuels de cette dernière au Maroc.Ce qui nous permet d'envisager cette possibilité,c'est que lors du voyage en question de Moulay el Hassan,le Général Osmont,commandant la division d'Oran,rendit,d'après Voinot,une visite,apparemment de courtoisie au souverain 47).

Tous les développements ci-dessus nous ont comme fait oublier que la rubrique sous laquelle nous les avons placés,était l'échange de visites entre des agents du Makhzen-au Rif oriental-,et des notabilités de cette région-à la Cour Chérifienne-.
Nous subdiviserons nos développements y afférents en deux parties:
.Les visites de princes au Rif oriental.
.Les visites d'agents locaux du Rif oriental à la Cour Chérifienne.

-Les visites de princes au Rif oriental
Au total,une dizaine de correspondances ont trait à cette question.En outre,trois thèmes les sous-tendent:les préparatifs du Rif oriental et de la tribu des Beni Said en

particulier,en vue de la venue de ces princes,la nécessité d'aller à leur rencontre à une localité déterminée,et enfin les événements survenus durant le séjour de tels princes.

.Les préparatifs du Rif oriental en général,et de la tribu des Beni Said en particulier,en vue de la venue respective des princes

Ces préparatifs des tribus du Rif oriental consistaient dans l'extrême majorité des cas,dans l'opération de collecte au sein de la population,de la maouna,mouna en arabe dialectal,c'est à dire des vivres destinés à ravitailler les princes et sa suite en visite chez eux.De même que les mhallas,ainsi que nous le verrons plus loin.

Mais davantage qu'une collecte de produits alimentaires,la maouna est dans le système makhzénien l'obligation imposée aux populations de nourrir les personnages de marque séjournant ou de passage chez elles.Il serait intéressant dans cet esprit de faire une recherche historique pour savoir à quand remonte au Maroc cette tradition.

Les lettres ordonnant de préparer les provisions sont les suivantes:les N°17,du 19 Hijja 1269-23 septembre 1853;N°18-de même date que précédemment;N°19,du 24 Hijja 1269-28 septembre 1853.A ceci près que les N°17 et N°19 exigent aussi pour la même fin,c'est à dire la venue du Prince Sidi Mohammed,la collecte des zakat et les achours.

Il importe de noter que toutes les lettres de ce type sont adressées à Mohammed el Hadri sauf une,la N°18,rédigée à l'intention du Cheikh Omar ..illisible (?),et des notables de la tribu des Beni Said.Mais il faut s'empresser d'ajouter que par cette même lettre N°18,le Makhzen demande à ses correspondants précités de consulter obligatoirement notre notable saidi pour toutes questions relatives à l'accueil du Prince.

Un autre type de préparatifs aurait été demandé à cette dernière tribu en particulier.Il se serait agi,le cas échéant,de calmer les esprits en son sein-cette exigence préalable laissant supposer qu'il y avait des troubles internes-afin que la réception du Prince Sidi Mohammed se déroulât dans les meilleures conditions.C'est la lettre N°15,en date du 22 Kiida 1269-27 août 1853,qui pourrait laisser entendre une telle injonction,mais les termes en sont si sujets à caution qu'il subsiste un doute à cet égard.

Enfin,un dernier type de préparatifs est évoqué en particulier dans la lettre N°18 précitée,qui,parlant de l'arrivée de la mhalla dans la tribu des Beni Said,ordonne au Cheikh Omar de tout entreprendre pour s'apprêter à favoriser le"stationnement du poids"(entendez sûrement des forces militaires).

.La nécessité d'aller à la rencontre du Prince Sidi Mohammed en visite dans le Rif oriental

La correspondance N°15 demande à Mohammed el Hadri d'aller à la rencontre du Prince Sidi Mohammed,à la tribu Tafersit.Cette missive date du 22 Kiida 1269.Mais les lettres N°16,17,datées toutes deux du 19 Hijja de la même année,soit environ de quatre semaines plus tard,ordonnent à notre notable saidi de se rendre à la même fin à la tribu des Beni Oulichek.
Pourquoi ce délai entre les deux séries de lettres,et pourquoi cette convocation dans le territoire de deux tribus différentes?
Pour répondre à ces deux questions,il suffit de jeter un coup d'oeil furtif sur la carte du Rif central et oriental.
Depuis Fès,et arrivant aux Beni Touzine,la première tribu qui se présente est Tafersit,puis c'est le tour des Beni Oulichek,et enfin celle des Beni Said.
Ainsi,si l'on prend en compte les délais de voyages du Prince et de sa suite,sans compter le temps qu'il prenait lorsqu'il s'arrêtait en cours de route,l'on comprend ces disparités de temps et d'espace évoquées plus haut.Il faut aussi ajouter que les correspondants de Mohammed el Hadri n'indiquèrent pas le lieu où ils se trouvaient,lorsqu'ils lui envoyèrent les lettres N°16 et 17.Il est vrai que la lettre N°21,en date du 6 Hijja 1270-30 août 1854,indique bien que le Prince et sa suite en voyage au Rif oriental,se trouvaient à Tafersit;ordre est donné d'ailleurs à notre notable saidi d'y venir le deuxième jour de l'Aid el Kébir,afin de passer avec eux le reste de la fête.
Enfin,il faut aussi envisager à titre d'hypothèse que Mohammed el Hadri ne se présenta pas à Tafersit,ainsi que la lettre N°15 le lui avait demandé.Cette hypothèse a toutes les chances d'être plausible.En effet,si Mohammed el Hadri s'était rendu à la tribu Tafersit,on ne lui aurait pas envoyé les trois lettres N°16/17/21.
Dans le lot des correspondances traitant des préparatifs du Rif oriental en vue de l'accueil du Prince Sidi Mohammed,il en est une particulière,qui doit être évoquée à part.C'est la N°19,qui a dû être écrite très vraisemblablement pas loin de la tribu des Beni Said,dans la mesure où elle convoque Mohammed el Hadri à une localité précise pour le vendredi ou le samedi,sans spécifier de date.Ce qui laisse supposer que notre notable saidi avait largement le temps de rallier l'endroit préétabli.
Il est demandé à Mohammed el Hadri de rencontrer Haj Mohammed(?)-dont il est affirmé dans la même lettre qu'il arrivera sous peu porteur de la hediya pour le Prince-et de dépêcher à ses côtés ceux de la tribu des Beni Said,commis pour l'accompagner dans son voyage en direction du Prince.La lettre dit expressément que la tribu doit choisir ses représentants qui seront de ce voyage.Mais nous pouvons supposer que c'est el Hadri qui est censé procéder à cette désignation.

Le fonds Hassan Ouchen comporte une autre série de lettres concernant le déplacement d'un Prince au Rif oriental.Il s'agit en l'occurrence de Moulay El Amine.Les missives en question portent les numéros respectifs 113,116,117 et 120(en date respectivement du 9,du 15,du 17 Hijja 1296,et du 14 Moharram 1297). .Nous ne traiterons pas ces dernières sous cette rubrique,dans la mesure où elles concernent un autre sujet (la pacification de la zone)qui sera analysé plus loin.Si ce n'est que la lettre N°116 en particulier émanant dudit Prince demande à notre notable saidi d'aller à sa rencontre à Zebbouja,pour que ce dernier lui donne sa bénédiction.

.Les événements survenus durant le séjour de ces Princes dans le Rif oriental

En vérité,si nous excluons les opérations disciplinaires attachées à l'expédition du Prince Moulay El Amine,dont nous venons d'affirmer plus haut qu'elles visaient la pacification de la zone-et qui,soit dit en passant,ne sont pas très détaillées dans la série des lettres N°113,116,117 et 120-il demeure que nous ne savons rien des rencontres éventuelles intervenues entre les Princes Sidi Mohammed et Moulay El Amine d'une part,et Mohammed el Hadri d'autre part;pas plus d'ailleurs que de ce qui a dû se passer durant leur séjour dans la région.

-Les visites d'agents administratifs locaux du Rif oriental à la Cour Chérifienne

Nous ne reviendrons plus sur les réceptions accordées par les autorités du Makhzen,sur la requête de Mohammed el Hadri,à certains agents de l'autorité locale et d'autres personnes du Rif oriental.De même que nous ne reviendrons pas sur les convocations à Fès de notre notable saidi.

Il est à relever une visite de ce type:

.La lettre N°103,en date du 12 Shoual 1296,se faisant l'écho d'une lettre de recommandation antérieure de Mohammed el Hadri en faveur du caid Akchiche,que ce dernier avait remise personnellement à une autorité du Makhzen,affirme à notre notable saidi que sa requête a été acceptée et que ledit caid est retourné chez lui satisfait.

Nous nous rendons compte parfaitement que nous aurions dû évoquer cette correspondance,dans le cadre traité plus haut,des relations personnelles privilégiées entre les Hadri et la Cour,car la recommandation dont il est question dans la missive N°103,se place au dessus de la hiérarchie administrative locale,pour se loger précisément dans les rapports personnels privilégiés entre les deux parties.Mais si nous avons procédé de la sorte,c'est pour des contraintes pures de plan:il nous fallait,pour une question d'équilibre,traiter aussi bien des visites princières au Rif oriental,que de celles effectuées par des autorités locales de cette partie du Maroc au siège du Makhzen.Mais en tout

état de cause,et ainsi que nous l'avons déjà noté,toutes les correspondances adressées par le Makhzen,et contenues dans le fonds Hassan Ouchen,sont très fortement personnalisées.
Il est vrai aussi que nous nous rendons compte,nous le premier,du caractère artificiel des critères ayant présidé à l'articulation de certains de nos développements;mais malheureusement,nous n'avions pu faire autrement.

d)Les différends locaux,sans utilisation apparente de la violence.

Deux sortes de différends ont été enregistrés sous cette rubrique:
-Les différends entre certains agents de l'autorité locale et leurs administrés.
-Les plaintes d'une autorité locale contre une autre autorité locale.

-Les différends entre certains agents locaux et leurs administrés

Nous avons dénombré au moins quatre cas de ce type de différends.Il s'agit ceux évoqués par les lettres N°16,17,47 et 119.
.La lettre N°16 déjà évoquée plus haut,parle de l'inimitié de la tribu des Beni Said à l'endroit de Ould Bouazza Ourroukhi,pour son avarice et son inefficacité(littéralement pour le manque d'intérêt que représente sa personne).Il est dit à cet égard qu'il n'a pas donné,concurremment,selon toute apparence,avec les notables,le moindre riyal(peut-être aux pauvres,en période de famine ou de difficultés économiques sérieuses,que devait éventuellement traverser la zone).La correspondance ajoute que Mohammed el Hadri avait convenu par trois fois avec la tribu(sûrement avec ses notabilités)de se rendre à la Cour Chérifienne,mais que ces dernieres s'étaient à chaque fois esquivées.Selon toute vraisemblance-ce n'est pas affirmé dans la lettre-le but du voyage en question,avait un rapport avec l'avarice et l'inefficacité du Ould Bouazza précité.L'auteur de la missive N°16(le gouverneur du Rif Benabdessadeq)précise qu'"il avait fait le tour"de ce dernier et qu'il s'était rendu compte que l'avarice s'était emparée de lui.Il souligne parallèlement:"nous l'avons gardé avec nous,et l'avis t'appartient en ce qui concerne la tribu(des Beni Said)et ce qui lui convient.Celle-ci peut chercher celui qui lui convient(un cheikh?)à moins que chaque fraction se suffise de son cheikh;autrement,à toi de voir" 48).
.La correspondance N°17 revient sur l'affaire de Ould Bouazza Ourroukhi,dont Benabdessadeq affirme qu'il lui a rendu visite en compagnie des notables(des Beni Said)et qu'il les a assurés qu'il s'était reconcilié avec la tribu.Sur quoi,il est souligné,dans ladite missive,que le gouverneur du Rif a décidé de laisser repartir chez eux Ould Bouazza et les notables avec les chevaux(sans lesquels,il faut le

souligner,ils auraient été dépourvus de leur stature ou de leur dignité).
.La correspondance N°47 précitée,fait référence à l'envoi d'un amine de confiance à Badis,en vue de régler le différend qui oppose la tribu à son caid.
.Par la correspondance N°119,en date du 24 Hijja 1296-10 décembre 1879,le Makhzen informe Mohammed el Hadri qu'il a été décidé que les Beni Said(entendez les notables de la tribu)iront rendre visite à leur gouverneur,et qu'il leur a été écrit dans ce sens,avec tout le amane requis(c'est à dire toutes les garanties relatives à la sauvegarde de leurs vies).La missive ajoute que notre notable saidi doit les encourager à se rendre à la Cour Chérifienne,(où se trouve leur gouverneur en question,c'est sous-entendu),qu'ils n'auront rien à craindre ni de ce dernier ni du Makhzen,et que dans le cas où ils trouveraient des excuses pour ne pas obtempérer,leurs excuses seraient refusées,et la mhalla serait expédiée chez eux(entendez à des fins disciplinaires).

-Les plaintes d'une autorité locale contre une autre autorité locale

Par la lettre N°73 en date du 7 Shoual 1294-15 octobre 1877,le Makhzen accuse réception des deux lettres de protestations contre le caïd Bouchta Benelbeghdadi du caid Omar Herfouf 48 bis) el Kebdani,que Mohammed el Hadri lui avait envoyées.Nous apprenons également que notre notable saidi avait dit tout le bien du caid Omar Herfouf,et que le Makhzen tient d'autant plus en haute estime ce caid qu'il a écrit au caid Bouchta Benelbeghdadi(c'est sous-entendu dans la lettre:dans un sens favorable à Herfouf,et le cas échéant,sur un ton de reproche à Benelbeghdadi).Nous ne savons pas à la tête de quelle tribu était alors placé ce dernier.
Nous sommes dans les années 1870,et partant loin des années 1890,qui marqueront les tristement célèbres expéditions de Benelbeghdadi dans le Rif oriental.

e)Les appréciations (négatives ou positives) sur tel agent de l'autorité locale

Sous cette rubrique,il ne sera pas question d'intercession de la part de Mohammed el Hadri au profit de telle autorité locale ou autre(auprès du Makhzen)sujet déjà traité,mais plutôt d'appréciations portées par notre notable saidi à l'intention de la Cour Chérifiennne,sur des agents administratifs en poste dans le Rif oriental.**Comme s'il était leur supérieur hiérarchique.Informel**.Ce qui encore une fois nous renvoie à ses relations personnelles privilégiées avec le Sultan.Décidément,cet ouvrage aura été pour nous un casse-tête méthodologique perpétuel!Cependant,nous pourrions justifier la "présence" de ces développements au sein de la subdivision consacrée aux rapports administratifs entre les Hadri successifs et le Makhzen,par le fait que ces notables

saidis étaient les supérieurs hiérarchiques-**DE FAIT**-des agents locaux du Makhzen dans le Rif oriental.
Quoi qu'il en soit,cette nuance,pour subtile qu'elle pourrait sembler à certains lecteurs,n'enlève strictement rien aux sentiments pénibles que nous éprouvons devant ces cafouillages méthodologiques qui sont les nôtres.Cela donne la triste impression que nous vivons comme dans une sorte de mauvaise obsession,dont nous n'arrivons pas à nous débarrasser d'un bout à l'autre de notre modeste ouvrage.
Ceci étant,à part le cas du caid Omar Herfouf,dont nous venons d'indiquer qu'il a bénéficié en quelque sorte d'une bonne "notation" de la part de Mohammed el Hadri,nous avons dénombré au moins un autre cas de ce type d'acte,que nous citons ici à titre d'exemple significatif,pour ne pas à avoir à passer en revue ici toutes les actions analogues.
Il s'agit de la lettre N°53,en date du 17 Joumada II 1293-10 juillet 1876,où il est noté ce qui suit:"..nous avons reçu votre écrit..et nous avons eu de l'intérêt pour la bonne conduite du caid Messaoud el Ouriaghli..."49).
Voilà pour l'appréciation positive.
Pour ce qui est de l'appréciation négative,nous avons pris cet autre exemple,en plus évidemment de ce que nous avions déjà précisé au sujet notamment des cadis du Rif oriental qui n'appliquent pas la charia:la lettre N°56,en date du 15 Rajab 1293-6 août 1876,annonce en quelque sorte à Mohammed el Hadri la disgrâce du caid Mohammed Akchiche.Les termes précis employés à cet égard sont:"n'ouvre pour lui aucune porte".Ce n'est pas évident dans la lettre,mais il est permis de supposer que c'est sous l'influence de notre notable saidi que le Makhzen a été amené à discréditer ainsi le caid en question.
Nous avons tout lieu de considérer que la disgrâce du caid Akchiche n'a été que de courte durée,puisque nous avons localisé au sein des archives makhéniennes-Bibliothèque Royale Hassania et Direction des Archives Royales-une quinzaine de lettres émanant de lui,à partir du 22 Moharram 1296,soit à peu près deux ans et demi après l'écrit du Makhzen à Mohammed el Hadri lui demandant de lui fermer "sa porte".En outre,nous avons déjà signalé plus haut que selon toute vraisemblance,il a été lavé des soupçons qui pesaient sur lui à la suite de l'assassinat du mokaddem Ahadri,en 1307 de l'Hégire.Et cela dans la mesure où nous avons trouvé des lettres envoyées par lui au Makhzen,**ultérieurement**,alors qu'il occupait officiellement un poste dans l'administration locale,au Rif oriental.

f)Informations réciproques diverses
Les exemples à ce sujet sont nombreux,et nous n'allons pas tous les citer.Nous ne ferons mention que de certains d'entre eux parce que significatifs de l'ensemble.

-Lettres d'informations du Makhzen à l'adresse de Mohammed el Hadri

Deux exemples s'offrent à nous dans ce cadre:

.La lettre N°15 précitée,en date du 22 Kiida 1269-27 août 1853,annonce à notre notable saidi la victore du Sultan Moulay Abderrahmane sur les Zemmours.

.La lettre N°58,en date du 12 Shaabane 1293-2 septembre 1876,accuse réception d'une lettre antérieure de félicitations de Mohammed el Hadri au Sultan Moulay El Hassan,à l'occasion de la victoire de celui-ci sur Ould el Bachir Amessaoud et son compagnon Ali Ben Ramadane.Cela suppose que Mohammed el Hadri en avait été informé par une lettre antérieure du Makhzen.Nous avons raconté dans quelle mesure ces deux révoltés ont été arrêtés,du moins d'après Voinot.

-Lettres d'informations de Mohammed el Hadri au Makhzen

.Les lettres N°73 et 74,en date respectivement du 7 et du 8 Shoual 1294-15 et 16 octobre 1877,font référence toutes deux à une lettre précédente de notre notable saidi sur la fuite du fils de Haj Mohammed Ben el Bachir Amessaoud.

2)Les rapports administratifs au sens large entre le Makhzen et l'autorité locale,incarnée par les Hadri

Ainsi que nous l'avions déjà noté auparavant,ce sous-titre concerne exclusivement les troubles internes du Rif oriental ayant atteint un degré certain de violence.

Nous avons dénombré au sein du Fonds d'archives Hassan Ouchen une quarantaine de correspondances traitant de ce type de dissensions.Et naturellement,nous avons cherché à les répertorier,afin d'en faciliter l'utilisation.Les seuls critères semble-t-il opérationnels que nous ayons trouvés,relèvent fondamentalement de la distinction première entre les discordes intertribales,intratribales,et même transtribales.Mais nous nous empressons de le souligner d'emblée:comme les lettres elles-mêmes adressées aux Hadri,témoignant de ces déchirements,sont très souvent vagues,il en découle évidemment une certaine confusion entre les troubles tribaux internes et externes.Quelquefois,les désordres débordant le cadre strict d'une tribu,nous ne disposions pas d'éléments d'information suffisants pour nous en faire une idée conséquente.Ce qui nous amenait davantage à deviner qu'à connaître véritablement.Toutes les données que nous avons pu glaner à ce sujet,étaient placées sous le signe de l'apparence.

Passée cette étape,en quelque sorte générale,dans la classification,il nous fallait entrer dans les détails de chaque catégorie.Mais nous avons constaté tout de suite qu'il

était aussi difficile d'évoluer respectivement à l'intérieur de ces trois sous-séries que de faire le départ strict entre ces dernières.Et cela pour la même raison:l'imprécision dans laquelle baignaient les lettres.
Ceci étant,il nous fallait en tout état de cause travailler avec les éléments dont nous disposions.
Et pour ajouter à la confusion,une quatrième catégorie est venue s'ajouter aux autres,c'est celle qui rassemble les cas difficilement classables,mieux,définitivement et désespérément inclassables,où nous ne pouvions même pas deviner de quoi il s'agit.
Nous avons ainsi relevé en matière de conflits intertribaux, transtribaux,intratribaux,et enfin,de situations confuses,un certain nombre de cas,sans compter qu'une même correspondance du Makhzen adressée à un Hadri pouvait parfaitement traiter de deux au moins de ces catégories de différends ci-dessus.
Cependant,avant d'entrer dans le vif de notre sujet,il nous faut spécifier au préalable que par les correspondances envoyées aux Hadri,faisant état de ces luttes graves,le Makhzen ne se contentait pas uniquement d'informer nos notables saidis successifs au sujet de ces conflits,mais il leur demandait de temps en temps d'agir d'une certaine manière afin d'y mettre fin.
Nous reviendrons naturellement sur ces demandes d'intervention exigées d'un Hadri par les autorités centrales.

a)les conflits intertribaux
Nous avons inventorié en la matière 2 sous-critères:une affaire de dette privée qui a dégénéré en un conflit sanglant,et un cas de vendetta.

.Une dette privée qui a entraîné une dispute armée
La correspondance makhzénienne N°109,en date du 4 Hijja 1296-19.II.1879,se fait l'écho d'une dispute avec mort d'hommes,à cause d'une dette impayée,intervenue entre les deux fractions de Temsamane,Oulad Abdelmoumen et Ahl Atia,d'une part,et un homme de Beni Oulichek,d'autre part.L'écrit attribue la responsabilité de l'incident au caid Ahmed Dadouch.Il s'agit de ce même caid,dont le nom a été transcrit plus haut ainsi:Dadous.On apprend en outre que c'est un certain Chouaib Aawad qui sème les troubles en cause.
Il est affirmé dans l'écrit,et c'est cela à notre sens le plus important,que ce fut Mohamed el Hadri qui avait dévoilé la vérité sur ce qui était survenu,à croire donc que notre notable saidi avait mené son enquête et qu'à l'issue de celle-ci,il en communiqua au Makhzen les résultats.De même que nous déduisons du message du Makhzen que ce fut très vraisemblablement Mohamed el Hadri qui avait découvert le rôle de Aawad dans la dispute armée en question.Sans en spécifier toutefois les motivations.

Dans la masse des archives makhzéniennes que nous avons consultées,et qui se comptent par dizaines de milliers,est-il besoin de le rappeler,nous avons naturellement mis la main sur un très grand nombre de documents relatifs à des conflits intertribaux relativement sanglants intervenus au Rif,dans la seconde moitié du XIXè siècle.La liste en serait véritablement impressionnante,si nous devions à la produire.Cependant il ne faut pas en exagérer la portée,car la plupart du temps,il s'agissait de conflits mineurs,et en tout cas nullement de batailes rangées.
Evidemment,nous avons recherché en priorité,aussi bien à la Bibliothèque Royale Hassania qu'à la Direction des Archives Royales,tout document lié de près ou de loin à un conflit intertribal mettant en cause les Beni Said.Mais chose curieuse,nous n'en avons trouvé aucun.Est-ce à dire que cette tribu était pacifique dans ses rapports avec les autres tribus du Rif oriental,et en premier lieu,avec ses voisines?
Mais en tout état de cause,nous avons pu trouver des documents sur des conflits intratribaux concernant cette tribu.A commencer par tous ceux que nous avons déjà évoqués plus haut,en liaison notamment avec l'assassinat du mokaddem Ahadri.

.Un cas de vendetta

Par la simple énonciation de ce terme de vendetta,évidemment latin ou encore italien de "nationalité",l'on se projette dans une sorte d'archaisme,tout au moins en apparence.Et l'historien,face à ce phénomène,aurait tendance à en faire une particularité propre de la Méditerranéee ou plutôt de la montagne méditerranéenne,c'est à dire une constante.Fernand Braudel note à cet égard:"les pays de vendetta (tous pays de montagne,remarquons-le)sont ceux que le Moyen-Age n'a pas pétris,n'a pas pénétrés de ses idées de justice féodale:pays berbères,Corse ou Albanie,par exemple.Marc Bloch,à propos d'études sur la Sardaigne,remarque que le Moyen Age y a "connu une société largement seigneuralisée,non féodalisée",du fait que l'île a été longtemps soustraite aux grands courants d'influence qui parcouraient le continent" 50).Cela revient à mettre l'accent sur l'insularité de la Sardaigne et c'est,il est vrai,une force décisive du passé sarde.Mais à côté d'elle,non moins puissante,il y a eu la montagne.Autant sinon plus que la mer,elle est responsable de l'isolement des populations" 51).Bref,Braudel parle de"liberté montagnarde".C'est à dire d'une autonomie "sauvage" acquise par la montagne méditerranéenne,y compris vis à vis du pouvoir féodal.
Mais notre propos ici n'est pas d'aborder la problématique de la siba,chose que nous réservons pour la fin de ce chapitre,mais plutôt la vendetta rifaine.C'est pourquoi il ne serait peut-être pas inutile de faire état de certains écrits significatifs,relativement anciens,portant sur ce phénomène.

Budgett Meakin parlait au début de ce siècle de celle-ci comme étant une"lex talionis" 52)(encore une locution latine,dont la simple utilisation revient évidemment à faire de la vendetta une sorte de constante de l'histoire,limitée tout au moins à l'ensemble de la montagne méditerranéenne).Il affirme plus précisément à cet égard:"tous les criminels sont sujet à la lex talionis,dont la vendetta est une séquence naturelle" 53).Et l'auteur enfin d'évoquer la fameuse dia ou l'"argent du sang" 54),entendez naturellement la dette de sang.

Cependant,celui des auteurs,postérieurs,qui a,à notre sens,bien analysé la vendetta rifaine,est Emilio Blanco Izaga.Et la raison en est qu'il s'est fondé sur des archives rifaines.L'auteur,prenant un cas précis comme point de repère,en l'occurrence un différend grave et persistant,opposant deux familles des Beni Ouriaghel,présente la vendetta en des termes généraux comme suit:"deux familles ouriaghlis sont menacées d'extermination par l'enchaînement de la vengeance étant donné...que leurs hommes sont habitués à se faire justice eux-mêmes,de même qu'à défendre leurs intérêts...les deux groupes rivaux parviennent,moyennant leur lutte féroce et persistante,à un équilibre des tués,à une lassitude,à un moment de fatigue heureusement mis à profit pour initier une trêve,qui leur permet de recouvrer leurs forces,ce qui leur permet d'établir un accord d'un an,garanti par les chioukhs,sous l'autorité protectrice desquels ils se soumettent,sachant que ces derniers sont intéressés dans l'affaire dans la mesure où tout manquement quelconque à ce qui est accepté,est frappé d'une amende à verser personnellement à ces chioukhs" 55).

Il est donc à noter cette sorte d'équilibre de la terreur à laquelle parvinrent ces deux groupes rivaux des Beni Ouriaghel.

Autrement,il faut relever que l'exemple précis précité sur lequel se fonde Izaga,procède d'un document de conciliation en langue arabe,portant la date de Rabi I 1335,que l'auteur prend soin de reproduire intégralement,de même que sa traduction en espagnol.

Un autre document d'importance est fourni par Izaga,également sous sa forme originale et dans sa retranscription en espagnol.Il concerne cette fois la dia ou dette de sang.Il s'agit d'un document sans date,ayant la forme d'un texte de "loi",émanant de la Jemaa de la tribu des Beni Seddat,qui évalue une dia,dans une situation particulière,à deux mille rials.Il est spécifié expressément dans ledit texte de "loi" qu'en cas de meurtre,tous les hommes des villages des Beni Aadia s'uniront contre le criminel,pour incendier sa propriété et celle de ses frères,en les faisant sortir de leurs maisons et en leur arrachant ladite dia de 2000 rials 56).

Cette introduction générale étant faite sur la dette de sang telle qu'elle était pratiquée au Rif,il nous importe de

passer maintenant au cas particulier qui a retenu l'attention du Makhzen dans une de ses correspondances à un Hadri.Il s'agit,en l'espèce, de la lettre N°150,en date du 20 Rabii I 1298-20 février 1881,qui se fait l'écho d'un écrit antérieur du notable saidi au sujet du conflit armé intervenu entre certains éléments des Beni Bouyahi et de Guelaia,à l'issue duquel il y avait eu des morts des deux côtés.
L'écrit ajoute qu'après enquête,l'on apprit que la raison du différend tenait à la vengeance de sang que poursuivaient les Beni Bouyahi,en dépit de la rencontre que les gouverneurs respectifs des deux tribus avaient organisée en vue de leur conciliation,sous forme de règlement d'une dette de sang des Guelaia aux Beni Bouyahi.
Ledit paiement n'intervint pas car les ayants-droits avaient refusé la dia(ou peut-être le montant de celle-ci).C'est alors que ces derniers tuèrent un homme des Guelaia en vertu de la loi du talion.Sur quoi,ces derniers rendirent la pareille aux Beni Bouyahi,en leur assassinant un homme.
Voyant les choses s'aggraver,le caid Mohammed..(illisible) a fait prisonniers des administrés du caid Mohammed Ben Amar(de la tribu des Beni Bouyahi),pour calmer les esprits.
Cette correspondance du Makhzen donne ordre au notable saidi de faire toute la lumière sur l'affaire,de même qu'elle lui enjoint de reconcilier les deux parties en conflit.Il est ajouté dans la lettre que les mêmes ordres ont été donnés à "notre Gouverneur",dont le nom n'est pas spécifié dans l'écrit.
Il faut,poursuit l'écrit,arrêter les coupables et les mettre en prison.
On apprend également par la même voie qu'il a été ordonné aux autorités de tout mener en présence du notable saidi,afin qu'il les aidât du mieux possible dans leur entreprise.
Enfin,il est spécifié dans le document qu'un notable,ami du Makhzen,a été envoyé pour rétablir la paix entre les deux factions.
Nous avons bien évidemment trouvé de nombreux cas de vendetta dans les archives makhzéniennes,mais nous avons décidé de ne pas les traiter ici,car ils ne concernent pas les Beni Said.

b)les conflits transtribaux
Les conflits transtribaux comportent les trois variantes suivantes:
-un degré de généralisation très relatif;
-un dégré de généralisation apparemment plus poussé;
-et l'envoi actuel ou éventuel de la mhalla.
Avant d'entrer dans le vif de notre sujet,il nous faut préciser que le critère de "transtribalité" ne s'applique ici qu'aux conflits déclarés sérieux ayant atteint une bonne partie du Rif ou tout au moins du Rif oriental,et qu'il ne saurait donc porter sur d'autres types de troubles.Mais les choses ne sont pas aussi simples,car il y a,comme nous l'avons déjà souligné,chevauchement entre les critères.

Ainsi pour le cas d'espèce des désordres transtribaux,il y a parfois comme une confusion entre eux et les conflits intratribaux.
Les développements suivants illustrent précisément cette difficulté de classement:nous traiterons du brigandage sous le registre des conflits intratribaux,et cela pour la simple raison qu'il avait la plupart du temps ce caractère interne aux tribus.Et nous avons même inclu dans cette même subdivision,les désordres qui pouvaient parfois atteindre à une certaine "transtribalité".
Mais en vérité,ce qui nous détermine à procéder de la sorte face aux actes de banditisme,évoqués dans le Fonds Hassan Ouchen,c'est que quoique ceux-ci soient générateurs de conflits-c'est ce qui explique d'ailleurs pourquoi ils sont évoqués sous le titre de"conflits"-il n'en demeure pas moins vrai qu'ils sont,tout au moins initialement,des actes en quelque sorte unilatéraux
-bref,intratribaux-tandis que le conflit proprement dit suppose dès le départ deux parties.

i)un degré de généralisation très relatif du conflit
Dans ce cas,l'on assiste à une systématisation très relative des troubles internes au Rif oriental.
Par la correspondance N°78,en date du 30 Rajab 1295-30 juillet 1878,l'on apprend que les administrés du caid Mokhtar el Gham,dans les Guelaia,se livrent à des actes criminels.Il faut d'ailleurs signaler à cet égard que les lettres du Makhzen emploient entre autres,pour caractériser ces actes graves,le mot de **fassad**.
Il est précisé dans le document que des éléments de la tribu ont lancé une attaque contre leur gouverneur,brûlé sa maison,pris ses affaires et tué ses frères(s'agit-il de ses frères véritables ou simplement des hommes à lui,tant il est vrai que les lettres du Makhzen emploient le terme de "frères"pour désigner les administrés d'un gouverneur ou d'un caid?).
Ces éléments Guelaia,poursuit la lettre,ont "contaminé" les frères du caid Mohammed Akchiche Saidi.
Puis,ordre est donné à notre notable saidi de mettre en garde ces éléments récalcitrants de sa propre tribu des Beni Said,en lui enjoignant de s'empresser d'"éteindre le feu" autant que faire se peut,par la conciliation-sous-entendue-entre le caid Akchiche et les semeurs de troubles saidis.
"Dieu,fasse,ajoute l'écrit,qu'ils(les hors-la-loi)s'amendent grâce à toi,afin que la bonne action y afférente soit inscrite sur ton ardoise au Jour du jugement dernier" 57).
Par la correspondance N°92,en date du 15 Rajab 1296-5 juillet 1879,qui traite du même sujet que précedemment,il est révélé,à la lumière d'un écrit antérieur du notable saidi Mohammed el Hadri au Makhzen,que les Guelaia qui étaient sortis du droit chemin,ont mis fin à leur **fassad**,et sont redevenus fidèles à leur gouverneur Mokhtar el Gham,en

regrettant leurs actes néfastes,lorsqu'ils ont appris que les Beni Said s'étaient amendés.
Cette contagion,ce mimétisme croisé entre les fauteurs de désordres respectifs des Guelaia et des Beni Said est proprement étonnant.L'on croirait voir agir aussi bien pour les troubles qu'ils ont commis que pour leur retour à la raison à eux tous,des enfants,qui agissent bien ou mal par imitation d'autres enfants.
La correspondance N°140 du 18 Rajab 1297-26 juin 1880,se rapporte au **fassad** dans la région,entendez le Rif oriental;l'auteur de l'écrit makhzénien promet des sanctions,pour ceux qui ont commis les délits en question.
Les archives makhzéniennes abondent en documents relatifs au **fassad** dans le Rif notamment.Nous avons essayé,en consultant ces documents,d'effectuer des recoupements avec le fonds Hassan Ouchen dont nous diposons,mais en vain.C'est dire que ces cas de **fassad** relevés dans ce dernier corpus,auraient été mieux explicités,si nous avions pu mettre la main sur des documents traitant des mêmes troubles dans les deux Fonds d'Archives Royales,que nous avons si longuement hantés.Nous ne pouvons nous empêcher de nous étonner ici devant cette carence.Il y aurait lieu de considérer que de nombreuses archives portant sur le Rif oriental,ont dû s'égarer.A moins qu'elles soient centralisées ailleurs.
Toujours est-il que nous allons faire état,dans les lignes qui suivent,de quelques exemples de correspondances témoignant des désordres internes intervenus dans cette région,selon un degré relatif de généralisation.Nous avons décidé de ne citer ici que des lettres de Larbi Loulichki,caid notamment des Beni Oulichek,et "membre" à part entière,selon toute vraisemblance de bon nombre de mhallas,engagées dans le Rif oriental,pour y restaurer l'ordre:
Par une lettre au Sultan,en date du 11 Shaabane 1306-12 avril 1889,Larbi Loulichki donne l'itinéraire de la mhalla,qui partie de Nkour),où elle avait campé,a gagné Temsamane,Beni Touzine...Tafersit,près du domicile du serviteur(entendez un agent de l'autorité locale)Abdeslam,qui a eu un grand différend avec ses administrés,au point qu'il s'est enfermé chez lui.Sur quoi Loulichki raconte un combat intervenu entre la mhalla et les foussad de Tafersit,qui a fait de nombreux morts et blessés parmi ces derniers.Loulichki n'a pas accompagné la mhalla tout le long de son trajet dans le Rif,puisqu'il raconte dans la lettre qu'il est revenu par Temsamane chez lui,en disant adieu au détachement militaire en question,après que celui-ci ait pris son départ de Nkour,en vue d'accompagner la harka 58),pour se conformer aux ordres du Sultan.Enfin,il note que lorsque les nouvelles de la bataille précitée(en territoire Tafersit)lui sont parvenues,il s'est rendu à la rencontre de la mhalla,mais il a trouvé qu'elle était partie entre temps aux Beni Touzine 59).

L'itinéraire de la mhalla ci-dessus semble indiquer implicitement qu'elle avait reçu l'ordre de se rendre au moins à Tafersit et à Beni Touzine,pour y restaurer l'ordre public.Sinon,on ne comprendrait pas pourquoi elle a fait tout ce trajet **quelque peu complexe,qui suppose un plan de route préétabli.**
.Dans sa lettre au ministre Senhaji,en date du 20 Joumada I 1307-
12 janvier 1890,il est question de **fassad** dans les tribus Beqquioua et Beni Itteft 60).

ii)un degré de généralisation des désordres apparemment plus poussé
La correspondance N°38 en date du 17 Moharram 1284-21 mai 1867 parle d'un conflit entre les "gens du Rif et leur gouverneur".
Nous reviendrons sur cette lettre lorsque nous évoquerons plus loin les écrits vagues que nous annonçions plus haut.
La correspondance N°142 en date du 27 Shoual 1297-2 octobre 1880 souligne des désordres dans la région sans autres précisions.
La correspondance N°143 en date du 21 Rabii II 1298-23 mars 1881,se réfère à un écrit antérieur de Mohammed el Hadri relatif au **fassad** et à la **fitna** qui sévissent au Rif,de Kebdana à Beni Ouriaghel,et auxquels s'adonnent "petits et grands".
Il est spécifié dans l'écrit que Mohammed el Hadri les a mis en garde,en vain.
La lettre se fait l'écho de la demande du notable saidi relative à l'expédition dans la région de renforts,en indiquant que celle-ci est envoyée à Kasbat Selouane.Nous y reviendrons encore une fois sur cette missive,lorsque nous aborderons l'envoi de mhallas au Rif,dans le but de mater les semeurs de troubles.
La correspondance N°145 en date du 13 Joumada II 1298-13 mai 1881,annonce que les tribus du Rif continuent dans leurs désordres.Elle ajoute que le Sultan avait promis à Mohammed el Hadri d'envoyer des renforts et qu'il verra ce qu'il pourra faire dans la région,sachant,dit l'écrit,que le notable saidi a fait son devoir.
La correspondance N°146 en date du 15 Joumada II 1298-15 mai 1881,renvoie à une lettre antérieure de Mohammed el Hadri mettant au courant le Makhzen de la situation trouble dans le Rif et surtout dans les Guelaia et demandant apparemment au Sultan de lui donner l'autorisation de mettre en oeuvre ce qu'il avait promis de faire pour y mettre un terme.
La correspondance N°163 en date du 15 Rajab 1309-14 février 1892, fait état d'un écrit précédent de Mohammed Ahadri relatif au fassad auquel continuent de se livrer les Rifains.

Parmi les archives makhzéniennes que nous avons consultées,nous vons mis la main notamment sur une lettre du

Sultan Moulay El Hassan au caid Akchiche qui se fait l'écho du **fassad** qui sévit depuis Guelaia jusqu'au Beni Ouriaghel.Elle est datée du 21 Rabii II 1298-23 mars 1881 61).
En fait,nous avons constaté qu'un très grand nombre de ces lettres,qui se font l'écho de tels troubles généralisés au Rif,versent dans une large mesure dans l'exagération.En effet,il suffit que des désordres interviennent dans deux,trois,voire quatre tribus de cette partie du Maroc,pour que le auteurs de telles correspondances généralisent le **fassad** à l'ensemble du Rif.

iii)l'envoi actuel ou éventuel de la mhalla
Sept situations relatives à la nécessité de l'envoi de la mhalla dans le Rif oriental ont ainsi été recensées:Quatre actuelles et trois éventuelles.
-pour ce qui est de l'envoi effectif de la mhalla,quatre lettres makhzéniennes en portent en effet témoignage.
La correspondance N°105 en date du 15 Kiida 1296-31 octobre 1879,indique que la mhalla a été envoyée "aujourd'hui dans ces régions",entendez le Rif oriental.L'écrit demande à Mohammed Ahadri de guider cette mhalla dans le sens de l'intérêt général.
La correspondance N°106 en date du 16 Kiida 1296-Ier novembre 1879,faisant référence au **fassad** commis par les Ahl el Gaada,dit expressément à Mohammed el Hadri qu'elle lui envoie la mhalla.Le Makhzen donne ordre par la même occasion au notable saidi de soutenir cette mhalla.
La correspondance N°117 en date du 17 Hijja 1296-2 décembre 1879, révèle que ce jour la mhalla a,sur ordre du Sultan,pris la direction de Selouane où elle doit s'arrêter.Le but exprès d'une telle expédition militaire,ainsi que le fait savoir ladite lettre,est de rétablir la paix et la sécurité dans la région.
Il est ajouté dans le document que notre notable saidi doit envoyer une délégation de la tribu des Beni Said auprès de son gouverneur,pour le rencontrer en tout amane.L'on comprend de cette référence à **l'amane**,que les Beni Said devaient nécessairement avoir un problème grave avec leur Gouverneur.
La correspondance N°120 en date du 14 Moharram 1297-28 décembre 1879,déjà citée,et relative à la demande faite par Mohammed el Hadri au Sultan pour qu'il donne l'ordre au Prince Moulay el Amine d'arrêter les mouvements de personnel effectués dans la région,nous apprend que le notable saidi avait demandé parallèlement au Sultan d'exiger de son oncle,c'est à dire de Moulay El Amine,que l'étau de la mhalla installée dans la région,soit resserré,car précise la lettre,les gens continuent dans leur erreur.
Le document annonce que le Sultan a donné des ordres dans le sens demandé par le notable saidi.

-pour ce qui est de l'envoi éventuel de la mhalla

La correspondance N°49 en date du 6 Moharram 1293-2 février 1876,sur laquelle nous reviendrons plus en détail par la suite,se fait l'écho d'une demande antérieure de Mohammed el Hadri au sujet de la nécessité de l'envoi de renforts dans le Rif,en raison des troubles sanglants intervenus dans deux fractions respectives des Beni Touzine et de Tafersit.
La correspondance N°143 en date du 21 Rabii II 1298-23 mars 1881,déjà citée sous une autre rubrique plus haut,fait notamment état de la nécessaire soumission des admimistrés à leur gouverneur;et évoquant la demande antérieure de Mohammed el Hadri relative à l'envoi de l'aide-sous-entendu militaire-dans la région,elle convient avec le notable saidi qu'elle sera non seulement fournie,mais qu'elle sera postée à Qasbat Selouane,conformément à la requête expresse y afférente de ce dernier.
La correspondance N°145 en date du 13 Joumada II 1298-13 mai 1881,déjà citée plus haut,fait état,ainsi que nous l'avons déjà signalé plus haut,de la demande formulée au préalable par Mohammed el Hadri relative à l'envoi de renforts dans la région,afin d'affronter les désordres qui y règnent.Nous rappelons que ledit écrit a indiqué que le Sultan verra ce qu'il pourra faire dans cette région.
Nous touchons là,à peine indirectement,à la question de la siba,telle qu'elle aurait existé au Rif,ou du moins d'après certains observateurs.Nous allons nous pencher plus loin sur cette hypothèse.Mais en attendant,rien ne nous empêche de continuer,d'une certaine manière,l'inventaire tout descriptif,et en tout cas nullement exhaustif,des mhallas expédiées dans le Rif oriental,dans la deuxième moitié du XIXè siècle.Il faut s'empresser de souligner que les archives makhzéniennes regorgent de lettres relatives à l'envoi dans la région de ces colonnes armées.En tout cas,nous en avons localisées quelques centaines,dont il serait utile d'en établir un jour la liste.Mais comme notre ouvrage présent ne prétend à aucun encyclopédisme,nous nous contenterons de faire état,dans les lignes qui suivent,de ces quelques autres cas,limités,de mhallas détachées là-bas à l'époque;en plus des documents relatifs à la **maouna**,ou mouna tout court,que nous avons évoqués plus haut,et qui ont un rapport avec la **mhalla**,dans une large mesure;**tant il est vrai que le système politique marocain de l'époque faisait obligation aux tribus d'approvisionner les troupes chérifiennes venues rétablir l'ordre chez elles.**
Et comme le supplément d'informations relatives aux mhallas que nous nous proposons de produire ici,n'a qu'une valeur indicative ou "illustrative",nous allons nous suffire de ces deux vieilles connaissances,qui étaient qualifiées pour en parler,précisément dans leurs correspondances au Makhzen,ou encore pour en recevoir des écrits portant notamment sur le même sujet:Haj Larbi Loulichki et Bouziane.
Pour ce qui est du premier,nous relevons les lettres suivantes:

.celle qu'il a adressée au ministre Mohammed Ben Larbi Ben el Mokhtar,en date du 18 Joumada II 1301-15 avril 1884,où il donne l'itinéraire de la mhalla qu'il a lancée dans diverses tribus du Rif oriental,en compagnie des notables de Beni Oulichek et des Beni Said.Il précise notamment qu'ils ont fait une halte aux Beni Bougafer,en vue de ramener sur le droit chemin certains égarés,que le caid avait dû combattre l'arme à la main 62).
.celle,en date du 8 Shoual 1301-1er août 1884,envoyée au même Ben el Mokhtar,où il affirme,en employant la première personne du pluriel,comme dans la lettre précédente-ce qui laisse supposer,soit que c'est lui qui la commande,soit qu'il en fait uniquement partie-qu'ils ont engagé la mhalla dans les Guelaia-mais sans en spécifier la tribu,et peut-être également,ce n'est pas clair dans la lettre,dans les Beni Oulichek 63).
Pour ce qui est du deuxième,nous mettons en exergue les lettres suivantes:
.celle,en date du 20 Joumada I 1307-12 janvier 1890,adressée au Sultan Moulay EL Hassan,où il raconte comment il a accompagné l'armée-ainsi qu'on le lui avait commandé-dans de nombreuses tribus du Rif,sans les nommer,ajoutant que les caids de cette région sont revenus chez eux,et ont repris leurs médisances et leurs méfaits.Puis il note qu'il a visité Haj Larbi(sans doute Loulichki),dans sa circonscription,et qu'il s'est rendu compte,en prenant connaissance des listes de l'armée,que celle-ci était devenue sans contenu "64).
.celle,en date du 20 Shaabane 1307-11 avril 1890,envoyée au Sultan Moulay El Hassan,où il raconte que la mhalla,après avoir quitté les Beni Oulichek,est arrivée chez les Beni Said,où elle a été accueillie dans la joie et l'allégresse.Sur quoi,il ajoute que les habitants de cette tribu se sont empressés de s'acquitter de ce qu'ils doivent(il s'agit ici d'un règlement d'impots que la tribu avait refusé de payer antérieurement;sans quoi la mhalla n'y serait pas intervenue)si ce n'est que les Zizawa ont refusé de s'exécuter.Subordonnant apparemment l'affaire des paiements en question à une décision du Sultan 65).

c)les conflits intratribaux

Nous avions évidemment évoqué plus haut certains conflits intratribaux,notant que les sous-critères que nous avions individualisés pour un agencement acceptable de nos développements correspondants,se chevauchaient dans une certaine mesure.C'est pourquoi nous jugeons utile ici de ne pas avoir à chaque fois à le rappeler.
Quoi qu'il en soit,nous avons recensé six sous-critères,qui se répartissent comme suit:
-un différend entre deux autorités d'une même tribu.
-une reconciliation intratribale intervenue à la Cour du Sultan.

-l'arrestation d'un agent de l'autorité qui se livre lui-même au fassad.
-un différend entre un amine et un caid,dont nous ne savons pas avec certitude dans quelle tribu ce dernier,en particulier,est en poste.
-des situations de fassad,dues évidemment à certains éléments de tribus.
-un différend(sérieux)entre des tribus et leurs gouverneurs.

i)un différend entre deux autorités d'une même tribu

La correspondance N°132,en date du Ier Joumada I 1297-11 avril 1880,fait état d'un différend intervenu entre le caid Mohammed el Haj Bouazza Temsamani et le mokkadem Habkouche.D'après le document,les choses se sont d'autant plus envenimées entre eux que le premier nommé s'est vu dans l'obligation d'engager une harka.L'auteur de la lettre(apparemment le Prince Moulay El Amine) est d'autant plus d'accord avec le caid en question qu'il demande à Mohammed el Hadri de le soutenir dans son action.
Il ajoute que la harka est toujours sur le pied de guerre.
Enfin,il est demandé à notre notable saidi de tout mettre en oeuvre afin de les reconcilier.La lettre en question le présente d'ailleurs comme ayant été placé par Dieu dans la région,à titre de"clé du bien" 66).
Si nous avons fait état du conflit qui a surgi dans une autre tribu que dans les Beni Said,c'est parce que Mohammed el Hadri,le premier du nom,y a été mêlé.C'est pourquoi il aurait été utile d'aborder ici des conflits ayant opposé deux autorités de cette même tribu des Beni Said.Mais malheureusement,nous n'avons pu individualiser d'autres conflits que celui qui a opposé,d'une part,les cadis Ashemlal et Ben Zrou(ou Zirrou),et d'autre part,le caid Bouziane,à propos des exemptions fiscales dont jouissaient par dahirs,certains Chorfas Zizawa,sur lequel,d'ailleurs,nous nous pencherons encore une fois,plus loin,afin de mieux illustrer des cas de conflits intratribaux survenus notamment dans les Beni Said.

ii)une reconciliation intratribale intervenue à la Cour du Sultan

La correspondance N°40 en date 13 Moharram 1291-2 mars 1874,accuse réception d'une lettre de Mohammed el Hadri,remise directement au Makhzen par une "délégation des gens Rif".
Ledit document annonce au notable saidi que le Sultan a donné sa réponse,et que celle-ci lui est portée par ladite délégation.Mais le fond du problème tient à notre sens dans cette observation formulée dans la lettre:"nous avons fait en sorte que les Beni Oulichek se reconcilient" 67).
Nous savons parfaitement que d'aucuns pourraient nous reprocher d'avoir inclu cette affaire des Beni Oulichek parmi les troubles ayant atteint un niveau certain de

violence,lequel constitue le titre qui retient actuellement notre attention.
Evidemment,les termes de la lettre ne sont pas suffisamment explicites pour que nous nous donnions le droit d'agir de la sorte.
Nous avons en tout état de cause opté pour cette manière de procéder,car nous avons supposé-peut-être à tort-qu'une affaire ne pouvait être portée devant le Sultan que si elle avait atteint un degré certain de gravité.Et comme les différends importants se développaient quasiment toujours par le recours à la violence(est-ce-là un stéréotype,de mauvais aloi?),il est donc à supposer,au moins à titre d'hypothèse,que l'affaire en question opposant les Beni Oulichek,s'inscrit bien dans le registre qui est le nôtre dans ces lignes.

iii)L'arrestation d'un agent de l'autorité locale qui se livre lui-même au fassad
La correspondance N°139 en date du 27 Joumada 1297-7 mai 1880,se fait l'écho d'une lettre de Mohammed el Hadri par laquelle ce dernier avait annoncé au Makhzen l'arrestation d'un caid malfaiteur.
L'écrit s'en félicite en faisant observer à notre notable saidi que "tel est le destin des brigands" 68).

iv)Un différend entre un amine et un caid
Certes,nous aurions pu très facilement attendre de traiter du registre consacré aux correspondances évoquant de vagues mais néanmoins graves conflits dans les tribus-tous sous-critères confondus-pour aborder celui évoqué par la correspondance ci-après;mais si nous avons décidé tout de même de ne pas agir de la sorte,ce n'est pas en raison d'une dérisoire impatience,mais plutôt du fait,comme nous le montrerons par la suite,que nous avons la possibilité,sinon d'avoir des informations précises sur le différend en question,du moins de deviner certaines choses le concernant.
Ainsi,la correspondance N°148 en date du 5 Moharram 1299-27 novembre 1881,prend note de ce que Mohammed el Hadri avait écrit au Makhzen au sujet de l'amine Haj Bouziane et de ses méfaits.L'écrit indique que celui-ci a allumé le feu de la fitna et qu'il a été aidé en cela par ses frères,entendez des gens de la même tribu que lui,qui ont attaqué les armes à la main les deux fractions des Beni Said,Beni Tmait et Ezzaouma,tuant plus de quarante personnes.
En fait,ce conflit résulte d'un différend entre ledit amine et le caid Mohammed Abiad.Et cela on le déduit indirectement de la lecture de ladite lettre.
La lettre parle de Bouziane en tant que amine,et compte tenu des autres documents makhzéniens dont nous disposons,nous savons qu'il l'était dans la tribu des Beni Said.Ceci étant,est-il permis de supposer que Abiad était alors caid de

la même tribu des Beni Said,et précisément dans les fractions Beni Tmait et
Ezzaouma? 69).
Toujours est-il que les deux personnes en question ont fini par se reconcilier.
Le document fait aussi notamment référence au fait que notre notable saidi avait par l'entremise du caid Mohammed...(illisible)demandé au Makhzen de trancher l'affaire.
Enfin,il est demandé à Mohammed Ahadri de faire en sorte de ramener la paix entre les deux parties,en rétablissant le calme dans la tribu,c'est à dire les Beni Said.

v)des situations de fassad

Six cas de situations de fassad ont ainsi été répertoriés.
.La correspondance N°49,déjà citée,en date du 6 Moharram 1293-2 février 1876,prend acte d'une lettre antérieure de Mohammed el Hadri informant le Makhzen sur la situation de troubles où vivent les Temsamane.
De plus,il est affirmé dans le document émanant de l'Administration centrale que c'est Abdessadeq,qui leur avait appris à commettre des méfaits,lorsqu'il était parmi eux.Soit "avant sa nomination" 70).
Le Makhzen prend également note de ce que notre notable saidi leur avait précisé au sujet du fassad auquel se livrent deux fractions respectives des Beni Touzine et de Tafersit,lequel fassad ayant entraîné mort d'hommes.De même que de l'envoi de renforts qu'il lui avait demandé,pour faire face à la situation.Il est affirmé dans le document que ce sera chose faite.Enfin,il est exigé de notre notable saidi qu'il devra tout mettre en oeuvre afin que les troubles cessent.
.La correspondance N°56,déjà citée,en date du 15 Rajab 1293-6 août 1876,fait état du fassad dans la fraction des Beni Said,Ahl Tmait,de même que du fait que Mohammed el Hadri les avait mis en garde plusieurs fois,en les menaçant de sanctions du Makhzen,s'ils ne s'amendaient pas.
.La correspondance N°61 en date du 18 Ramadan 1293-7 octobre 1876,envoyée nommément au caid Akchiche 71),indique que le Makhzen est au courant du fait que certains foussad de Kebdana ne sont plus loyaux envers leur gouverneur Omar Herfouf,et qu'ils se sont mis d'accord pour l'assassiner.D'ailleurs la lettre du Makhzen mentionne que l'ordre de soutenir Omar Herfouf avait déjà été donné au caid Akchiche,afin de faire face aux foussad.Il est affirmé expressément à ce dernier ce qui suit:"oblige-les(les foussad de Kebdana)de gré ou de force à se soumettre à leur caid" 72).
.La correspondance N°106 en date du 16 Kiida 1296-1er novembre 1879,déjà citée plus haut,parle des **foussad** des Ahl Al Gaada.Ainsi que nous l'avons déjà dit,le Makhzen fait savoir à Mohammed el Hadri qu'il doit soutenir la mhalla qu'il va lui envoyer.

.La correspondance N°116 en date du 15 Hijja 1296-30 novembre 1879,faisant référence à la lettre antérieure de Mohammed el Hadri relative aux Guelaia,nous apprend que ce sont les mokaddems "munis de dahirs"qui sont à l'origine du fassad.
Il est dit dans le document que le notable saidi avait demandé au Makhzen de ne rien accepter de leur part(entendez notamment des excuses).La Cour indique à notre notable saidi que sa requête à cet égard est agréée.
Le Prince Moulay El Amine,auteur de ladite lettre,annonce à son correspondant saidi qu'il compte se rendre à Zebbouja,dans le but de bénéficier de sa baraka(c'est à dire de celle de Mohammed el Hadri).
.La correspondance N°140 en date du 18 Rajab 1297-26 juin 1880,déjà citée plus haut,mentionne le fassad dans la région.
La Cour fait savoir à Mohammed el Hadri qu'elle était occupée avec l'affaire des Beni Touzine.Le Prince Moulay EL Amine,auteur de la lettre affirme qu'il va s'occuper de l'affaire en personne.Le Prince demande au notable saidi de prendre langue avec les Beni Touzine(c'est à dire leurs notables)en vue de régler le problème.Le Prince lui dit également que le Sultan le soutient à cet égard.
Enfin,le Prince annonce à son correspondant, qu'il ne manquera pas de sévir contre el Haj Larbi(Loulichki).

vi un différend sérieux entre des tribus et leurs gouverneurs
Trois cas de ce genre ont été recensés.Nous avons tenté d'établir des sous-critères au sein de ces situations conflictuelles locales,ou du moins à l'échelle de la tribu;sachant,il faut le souligner,que ces espèces de sous-catégories ont un dénominateur commun,celui de l'état de subversion ou d'insubordination qui était celui des tribus qui retiennent ici notre attention.
Ce qui donne deux"entrées"pour employer une expression empruntée au langage informatique:

.Une attitude d'indépendance de certains éléments vis à vis de leur caid(autrement appelé gouverneur):un cas.
.Un soulèvement de certains administrés contre leur caid(gouverneur):deux cas.

-Une attitude d'indépendance vis à vis de leur caid de certains éléments d'une tribu
La correspondance N°102 en date du 12 Shoual 1296-29 septembre 1879,constitue la réponse du Makhzen à une lettre de Mohammed el Hadri,que lui avait remise le caid Akchiche,accompagné pour la circonstance,par des notables de Beni Buifrur et Mezzouja.Cet écrit antérieur du notable saidi fait état de l'indépendance que ces deux "fractions"de Guelaia veulent arracher à leur gouverneur.

Le Makhzen note que Mohammed el Hadri avait d'ailleurs signalé que ces tribus devaient suivre leur gouverneur Mokhtar el Gham.

-Un soulèvement de certains éléments contre leur caid(leur gouverneur).

Nous traiterons sous cette rubrique les deux cas de soulèvement de certains éléments contre leur caid,à Guelaia et aux Beni Said.Nous les étudierons ensemble,car les correspondances,nombreuses,qui en témoignent dans le fonds Hassan Ouchen,en parlent souvent en même temps.

.La correspondance N°78 en date du 30 Rajab 1295-30 juillet 1878,déjà citée à plusieurs reprises,pour que nous éprouvions le besoin d'y revenir largement,fait état-nous le rappelons uniquement pour mémoire-du soulèvement de certains Guelaia contre leur gouverneur Mokhtar el Gham.

En fait,cette correspondance n°78 annonce toute une série de lettres-adressées par le Makhzen à Mohammed el Hadri,portant sur le même sujet,à savoir initialement le soulèvement de certains Guelaia contre leur Gouverneur,et les développements qui s'ensuivirent.Nous avons déjà vu d'ailleurs qu'une telle rébellion ne manqua pas de toucher les Beni Said,par mimétisme ou contagion,comme nous l'avons déjà suggéré au préalable.

Les lettres en question portent les numéros respectifs: 79,80,84,85,88,89,90,91,92.et 117.Ils s'échelonnent entre le 17 Shaabane 1295-16 août 1878 et le 29 Shaabane 1296-18 août 1879,soit un peu plus d'une année.

Donc,pour suivre l'évolution d'un tel soulèvement des Guelaia contre leur gouverneur,nous allons partir des derniers développements dont parle la lettre N°78.Il est en effet demandé à Mohammed Ahadri de s'empresser de reconcilier,d'une part,les Guelaia avec Mokhtar el Gham,et d'autre part,les Beni Said,avec Mohammed Akchiche,leurs "gouverneurs" respectifs.A ceci près,comme nous l'avons indiqué plus haut,que Akchiche n'était que amine aux Beni Said.

17 jours après la rédaction de la correspondance N°78,une autre lettre,N°79,est adressée à Mohammed el Hadri.Que dit l'auteur de cet écrit?

Il rappele le soulèvement de certains Guelaia contre leur gouverneur.Sur quoi,il manifeste son étonnement face à cette situation,en soulignant qu'il ne s'y attendait pas,dans la mesure où il considérait cette tribu comme tranquille et sage.Et pour illustrer son propos,il affirme que les Guelaia auraient été,à sa connaissance,les derniers à fomenter des troubles,dans le cas d'une insubordination générale du Rif.

Il ajoute d'une certaine manière,qu'en tout état de cause,le Makhzen a fermé les yeux sur leurs méfaits,et qu'il leur a demandé de dépêcher auprès de lui leurs notables,ceux qui ont le pouvoir de"lier et de délier",entendez les hommes responsables de la tribu.Et cela aux fins de conciliation,et également pour "écarter d'eux les malfaiteurs".

Il est exigé parallèlement de notre notable saidi de"prendre énergiquement en main cette question de conciliation" 73).
Ordre également est donné au notable saidi de faire en sorte que les éléments les plus représentatifs des cinq "fractions" de Guelaia 74),se présentent à la Cour royale.
En outre,il lui est demandé de signaler au Makhzen des hommes convenables,appartenant ou non au même groupe,afin qu'ils prennent des fonctions de commandement.
Il lui est indiqué qu'une lettre a été écrite dans ce sens aux rebelles,et qu'elle leur a été envoyée par un porteur.Enfin ordre lui est donné de leur faire lire la lettre,et d'en exécuter les termes.
La correspondance N°80,datée du même jour que la précédente,soit le 17 Shaabane 1295-16 août 1878,à la différence de la précédente,qui elle,traite fondamentalement de la dissidence des Guelaia,et accessoirement de celle des Beni Said,se penche exclusivement sur le cas de cette dernière tribu.En effet,l'auteur de cette lettre,qui écrit au nom du Sultan Moulay El Hassan,puisque le cachet de ce dernier est apposé sur l'écrit, affirme être au courant de ce qui est survenu au caid Mohammed Akchiche du fait des méfaits commis par ses administrés(l'écrit parle de ces derniers en employant les termes habituels de"frères du caid"),lesquels actes illégaux ayant consisté en assassinat,siège et autre déviation du droit chemin.
Il est spécifié dans la lettre que le Makhzen ne s'attendait pas de la part de ces administrés à de tels actes répréhensibles,dans la mesure où il les savait raisonnables.
De même qu'il est indiqué dans ledit document que s'il est arrivé que le caid Akchiche n'aime pas que ses administrés fassent parvenir à la Cour du Sultan des réclamations(chikayates)élevées contre lui-même,celle-ci a fait semblant d'ignorer leurs démarches.C'est ainsi,poursuit l'auteur du document,que les autorités centrales leur ont écrit pour se rendre auprès d'elles,et pour désigner celui qui va les commander.S'agit-il ici du chef de la délégation des Beni Said qui a reçu l'ordre de se présenter devant le Makhzen,ou au contraire,de la personne qu'ils auraient voulu avoir comme caid?
Nous ne saurions l'affirmer avec certitude?
Il est aussi exigé du notable saidi,destinataire de la lettre,qu'il doit soutenir le porteur dudit message makhzénien,jusqu'à ce qu'il"les envoie(les délégués de Beni Said)en sa compagnie"(sous-entendu auprès de la Cour).
Enfin,il est sollicité de notre notable saidi qu'il désigne à l'intention des autorités centrales ceux des hommes qui conviennent à la communauté,soit à l'échelle globale,soit à celle de toutes les "fractions" de la tribu.
Ici aussi nous ne pouvons établir sans risque d'erreur s'il s'agit des membres de la délégation en cause,ou au contraire des nouveux agents d'autorité susceptibles de convenir à Guelaia,soit dans son ensemble,soit à l'échelle de ses 5

"fractions",auquel cas le Makhzen procèderait à leur nomination aux postes d'agents de l'autorité locale,sur le conseil donc de notre notable saidi.
La correspondance N°84 en date du 25 Moharram 1296-19 janvier 1879,soit environ cinq mois après la lettre N°80,regrette que les mêmes éléments précités de la tribu des Beni Said persistent dans leur"égarement".
En outre,le Makhzen a demandé aux gouverneurs des tribus voisines de se liguer contre les fauteurs de troubles.
Il est demandé parallèlement au notable saidi d'avertir ces derniers,en mettant tout en oeuvre afin qu'ils se reconcilient avec Akchiche.Il est noté à cet égard que Mohammed el Hadri n'agirait que dans le sens que l'on attend de lui.C'est dire donc toute la confiance que le Makhzen a placée en lui pour le rétablissement de la paix dans les Beni Said.
La correspondance N°85 en date du 7 Rabii I 1296-1er mars 1879,soit moins d'un mois et demi plus tard,se fait l'écho des regrets que les Beni Said dissidents ont formulés pour s'être mal comportés à l'endroit de leur "gouverneur" Akchiche.Il y est précisé qu'ils sont retournés sur le droit chemin,ajoutant que seuls sont restés hors la loi ceux que Mohammed el Hadri avait désignés dans sa lettre,antérieure,au Makhzen.
Enfin,l'écrit indique que le soutien qu'il avait demandé pour le "gouverneur" en question(Akchiche) est accepté et devenu exécutoire.
La correspondance N°88 en date du 17 Rabii I 1296-11 mars 1879,soit dix jours plus tard,revient sur le sujet de la rébellion de certains Beni Said contre leur gouverneur.Il y est noté à cet égard qu'ils sont revenus au droit chemin,à l'exception de quelques individus,qui continuent à se livrer au fassad.
Par ailleurs,l'on comprend de l'écrit que Mohammed el Hadri avait fait savoir au Makhzen qu'il n'y a pas dans la tribu des Beni Said-un homme aussi compétent et valable que Akchiche.Moyennant quoi on peut lire dans la suite et la fin de la lettre du Makhzen que ledit "gouverneur" "peut se réjouir car il ne lui surviendra que du bien" 75).
La correspondance N°89 en date du 2 Rajab 1296-12 juin 1879,soit environ trois mois et demi plus tard,retourne à la sempiternelle question du soulèvement de certains éléments des Beni Said contre leur gouverneur.Nous apprenons à cet égard que Mohammed el Hadri avait informé le Makhzen que ces mutins s'étaient amendés,sauf un groupe des Beni Tmait.
Mais la lettre aborde le **fassad** d'autres tribus,les Beni Bouyahi et les Mtalsa,ainsi que d'autres non mentionnées.
Enfin,il est souligné que lorsque ces tribus ont appris le retour du Sultan du Haouz,elles se sont réveillées de leur insouciance.
La correspondance N°90 en date du 15 Rajab 1296-5 juillet 1879,soit moins de deux semaines plus tard,fait état du

retour à de meilleurs sentiments des révoltés des Beni Said et de Guelaia,qui sont disposés à travailler avec leurs "gouverneurs" respectifs.
Enfin,il faut relever que l'auteur de la lettre makhzénienne,soit le ministre Mohammed Ben Larbi Ben el Mokhtar,déclare que le Sultan doute que les écrits qu'il a reçus de Mohammed Ahadri soient bien de lui.C'est pourquoi il est demandé au notable saidi de s'empresser de confirmer ou d'infirmer un tel état de fait.
La correspondance N°91,de la même date que la précédente,prend bonne note de la rectitude des Beni Said,relevée par Mohammed el Hadri dans une lettre antérieure au Makhzen.
La correspondance N°92 déjà citée,de la même date que les deux précédentes,rappelons-le,nous révèle que les Guelaia se sont amendés,imitant en cela les Beni Said.
Enfin,nous nous pencherons sur deux autres lettres qui n'ont pas de rapport avec la série des écrits antérieurs portant presque entièrement sur la dissidence de certains éléments de Beni Said.Il s'agit des N°111 et 117.
La correspondance N°111 en date du 7 Hijja 1296-22 novembre 1879,témoigne de la poursuite de la révolte des Beni Sidar(ou Beni Sidel)contre leur gouverneur,le caid Mokhtar el Gham.Parallèlement,l'écrit s'élève contre le cadi Mokhtar Lakhdar,à l'endroit duquel les qualificatifs de "grand hypocrite"sont employés.Les Guelaia,indique la lettre,se sont plaints contre lui auprès de Mohammed el Hadri.
L'affaire de Guelaia,poursuit l'écrit-s'adressant au notable saidi-"t'a fatigué".
Enfin,note l'écrit,seul l'emprisonnement à Fès ou ailleurs arrêterait les révoltés de Beni Sidel.
La correspondance N°117,déjà citée,en date du 17 Hijja 1296-1é décembre 1879,nous fait savoir indirectement que les Beni Said s'étaient soulevés contre leur gouverneur.En effet,ce qui nous induit à considérer qu'ils l'ont fait(encore un fois?)c'est la demande que le Makhzen fait au notable saidi d'inciter le groupe de dissidents à rencontrer dans le **amane** son "gouverneur".

d)situations confuses
Le lecteur l'aura remarqué de lui-même:de nombreuses lettres étudiées sous les trois premières rubriques,consacrées respectivement aux conflits intertribaux,transtribaux et intratribaux,ne sont pas parfaitement intelligibles.C'est pourquoi il nous faut d'emblée relativiser ce dernier critère lié aux situations floues.En effet,les écrits qui entrent dans cette dernière catégorie sont encore plus vagues que les autres,au point que parfois l'on ne comprend pas du tout de quoi il s'agit.
Quoi qu'il en soit,nous avons dénombré trois cas de situations de troubles internes,qui ont cette particularité d'être brumeuses.

La correspondance N°38 en date du 17 Moharram 1284-21 mai 1867,déjà citée plus haut,et dont le porteur est le caid Kaddour Lamaichi,présente ce dernier comme ayant été chargé d'enquêter sur les"gens du Rif" et leur gouverneur.Ledit écrit demande à Mohammed el Hadri,destinataire de la lettre makhzénienne en question,de l'aider dans sa mission.
Il est exigé de notre notable saidi de mener aussi une enquête,afin de découvrir la raison du conflit.Nous comprenons indirectement de ces observations qu'un différend oppose sans doute les"gens du Rif" à leur gouverneur.
Mais nous n'en savons pas davantage,tant il est vrai que ces deux dernières expressions sont pour le moins vagues.
La correspondance N°56 en date du 15 Rajab 1293-6 août 1876,déjà citée,est passablement confuse dans la mesure où nous ne comprenons pas pourquoi elle se termine par des propos très durs à l'endroit du caid Akchiche(il y est indiqué expressément que le Sultan ne lui ouvrira aucune porte);ce même caid dont elle semble préconiser le soutien,quoique de manière indirecte,tant il est vrai que,évoquant le soulèvement de la fraction des Beni Said,les Beni Tmait contre leur "gouverneur",c'est à dire Akchiche,du moins nous le supposons,elle signale que Mohammed el Hadri avait déjà mis en garde les rebelles en question contre les sanctions du Makhzen.
Est-ce que le amine Akchiche portait une part de responsabilité dans ce qui arrivait dans sa tribu?
La correspondance N°147 en date du 7 Ramadan 1298-3 août 1881 accuse réception d'une lettre "de la part de celui que tu as cité-et que nous ne connaissons naturellement pas-ajoutant:"et nous avons compris ce que tu nous a demandé au sujet du soutien de celui que tu sais,sachant que ceux qui sont avec lui sont les chefs de la tribu" 76).
En outre,nous déduisons de la lecture de ladite lettre du Makhzen que la personne en cause est l'objet d'une injustice,d'après "le témoignage de tous".
"Sache,poursuit la lettre,que ceux-la-entendez ceux qui font du mal à cette personne-sont sortis du droit chemin,et le Sultan veut la paix et l'entente de ces égarés avec leur gouverneur..j'ai dit cela au Sultan et il est au courant" 77).
Voilà qui n'est pas clair.
Nous avons cherché à recouper les informations contenues sous cette rubrique consacrée aux troubles intratribaux survenus à Guelaia et Beni Said,notamment,à la Bibliothèque Royale Hassania et à la Direction des Archives Royales,mais en vain.Nous avons poussé notre curiosité particulièrement au sein des correspondances échangées en 1878-1879 entre,d'une part,le Makhzen,et d'autre part,Haj Larbi Loulichki,le caid Bouziane,et le amine Akchiche.Mais en pure perte.
Mais cette carence ne nous a pas empêché de mettre au jour dans les mêmes fonds de documents précités,des écrits significatifs sur des troubles internes survenus dans la

tribu des Beni Said,dans d'autres périodes,à commencer par cette vieille affaire des Chorfas Zizawa,qui se sont trouvé dépossédés,à tort ou à raison,de certains de leurs privilèges,que nous avons naturellement déjà traitée,mais que nous réintégrons sous cette rubrique,en raison précisément de sa nature propre qui fait **qu'elle représentait fondamentalement un conflit d'ordre interne au sein des Beni Said**.Pour ce faire,nous allons produire sous ces lignes deux lettres.

.La première,envoyée par le cadi des Beni Said,Ahmed Ben Zrou,ou Zirrou,au Sultan,en date du 23 Rajab 1306-25 mars 1889,se fait l'écho des exactions commises par le caid Bouziane à l'encontre des Chorfas Zizawa,dont il a détruit notamment les maisons,en les dispersant dans les tribus 78).

.la deuxième,expédiée par le caid Bouziane au Sultan,le 15 Rajab 1306-17 mars 1889,soit huit jours avant la précédente,se fait l'écho du refus des mêmes Zizawa de règler une amende qui leur avait été imposée.De même que de l'attaque subséquente qu'ils ont à subir de la part de la mhalla,du fait précisément de leur refus y afférent 79).Il y a donc une relation de cause à effet entre cette attitude des Zizawa et l'attaque qu'ils ont essuyée de la part du caid Bouziane.Les Chorfas Zizaoua s'estimaient dans leurs droits en refusant de s'acquitter de ladite amende,car ils considéraient que les sultans leur avaient octroyé par écrit des privilèges fiscaux.Il faut croire que l'origine d'une telle pénalité est un impôt auquel on les avait astreints,et qu'ils jugeaient illégitime,sur la base des dahirs en question.

3)Le problème de l'existence éventuelle de la siba au,Rif oriental,dans la deuxième moitié du XIX è siècle

Cette question est traitée en quelque sorte en filigrane dans presque tout ce qui précède,et plus particulièrement dans les deux précédentes subdivisions consacrées respectivement aux rapports administratifs,au sens large et au sens étroit,entre le Makhzen et les Hadri.

Nous avons fait valoir au préalable que le but de l'administration occulte,ou mieux,inofficielle,ou encore informelle,était d'affermir l'autorité du Makhzen,surtout dans les régions lointaines,considérées à tort ou à raison comme vivant sous le régime,si l'on peut dire,de la siba.C'est,rappelons-le,une des grandes hypothèses de base que nous posions en début d'ouvrage.Et bien évidemment,cette question nécessite approfondissement.

Cependant,avant de l'aborder en profondeur,nous nous voyons confronté à un problème de plan:faut-il procéder à la synthèse y afférente,que nous avons l'intention de faire,à ce stade de nos développements,ou ne vaudrait-il pas mieux s'y pencher une fois que nous aurons traité de la piraterie-qui

constitue bien évidememnt une sorte de"siba"ayant des répercussions internationales-dans la deuxième partie de notre livre.Mais après mûre réflexion,nous avons décidé de procéder à notre synthèse dans les lignes qui suivent,car la piraterie,telle qu'elle était pratiquée au Rif,était un phénomène qui n'était pas aussi généralisé qu'on pourrait le croire,et qu'elle était somme toute limité à certaines tribus,et surtout les Beqquioua.

Mais,avant de procéder à ladite synthèse,il convient d'expliciter cette notion de siba.Certes,ces observations nôtres peuvent paraître ennuyeuses,dans la mesure où cette question de l'anarchie ou de la dissidence dans laquelle auraient vécu certaines tribus marocaines dans le passé,a été rabâchée depuis le début de ce siècle.Mais nous avons jugé bon de les rappeler ici pour mémoire.

Il faut souligner également que nous n'allons pas reprendre ce phénomène de la siba de fond en comble,mais que nous nous contenterons d'en rappeler uniquement ce qui nous semble pertinent pour notre propos.

Ll serait utile,pour commencer,de se pencher,fût-ce rapidement,sur l'origine sémantique d'une telle notion.

Le terme de **siba** est un mot d'arabe dialectal,qui doit toutefois son origine au verbe classique sa-ba,qui a plusieurs significations,selon qu'il s'agit de l'eau,de l'homme ou enfin des animaux.En voici les sens respectifs:

-l'eau coule,et cela dans tous les sens.

-l'homme parle beaucoup sans raisonner.

-les animaux vont où ils veulent.Et bien entendu,le verbe arabe saba s'applique aux trois situations ci-dessus.

L'on comprend donc de ce verbe qu'il est question d'égarement,de manque de contrôle ou plutôt d'auto-contrôle.Et ce qui en rend encore mieux à nos yeux la signification,c'est la troisième acception suggérée ci-dessus,en tant qu'elle s'applique aux animaux,qui n'ont pour ainsi dire plus de berger.

Une telle idée est d'autant plus claire que la notion de berger a valeur de symbole religieux ou politique,et dans le cas d'espèce marocain,les deux à la fois,pour des raisons évidentes.

Nous n'avons pas pris connaissance de toutes les archives du Makhzen,mais les milliers,voire les dizaines de milliers que nous avons consultées parmi elles,nous induisent à penser que le vocacle de siba n'était pas employé dans ces documents d'Etat.

Nous avons vu d'ailleurs que dans le Fonds Hassan Ouchen,qui a suscité cette étude,l'un des termes les plus souvent employés à cet égard,est celui de **fassad.**

Le Professour Mnouni que nous avons consulté pour confirmer l'hypothèse nôtre relative au non-emploi dans les archives officielles du Makhzen(lettres aux caids et autres agents d'autorité etc..)nous a répondu qu'apparemment cela est le cas,mais qu'il subiste un doute dans la mesure où il est

possible que le terme ait été employé dans les documents que nous ignorons 80).
Pour apporter de l'eau à son moulin,et à titre purement indicatif ou plutôt d'indice,pour reprendre ses propres termes,il a souligné que Abderrahman Benzidane,l'historien bien connu de la dynastie alaouite,cite parmi les grandes portes de de Meknes,Bab Siba,et raconte les circonstances historiques de sa construction:sous le règne du Sultan Moulay Abderrahman Ben Hicham,la ville de Meknès souffrait des actes de violence pérpétrés contre sa population par de tribus berbères avoisinantes se trouvant en état de siba.Pour prévenir ces attaques,il a été décidé de construire **Bab siba** 81).
Notre éminent historien a d'autant plus raison d'exprimer des doutes quant à la non-utilisation officielle absolue par le Makhzen du mot de siba,que c'est ce dernier qui a apparemment décidé de construire Bab siba à Meknes,et ce qui est encore plus significatif,c'est que cette porte a été affublée du nom que l'on sait,et cela au vu et au su des autorités,et peut-être même par ces dernières elles-mêmes.Ce qui est une manière de "reconnaître",nous dirions d'une manière presque explicite, l'existence de la siba.
Mais ces développements ci-dessus ne nous aident que dans une faible mesure à répondre à la question,qui mérite à elle seule une étude philologique,à savoir à quand date la première utilisation du terme.
Quoi qu'il en soit,et en attendant que cette étude fouillée précitée soit entreprise,il convient néanmoins d'indiquer qu'il reste que ce furent les Européens,ceux surtout dont les pays respectifs avaient des vues coloniales sur le Maroc,qui employèrent souvent ce mot de siba.
En fait,ce furent surtout des auteurs français qui mirent en avant,dans la première décennie du XXè siècle,cette notion de dissidence dans laquelle auraient vécu certaines tribus marocaines.
Citons plus particulièrement parmi ces derniers,Henri Gaillard 82) et Louis Gentil 83).Mais ce furent surtout Michaux-Bellaire 84) et Montagne 85),qui en systématisèrent l'étude.
Pour résumer à l'extrême la théorie ainsi développée,notons que prenant prétexte d'une volonté tout au moins affichée d'approcher objectivement la réalité politique marocaine d'alors,tous ces auteurs sont tombés plus ou moins consciemment dans le piège de l'idéologie coloniale de l'époque,en ce sens que leurs écrits respectifs s'en trouvèrent largement inflencés.Il est résulté de leurs réflexions cette idée toute simple,mais ô combien lourde de conséquences:puisque l'Empire Chérifien se trouve en état d'anarchie,eh bien la France doit le prendre en main,afin d'y mettre de l'ordre et de l'unifier,et cela pour le compte plus formel que réel du Sultan.

L'Espagne a obéi à cette même "logique" impérialiste.Et si pour illustrer notre propos,par un seul et unique exemple,nous citerions la mission effectuée,en avril-juin 1913,par **La Real Sociedad de Historia Natural** espagnole,dans les Jbala et le Bas Loukkos,et plus particulièrement,le rapport qu'elle élabora pour la circonstance.Nous pouvons y lire ces passages pertinents suivants:"(on) distingue ..au Mogreb deux pays distincts...:
.Le Bled Makhzen,le pays gouvernemental qui obéit au Sultan et qui paie les impôts.
.Le Bled Siba,littéralement"le pays du vol",terre rebelle et insoumise,qui jamais ne renonce à son autonomie,et qui est de beaucoup plus étendue que le pays obéissant" 86).
Il est vrai que cette théorie de la séparation du Maroc en Bled Siba et Bled Makhzen a connu depuis des avatars,mais nous ne pouvons sous peine d'alourdir inutilement notre ouvrage,en parler.Si ce n'est qu'il convient toutefois de rappeler que certains auteurs n'en ont pas moins persisté à considérer le non-paiement des impôts comme le critère fondamental de la siba,tandis que d'autres ont tenu à marquer que les tribus vivant sous ce régime,tout en refusant de reconnaître l'autorité politique du Sultan-et partant tout en ne voulant pas être soumises aux impôts chérifiens-n'en continuaient pas moins à considérer le Souverain comme leur unique chef spirituel.
Quoi qu'il en soit,et en dépit des variantes qu'elle a connues,la distinction entre Bled Makhzen et Bled Siba a été dans une large mesure consacrée par la"communauté scientifique",et pas seulement occidentale,mais également marocaine,qui a eu à se pencher sur la réalité politique traditionnelle marocaine.C'est pourquoi Germain Ayache n'a pas tort de souligner à cet égard ce qui suit:" Vu les cautions dont elle(la distinction en question)bénéficie,il n' y a pas,jusqu'à ce jour,sauf exception montrée du doigt,de livre ou simplement d'écrit sur le Maroc,qui oserait manquer d'y proclamer son adhésion..." 87).
Pour sa part,Paul Pascon note que"depuis Michaux-Bellaire,et à sa suite,Montagne,les oppositions arabes-berbères,bled makhzen et bled siba,chraa et orf...ont permis à beaucoup de répondre sans difficultés,mais aussi sans nuances,à toutes les questions,comme si au dessous de ces discontinuités,parfois réelles,il n'y avait pas une unité rigoureuse.." 88).
Il est évident que l'observation ci-dessus de Paul Pascon,pour fortement nuancée qu'elle est,pour ce qui est de la séparation du Maroc entre les deux zones en question,n'en ajoute pas moins foi,toutefois dans une certaine mesure,à la théorie sous-jacente à une telle coupure.
Pour citer des auteurs beaucoup plus proches de nous par le temps,Mekki Bentahar et Et-Tibari Bouasla emploient à l'endroit de la théorie en cause l'expression de "stéréotypes" 89).

Alors,qu'en est-il?et pour reprendre les termes que Pascon a utilisés ci-dessus,quelles sont ces discontinuités et quelle est cette unité rigoureuse,qui auraient existé dans le système politique marocain traditionnel,et plus particulièrement entre le Makhzen et le Rif oriental,objet de cet ouvrage nôtre?
D'après Germain Ayache,cette image des"deux Maroc qui se repoussent" 90),ne survivrait pas au démenti"renouvelé des faits" 91),si des considérations,politiques,(colonialistes notamment)-sur lesquels nous ne voudrions pas nous arrêter de nouveau-ne venaient s'y mêler.
L'auteur des"origines de la guerre du Rif",après avoir critiqué les auteurs qui continuent à ajouter foi à l'oppostion:"Bled Siba-Bled Makhzen"et surtout John Waterbury,déclare à la lettre ce qui suit:"Pour ma part,je dirai sans ambages qu'à mon sens,un pareil engouement est tout à fait préjudiciable car il nuit au progrès des recherches.La preuve en sera faite indubitablement au fur et à mesure qu'on obtiendra par d'autres voies,des résultats plus riches et plus capables de s'imposer que ne l'étaient ceux des prédécesseurs.Mais ce sera un processus de longue haleine,même s'il est engagé au Maroc même où il a pris déjà un bon départ.." 92).
Nous ne saurions trouver de meilleure introduction que cette dernière citation,à ce que nous nous proposons d'étudier sous cette rubrique,à savoir bien évidemment la question de l'existence ou non de la siba,dans le Rif oriental dans la deuxième moitié du XIX è siècle 93).Certains termes ci-dessus de Ayache ont comme une connotation prémonitoire dans la mesure où notre monographie entrerait précisément dans le cadre de la mise de la siba dans cette région du Maroc,à l'épreuve des archives historiques dont nous disposons.
Alors le temps est venu de dire si oui ou non la siba a existé alors au Rif oriental.
Nous le répétons,de nombreux développements précédents,et cela pratiquement depuis le début de notre ouvrage,traitent plus ou moins de la question de l'existence ou non de la siba;mais d'une manière indirecte.Evidemment,il suffit de relire tout ce que nous avons noté jusqu'à présent pour se rendre compte par soi-même que le Makhzen intervenait dans le Rif oriental d'une manière si conséquente qu'on peut d'emblée avancer que la siba n'y existait pas.Cela,sur la base du fait que ce qui prévaudrait davantage dans la notion de siba,ce n'est pas tant l'existence éventuelle d'une forme plus ou moins poussée de l'anarchie dans le Rif oriental,plus en particulier,que la présence effective,quoique insuffisante,le cas échéant,ou en tout cas inadéquate,dans cette région,de la force publique.
Mais afin d'être plus démonstratif,nous avons jugé utile de reprendre dans un esprit synthétique tout ce qui concourt à la certitude que l'Etat central se comportait dans le Rif oriental comme dans une région soumise à son autorité.

La première idée qu'il faut suggérer d'emblée est que l'exercice de la souveraineté du Makhzen sur cette partie du pays,passait par le canal personnel des Hadri successifs,nommés par le Makhzen au poste administratif occulte,ou mieux informel,que l'on sait.
Ce qui nous amène à voir dans quelle mesure cette administration sui generis qu'assumaient les Hadri-au même titre que d'autres agents au Rif oriental,comme nous en avons décelé plus haut quelques signes-peut être considére comme une administration tout court,**dans le sens d'une manifestation conséquente et permanente de la puissance publique.**
Mais avant d'entrer de plainpied dans l'intimité de cette question,il ne serait pas vain de rappeler,fût-ce très brièvement, le type de relations privilégiées qu'entretenaient le Sultan,en particulier,et le Makhzen,en général,avec les Hadri désignés pour occuper desdits postes administratifs.Et cela sans revenir à la question de l'administration occulte,ou inofficielle,car nous estimons que nous l'avons déjà étudiée auparavant,il est vrai de manière non-exhaustive.
Nous avons fait valoir que les autorités du Makhzen s'adressaient par écrit aux Hadri en utilisant l'expression **Muhibbana**,celui qui nous aime.De même que nous avons déjà affirmé que ces lettres makhzéniennes destinées à nos notables saidis étaient empreintes à l'endroit de ces derniers d'une grande courtoisie.Ce qui,comme nous l'avons déjà fait remarquer,faisait que les relations ainsi établies entre les deux parties étaient fortement personnalisées.
Il ne faut pas oublier de rappeler les lettres de voeux et de félicitations que Mohammed el Hadri,le premier du nom notamment,fit parvenir à divers Souverains,à des occasions diverses.
Mais ces relations pour privilégiées et courtoises qu'elles étaient,ne manquaient pas de se réduire à celles qui liaient l'Etat central à des agents makhzéniens locaux,soumis à son autorité.Témoin nos observations sur le renouvellement de l'allégeance des notables saidis aux Sultans.Si ce n'est qu'il faut tout de même nuancer quelque peu ces relations de Souverain à sujets,que nous avons d'ailleurs déjà évoquées plus haut,en soulignant la réciprocité de tels rapports.Nous avons expliqué en quoi par exemple un cadeau royal à un Hadri,signifiant symboliquement la plus haute forme de bienveillance,représentait un peu la contrepartie de l'acte d'allégeance.Sans oublier que cette réciprocité s'appliquait naturellement aussi et surtout aux autorités formelles,et notamment locales ou régionales.
Mais il demeure en tout état de cause que les Hadri se comportaient en parfaits sujets des Sultans,ainsi que de nombreuses lettres du Fonds Hassan Ouchen l'attestent.
C'est pour cela d'ailleurs que bon nombre d'observations nôtres qui vont suivre,porteront,par-delà la forme utilisée à

cet égard,sur les ordres administratifs reçus par nos notables saidis successifs,de la part du Makhzen.
Les injonctions en question transparaîtront de temps à autre dans les points suivants,sachant que lorsque les Hadri ne recevaient pas d'ordres formels,ils remplissaient leur mission,sans attendre à chaque fois que le Makhzen la leur rappelle:
-le droit de regard.
-Convocation à Fès des Hadri,de même que de certaines notabilités,dans le but de régler un problème particulier,ou au contraire,déplacement sur place,soit du Sultan lui-même,soit de hauts fonctionnaires,soit encore de mhallas,pour remettre de l'ordre dans des tribus en désordre.
-le travail administratif accompli par les Hadri successifs.

a)le droit de regard

Les Hadri étaient investis par le Makhzen d'un "droit de regard" sur le Rif oriental.
Ce droit de regard pour vague qu'il était,de prime abord,pouvait signifier tout ou rien.Or la lecture des lettres en notre possession,objet de cet ouvrage,nous a vite convaincu que le moins qu'on pût dire à l'endroit de ce droit de regard,est qu'il était pour le moins consistant.
Comme corollaire de ce"droit de regard",le Makhzen autorisait les Hadri de l'informer de tout ce qui se passait dans la région.Nous avons noté plus haut que la formule ainsi utilisée à cet égard-dans le document N°160 du fonds Hassan Ouchen-laissait entendre qu'elle représentait pour les Hadri successifs,aussi bien le droit que l'obligation d'apporter au Makhzen les informations en question.Mais après mûre réflexion,et surtout consultation des archives,nous sommes parvenu à la conclusion qu'il s'agissit là d'une injonction pure et simple;et cela en dépit de l'euphémisme dont elle était entourée.
Quoi qu'il en soit,si l'on juge à sa juste valeur la mission d'information assumée par un agent de l'autorité locale pour le compte de l'Administration centrale,l'on se rendra compte aisément qu'elle occupe une place de choix dans les attributions d'un pacha,caid ou gouverneur,de tout temps,de même,bien entendu,que des agents administratifs informels,comme le furent les Hadri successifs.Cela est une piètre banalité:le pouvoir passe par l'information à tous les échelons des institutions d'un pays.Et à plus forte raison dans un pays comme le Maroc,dans la deuxième moitié du XIX è siècle,si l'on se reporte à l'état des moyens de communications de l'époque.Que le Makhzen,en effet,fût mis au courant des événements dans une région aussi éloignée,par les temps qui couraient alors, de la capitale,cela relevait purement et simplement de l'exercice du pouvoir étatique,d'autant,ainsi d'ailleurs que nous l'avons déjà vu plus haut,que c'était notamment sur la base des informations

ainsi recueillies auprès des Hadri,que l'Administration centrale prenait en conséquence des décisions.

b)Convocations à Fès et des Hadri et de certaines notabilités de tribus diverses du Rif oriental,en vue du règlement d'un problème particulier,ou au contraire,déplacement sur place soit du Sultan lui-même,soit de très hautes autorités de l'Etat,soit de mhallas,soit enfin de l'envoi de simples renforts,dans le but de remettre de l'ordre dans des tribus turbulentes

i)Les Hadri recevaient ainsi l'ordre soit de se présenter eux-mêmes,soit de dépêcher à la Cour les notabilités les plus représentatives,au plan aussi bien du pouvoir dont elles étaient investies officiellement 94) ou officieusement,que du statut social dont elles bénéficiaient(chorfas,foukaha etc 95)..),et cela dans le but de résoudre un problème sérieux qui se posait pour une ou plusieurs tribus(disputes trans,inter ou intratribales,etc..).
Ce phénomène de convocation à la capitale,est propre à tout Etat,surtout au pouvoir centralisé,ancien ou moderne,qui entend exercer normalement son pouvoir.Et ce qui prouve que l'existence de la siba dans le Rif oriental était très relative,c'est que,et les lettres du Fonds Hassan Ouchen le montrent,les notabilités de certaines tribus frappées de troubles,ainsi convoquées à Fès,s'y rendaient bel et bien,à l'exception de certains cas,çà et là,que nous n'avons pu éclaircir,par manque de documents,ou en raison de lacunes constatées dans les lettres que nous avons consultées.

ii)Expéditions du Sultan lui-même dans la région
C'est un rappel,Moulay Hassan Ier se rendit dans le nord-est du Royaume,à deux reprises,en 1874 et 1876.
La première fois,Le Souverain prit la tête d'une expédition punitive contre la révolte d'Al Habri.Bien évidemment,celle-ci déborde le cadre du Rif oriental.Mais si nous en reparlons ici,c'est parce que le Sultan fit une halte à Kasbat Selouane 96),qui se situe dans les Guelaia.
La deuxième fois,le Sultan se rendit dans la tribu Mtalsa et Qasbat Selouane,dans le but de poursuivre le semeur de troubles qu'était Mohammed Ben Bachir Ben Messaoud.
Voici à notre sens,une autre preuve manifeste de l'inexistence de la siba-**toutefois dans sa forme quasi absolue,comme le prétendent certains auteurs**-dans le Rif oriental.En effet,les désordres qu'Al Habri et Ben Bachir y avaient créés,étaient jugés tellement graves par le Sultan qu'il décida d'entreprendre lui-même l'expédition punitive contre eux.
Autrement,le Makhzen dépêchait sur place des personnages de l'Etat plus ou moins importants,selon la gravité des

désordres qui y régnaient.Parfois,lorsque la situation n'était pas critique,un simple envoi de mhallas ou de renforts était jugé suffisant,et cela d'ailleurs parfois sur proposition d'un Hadri.

iii)L'envoi dans la région de princes aux fins de pacifier l'ordre

Ainsi en a-t-il été du voyage dans le Rif oriental du Prince Sidi Mohammed.La correspondance makhzénienne N°15 en date du 22 Kiida-1269-27 août 1853,demande à Mohammed el Hadri de se rendre à Tafersit,à la rencontre dudit Prince.
Un autre Prince,Moulay El Amine,a effectué également une visite dans le Rif oriental.Les lettres N°113,116,117 et 120 du Fonds Hassan Ouchen en parlent.

iv)l'envoi de mhallas et de renforts

Nous avons vu précédemment que des mhallas ont été expédiées dans la région pour remettre de l'ordre,y compris à l'occasion d'affaires que nous pouvons aujourd'hui,avec le recul de l'histoire,considérer comme souvent mineures(il s'est agi ainsi que nous l'avons déjà vu,d'altercations ou d'autres troubles qui avaient,selon les cas,des suites plus ou moins graves).
Mais l'Etat,pour prévenir l'aggravation de ces situations conflictuelles,ne restait pas les bras croisés.
Mais quoi de plus normal pour un Etat qui compte ainsi veiller à l'ordre public,en faisant en sorte de le rétablir là où il est menacé.Il tombe en effet sous le sens que l'exercice de la souveraineté passe nécessairement par le maintien en toute circonstance de l'ordre public.
Et cela constitue,s'il en est,une autre preuve importante de l'inexistence d'une siba rédhibitoire ou absolument incontrôlable dans le Rif oriental.
Enfin,il y a lieu de signaler de nouveau sous ce même registre de l'envoi dans le Rif oriental de mhallas ou de simples renforts,qu'il est arrivé que Mohammed el Hadri demande avec succès au Makhzen le maintien de certaines forces militaires au Rif oriental(voir la lettre N°141).

c)Le travail administratif accompli soit à la demande des Hadri,soit à celle du Makhzen

Nous partagerons cette rubrique en deux parties:l'une sera consacrée à l'action administrative accomplie par Les Hadri sur leur demande,et l'autre,à l'initiative du Makhzen.
L'on pourrait d'ailleurs à juste titre nous faire observer que le travail administratif effectif réalisé par les Hadri,ne constitue pas à lui seul une preuve suffisante de l'inexistence de la siba dans le Rif oriental,dans la mesure où il faut aussi s'atteler à la question de savoir si l'administration officielle locale remplissait ou non la

mission dont elle était investie,au plan de la préservation de l'ordre public.
Pour répondre à un tel contre-argument éventuel,nous pourrions affirmer d'entrée de jeu que le fonds Hassan Ouchen foisonne de références relatives à l'action administrative des gouverneurs,des couiad,des chiouks etc.. en poste au Rif oriental.

i)le travail administratif accompli à la demande des Hadri
Outre ce que nous avons déjà noté plus haut relativement au sujet de la demande-acceptée par le Makhzen-du maintien de forces militaires dans la région,de nombreuses tâches politiques étaient effectuées par les Hadri successifs,et cela sur leur demande.
Il nous faut nous souvenir de ce que nous avions déjà affirmé à ce sujet,à savoir toutes les suggestions sur telle ou telle autre affaire que ces notables saidis faisaient à la Cour,et que d'ailleurs celle-ci acceptait sans discussion.
Que cela fût le cas pour la nomination d'un agent administratif dans le Rif oriental,ou pour l'annulation du mouvement de personnel prévu dans le Rif oriental.Sans compter d'autres demandes de caractère particulier faites par les notables saidis au Makhzen.
Parmi celles-ci,nombreuses,nous nous contenterons de citer l'autorisation que Mohammed el Hadri avait demandée au Makhzen pour ce qui est de l'achat à Tétouan,pour le compte du Rif oriental,de céréales.Et cela en vue de remédier à la"misère des pauves",ainsi que l'indique notamment la lettre N°66.
Nous ne comptons pas entrer de nouveau dans tous les détails de cette affaire dans la mesure où nous l'avions déjà fait.
Parmi ces requêtes particulières,il faut aussi mentionner l'autorisation de se déplacer librement en mer que le Makhzen a accordée à la tribu des Beni Said.Et cela grâce,ainsi que nous l'avions précisé au préalable,soit à une intercession explicite,soit à une intercession implicite,dans ce sens,de Mohammed el Hadri en faveur de sa tribu.
L'intervention auprès du Makhzen au profit de certaines personnes,pas forcément toutes des Beni Said,entre aussi dans cette même catégorie.

ii)Le travail administratif accompli par les Hadri en service commandé
Outre ce que nous avions déjà rappelé sous ce registre dans les lignes ci-dessus,et qui a un rapport évident avec ce sous-titre,en liaison notamment avec le "droit de regard" sur le Rif oriental accordé a nos notables saidis,les convocations à Fès de certaines notabilités de ladite région,en vue du règlement de certains problèmes,ou enfin l'envoi de mhallas ou de renforts,nous allons traiter sous cette rubrique des autres ordres que l'Administration donnait aux Hadri.

Nous avons distingué sous cette rubrique deux catégories d'injonctions:les ordres purs et simples,ou au contraire,des interventions du Makhzen auprès de nos notables saidis afin que ces derniers lui suggèrent des noms de personnes qui méritent d'occuper des postes administratifs particuliers.

-Les ordres purs et simples

Le Fonds Hassan Ouchen pullule d'ordres directs que le Makhzen donnait aux Hadri,quoique de manière très courtoise,ainsi que nous l'avions déjà signalé.Nous n'allons pas les reprendre ici pour éviter de nous répéter inutilement.Mais à titre d'exemple significatif,nous nous contenterons d'en rappeler un,qui est d'ailleurs de type générique:

.La perception des impôts zakat et achour

Par la lettre N°17,notamment,en date du 15 Hijja 1269-19 septembre 1853,nous apprenons qu'ordre a été donné pour collecter une certaine somme d'argent,très vraisemblablement dans le tribu des Beni Said,et que c'est Mohammed el Hadri qui a la haute main sur ce prélèvement.

Ceci étant dit,nous ne croyons pas qu'il est indispensable de faire de longs développements sur cette question d'encaissement de tels impôts pour le compte du Makhzen.Si ce n'est qu'il nous faut bien indiquer que la collecte des impôts est l'un des attributs majeurs de la souveraineté intérieure de l'Etat.Moyennant quoi, cette notion de siba existant dans le Rif oriental dans la deuxième moitié du XIXè siècle,n'aura été qu'un vain mot.Et cela d'autant que certains historiens,ainsi que nous l'avions déjà noté au préalable,faisaient de cette question d'impôt la pierre d'achoppement ou encore le critère fondamental de la siba,sachant que celles des tribus qui acceptaient de s'exécuter en la matière,relevaient,selon eux,du Bled Makhzen.

Nous sommes persuadé que des voix pourraient s'élever en nous faisant remarquer que notre argumentation ne serait valable que si nous étions en mesure de vérifier une chose:la constance dans le paiement des impôts de la part des tribus du Rif oriental,sans compter qu'il faudrait aussi démontrer au passage que l'ordre ponctuel évoqué sous cette rubrique,donné à el Hadri pour qu'il préside à la collecte de la somme en question,a été bel et bien exécuté.

S'il est clair que nous n'avons pas la chance de confirmer ou d'infirmer cette constance dans le paiement des impôts de la part des tribus du Rif oriental à cette époque là,en revanche,nous disposons d'un moyen de preuve pertinent,additionnel le cas échéant(il n'y a aucune raison de considérer par principe que cette fameuse constance faisait défaut dans la région en cause):il s'agit de toutes les lettres ponctuelles que les Hadri recevaient au sujet de la perception des impôts(ou encore de la maouna),et cela à

l'occasion de la venue dans la région de certains hauts personnages de l'Etat,notamment,sachant que le produit de telles levées leur étaient destiné pour financer en quelque sorte leur séjour propre et celui de la suite qui les accompagnait;et l'on devine l'importance de telles sommes d'argent ainsi recueillies,si l'on se rappelle que ces personnages en question venaient dans la zone,suivis d'une mhalla.De cela nous avons déjà traité au préalable.Mais ce qu'il faut préciser,et l'idée que nous allons produire à cet effet est déjà contenue dans la dernière phrase ci-dessus,c'est que les tribus du Rif oriental réglaient très vraisemblablement ce qui leur était exigé,et cela pour la simple raison que les forces militaires du Makhzen étaient là pour dissuader les récalcitrants.
Et même sur ce dernier point,l'on pourrait nous faire valoir qu'une perception d'impôts fondée sur le coup par coup,n'a rien à voir avec la question de la constance que nous évoquions plus haut.Un tel contre-argument serait valable si les déplacements,dans la région,d'agents plus ou moins supérieurs de l'Etat,et si les mhallas engagées au coeur même des tribus qui retiennent ici notre attention,étaient rares.Or et le fonds Hassan Ouchen,et les autres archives makhzéniennes que nous avons consultées,prouvent que de tels déplacements étaient conséquemment nombreux.**Surtout pour ce qui est des mhallas.**

.Demandes du Makhzen aux Hadri successifs de lui suggérer des noms de personnes pouvant occuper certains postes administratifs dans les tribus du Rif oriental
Le Fonds Hassan Ouchen foisonne de telles demandes,et nous nous sommes mis en devoir de les souligner au préalable.
Les notables saidis étaient à l'origine de la nomination de certains agents administratifs,dans la tradition qui était parfois celle du Makhzen,en ce sens qu'il arrivait que celui-ci-après avoir demandé à certaines notabilités d'une tribu de lui indiquer telle personne à même de prendre un poste déterminé-entérine le choix qui lui était ainsi suggéré.
Une telle pratique était apparemment assez courante,aussi bien dans les régions relativement calmes que dans les zones moins tranquilles.
Ce qui nous donne une transition toute faite pour la suite immédiate de nos développements,consacrés précisément aux quelques autres nuances à apporter à la thèse selon laquelle la siba existant au Rif oriental,au siècle denier,était quasiment absolue.

d)Quelques autres correctifs à apporter à l'affirmation selon laquelle la siba existait sans nuances,dans le Rif oriental,dans la deuxième moitié du XIXè siècle
Nous soulignions dans les lignes ci-dessus qu'il y avait au Maroc, au siècle dernier,des régions calmes et des régions moins tranquilles.

Une telle idée constitue d'ailleurs un des axes centraux autour duquel vont s'articuler nos remarques relatives aux nuances sus-visées,et ces dernières s'imposent d'autant plus qu'elles sont évidentes.
L'autre axe s'aligne sur l'administration occulte,ou mieux,inofficielle,incarnée en quelque sorte par nos notables saidis successifs.
Il faut souligner que si nous avons réparti nos nuances entre ces deux axes,ce n'est uniquement que pour des raisons didactiques,sachant que ces derniers s'entrecroisent dans une certaine mesure.
Nous traiterons dans les lignes qui suivent,à tour de rôle,de ces deux axes.

i)Le Rif oriental et les troubles intérieurs dont il était le théâtre

C'est un simple rappel:nous avons subdivisé nos développements consacrés à l'action administrative des notables saidis successifs en deux parties,une dédiée au sens strict-c'est à dire en temps normal en quelque sorte,sachant que leur mission n'était pas menée dans un climat de violence caractérisée-et l'autre au sens large-c'est à dire dans une ambiance de troubles sanglants-.Et ainsi que nous l'avons indiqué en son temps,ce n'était là qu'une manière de marquer une sorte de frontière entre l'exercice de leur fonction en temps de paix sociale,d'une part,et en temps de troubles graves,d'autre part.
Ce sont les désordres chroniques intervenus alors dans le Rif oriental,qui nous intéressent ici au plus haut chef,car,est-il besoin de le souligner,ce sont eux qui induisent l'idée de l'existence de la siba dans le Rif oriental,dans la deuxième moitié du XIX è siècle,notamment.Et ils sont nombreux:nous avons indiqué plus haut qu'une quarantaine de lettres adressées aux Hadri successifs,portaient sur ces conflits ayant nécessité une utilisation certaine de la violence,soit environ le quart du total des lettres constituant le corpus de Hassan Ouchen.
Nous avons classé ces troubles en plusieurs catégories et nous les avons étudiés au sein de ces dernières.
Nous avions mis en exergue à chaque fois la mission dont le Makhzen chargeait nos notables saidis respectifs,en vue du règlement des différends en cause.Mais nous ne traiterons pas de ce rôle précis sous cette rubrique,et cela dans la mesure où nous allons le faire sous la rubrique prochaine,c'est à dire celle axée autour des rapports entre l'administration occulte ou officieuse, et des nuances à apporter à la thèse relative à l'omniprésence de la siba au Rif oriental,en 1850-1900.
En revanche,ce qui retient particulièrement notre attention ici,c'est la fréquence et la gravité des troubles internes survenus alors au Rif oriental.

Certains historiens pressés ou travaillant à l'emporte-pièce, peuvent se contenter de la constatation de cet état de désordre plus ou moins constant qui régnait dans cette région,pour en conclure que la siba y était patente.
En effet,une lecture des lettres du corpus de Hassan Ouchen,de même que des archives déposées aux deux Fonds royaux,consacrées à ce phémomène de violences trans,inter et intratribales,où parfois des autorités officielles locales(caids,etc..)étaient partie prenante,conduirait rapidement l'observateur à la constatation que de très nombreux désordres intervenaient dans le Rif oriental,dans la période considérée.Cela est un fait,mais il ne faut pas oublier un fait tout aussi fondamental,c'est que l'Etat intervenait à chaque fois pour rétablir l'ordre,ou du moins faisait tout ce qui était en son pouvoir pour arriver à ses fins pacificatrices.
Parmi les archives ci-dessus dont nous avons pris connaissance,on pourrait dresser une liste statistique des lettres traitant d'un désordre interne au Rif,et particulièrement oriental,tant le nombre en est impressionnant.Et ce qu'il faut souligner tout autant,c'est que la grande majorité de ces correspondances ne se contentent pas de constater l'anomalie y afférente,mais proposent également une solution pratique pour y faire face,dont notamment l'envoi d'une mhalla,dont nous devons affirmer ici qu'elle était,soit stationnée non loin de la localité perturbée par des faits de subversion-ou même par de simples méfaits,y compris des crimes de sang individuels-soit en déplacement dans d'autres tribus du Rif,sachant qu'il était vraisemblable qu'elle sillonât souvent tout ou partie de la région.
Il est vrai que nous manquons d'éléments documentaires suffisants pour démontrer que les interventions y afférentes de l'Etat, mettaient fin systématiquement à ces conflits sanglants.
Mais une simple réflexion nous conduirait à la conviction que même ces documents qui nous font défaut,ne sont pas en fait si utiles que cela,car les documents dont nous disposons,constituent par eux-mêmes,la preuve formelle que les autorités centrales et locales ne réussissaient pas de manière complète dans leur mission relative au maintien de l'ordre public.Et cela par le simple fait qu'elles ne prévenaient pas les autres conflits qui surgissaient ça et là dans le Rif oriental.
Et nous en sommes d'autant plus convaincu que l'implication active du Makhzen à l'occasion d'un conflit en particulier ne comportait pas ce que nous appelons de nos jours"l'effet de démonstration".C'est à dire que cette intervention étatique ne servait pas véritablement d'exemple.
C'est dire que le Makhzen n'avait pas terminé de résoudre un conflit sanglant ici qu'un autre se déclarait là.Sans oublier tous ceux qui se délenchaient en même temps.

Mais ce qui compte à nos yeux,c'est que l'Etat veillait,et cela même s'il n'était pas entièrement efficace dans ses actions,comme nous venons de l'affirmer.

ii)L'administration occulte-informelle et les nuances à apporter à l'affirmation selon laquelle la siba existait au Rif oriental,de manière absolue,tout au moins dans la deuxième moitié du XIX è siècle

Nous avons prévu sous ce sous-titre,deux registres consacrés respectivement à l'administration occulte-officieuse,dans ses rapports avec les autorités locales et régionales officielles,et à l'image de ces Hadri successifs dans cette région.

-l'administration occulte-informelle incarnée par les Hadri successifs et ses rapports avec les autorités locales ou régionales du Rif oriental

Le Fonds Hassan Ouchen montre clairement qu'à côté de l'administration officieuse représentée notamment par les Hadri,il existait un corps d'administrateurs publics officiels dûment accrédités.Nous pourrions reprendre cas par cas tous les exemples qui confirment cette affirmation,mais comme nous nous sommes mis en devoir dans cette subdivision synthétique de ne pas nous répéter,afin de ne pas alourdir inutilement notre ouvrage,nous nous contenterons de rappeler qu'il n'existe relativement que peu de lettres du Makhzen adressées à nos notables saidis ne faisant pas référence de manière explicite aux autorités locales officielles en poste dans chacune des tribus de la région en cause.

Ces lettres montrent notamment une chose fondamentale,c'est la nécessaire collaboration réciproque imposée par la Cour à ces deux types d'administrations.Et compte tenu de ce que nous avons déjà noté à cet égard plus haut,il y a lieu de faire valoir ici que le Makhzen a demandé de nombreuses fois aux Hadri successifs de soutenir telle autorité locale.

Certes,nous savons que ces relations entre les deux catégories d'autorités n'étaient pas empreintes d'une solidarité absolue(et le Fonds Hassan Ouchen le révèle sans équivoque),mais il n'empêche que si ces rapports étaient parfois difficiles,les choses ne devaient pas rester en l'état,et cela notamment pour deux raisons très simples:

.les Hadri comptaient apparemment davantage aux yeux du Makhzen que les autorités locales officielles,et il arrivait ainsi que ces dernières fussent discréditées à la Cour,précisément parce qu'elles refusaient de coopérer avec nos notables saidis.

.les autorités locales qui n'étaient pas en bons rapports avec les Hadri,devaient bien également s'amender à l'occasion de la venue dans la région de hauts personnages de l'Etat,sans compter les déplacements de mhallas ou les simples envois de renforts,évoqués plus haut.

Mais en dépit de ces deux arguments,il pouvait parfaitement subsister des conflits entre les Hadri successifs et les autorités locales officielles,et cela d'autant plus que les visites de personnages plus ou moins importants de l'Etat,citées plus haut,pour fréquentes qu'elles étaient,n'en laissaient pas moins des intervalles plus ou moins longs de temps vide.A titre d'illustration,évidemment non exhaustive,nous avons déjà montré à cet égard dans quelle mesure la lettre N°56,en date du 15 Rajab 1293-6 août 1876,donne l'ordre à Mohammed el Hadri de"n'ouvrir aucune porte"pour Mohammed Akchiche,et dans quelle autre,celle,en date de ..(?)Joumada II 1307,du cadi des Beni Said,Omar Ben Saidi,au Sultan,se fait l'écho de dissensions entre le mokaddem Ahadri et les Chorfas Zizaoua,défendus par tous les cadis de la tribu(c'est à dire l'auteur de la lettre en question,Ahmed Ben Zrou,?)et Ashemlal).
Nous n'y reviendrons pas.

-l'image que les Hadri donnaient d'eux-mêmes au sein des habitants du Rif oriental

Nous disposons à cet égard d'indices intéressants susceptibles de nous aider un peu dans notre réflexion:il s'agit de ce que nous avions noté au préalable concernant les tentatives menées dans la région,afin de discréditer,aux yeux du Sultan,Mohammed el Hadri,de même que des circonstances dans lesquelles Mohammed Ahadri a été assassiné.

.Tentatives visant à discréditer Mohammed el Hadri aux yeux du Sultan

En effet,les correspondances N°154,155 et 157,datant de 1301 de l'Hégire,nous apprennent que Mohammed el Hadri était accusé par certains éléments de sa tribu(des Beni Said)d'avoir trempé dans une ténébreuse affaire de saisie de bateau.Et nous avions en son temps affirmé que le Sultan a lavé le notable saidi de tous les soupçons qui pesaient sur lui.
De même que nous nous sommes déjà posé la question de savoir pourquoi a-t-on essayé de ternir l'image du notable.
S'agit-il d'un complot?
Est-ce que c'est précisément le rôle dans le domaine de l'administration "occulte" de Mohammed el Hadri qui a rendu ce dernier gênant pour certains éléments des Beni Said,convaincus de subversion?
Malheureusement,nous n'avons pas les moyens de répondre à ces questions,et les quelques éléments d'éclaircissement que nous avons apportés plus haut,n'étaient pas suffisamment consistants,pour nous faire une idée définitive sur les motifs réels ayant incité certains milieux des Beni Said à intriguer contre Mohammed el Hadri.

.Mohammed Ahadri et les circonstances de son assassinat.

Il est affirmé dans la lettre N°171 que le notable a été assassiné en raison de "son attachement au Makhzen".
Certes,nous sommes sûr,ainsi que nous l'avons montré plus haut,de manquer d'élements décisifs pour ajouter foi à une telle assertion.**Mais nous ne pouvons occulter la symbolique qui la sous-tend:le mokaddem a ou aurait sacrifié-objectivement-sa vie à sa fidélité au Sultan et au Makhzen.En luttant contre le désordre interne dans sa tribu,il a ou aurait perdu la vie.L'anarchie-relative-était de mise dans la région,mais l'Etat veillait,en la personne notamment des Hadri successifs.Et peu importe s'il y avait de temps à autre des incidents de parcours,il est vrai graves,comme l'assassinat notamment du mokaddem.**

En bref,la siba,prise dans son sens d'anarchie plus ou moins étendue-dans certaines tribus,comme le Rif-est à relativiser très fortement,dans la mesure où les pouvoirs publics ne ménageaient alors aucun effort,pour la contrecarrer.Et ce n'est pas parce que l'Etat ne réussissait pas nécessairement dans toutes ses entreprises y afférentes,qu'il faut en déduire qu'elle était totale.
Dans ces conditions,comment faudrait-il aborder les termes de la lettre,en date du 27 avril 1851,de Mohammed el Hadri à Jagerschmidt(?)selon lesquels:"...il ne manque à notre pays qu'un peu d'autorité de la part du gouvernement,car nos tribus sont en révolte et le gouvernement n'arrive pas chez elles.La tribu des Ahlafs ne compte en son sein nul représentant du Makhzen;le gouverneur Sidi Hamidou est à Taza,et cependant il ne donne pas la moindre voix.." 96 bis)?
S'agit-il d'un cas d'espèce,ou au contraire d'un phénomène plus ou moins généralisé?
Notre sentiment est qu'il a dû se produire de temps à autre,dans certaines tribus,ce qu'on appellerait de nos jours une **vacance de pouvoir**,et qu'il ne faut pas attacher trop d'importance aux indications ci-dessus du notable saidi à son ami français,d'autant moins qu'il ne faut pas oublier qu'elles sont adressées à un diplomate étranger,et qu'elles doivent donc être prises avec des précautions.
Pour conclure ces développements,nous allons nous appuyer sur Germain Ayache,qui fut ce fin connaisseur de la société marocaine,au XIX è siècle notamment,et qui montre bien-dans une optique plus large que celle qui nous a servi pour démontrer que la siba n'a pas eu la portée que certains auteurs occidentaux lui ont attribuée-que l'unité du Maroc,n'a pas été vraiment mise en cause à cette époque,et cela en dépit de toutes les scissions internes qui l'ont déchiré.Il affirme à cet égard::"Même quand un siècle est grand,on le découvre misérable à n'en regarder que l'envers.Or,d'un Maroc déjà si différent de tout ce qu'a connu l'Europe,si attardé dans son évolution,et même si décadent,c'est l'envers et lui seul qu'on s'est appliqué à fouiller.Dès lors,notre intention n'est pas de substituer une

image idyllique à un tableau résolument poussé au noir,mais c'est tout simplement,dans une brève esquisse,et juste autant qu'il le faudra pour éclairer l'objet de notre étude,de remettre quelque peu les choses à l'endroit.Que la société marocaine ait subi la violence et les contradictions internes,c'est une donnée que nous ne chercherons ni à cacher ni à atténuer.Mais pourquoi oublier,dans le cas du Maroc seulement,que jamais un Etat ne s'est constitué ni maintenu sans étouffer les résistances rencontrées en son sein?Pourquoi considérer la Grande-Bretagne comme un Royaume Uni malgré les problèmes irlandais,écossais et gallois,ne retenir de l'Italie et de l'Allemagne que leur unité toute récente,malgré des siècles de division,passer ici et là,sur les conflits de classe,les guerres civiles,les guerres de religion,pour ne voir la révolte qu'en ce Maroc où un Etat pourtant,constitué dès l'aube du IX è siècle,s'est maintenu ou rétabli,identique à lui-même,quand il changeait de mains,jusqu'à l'époque que nous vivons?Une telle continuité serait-elle concevable sans un agent de cohésion en définitive plus puissant que les éléments de rupture?C'est la question très simple qu'il suffit de poser pour que tout apparaisse sous une optique nouvelle" 97).
Ces observations lumineuses de pertinence,nous avons tenu à les reproduire,en dépit de leur longueur,car elles apportent un éclairage extrêmement utile à notre ouvrage.De même qu'elles constituent une bonne conclusion pour notre rubrique ci-dessus.

1)En fait,nous avons découvert à la **Bibliothèque Royale Hassania**,une dizaine de lettres soit émanant d'un Doublali,soit y faisant référence.Pour ce qui est du premier type de documents,nous avons mis la main sur trois écrits,en date du 10 Joumada II 1303(classeur N°94),du II Ramadan de la même année(classeur N°30),et du 16 Hijja 1305(classeur N°174),signés d'un **Mbarek Doublali**,et adressés respectivement au Sultan Moulay El Hassan,au Prince Moulay Ismael et au ministre Mohammed Ben Ahmed Senhaji;pour ce qui est du deuxième type,sur une lettre des oumana de Guelaia au Sultan Moulay El Hassan,en date du 15 Rajab 1302(classeur N°70),parlant de Embarek Doublali;de même que nous sommes en possession d'une lettre des deux cadis des Beni Said-Ashemlal et Ahmed Ben Ahmed Zrou ou Zirrou ou Zerrou,au Sultan,en date du 6 Rajab 1305-19 mars 1888,évoquant le caid Embarek Doublali,dans une ténébreuse affaire,où Mohammed Ahadri,le deuxième du nom,est accusé par les deux hommes de loi précédents d'y avoir participé(classeur N° 16).Nous y reviendrons;sur une autre de ce Sultan à **Ahmed Doublali**,en date du 25 Joumada II 1303(classeur N°77);sur une autre de Moulay Ismael au Sultan Moulay El Hassan,en date du 25 Ramadan 1303(classeur N°30)évoquant Doublali tout court;et enfin sur une correspondance du caid Bouziane à ce dernier Sultan,en date du I8 Shaabane 1305(classeur N°147) faisant état de Doublali tout court.Moyennant quoi,en plus de Allal Doublali,auquel nous avons fait référence plus haut,il a existé d'autres Doublali,comme Mbarek et Ahmed.Mais ce qu'il faut constater,c'est que certaines lettres précitées ne font pas état du prénom des ou du Doublali auquel elles font référence.Et ce qui ajoute à la confusion,c'est que toutes les correspondances ci-dessus mentionnent un Doublali en poste au Rif oriental.Et pour nous résumer,nous ne sommes pas sûr que l'intermédiaire désigné par Mohammed el Hadri pour l'acheminement du courrier qui émanait à son intention du Makhzen,fût Allal Doublali,tant il est vrai que la correspondance N°155 ne donne pas le prénom de notre personnage.De même qu'il subsiste un doute quant à l'identité complète des autres Doublali dont les correspondants sus-indiqués avaient oublié d'indiquer le prénom.

Quoi qu'il en soit,nous avons constaté à la lecture des archives makhzéniennes qu'il a existé au sein des agents de l'Etat beaucoup d'homonymes.Cela tenait au fait que nombre d'entre eux portaient également le nom de leur tribu.C'est le cas notamment des Loulichki-Mohamed Hamou et Larbi-sur lesquels nous reviendrons plus loin.

Le Fonds Hassan Ouchen contient d'autres lettres parvenues à Mohammed el Hadri,où il est spécifié que celles-ci lui avaient été remises par l'intermédiaire de Allal Doublali,et notamment la N°130,en date du 13 Rabii II 1297.

2)Ce qui nous induit à considérer que le signataire de la lettre,Ben Abdessadeq,était Gouverneur du Rif,est le nombre appréciable de lettres que nous avons trouvées à la fois à la **Bibliothèque Royale Hassania** et à la **Direction des Archives Royales**,à Rabat,écrites de la même main,et portant strictement la même signature,avec parfois sur le dos desdites correspondances,la mention:"le gouverneur du Rif",précédant le résumé des écrits en question,selon la vieille habitude makhzénienne consistant à inscrire au dos de ces derniers la qualité de l'expéditeur,de même qu'un bref condensé du contenu des lettres.

3)Cependant la simultanéité en question ici n'était pas absolue tant il est vrai que Haj Khatri Ejjoumani,avait depuis Las Palmas rédigé,le 2 novembre 1975,le document d'allégeance à Sa Majesté le Roi Hassan II,en tant que Président de la Jemaa Sahraouie.

4)Edmond Doutté.**Le sultanat marocain**.Paris,Bureaux de la Revue politique et parlementaire;1909,p.6.

5)**Documents historiques sur l'attitude du Maroc à l'égard de la pénétration étrangère dans le Rif oriental,depuis l'occupation des îles Chafarinas jusuqu'à la fin du Protectorat**,(en arabe)tome I **op.cit**.p.55.

6)Haj Larbi Loulichki,au moment de l'affaire qui retient ici notre attention,était très vraisemblablement caid de la tribu dont il était originaire,comme son nom l'indique,c'est à dire les Beni Oulichek.Cf.la lettre du caid Bouziane au Sultan,en date du 23 Rabii II 1306.Classeur N°198.**Bibliothèque Royale Hassania**,Rabat.

Haj Larbi Loulichki a été aussi,semble-t-il,caid de Tafersit,à en juger par les termes vagues de la lettre qu'il a envoyée le 5 Shaabane 1301-31 mai 1884,au Sultan.Classeur N°67.**Ibid.**

Nous avons trouvé dans les archives makhzéniennes,beucoup de lettres qui le mentionnent,ou encore qu'il a lui-même écrites ou reçues.Et parmi celles-

ci,chose curieuse,nous avons pu prendre connaissance d'au moins une vingtaine de missives qu'il a envoyées au Makhzen,au sujet notamment des mhallas auxquelles il a participé dans diverses parties de cette région du Maroc.A titre d'illustration,il convient de faire état des lettres suivantes,consignées à la **Bibliothèque Royale Hassania**,à Rabat,en date respectivement du 8 Shoual 1301,du 23 Rabi II 1306,du 6 et du 11 Shaabane 1306,etc(classeurs respectifs N°71,207,200-190).

Mais ces documents ci-dessus peuvent-ils nous induire légitimement à considérer qu'il était également un chef militaire,en plus de son poste de caid des Beni Oulichek?Nous ne le pensons pas,d'autant moins,ainsi que nous le notions plus haut,que les postes administratifs locaux ou centraux de l'époque n'étaient pas aussi individualisés que de nos jours,sachant qu'un agent de l'Etat pouvait parfaitement être investi d'une mission tout à fait étrangère à sa fonction officielle.

Quoi qu'il en soit,à en juger par toutes les lettres liées directement à cette personnalité,sur lesquelles nous avons pu mettre la main,nous nous sommes rendu compte que celle-ci était l'une des autorités les plus influentes du Rif oriental,et que cet état de fait était d'autant plus vrai qu'il a dû,semble-t-il, commencer sa carrière assez tôt,au cours de la deuxième moitié du XIXè siècle,sur la base notamment de la lettre N°33 du Fonds Hassan Ouchen,en date du 4 Rajab 1276-27 janvier 1860.Cette correspondance,signée très vraisemblablement par le Prince Moulay El Abbas,et adressée à Larbi Loulichki,qui est désigné par son correspondant comme étant un **taleb**,informe notre personnage sur certains aspects de la guerre maroco-espagnole de 1859-60.

Sans compter,et c'est cela le plus important pour notre propos,que Larbi Loulichki,à en juger par les documents,assez nombreux dont nous disposons,a très bien connu les Hadri.Témoin notamment les lettres précitées au sujet du terrain de Tafersit,mais également et surtout toutes les archives makhzéniennes que nous avons découvertes,en plus du Fonds Hassan Ouchen,et que nous évoquerons plus loin.Les relations ayant existé entre Larbi Loulichki et les Hadri ont donc été significatives.Cela tenait à leurs fortes personnalités respectives,mais également et peut-être surtout à la contiguité de leurs deux tribus,les Beni Oulichek et les Beni Said.

7)Nous avons même mis la main sur des lettres de ce personnage au Makhzen,dans la même période que les correspondances ci-dessus N°130,134,140,et 153.Mais aucune d'entre elles ne souffle mot de l'affaire.

8)Classeur 20,Bibliothèque Royale Hassania,Rabat.

9)Classeur 271,**Bibliothèque Royale Hassania**,Rabat.

10)Traduction de l'auteur.

11)Traduction de l'auteur.Classeur N°247,**Bibliothèque Royale Hassania**,Rabat.

12)Traditionnellement,c'est par dahir que les Sultans accordaient à des mourabits,des chefs de zaouias ou encore des chorfas,de telles exemptions.Le Professeur Mohammed Mnouni nous a specifié qu'il suffisait que les dahirs comprennent pour les bénéficiaires,les mots de **tawqir et ihtiram**-respect et considération(on peut encore traduire tawqir par vénération;mais comme il signifie également respect,nous avons préféré traduire les deux notions par **respect et considération**)pour qu'ils soient exemptés des obligations en question.

A en juger par les quelques lettres que nous détenons sur le même manquement aux dahirs de respect et de considération attribués aux Chorfas de Zizawa en question,comme la correspondance,précitée,du cadi Ashemlal au Sultan,en date du 24 Shaabane 1307-mettant nommément en cause le caid Bouziane,pour ce qui est de la violation de leur horm,entre autres-et particulièrement celle du 13 Rajab 1306,du cadi des Beni Said Ahmed Ben Ahmed Zrou ou Zirrou ou Zerrou,ce problème a empoisonné pendant des années les rapports entre ces mêmes Chorfas de Zizawa et les autorités locales.

En fait,il ne nous fallait pas aller si loin,pour avoir entre les mains un modèle de **dahir de respect et de considération**,puisque le fonds Hassan Ouchen,en comprend formellement deux:

-le premier,est un dahir du Sultan Moulay El Hassan,en date du 9 Joumada I309-21 décembre 1890,qui renouvelle à un certain nombre de la famille el Hadri-cités nommément-la même confiance,en leur conférant respect et considération(N°161).

-le deuxième,est un dahir du Sultan Moulay Abdelaziz,en date du 8 Moharram 1321-6 avril 1903,qui réitère à des membres de la famille el Hadri-tout aussi nommément désignés-les mêmes privilèges que précédemment(N°172).

13)Classeur 243.**Bibliothèque Royale Hassania**,Rabat.Les traductions ci-dessus sont de l'auteur.
14)Traduction littérale nôtre.
14 bis)**Bibliothèque Royale Hassania**,Rabat,classeur N°16.
15)Classeur N°33.**Ibid.**
16)Paris,Editions du Seuil,1994.Certes,l'auteur présente son ouvrage comme un roman,mais il y a fort à parier qu'il s'agit plutôt d'un récit autobiographique,dans la lignée de son ouvrage précédent **Le Pain nu**(Paris,Editions du Seuil,coll."Points-Romans",1981),dont il est d'ailleurs censé continuer le récit dans **Le Temps des erreurs.**
17)**Direction des Archives Royales**,Rabat.
18)**Ibid.**
19traduction littérale nôtre.
19 bis)traduction nôtre.Classeur 19,**Bibliothèque Royale Hassania**,Rabat.

20)Mehdi Delliro et Mohammed Ghazi Rouifi.**Catalogue des documents historiques(Nouvelle série).Epoque Moulay El Hassan 1er 1873-1894.De 1291 à 1300 H.(1874-1882).Bibliothèque Générale et Archives de Tétouan**;1970;p.47(en arabe).
21)Nous avons eu à traiter d'Akchiche,lorsque nous avons abordé les circonstances dans lesquelles le mokaddem Ahadri a été assassiné.Le temps est venu pour nous de noter que nous avons trouvé dans les archives makhzéniennes,surtout à la **Direction des Archives Royales**,à Rabat,une demi-dizaine de lettres envoyées par le Makhzen à ce caid des Beni Said,de même que trois correspondances que ce dernier a fait parvenir à l'Administration centrale.Sans compter les lettres,plus d'une vingtaine,qui en parlent nommément.Nous les évoquerons au fur et à mesure que la nécessité s'en fera sentir.
22)**Les oumana au Maroc sous Moulay El Hassan 1873-1894**.Mémoire de D.E.S.Faculté des Lettres de Rabat,1976-77,p.12(en arabe).
23)Sur un aperçu peut-être exagéré sur le"despotisme"fiscal qui régnait au Maroc,notamment à la fin du XIXè siècle,cf.Budgett Meakin.**The Moorish Empire**.London,Swan an Soinninscheim and Co.1899;p.219.
24)**Le Gouvernement marocain à l'aube su XXè siècle;op.cit**.pp.157-158.Mohammed Omar Hajoui avait noté à cet égard ce qui suit:"..dorénavant(en raport avec les réformes introduites par Moulay El Hassan)les caids ne remettront plus une somme globale et arbitraire dans le trésor du Sultan.Il y aura une Administration pour la perception des impôts.Cette dernière est confiée aux oumana".In **Histoire diplomatique du Maroc(1900-1912)**.Paris,Librairie orientale et américane GP.Maisonneuve,1937;p.20.
25)Touzani,**op.cit**.p.172.
26)**Ibid**,p.186.
27)Abderrahman Moudden indique que les oumana installés au XIXè siècle,dans certaines tribus,jouaient un "rôle fondamental de renseignement".In "pouvoir caidal et Makhzen au Maroc à la fin du XIXè siècle-le cas de l'Inawen".**BESM**.N°159-160-161.p.149(en hommage à Paul Pascon).
28)Les trois correspondances en question d'Akchiche sont déposées à la **Direction des Archives Royales** à Rabat.
29)Traduction nôtre.
30)Parmi ces documents intéressants que nous avons pu trouver,nous signalons ces documents suivants:
-une lettre du Sultan Moulay El Hassan,en date du 4 Joumada I 1308,au caid Mohammed Meziane Touzani,au sujet de l'utilisation par la tribu de ce dernier,du "soldi et du fels".Classeur N°285.**Bibliothèque Royale Hassanaia**,Rabat.
-trois lettres en date respectivement de..1301,du Makhzen aux oumana de Melilla,du 5 Joumada I 1303,de l'amine et du cheikh de Guelaia,au Sultan,et une du 20 Joumada II 1303,du Prince Moulay Ismael au caid Abdallah Ben Ahmed,sur le commerce intérieur au Rif oriental.Classeurs N° 18 et 104 et 84.**Ibid.**
31)**Op.cit.**
32)Université de Provence,centre d'Aix,1994(sous le direction de Jean-Louis Miège).
33)"Visites des sultans du Maroc au nord du Royaume"In **Titaoun**(Revue de Mohammed Ben Azzuuz Haquim).N°1,août 1990;p.19.Pour les écrits manuscrits d'époque relatifs à de tels déplacements de Moulay El Hassan,cf.Arsène Roux.Quelques documents manuscrits sur les campagnes de Moulay El Hassan.**Hespéris**.T.22,fasc.1.1936;pp.90-93.

34)Sur Al Habri,consulter **Al Istiqsaa** de Naciri.t.9.p.143.**Al Ithaf..t.2.**de Abderrahman Ben Zidane.p.153.Abdallah Laroui.**Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain(1880-1912)**.Paris,Maspéro,1977.pp.127 et 158.

35)**Al Istiqsaa.t.9.op.cit**.p.144.et **Al Ithaf...t.2.op.cit**.p.154.

36)Louis Voinot.(Capitaine).**Oudjda et l'Amalat(Maroc)**.Oran,Imprimerie Typographique et lithographique L.Fouquie,1912,réédité par les Enfants de l'Oriental,St-Germain-en Laye.Tome III.1988;p.359.

37)Nous avions signalé au préalable que gouverneurs et caids signifiaient dans certains cas la même chose.Mais il ne faut pas oublier que la notion de **amel** de l'époque peut ressembler parfois au jargon d'aujourd'hui,en ce qu'une autorité de ce type était placée à la tête d'une ville et de certaines tribus avoisinantes.Vers la fin du XIXè siècle,le Gouverneur d'Oujda répondait à cette dernière définition.

38)**Ibid.t.III.p.422.**

Dans notre article"Mohammed Ben Bachir Ben Messaoud,un petit Raissouni d'avant l'heure dans l'Oriental?",paru dans la **Revue Maroc-Europe**.N°5,1995.pp.47-55,nous nous sommes fait l'écho de cette volonté de puissance de ce potentat local.Cet article a suscité une grande colère au sein des descendants de ce dernier.C'est pourquoi nous nous excusons publiquement ici de les avoir ainsi offensés.Lorsque nous avons publié l'article ci-dessus,il n'entrait nullement dans notre intention de blesser qui que ce soit.Nous nous sommes fondé sur des documents historiques pour élaborer l'article en question.Et il se trouve que ceux-ci présentent leur ancêtre sous un jour extrêmement peu favorable.

Nous voudrions tout particulièrement porter à l'attention de Monsieur Mohammed Bachiri,**Secrétaire Général de l'Association Angad Al Maghrib Acharqui**,que l'historien Oukacha Berhab a publié un livre en arabe,intitulé **Le nord-est marocain avant l'occupation française**(Faculté des Lettres de Mohammadia,1989)qui traite des méthodes que Mohammed Ben Bachir Ben Messaoud a utilisées,pour parvenir à ses fins.Nous ne voudrons pas les reprendre en détail,mais nous demandons à Monsieur Bachiri de lire surtout les pages 211 à 214 dudit ouvrage,qui montrent également-il faut le souligner au passage-toutes les rivalités politiques qui existaient à l'époque
entre Ben Bachir Ben Messaoud et les autorités locales en place.

39)**Voinot**.T.III,**op.cit**.p.424.

40)Al Ithaf..Tome II,p.154 et s.Ils ont été arrêtés le 25 août 1876.cf.**Oukacha Berhab.op.cit**.p.213.

41)**Voinot,Tome III,op.cit**.p.431.

A noter que dans cette deuxième expédition de Moulay El Hassan dans le nord-est,en 1876,les troupes du Sultan subirent un revers militaire face aux Ghiata au"ravin de l'enfer",dans les environs de Taza.Voir le manuscrit d'un témoin de l'époque Mohammed Al Machrafi:**Al hulal bahiyya fi muluk al dawla al alawiya.Archives de la Bibliothèque Générale de Rabat**,traduit partiellement par L.Coufourier in **Archives marocaines**.Vol. VIII,1906,sous le titre"chroniques de la vie de Moulay El Hassan",p.337.Voir également Jules Erckmann.**Le Maroc moderne**.Paris,Challamel,1885,p.198.

42)Edmond et Marthe Gouvion.**Kitab Al Ayane al Mohgreb Al Aqsa**.Paris,Librairie orientaliste Paul Geuthner,1939;p.234.

Nous avons trouvé dans les archives makhzéniennes,Bibliothèque Royale Hassania et Direction des Archives Royales,des dizaines de lettres postérieures à l'arrestation,en 1876,de Mohammed Ben Bachir Ben Messaoud(en fait Amessaoud),qui fut caid dans la même région.Tout comme son homonyme et parent avait été gouverneur de Oujda et de ses environs.

43)Mohammed Mnouni dans son article paru dans la revue **Dar al Niaba**,N°22,printemps 1989;p.52,sur l'inventaire des récits ou poèmes portant sur ces voyages,signale que parmi les trois en question,seul le dernier a fait l'objet d'écrits de témoins apparemment oculaires.Voir également **Titaoun**.N°1,**op.cit**.p.19.

Pour plus de détails sur le déroulement de l'expédition de Moulay El Hassan dans le nord-ouest du Maroc,cf.Al hulal al bahiyya...**Archives marocaines.Vol.VIII,op.cit**.p.360.

44)Revue **Al Ouataik al Ouatania**.N°1,mars 1988,p.11 et s.

45)**Ibid**.p.15.

46))**Ibid**.p.27.

47)**Ibid**.p.432 et s.

48)Traduction nôtre.
48 bis)Le caid Omar Herfouf est cité dans une lettre d'un certain Tmaiti au Sultan,en date du 14 Qiida 1296-30 octobre 1879,et dans un écrit du Sultan Moulay El Hassan à Akchiche,en date du 6 Moharram 1297-20 décembre 1879,que nous avons trouvées à la **Direction des Archives Royales**,à Rabat.
49)Traduction nôtre.
50)**La société féodale**.Paris,Albin Michel(collection l'évolution de l'humanité).1968;p.343.
51)**La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II**.T.I.Paris,Armand Colin,1985;pp.34-35.
52)**The Moors**.London,Sonnescheim,1902;p.402.
53)**Ibid**.Traduction de l'auteur.
54)**Ibid**,même page.
55)**El Rif(Segunda parte)La ley rifena II Los canones rifenos comentados**.Ceuta,Imprenta Imperio,1939;p.18.Traduction de l'auteur.Sans numéros de pages.
56)**Ibid**,p.18 et s.
57)Traduction nôtre.
58)Nous avons utilisé dans notre ouvrage,les notions de **harka**,comme du reste,de **mhalla**.Il est bien clair que tout le monde vous dira qu'il connaît la différence entre ces deux mots.Mais en vérité,les choses ne sont pas aussi simples.Et pour les expliciter,nous pourrions reproduire les points de vue exprimés à cet égard par les historiens les plus pertinents.Mais pour ne pas alourdir notre ouvrage d'informations redondantes,nous avons préféré nous en tenir à deux avis,un pour chacune des deux notions en question.Walter Harris a défini la **harka** comme composant "les contingents levés par les sultans dans les tribus soumises,pour combattre les tribus révoltées".In **Le Maroc au temps des sultans**,qui est une reprise de son fameux livre **le Maroc disparu**.Paris,Balland;p.53.Claude Michel caractérise la **mhalla**,en ces termes:"camp,en particulier du Sultan ou de son khalifa en déplacement et en expédition;l'expédition elle-même".**Une économie de subsistances:le Maroc précolonial.op.cit**.p.559.Bien entendu,la majorité des mhallas dont il est question dans cet ouvrage,concerne les expéditions militaires dans le Rif oriental,destinées à rétablir l'ordre public.Sachant pertinemment que les deux expéditions,déjà évoquées plus haut,du Sultan Moulay El Hassan dans cette partie du Maroc,en 1874 et 1876,peuvent parfaitement être considérées comme des mhallas.
Convenant avec ces deux définitions ci-dessus,le Professeur Mnouni a toutefois apporté à notre intention,lors de notre longue rencontre du 27 juillet 1995,les nuances suivantes:
La mhalla renvoie,dans un sens,à une armée régulière,pour ainsi dire d'un seul tenant,unie,voire composée de soldats de tribus déterminées;elle comprend les mêmes éléments au départ et à l'arrivée de l'expédition.Tandis que la harka constitue une armée en quelque sorte composite,dont les effectifs augmentent au fur et à mesure de son avancée,au gré précisément des contingents de tribus qui viennent la renforcer,lorsqu'elle traverse leurs territoires.Fkih Mnouni nous a fourni l'exemple de telle **mhalla** qui se renforce,dans sa marche,en raison des prélèvements en cause pratiqués dans les tribus traversés.Le Professeur Mnouni aurait pu parfaitement utiliser dans cet esprit le mot de harka au lieu de mhalla.De même,qu'il aurait pu parler aussi bien de harka que de mhallas,**royales**.Mais cela revient au même,Ce qui rend dans une certaine mesure illusoire ou inopérante la différence défintive que nous cherchons à établir ici entre la mhalla et la harka.C'est la raison pour laquelle nous avons constaté comme une espèce d'interchangeabilité entre elles,dans les documents du Makhzen que nous avons consultés.Mais,si on avait,en tout état de cause,à identifier le critère servant par excellence à distinguer la mhalla de la harka,nous dirions que la mhalla et la harka qui signifient toutes deux un corps d'armée,qu'il soit royal ou non,et qu'elles se séparent en ce que la deuxième,contrairement à la première,est constituée,comme l'affirme Harris ci-dessus,des contingents prélevés dans les tribus soumises,pour combattre les tribus révoltées.
Pour illustrer notre propos,nous voudrions citer la lettre que Larbi Loulichki a envoyée à Ahmed Ben Moussa,en date du 8 Rajab 1306-10 mars 1889,et par laquelle il lui raconte les diverses péripéties de la mhalla à laquelle il a pris part,peut-être en tant que chef,depuis Qasbat Selouane,jusqu'aux Beni Oulichek,passant par Zebbouja et Beni Said.Il indique tout particulièrement que le détachement militaire a attaqué aux Beni Oulichek,la fraction révoltée.Et il

ajoute,et c'est cela qui nous intéresse ici,que des **hourrak** des Beni Said,notamment,ont pris part aux combats.(Classeur 209.**Bibliothèque Royale Hassania**).Ce qui rejoint ce que nous notions plus haut à propos de la **harka,constituée** d'élements prélevés dans une tribu soumise(les Beni Said)en vue de "pacifier"tout ou partie d'une tribu
insoumise(les Beni Oulichek).A noter au passage,la notion de **hourrak.**
59)**Classeur** 190.**Bibliothèque Royale Hassania**,Rabat.
60)**Classeur** 257.**Ibid.**
61)**Document** N°16961.**Direction des Archives Royales**,Rabat.
62)**Classeur** 26.**Bibliothèque Royale Hassania**,Rabat.
63)**Classeur** 71,**Ibid.**
64)**Classeur** 255.**Ibid.**
65)**Classeur** 269.**Ibid.**
66)**traduction nôtre.**
67)**Traduction nôtre.**
68)Traduction nôtre.
69)Nous avons cherché en vain à établir dans quelle tribu Abiad était en poste en tant que caid.Toujours est-il que Akchiche,qui avait été également amine dans les Beni Said,fut nommé caid dans cette tribu,en 1307 de l'Hégire;ainsi que nous l'avons déduit des deux données ci-après:
.Une lettre de lui au ministre Senhaji,portant la date du 15 Rajab 1306,porte son **cachet de amine.**
.une lettre du caid Bouziane en date du 20 Shaabane 1307,au Sultan,nous apprend que Akchiche a pris ses pouvoirs de caid dans la tribu des Beni Said.
Dans ces conditions,comment expliquer que le fonds Hassan Ouchen en notre possession,contienne une lettre du Sultan Moulay EL Hassan "au caid Akchiche",en date du 18 Ramadan 1293?(N°61).Il s'agit sûrement d'une erreur de la part du rédacteur de la lettre;d'autant que la lettre précitée d'Akchiche,en date du 15 Rajab 1306,au ministre Senhaji,porte son cachet de **amine**.Nous reviendrons plus loin sur cette correspondance N°61 du fonds Hassan Ouchen.
Quant à Bouziane lui-même,après avoir été lui-même amine dans les Beni Said,est devenu caid ultérieurement,mais nous ne pouvons en fixer la date avec précision.Cependant,en fonction des lettres dont nous diposons,il est à supposer qu'il l'est devenu avant Akchiche.Quoi qu'il en soit,en 1307 de l'Hégire,ils étaient tous les deux caids aux Beni Said.
Ces développements pour descriptifs,qu'ils pourraient paraître,ont leur importance,car nous sommes amené tout naturellement à nous poser la question de savoir si deux caids pouvaient être en poste en même temps dans la même tribu.Nous en avons alors émis l'hypothèse.Nous avons supposé que des caids-deux ou plus-peuvent se partager les fractions qui y existent.Sur quoi,nous avons pris l'attache du Professeur Mnouni,qui nous l'a confirmée.
70)Traduction nôtre.La lettre ne spécifie pas à quel poste précis Abdessadeq a été nommé.Mais il est peut-être permis de supposer à titre d'hypothèse,qu'il appartient à cette "dynastie" de gouverneurs du Rif du XIX è,siècle notamment.A moins qu'il ne s'agisse d'un homonyme,et dans ce cas,d'un caid des Temsamane,ou d'ailleurs.
71)Etant donné l'influence qui était celle de Mohammed el Hadri,il est fort possible que le courrier du Makhzen destiné à certains agents de l'autorité locale,et plus particulièrement ceux de la tribu des Beni Said,transitât par notre notable saidi.Alors,pourquoi dans ces conditions,la lettre N°61 est-elle restée chez ce dernier?Peut-être n'a-t-il pas pu ou voulu la lui faire remettre,ou pour toute autre raison que nous ignorons.
72)Traduction nôtre.
73)Traduction nôtre.
74)Guelaia,selon les points de vue,est soit une tribu unique,soit une confédération de 5 tribus.Mais quelle que soit l'opinion admise à ce sujet,les 5 composantes en sont:Mezzouja,Beni Bou Iufrur,Beni Sidel,Beni Chiker et Beni Bougafer.Pour notre part,nous avons tendance à pencher vers la première hypothèse.Et c'est la raison pour laquelle nous mettons entre guillemets,le mot fractions,lorsqu'on l'applique aux Guelaia.
75)Traduction nôtre.
76)Traduction nôtre.
77)Traduction nôtre.
78)Classeur 221.Bibliothèque Royale Hassania.
79)Classeur 189,**Ibid.**

80)Germain Ayache,s'agissant de l'emploi possible du mot de siba dans les archives makhzéniennes,est catégorique,en ce sens qu'il affirme que la"documentation d'Etat" l'"ignore absolument".In"Société rifaine et pouvoir central marocain (1850-1920)".**Etudes d'histoire marocaine**.Rabat,SMER,1983;p.212.
81)**Al Ithaf**..T.I;p.228.
82)"Le Makhzen,étendue et limites de son pouvoir",in **Bulletin de la société de géographie d'Alger**.1909,pp.438-40.
83)**Dans le bled es-siba exploration du Maroc**.Paris,1906.
84)Voir"l'organisme marocain",in **Revue du monde musulman**,IX;1909;pp.43 et s.Et "sociologie marocaine",in **Archives marocaines**,27,1927.
85)**Les Berbères et le Makhzen**.Paris,Alcan,1930.
86)**Yebala y el bajo Lucus**.Madrid,Imprenta de Fortanet;p.269.Traduction nôtre.les auteurs de ce rapport qui s'appuient sur le livre du marquis de Ségonzac,déjà cité dans notre ouvrage,**Voyages au Maroc 1899-1901**,avancent que le bled makhzen et le bled siba s'étendaient sur 200.000 kilomètres carrés,avec une population de 4 millions d'habitants;et 600.000 kilomètres,carrés avec une population de 7 ou de 8 millions d'habitants,respectivement.
87)**Les origines de la guerre du Rif**.Rabat,SMER;Paris,Publications de la Sorbonne,1981;p.31.
88)30 ans de sociologie du Maroc.**BESM**,N°155-56,juin 1986;p.211.
89)"La sociologie coloniale et la société marocaine(1830-1960)",in **la sociologie marocaine contemporaine**.Rabat,Faculté des Lettres,1988;p.29.
90)**Les origines de la guerre du Rif.op.cit**.p.31.
91)**Ibid**,même page.
92)"la fonction d'arbitrage du Makhzen",in **Etudes d'histoire marocaine.op.cit**.p.160.
93)Il est un autre aspect de la siba qu'il nous faut encore aborder,et qui est d'importance.Il s'agit des causes qui la sous-tendaient,et même de ses origines historiques.Et afin de mieux percer à jour ces questions,il est nécessaire au préalable de se pencher sur les formes qu'elle revêtait.Personnellement,nous en voyons deux,fondamentales,sans prétendre dire le dernier mot à cet égard:
1)ce sont les outils en quelque sorte "institutionnels" qui permettaient à ce phénomène de siba de"fonctionner"en temps de paix sociale,voire même d'instaurer un certain ordre.
Nous ne voulons pas entrer ici dans le jeu des mots que nous avons utilisés,du reste nous-même,tant il est vrai qu'il y a comme une contradiction(qui n'est en vérité qu'apparente)entre la siba qui était traditionnellement considérée comme un désordre permanent,et celle qui a "produit" pour ainsi dire ses propres institutions,car ce serait nous éloigner beaucoup de notre propos.
2)L'anarchie plus ou moins réelle ou totale.
En fait,seul le deuxième point retient notre attention,en ce qu'il serait souhaitable d'en trouver les causes.D'après David M.Hart,la siba résulterait de la surpopulation,et notamment dans le Rif central.cf."De "Ripublik" à "République".Les institutions socio-politiques rifaines et les réformes d'Abd el-Krim",in **Abd el-Krim et la république du Rif**.Paris,Maspéro,1976,p.3- et s.
Moyennant quoi,l'on se serait massacré dans cette région,pour éponger les"surplus d'habitants",c'est à dire pour des raisons strictement économiques,liées à l'insuffisance des ressources en la matière.Hart rejoint là,sans la nommer,cette nouvelle "science"démographique qui s'appelle la **polémologie**,qui **explique notamment le phénomène de la guerre par la surpopulation**.Et Hart d'ajouter que l'instrument par excellence de cette "auto-régulation démographique" était la vendetta et les guerres "perpétuelles" que se faisaient les tribus dans le Rif.
Nous convenons avec Germain Ayache du caractère sommaire d'un telle théorie(cf.**Société rifaine et pouvoir central marocain**,**op.cit**.p.209),d'autant même si l'historien **des origines de la guerre du Rif** n'en fait nulle mention dans son article-que Hart est expéditif pour ce qui est de la surpopulation de Rif,qui n'était bien entendu pas généralisée.A supposer naturellement,comme il le croit,que la siba était bel et bien déterminée par un tel phénomène.Ce qui reste à prouver.
Enfin,pour ce qui est des origines historiques de la siba,Hart considère qu'elles remontent autour du XI siècle,à la suite de la destruction du royaume de Nkour,par Youssef Ben Tachfine,en 1084."**de "Republik" à "République"**,**op.cit**.p.36.

94)Certes,nous allons,plus loin,traiter,plus en particulier,du rôle des autorités locales tradiditionnelles,c'est à dire officielles,dans la vie publique de l'époque,quoique de manière furtive.Mais nous ne pouvons nous empêcher de l'évoquer ici au passage.
95)Voici un phénomène qui mérite lui aussi approfondissement:c'est celui du rôle des notabilités,autres que politiques ou administratives,dans la vie des tribus,notamment au siècle dernier.Nous avons déjà fait état plus haut de la correspondance,en date du du 13 moharram 1283-28 mai 1866,du Sultan Mohammed Ben Abderrahman aux "habitants des tribus du Sous,et parmi eux,tout particulièrement,les oulama,les mourabitines,et les notables".L'écrit se fait l'écho de la subversion de Habib Ould Abdallah Ousalem,notamment,et de la nécessité pour les notables précités,de la combattre.C'est dire que l'adminsitration locale ne passait pas exclusivement par les autorités traditionelles,voire accessoirement,par les agents informels,comme les mourabits el Hadri,mais également par d'autres types de notables,tels les foukaha,les hommes fortunés,etc...
96)Qasbat Selouane était une caserne située au Rif oriental,pas loin du Nador actuel.Le site a été choisi pour la première fois par le Sultan Moulay Ismael,pour y ériger ladite caserne,en raison de sa valeur hautement stratégique.En effet,il ne faut pas oublier que Selouane se trouve dans une plaine et que sans le fort en question,les troupes du Makhzen surtout,qui s'approchaient du Rif oriental,n'auraient pas trouvé de refuge et seraient devenues une cible facile pour toute force militaire aussi bien rifaine-animée par des intentions subversives-qu'étrangère.
96 bis)**Archives Diplomatiques de Nantes**.Tanger.A.F. 77 6 bis.Nous devons une copie du document à notre ami Pennell,parmi les autres qu'il a bien voulu nous faire parvenir.
97)**Les origines de la guerre du Rif.op.cit**.pp.31-32.

II Les archives de la Famille Ouchen et les relations internationales du Maroc relatives au Rif oriental en particulier

Nous avons fait valoir auparavant que les documents d'ordre international du Fonds Hassan Ouchen,concernent notamment la piraterie,le commerce du Rif oriental,et les relations entre Melilla avec cette région.

Sur ce dernier point,nous reviendrons sur le pourquoi de l'abandon rapide de notre part,dans notre introduction,de la problématique consistant à associer dans une seule et même analyse,les volets interne et international des archives du corpus de Hassan Ouchen.Nous allons précisément consacrer,dans les lignes qui suivent,deux subdivisions-évidemment séparées-d'une part,à la guerre maroco-espagnole de 1859-60,et ses conséquences,notamment pour ce qui est de l'agrandissement du territoire de Melilla,et d'autre part,aux relations quotidiennes,largement conflictuelles,entre ce préside et les tribus rifaines voisines(essentiellement les Guelaia).Et à ce propos,nous avions,comme nous continuons d'avoir d'ailleurs,l'intuition qu'il y a une relation de cause à effet entre l'agrandissement du territoire du préside et l'inimitié qui animait alors les rapports entre les Guelaia et les Espagnols de l'enclave.Mais,faute de preuves suffisantes,nous avions été contraint d'abandonner une telle problématique.Cependant,quelque chose en nous n'a pas cessé pour autant de nous chuchoter que les désordres internes suscités dans la région,ont bien pu être orchestrés par les Espagnols,depuis précisément Melilla.

D'un autre côté,le corpus de Hassan Ouchen touche de manière accessoire l'occupation des Chafarinas par les Espagnols.De même que d'autres questions à caractère international,qu'il ne fait,du reste,qu'effleurer.Ce qui nous amène à faire observer que cette collection de documents aborde de deux manières différentes certaines questions internationales.Soit d'une manière relativement détaillée,soit d'une manière superficielle.Et en comptant les lettres qui,au sein du fonds en question,traitent des trois problèmes précités,c'est à dire la piraterie,le commerce international,et les relations entre Melilla et Guelaia,l'on arrive au chiffre de vingt-cinq.Tandis que celles afférentes aux autres questions internationales,ne dépassent pas quelques unes.

Mais il nous faut,afin de lever toute équivoque,si tant est que celle-ci puisse continuer à se faire jour dans l'esprit du lecteur,après ce que nous avons noté à ce sujet au préalable,répéter encore une fois que ce que nous entendons dans ce chapitre par volet **secondaire** et volet **fondamental**,ne tient qu'au nombre plus ou moins important de lettres que le fonds Hassan Ouchen leur réserve respectivement.Tant il est vrai qu'il peut sembler paradoxal qu'un historien marocain puisse caractériser telle question relative à la perte d'une

portion de territoire national,comme secondaire,sachant que nous visons-là notamment les Chafarinas.
A la vérité,ce qui a compté surtout dans la distinction que nous avons établie ci-dessus,sur la base de la **dichotomie essentiel-accessoire**,ce n'est pas tant les nombre respectifs des documents correspondants à chacune des catégories précitées que les développements que nous leur consacrerons.S'il est vrai que la piraterie et les relations entre Melilla et Guelaia prennent une place de choix dans la collection,en revanche,le commerce n'a droit qu'a un nombre très limité de lettres,ne dépassant pas une demi-dizaine.Et pourtant,les relations entre Guelaia et le préside,et le commerce,figureront respectivement dans les volets secondaire et fondamental des relations internationales du Maroc relatives au Rif oriental.Et la raison qui fait que nous allons étoffer davantage un thème qu'un autre,tient tout simplement aux éléments,pour ainsi dire,extérieurs au fonds Hassan Ouchen,dont nous disposons.Moyennant quoi,répétons-le,ce qui nous a déterminé à agir de la sorte,ce n'est pas forcément tout le temps,le chiffre absolu de documents-appartenant au Fonds Hassan Ouchen-traitant d'une question en particulier.Mais tout simplement le nombre de pages que nous allons consacrer à chacun des thèmes que nous avons retenus.
Bref,nous avons décidé d'inclure dans le volet secondaire ainsi présenté ci-dessus,l'occupation par les Espagnols des Chafarinas,ainsi que nous l'avons déjà signalé plus haut,la guerre maroco-espagnole de 1859-60,et ses conséquences notamment pour ce qui est de l'agrandissement du territoire de Melilla,et enfin,les relations quotidiennes entre ce préside et les Guelaia,essentiellement.Et dans le volet principal,la piraterie,et le commerce.

A)le volet secondaire des relations internationales du Maroc relatives au Rif oriental

1)L'occupation par les Espagnols des Chafarinas
Les **Chafarinas** est le nom que les Espagnols donnent aux trois îles marocaines,situées à quatre kilomètres de l'embouchure du fleuve Moulouya,qui se situe dans le territoire historique de la tribu du Rif oriental,Kebdana.C'est pourquoi ces îles sont dénommées également "îles Moulouya",ou encore "îles Kebdana".
Ce petit archipel se situe à 27 milles de Melilla,et à deux milles du Cap de l'eau.
L'histoire contemporaine occidentale en a retenu le nom espagnol.
Mais l'origine du nom même de Chafarinas est arabe.Il s'agit du qualificatif "Jaafaria",procédant sans doute du nom de l'ethnie voisine,appelée Beni Jaafar.
El Bekri et Hassan el Ouezzane,connu également sous le nom de Léon l'Africain,en ont témoigné.

Mais par-delà l'étymologie d'un tel nom 1),il faut spécifier que ces îles étaient connues dès l'Antiquité.Enrique Arques note à cet égard qu'elles servaient alors de points de repère pour la navigation 2).
Il s'agit successivement de:
-l'île Congreso.
-L'île Isabel Segunda,qui se trouve à un kilomètre de la précédente.
-l'île del Rey,qui se situe à 175 mètres de l'Isabel Segunda.
La superficie totale des îles est d'une soixantaine d'hectares.
La lettre N°2 du Fonds Hassan Ouchen fait état d'une certaine manière de l'occupation de ces îles.Nous reviendrons sur le contenu de ce document.Mais notons en attendant,que la correspondance n'est pas datée.Et cet état de fait est d'autant plus important que l'on n'est pas d'accord sur la date de la conquête par les Espagnols des trois îles.C'est ainsi notamment que Tomas Garcia Figueras avance à cet égard l'année 1847,sans spécifier ni le jour ni le mois 3).
Pour sa part,Jeronimo Becker semble la situer,indirectement du reste,plus tard qu'en décembre 1847,et en tout état de cause,en 1848 4).
Mohammed Ben Azzouz Haquim,bien documenté sur tout ce qui touche les relations maroco-espagnoles,note que l'événement est survenu exactement le 29 Moharram 1264,soit le 6 janvier 1848 5).
Enrique Arques,également très au fait de l'histoire des possessions espagnoles sur les côtes marocaines,avance lui aussi la date du 6 janvier 1848.
Il ne serait peut-être pas inutile de reproduire ici les lignes,du reste exaltées,que ce dernier consacra à l'occupation des Chafarinas par l'Espagne,en ce jour du 6 janvier 1848:"Y,al fin,en 1848,el día de 6 enero -la fiesta prodigiosa de los Reyes-se enarboló la bandera del dominio definitivo.Se realizó la ocupación al mando del capitán general Don Francisco Serrano.La expedición,desde Melilla,la componían los barcos de guerra Piles y Vulcano,el místico de guerra Flecha,el bergantín de guerra Isabel Segunda,dos transportes de la base de Melilla.Los comandantes de los barcos eran Don Nicolás Santoolalla,Don Martín Ezpeleta,Don Joaquín Urristieta y Don Pedro del Castillo;y el jefe de E.M. Don José del Hoyo.Al desembarcar las tropas y al izar la bandera nacional,el general Serrano gritó tres veces:¡Islas Chafarinas por Su Majestad la Reina de España Doña Isabel Segunda...." 6).
Cette citation ayant ainsi été transcrite,la logique aurait voulu soit,que nous nous en tenions là,soit,que nous en portions plus loin la traduction en français,nommément dans une note de bas de page.Mais à la réflexion,nous avons décidé d'en produire immédiatement une traduction(nôtre du reste),comme pour toutes celles qui vont venir par la suite.Et la raison en est simple,tout compte fait;c'est que

nous avons voulu autant que faire se peut,faciliter la consultation de cet ouvrage pour le lecteur,qui devrait donc,dans le cas contraire,arrêter sa lecture,pour se reporter aux notes de bas de pages,qui se trouvent plus loin.Et cela naturellement dans le cas où il ne connaîtrait ni l'espagnol,ni l'anglais,car c'est dans ces deux langues étrangères que nous avons produit certaines citations,dans notre modeste ouvrage.
Cet avertissement étant donné,il nous importe donc de reproduire la traduction du passage précédent en question:"Et enfin,en 1848,le 6 janvier-la fête prodigieuse des Rois-le drapeau fut arboré définitivement dans le domaine.L'occupation se réalisa sous le commandement du Capitaine général Don Francisco Serrano.L'expédition,depuis Melilla,était constituée par les vaisseaux de guerre **Piles** Et **Vulcano**,le mistique de guerre Flecha,le brigantin de guerre Isabelle II,deux bateaux de transport de la base de Melilla.Les capitaines des bateaux étaient Don Nicolas Santoolalla,Don Martin Ezpeleta,Don Joaquin Urristieta et Don Pedro del Castillo;Et le Chef d'Etat-major était Del Hoyo.En débarquant les troupes et en hissant le fanion national, le Général Serrano cria trois fois:"Les Iles Chafarinas pour Sa Majesté la Reine d'Espagne Dona Isabel II".
Certes,les informations fournies à cet égard par Benazzouz et Arques se recoupent parfaitement et que par conséquent l'on peut retenir pour le fait le 6 janvier 1848,mais à la vérité,le problème n'est pas là;car c'est justement l'imprécision qui tourne autour de la date de cette occupation aux yeux des autorités marocaines qui nous intéresse.Et la lettre N°2 du Fonds Hassan Ouchen est très significative à cet égard.
Le temps est donc venu de prendre connaissance de ce document.
Il nous faut d'emblée poser que cette correspondance est largement incompréhensible,car illisible dans une large mesure.
La lettre,assez longue,plane dans une confusion quasi totale.Tout au plus avons-nous pu en déchiffrer certains passages,mais même à cet égard,le doute subsiste.C'est ainsi qu'il est dit plus ou moins à la troisième ligne que "les Anglais et les Espagnols sont descendus à Hajrat Kebdana avec leurs tentes..".Immédiatement après,il est ajouté:"ils(c'est à dire les Anglais et les Espagnols)veulent joindre par voie de terre Guelaïa.."6 bis).Nous comprenons par cette dernière expression que les Anglais et les Espagnols comptent ainsi conquérir cette tribu du Rif oriental.
Il est affirmé juste après,que la nouvelle en parvint à Tanger,ou du moins nous le devinons.Et le doute entoure la véracité du fait,selon le rédacteur de la lettre.Toujours est-il qu'il est demandé dans la correspondance à el Hadri de chercher à en savoir plus long sur l'affaire.Il y est annoncé

toile de fond aux développements nôtres consacrés à cette question du pourquoi de l'occupation des Chafarinas par l'Espagne,quoique certaines idées énoncées par lui ci-dessous,soient à notre sens polémiques,ou en tout cas contestables,ainsi que nous le montrerons un peu plus loin:"Marruecos,que a veces escribió historias,no volvió a leerlas.Y,así,no pudo enterarse,en el transcurso de los siglos,de que esa razón española es la misma que,a su reino,le mantuvo la independencia absoluta de su territorio,a lo largo de su litoral mediterráneo.Desde el siglo XV hasta hoy mismo,fue España,por ese enlace de sus posesiones costera africanas,la que impidió que ninguna potencia extranjera entrase al asalto de esas regiones marroquíes,indefensas y abiertas a la fuerza de cualquier invasión.Esa segunda frontera defensiva española,es también la frontera defensiva marroquí,desde el Muluya a Ceuta "14).
Ce qui donne en français:"Le Maroc qui parfois écrit des histoires,ne revient pas les lire.Et ainsi,il ne put se rendre compte dans le cours des siècles,que cette raison de l'Espagne est celle-là même sous l'emprise de laquelle,elle put maintenir l'indépendance absolue de son territoire,le long de son littoral méditerranéen.Depuis le XV è siècle jusqu'à nos jours,ce fut l'Espagne,par le biais de ses possessions côtières africaines,qui empêcha que nulle puissance étrangère fît l'assaut de ces régions marocaines,sans défense et ouvertes à la force d'une quelconque invasion.Cette seconde frontière défensive espagnole,c'est également la frontière défensive marocaine,depuis la Moulouya jusqu'à Ceuta".
A lire cet extrait,l'on la nette impression que c'est par une sorte de quasi philanthropie historique que l'Espagne s'est lancée dans les conquêtes au nord du Maroc notamment,en ce sens qu'en défendant son territoire propre,elle ne faisait que veiller en même temps sur celui du Maroc.En quoi,si l'on suivait Enrique Arques dans sa logique,le Maroc devrait être reconnaissant à l'Espagne d'avoir occupé les points sur sa côte que l'on sait.
Mais si on laissait de côté la controverse,pour nous fonder sur les motivations ayant incité l'Espagne à occuper les Chafarinas,force est de constater,en effet,que si ce fut chose faite au début de 1848,c'est que l'Espagne avait peur que la France ne s'en empare.Ainsi que nous le laissions entendre plus haut,la guerre maroco-française du milieu des années 1840 constitua le moyen par lequel la France a pu pénétrer,depuis l'Algérie,le Maroc.Mais le traité de 1845 n'a pu mettre fin à cette immixtion,dans la mesure où Abdelkader,réfugié au nord-est de notre pays,a donné aux Français le prétexte qu'ils attendaient pour intervenir dans cette région.Ce qui pouvait laisser craindre une occupation française de tout ou partie de l'Oriental,y compris le cas échéant le Rif ajacent.L'Espagne prit alors les devants,en

occupant les trois îles des Chafarinas;comme pour y devancer la France;ou du moins,c'est ce qu'elle devait croire.
Ce qui nous détermine à penser de la sorte,c'est un certain nombre d'ouvrages,qu'il serait inutile d'évoquer ici 15),car ce qui a importé pour nous surtout,c'est la philosophie générale qui s'en dégage.Autrement,si nous avons à entrer dans les détails,nous serions conduits à faire de très longs développements,qui n'ont pas en fait leur place dans notre modeste livre.Sans compter qu'il nous aurait fallu insister sur le caractère déductif du raisonnement qui nous a conduit à considérer que c'est par peur que la France n'occupe les Chafarinas que l'Espagne l'y a devancée.De même que nous aurions fait valoir que pour établir un tel fait,il nous aurait été nécessaire de nous pencher sur les archives historiques officielles de première main de l'époque.
Mais avant de terminer cette rubrique,il nous faut tout de même évoquer un événement qui a son importance ici,c'est la date de reddition de Abdelkader aux Français,intervenu d'après Léon Godard,le 23 décembre 1847 16).Ainsi,l'on pourrait nous
rétorquer-la vague étant alors en quelque sorte passée-que la France n'avait plus besoin de peser sur l'Oriental marocain,et par voie de conséquence,que l'Espagne n'avait plus rien à craindre de ce côté là.
Voici une idée qu'on pourrait débattre,mais nous ne disposons pas en vérité de documents de première main susceptibles de donner raison ou non à un tel argument.
Quoi qu'il en soit,P.G.Rogers note que le Maroc intervint auprès du gouvernement britannique pour que celui-ci fasse pression sur l'Espagne,pour qu'elle se retire des Chafarinas;mais en vain 16 bis).

2)La guerre maroco-espagnole de 1859-60,et ses conséquences notamment pour ce qui est de l'agrandissement du territoire de Melilla

La guerre maroco-espagnole est bien connue,et nous n'avons nullement l'intention de la narrer dans ce modeste ouvrage;si ce n'est évidemment que nous n'allons la traiter que dans la mesure où le Fonds Hassan Ouchen la touche d'une certaine manière.
C'est ainsi que nous avons dénombré dans ce corpus deux lettres,ayant un certain rapport avec ce conflit,sachant que nous avons bien pu nous tromper,tant il est vrai que certaines lettres sont soit illisibles,ou du moins en partie,soit confuses,soit les deux à la fois.
La première correspondance, N°33,datée du 4 Rajab 1276-27 janvier 1860,c'est à dire en pleine guerre,est adressée à Larbi Loulichki.Ainsi avant toute chose,l'on peut se demander à bon droit,du reste,ce que cette lettre fait dans le fonds Ouchen.Mais si l'on se reporte à la qualité des rapports que

les Hadri entretenaient avec le Makhzen,dont nous avons dit qu'ils étaient privilégiés,l'on peut en déduire aisément que le courrier makhzénien destiné à Larbi Loulichki notamment,pouvait parfaitement transiter par leur entremise,et que dans le cas d'espèce,la lettre N°33 n'a pu lui être acheminée,pour une raison ou une autre.
Nous supposons qu'elle est signée du Prince Moulay el Abbas,car la signature n'étant pas assez lisible,nous n'avons à cet égard aucune certitude.
La lettre se fait l'écho-à chaud-de la guerre alors engagée,et des pertes qu'elle a occasionées en vie marocaines notamment:elle témoigne de l'occupation espagnole de Tétouan,de l'abandon de la ville par un certain nombre de ses guerriers ou encore de ses habitants,et enfin des attaques des "ennemis de Dieu" contre Larache et Asila.
La deuxième lettre N°34 ,en date du 11 Joumada II 1278-14 décembre 1861,est adressée par Le Sultan Sidi Mohammed Ben Abderrahman,à Mohammed el Hadri.Le Souverain affirme à l'intention de son destinataire que lorsqu'il confia à Moulay el Abbas la mission de signer la trêve avec Les Espagnols,le Prince la subordonna au retrait de ces derniers de Tétouan.Mais les Espagnols demandèrent alors au Prince de mettre en application ce qui avait été conclu auparavant au sujet des frontières de Melilla avec le Sultan défunt Moulay Abderrahman.
Il est à rappeler en effet que le Maroc et l'Espagne s'étaient mis d'accord,sur une nouvelle délimitation du territoire de Melilla.Le traité y afférent fut signé le 24 août 1859.Nous ne pouvons entrer dans tous les détails de ce qui a concouru à un tel évenement;mais disons,pour nous résumer à l'extrême,que l'Espagne,qui a d'ailleurs eu durant de longs siècles des visées territoriales sur le Maroc,a accentué son étau sur ce dernier,au milieu des années 1840,c'est à dire à l'époque où elle pouvait craindre que la France ne s'installât au Maroc;d'où d'ailleurs l'occupation en quelque sorte préventive par elle,des Chafarinas,que nous avions évoquée plus haut.
Sans compter,ainsi que nous allons le montrer plus loin,qu'elle prit prétexte plus particulièrement des actes de"piraterie" commis par les Rifains,et des actions de harcèlement que les tribus voisines,et surtout des Guelaia,faisaient peser sur Melilla,pour accentuer ses pressions sur le Maroc.Et d'ailleurs ces dernières se révélèrent payantes,puisque le Makhzen accepta d'accroître le territoire du préside précité.
L'accord du 24 août 1859 prévoyait la cession à Melilla de terrains appartenant aux Guelaia.
Seulement,la guerre de 1859-60 qui était intervenue entretemps,en empêcha l'application.
Mais la guerre de 1859-60,si elle n'a pas permis tout de suite la mise en application du traité,ne rendit pas définitivement impossible le respect de ses clauses.Car,et

les termes de la lettre N°34 précitée le montrent précisément,les Espagnols profitèrent des discussions précédant la signature d'une trêve avec les Marocains,pour rappeler à leur bon souvenir les termes de l'accord du 24 août 1859.

Le Sultan Sidi Mohammed Ben Abderrahman ne fait d'ailleurs pas mystère dans sa lettre ci-dessus à Mohammed el Hadri de son acceptation des termes de cet accord.

Dans cet esprit,le Souverain indique à son correspondant saidi que le Makhzen avait écrit aux tribus Guelaia,pour leur enjoindre de se plier aux exigences espagnoles relatives à l'agrandissement du territoire de Melilla,telles qu'elles sont formulées dans l'accord du 24 août 1859.

L'on apprend par la même lettre que le Sultan avait mis en garde ces tribus contre toute non-observance de leur part des dispositions de cet instrument juridique,sachant que c'est l'intérêt-entendez supérieur-de la nation qui le dictait.

Le Sultan apprend à notre notable saidi qu'il a envoyé aux Guelaia son cousin Mohammed Ben Abdeljebbar en compagnie d'un **caid rha**,ainsi que 50 cavaliers,dans le but-plus par supposition vraisemblable que par certitude-d'imposer aux Guelaia l'application de l'accord.

La lettre ajoute que le Makhzen avait écrit à Ahmed Daoudi et Cheikh Mimoun pour qu'ils oeuvrent dans le même sens et-sous-entendu-jusqu'à la délimitation effective des nouvelles frontières de Melilla.

Par ailleurs,le Sultan qui affirme qu'il compte beaucoup dans la région sur Mohammed el Hadri,demande à ce dernier d'agir dans le même sens.Il lui enjoint d'exhorter les Guelaia pour qu'ils acceptent l'amputation d'une partie de leurs terres au profit de Melilla.

Et enfin,sachant qu'une mosquée se trouve dans les nouvelles limites du préside,il est demandé au notable saidi d'obtenir des Guelaia qu'ils aillent y faire leurs dévotions,sans armes.

Le traité de paix mettant fin aux hostilités,qui fut alors signé le 26 avril 1860,remit sur le tapis l'agrandissement notamment de Melilla.

Mais en dépit de tous les efforts-de tout genre,y compris ceux que nous connaissons,via Mohammed el Hadri,et ceux que nous ne connaissons pas-déployés par le Makhzen en vue d'amener les Guelaia à accepter cette rectification de frontière au profit de Melilla et partant à leur détriment,cet ensemble de tribus persista dans son refus d'exécuter l'ordre sultanien en cause.

C'est d'ailleurs dans des Guelaia surexcités que la nouvelle délimitation du préside fut opérée en présence des délégations respectives du Makhzen et du préside.

L'acte officiel instituant les nouvelles frontières en question eut lieu à Tanger le 26 juin 1862 17).

Les cinq tribus de Guelaia refusèrent d'abandonner les terres qui ont ainsi été concédées aux Espagnols,et c'est seulement en novembre 1863 qu'ils se soumirent à la volonté du Makhzen;après bien des remous,dont enfin,l'intervention d'une mhalla,qui eut pour mission de les faire évacuer,au besoin par la force.
Germain Ayache se fait l'écho de la déception ressentie alors par les Guelaia:"...un témoin,un Espagnol,note à quel point les gens étaient amers.Ils disaient:"Nous ne savions pas que l'Espagne pouvait nous obliger à nous blesser de nos propres mains".Et ce n'était pour eux,que le début d'un long apprentissage qui durerait jusqu'à la fin du siècle.Ils ignoraient que le Sultan,battu,ruiné et endetté,serait conduit de plus en plus,à ceder aux menaces et aux ultimatums,et que cela se traduirait à leur niveau,par une série de nouveaux abandons.S'y refusant toujours obstinément,ils placeraient leur souverain dans la cruelle obligation de les frapper pour les plier chez eux,à une volonté étrangère" 18).

3)Les relations quotidiennes entre Melilla et les tribus rifaines voisines

Depuis que Melilla a été occupé par les Espagnols,en 1497,les tribus rifaines voisines n'ont cessé de harceler le préside.Mais il faut préciser à cet égard que les Espagnols ne restaient pas les bras croisés,et qu'ils ripostaient également aux attaques rifaines,parfois,voire même souvent,d'une manière disproportionnée.Sans compter tout un cortège d'incidents mineurs,en ce que c'était parfois sous le prétexte de ces accrochages secondaires que des conflits plus importants survenaient entre les deux parties.
Les conflits ouverts entre les deux parties ont été très nombreux.De même d'ailleurs que des situations belliqueuses larvées,dans la mesure où la guerre n'était pas de manière absolue le lot quotidien des voisins en question.Nous nous pencherons sur certaines de leurs relations pacifiques plus loin,lorsqu'il sera question de commerce;mais en attendant,nous nous occuperons sous ce sous-titre,de situations spécifiques où la primauté n'était pas forcément donnée aux armes.
C'est ainsi que nous traiterons successivement des cas d'inimitié autour de Melilla,suivants:
-mauvais traitements subis par certaines personnes de Guelaia de la part des autorités espagnoles de Melilla.
-Excitations des autorités de Melilla de certains éléments Guelaia,et mauvais traitements parallèles du caid Mokhtar el Gham,donnant lieu à la fuite de sept hommes d'abord dans le préside,et ensuite à Malaga.
-attaque d'un berger espagnol par des Rifains.

a)De mauvais traitements subis par certains Guelaia de la part des autorités de Melilla

Parmi le fonds Hassan Ouchen,nous avons trouvé une lettre évoquant la violence relative perpétrée par les Espagnols contre les Guelaia voisins.Nous en ferons état dans les lignes qui suivent en dépit de son caractère vague et imprécis.Ainsi,la lettre N°94,en date du 29 Shaabane 1296-18 août 1879,du Makhzen à Mohammed el Hadri,qui traite du reste fondamentalement de la nécessité pour les Guelaia de dépêcher leurs représentants à la Cour,aux fins de raconter de vive voix aux Makhzen ce qui est arrivé à leur tribu,en ce qui concerne les préjudices qu'elle a subis(travail forcé(?),les termes arabes employés ici sont **koutrat al-wadaïf**, amendes,emprisonnements)de la part des autorités locales;et parallèlement,des Espagnols de Melilla,qui ont commis à leur encontre des"injustices"et vraisemblablement certaines violences.

Par ailleurs,11 est demandé au notable saidi de les encourager à se présenter au Makhzen.

b)Excitations des autorités de Melilla de certains éléments Guelaia,et mauvais traitements de Mokthar el Gham,donnant lieu concuremment à la fuite,d'abord,dans le préside,et ensuite à Malaga,de sept hommes

Le lecteur l'aura naturellement remarqué de lui-même,notre livre est ponctué quasiment de bout en bout de considérations méthodologiques qui font que bon nombre de nos développements sont parfois torturés,à force d'y inclure toutes les difficultés que nous avons eues,pour ce qui est surtout de l'élaboration des critères ayant servi à l'articulation autour de laquelle nous comptions structurer nos idées.Cela donne l'impression ô combien fâcheuse,et nous sommes le premier à le constater,de l'habit confectionné par un tailleur qui y met la dernière main,sans enlever toutes les trames **visibles** lui ayant permis de parfaire son travail.En vérité,est-il besoin de le souligner ou même de le rappeler,cet état de fait,nous le devons à la nature complexe,incomplète,vague,sujette à caution,contradictoire-et nous sommes sûr que,à y chercher,nous trouverions d'autres qualificatifs de la même trempe-des documents historiques dont nous disposons,aussi bien pour ce qui est du fonds Hassan Ouchen que de la multitude des autres archives makhzéniennes auxquelles nous avons eu accès.

Et pour revenir à la rubrique annoncée ci-dessus,nous allons sacrifier,pour ainsi dire,aux mêmes mauvais génies méthodologiques que précédemment,et même sûrement à venir.Et dans ce cas,nous avons la possibilité dans les lignes qui suivent,de procéder de deux manières distinctes,mieux,contradictoires:soit,de traiter notre sujet d'une manière thématique,qui est d'un point de vue didactique plus souhaitable;soit,en passant en revue les lettres concernant cette question de fuite à Melilla,d'un certain

nombre de réfugiés Rifains.Et cela de manière aussi chrolonogique que possible.Et après mûre réflexion,nous avons opté pour la deuxième méthode,pratiquement la mort dans l'âme,car nous nous rendions compte parfaitement qu'il s'agissait de la dernière démarche à prendre.Au vrai,nous avons choisi celle-ci,parce que tout simplement les critères de distinction que nous essayions de retenir dans le cadre de la première technique,sont trop nombreux et trop dispersés et nous auraient amené à prévoir un nombre correspondant de subdivisions,dont la plupart d'entre elles,n'auraient pas eu plus d'une ligne ou deux.Ce qui aurait été proprement inacceptable,et cela,pas uniquement pour des raisons esthétiques.
Mais pour remédier à ces obstacles méthodologiques pour le moins scabreux,ou mieux,à ces difficultés,en quelque sorte congénitales,d'individualisation des critères possibles de travail,nous avons décidé de clore cette rubrique par une série de remarques synthétiques qui auraient un peu la vertu de nous donner l'impression que nous avons oeuvré selon la première méthode.Et puis,comme à quelque chose maheur est bon,nos développements surtout du début,pour tristement descriptifs qu'ils seront,auraient au moins valeur documentaire.A l'intention surtout de ceux des historiens,et notamment de langue non-arabe,qui n'auraient pas la possibilité de prendre connaisssance par eux-mêmes des lettres que nous allons "produire",dans une certaine mesure plus loin.
Ceci étant posé,nous avons vu plus haut que la lettre N°94,en date du 29 Shaabane 1296-18 août 1879,évoque les mauvais traitements que les Espagnols de Melilla et les autorités locales font subir parallèlement à certains éléments de Guelaia.Alors la question qui se pose est la suivante:pourquoi n'avoir pas traité de cette lettre dans la rubrique présente,qui traite du même sujet?La vérité,c'est que nous avions peur que la N°94-qui date,il faut le souligner,de six mois et demi environ plus tôt que la N°124,du 17 Rabii I 1297-28 février 1880-et que nous allons évoquer dans les lignes qui suivent-ne traite d'autorités locales différentes,tant il est vrai que Mokhtar el Gham,n'est pas visé comme le caid fautif dans la N°94,comme il l'est dans la N°124.
Ainsi,la lettre N°124 sus-mentionnée du 17 Rabii I 1297-28 février 1880,accuse réception d'un écrit antérieur de Mohammed el Hadri informant le Makhzen que le caid Mokhtar el Gham des Guelaia a arrêté certains hommes des Mezzouja,en leur prenant tous leurs biens et que certains ont fui à Madrid après un échange de coups de feu avec le caid précité.Un homme et un cheval en en sont morts.
Les fuyards ont pris avec eux leurs enfants,sachant que les Espagnols les ont tous acceptés.
L'auteur de la correspondance prend note de ce que le notable lui avait dit dans sa précédente lettre au sujet de l'envoi

via Melilla,de sept hommes des Guelaia à Madrid,"en vue de se protéger contre les injustices commises à leur endroit par le caid Mokhtar el Gham,qui est injuste avec les pauvres,les faibles,qu'il emprisonne".
Nous apprenons également par la lettre N° 124 que les troubles ainsi provoqués à Guelaia se sont étendus à la tribu des Beni Sidel.
Sur quoi,l'écrit déplore que du fait des méfaits de Mokhtar el Gham dans sa tribu,des Musulmans fuient et demandent la protection des Chrétiens.
Par ailleurs,il est affirmé dans la lettre que Mohammed el Hadri avait demandé au Souverain-Moulay el Hassan-d'écrire à son oncle Moulay El Amine,pour qu'il fasse en sorte que le caïd en question travaille main dans la main avec ses administrés.C'est chose faite.Ainsi,les hommes sont revenus-sous-entendu de Melilla-à l'exception des sept hommes sus-mentionnés.
Enfin,il est demandé au notable saidi si les gens ayant fui à Melilla se sont véritablement repentis.
L'emploi de cette dernière expression est étonnante,dans la mesure où les hommes qui se sont réfugiés dans le préside étaient l'objet d'injustices de la part du caid el Gham.A moins toutefois,et cela est une hypothèse acceptable,que le Makhzen ne fût enclin à considérer comme une défection grave toute fuite à Melilla,fût-elle motivée.
La correspondance suivante traite du même sujet:en effet,la N°128,du 29 Rabii I 1297-11 mars 1880,se fait l'écho d'une correspondance que Mohammed el Hadri avait adressée au Makhzen au sujet des agissements du Commandant de Melilla avec certains hommes des Guelaia.En effet,il y était indiqué que ce dernier "corrompait" cet ensemble de tribus.Il a employé à cet égard sept d'entre eux,moyennant quarante rials par individu.Il les a envoyés à Madrid.La lettre nous précise que l'objectif des Espagnols de Melilla est de faire entrer les Rifains voisins sous leur protection et leur autorité.
Sur quoi,le Commandant de Melilla a adjoint d'autres Rifains à ces sept personnes,"sans rien leur donner"spécifie le document,moyennant quoi,le chiffre total des Marocains passés à Melilla,a atteint dix-sept.
La correspondance se fait également l'écho des informations antérieures que Mohammed el Hadri avait fournies au sujet des incidents violents (**nar el fitna**) que de telles défections produisirent chez les Guelaia.
La lettre indique que le comportement du Commandant de Melilla est contraire au"droit européen",en ce sens que les nouvelles compétences qu'il a acquises vis à vis de personnes d'une nationalité différente(en l'occurrence les Rifains qu'il a "achétées" ou qu'il a soudoyées)doivent être considérées comme un dépassement de ses droits,et une injustice.
Rappelant que Mohammed el Hadri avait conseillé au Makhzen de dénoncer ces agissements du Commandant de Melilla auprès du

"représentant espagnol"(entendez le ministre d'Espagne à Tanger),l'auteur de la correspondance indique à notre notable saidi que le Makhzen a pris l'attache du Gouvernement espagnol,lequel s'est engagé à remplacer ledit Commandant de Melilla.
Le fait de l'envoi en Espagne de ces élements Guelaia est corroboré par les **Documents diplomatiques français**.Ainsi,nous pouvons lire dans un message,en date du 9 février 1880,de l'Amiral Jaurès,Ambassadeur de France à Madrid,à Freycinet,Ministre des Affaires étrangères,à Paris,ce qui suit notamment:"Dans une conversation que j'ai eue ces jours derniers avec le Président du Conseil,M.Canovas del Castillo m'a parlé des Chefs marocains qui sont venus en Espagne pour demander à devenir sujets de Sa Majesté Catholique et offrir l'annexion de leurs territoires qui avoisinent la place de Melilla.
Le Gouvernement espagnol a pensé qu'il ne devait pas,en ce moment,écouter des propositions qui pourraient lui créer quelques embarras et il a refusé de laisser venir à Madrid ces chefs marocains qui sont restés à Malaga;mais ceux-ci paraissent vouloir obtenir une réponse définitive et auraient dit que si l'Espagne ne voulait pas accueillir leurs propositions ils savaient à qui s'adresser pour être mieux reçus...Au fond,et malgré certaines réticences sous lesquelles il était assez difficile de deviner sa pensée exacte,j'ai compris que M. Canovas del Castillo aurait voulu savoir si,au cas où les chefs marocains se tourneraient vers nous,nous serions disposés à annexer leurs territoires et à porter notre frontière jusqu'aux abords de Melilla.
En terminant,et après m'avoir dit d'abord que certainement l'Espagne préfèrerait nous avoir pour proches voisins plutôt que des Kabyles barbares et pillards,le Président du Conseil a fini par ajouter que le statu quo(?) qui était ce qui lui paraissait préférable et qu'il allait négocier avec le Maroc pour que les chefs qui se trouvent à Malaga puissent retourner chez eux sans y être inquiétés,ce qui était dire(?)que l'Espagne allait les couvrir d'une sorte de protectorat.." 18 bis).
Il faut souligner que le naib Mohammed Bargash écrivit au Sultan, le 20 Rabii I 1297-2 mars 1880,soit 9 jours avant la lettre
N°128,précitée,envoyée par le Sultan à Mohammed el Hadri,et en tout cas,environ trois semaines après l'envoi du message précité de Jaurès,l'Ambassadeur de France à Madrid,au Ministre des Affaires étrangères à Paris,une lettre,où nous retenons plus en particulier que sept Rifains,"frontaliers" de Melilla,sont partis à Malaga et que le naib a eu à leur sujet une conversation avec l'Ambasssadeur"espagnol(entendez le ministre espagnol dans la ville du détroit).Par ailleurs,Bargash se fait l'écho d'un écrit antérieur que lui avait fait parvenir le Sultan sur la nécessité de les faire débarquer dans une tribu éloignée de la

leur" 18 ter).Cela aux fins apparentes d'éviter des troubles supplémentaires dans les Guelaia,notamment.
Fin Rabii II 1297-10 avril 1880,le Sultan accuse réception d'une lettre antérieure du naib Bargash,lui annonçant la destitution du Commandant de Melilla,et son remplacement par un autre qui a davantage que lui le sens de l'amitié et des devoirs(internationaux).L'écrit sultanien prend aussi note de ce que le ministre d'Espagne à Tanger avait dit à Bargash sur les sept réfugiés à Malaga,et notamment en ce qui concerne sa demande relative à l'opportunité d'écrire au gouverneur du Rif pour obtenir des garanties sur leur sauvegarde.Sur quoi,le naib a répondu au ministre d'Espagne qu'il ne pouvait leur assurer la vie sauve.Et le Sultan de lui faire observer qu'il avait bien fait,dans la mesure où l'on ne peut pas blâmer le Makhzen,du fait d'une vengeance à l'encontre des sept Rifains en question,de la part de leurs frères.Mais le Sultan finit par demander au naib d'aider ces réfugiés à revenir chez eux,sachant qu'il leur donne le **amane** intégral 18 quater).
Ainsi,est-il besoin de le souligner,nous avons la chance-c'est assez rare-de pouvoir recouper certaines informations contenues dans le fonds Hassan Ouchen par d'autres archives primaires.Les lettres évoquées ci-dessus convergent sur le même point,à savoir que des éléments de Guelaia ont fui à Melilla,puis en Espagne,suite aux mauvais traitements que leur avait fait subir leur caid,Mokhtar el Gham,sûrement en parallèle avec des initiatives du Commandant du préside visant à les attirer de son côté de la frontière.Nous avons qualifié ces menées du responsable espagnol,d'"excitations",pour rester fidèle à l'esprit de la lettre N°128 précitée.
Il nous faut nous empresser de relever qu'il y a une différence quant au nombre des Rifains de Guelaia qui ont ainsi fui leur tribu.
D'ailleurs,par la lettre N°129,en date du 1er Rabii II 1297-13 mars 1880,soit à peine deux jours après la N°128,le Makhzen a écrit à Mohammed el Hadri pour lui demander si parmi les dix-sept hommes-mentionnés dans la lettre précitée,N°128-et les enfants ayant fui à Melilla,il y a des éléments qui sont depuis retournés au Maroc,en compagnie de ceux,caractérisés à l'occasion de "repentis".C'est pourquoi il est demandé au notable saidi de démêler cet écheveau statistique.
Le Makhzen a envoyé le 13 Joumada I 1297-23 avril 1880,deux lettres,sur le même sujet,à savoir le chiffre exact des hommes qui ont quitté Melilla,après s'y être enfuis.
-La première, N°135, nous indique que le **amine** Mohammed Ben Ahmed Lasri,en poste à Melilla-il s'agit très vraisemblablement d'un préposé aux douanes,en poste à la frontière du préside-avait écrit à Mohammed el Hadri pour l'informer que tous les Marocains avaient quitté le préside,sauf cinq et leurs enfants;sachant que le notable

saidi a ordonné à Haj Mohammed Belhadi Chikri de faire évacuer les autres.Ce qui naturellement ajoute à la confusion qui est déjà certaine.
La lettre N°138,en date du 19 Joumada 1297-29 avril 1880,rappelle plus ou moins les mêmes termes que la correspondance précédente,en liaison avec les informations recueillies par Mohammed el Hadri auprès du amine de Melilla,Lasri.Si ce n'est que ce amine avait indiqué à notre notable saidi que tous les Guelaia ont quitté le préside,"et se sont rendus à l'endroit qu'il leur a choisi",sachant qu'il ne reste à Melilla que "ceux que tu as mentionné dans ta lettre".Nous devinons que ces hommes restés au préside sont au nombre de cinq,ainsi que le note la lettre précédente N°135.
-La deuxième N°136,complique encore le tableau,car nous y apprenons que les Beni Chikar ont remis une lettre confidentielle à Mohammed el Hadri,où le nombre des leurs ayant fui à Melilla est inscrit.Le notable saidi a envoyé cette lettre au Sultan.Mais ladite missive ne nous apprend pas le nombre des réfugiés.
Nous avons lu et relu les lettres sus-mentionnées dans tous les sens,mais nous n'avons pu démêler l'imbroglio des chiffres contradictoires qu'elles contiennent.Cette situation pour le moins confuse n'est pas pour nous étonner,car nous retrouvons par elle ce que nous notions au tout début de notre modeste ouvrage,en ce qui concerne la non-précision de bon nombre d'archives makhzéniennes.
Mais somme toute,ce qui compte dans cette affaire de Rifains qui ont gagné d'abord Melilla,puis Malaga,ce n'est pas leur chiffre exact,sans doute secondaire d'une certaine manière,qui a connu des avatars,semble-t-il,à la suite de la fuite dans le préside d'autres élements Guelaia,et même de Beni Chikar,sans compter qu'entretemps,d'autres réfugiés ont dû revenir sur leurs pas dans leur tribu;d'autant que la dernière lettre,en termes chronologiques dont nous disposons à cet égard,c'est à dire la N° 137,en date du 18 Joumada I 1297-28 avril 1880,du Sultan Moulay El Hassan,parle du départ à Sebta de certains d'entre eux.
Mohammed el Hadri a indiqué dans la lettre N°136 précitée que la raison de la fuite des éléments des Beni Chikar au préside voisin était la lourdeur des amendes qui touchaient aussi bien les riches que les pauvres.Nous retrouvons du reste,ce même grief contre les autorités locales dans la lettre précitée N°137,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 18 Joumada I 1297-28 avril 1880.
Cette énumération d'écrits sur l'affaire des réfugiés rifains à Melilla,puis à Malaga,ainsi faite,nous allons nous efforcer de produire dans les lignes qui suivent,des remarques,ou plutôt des séries de remarques aussi synthétiques que possible.Elles sont au nombre de six.

-les circonstances internes de la fuite des Rifains en cause

La lettre N°124 indique comment le caid Mokhtar el Gham s'en est pris à certains éléments Mezzouja,et comment ces derniers qui ont essuyé des coups de feu de sa part,se sont enfuis à Melilla,puis se sont rendus à Madrid,en vue de se protéger contre les injustices commises à leur endroit par le caid en question qui est"injuste avec les pauvres,les faibles qu'il emprisonne".
Le même écrit nous annonce que les troubles ainsi provoqués,se sont étendus aux Beni Sidel.Et même aux Beni Chikar,selon la lettre N°136.
Par ailleurs,toutes les lettres makhzéniennes sus-mentionnées plus haut,ne parlent pas des Rifains enfuis,en tant que chefs,ainsi que le fait l'Ambassadeur de France à Madrid,Jaurès,dans son message au Ministre des Affaires étrangères de son pays.Nous n'avons pu éclaircir de point.Peut-être s'agit-là d'un mensonge de Canovas del Castillo à Jaurès,pour mieux servir sa cause du moment.En tout état de cause,nous y reviendrons un peu plus loin.
Il y a comme une confusion pour ce qui est de la ville en Espagne,où les réfugiés se sont rendus.Certaines lettres parlent de Madrid,tandis que d'autres de Malaga.En fait,il s'agit apparemment de cette dernière.Et la raison en est qu'il y a un recoupement entre les propos à cet égard de Jaures et les termes y afférents de Bargash dans sa lettre du 20 Rabii I 1297.Mais peut-être s'agit-il là égalemnt d'un autre mensonge,colporté par les Espagnols,auprès aussi bien des Français que des autorités marocaines,pour diminuer de son incidence.

-La responsabilité espagnole dans la fuite des Rifains,dans le cadre des rapports hispano-français relatifs au Rif

La lettre N°128 se fait l'écho des agissements du Commandant de Melilla visant à corrompre certains éléments Guelaia,dans le but de les faire entrer sous la protection de l'Espagne.D'ailleurs, Jaurès explicite largement cette proposition,lorsqu'il écrit à son supérieur que des "chefs marocains..sont venus en Espagne et offrir l'annexion de leurs territoires qui avoisinent la place de Melilla..".
En outre,et cette même lettre de Jaurès en témoigne,les Rifains ont ainsi fait miroiter aux autorités espagnoles qu'elles pourraient parfaitement se retourner vers leurs homologues français,pour obtenir ce qu'ils voulaient,c'est à dire l'annexion de leur tribus par la France.
Mais tout compte fait,Madrid a préféré s'en tenir au statu-quo,en refusant d'accepter l'offre des réfugiés.Et cela parce que apparement,ni la situation intérieure,ni la situation extérieure du Maroc,ne s'y prêtaient,comme cela sera le cas dans les décennies suivantes.
Et enfin,pour revenir,comme nous le disions plus haut,sur la qualité des Rifains réfugiés en Espagne,il est possible que les Espagnols aient menti à cet égard,en faisant valoir notamment aux Français,qu'il s'agissait de chefs,au lieu de

simples citoyens,car en effet on voit mal comment des gens de cette catégorie pouvaient prendre une initiative de cette importance.Il fallait en tout cas justifier,du moins aux yeux de Paris,le bien-fondé des conversations ainsi intervenues entre Jaurès et Canovas del Castillo.
Et bien entendu,ces observations nôtres ne sont que pure réflexion,et ne sauraient prétendre à une quelconque vérité historique.C'est dire donc qu'il faudrait les confirmer,ou au contraire,les infirmer.

-le rôle et l'attitude du Makhzen dans l'affaire
Les autorités marocaines ont tout fait pour obtenir gain de cause dans l'affaire,et elles y sont parvenues,puisque le Commandant de la place espagnole de Melilla a été remplacé par un autre.Sans compter que les réfugiés ont fini par rentrer au pays,ou du moins certains d'entre eux,jusqu'à preuve du contraire.Et à ce sujet,en dépit de ce que nous avions noté plus haut concernant l'opinion que le Makhzen se faisait de ses sujets qui fuyaient à l'étranger;celui-ci finit par donner le **amane** aux Rifains qui nous intéressent ici.Peut-être était de sa part une manière à peine indirecte de reconnaître que Mokhtar el Gham a dépassé les limites du supportable dans sa politique de répression contre ses aministrés.
Quoi qu'il en soit,il faut convenir que le Makhzen attachait une très grande importance aux nationaux qui s'expatriaient.Et d'ailleurs,nous avons déjà dit plus haut qu'il avait pris l'attache du Gouvernement espagnol pour que le Commandant espagnol de Melilla cessât ses agissements dans le Rif oriental,lesquels incitaient des Marocains à se réfugier dans le préside,en vue d'obtenir la protection espagnole.Bref,la vigilance de l'Etat marocain à cet égard,est à mettre en exergue,à un double titre:
-d'abord,celui de la souveraineté,qui lui impose de défendre ses sujets.
-et celui de tout mettre en oeuvre pour limiter les effets de la siba-cette fois-ci dûe apparemment à l'action arbitraire d'un caid,en l'occurrence Mokhtar el Gham-qui avait dans le cas d'espèce,une dimension internationale,comme d'ailleurs cela sera le cas,plus loin,en rapport avec la piraterie.

-le rôle à cet égard de Mohammed el Hadri,et accessoirement du amine de Melilla
En premier lieu,il y a lieu de signaler le rôle que ces deux personnes,et surtout du premier nommé,ont joué pour ce qui est d'informer le Makhzen en la matière.Toutes les lettres envoyées à ce dernier,dont nous avons fait état plus haut,montrent combien la mission à cet égard du notable saidi a été importante.Et cela,nous le savons,parce que les rédacteurs des lettres du Makhzen à el Hadri,premier du nombre,de même qu'aux autres,du reste,ont cette heureuse manie de se faire l'écho d'écrits antérieurs de ce dernier.Et

c'est par ce biais précisément que nous savons plus ou moins ce qui s'est passé dans l'affaire des réfugiés rifains.
Sans compter le rôle que Mohammed el Hadri a joué dans le dénouement de la crise,et qui apparaît soit clairement,soit en filigrane dans nos développements précédents.Mais ce n'est qu'en vain que nous avons tenté d'en savoir davantage à ce sujet.

-la fuite des Rifains et les incidents graves ayant conduit à la guerre de Melilla de 1893
Les causes de ce conflit sont multiples.Mais nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans les raisons qui ont incité aussi bien la partie marocaine que la partie espagnole à le déclencher.Mais il est permis d'admettre que c'est notamment toute une série d'incidents frontaliers intervenus entre Melilla et les Guelaia qui a été à l'origine d'une telle guerre.De même qu'il n'y pas de doute que cette affaire de réfugiés rifains dans le préside a fait partie de ces incidents 18 quint).

-remarques supplétives sur la problématique reposant sur la "dichotomie interne-externe",que nous avions abandonnée trop vite,lorsque nous faisions état au début de notre ouvrage de la manière dont nous entendions mener notre travail
Si tous les documents dont nous avons pu disposer aussi bien au plan du corpus de Hassan Ouchen que de celui des Archives Royales,ou du moins pour ce qui de leur volet international,avaient été du même type que ceux apportant un certain éclairage sur la question des réfugiés rifains à Melilla,c'est à dire montrant qu'un fait d'ordre interne(l'exaction commise par un caid oppresseur contre certains de ses administrés)avait une origine internationale,ou mieux,était déclenché par des milieux impérialistes espagnols(voulant pénétrer davantage notre pays,y compris par l'annexion pure et simple des Guelaia,notament),nous aurions bien évidemment opté pour cette problématique.
Et à ce propos,le lien entre ces deux facettes(interne et externe)d'un même fait,nous induit,dans le cas d'espèce qui retient tout particulièrement notre attention ici,à nous poser la question de savoir si Mokhtar el Gham n'a pas joué dans cette affaire le rôle d'un provocateur qui servait les intérêts de l'Espagne.

c)Attaque d'un berger espagnol de Melilla par les Rifains
Par la lettre N°144,en date du 15 Joumada I 1298-15 avril 1881,le Makhzen informe Mohammed el Hadri qu'il avait appris que les Guelaia s'étaient spécialisés dans l'attaque et des voisins de Melilla et de leur frontière,ajoutant qu'ils cultivent même des terres qui ne leur appartiennent pas(entendez celles des Espagnols du préside).

Puis,il y est noté que deux hommes des Beni Chikar se sont attaqués à un berger de Melilla,en le frappant et en le blessant. Ils lui ont pris ses affaires,de même que les armes et les munitions de certains militaires du préside;sans que nous sachions le lien existant entre ces deux faits.
Nous en induisons qu'il s'agit très vraisemblablement d'un berger espagnol,et cela même si la lettre ne le spécifie pas.
L'auteur de la lettre affirme que le Makhzen a été étonné par cette "action énorme".Et il l'a été d'autant plus-l'écrit le spécifie expressément-qu'il sait que Mohammed el Hadri est présent dans la région.Et d'ailleurs,il lui reproche en termes à peine voilés son "silence" et le fait qu'il n'a pas mis en garde ls hommes des tribus avoisinantes.
Il est alors exigé de Mohammed el Hadri de mettre fin à de telles actions.Nous pouvons lire encore dans l'écrit:"Il ne faut pas que le malheur survienne,alors que tu es là-bas".
Il est demandé enfin à Mohammed el Hadri d'arrêter les hommes qui s'attaquent à la frontière.

B)Le volet fondamental de la dimension internationale des archives de Hassan Ouchen

Ainsi que nous l'avons déjà signalé plus haut,nous traiterons dans cette subdivision de la"piraterie" et du commerce international du Rif oriental.

1)La"piraterie"

Le Fonds Hassan Ouchen conserve au moins douze lettres,relatives à des actes de ce type,exécutés par les Rifains au siècle dernier.Il y en a peut-être davantage,mais certaines sont rédigées d'une manière tellement imprécise et confuse,pour ne pas dire illisible,que nous préférons ne pas en tenir compte dans notre dénombrement en question.
Mais avant de poursuivre nos propos à cet égard,il est un éclaircissement sémantique à faire:il s'agit évidemment du sens que nous donnons au mot "piraterie".
La première remarque qui se présente à notre esprit a un rapport avec l'actualité tristement sensationnelle de ces dernières décennies.Elle concerne ces actes extrêmes commis par certaines entités écrasées par d'autres.Et comme les médias étaient surtout du côté des vainqueurs,les acteurs de tels faits étaient présentés comme des "terroristes";tandis qu'ils pouvaient être considérés par d'autres comme des "résistants".La cause la plus célèbre à cet égard est celle des Palestiniens:l'on songe en effet aux détournements d'avions dont les plus extrêmistes d'entre ces derniers se rendaient responsables.Il ne nous appartient pas ici de discuter de la légitimité de l'utilisation de tels procédés,car nous savons que d'aucuns pourraient faire valoir que ces Palestiniens qui recouraient ainsi à l'acte déséspéré en question,ne discernaient pas parmi les parties qu'ils visaient,entre "l'ennemi "et le "neutre".Mais à ce contre-argument,l'on pourrait répondre que les tenants du F.P.L.P.

ou du F.D.P.L.P.ne faisaient qu'appliquer ce vieux diction:"l'ami de mon ami est mon ennemi".
Nous sommes persuadé que d'autres éléments de réflexion pourraient être versés dans ce dossier,mais nous nous en tiendrons là,du moins en ce qui concerne ces actes de"piraterie"moderne.Mais il est bien évident que certains développements ci-dessus pourraient nous servir pour une meilleure compréhesion de ces captures de bateaux européens par les Rifains,dans la deuxième moitié du XIX è siècle.
Cependant,il ne faut pas trop limiter ce phénomène à la période précitée,tant il est vrai qu'on peut considérer ceux qui s'y livrent comme faisant"le plus vieux métier du monde".Fernand Braudel note précisément dans cet esprit:"la piraterie en Méditerranée est aussi vieille que l'histoire.Elle est chez Homère,chez Cervantes.Elle doit même à cette ancienneté
une allure plus naturelle(dirions-nous plus humaine?)qu'ailleurs.." 19).
Si nous mettons de côté le dernier point de cette citation,relatif à la dimension quasi sympathique de la piraterie méditerranéenne,sans doute liée à ce qu'il est convenu d'appeler,à tort ou à raison,la chaleur humaine propre à cette région du monde,force est de se souvenir de l'action accomplie à cet égard par les Barbaresques dont de nombreux historiens s'accordent à penser qu'ils ont opposé une résistance active et efficace à la pénétration occidentale,depuis au moins le XV è siècle.
Et en matière d'expansion européenne,il serait utile de rappeler ici que notre pays,s'il l'a subie militairement depuis aussi longtemps,il a commencé à en pâtir surtout dans les derniers siècles,sous des formes nouvelles,moins apparemment agressives,mais peut-être aussi sournoises.Nous visons particulièrement la pénétration commerciale et économique,que nos nationaux ne jugeaient pas forcément innocente.Et si l'on considère,en outre,que le XIX è siècle est celui du développement du capitalisme industriel en Europe,et que les animateurs de ce mouvement cherchaient et un débouché pour leurs produits manufacturés et une source de matières premières bon marché-cette constatation restant vraie,même si à force de la répéter,elle finit par ressembler à une image d'Epinal-l'on comprend combien se faisaient pressantes et quasiment agressives les démarches de ce type auprès du Maroc,des puissances occidentales.
Nous touchons là un phénomène qui mérite d'être approfondi.Il nous rappelle le temps,pas tellement ancien,où nous entendions élaborer une sorte de bilan du colonialisme espagnol au Maroc,dans la première moitié du XX è siècle.Nous avions même rédigé à cet égard plus de soixante-dix pages.Mais nous nous sommes arrêté.Et il serait peut-être intéressant d'expliquer les raisons qui nous ont déterminé à agir de la sorte.En fait,il y a à cela beaucoup de causes,que nous ne pouvons toutes évoquer ici,mais nous en

retiendrons,dans les lignes suivantes,les plus importantes,sachant bien évidemment qu'elles restent encore valables aujourd'hui:

-L'immensité de la tâche est telle qu'il faut un Centre de recherches pour essayer d'en venir à bout.Le colonialisme espagnol a été un phénomène tellement ramifié dans la vie sociale du Maroc du nord qu'il faut en évaluer l'incidence jusque dans les dernières extrêmités de l'existence humaine d'alors.

-Actuellement et sans doute encore plus à l'époque où nous avions enterré notre projet d'élaboration de ce bilan,il nous semble que ce dernier est comme illusoire,car il s'agit d'individualiser par lui,toute une série de phénomènes impondérables,inquantifiables,qui ont un lien pour une grande partie avec les mentalités.

Pour essayer de voir un peu plus clair dans cette question du bilan d'une présence coloniale au Maroc,au double plan du modernisme et du développement économique,lesquels sont bien entendu intimement liés,nous nous mettons en devoir de faire valoir les observations suivantes:

-L'Occidental venait avant l'instauration du Protectorat,vendre pacifiquement ses produits aux Marocains.Quoi de plus normal pour un homme actuel tellement habitué au mode de vie moderne qu'il est convaincu qu'on ne peut pas vivre autrement!Et il est d'autant plus persuadé de cet état de fait qu'il y voit de l'universalisme légitime.

Par ailleurs,ce qui se faisait comme sous l'effet de l'autonomie de volonté,du temps où le Maroc n'était pas devenu un pays colonial,c'est à dire acheter **banalement** un article venu d'Occident,se transmuait étrangement du temps du Protectorat,en acte plus ou moins imposé,selon des mécanismes psychologiques d'une rare complexité,dans la mesure où ce qui pourrait alors paraître libre,ne l'était pas en fait.Nous avons en vue notamment le phénomène du mimétisme qui semble a priori tout simple.Alors qu'en fait,il est délicat de compréhension,surtout lorsqu'il s'agit de l'action d'imiter un occupant étranger qui vous domine dans toutes les branches de la vie,ou presque.

Dans ces conditions,comment peut-on apprécier plus en particulier, l'incidence de l'imitation de l'Occidental dans sa manière de s'habiller,sur la mentalité traditionnelle marocaine,sachant que nous faisons abstraction de tous les facteurs économiques accompagnant ce phénomène?

Il est une foule d'attitudes qui ont changé dans la vie des Marocains à la suite de l'occupation de leur pays par des étrangers.Mais par delà cette constatation,banale bien évidemment,il est une question qui ne l'est pas,c'est celle de la quantification de ces transformations dans les attitudes et les mentalités.

Et puis,question fondamentale,comment faut-il considérer le modernisme?faut-il le considérer comme un bien,ou au contraire comme un mal?

Nous sommes certain que l'on peut se faire à cet égard une intime conviction,mais uniquement une intime conviction,et cela sans être à même d'analyser scientifiquement le modernisme.Et d'abord,il y a dans la notion même de modernisme un jugement de valeur du type que l'on trouve dans le concept de civilisation.
C'est dire que l'on se trouve pour cette question du modernisme devant un "mur épistémologique";qui est infranchissable.Ce qui rend d'autant plus difficile pour ne pas dire impossible tout bilan d'une présence coloniale dans un pays d'outre-mer.
Et enfin pour illustrer ces mêmes difficultés,il ne serait peut-être pas inutile de rappeler ces autres idées:
-Si l'on veut dresser un bilan de ce type,à supposer que l'on en soit capable,il est des données que l'on ne peut jamais évaluer à leur juste valeur;c'est notamment le nombre des tués et des blessés occasionnés du côté des autochtones,lors de ce que l'on appelle les guerres de"pacification".Comment quantifier la valeur d'un homme?
-Les colons ayant réalisé de grands travaux d'infrastructure,l'on peut toujours en inférer que des routes,des ponts,des lignes de chemin de fer,des aéroports,construits du temps de l'occupation coloniale étrangère,profitent objectivement aux pays anciennement colonisés.
Qui pourrait mettre en doute une telle vérité?
Les choses sont plus compliquées car ces équipements collectifs ont été réalisés avec des deniers de l'Etat autochtone.
De plus,l'on peut toujours faire observer-mis à part les fonds ayant servi aux investissements en cause-que l'Occident a mis à contribution dans ces projets,sa technologie,nécessairement plus avancée que celle des pays colonisés.
A quoi l'on peut répondre aisément que tout s'achète,et que le Maroc,notamment,aurait bien pu s'assurer le service de pays neutres,pour la mise sur pied de tel projets d'infrastructure.
Nous pourrions continuer à développer de telles idées.Mais ce serait inutile,dès lors que nous sommes sûr que le lecteur a parfaitement compris ce par quoi nous sommes animé dans cet ouvrage.
Apparemment,nous nous sommes beaucoup éloigné de notre propos,qui est la"piraterie";mais en vérité,cela n'est pas le cas,car ce sont les mêmes déterminants-d'un côté comme de l'autre,c'est à dire au regard du bilan d'une colonisation,et de la"piraterie",respectivement-qui interviennent,lorsque nous réfléchissons à ces questions de rencontre entre ces deux mondes,
que sont l'Europe,et les sociétés traditionnelles comme les nôtres,au moment de l'instauration d'un régime colonial occcidental en leur sein.

Et Dieu sait si ce problème de "piraterie" ne pose pas le problème des moyens de défense dont disposait le Maroc,contre la pénétration ocidentale-d'une manière générale-,au XIX è siècle.
Ainsi,on pourrait faire observer que pour voir plus clair dans cette question,il faut établir des statistiques aussi précises que possible sur les bateaux qui approchaient les côtes du Maroc du nord,à des fins commerciales notamment.
De même qu'il faut dénombrer celui des bateaux européens qui ont été attaqués,du simple fait qu'ils passaient par là,c'est à dire qu'ils se trouvaient à proximité des tribus du Rif oriental.
Nous soulèverions dans ce cas la question de savoir si ces captures de bateaux relevaient d'un banditisme pur et simple,ou au contraire d'un acte patriotique.Sans compter que des Occidentaux s'évertuaient eux aussi à procéder à des captures de bateaux marocains,dans la meilleure tradition de la piraterie.Roger Coindreau,il est vrai dans un contexte plus général,c'est à dire dépassant le cadre strict de la"piraterie"rifaine,note:"Sans doute,la piraterie se dissimule-t-elle de part et d'autre,sous le masque de la guerre sainte.C'est au cri de"guerra a los Moros"que les Espagnols menaient leur croisade contre les Musulmans d'Afrique,"ennemis séculaires de la religion et de la Patrie".Réciproquement,tout Chrétien était un ennemi pour les Musulmans.Il faut bien reconnaître cependant que,dans leurs opérations,les corsaires de toutes races et de tous pays avaient des visées plus matérialistes.L'esprit de lucre,l'appât du gain,développés par la capture et la négociation des esclaves,furent,à la vérité,les grands mobiles de la course" 20).
Mais il reste que l'on pourrait toujours faire valoir que le "pirate" Rifain,âpre au gain ou non,dans la lignée de la citation ci-dessus de Coindreau,ne faisait pas alors de distinction entre les bateaux européens.Pour lui,ils étaient tous des bateaux appartenant à des **nsara**,c'est à dire à des ennemis.Et à leur tête,les Espagnols,les ennemis depuis des siècles,et d'autant plus ennemis qu'ils occupent Melilla,qui se trouve pas loin de sa tribu.Puis les Chrétiens,dans son esprit,n'étaient-ils pas amis entre eux?Pour lui,un bateau anglais ou un bateau français,puisqu'il en captura aussi,en plus naturellement d'embarcations espagnoles,c'était "du pareil au même".Alors que l'Angleterre et la France n'étaient pas alors des pays ennemis du Maroc,voire même du Rif.
Mais tout compte fait,était-il d'abord capable de les distinguer?
Et à supposer que oui,il ne fallait peut-être,dans son esprit,attendre que du mal d'un bateau européen.
Le capturer,c'est rendre peut-être un peu de mal à celui que les Espagnols leur ont toujours fait.
Nous n'avons nullement l'intention de régler cette question de la"piraterie" une fois pour toutes.Et cela même si nous

disposions des statistiques précitées.Car les chiffres y afférents ne suffiraient pas,tant il est vrai que nous ne disposons pas de documents montrant comment les pirates concevaient leurs propres actes de"piraterie".
Moyennant quoi,nous sommes déterminé à continuer à employer le terme de "piraterie"entre guillemets.Et même si,par lassitude,nous finirons pas ne plus utiliser ces derniers,cela ne signifiera pas pour autant que nous aurons abandonné en cours de route toutes les nuances que nous avions introduites plus haut relativement à ces captures de bateaux occidentaux par les Rifains,au siècle dernier.
Ceci dit,il faut signaler que les lettres du Fonds Ouchen portant sur la piraterie,s'échelonnent,de décembre 1848 à 1877.La période porte donc sur une trentaine d'années.Mais par-delà cette durée,ce qui importe,c'est son point de départ,c'est à dire grosso-modo la fin des années 1840.Alors,la question qui se pose est la suivante:ce phénomène de"piraterie" est-il resté ininterrompu,tout au moins du côté marocain,depuis au moins les deux-trois derniers siècles?
Il est une autre question qui a également son importance:en quoi cette"piraterie" marocaine était-elle alors différente de la "course" ?
La réponse à ces deux questions,nous la trouvons,d'une manière très condensée,dans l'ouvrage de Jacques Caillé,Charles **Jagerschmidt,chargé d'affaires de France au Maroc(1820-1894)**:"On connaît les exploits des"corsaires de Salé"au XVII è siècle.Autant pirates que corsaires les habitants de Salé-le-neuf-la ville actuelle de Rabat-consacraient la plus grande partie de leur activité à courir sus aux navires chrétiens et la République du Bou Regreg,leur petit Etat quasi indépendant,était devenue redoutable à toute l'Europe.Quand,en 1666,les sultans alaouites eurent imposé leur autorité aux villes de l'estuaire du Bou Regreg,la course continua de s'y exercer avec profit pendant plus de cent ans,puis disparut pratiquement à la fin du XVIII è siècle,avant même que Moulay Slimane y renonçât officiellement en 1817.Moulay Abd el-Rahman voulut la reprendre en 1828,mais sa tentative échoua complètement et la course marocaine n'était plus qu'un souvenir au milieu du XIXè siècle.
Cependant,quelques faits isolés de piraterie se produisaient de temps à autre sur la côte du Rif.." 21).
Le texte ci-dessus qui parle plus de la course que de la piraterie,rappelons-le,semble signifier que des faits de ce dernier type,continuaient à travers le temps à être enregistrés,quoique plus rarement,relativement.Ramon Lourido qui a traité notamment de la piraterie marocaine au XIX è siècle,rappelle la crise intervenue entre le Maroc,d'une part,et la Grande-Bretagne et l'Autriche,d'autre part,vers la fin des années 1830,où l'on vit le gouvernement londonien exercer des pressions sur notre pays avant de les abandonner

sans obtenir gain de cause,n'ayant pu obtenir l'indémnité qu'il demandait,et des bateaux de guerre autrichiens bombarder Asila et Tétouan en juin-juillet-septembre 1829,à la suite de faits de"piraterie"
commis par des Marocains 22).
Jeronimo Becker,qui parle d'une manière quelque peu imprécise des captures de bateaux espagnols par des Marocains,au cours du XIX è siècle,dans son ouvrage intitulé précisément **Espana y Marruecos.Sus relaciones diplomaticas durante el siglo XIX**,rapporte que l'Espagne a formulé des protestations au Gouvernement marocain sous forme d'un ultimatum,semblant être le tout dernier avant le recours à la force,au sujet d'agressions commises sur les présides par les tribus voisines,de même que pour des attaques de bateaux espagnols.L'auteur n'indique pas la date de cette démarche,mais nous devinons,à la lecture du passage correspondant de son ouvrage,qu'il s'agit très vraisemblablement de 1844 23).
Nous reviendrons plus loin sur cette démarche,qui soulignons le,porte sur trois bateaux espagnols,qui ont été soit détruits soit saisis par des Rifains,et cela,semble-t-il,dans les années ayant précédé de peu 1844.
Rouard de Card,pour sa part,signale:"...à partir de 1830,les tribus et même les autorités marocaines se rendirent coupables de nombreux méfaits envers les Espagnols.Les habitants du Rif pillèrent diverses embarcations qui s'étaient trop rapprochées du littoral ou qui y avaient échoué.En 1836,une felouque de Malaga ayant fait naufrage sur la côte des Beni Bougafer,non seulement ils(entendez des Rifains)volèrent l'argent..mais encore ils retinrent captifs les matelots et les passagers jusqu'au payement d'une forte rançon.." 24).
Ce qui accréditerait dans un sens,l'idée que les Rifains ont cessé leurs captures de bateaux,entre 1800 et 1830.Ce qui est faux,puisque Bendelac note dans son journal qu'une barque anglaise a été attaquée par les Rifains,fin septembre 1821 24 bis).
Par ailleurs,nous rejoignons sous cette rubrique ce que nous notions au préalable,au sujet du rapport entre la recrudescence des captures de bateaux européens par les Rifains,et le développement du capitalisme industriel en Occident,qui,il faut l'ajouter,s'il s'est d'abord manifesté en Angleterre,au XVI et surtout au XVII è siècles,il a mis des dizaines d'années et parfois un siècle ou plus,à s'étendre dans le reste de l'Europe.
Autrement,Jean-Louis Miège nous fournit,sur la base d'un rapport d'époque du consul de Suède à Tanger,des précisions très utiles sur la marine,et notamment "pirate",rifaine du XIX è siècle:"Les forêts du Rif fournissaient aux populations le bois nécessaire à la construction de leurs bateaux;longues barques étroites et profondes armées de huit à dix avirons et pouvant contenir de 15 à 40 hommes.Les plus grandes avaient

un mât et une voile latine.Ces bateaux servaient aux rifains à la fois pour la pêche,le commerce et la piraterie.Leur nombre était considérable.Le consul de Suède,qui avait participé à la mission d'exploration hydrographique de Vincendon-Dumoulin et de Keralhet avec le **Phare** 24 ter);en avait compté,sur la seule plage de Mestassa,plus de 70 et pensait qu'il y en avait,sur toute la côte,de 250 à 300.Les barques étaient tirées sur le sable,faute de port.Les tribus de Guelaia est de Beni Ouriaghel s'adonnaient surtout au pillage.Lorsqu'elles apercevaient un bâtiment surpris par le calme,8 ou 10 de leurs barques étaient rapidement mises à l'eau.Une quinzaine d'hommes armés de fusil placés dans chaque embarcation devaient prendre d'assaut le navire que,généralement,son équipage,de quelques marins seulement,abandonnait avant que les Rifains ne fussent à portée.La prise était remorquée et démolie..." 25).
En passant en revue les lettres du corpus de Hassan Ouchen évoquant la"piraterie",nous avons essayé,en vain,de trouver un lien entre l'accroissement des actes de ce genre et les événements importants,surtout belliqueux,et peut-être tout compte fait uniquement belliqueux,intervenus entre le Maroc et l'Espagne en général,et le Rif et cette dernière,en particulier,approximativement dans la deuxième moitié du XIX è siècle.
Ceci étant souligné,il nout faut,dans les lignes qui suivent, porter notre attention,une à une,sur les différentes lettres du fonds,traitant de cette question de la piraterie.

a)la première lettre
La première lettre porte le numéro 6,et elle date du 22 Moharram 1265-18 décembre 1848.Le fait de "piraterie" qu'elle relate,porte sur un bateau anglais.Des Guelaia s'en sont emparés.La correspondance n'en donne pas le nom.
Ce qui est étonnant,c'est que l'acte de"piraterie"dont il est question dans la lettre,y est décrit comme une opération"grandiose"(faâla âadima).Est-ce que le terme ainsi employé dépasse la pensée de son auteur?
Nous le pensons d'autant plus que l'ensemble de la lettre dénote une réprobation sévère à l'endroit des auteurs d'un tel acte.Il est possible que l'auteur de la lettre ait voulu marquer par là qu'il s'agit d'un acte extraordinairement grave.
Mais il n'empêche que sans avoir la prétention de psychanalyser l'auteur de la lettre makhzénienne-qui aurait commis comme un lapsus,sans doute significatif de l'admiration,secrète,refoulée,pour l'opération de"piraterie" en cause-nous avons le droit de continuer à émettre quelque doute sur la signification à attacher à ce mot de"grandiose".
Le Makhzen donne l'ordre à Mohammed el Hadri de se rendre au lieu où le bateau a été immobilisé,après sa capture,afin que rien n'en soit perdu.Il est demandé au notable saidi de veiller à ce que les Guelaia responsables de la capture du

bateau restituent à Tétouan tout ce qu'ils y avaient pris.Et cela,dans la mesure où ils voudraient se laver de toute culpabilité en la matière.Moyennant quoi,s'ils rendent le butin,l'Etat ne les poursuivrait pas.
Nous ne disposons d'aucune information à même de nous aider à comprendre pourquoi le Makhzen avaient exigé des"pirates"qu'ils rendent ce qu'ils avaient saisi dans ledit bateau,à Tétouan.Est-ce parce que le ministre de Grande Bretagne en poste à Tanger était alors absent,et que c'était le Consul du même pays à Tétouan,qui était alors chargé de représenter son pays au Maroc?
Sinon,il est affirmé dans la lettre que les"amis du Sultan" (entendez les agents de l'Etat)se rendraient chez les"pirates" pour rendre le bateau à ses propriétaires(La menace de les punir après le leur avoir arraché est ici à peine voilée).
Enfin,l'on comprend de l'écrit que les"Chrétiens"(entendez les Anglais,en particulier,et les Européens en général)avaient alors comme une dent contre les auteurs de l'acte de"piraterie",c'est à dire plus ou moins explicitement,que les Guelaia pouvaient s'attendre de leur part à de violentes actions de représailles.
Aux fins de nécessaires recoupements,nous avons parcouru un certain nombre d'ouvrages traitant des relations maroco-britanniques au XIX è siècle.Mais malheureusement,nous n'avons trouvé que des infomations parcellaires.Nous voulions trouver au moins des détails sur la capture du bateau anglais,objet de la lettre N°6 précitée du fonds Hassan Ouchen.Notre ami Jean-Louis Miège signale la capture d'un brick anglais près du Cap Tres Forcas,survenu vraisemblablement dans les premiers jours de novembre 1848. Apparemment,il s'agit de celui cité dans la lettre makhzénienne N°6 26).
En fait,c'est la confrontation entre deux sources qui nous a fait découvrir,sauf erreur(**le doute subsiste à cet égard**),le nom du bateau anglais saisi par les Guelaia.Il s'agit de l'ouvrage de Enrique Arques:**las adelantadas de Espana**.Las plazas espanolas del litoral africano mediterraneo,et l'article de Richard Pennel:**John Drummond Hay:Tangier as the centre of a spider's web**.Par recoupement réciproque des ces deux écrits,nous apprenons que le bateau en question s'appelle le **Three sisters** 27).
Pennell,le spécialiste par excellence de la piraterie rifaine au XIX è siècle,avance même la date de la capture du bateau anglais en question:le **2** novembre 1848 28).
Nous avons trouvé dans les Archives Royales,une série de trois lettres envoyées par le Sultan Moulay Abderrahman à Bouselham Ben Ali,son naib à Tanger,en date du 24 Safar,du 10 et du 16 Rabii I 1265,équivalant respectivement au 19 janvier,3 février et 9 février 1849.Les trois écrits portent sur la saisie par les Rifains d'un bateau anglais appartenant,selon toute vraisemblance,à l'Anglais Redman,cité

nommément dans les trois lettres comme étant celui qui a subi le préjudice;mais sans référence,à son prénom.
Notre sympathique ami,Khalid Bensghir,nous apprend qu'un Redman,J.sans plus,de son prénom,se livrait à des activités commerciales,à El Jadida,autour des années 1850,de même qu'il a été vice-consul d'Angleterre dans cette ville,de 1852 à 1857 29) .Et d'ailleurs les deux premières lettres précitées du Sultan Moulay Abderrahman à Bouselham Ben Ali,parlent d'El Jadida.La deuxième,pour sa part,affirme qu'un bateau de guerre anglais a emmené les frères de Redman,à cette ville.C'est dire que la famille Redman,installée à El Jadida,pour y faire du commerce,comptait au moins quelques frères.Khalid Bensghir nous révèle dans cette optique que A.Redman,a été vice-consul de son pays dans la capitale des Doukkala,en 1872-1886.Ce qui jette un doute dans notre esprit,dans la mesure où nous aurions tendance à considérer que les trois lettres makhzéniennes sus-mentionnées concernent J.Redman.Et peut-être après tout que le bateau saisi par les Rifains,appartenait à un autre Redman que J.ou A.
Nous avons fait valoir qu'il subsiste un doute quant au nom du bateau de Redman capturé par les Rifains.Nous allons,dans les lignes qui suivent,tenter de démontrer **définitivement(?)** que le bateau du sujet anglais en question,s'appelait bien le **Three Sisters.**
Récapitulons:Redman,commerçant anglais établi apparemment à El Jadida,a eu à pâtir d'une attaque commise par les Guelaia sur son bateau.La lettre N°6 du corpus de Hassan Ouchen indique que l'embarcation en question avait été saisie par ces Rifains.Or,Pennell assure que le vaisseau de guerre britannique **Polyphemus** récupéra le **Three Sisters** autour du 9 novembre 1848 30) ,soit bien avant le 18 décembre,date deladite lettre N°6.Jusqu'à cette date,Le Makhzen n'était apparemment pas au courant de la récupération par les Anglais d'un quelconque bateau,que cela fût le **Three Sisters**,ou un autre.Il faut d'ailleurs signaler que la lettre du Sultan Moulay Abderrahman à Bouselham Ben Ali,en date du 24 Safar 1265-19.1.1849,nous apprend que le Makhzen n'était pas au clair quant à l'affaire,tant il est vrai qu'il existait à son propos plusieurs versions.En fait,ce qui nous détermine à considérer que le bateau de Redman et le **Three Sisters** ne sont qu'un seul et unique bateau,ce sont les arguments suivants,qui nous semblent de taille:
-Nous avons compulsé tous les documents possibles et imaginables de ou sur l'époque,pour essayer de trouver si en ce mois de novembre 1848,les Rifains ont capturé un autre bateau que le **Three Sisters**.En vain.
-les dates coincident de manière parfaite:
.Le 2 novembre 1848,le **Three Sisters** a été saisi par les Rifains.
.Les lettres du Makhzen traitant du bateau de Redman,correspondent à tout ce que nous savons au sujet des

démarches entreprises par les Anglais pour récupérer le **Three Sisters.**

-et d'ailleurs parmi les initiatives prises par les Anglais,dans le but de le reprendre aux Rifains,figure le bombardement effectué sur les côtes du Rif oriental par le navire de guerre **Polyphemus**,qui d'ailleurs procéda parallèlement à ladite récupération.

-et **ultima ratio**,la lettre du Sultan Moulay Abderrahman à Bouselham Ben Ali,en date du 24 Safar 1265-19.1.1849,parle du **khourouj Eshcadra Englis**,d'une **sortie de l'escadre anglaise**,implicitement,mais selon toute vraisemblance contre le Rif.

En lisant et relisant le passage correspondant dans la lettre,nous en avons inféré qu'il ne peut être question là que du bombardement évoqué ci-dessus par Pennell.Et d'ailleurs le terme employé dans cet esprit,rappelle étonnament celui qu'on utilise pour désigner l'opération au cours de laquelle des avions participent à des combats:**effectuer des sorties**.D'autant que juste après le mention de la sortie de l'escadre anglaise,il est ajouté que l'Amiral qui avait commandé celle-ci,s'est dirigé vers Tanger,pour discuter de l'indémnisation de Redman(sous-entendu,dans son voyage-retour du Rif)et a menacé de se diriger vers le port d'El Jadida,s'il n'obtenait pas satisfaction.

Après avoir établi,à peu de choses près que le **Three Sisters** appartenait au commerçant anglais,il nous faut revenir à l'ordre donné par le Makhzen,dans la lettre N°6 précitée du corpus de Hassan Ouchen,à Mohammed el Hadri,de faire en sorte que les Rifains auteurs de la capture du bateau de Redamn,restituent à Tétouan ce que ce dernier contenait.Et d'ailleurs les deux dernières lettres,parmi les trois sus-mentionnées,envoyées par le Sultan Moulay Abderrahman à Bouselham Ben Ali,traitent fondamentalement de la question de l'indémnisation de Redman.Il y est question de la légalité et de l'opportunité d'un arbitrage effectué dans ce sens par les commerçants de Gibraltar.

Et pour couronner le tout,nous avons mis la main,dans les Archives Royales,sur la lettre que le Ministre Mohammed Ben Larbi Ben el Mokhtar a fait parvenir,le 23 Rabi I 1265-16 février 1849,au consul du Maroc,à Gibraltar,Rzini,qui se fait l'écho d'un écrit antérieur de ce derneir au Makhzen,annonçant que la question de l'indémisation de Redman a été tranchée,et qu'on a fixé le montant de cette dernière à 10.000 riyals.Le Ministre,se félicite au nom du Sultan,du dénouement de l'affaire.De même que du rôle "constructif et bienveillant" 31)du Gouverneur de Gibraltar.

Il faut supposer que le bateau de Redman en question,contenait des marchandises,même si les documents dont nous avons fait état plus haut,n'y font aucune référence.

Il faut aussi constater que l'affaire de l'indémnisation s'est réglée extrêmement vite,tant il est vrai,ainsi que nous le verrons par la suite,que des cas de piraterie semblables survenus plus tard,ont nécessité parfois des années,avant qu'ils ne soient tranchés et que des dédommagements subséquents aient été payés du côté marocain.Entre l'attaque du bateau de Redman et son dédommagement,il ne s'est passé que trois mois et demi.Ce qui est un record dans l'histoire de la piraterie dans le Rif oriental,au cours du XIXè siècle! La lettre du Sultan Moulay Abderrahman à Bouselham Ben Ali,en date du 10 Rabii I 1265-3 février 1849,s'étonne d'ailleurs de cette rapidité,en déclarant qu'il ne s'agit pas là d'une affaire importante et que pour l'instant le Makhzen se trouve confronté à d'autres questions,qui n'ont pas reçu la même attention que le problème de l'indémnisation de Redman.Cependant,la même lettre indique que les Anglais n'ont donné qu'un délai de sept jours,pour le règlement y afférent,sinon,ils enverraient leurs bateaux à l'ensemble des ports marocains,peut-être pour une attaque éventuelle,voire pour un blocus;mais ce n'est pas spécifié dans l'écrit.Peut-être le Maroc a-t-il fini par céder,surtout par suite des bombardements anglais de certains points de la côte rifaine,autour du 9 novembre 1848.

Sir John Drummond Hay

b)la deuxième lettre

La deuxième lettre N°8,en date du 27 Hijja 1267-23 octobre 1851,porte sur une capture par les Benibougafer d'un bateau anglais et d'un bateau espagnol.

Si,du moins depuis le début du XIX è siècle,les Rifains n'en étaient pas à leur premier coup d'essai,aussi bien pour ce qui est du pavillon anglais que pour celui de l'Espagne,dans la mesure où nous avions relevé plus haut,pour la période considérée,des cas de captures de bateaux anglais et espagnols,il n'en demeure pas moins qu'il nous faut revenir à la saisie des bateaux espagnols,intervenue dans les années précédant de peu 1844.Et cela parce que Becker,qui les évoque,nous éclaire sur beaucoup de points,que nous prendrons soin d'indiquer dans les lignes qui suivent.

En 1844,l'historien Jeronimo Becker semblant l'affirmer,plus haut,l'Espagne adressa un ultimatum au Maroc,pour le règlement d'un certain nombre d'incidents intervenus entre les deux pays.Et parmi ces derniers,il est temps de faire état des faits de"piraterie" rifains commis sur les bateaux espagnols suivants:

-la saisie et la mise à sac de la felouque **Caiman** et du mistique **Santa Ana.**

-L'appropriation de la felouque **Virgen del Carmen.**

Becker,qui rapporte les énergiques protestations de l'Espagne, pour que justice soit faite,notamment pour ces incidents maritimes,indique que la réponse du Gouvernement marocain intervint le 10 juillet 1844.

Nous nous limiterons à traiter dans cette réplique marocaine ce qui a un rapport avec les opérations de "piraterie" en cause.Ainsi,le Makhzen fait savoir à son homologue espagnol que les bateaux espagnols en cause,se livraient à de la contrebande,au moment de leur capture.Il ajouta qu'il n'est pas nécessaire de réitérer ou de renouveler les mots d'ordre sur la paix et la tranquillité dans le Rif,dans la mesure où ceux-ci,prévus par les traités,concernent uniquement la mer.Selon les termes que nous rapportons ici de Becker,qui s'est naturellement fondé sur une traduction du passage en question en espagnol,le Gouvernement marocain déclare:"Vosotros en vuestras tierras,y los rifenos en las suyas..;y el que traspase los limites y le aconteciese algo,el tendra la culpa" 32).

Voilà qui est clair:"vous chez vous,et les Rifains chez eux,et celui qui dépasse les limites sera coupable!".Et comme ce sont les bateaux espagnols qui ont franchi les limites,ce sont eux les coupables".

Ceci étant,il est nécessaire d'expliciter ce que le Makhzen entendait par le fait que le Maroc n'était lié avec l'Espagne que par la paix sur mer,et nullement sur terre,lequel pourrait sembler anodin ou contingent,voire même contradictoire,s'il n'était pas expliqué.A cette fin,il faut remonter au XVIII è siècle.Et plus précisément au traité maroco-espagnol du 28 mai 1767.Selon Manuel

P.Castellanos,cette convention établit la paix aussi bien sur terre que sur mer entre les deux pays.Le traité pose également le principe de la liberté maritime entre les deux parties.Ce qui signifie évidemment que les bateaux de l'un peuvent naviguer dans les eaux de l'autre et réciproquement.
Seulement,le 19 septembre 1774,le Sultan Sidi Mohammed Ben Abdallah,signataire du traité de 1767,écrivit au Roi espagnol Carlos III,une lettre par laquelle il lui faisait savoir que la paix instaurée entre les deux pays,en vertu de l'Accord de 1767,ne s'appliquait que sur mer.Sur quoi le monarque marocain entreprit à la tête d'une importante armée le siège de Melilla.Ce fut donc le fameux siège du préside de 1774-1775 33).
Nous ne voulons pas raviver cette controverse maroco-espagnole portant sur les interprétations contradictoires de certaines dispositions du traité de 1767.Cependant,pour nous résumer à cet égard,nous préférons laisser la parole à Hassan Ouezzani Chahdi:"En réponse à cette lettre(celle du 19 septembre 1774),le Roi d'Espagne envoya au Souverain marocain le texte qui représentait à ses yeux l'original du Traité de 1767 et arriva,finalement,à faire admettre au Sultan que la paix était signée"sur mer et sur terre" et pour mettre fin au différend qui les opposait,les deux Souverains décidèrent de conclure une nouvelle convention destinée à confirmer et développer le traité antérieur" 34).
Mais en tout état de cause,il serait souhaitable de garder à l'esprit,pour mémoire,que le traité maroco-espagnol du 28 mai 1767 pose dès son premier article ce qui suit:"La paz sera firme por mar y por tierra,establecida con la mas reciproca y verdadera amistad entre los soberanos y sus vasallos respectivos" 35).Soit librement traduit en français:"la paix sera ferme sur terre et sur mer,et sera établie entre les souverains et leurs vassaux respectifs,dans la réciprocité et l'amitié les plus véritables".

Après des péripéties d'intérêt mineur,les deux pays se lièrent le Ier mars 1799,par un traité de paix,d'amitié,de **navigation**,de commerce et de pêche.
Ainsi,comme c'est la piraterie qui nous importe sous cette rubrique,nous retenons que ce traité,comme celui de 1767 d'ailleurs,instaure la paix entre les deux pays sur mer.
Moyennant quoi,la question qu'il importe de poser est la suivante:ces traités interdisent-ils la piraterie,et nommément celle que les Rifains commettaient sur les bateaux espagnols?
Pour Castellanos,la réponse est affirmative,en ce qu'il note ce qui suit,après avoir parlé de l'inapplication par le Maroc du traité de 1799:"En las costas de Melilla,el Peñon y Alhucemas,con frecuencia eran acometidos nuestros barcos por los rifeños,sin que España reclamase ni exigiese la debida indemnisación" 36).C'est à dire en français:"Sur les côtes de Melilla,du Rocher de Velez de la Gomera-île Badis-et d'Alhucemas-île Nkour-,nos bateaux étaient fréquemment

attaqués par les Rifains,sans que l'Espagne réclame ou exige la due indémnisation".
Cela est un avis d'un historien qui dans le meilleur des cas,pourrait être considéré comme celui d'un juris-consulte.Or,il dit lui-même que le Gouvernement espagnol ne demanda pas de réparations à son homologue marocain,lorsque de telles captures de bateaux battant son pavillon,par les Rifains,intervenaient;de plus,et cela nous l'avons déjà souligné plus haut,le Gouvernement marocain a fait observer,le 10 juillet 1844,à l'Espagne,que les bateaux saisis,pour lesquels elle demandait des réparations,se livraient sur les côtes marocaines du nord à la contrebande.
En fait,ce n'est que le 20 novembre 1861,que le Maroc s'engage à réprimer tout acte de piraterie commis par ses nationaux à l'endroit de bateaux espagnols;quoique,comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent,un traité maroco-espagnol antérieur ait interdit la"piraterie"d'une certaine manière. Mais c'est déjà anticiper que d'en parler à ce niveau de nos développements.Nous y reviendrons plus loin.
Ceci étant,le temps est venu de retourner à cette année 1844,au cours de laquelle l'Espagne fit parvenir au Maroc un vigoureux ultimatum,sur la nécessité notamment de réparer les dommages subis par les trois bateaux **le Caiman,le Virgen del Carmen et du Santa Ana.**
Devant la réponse du Makhzen du 10 juillet 1844,qui se faisait l'écho notamment du refus marocain de donner suite aux demandes espagnoles de réparations au sujet des trois bateaux,l'Espagne donne l'ordre à son représentant à Tanger,de rompre tous rapports avec les autorités marocaines,en faisant dire au Sultan par l'intermédiaire de la France et de l'Angleterre,qui agissent en la matière en médiateurs,que si dans un délai de quinze jours,à compter de la date où sera connue dans la ville du détroit cet ultimatum,la guerre serait déclarée par l'Espagne au Maroc.
Des discussions diplomatiques furent alors entamées entre les deux pays,sous la médiation de Drummond Hay,le Consul général de Grande-Bretagne à Tanger.
L'Agent Consulaire anglais remit alors,au nom de l'Espagne,au Makhzen une note.Ce dernier la lui rendit,annotée.Voici les passages qui nous intéressent plus en particulier.Ils concernent le **Santa Ana**,et un troisième bateau,vraisemblablement le **Virgen del Carmen**.Peut-être les Espagnols ne jugeaient-ils pas trop importants les dégats subis par le **Caiman:**
"Art.I.Indemnisación por un falucho que vino desde Málaga con un cargamento de dinero y vestuarios para Melilla y naufragó en la costa de Benibugafer cuando ellos (los naturales)robaron todo lo que había en el buque y detuvieron a los cristianos que estaban a bordo,en número de quince,con una mujer,hasta que los cristianos de Melilla los rescataron por 750 duros,que fueron entregados al Sheik de Benibugafer,Sid Mohamed Ben Abdd el Malel(sic).Esto fué hace

ocho años,y habiendo escrito el Consul general de España a Nuestro Amo sobre el asunto,escribió al Gobernador del Rif,el Caíd Mohamed Ben Abd el Sadak,a quien envió el citado Consul una nota de todo lo que se perdió,pero nada pudo obtener,el importe del falucho era de 16.546 duros.

Contestación
La satisfacción de este asunto consiste en manifestar que el hecho se ejecutó por aquellas gentes,con respecto a cuya violencia el artículo XV del Tratado de paz de primero de marzo de 1799(a 22 de Ramadan del año 1213 de su hégira)establece particularmente relevando al Sultán de toda responsabilidad en su consecuencia,y debe,en verdad,considerarse que las personas de que se trata deben mirarse en este caso como ládrones y salteadores independientes del Estado,y contra quienes las partes ofendidas pueden defenderse por sí mismas,sin que por esto causen ofensa al Soberano en cuyo territorio se comete el atentado.
Tal es,sin embargo,el deseo de S.M.Cherifiana de hacer justicia,y tal su confianza en la imparcialidad de la Autoridad que desempeña sus buenos oficios en esta ocasión,que se refirirá al Representante de S.M.Británica o a cualquiera otra persona que la España y la Grán Bretaña escojan para el significado estricto de este artículo XV,y en cuanto se releva o no del pago a las partes ofendidas,y si fuera la opinión de la referida persona que está obligado a pagar él(el Sultán),hará en su consecuencia una justa compensación.
Art.III.El místico español **Santa Ana**,que estaba en el puerto de Melilla,y que fué arrojado por el viento en la costa,donde la gente del Rif le saqueó por valor de 3000 duros,y Sid Busilham Ben Alí 37) prometió devolver la suma,que no pudo,sin embargo,recobrar.

Contestación.-La misma que la última,dada en los mismos términos.

Voici la traduction en français des extraits en question de la note,qui semble comme étrange ou tout au moins curieuse,dans la mesure où le texte espagnol est déjà traduit de l'arabe.Mais nous ne pouvons faire autrement,car nous ne disposons pas de la version originale de la correspondance que les autorités marocaines envoyèrent alors à leurs homologues espagnols,sachant que nous n'aurons pas à le rappeler à chaque fois que nous nous trouverons confronté au même problème:
"Art.I.Indémnisation pour une felouque qui vint de Malaga avec un chargement d'argent et de garde-robes pour Melilla,et fit naufrage sur la côte de Benibougafer,Tandis que,eux(les autochtones)volèrent tout ce qu'il y avait dans le bateau et s'emparèrent des Chrétiens,au nombre de quinze,qui étaient à

bord,comprenant une femme,jusqu'à ce que les Chrétiens de Melilla les rachètent pour 750 duros,lesquels furent remis au Cheikh de Benibougafer,Sidi Mohammed Ben Abdel Malel(sic).Ceci se produisit il y a huit ans,le Consul général d'Espagne ayant écrit à notre Souverain sur la question,celui-ci écrivit au Gouverneur du Rif,le caid Mohammed Ben Abdessadeq,auquel ledit Consul envoya une note sur tout ce qui a été perdu,mais il n'a rien pu obtenir,la valeur de la felouque étant de 16546 duros.

Réponse:
La suite favorable à cette question consiste à reconnaître que le fait fut exécuté par ces gens,en rapport à cette violence,au sujet de laquelle l'article XV notamment,du Traité de paix,en date du Ier mars 1799(du 22 Ramadan 1213 de l'Hégire),dégage toute responsabilité du Sultan,sachant qu'il faut considérer les personnes de qui il s'agit dans ce cas,comme des voleurs et des brigands indépendants de l'Etat,et contre lesquels les parties lésées peuvent se défendre par elles-mêmes,sans que cela offense le Souverain,dans le territoire duquel est commis l'attentat.
Cependant,le désir de S.M. Chérifienne est tel qu'elle veut rendre la justice(en la matière)en faisant confiance à l'impartialité de l'Autorité qui fournit ses bons offices à cette occasion,en l'occurrence le Représentant de S.M. Britannique ou une quelconque autre personne que l'Espagne et la Grande-Bretagne choisissent pour l'interprétation stricte de cet article XV,lequel pose ou non le principe de l'indémnisation des parties lésées,et si telle personne juge que le Sultan est obligé de payer,celui-ci procédera,par conséquent,à une juste compensation.

Art.III.le mistique espagnol Santa Ana,qui était au port de Melilla,et qui fut poussé par le vent sur la côte,où les gens du Rif le mirent à sac,pour une valeur de 3000 duros,Sidi Bouselham Ben Ali ayant promis de rendre la somme,qu'on(?)n'a pu néanmoins récupérer.

Réponse.La même que la dernière,donnée dans les mêmes termes".

Pour se faire une idee sur la teneur de cette réponse précédente du Makhzen,il ne serait pas inutile de rappeler le libellé de ce fameux article XV du traité du Ier mars 1799:"los limites del campo de Ceuta y extensión de terrenos para el pasto de ganado de aquella playa quedarán en los mismos términos que se demarcaron y fijaron en 1782.
Al paso que ha habido la mejor armonía entre dicha plaza y los moros fronterizos,es bien notorio cuán inquietos y molestos son los de Melilla,Alhucemas y el Peñon que a pesar de los reiterados órdenes de S.M.Marroquí para que conserven la misma buena correspondencia con los expresados plazas,no

han dejado de incomodorlas continuamente y aunque esto parece una contravención a la paz general contratada por mar y tierra,no deberán entenderse así,por cuanto es contrario a las buenas amistosas intenciones de las dos altas partes contratantes,y sí,efecto de mala índole de aquellos naturales;por tanto,ofrece S.M. Marroquí valerse de cuantos medios le dicte su prudencia y autoridad,para obligar a dichos fronterizos a que guarden la mejor correspondencia,y se eviten las desgracias que acaecen,tanto en las guarniciones de dichas plazas,como en los campos moros por los excesos de estos.Pero si los continuasen,es que no es de esperar como,ademas de ser injustos,ofenderían el decoro de la soberanía de S.M.C.que no debe tolerar ni disimular tales insultos,cuando sus mismas plazas pueden por sí contenerlos,queda acordado por esto nuevo tratado,que las fortalezas españolas usen del cañon y mortero,en los casos que se ven ofendidos;pues la experiencia ha demostrado que no basta el fuego del fusil para escarmentar dicha clase de gentes." 38).

En voici une traduction,très laborieuse du reste,en français:"les limites de la campagne de Ceuta et l'extension des terrains pour le pâturage du troupeau de cette place restèrent dans les mêmes limites depuis 1782.

Tandis qu'il y a eu la meilleure harmonie entre cette place et les maures frontaliers,il est notoire que lorsque ceux de Melilla,du Rocher de Velez de la Gomera-île Badis-et de celui d'Alhucemas-île Nkour-sont trop inquiets et embarrassés,et cela en dépit des ordres réitérés de S.M.Marocaine,pour qu'ils maintiennent les mêmes bonnes relations avec lesdites places,n'ayant pas cessé de les incommoder,et bien que cet état de fait semble une entrave à la paix générale contractée sur terre et sur mer,ils ne l'entendirent pas de cette oreille,dans la mesure où le mauvais caractère de ces autochtones est contraire aux bonnes et amicales intentions des deux parties contractantes;pourtant,S.M.Marocaine offre de prendre des mesures que lui dicte la prudence et l'autorité,pour obliger ces frontaliers à conserver la meilleure intelligence,et à éviter les malheurs qui surviennent,aussi bien dans les garnisons de ces places que dans les champs des Maures,en raison des excès de ces derniers.Mais,s'ils les perpétuent,comme cela n'est pas souhaité et injuste,ils offenseraient le prestige de la souveraineté de S.M.C.(Sa Majesté Catholique)qui ne doit pas tolérer ni dissimuler de telles insultes,sachant que ces mêmes places peuvent par elles-mêmes les contenir,et qu'il reste admis par ce nouveau traité que les forteresses espagnoles peuvent utiliser le canon et le mortier,dans les cas où ils se voient offensés;mais l'expérience a montré que le feu et le fusil ne suffisent pas pour corriger cette sorte de gens".

Ainsi,si nous nous attardons quelque peu sur les termes de cet article-qui soit dit en passant,emploie des termes très

méprisants pour les tribus voisines des présides;peut-être les textes arabe et espagnol du traité du 1er mars 1799 n'étaient-ils pas conformes l'un à l'autre et réciproquement-nous constatons que l'article précise que le Sultan usera de tout moyen en sa possession pour éviter que les tribus voisines des présides n'attaquent ces derniers,par voie de terre-une telle modalité figure explicitement dans le texte-et par voie de mer,implicitement;mais si de telles attaques persistent,et que ces présides sont capables de se défendre par eux-mêmes,ces derniers auraient le droit d'utiliser le canon et le mortier.
Moyennant quoi,et c'est d'ailleurs ce que le Sultan fit noter aux Espagnols,ces places ont le droit de se défendre contre les "agresseurs",que le monarque marocain qualifie de voleurs et de bandits,ajoutant qu'il ne serait pas offensé si les présides ripostaient aux attaques des voisins marocains.
Nous sommes convaincu qu'il y aurait encore beaucoup à ajouter à ces quelques développements,mais l'historien ne saurait s'ériger en juge lorsqu'il aborde des questions délicates comme celle qui nous occupe dans ces lignes.Toujours est-il que nous ne pouvons nous empecher de faire remarquer que les Espagnols auraient pu se faire prévaloir de l'article 16 du traité du 38 mai 1767,qui
stipule que si des événements contraires à l'amitié réciproque maroco-espagnole survenaient,la partie lésée aurait le droit de demander réparation pour le préjudice qu'elle a subie.
Quoi qu'il en soit,nous poursuivons dans les lignes qui suivent
la reproduction de la note espagnole et de la réponse du Maroc,en question:
Art.IV.El falucho que fué apresado por el corsario de mi Amo en la costa del Rif,teniendo un cargamento para el Peñon de la Gomera,pueblo de los españoles en la costa del Rif,a saber:verduras,carbón,etc.,por equivovación de la respuesta que se dió entonces cuando se preguntó adónde se dirigía diciendo que era el Peñon de la Gomera,que se creyó por la tripulación del corsario morisco se dirigían a la Kabila de Gamara con efectos de contrabando,detuvo al buque como presa y lo remolcó al pueblo de Tetuán,donde(el)Caíd Mohamed Ashasch hizo a los Oficiales prisioneros y depositó el cargamento en un almacén,donde se destruyó,y la tripulación quedando sufriendo como prisionera por siete meses injustamemte.Esta gente fué puesta en libertad despues de verse la causa que se siguió,y partieron libres;se les prometió la indemnizasión,pero no la recibieron.soló se entregó el falucho,perdiéndose en él 500 duros.
Contestación.
El capitán del corsario no detuvo al falucho sin haberlo mirado como presa según las leyes marítimas.Viéndose ahora que los españoles tienen la razón por su parte en reclamar el pago de lo que perdieron,me obligo en su consecuencia a

ello,en nombre de mi Amo,pues nos debemos separarnos de lo que es justo.
En voici la traduction en français:
"Art.IV.la felouque qui fut saisie par le corsaire de mon Maître sur la côte du Rif,ayant un chargement pour le Penon de la Gomera,village des Espagnols sur la côte du Rif,c'est à dire des légumes,du charbon,etc...par une erreur dans la réponse qu'on donna alors à la question :"où allez-vous?",disant que c'était vers le Penon de la Gomera,que l'équipage du corsaire morisque a cru être la bonne réponse;ils se dirigèrent vers la tribu de Gamara(Ghomara?)avec des articles de contrebande,s'emparèrent du bateau et le remorquèrent au village de Tétuan,où (le)caid Mohammed Achache fit prisonniers les Officiers et déposa le chargement dans un magasin,où il se détruisit,l'équipage demeurant en détention injustement durant sept mois.Ces gens furent mis en liberté une fois qu'on a reconnu leur innocence(?),et repartirent libres.On leur a promis une indémnisation,mais ils ne la reçurent pas.On leur leur a rendu uniquement la felouque,où ils avaient perdu 500 duros.

Réponse.
Le capitaine du bateau corsaire n'a pas saisi la felouque sans l'avoir considérée comme une prise,en vertu des lois maritimes.En remarquant maintenant que les Espagnols ont raison de réclamer le paiement de ce qu'ils ont perdu,je m'y oblige en conséquence,au nom de mon Maître,car nous ne pouvons nous départir de ce qui est juste.
Ces réponses marocaines aux demandes espagnoles,ainsi annotées,furent accompagnées d'une lettre d'accompagnement portant la date du 25 aout 1844.Il n'est pas nécessaire d'entrer dans les détails de cette lettre,dans la mesure où ils ne nous intéressent pas.Toujours est-il qu'il faut souligner que le Maroc n'a marqué sa volonté d'indemniser les Espagnols que pour ce qui a trait à l'art IV,c'est à dire vraisemblablememt au **Virgen del Carmen**.
Autrement,les termes de cette note marocaine ont été fidèlement repris dans le texte de l'Accord intervenu entre les deux pays à Larache,le 6 mai 1845.
Et Jorge Castel,à qui nous devons toutes les infomations ci-dessus,concernant la note espagnole et la réponse marocaine 39),ne se fait pas faute d'exprimer toute son amertume face à ce qu'il considère comme une passivité de son pays face au Maroc 40).
Enfin,il convient de noter que le traité de Larache pose dans son article 2 ce qui suit:"El Sultan de Marruecos dara sus ordenes y prevendra eficazmente a los moros fronterizos de Melilla,Alhucemas y Penon de la Gomera,a conducirse como corresponde con los habitantes de dichas plazas y con los buques que se aproximan a sus costas" 41).

Soit traduit en français:"Le Sultan du Maroc donnera ses ordres et obligera efficacement les Maures frontaliers de Melilla,Alhucemas(île Nkour)et le Penon de la Gomera,à se conduire comme il convient(?)avec les habitants desdites places et avec les bateaux qui s'approchent de leurs côtes".
Voilà une manière d'interdire la"piraterie",mais les termes en sont encore timides;moyennant quoi,il faut attendre le traité du 20 novembre 1861,pour qu'une telle prohibition soit déclarée.
Le lecteur pourrait se demander pourquoi nous avons consacré autant de développements à des actes de"piraterie"commis par des Rifains à l'endroit de bateaux espagnols avant 1848,sachant comme nous l'avons déjà souligné que la première lettre du Fonds Hassan Ouchen traitant d'une capture de ce type,date précisément de cette année-là.La raison en est simple,c'est que nous nous devions de rappeler que de tels actes n'étaient pas des actes sans précédent,et qu'ils étaient "traités" par les deux pays dans un cadre diplomatique particulier.Evidemment,pour mieux présenter ce dernier cadre,nous aurions pu remonter encore plus loin.Mais il est des limites,que cela soit pour ce cas d'espèce ou pour d'autres,que nous devions nous imposer dans l'élaboration de notre ouvrage;sous peine de trop l'alourdir par le rappel excessif de certaines circonstances historiques,qui risquerait de le faire balancer dans une espèce de monographie,consacrée,en l'occurrence ici à la "piraterie",ou à un autre sujet.
Il est une autre raison qui nous a incité à reproduire les documents ci-dessus,qui pourrait paraître à d'aucuns simpliste:c'est que pour une fois que nous disposions de pièces d'archives exprimant à la fois le point de vue du Maroc et de la partie européenne ayant subi un acte de "piraterie",nous ne pouvions nous permettre le luxe de verser dans la concision.
Toujours est-il que le Makhzen demande par la lettre N°8 à Mohammed el Hadri,de se rendre à la tribu Benibougafer,faisant partie de la confédération des Guelaia,pour s'occuper de la question de la saisie des deux bateaux.
Un tel acte mécontente le Sultan,et le déplaisir qui en résulte pour lui est d'autant plus fort que le Maroc et l'Angleterre,dit la corrrespondance,sont des pays amis."Il ne faut pas que de telles choses arrivent aux Anglais",indique l'écrit.
Les Benibougafer ayant capturé dans l'opération six Anglais,il est demandé au notable saidi de les remettre au Commandant de Melilla,"contre récépissé";sinon,il lui est suggéré de demander à quelqu'un"de confiance" de les conduire à la Cour.Autrement,le notable saidi aurait lui-même à le faire.
Jacques Caillé nous donne d'autres renseignements très utiles sur ces bateaux espagnol et anglais saisis par les

Benibougafer:"Le 5 octobre 1851,une goélette espagnole de Malaga,chargée de vin destiné à la garnison de Melilla,fut prise par les calmes en vue de la côte marocaine,à quatre milles environ à l'ouest du cap des Trois fourches.Les montagnards du Rif l'aperçurent et se jetèrent aussitôt dans leurs embarcations pour aller s'en emparer.Mais les marins espagnols n'attendirent pas l'arrivée des pirates,se réfugièrent dans leur canot et parvinrent à regagner Gibraltar.Les Rifains amenèrent la goélette sur le rivage et la pillèrent complètement.
Quelques jours plus tard,le gouverneur de Melilla apprenait une nouvelle du même genre:un brick anglais avait été surpris près de la côte,sa cargaison pillée et cinq matelots faits prisonniers.Les Rifains lui avaient offert de rendre ces derniers moyennant une rançon de cent piastres par tête et,si la somme ne leur était pas versée,ils les mettraient tous à mort.Immédiatement avisés,les consuls d'Espagne et d'Angleterre à Tanger se concertèrent et firent savoir au gouverneur de Melilla qu'il eût à payer toutes les rançons qu'on lui demanderait pour obtenir la libération des matelots britanniques.De leur côté,Mohammed el Khatib et le gouverneur du Rif,Mohammed Ben Abdessadek,écrivirent au caid local d'arriver par tous les moyens à la délivrance des prisonniers.Des négociations s'engagèrent qui furent interminables,car les prétentions des Rifains s'élevaient à mesure qu'on se montrait disposé à souscrire à leurs exigences.Un chérif avait empêché qu'on mît à mort les Anglais capturés et de fortes sommes d'argent lui furent envoyées à plusieurs reprises;au bout de longues semaines seulement,il rendit les malheureux prisonniers,mais les survivants,au nombre de quatre seulement,arrivèrent à Tanger dans un état lamentable."42).Après recoupement avec d'autres sources,et sans parvenir à une certitude à cet égard,il semble que cette goélette espagnole avait nom **Emilia** 43).
A priori,Jagerschmidt,objet du livre de Caillé,dont il est question ci-dessus,était bien informé,car il était chef de la Légation de France à Tanger.Caillé a,pour l'élaboration de son ouvrage,eu accès aux anciennes archives privées de ce diplomate français en poste dans la ville du détroit,au siècle dernier.
Sachant que la lettre N°8 précitée est datée du 23 octobre 1851 et que les captures des deux bateaux espagnol et anglais sont survenues à peine quelques semaines plus tôt (le 5 pour le premier et quelques jours plus tard pour le deuxième),il est permis de penser que les nouvelles allaient relativement vite,étant donné la lenteur des moyens de communication de l'époque .
Nous constatons que l'extrait précédent parle de cinq prisonniers anglais,alors que la lettre makhzénienne fait état de six captifs.
Par ailleurs,le chérif,évoqué dans l'extrait ci-dessus de Jacques Caillé,était-il Mohammed el Hadri?

La réponse à cette question,nous l'avons trouvée dans l'extrait suivant des mémoires de Sir John Drummond Hay,partie aux négociations évoquées ci-dessus avec les"pirates" rifains.Etant donné l'intérêt pour notre ouvrage d'un tel récit,nous avons décidé de le reproduire in extenso:
"In the year 1851 a British vessel was taken by the "karebs" of Benibugaffer.
In pursuance of instructions from H.M.'s Government,a strong representation was made by me to the Sultan of Morocco,then Mulay Abderrahman,demanding that the pirates should be chastised,that compensation should be given to the owner of the vessel,and that energetic steps should be taken by His Sherifian Majesty to put a stop to these piratical acts of his lawless subjects of the Rif.
The Sultan,on the receipt of this demand,dispatched officers from his Court to the Rif country with a Sherifian edict to the chieftains,directing that the sums demanded for the destruction of British property should be paid,and threatening,if further piracies were committed,to send a force into the Rif to chastise his rebellious subjects.
No attention was paid to this edict,for though the Rifians acknowledge the Sultan of Morocco as "Kaliph Allah",H.M.being a direct descendant from the Prophet,and though they allow a governor of Rif extraction to be appointed by him to reside amongst them,they do not admit of his interference in the administration of government or in any kind of legislation,unless it happens he is voluntarily appealed to in cases of dispute.
The Rifians,however,pay annually a small tribute,which is generally composed of mules and honey,the latter article being much cultivated on the extensive tracts of heather in the Rif mountains.This tribute is collected by the Governor and transmitted to the Sultan.
After a lengthened correspondence with the Moorish Court,negociations were closed by the Sultan declaring he had no power of control over the mountainous districts in the Rif,and therefore declining to be held responsible for the depredations committed on vessels approaching that coast.The British Government then dispatched a squadron to Gibraltar under Admiral Sir Charles
Napier,with orders to embark a regiment at that garrison,and to proceed to the Rif coast to chastise the lawless inhabitants.
On his arrival at the Spanish fort of Melilla,which is about fifty miles to the westward of the Algerian frontier,Sir Charles called on the Spanish Governor and requested him to invite the chiefs of the neighbouring villages to come to Melilla to meet him.
On their arrival,the Admiral demanded compensation for the losses sustained by the owner of the British vessels which had been captured.The Rifians cunningly evaded discussion by replying that they could not accede to demands which did not

emanate from the Sultan,whose orders they declared they would be prepared to obey.
Sir Charles accepted these vague assurances;and with unsatisfactory result returned with the squadron to Gibraltar,and addressed to me a communication,making known the language held to him by the Rifians,and requesting that I would dispatch an express courier to the Moorish Court to call up the Sultan to give the requisite orders to the Rifians who,he declared,were prepared to obey,though he admitted he was ignorant of the names of the chieftains with whom he had the parley.
In my reply to the Admiral I expressed my belief that the Rifians had cunningly given these vague assurances to induce him to depart with his ships from their coast,and that I apprehended the Sultan would express his surprise that we should have been led to suppose that the piratical and rebellious inhabitants of the Rif coast would pay compensation or give other satisfaction,in pursuance of any ordres which H.S.M.might issue.
In this sense,as I had expected,the Sultan replied to my note;holding out,however,a hope,which had been expressed in past years,that he would seek at a more favourable moment to make the Rif population,who had been from time immemorial in a semi-independent state,more subservient to his control.
Some months after the squadron had returned to England,a British vessel,becalmed off the village of Benibugaffer,was taken by a Rifian piratical craft,and the English crew were made captives.
Tidings having reached Gibraltar of the capture of the British ship,a gunboat was sent to Melilla to endeavour to obtain,through the intervention of the Spanish authorities and an offer of a ransom,the release of the British sailors,but this step was not attended with success.Having heard that the Englishmen who had been captured had been presented by the pirates to a Rif Marabet(or holy man)named Alhadari(sic),who resided on the coast,and as I had in past years been in friendly communication with person regarding some Rifians who had proceeded in a British vessel to the East on a pilgrimage to Mecca,and had been provided by me with letters of recommendation to British Consular officers,I wrote him a friendly letter,expressing the indignation I felt at the outrages which had been committed by the piratical brethren on British vessels;that I had been informed the authorities at Gibraltar had endeavoured,when they heard British sailors were in the hands of the pirates,to pay a ransom for their freedom,but had failed,as exorbitant demands had been put forward;and that since I had learnt my countrymen were in his hands,I felt satisfied they would be well treated,and that he would facilitate at once their release and return to Gibraltar;and that I entertained too high an opinion of him to suppose he would not consent to their release except on the payment of a ransom,and therefore

I would make no offer to purchase the liberty of my countrymen,but renewed those assurances of friendship and goodwill,of which I said I had already given proof in the past treatment of his brethren.
Alhadari replied that the sailors were under his care,had been well treated,and would be embarked in the first vessel which might be sent to receive them.
The engagement was faithfully executed,and at my suggestion the authorities at Gibraltar sent a suitable present to the worthy Marabet.I wrote also to thank Alhadari,and to beg that he would use his influence to put a stop to the disgraceful outrages committed in past years by his brethren on the lives and property of British subjects,and to say that I should probably take an opportunity of seeking to have a parley with the chiefs,in the hope of coming to an understanding with them to bring about a cessation of these outrages;adding,that if my friendly intervention did not put a stop to the piracy of his brethren,the British Government would be compelled,in concert with the Sultan,to resort to hostile measures on a large scale,and send forces by sea and land to chastise these rebellious subjects of His Sherifian Majesty "44).
Voici la traduction en français de ces longs extraits des mémoires de Sir John Drummond Hay:"En 1851,un bateau anglais a été pris par les barques des Benibougafer.
Conformément aux instructions du Gouvernement de Sa Majesté,une forte représentation a été effectuée par moi auprès du Sultan du Maroc d'alors,Moulay Abderrahman,demandant que les pirates soient châtiés,qu'une compensation devrait être donnée au propriétaire du bateau,et que des mesures énergiques soient entreprises par Sa Majesté Chérifienne,pour mettre fin à ces actes de piraterie commis par ses sujets hors-la-loi du Rif.
Le Sultan,à la réception de cette demande,dépêcha des officiers de sa Cour au Rif,munis d'un décret Chérifien destiné aux chefs,ordonnant que les montants exigés pour la destruction de la propriété britannique soient payés,et menaçant,si des actes de pirateries sont encore commis,d'envoyer au Rif une force pour punir ses sujets rebelles.
Aucune attention ne fut accordée à cette décision,en dépit du fait que les Rifains reconnaissent le Sultan du Maroc,comme Khalifa d'Allah,Sa Majesté étant un descendant direct du Prophète,et qu'ils autorisent un Gouverneur rifain d'origine,à être désigné par lui,pour résider parmi eux;ils n'admettent pas son intervention dans l'administration gouvernementale ou dans n'importe quelle sorte de législation,à moins qu'il soit volontairement appelé à cette fin,en cas de dispute.
Les Rifains,néanmois,paient annuellement un petit tribut,qui est généralement composé de mules,de miel,le dernier article étant abondamment produit dans de vastes étendues de bruyère

dans les montagnes du Rif.Ce tribut est collecté par le Gouverneur et envoyé au Sultan.
Après une correspondance prolongée avec la Cour marocaine,les négociations furent interrompues par le Sultan,qui déclara qu'il n'avait aucun pouvoir de contrôle sur les régions montagneuses du Rif,et refusa donc d'être tenu pour responsable pour les déprédations commises sur des bateaux approchant la côte.Le Gouvernement britannique dépêcha alors un escadron à Gibraltar,sous l'autorité de l'Amiral Sir Charles Napier,avec l'ordre d'embarquer un régiment à cette garnison,et de procéder au Rif au châtiment des habitants hors-la-loi.A son arrivée au fort de Melilla,qui est situé environ à cinquante milles de la frontière algérienne,Sir Charles appela le Gouverneur espagnol et lui demanda d'inviter les chefs des villages environnants à venir à Melilla pour le rencontrer.
A leur arrivée,l'Amiral demanda une compensation pour les pertes encourues par les propriétaires des bateaux britanniques qui avaient été capturés.Les Rifains éludèrent avec ruse la discussion,répondant qu'ils ne pouvaient accéder aux demandes qui n'émanaient pas du Sultan,aux ordres duquels ils se déclaraient préparés à obéir.Sir Charles accepta ces vagues assurances;et avec un résultat non satisfisant,retourna avec l'escadron à Gibraltar,et m'adressa une communication faisant connaître le langage que lui avaient tenu les Rifains,et demandant que j'envoie un courrier exprès à la Cour maure pour requérir du Sultan qu'il donne ses ordres aux Rifains,dont il avait affirmé qu'ils étaient prêts à obéir,bien qu'il eût admis qu'il ignorait les noms des chefs avec lesquels il était en langue.
Dans ma réponse à l'Amiral,j'exprimai ma certitude que les Rifains avaient adroitement donné ces vagues assurances,pour l'éloigner lui et ses bateaux de leurs côtes,et que j'appréhendais que le Sultan fût surpris que nous fussions été conduits à supposer que les habitants rebelles et pirates de la côte rifaine paieraient une compensation ou donneraient une autre satisfaction,en application d'ordres quelconques donnés par Sa Majesté.
Dans ce sens,et comme je m'y attendais,le Sultan répondit à ma note;exprimant néanmoins un espoir,qui avait été formulé dans les années passées,selon lequel il chercherait,au moment le plus favorable,à faire en sorte que la population du Rif,qui avait été depuis un temps immémorial dans un état d'Etat semi-indépendant,soit plus assujettie à son contrôle.
Quelques mois après que l'escadron soit retourné en Angelterre,un bateau britannique,saisi par les calmes non loin du village de Benibougafer,fut capturé par un équipage de pirates rifains,et les marins anglais furent mis prisonniers.Des échos étant parvenus à Gibraltar sur la capture du bateau britannique,un vaisseau de guerre fut envoyé à Melilla pour s'efforcer d'obtenir,au travers de l'intervention des autorités espagnoles,et l'offre d'une

rançon,la libération des marins britanniques,mais cette initiative n'eut pas de succès.Ayant entendu que les Anglais avaient été présentés par les pirates à un marabout du Rif(ou homme saint)appelé Alhadri,lequel résidait sur la côte,et comme j'étais dans les années passées en contact amical avec une personne s'occupant de quelques Rifains qui étaient allés en pélérinage à la Mecque sur un bateau britannique,et qui avait été muni par moi de lettres de recommandation à des officiels consulaires britanniques,je lui écrivis une lettre amicale,exprimant l'indignation que je ressentis devant les outrages qui avaient été commis par ses frères pirates sur des bateaux
britanniques;(ajoutant)que j'avais été informé que les autorités de Gibraltar avaient tenté,lorsqu'elles apprirent que des marins britanniques étaient entre les mains des pirates,de payer une rançon pour leur liberté,mais qu'elles avaient échoué,du fait que des exigences exorbitantes avaient été mises en avant,et que comme j'avais appris que des compatriotes étaient entre ses mains,je me sentis satisfait qu'ils soient bien traités,qu'il faciliterait incessamment leur relâchement et leur retour à Gibraltar;et que j'entretenais à son sujet une opinion trop haute pour supposer qu'il ne consentirait pas à les libérer,exception faite du paiement d'une rançon,et que donc je ne ferais aucune offre de rachat pour mes compatriotes,sauf que je lui renouvelais ces assurances d'amitié et de bonne volonté,au sujet desquelles j'avais déjà dit que j'avais donné une preuve pour ce qui est de la libération passée de ses frères. Alhadri répondit que les marins étaient sous sa protection,qu'ils avaient été bien traités et qu'ils embarqueraient dans le premier bateau qui serait envoyé pour les prendre à bord.
L'engagement fut fidèlement exécuté,et à ma suggestion,les autorités de Gibraltar envoyèrent un cadeau convenable au digne marabout.J'écrivis également pour remercier Alhadri,et le prier d'user de son influence pour mettre un terme aux pénibles outrages commis,les années passées,par ses frères sur les vies et les propriétés de sujets britanniques,et pour dire que je prendrais probablement l'initiative d'une discussion avec les chefs,dans l'espoir d'arriver à une entente avec eux,en vue d'une cessation de ces outrages;,ajoutant que si mon amicale intervention ne mettait pas une fin à la piraterie de ses frères,le Gouvernement britannique serait obligé,de concert avec le Sultan,de recourir à des mesures hostiles à une large échelle,en envoyant des forces par mer et par terre,pour châtier ces sujets rebelles de Sa Majesté Chérifienne".
Il est certain que le cherif dont parle Jacques Caillé est bien Mohammed el Hadri,que Drummond Hay cite nommément dans l'extrait précédent.Mais si le doute n'est presque pas permis en ce qui concerne l'identité du chérif en question,en revanche,nous avons comme la vague impression que Drummond

Hay a des problèmes avec sa mémoire.En effet,Il fait état apparemment de la capture de deux bateaux anglais en 1851;cependant,lorsque nous lisons et relisons le passage ci-dessus de ses Mémoires,l'on pense qu'il a dû peut-être confondre les dates,en ce que les développements initiaux qu'il a consacrés au vaisseau de son pays saisi par les Benigougafer,en 1851,selon ses propres affirmations,concerneraient celui pris par les Guelaia-dont d'ailleurs les Benibougafer font partie-en 1848.Cette prise a,rappelons-le,fait l'objet de la correspondance N°6 du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 18 décembre 1848.
A moins toutefois que 1851 fut le témoin de deux actes de"piraterie" commis par les Guelaia à l'endroit de bateaux anglais.Toujours est-il que toutes les sources que nous avons consultées,n'ont répertorié qu'un seul exemple de ce type.
En vérité,par-delà cette question de l'erreur qu'aurait commise Drummond Hay quant au bateau anglais saisi par les Benibougafer,et pour lequel il intervint énérgiquement,comme il l'a raconté lui-même,auprès du Makhzen,sans compter l'initiative qu'il prit auprès des responsables d'un tel acte de"piraterie",ce qui compte pour nous,c'est le rôle que Mohammed el Hadri a joué dans la résolution du problème.
Sir John Drummond Hay,l'a noté ci-dessus dans ses **Mémoires**:le notable saidi a sauvé des marins anglais,des mains des pirates rifains ayant saisi leur bateau,le **Violet**.Notre ami,C.R.Pennell,l'historien anglais,cité abondamment dans notre ouvrage,a eu l'extrême amabilité de nous faire parvenir une collection composée de dizaines d'archives historiques de première main concernant la piraterie rifaine,au siècle dernier.Et parmi ces documents puisés notamment au **Public Record Office**,à Londres,aux Archives diplomatiques françaises,à Nantes,Aix,et Paris,et aux Archives nationales espagnoles,à Madrid,figurent des papiers d'une importance capitale pour nous,en ce qu'ils constituent soit des lettres que Mohammed el Hadri,premier du nom, a fait parvenir à Jagerschmidt et John Drummond Hay,soit des lettres que ces derniers lui ont envoyées.Et précisément parmi les correspondances en question,nous avons relevé un échange de correspondances entre le notable saidi et J.Drummond Hay,à propos des marins anglais que le premier nommé a sauvé.Nous ne disposons que de la traduction en anglais de la lettre d'el Hadri au diplomate anglais.De plus,nous n'en connaissons pas la date;mais étant donné le contexte,elle a dû être expédiée vers la fin de 1851,ou encore au tout début de 1852.La voici:
"Praise to the One God.To the English Officer John,Peace upon him who follow the way of the Lord.
Now that your messenger Amar Mekoury(?)has received from our hands your brethren four in number and their names are Jurt(?),William,Ned,and James,but two have died a natural death by God's will and no other and I have saved these men from the hands of Akkalaya and from death and this for the

love of God and for no other cause,for the Akkalaya wished as soon as they arrived at their Port to kill them,and I happened to arrive at Akkalaya just at that moment and I told them they should never kill them.
Now as to Amar Mekoury do not to fail in being kind to him and anything I can do for you here,write and tell me and I will accomplish it for you.The medium of communication between you and me must be Amar..He it(sic)is who has paid all expenses incurred on account of your brethern.He bought wool,drepes(?)and tobacco and watches over them like his own children.Il lent him money for this purpose and whatever else I did was for the love of God and in my desire to serve God----I do not seek from your letter thanks or prease.This is all I have to say but cherish for my sake Amar Mekoury do not neglect him and Peace
signed the servant of God Mohamed Alhadry".
En voici la traduction,par nos soins:"Louange à Dieu seul,à l'Officier britannique John,Paix sur celui qui suit le droit chemin.Sache que ton messager Amar Mekoury(?)a reçu de nos mains tes quatre frères,dont les noms sont:Jurt(?),William,Ned,et James,mais deux d'entre eux sont morts,d'une mort naturelle,par la volonté seule de Dieu.Je les ai sauvés des mains de Guelaia et de la mort,et cela pour l'amour de Dieu et pour nul autre motif,car les Guelaia comptaient les tuer,aussitôt arrivés à leur port,et je me rendis à Guelaia au moment précis où ils allaient le faire et je leur ai dit qu'ils ne devraient jamais les tuer.
Quant à Amar Mekoury(?),sois gentil avec lui et si je peux faire quelque chose pour toi ici,écris-moi et je l'accomplirai.
Les moyens de communication entre vous et moi passent par Amar..C'est lui qui a supporté toutes les dépenses engagées pour le compte de tes frères.Il acheta de la laine...(?) et du tabac.Il s'occupe d'eux comme s'ils étaient ses propres enfants.Je lui ai prêté de l'argent à cette fin,et pour tout le reste que j'ai fait,c'est pour l'amour de Dieu,et pour le servir.Je n'attends de vous ni remerciement ni éloge.C'est tout ce que j'ai à dire mais sois tendre par amitié pour moi,pour Amar Mekoury(?),ne le néglige pas.Signé,le serviteur de Dieu,Mohamed Alhadry".
La réponse de John Drummond Hay au notable saidi,intervint en date du 5 ou du 15 janvier 1852.Nous apprenons par elle que les quatre anglais sont arrivés chez lui,et qu'il prend bonne note des raisons qui ont amené son correspondant à les sauver,c'est à dire **pour l'amour de Dieu** 44 bis).
Nous reviendrons plus loin sur cette question des **motivations humanitaires de Mohammed el Hadri.**
Par ailleurs,par recoupement,et en nous fondant sur Pennell,nous avons réussi à connaître le nom du bateau anglais saisi:il s'agit du **Violet.**
De même qu'en nous appuyant sur le même Pennell,nous avons appris que les Anglais ont riposté à la capture du

Violet:"..Janus responded to the capture of the **Violet** by shelling the shoreline of the Qalaya peninsula,and sending a cutting-out expedition to burn the pirates's boats 45).Soit en français:"..**Janus.** répondit à la capture du **Violet**,en bombardant le littoral de la péninsule de Guelaia,et en envoyant une expédition en vue de brûler les bateaux des pirates".
P.G.Rogers indique que le Janus fut envoyé à la côte marocaine du nord,pour une opération punitive,sachant que l'expédition a fait du côté rifain des morts,de même qu'elle a donné lieu à la destruction des bateaux des"pirates" 46).
Compte tenu de ce que nous avions déjà noté,sur la base de l'ouvrage de Jacques Caillé sur Jagerschmidt,qui lui,n'évoque pas cette action de rétorsion,ou encore de représailles,selon les points de vue,le bombardement par le **Janus** de la côte rifaine des Benibougafer,de même que l'expédition visant à brûler les bateaux des"pirates"ainsi notées par Pennell,n'ont pas eu d'effet immédiat sur ces derniers.
Outre ces"ripostes" ponctuelles anglaises à des captures de bateaux par les Rifains,Pennell souligne que dans les années 1840 et 1850,les Britanniques conçurent des plans d'expédition punitive d'une plus grande envergure sur la côte rifaine.Cet auteur anglais souligne que la mise en application de tels projets d'attaque a été à chaque fois abandonnée,car cela aurait nécessité l'engagement dans l'opération d'un nombre"considérable d'hommes, sans compter que les Anglais n'étaient pas assurés de l'emporter"47).
Parmi ces projets d'expédition,à noter celui que le Capitaine H.W. Giffard soumit à l'Amiral Commandant de la flotte anglaise en Méditerranée 48).L'attaque serait limité à la zone des Trois Fourches(Tres Forcas):"The expedition should..consist of 2000 fighting men including some artillery and a few sappers and miners and 400 men to carry wounded etc.and this entirely independent of the crews and mariners of the vessels,as steamers are very short handed.To collect these quickly,I would employ the Marines of the Mediterranean and Lisbon fleets,and one regiment from Gibraltar or Malta;...Steamers must be employed,and were I to command,the shipping I should wish would be"Dragon","Dauntless","Retribution","Encounter","Firebrnd","Furu,"Scourge","Spiteful","Janus",and"Modeste" on account of her draught..ten or twelve flat boats,eight to carry from 80 to 100 men,but no occasion to carry guns,two life-boats,large and of good condition to ensure communication at the commencement of bath weather,etc...The men must be dressed in a dark colour and black belts,and be provided with conical bullets,to give them a chance,for the Rifians mode of fighting will be from a distance,and while they are so(and their muskets have a long reach)they will fire deliberately and not a single shot will be thrown away..."49).
En voici la traduction en français par nos soins:"L'expédition devrait comprendre 2000 hommes de

combat,y compris des artilleurs et un nombre limité de sapeurs du génie et de mineurs et 400 hommes pour le transport des blessés etc.Et cela indépendamment de l'équipage et des marins des bateaux,du fait que les vapeurs sont énormément à court de main d'oeuvre.Pour rassembler rapidement ces effectifs,j'emploierais les Marins de la flotte de la Méditerranée et de Lisbonne,et un régiment de Gibraltar ou Malte;..Des vapeurs doivent être utilisés,et où j'aurais à commander,je souhaiterais la mise en route du **Dragon**,du **Dauntless**,du **Retribution**,**de l'Encounter**,du **Fireband**,du **Furu**,du **Scourage**,du **Spiteful**,du **Janus**,et du **Modeste**,comptant sur sa puissance de traction...Dix ou douze bateaux plats,huit pour transporter de 80 à 100 hommes,mais sans opportunité de charger des armes,deux canots de sauvetage,grands et de bonne condition pour assurer la communication,au début du mauvais temps,etc...Les hommes doivent être entraînés à la couleur sombre et à la ceinture noire,et approvisionnés en balles coniques,pour leur donner une chance contre les Rifains dont le mode de combat consistera à tirer de loin,et comme c'est ainsi(leurs mousquets ont une longue portée),ils ouvriront le feu délibérément et aucune balle ne sera perdue..".

La minutie du plan d'attaque,et l'importance des moyens à mettre en oeuvre,nous révèlent au moins une chose,c'est que les Anglais,ou du moins ceux qui concevaient de tels projets,entendaient riposter aux"pirates"rifains,d'une manière si massive que ces derniers ne s'attaqueraient plus à leurs embarcations.

Quoi qu'il en soit,Pennell convient que ce fut pour des raisons diplomatiques qu'il n'a été donné aucune suite à de tels plans d'opérations militaires anglais d'envergure au Rif.

Ceci étant,il convient d'admettre que ce serait faire preuve d'un esprit d'abstraction outrancier si l'on traitait de ces projets d'expédition anglaise sur les côtes du Rif,indépendamment de plans d'attaques espagnols dans la même région,à la même époque,sachant que les deux séries de projets ont,comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent,convergé.

Et pour ce faire,nous allons recourir à Jacques Caillé,qui par la même occasion révèle l'attitude de la France à l'égard de ces expéditions anglo-espagnoles projetées.La citation tirée de l'ouvrage de Caillé **Charles Jagerschmidt** sera longue,très longue.Et nous n'hésitons pas un seul instant à la reproduire dans cet ouvrage,même si nous savons qu'il est toujours très mal vu de procéder de la sorte.C'est qu'elle est d'une telle richesse et d'une telle densité,qu'il nous paraît absurde de la paraphraser ou encore d'en citer certains passages;mais,quoi qu'il en soit,nous prendrons soin de la recouper avec d'autres sources.

De plus,ce texte est d'autant plus important pour nous qu'il cite vers la fin,nommément Mohammed el Hadri.

Voici ce que soutient Caillé:"L'Espagne et l'Angleterre envisagèrent une expédition commune,dont le bruit courut à Tanger dès le mois de décembre 1851.Jagerschmidt,d'ailleurs,ne croyait pas à sa réalisation,tant que les relations ne seraient pas rétablies entre la France et le Maroc 50).Le gouvernement britannique,écrivait-il,renoncerait sans doute,au moins provisoirement,à l'exécution de son dessein,dans la crainte que,profitant de la circonstance,nous abandonnions le terrain des négociations pour recourir à la force.Le consul d'Espagne et John Hay établirent cependant un plan de campagne,avec le concours du Commandant du **Janus**;et communiquèrent le résultat de leurs travaux à leurs gouvernements respectifs.Mais ceux-ci,à la demande de précisions que leur adressa le cabinet de Paris,répondirent au mois d'avril 1852"qu'une prochaine descente des forces combinées de l'Angleterre et de l'Espagne sur la côte du Rif était tout à fait dénuée de fondement".
Néanmoins,au mois de juin suivant,le gouvernement britannique faisait des ouvertures au ministère français pour obtenir sa coopération en vue d'une expédition contre les Rifains.Jagerschmidt fut naturellement appelé à donner son avis sur la question,qu'il étudia complètement avec toutes ses conséquences possibles.
Le théâtre des opérations se restreindrait à la tribu des Guelaia,entre le cap des Trois Fourches et Melilla,c'est à dire là où se trouvaient les repaires des pirates.Melilla servirait de base d'opérations aux soldats espagnols qui pénétreraient dans l'intérieur du pays,tandis que des bâtiments anglais débarqueraient plusieurs corps de troupes sur différents points de la côte.En même temps,d'autres navires britanniques feraient des diversions tout le long du rivage rifain,pour retenir les habitants et les empêcher de se porter tous à la fois sur le même point.
Ce projet pouvait réussir,mais les dommages causés aux pirates ne comporteraient peut-être pas les pertes que ceux-ci feraient subir à leurs adversaires.L'Espagne tirerait sans doute avantage de l'expédition;ce serait l'occasion pour elle d'occuper les abords de Melilla,pour dégager la place étroitement bloquée.Mais on pouvait redouter,au cas d'un échec initial,que le désir de la vengeance n'entraînât les Anglais plus loin que nous devions le désirer. Même si le succès de l'expédition était complet et si les Rifains recevaient une terrible leçon,il était permis de penser que celle-ci ne leur profiterait pas.En raison de leur caractère,ils auraient le désir de se venger et l'approche des côtes du Rif deviendrait encore plus dangereuse pour les navires anglais et espagnols.John Hay,avec sa profonde connaissance du Maroc,ne s'abusait certainement pas sur ce point;aussi pouvait-on se demander si,pour garantir l'avenir,les Anglais ne chercheraient pas à s'établir et se fortifier sur plusieurs points de la côte,sous le prétexte de

protéger leur marine marchande contre d'incorrigibles pirates.
Une autre question se posait,celle de la coopération française à l'expédition hispano-anglaise.Le gouvernement marocain ne comprendrait jamais que c'était une affaire de civilisation,à laquelle toutes les nations chrétiennes se trouvaient intéressées.A ses yeux,il s'agissait seulement,vis à vis de l'Espagne,de la continuation d'une lutte qui durait depuis des siècles et la question du Rif se ramenait uniquement à un démêlé particulier entre les Anglais et les Rifains,à propos de deux ou trois navires pillés.Le makhzen serait singulièrement étonné que nous prenions part à la répression britannique et ne verrait,dans notre conduite,que la"conséquence de cet esprit guerrier et envahisseur qu'il nous supposait et qui nous rendait,d'après lui,disposés à abuser de notre force contre le Maroc".Néanmoins,notre position serait loin d'avoir à en souffrir,car il ne ferait que nous redouter davantage.
Un appui prêté à l'Angleterre n'aurait donc pas de conséquences regrettables sur nos rapports avec le gouvernement chérifien,mais il en serait autrement avec les Rifains.Ceux-ci,loin de nous avoir jamais donné contre eux aucun grief,n'avaient toujours eu pour nous que des procédés d'amis.Ils ne s'expliqueraient pas notre intervention dans une affaire qu'ils considéraient comme une simple querelle entre eux et les Anglais,et ce serait nous les aliéner à coup sûr.Or,nous avions intérêt à maintenir de bonnes relations avec eux,en raison du voisinage immédiat de l'Algérie;il serait dangereux de changer en haine leur amitié.
Si nous devions pourtant prendre part à l'expédition de l'Angleterre et de l'Espagne,il fallait en prévoir les conséquences.On pénétrerait dans le Rif,on brûlerait des villages,on viderait des silos,on détruirait des moissons,on tirerait une vengeance éclatante.Mais le caractère des habitants ne permettait pas d'espérer que,pour autant,il serait mis fin à la piraterie;seulement,elle s'exercerait désormais au détriment des navires français comme à celui des bateaux anglais et espagnols.Pour éviter ce danger,il faudrait obtenir un résultat total et complet?Or,ce but ne semblait pas pouvoir être atteint sans la prise de possession d'un ou plusieurs points de la côte,ce qui permettrait d'exercer une surveillance constante sur la navigation.Mais alors,laquelle des trois puissances coalisées serait chargée de ce soin?L'Espagne seule pouvait l'être sans porter ombrage soit à l'Angleterre,soit à la France;toutefois,elle savait par expérience,avec ses présides,ce qu'il en coûtait pour se maintenir dans des possessons de ce genre.La piraterie,du reste,ne s'exerçait-elle pas sous les canons mêmes de la place de Melilla?
En résumé,écrivait Jagerschmidt,nous avions tout à perdre et rien à gagner en participant à une expédition quelconque dans le Rif.La piraterie,qui ne serait pas supprimée,s'exercerait

à notre préjudice,et nous nous aliénerions les Rifains,ce qui pouvait constituer un danger pour l'Algérie.La destruction des pirates posait une question d'humanité;nous devions faire des voeux très sincères pour le succès de la répression qu'auraient à exercer l'Angleterre et l'Espagne,mais sans y prendre part.
Néanmoins,la corvette à vapeur le **Newton** vint mouiller en rade de Tanger au mois de juillet 1854.Son commandant de frégate de Chaillé,avait reçu du ministre de la Marine des instructions lui prescrivant de se rendre sur la côte du Rif et de détruire toutes les embarcations des Rifains qu'il pourrait découvrir.Ces ordres avaient pour motif,disait la depêche ministérielle,le dernier acte de piraterie commis sur un navire anglais l'année précédente 51).
Le Commandant de Chaillé mit Jagerschmidt au courant de sa mission.Notre chargé d'affaires s'en étonna fort,car elle se trouvait en opposition complète avec les instructions qu'il avait lui-même reçues du ministère des affaires étrangères.Il réussit à convaincre l'officier de marine qu'il devait y avoir un malentendu et qu'une démonstration à coups de canon contre le Rif était susceptible d'entraîner pour nous des conséquences regrettables.Mais de Chaillé reçut une nouvelle dépêche de son ministre,lui renouvelant ses précédentes instructions;il dut s'exécuter.Dans ces conditions,Jagerschmidt écrivit officiellement au commandant du **Newton** pour rejeter la responsabilité des événements que pourrait entraîner le changement complet de la politique du gouvernement.En outre,il désigna son chancelier Cotelle pour prendre part à l'expédition et le chargea spécialement d'entrer en relations avec un marabout de la région,Mohammed el-Haddari,afin de pallier,dans la mesure du possible,les inconvénients d'une démonstration armée.
Aux abords de Melilla,le Newton rencontra une grande embarcation,chargée de trente-quatre Rifains qui venaient d'Oran avec des expéditions françaises régulières.Le commandant de Chaillé pris trois de ces hommes à son bord pour faciliter la visite au marabout,puis continua sa route.En longeant la côte,le navire français essuya deux ou trois fois un certain nombre de coups de fusil,auxquels il répondit par quelques obus qui détruisirent deux embarcations et tuèrent deux ou trois Rifains.Il arriva ensuite devant le village d'Azanem-il faut lire **Azanen-**,à la limite de la tribu des Guelaia et de celle des Beni Said.C'était une petite agglomération,sur le sommet d'une grande colline,au fond d'une baie étroite dans laquelle se trouvaient,tirées à terre,une dizaine de barques.Devant l'attitude pacifique des habitants qui regardaient passer le **Newton** sans se livrer à aucune manifestation,le commandant de Chaillé décida d'aller d'abord voir Mohammed el-Haddari,sauf à revenir le lendemain,s'il y avait lieu,pour détruire les barques qu'il avait découvertes.

On a déjà vu la réception faite à nos compatriotes par le marabout,qui leur donna d'utiles précisions sur les pirates 52).L'unique repaire de ces derniers était le petit village,très pauvre,d'Azanem.Si ses habitants pouvaient être réduits à l'impuissance,déclara El-Haddari,on n'aurait plus un seul sinistre à déplorer,car ils étaient les instigateurs de tous les attentats qui s'étaient produits.C'étaient eux qui avaient tiré sur les marins du **Janus** en 1851,pillé le **Flora** en 1852 et capturé le **Cuthbert Young** en 1853.Le marabout comprenait parfaitement l'indignation que la piraterie inspirait aux nations civilisées et déplorait lui-même amèrement les brigandages auxquels se livraient ses voisins,mais son influence n'était pas assez grande pour les faire renoncer à leurs habitudes.Pourtant,à la suite de la campagne récente du **Prometheus** 53),qui leur avait inspiré une certaine crainte,les Rifains avaient souhaité d'entrer en pourparlers avec les Anglais,"en vue de conclure une paix durable".

Le commandant de Chaillé résolut de profiter de ces bonnes dispositions pour tenter de mettre fin à la piraterie.Mohammed el-Haddari approuva son projet et lui affirma que les gens d'Azanem solliciteraient avec empressement notre intervention.Il leur envoya aussitôt un messager pour les prévenir que le **Newton** se présenterait le lendemain matin devant leur village,prêt à les écouter.

Dès que le navire approcha de la côte,on vit accourir de tous côtés des hommes qui agitaient des pavillons blancs.Puis,une embarcation montée par douze Rifains vint accoster le bâtiment français.Un des chefs prit la parole,exposa que les habitants d'Azanem reconnaissaient leurs torts envers les Anglais et demandaient leur grâce et la paix.Puisque Dieu,dit-il,avait amené les Français dans leur pays,il les suppliait d'intercéder en leur faveur.Le commandant de Chaillé lui répondit que les pirates,par leurs brigandages,s'étaient mis au ban de toutes les nations.Cependant,il voudrait bien"consentir à les ramener au bien",mais à trois conditions:ils solliciteraient par écrit l'intercession de la France;ils se soumettraient aux exigences qui leur seraient imposées;enfin,deux ou trois d'entre eux viendraient avec lui à Tanger pour renouveler leur déclaration aux chargés d'affaires de France et d'Angleterre.Les Rifains acceptèrent ces conditions et trois de leurs chefs restèrent à bord du **Newton** après avoir,en guise de soumission et suivant l'usage,sacrifié un boeuf sur le pont du navire.

Dès l'arrivée du bâtiment français à Tanger,John Hay fut mis au courant de la situation.Il en parut médiocrement satisfait,sans doute blessé du résultat assez inattendu d'une intervention directe de notre part,qui témoignait de l'importance de notre position dans le Rif.Aussi,semblait-il disposé à repousser la supplique des Rifains.Sur la demande de Jagerschmidt,il consentit neanmoins à recevoir les trois

hommes,mais leur déclara qu'après tout ce qui s'était passé,il ne pouvait avoir aucune confiance dans leurs paroles,qu'ils devaient lui offrir des garanties sérieuses et qu'alors seulement son gouvernement déciderait.Notre chargé d'affaires discuta lui-même avec les Rifains de ces garanties:le paiement d'une indémnité,la destruction de leurs embarcations ou la remise d'otages qui resteraient à Tanger.Mais les négociations n'aboutirent pas et,quelque temps après,les habitants d'Azanem regagnèrent leur village.
La campagne du **Newton** n'avait pas eu les fâcheuses conséquences que redoutait Jagerschmidt.Sans doute avions-nous causé quelques dommages aux Rifains,mais seulement après qu'ils eussent tiré les premiers sur notre bâtiment.Le principal résultat de l'expédition avait été de voir la France choisie comme intermédiaire et son prestige s'en trouvait rehaussé.D'autre part,les constatations faites par le commandant de Chaillé et les renseignements donnés par le marabout El-Haddari avaient permis de connaître le refuge des pirates,les moyens dont ils disposaient et les procédés qu'ils employaient.C'étaient de pauvres gens,qui ne possédaient qu'un petit nombre d'embarcations.Ils se contentaient du reste de capturer les bateaux surpris dans leurs parages par les calmes ou portés sur la côte par les courants,et toujours au même endroit;mais n'allaient pas arrêter les navires au large et les couler après avoir massacré les équipages" 54).
Ces longs extraits sont significatifs à plus d'un titre:
-Ils dénotent notamment la rivalité entre l'Espagne,la Grande-Bretagne et la France,au Maroc,dans cette décennie 1850.
-Ils expliquent dans quelle mesure la France avait intérêt à ce que le travail de"nettoyage" en quelque sorte au Rif soit fait plutôt par l'Angleterre et l'Espagne,et cela afin qu'elle puisse en tirer tous les bénéfices,sans coup férir,et sans s'aliéner les Rifains qui pourraient créer des désordres dans l'Algérie toute proche.Le rôle de Jagerschmidt,chef de la Légation de France au Tanger,à l'époque,est mis en exergue.Caillé nous explique comment la solution politique préconisée par ce dernier a fini par prévaloir dans une certaine mesure.
-ils soulignent l'influence relative que Mohammed el Hadri avait dans la région de Melilla,de même que son attitude à l'endroit de la "piraterie".
-ils indiquent en quoi une puissance étrangère,en l'espèce la France,pouvait intervenir dans les affaires intérieures du Maroc,sans être inquiétée outre-mesure par quelque force nationale que ce soit.
Malheureusement,le Fonds Hassan Ouchen est muet sur cette intervention de de Chaillé non loin de la tribu des Beni Said.Autrement,nous aurions eu de très utiles informations sur cette expédition.

-ils établissent un lien entre le commerce international européen et la piraterie rifaine.Nous y reviendrons.
-La lutte contre la piraterie rifaine est présentée comme une "affaire de civilisation",comme une "question d'humanité".

c)la troisième lettre
La lettre N°9,en date du 25 Joumada 1268-16 avril 1852,est libellée dans des termes assez vagues;cependant,elle pourrait avoir un rapport avec la"piraterie".Mais,afin que le lecteur puisse en avoir le coeur net,il serait opportun que nous fassions état ici de certains de ses développements,fussent-ils sujets à des interprétations contradictoires.
La lettre témoigne d'une intercession antérieure de Mohammed el Hadri auprès du Makhzen,en faveur de deux patrons ou capitaines de bateaux,les raiss Bounikoula (Bounigoula?) Bougafiri,et Saïdi,qui s'étaient emparés d'une cargaison de maïs qui se trouvait à bord de felouques européennes(la lettre ne spécifie pas à quel(s)pays appartiennent ces dernières).
Le Makhzen affirme avoir accepté l'intercession du notable saidi en leur faveur.
Le raiss saidi,en faveur duquel le consul anglais est intervenu,poursuit la lettre,a été relâché,tandis que pour l'autre,le Makhzen fait ce qu'il peut pour le relâcher.
C'est à croire donc que les deux prisonniers étaient entre les mains d'Européens.
Enfin,la lettre informe Mohammed el Hadri que la mhalla va se rendre la même année au Rif.Alors la question qui se pose est la suivante:est-ce pour calmer les esprits au plan purement interne,ou au contraire,pour empêcher que des actes de "piraterie"soient commis,ou encore pour les sanctionner,une fois survenus,ou pour les deux à la fois?
Apparemment,la correspondance ne le spécifie pas.

d)La quatrième lettre
La quatrième lettre N°11,en date du 16 Shoual 1269-23 juillet 1853,n'est pas claire.Il y est question de prise de bateaux,mais cette fois-ci non à des "Chrétiens" mais à des Rifains.Il faut souligner à cet égard qu'à des actes de"piraterie" commis par les Rifains contre les bateaux européens,faisaient écho des actions en sens inverse,surtout du fait des Espagnols.C'est ainsi qu'en octobre 1852,un bateau espagnol de Melilla s'approprie trois barques rifaines-qui s'attaquaient à une balancelle espagnole-réussissant par la même occasion à s'emparer de 50"pirates" marocains.Jacques Caillé qui rapporte l'information,affirme:"on retrouva des armes,des longues vues et des vêtements,dépouillés des équipages des navires pillés sur la côte.Le hasard avait mis entre les mains du gouverneur de Melilla"le noyau de cette bande de pirates qui rendait la navigation si dangereuse dans ces parages".Naturellement,on les mit en prison et le gouverneur repoussa les démarches des

habitants du Rif pour obtenir la libération de leurs compatriotes.Mais alors les tribus qui entouraient la place ouvrirent un feu nourri sur la ville et ne cessèrent que sur la menace des Espagnols de faire trancher la tête aux prisonniers.Les négociations furent reprises et se terminèrent par un accord:les cinquante pirates recouvrèrent la liberté moyennant une rançon de cinquante boeufs.En rapportant le fait,Jagerschmidt écrivait:"Cet incident montre une fois de plus combien en réalité la conduite des Espagnols à l'égard des Rifains rend leur situation peu digne de l'intérêt de l'Europe".L'attitude du gouverneur de Melilla fut d'ailleurs l'objet des attaques les plus vives dans toute la presse espagnole.Il est certain qu'elle témoignait bien peu du désir de voir mettre fin aux actes de piraterie commis par les Rifains.Elle n'était pas faite pour attirer à l'Espagne la sympathie des autres puissances dans cette question du Rif,dont elle aurait voulu faire une question européenne.
Le problème intéressait en effet la sécurité des marines de tous les pays;en face d'actes de piraterie,il devait y avoir solidarité de pensée,sinon d'action,entre les puissances chrétiennes" 55).
En laissant de côté le côté normatif d'une telle assertion de Jacques Caillé,nous reviendrons plus loin sur cette question de captures de bateaux rifains par des Espagnols,à propos de la saisie en particulier d'une embarcation de Mohammed el Hadri lui-même.
Certes,cette correspondance N°11 est confuse,mais l'on en déduit que c'est la tribu des Beni Said qui est touchée par ce type de réprésailles ou de rétorsion.L'on apprend ainsi que des représentants de cette tribu sont attendus au Makhzen-et cela très vraisemblablement dans le but de se plaindre de la saisie de leur felouque par les Espagnols-mais que jusque-là aucun d'eux ne s'y est encore présenté.
L'on comprend indirectement que les Beni Said ont demandé aux Espagnols de leur restituer leur felouque,mais que ces derniers s'y sont refusés,prétextant qu'ils ne le feraient le cas échéant que par l'intermédiaire du Gouverneur(sous-entendu du Rif).
Le Makhzen,poursuit la lettre,a écrit au Commandant de Melilla(le Hakem) au sujet de cette felouque,sachant que sa réponse arrive ou arrivera à notre notable saidi.
Quant aux propriétaires des deux autres felouques(entendez celles,parmi les trois en tout,qui sont été apparemment saisies par les Espagnols)la lettre indique à Mohammed el Hadri qu'ils doivent se rendre auprès du Makhzen.Aux fins sûrement de lui expliquer de vive voix ce qui leur était survenu à cet égard.Et ce qui est significatif sur ce plan,c'est que la lettre affirme juste après,que ces propriétaires de bateaux "fuient le Makhzen".
Alors,la question qui se pose est la suivante:quel rapport y-a-t-il entre les felouques évoquées par la lettre N° 11 et

les faits rapportés ci-dessus par Jacques Caillé?S'agit-il de la même affaire?
Certes,neuf mois séparent les deux faits.De même que la lettre makhzénienne ne parle pas des cinquante prisonniers.Mais sait-on jamais,les correspondaces contenues dans le Fonds Hassan Ouchen sont parfois si imprécises,ou tout au moins incomplètes pour ce qui est des affaires qu'elles évoquent,qu'il est possible que les sources en question traitent du même phénomène.

e)la cinquième lettre

La correspondance N°24,en date du 2 Joumada II 1272-9 février 1856,a fait l'objet d'une traduction en espagnol,dans un article 56) de Et-Tabyi 57);nous aurions reproduit intégralement une telle traduction si l'auteur ci-dessus ne l'avait émaillée d'erreurs,la plupart du temps,il est vrai,de détail.Quoi qu'il en soit,en voici les passages les plus pertinents pour nous:"..au sujet de l'affaire,ce que tu as convenu avec le Cheikh el Haj Mohammed Ben el Haj el Oulichki 58),Cheikh el Haj Mohammed Ben el Mokhtar,et les gens des ports du Rif,pour qu'ils garantissent le paiement de l'indémnisation qui serait due pour les éventuelles attaques qu'ils pourraient commettre sur des embarcations de Chrétiens 59),de sorte que si ces dernières venaient à être poussées vers la côte,il ne faudrait pas les toucher,même si elles échouent,il faudrait les garder et les protéger corps et biens,en plaçant des sentinelles de nuit,pour qu'elles ne soient pas pillées;jusqu'à ce que leurs propriétaires reconnaissent qu'elles n'ont pas été touchées.Les gens des ports s'y engageraient par un acte juridique légalisé par le cadi.Envoie-nous ces actes...Ainsi le trafic maritime se fera en paix.Et si tu constates que les gens des ports sont sincères et respectent leurs engagements,en ce qu'ils ne se livrent plus à la piraterie,il n'y a pas d'inconvénient à ce que tu te concertes avec eux à ce sujet;mais dans le cas contraire...informe-nous sans rien nous cacher.Tu es notre représentant et notre soutien dans ces régions" 59 bis).
Mais en fait,ce qui importe dans l'article de Et-Tabyi,c'est moins la traduction,mais plutot le commentaire dont il l'a fait précéder et suivre.Ledit article est intitulé **Sobre Charles Jagerschmidt.**Il critique les jugements défavorables de ce dernier à l'endroit de l'Espagne,dont nous avons touché un mot au sujet de la maniere dont notre voisin d'outre-détroit a unitatéralement usé de représailles à l'endroit des "pirates" Rifains de l'autre siècle.Sur ce point précis Et-Tabyi dit expressément ce qui suit:"No había nación que mas que España,hubiera dejado acumular impunemente tantas injusticias,que tuviera tantos insultos que vengar,tantas violaciones de tratados que suscitar y que,en una palabra,mostrará tanta debilidad hacia Marruecos" 60);soit en français:"Il n'y avait pas une nation davantage que l'Espagne qui aurait pu laisser accumuler impunément tant

d'injustices,qui aurait tant d'insultes à venger,tant de violations de traités à susciter(?),et qui en un mot,aurait montré tant de faiblesse face au Maroc."
Mais c'est la suite qui est la plus intéressante en ce qu'elle dénote notamment l'attitude que les Rifains avaient à l'adresse des Espagnols,en général,et ceux de Melilla,en particulier,sachant que de telles observations rejoignent ce que nous notions au début de cette rubrique relative a la légitimité éventuelle de l'emploi du terme de"piraterie",dans le Rif oriental au siècle dernier:"Su posición(celle de l'Espagne)era aún menos buena en el Rif y la situación de Melilla no podía sino exaltar el orgullo de los rifeños.En efecto,la plaza,bloqueada tras sus murallas,estaba expuesta a las guerrillas perpetuas de las tribus vecinas,que soportaba con una paciencia resignada.La presencia de los españoles en ciertas ciudades de la costa tenía por resultado constituirles en permanente estado de guerra con los rifeños.No había uno sólo de éstos que no se creyera en su derecho buscando el apoderarse de los navíos andaluces,que atacaban ante los mismos ojos de la guarnición de Melilla.Además,los rifeños acusaban,por su parte,a los españoles de capturar a los barcos del país que pasaban a su alcance.En resumen,a los ojos de los habitantes del Rif no había actos de piratería cometidos sobre barcos españoles,sino simplemente,hechos de guerra,consecuencia de las hostilidades,abiertas desde años entre los dos países" 61) 62).
Ce qui donne en français:"Sa position(celle de l'Espagne)était encore moins bonne dans le Rif,et la situation de Melilla ne pouvait qu'exalter l'orgueil des Rifains.En effet,la place bloquée derrière ses murailles,était exposée aux guerrillas perpétuelles des tribus voisines,qu'elle supportait avec une patience résignée.La présence des Espagnols dans certaines villes de la côte,avait pour résultat de constituer un permanent état de guerre avec les Rifains.Parmi ces derniers,pas un seul qui ne se crût dans son droit,en cherchant à s'emparer des navires andalous,qu'ils attaquaient sous les yeux mêmes de la garnison de Melilla.De plus,les Rifains accusaient,pour leur part,les Espagnols de capturer les barques du pays qui passaient à leur hauteur.En résumé,aux yeux des habitants du Rif,il n'y avait pas d'actes de piraterie de commis sur les bateaux espagnols,mais uniquement des faits de guerre,comme conséquence des hostilités,ouvertes depuis des années entre les deux pays.
Voilà qui apporte de l'eau à notre moulin,en ce que nous nous refusions à employer le terme de **piraterie** sans guillemets.En clair,les Rifains considéraient les captures de bateaux comme actes de guerre.
Et Et-Tabyi de prendre prétexte de la lettre précédente du Makhzen(N°24) pour montrer que même le monarque marocain ne"dépréciait" 63) pas l'Espagne,comme l'a fait Caillé,en ce

que-c'est sous-entendu dans les développements de Et-Tabyi,qu'il avait demandé à Mohammed el Hadri d'ordonner aux Rifains de dédommager les Chrétiens contre lesquels ils commettaient des actes de"piraterie".

f)les sixième,septième et huitième lettres

La lettre N°25,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 24 Ramadan 1272-29 mai 1856,se fait l'écho du **fassad**,qui continue de règner chez les Guelaia,en ce qu'ils se sont emparés pour l'heure d'un "grand bateau anglais".
Après vérification dans différentes sources,nous avons trouvé le nom du bateau en question.Il s'agit de **l'Hymen** 64).
"Le consul anglais,poursuit la correspondance,s'est présenté chez nous,en brandissant la menace d'une expédition militaire de son pays et de l'Espagne,chez eux-entendez les Guelaia-,et nous,nous n'aimons pas cela....il faut réprimer ces injustes..,"ajoute l'écrit.
Sur quoi,l'on comprend-les mots n'en sont pas clairs-que les Guelaia ne se sont pas conformés à la paix et à la conciliation qui existaient alors entre le Maroc et l'Espagne.
Puis,il est indiqué dans la missive,que le Makhzen a écrit à ces tribus une lettre d'admonestation,et que Mohammed el Hadri doit leur lire lui-même la correspondance en question.
La fin de la lettre N°25 est confuse,et il est dommage que nous ne puissions en comprendre les termes,car il est vaguement question des rapports entre les"Chrétiens"au sujet du Maroc,et cela,en liaison avec l'éventualité que "les Anglais restent là",c'est à dire apparement,en tant **qu'occupants**(?).
Cette fois encore,Mohammed el Hadri va entrer en action,pour intervenir en faveur du bateau anglais saisi par les Guelaia,ou du moins pour son équipage formé de quatre hommes.
Nous avons déjà très longuement cité John Drummond Hay,le Consul-Général anglais de l'époque,en reproduisant certains passages de ses **Mémoires**,afin de montrer quel type de relations existait entre notre notable saidi et les Anglais.Et,répétons-le encore une fois,si nous l'avons fait,sans respecter le principe académique selon lequel il ne faut pas que les citations dépassent un certain nombre de lignes,c'est parce que nous estimions que les extraits que nous recopions pour les besoins de notre ouvrage,étaient si pertinents pour notre propos qu'il valait mieux les reprendre in extenso,plutôt que de recourir à des faux-fuyants,qui n'auraient, en fin de compte,que le défaut,maquillé en vertu,de dire strictement la même chose,en "trichant" en quelque sorte.Et comme,pour cette affaire de **l'Hymen**,nous disposons d'un texte à notre sens relativement complet,nous ne pouvons nous empêcher d'user du même procédé,à savoir le reproduire dans sa quasi intégralité.Il s'agit de l'article cité à plusieurs reprises ci-dessus,de Pennell.Ecoutons-le:"In june 1856,al-Hadari helped the British again,this time

by ensuring that the four sailors from the **Hymen**,which had been captured by Guelaia,were returned by way
of Melilla" 65).
"So al-Hadari,poursuit Pennel,was certainly helpful to the British Consul-General.He got back a lot of seamen.The question is:why?What interest had this sharif in securing the release of British sailors and in triying to put an end to piracy?
Al-Hadari does seem to have objected to piracy out of principle.That,at any rate,is what he repeatedly told Drummond Hay:"I have saved these men from the hand of Guelaia,and from death and this for the love of God,and for other cause"(1851,**Violet**).
(Pennell,ou celui qui a corrigé les épreuves du texte,a fait ici une erreur de transcription:il faut lire and for no other cause,sur la base du texte de la lettre d'el Hadri à J.Drummond Hay,que nous avons reproduite plus haut intégralement;ce qui est tout le contraire),
"My messenger says,the Shereef vehemently expressed(to the Guelaia shaykhs)his abhorrence of these acts of piracy,against peaceful vessels",(1854,Cuthbert Young)"This has been done by us as duty and solely for the love of God..The man who fears God is sure to act with kindness and humanity towards his fellow creatures(1856,**Hymen**)66).A British naval officer came to the same conclusion,by paying al-Hadari the highest compliment he could think of(even if today it sounds rather bizarre):"..as far as I can judge,no Christian could have acted in a more humane or honorable manner" 67).
En voici la traduction:"en juin 1856,el Hadri a aidé les Anglais de nouveau,et cette fois,en faisant en sorte que les quatre marins de **l'Hymen**,qui avaient été capturés par les Guelaia,soient rendus via Melilla.
Ainsi,el Hadri a aidé certainement le consul général britannique.Il récupéra de nombreux marins.La question est:pourquoi?Quel intérêt avait ce chérif à assurer la libération des marins britanniques,et à essayer de mettre un terme à la piraterie?El Hadri semble s'être opposé à la piraterie,par principe.Moyenannt quoi,il ne cessait de répéter à Drummond Hay:"J'ai sauvé ces hommes des mains de Guelaia et de la mort,**et pour nulle autre raison**(1851,**Violet**),,"mon messager dit que le chérif exprima avec véhémence(aux cheikhs des Guelaia),son aversion pour ces actes de piraterie,contre des bateaux pacifiques"(**1854,Cuthbert Young**)-le bateau anglais délivré des mains des Guelaia par le **Prometheus**,en 1854,évoqué plus haut-Cela a été fait par nous comme un devoir et uniquement pour l'amour de Dieu...l'homme qui craint Dieu,est convaincu d'agir avec gentillesse et humanité envers ses camarades créatures(1856,**Hymen**).Un officier naval britannique est arrivé à la même conclusion,en formulant à l'adresse d'el Hadri le compliment le plus élevé auquel il pût penser(même

si de nos jours cela sonne bizarre):"..aussi profondément que je puisse juger,aucun chrétien n'aurait pu agir d'une manière plus humaine et plus honorable".
Bien évidemment,nous rejoignons par là la lettre d'el Hadri à J.Drummond Hay,datant de la fin de 1851 ou du début de 1852,ou le marabout fait savoir qu'il a sauvé les quatre marins du **Violet,par amour de Dieu,et uniquement par amour de Dieu.**
Pennell juge cette appréciation de cet officier de marine comme quelque peu curieuse.Et effectivement,elle pourrait le sembler à celui qui n'a qu'une connaissance superficielle de l'Islam.
Nous sommes persuadé que d'aucuns iraient jusqu'à considérer que Mohammed el Hadri,premier du nom,a été une espèce de bourgeois **comprador**,qui par définition,aura facilité la pénétration impérialiste occidentale au Rif 68).Ceci est un axe de recherche ou de réflexion.Mais il en existe un autre qui n'a rien à voir avec l'objectivité historique ou d'autres catégories scientifiques de la même famille.C'est celui du soufisme,soit en tant que ligne de conduite individuelle-comme dans le cas des Hadri-soit comme un terrain de prédilection,voire même de délectation,pour ceux,qui tout en ne le pratiquant pas dans leur vie quotidienne,penchent pour les écrits y afférents,qui constituent pour eux le meilleur de ce qui ait jamais été transcrit,en matière de poésie;et s'ils sont de surcroît musulmans,ils feraient leur cette dernière proposition,avec toutefois cette nuance:en dehors du Coran et des hadiths.Et ceux parmi les chercheurs,soufis de goût ou même d'action,qui penchent pour ce genre d'écrits,pourraient parfaitement justifier leur attitude en question,par l'idée selon laquelle il n'y a aucun mal à être subjectiviste,mais à condition toutefois d'en être conscient.
L'on pourrait dresser une anthologie d'écrits spirituels de soufis relatifs au christianisme et au judaisme,et nous sommes sûr que bon nombre de mystiques musulmans,peut-être la grande majorité,voire même tous,autant qu'ils sont,n'ont eu à l'adresse des deux autres religions monothéistes que **paroles courtoises et aimantes.**
Mais comme nous ne pouvons faire état ici longuement de ces écrits,nous nous en tiendrons donc à quelques uns d'entre eux,significatifs pour notre propos.
Il s'agit essentiellement des écrits de l'émir Abdelkader,qui sont d'autant plus parlants qu'il a toujours représenté aux yeux de tous,le chantre par excellence de la résistance algérienne au colonialisme français.Moyennant quoi,Abdelkader n'était censé penser de la France que du mal,sachant qu'il est tout à fait naturel que l'on puisse n'avoir que haine pour son ennemi.Or,il n'en fut rien,précisément parce que l'émir était un soufi.
Nous ne voudrions pas discuter de la question de savoir si les mystiques musulmans,qui étaient bien disposés à l'égard des deux autres religions monothéistes,et surtout à l'égard

de ces mêmes pays chrétiens,qui venaient leur causer du tort en leur imposant leur occupation militaire,étaient habilités à le faire,aux yeux de l'Islam.Car là n'est pas notre propos,et cela d'autant que nous entrerions dans des discussons religieuses,dont il n'est pas dit par principe que nous serions capable de les mener comme nous aurions voulu,**n'étant pas nous-même de toute évidence théologien.**
Bruno Etienne vient de publier une sorte de biographie,extrêmement respectueuse,de Abdelkader,et pour montrer que l'émir algérien "aimait" ses ennemis objectifs,nous pourrions citer de nombreux passages de cet ouvrage.Mais pour nous limiter à ce qui nous semble l'essentiel à cet égard,nous nous contenterons de ces extraits suivants:
-"La défaite de l'émir et son exil furent pour lui l'occasion providentielle d'offrir une influence spirituelle,une bénédiction à cette France qui allait devenir,volens nolens,une puissance musulmane.Cette fonction en faveur de l'Occident,Abdelkader la remplira jusqu'à sa mort et il n'est point besoin de chercher ailleurs sa fidélité à ses engagements et plus tard son refus du royaume 69)....
Abdelkader écrivit alors un poème mystique,dont voici des extraits:
Je ne cesse d'être,au sujet de moi,dans la folie et l'éblouissement
En moi est toute l'attente et l'espérance des hommes
Pour qui le veut Coran
Pour qui le veut Livre discriminateur
Pour qui le veut Tora
Pour tel autre Evangile
Pour qui le veut mosquée où prier son Seigneur
Pour qui le veut synagogue
Pour qui le veut cloche ou crucifix
Pour qui le veut Kaaba dont on baise pieusement la pierre
Pour qui le veut images
Pour qui le veut idoles
Pour qui le veut retraite ou vivre solitaire
Pur qui le veut guinguette où lutiner les biches..." 70).
-"Plus tard,l'oeuvre mystique d'Abdelkader,**le Livre des Haltes**,nous permettra de comprendre que son respect pour les itinéraires des autres s'appuyait sur la certitude que Dieu dépasse nos croyances et leurs formes" 71).
-Il remplissait son esprit de tout ce que l'Europe produisait qui lui paraissait utile pour l'Orient et en même temps il sentait que l'Occident pouvait aussi être fécondé par l'Esprit et il écrira dans *l'Avis à l'indifférent*:
Ah,S'il voulait m'écouter...s'il venait me trouver celui qui veut connaître la voie..si les musulmans et les chrétiens m'écoutaient,je ferais cesser leur antagonisme et ils deviendraient frères à l'extérieur et l'intérieur" 72).
Nous ne pouvons laisser passer l'occasion qui nous est offerte ici sans rappeler que l'émir Abdelkader vouait un

amour infini à ce grand soufi qu'était Ibn Arabi,Le Cheikh Al Akbar,et que c'est sûrement à ce titre que Abdelkader a suivi les pas de son maître,pour ce qui est du respect et de l'amour que le soufi a voué aux Chrétiens et aux Juifs.Le meilleur texte que l'on puisse avoir à l'esprit,est la lumineuse Introduction que Michel Chodkievicz a rédigée pour les **Ecrits spirituels** de l'émir,que l'ancien Directeur des Editions du Seuil a traduits et publiés,du moins en extraits.Ce dernier évoque en ces termes,la question de la légitimité d'une telle attitude des mystiques musulmans à l'égard des deux autres religions
monothéistes:"Le..thème...controversé..que nous retenons pour cette..comparaison de l'enseignement d'Abdelkader et de celui de son maître(c'est à dire Ibn Arabi)donne d'ailleurs l'occasion de constater...que l'auteur des **Mawakif** ne craint pas d'exposer des vues inacceptables pour l'exotérisme islamique.Ce thème,c'est celui de ce qu'on peut appeler l'"universalisme"akbarien.Cette universalité s'exprime notamment dans des vers célèbres du **Turjuman al ashwaq**(L'"Interprète des Désirs")d'Ibn Arabi:
"Mon coeur est devenu capable de révêtir toutes les formes/
Il est pâturage pour les gazelles et couvent pour le moine/
Temple pour les idoles et Kaaba pour le pèlerin/
Il est les tables de la Thora et le livre du Coran/
je professe la religion de l'Amour,quel que soit le lieu vers lequel se dirigent ses caravanes/Et l'amour est ma loi et ma foi" 73).
Ceci étant,Mohammed el Hadri était,rappelons-le,un soufi;il appartenait très vraisemblablement à la même mouvance spirituelle que Ibn Arabi et l'émir Abdelkader.**C'est dire donc qu'il n'est pas étonnant qu'il ait affirmé qu'il a sauvé des vies anglaises,par amour de Dieu.**
Il est vrai que ce langage n'est pas à la portée de tout le monde.
Par ailleurs,**nous ne voudrions pas être accusé d'avoir écrit ce livre,en vue de faire l'apologie de la Famille des Hadri.**Et pour expliquer notre propos à cet égard,**nous ne voudrions pas répéter notre triste expérience relative aux jugements que nous avions formulés au sujet des tenants du mouvement nationaliste marocain dans l'ex-Maroc khalifien,lesquels jugements ayant pu sembler à certains comme étant des jugements de valeur,alors que pour nous,ils étaient des jugements de fait** 74).
Nous sommes parfaitement conscient du risque que nous courons,par l'élaboration de ce modeste ouvrage:on nous reprochera sûrement de verser dans la partialité,en nous faisant observer que nous sommes "conciliant"à l'égard des Hadri,qui ont entretenu des relations amicales,et même activement amicales avec les Occidentaux,et polémiques avec les nationalistes de la zone nord,qui n'auraient rien fait d'autre,dans le pire des cas,que nouer également des relations d'entente avec le colonialisme espagnol,dans

certaines circonstances historiques particulières,nommément durant la guerre civile espagnole.En bref,on nous taxera d'injustice parce que sacrifiant à l'adage:deux poids,deux mesures.En effet,cette argumentation possible de nos contradicteurs éventuels se tient,mais uniquement en apparence.Pour leur répondre,le cas échéant,nous ne voulons pas entrer dans de vastes développements,qui seraient hors de propos dans cet ouvrage.Mais nous voudrions produire à leur intention un seul et unique argument,qui pourrait très facilement ne pas les convaincre-nous avons dit et répété,qu'en cette affaire du mouvement nationaliste marocain dans l'ex-Maroc khalifien,nous n'étions en aucun cas dépositaire exclusif de la vérité-:c'est que les Hadri,et les nationalistes de la zone,partaient de deux convictions distinctes:les premiers n'ont jamais affiché un quelconque sentiment patriotique,à la différence des patriotes de la zone nord.Ainsi,ils n'auraient eu,s'ils avaient eu à défendre leur attitude,aucun mal à justifier leur amitié pour les Occidentaux,d'autant qu'ils se situaient en quelque sorte en terrain soufi.Tandis que les autres déclaraient qu'ils étaient des patriotes,alors,que parfois,ils ont mené une politique d'"entente" avec le colonialisme espagnol.

Toujours est-il que nous avons tenu à noter ici que lorsqu'un soufi parle de l'amour qu'il voue à tous les êtres humains,y compris à ses ennemis-subjectifs ou objectifs-d'aucuns n'auront aucune honte à déclarer qu'ils ne sont pas vraiment insensibles à de telles assertions.Et ce ne sont pas les régles élémentaires de l'objectivité,requises dans les sciences sociales,qui vont entamer leur certitude à cet égard.

Sur quoi,nous allons enchaîner sur le reste de la longue citation de Pennell,que nous avons interrompue avec nos commentaires relatifs à l'attitude d'el Hadri à l'égard des marins anglais en question,qu'il a libérés:"There is other evidence of al-Haddari's benevolence.He tried to stop attacks even on the Spanish,rescuing their seamen too 75);though the Spanish were cordially loathed by most Rifis.And in 1858 he wrote to the Wazir Mohammed "Lefar"(Seffar?)-le doute de Pennell est injustifié ici,puisqu'il s'agit bien de Seffar- who asked him to try to stop the pirates:"When we received your letter we were visiting the Governor of Reef in the tribe of Guelaia and he sent for the chiefs and for the seniors and he read them the Sultan's orders and he reprimanded and warned them and was not backward in doing his best with them.We also harangued and warned them.I pray God for the welfare of all " 76).

That is the sort of sentiment that might be expected from a man who based his authority on a religious role;but the letter 76 bis) perhaps protests too much-there is a feeling that al-Haddari is in some way truing to put himself on the right side of the makhzen.Relations between the Sharif and government in Fez were based largely upon mutual

suspicion.The Makhzen was concerned that the Sharif was building up power at its expense and el-Haddari seems to have been worried that the Sultan would move against him.When he contacted Drummond Hay for the first time in connextion with the **Ruth** 77),his messenger insisted Drummond Hay"not to let the Moorish Government,or any person,know the Shereef wrote to me"and insisted that if any payment for his services was made,it should be done secretely 78).He was particularly careful about his relationship with French,for whom he also acted to try to limit piracy 79).On the other side,when Ben Abdelmalek 80)arrested four of al-Hadri's friends and the Sharif asked him to release them,the Pasha sent back a message that he should confine himself to his function as a marabout,and refrain in future from meddling in the affairs of government "81).

Voici la traduction des propositions précédentes de Pennell:

"Il y a une autre évidence quant à la magnanimité-quant au bénévolat-d'el Hadri.Il a tenté de mettre un terme aux attaques contre les Espagnols,en sauvant leurs marins aussi,bien que les Espagnols fussent détestés cordialement par la plupart des Rifains.Et en 1858,il écrivit au ministre Mohammed Seffar,qui lui avait demandé d'essayer d'arêter les pirates:"lorsque nous avons reçu votre lettre,nous étions en visite chez le Gouverneur du Rif dans la tribu Guelaia.Celui-ci manda les chefs et les notables et leur lit les ordres du Sultan.Il les réprimanda et les mit en garde,en leur disant qu'il fera de son mieux pour les punir.Nous les avons nous-même harangué et mis en garde.Je prie le Seigneur pour le bien-être de tous.

Telle est l'espèce de sentiments qu'on pourrait attendre d'un homme qui fondait son autorité sur la religion;mais le dernier(el Hadri?) proteste peut-être trop.Nous avons comme le sentiment qu'el Hadri essaie d'une certaine manière de se justifier aux yeux du Makhzen.Les relations entre le Chérif et le gouvernement à Fès,étaient fondées largement sur une suspicion réciproque.Le Makhzen considérait que le Chérif était en train de se construire un pouvoir à ses dépens.Et el Hadri semble avoir été déçu que le Sultan agisse contre lui.Lorsqu'il contacta Drummond Hay,la première fois,en rapport avec le **Ruth**,son messager insista auprès de Drummond Hay "pour que le gouvernement maure,ou toute autre personne,ne sache pas qu'il lui a écrit",et insista pour que les paiements éventuels pour ses services,restassent secrets. il faisait particulièrement attention à ses relations avec les Français,pour lesquels il était intervenu pour limiter la piraterie(dont ils pâtissaient au Rif) 81 bis).D'un autre côté,lorsque Abdelmalek arrêta quatre amis d'el Hadri,et que le Chérif lui demanda de les libérer,le Pacha lui répondit qu'il devrait se limiter à sa qualité de marabout,et éviter à l'avenir de s'impliquer dans les affaires du gouvernement".

Le texte ci-dessus de Pennell appelle de notre part ces remarques:

-l'auteur se fonde notamment sur les relations privilégiées existant entre le notable saidi et Jagerschmidt,objet de la note 81 bis)ci-dessous,de même que sur celles,de même type,qu'il entretenait avec John Drummond Hay,pour affirmer qu'entre Mohammed el Hadri et le Makhzen,il existait une suspicion réciproque.
Nous convenons avec notre ami C.R.Pennell qu'il y avait de la méfiance entre Mohammed el Hadri et le Makhzen,mais cela,nous ne le connaissons en quelque sorte que par le biais de la déduction.Et d'ailleurs la note 8I bis ci-dessous qui se fait l'écho,à maintes fois,de la crainte exprimée par Mohammed el Hadri de se voir compromis avec Jagerschmidt,n'est alimentée par aucun document makhzénien décisif,y compris appartenant au fonds Hassan Ouchen,se faisant l'écho du discrédit dont le notable saidi aurait eu à souffrir de la part du Makhzen.Il est vrai que dans sa lettre du 5 octobre 1854 à Jagerschmidt,précitée,il indique qu'**il ne fait pas confiance au Makhzen**,mais il est vrai aussi que nous pouvons interpréter de plusieurs manières différentes une telle assertion,en faisant valoir notamment qu'il voulait peut-être dire par là qu'il s'attendait inévitablement à une sanction des autorités centrales.Tant il est vrai qu'une personne qui a peur-**à chaud de surcroît**-d'être l'objet d'une brimade,ne peut logiquement qu'éprouver un manque de confiance envers celui dont elle craint un telle brimade.Et à plus force raison s'il s'agit de l'Etat et de son appareil répressif par définition,ou encore par principe.
-Que le Gouverneur du Rif fasse observer à Mohammed el Hadri qu'il ne doit pas s'immiscer dans les affaires politiques,cela n'est pas pour nous étonner,dans la mesure où,commme nous l'avons déjà formulé dans la première partie de cet ouvrage,les Hadri n'avaient aucune fonction officielle.Et étant donné l'influence réelle qu'ils avaient dans le Rif oriental,sans occcuper de postes administratifs,les agents de l'Etat dans ces régions pouvaient parfaitement s'en offusquer.

La septième lettre,N°26 en date du 26 Ramadan 1272-31 mai 1856)soit postérieure à la sixième,uniquement de deux jours,porte sur le même sujet,c'est à dire la capture du bateau anglais(**l'Hymen**).
Il y est affirmé que le Makhzen avait reçu un écrit antérieur de Mohammed el Hadri par lequel ce dernier informait la Cour qu'il a pu prendre possession de quatre prisonniers anglais,tandis que le Cheikh Mohammed Ben el Mokhtar el Gham en a repris onze.
Dans son article,Pennell parle de l'intervention de Ben el Mokhtar el Gham dans l'affaire,en spécifiant que le nombre des prisonniers anglais qu'il avait pu récupérer chez les Guelaia,est de onze.Ce qui confirme le chiffre avancé par la lettre N°26 du Makhzen.:"Hajj Muhammad bin al-Mukhtar al-Gham was appointed by Abdal-Malik to be his khalifa in the Guelaia

in the automn of 1855.This was the final act in Bin Abd al-Malik's campaign in the Guelaia where he arrived at the beginning of August,sent 300 hostages back to Fes,burned down a wood lying between one of the main villages and the sea which had served as a hiding-place for pirates,forbade anyone else ever again to live in the forest,setting up a guard post there at night,forbade any fishing boat to carry guns or to have more than 12 crew.In November he took another 250 hostages from the Rif back to Fes.Pleased with himself,the Pasha wrote to Sidi Mohammed al Khatib,a letter which al Khatib,promptly sent along to Drummond Hay on the quiet:
I pray God I shall soon be with you.Be it known to you that I have destroyed the Gareb(i.e Boats)of the Beniboogaffer of Guelaia who had dared capture and commit outrages upon the ships of the Christians,we scattered their property,we burned their hamlets and we have eaten up their floaks.The tribes have entered into sureties for the future that the Beniboogaffer will not repeat their misconduct,not attack vessels at sea,nor even vessels which may enter and anchor in their ports.
This agreement has been entered upon by the chiefs of yhe tribes who hold themselves responsible for its fulfilment "82) 83).
Soit en français,suite à une traduction nôtre:"Haj Mohammed Ben el Mokhtar el Gham a été nommé par Abdelmalek(Ben Abbou) comme son adjoint dans les Guelaia durant l'automne 1855.Ce fut le dernier acte de la campagne de Ben Abdelmalek dans les Guelaia,où il était arrivé au début d'août,durant laquelle il a envoyé 300 otages à Fès,brûlé un bois s'étendant entre l'un des principaux villages et la mer,qui a servi comme cachette pour les pirates,interdit à quiconque de vivre de nouveau dans la forêt,installant là une garde de nuit,interdit à tout bateau de pêche de porter des armes à feu ou de posséder un équipage composé de plus de 12 membres.En novembre,il prit 250 otages supplémentaires,qu'il expédia à Fès.Content de lui-même,le Pacha(de Tanger et Gouverneur du Rif,Ben Abbou)écrivit à Mohamed el Khatib,une lettre,que celui-ci réexpédia promptement à Drummond Hay:Je prie Dieu d'être bientôt avec vous...J'ai détruit les bateaux des Beni Bougafer de Guelaia qui avaient osé s'attaquer et capturer des bateaux des Chrétiens.Nous avons ravagé leurs propriétés,brûlé leurs hameaux..Les tribus sont entrées dans une ère de sécurité.Les Beni Bougafer ne recommenceront pas leurs agissements,n'attaqueront pas les bateaux sur mer et même ceux qui entreront dans leurs ports.
Cet accord a été passé avec les chefs des tribus,qui se considèrent responsables de son application".
C'est ainsi donc que la menace contenue dans la lettre N°6 précitée,selon laquelle le Sultan enverrait un détachement pour libérer le bateau anglais saisi par les Guelaia,fut mise à exécution,sachant que depuis,d'autres bateaux ou anglais,ou espagnols,ou les deux à la fois,ont été capturés par ces

tribus et surtout les Benibougafer(voir également les lettres N°8 et 25,reproduites plus haut).
Puis,poursuit Pennell,les choses n'étaient pas aussi simples que cela,car Ben Abbou savait qu'aussitôt il aura quitté les Guelaia,ceux-ci reviendraient à leurs actes de piraterie.C'est pourquoi il procéda à la nomination d'El Gham,évoquée ci-dessus.Mais il ne lui a pas laissé suffisamment de moyens de défense.Et à peine six mois après son départ,les Guelaia se saisirent de **l'Hymen**,soit en mai 1856.
Le Commandant Maxse de la Royal Navy se rendit aux Guelaia,rencontra Mohammed el Hadri qui était prêt à l'aider sans sa lutte contre la piraterie.Ce qui incita Drummond Hay à faire l'éloge du notable saidi,de même que d'el Gham,dans une lettre adressée à Mohammed al-Khatib 84),en vue d'accroître leur prestge auprès du Makhzen.Ce qui,aux yeux de Pennell,donna l'espoir à Mohammed el Hadri de pouvoir retrouver sa position vis-à-vis de la Cour.
El Gham écrivit à Drummond Hay en juillet 1856,pour lui demander notamment de marquer auprès du gouverneur ben Abbou la nécessité de l'envoi dans les Guelaia de renforts,afin de mieux lutter contre la piraterie 85).
il est paradoxal qu'un agent local de l'autorité prenne l'attache d'un diplomate,et cela,pour qu'il obtienne du Gouverneur du Rif,c'est à dire de son propre supérieur hiérarchique,l'envoi d'un détachement chez lui,afin de lutter contre la"piraterie".C'est admettre et souhaiter même l'immixtion de la Grande-Bretagne au Maroc.Mais l'intervention de pays comme la Grande-Bretagne,l'Espagne et la France n'était-elle pas devenue monnaie courante à l'époque,dans les affaires intérieures de notre pays?
Nous en avons d'ailleurs relevé quelques exemples plus haut.
Ceci étant,il nous faut revenir à la lettre N°26:celle-ci nous apprend qu'ordre a été donné à el Gham pour qu'il remette les Anglais aux caids Mohammed Ben el Mehdi,et Larbi.Nous en en déduisons qu'il s'agit des onze otages qui étaient chez el Gham.
La lettre indique que ordre a été donné aux deux caids précités pour que l'ensemble des marins anglais(ceux qui étaient chez Mohammed el Hadri et chez el Gham)soit libéré,et cela,poursuit la correspondance,pour que cette "affaire avec les Chrétiens soit réglée".
Les Chrétiens,selon la même source,ont écrit à leur Consul,pour remercier le notable saidi de son action bienfaisante en faveur des marins anglais.Ce qui semble indiquer,et compte tenu de ce que nous avons avancé plus haut,sur la base d'une observation de Pennell,que Mohammed el Hadri est réhabilité aux yeux du Sultan,à supposer bien entendu,qu'il soit entretemps entré dans une espèce de disgrâce.

Enfin,celui-ci apprend qu'une armée va se rendre dans le Rif oriental,pour y mettre de l'ordre et pour châtier les pirates.

La huitième lettre,N°27,selon la numérotation de Hassan Ouchen,en date du 7 shoual 1272-11 juin 1856,soit onze jours après la lettre N° 26,adressée à Mohammed el Hadri,revient sur le même sujet que les précédentes lettres,c'est à dire sur la capture de **l'Hymen** par les Guelaia.
Il y est indiqué à notre notable saidi que celui-ci n'a pas répondu à la lettre antérieure du Makhzen portant sur les marins anglais saisis lors de cette opération de piraterie.
"Le Consul britannique,poursuit la missive,dit du bien de toi.Il a promis de te gratifier pour tes loyaux services...en t'envoyant des présents,lesquels te parviendront par bateau".
Ainsi,le cadeau que les Anglais faisaient ainsi au notable saidi pour le remercier de ses services liés aux opérations de piraterie commis dans le Rif oriental,était porté à la connaissance du Makhzen.Nous tenons là,tout au moins un exemple de ce type de geste de Drummond Hay,en direction de notre notable saidi.Et si le Consul-général britannique a tenu au courant le Makhzen à ce sujet une fois,il a pu le refaire d'autres fois.

"Le Gouverneur de Melilla,continue la lettre,est parvenu chez "nous".La signature de la lettre étant illisible,peut-être celle-ci a été rédigée au nom du Gouverneur du Rif ou d'autre autorité locale de la même région;et d'ailleurs,on pourrait comprendre
qu'il s'agit d'un agent marocain en poste là,par le simple fait qu'il est mentionné dans l'écrit que le Gouverneur de Melilla s'est déplacé chez lui.Toujours est-il que le Gouverneur de Melilla,selon cette même lettre N°27,rendit visite à cette autorité marocaine,que nous ne sommes donc pas arrivé à individualiser,en compagnie des prisonniers Guelaia,qui se trouvaient alors entre les mains des Espagnols.

Le Gouverneur de Melilla a fait savoir qu'il libèrerait ces prisonniers si les Guelaia faisaient de même avec leurs homologues Espagnols,qu'ils détenaient alors.
"Nous avons écrit,poursuit la lettre,aux Guelaia,pour leur ordonner de libérer les Chrétiens qui restent chez eux;et s'ils ne s'exécutent pas,ils risquent(de notre part)des sanctions.
"Ils ont refusé d'obéir à nos ordres,exigeant une rançon,continue la lettre;nous leur avons envoyé la rançon,mais ils l'ont rendue.Nous leur avons écrit une dernière fois....Ils ne doivent en vouloir qu'à eux-mêmes.S'ils persistent à refuser de rendre les Chrétiens,la destruction serait leur lot;leurs felouques ne voyageront plus en mer;les Chrétiens les arrêteraient;nous arrivons avec

notre mhalla à votre région.Si les Chrétiens saisissent leurs felouques,nous n'interviendrons pas en leur faveur".
Alors,la question évidente qui se pose est la suivante:ces prisonniers espagnols qui sont entre les mains des Guelaia,ont-ils été capturés à la suite d'une opération de piraterie,et si oui,laquelle?La lettre N°27 ne le dit pas.
Le 31 mars 1856,soit quelques mois avant l'envoi de cette correspondance à Mohammed el Hadri,les Rifains se sont emparés du bateau espagnol **San Joaquin**.Mais Jeronimo Becker qui nous apprend le fait,n'indique aucune capture de marins durant l'opération 86).A moins qu'il s'agisse d'une saisie d'embarcation(s) espagnole(s) antérieure(s).

Il ne saurait être question du mistique **Nuestra Senora del Carmen** que les Rifains capturèrent en mai 1854,dans la mesure où ces derniers firent prisonnier,au cours de l'opération,un mousse.

Nos recherches à ce sujet n'ont malheureusement rien donné;à moins toutefois que les prisonniers espagnols dont il est question,ont été saisis aux abords terrestres de Melilla ou d'un autre préside,mineur celui là.

La neuvième lettre,en date du 10 Rabii II 1274-28 novembre 1857,et portant le N°28,concerne un acte de piraterie commis par les Beni Ouriaghel.

Ainsi,un "barco"(c'est le terme utilisé dans la lettre) espagnol, chargé de tuiles et de briques a été pris,près de la côte,par une vingtaine de Rifains appartenant aux Beni Ouriaghel,qui se sont rués vers lui à bord de leur barque.Les Espagnols se sont sauvés,en leur laissant leur embarcation.
La correspondance affirme littéralement ce qui suit:"ce que font ces voyous du Rif attirent des ennuis aux Musulmans,alors que lorsque l'ennemi hérétique arrive chez eux,ils ne peuvent pas le combattre.Occupe-toi de ce barco,jusqu'à ce que tu l'enlèves aux Rifains...y compris ce qu'il contenait,pour que rien n'en soit perdu.Remet le tout au Commandant de Melilla,ou à celui de Hajrat Nkour(Penon-de Alhucemas).
Nous n'avons pas trouvé le nom de ce bateau espagnol,dans toutes les sources dont nous disposons.Mais peut-être s'agit-il là d'une barque,dont les historiens n'ont pas retenu le nom,en raison de ses petites dimensions,et partant de son peu d'imporatnce.

La dixième lettre,en date du 28 Moharram 1275-7 septembre 1858,et portant le N°29,nous apprend que le Sultan a écrit au caid Abbas (Maqchad?),pour que celui-ci mette en garde les gens du Rif au sujet des actes de piraterie qu'ils commettent contre les bateaux des "chrétiens",sachant,affirme la

missive,que de telles opérations leur causent du tort à eux-mêmes et aux Musulmans(entendez naturellement le Maroc).
Ainsi,encore une fois,le Makhzen s'inscrit en faux contre de telles pratiques.Et pour marquer sa désapprobation à leur endroit,cette lettre se fonde sur des préceptes de l'Islam,aussi explicites que l'enseignement selon lequel"Dieu interdit l'injustice".Et les autorités supérieures du pays sont d'autant plus défavorables à la piraterie que la lettre pose la nécessité du châtiment à réserver aux coupables qui s'y adonnent.

Voilà en quelque sorte pour les principes.
Et pour ce qui est de l'opportunité,les captures de bateaux étrangers sont également à interdire,car elles amènent pour l'Islam,dit la lettre en question,l'opprobre.
La lettre va encore plus loin,dans la mesure,où l'on y relève la règle bien connue en droit international,et particulièrement maritime,qui a pour nom:"le passage innocent".Cela signifie dans la terminologie juridique internationale actuelle que les bateaux peuvent traverser les eaux territoriales ou encore la zone économique exclusive,d'autres pays;mais à la condition expresse que ce passage soit pacifique.A cet égard,la lettre dit ce qui suit,en ce qui concerne les bateaux anglais,français et d'autres nationalités:"ils ne leur font(aux Rifains)aucun mal,ni leur prennent quoi que ce soit...Et si on leur coupe la route,les Musulmans se compromettent à cause d'eux.
"Quant aux Espagnols,leurs voisins,poursuit la lettre,..si les gens du Rif sont l'objet d'injustices de la part de ces derniers,le Sultan pourrait en saisir leur Consul".
Moyennant quoi,l'on comprend de cette missive qu'**il vaut mieux que les Rifains soient plutôt objet qu'auteurs d'injustices.**

g)La onzième lettre
La lettre N°30,en date du 6 Joumada I 1275-12 décembre 1858,est relativement illisible,surtout dans la première moitié.Or,comme nous disposons d'une traduction en espagnol de la même lettre par Et-Tabyi,qui semble avoir eu plus de succès que nous-même pour ce qui est du déchiffrement en question,pour avoir eu entre les mains une archive mieux conservée que de nos jours,nous avons décidé de la reproduire in extenso.Mais avant de le faire,et pour ne pas avoir à la traduire en français;ce qui donnerait lieu à une situation quelque peu étrange,du fait que pour pouvoir travailler sur un document en langue arabe,que nous possédons déjà,quoique partiellement en bon état,il faudrait traduire en français sa propre traduction en espagnol,il nous paraît utile plutôt d'en résumer l'essentiel.En effet,cette correspondance fait état d'une escarmouche intervenue entre les Guelaia,à la suite de laquelle ces derniers ont fait prisonniers des Chrétiens.Il y est indiqué également qu'un accord,intervenu

avec le Consul de ces Chrétiens,stipule l'échange de ces prisonniers contre les Rifains que les Chrétiens détenaient alors.L'accord prévoit aussi l'engagement des Rifains de ne plus s'adonner à des actes de piraterie contre ces Chrétiens,de même que la restitution des embarcations rifaines,y compris leurs cargaisons,que les Chrétiens avaient alors en leur possession.
L'on apprend également par le même écrit que l'ancien Consul-en poste à Tanger-des Chrétiens prisonniers,envenimait les relations entre son pays et le Maroc,à la différence du nouveau,qui tient à régler cette affaire de prisonniers et de bateaux.
La lettre du Makhzen à Mohammed el Hadri,objet de ces développements,parle ainsi de prisonniers **chrétiens**,mais Et-Tabyi a déduit de la lecture de cette lettre que les Chrétiens en question sont des Espagnols.Il a même,comme nous le montrerons plus loin,dans les observations qu'il a fait valoir avant et après la reproduction de ladite correspondance,donné les noms de l'ancien et du nouveau consul espagnols,en cause.
Pour confirmer ou infirmer ces propos d'Et-Tabyi,nous avons cherché en vain à obtenir des informations précises,et sur les conditions de l'escarmouche en question,et sur les embarcations rifaines que les Espagnols avaient alors entre leurs mains.Pour ce qui est du premier point,nous n'avons rien trouvé;à la différence du second,puisque il semble,sauf erreur de notre part,que les barques et leurs marins que les Espagnols avaient saisis,selon la correspondance N°11 du Fonds Hassan Ouchen,étaient encore entre leurs mains,soit plus de cinq après leur capture.Sans compter que la lettre N°27,en date du 11 juin 1856,du même fonds,évoque les prisonniers de Guelaia qui se trouvaient à Melilla.
Toujours est-il que c'est peut-être cet incident de frontière,de même que d'autres accrochages entre les présides et leurs voisins marocains,de même que les captures de bateaux espagnols par les Rifains,qui ont donné lieu à l'accord maroco-espagnol du 24 août 1859,qui prévoit notamment l'élargissement des limites de Melilla,au détriment naturellement des Guelaia voisins.
Voici en tout état de cause la traduction de la lettre en espagnol,telle qu'elle a été publiée par Et-Tabyi:"Loor a Dios Unico bendiga nuestro señor Mohamed su familia y compañeros.-(Figura en tinta negra un sello de forma circular con caracteres árabes,cuya traducción es la sigiente:Abderrahman Ben Hicham,Dios es su Señor).-A nuestro apreciado amigo,el bendito morabito Sied Mohamed El Hadri,que Dios conceda su ayuda a ti y a Nos..-ilegible por deterioro-,...y que la paz y misericordia de Dios excelso y su bendición sean sobre ti,-Y después:A ti irá el portador de la presente,nuestro servidor el Kaid Alí Ben Abdelkader y los mejazníes que le acompañan;lleva un escrito de Nos para las kabilas de Guelaia,relativo a la cuestión de los cautivos

españoles que se hallan en su poder,cuyos cautivos los cogieron durante la escarmuza que ha cierto tiempo suscitóse entre ellos.Ahora se ha concertado un arreglo con el Cónsul de su nación,y en virtud del mismo,devolverán cuantos musulmanes cogieron a las gentes del Rif,así como los faluchos que les apresaron y cuantas mercancías éstos y además se comprometen a que en lo sucesivo no pondrán obstáculos a sus faluchos,mas este arreglo se ha concertado con la condición de que las gentes del Rif devuelvan cuantos cautivos de ellos tienen en su poder.Ya han escrito...a-ilegible por deterioro-..vayan a Tánger,que tan pronto como les llegue la noticia e la llegada ante Nos de sus cautivos,devolverán los faluchos y cuanto contenían.Así,habiéndose ya comprometido el Cónsul a cumplir lo expuesto.Nos hemos escrito con respecto al particular a las gente de Guelaia y les hemos ordenado procedan a entregar los cautivos al citado Kaid Ali,para que con ellos venga ante Nos.En su consecuencia,te ordeno les leas nuestro referido escrito,y pongas en esta cuestión tu máximo celo hasta lograr que entreguen en manos del precitado Kaid a los cautivos,pues su venida es un gran bien que redunda en pro de los intereses de los musulmanes.-hago saber,que el Cónsul que ellos tenían anteriormente en Tánger se dedicaba a indisponer a ambos países,y cuando los de su nación se dieron cuenta de tal proceder,lo han cambiado por otro nuevo,siendo con éste con el que se ha concertado el arreglo,pues él obra en pro del bien y de la tranquilidad.-Y,hago saber también,que estos cautivos no les serán devueltos sino hasta que devuelvan cuantas gentes del Rif tienen en su poder.-Nos deseamos que el arreglo sea beneficioso por los musulmanes.-Y la paz.-En 6 de Yumada I del año 1275,correspondiente al 12 de diciembre de 1858 "87).

Voici le commentaire dont Et-Tabyi a fait précéder cette traduction."En 1857 estaba en Tánger como representante de nuestra nación,don Carlos España.En ninguna historia encontré las causas de su salida y la hubiera tenido por normal juego de uso de las plantillas,a no ser por la carta cuya traducción viene a continuación.Dice así:" 88).

Soit en français:"En 1857,il y avait à Tanger,comme représentant de notre pays,Carlos Espana.Je n'ai trouvé dans aucun livre d'histoire les causes de son départ,que j'aurais trouvées comme une mesure normale concernant le personnel,sans la lettre dont la traduction se trouve ci-après",c'est à dire évidemment la lettre que nous avons retranscrite ci-dessus.

Et voici le commentaire dont Et-Tabyi a fait suivre la traduction en question:"Muchas sugerencias proporciona a poco que se investiguen los datos históricos de que dispone uno a mano.El nuevo Cónsul que obraba en pro del bien y de la tranquilidad,la fuerza de los hechos y la traversura bélica de algún que otro Chitan,le llevaron a ser quien dijera que las cuestiones pendientes las sometía a la suerte de las

armas.Se llamaba don Juan Blanco del Valle hombre que en aquella difícil tesitura,a que se aludía al comienzo,no debía de saber aprovechar la buena disposición del Sultán ni comprender que en las entreguas de prisioneros se debe obrar siempre simultáneamente" 89).
En voici une tradution en français:"Pour peu qu'on recherche les données historiques que l'on a sous la main,l'on dispose(?)de nombreuses propositions.Le nouveau Consul qui oeuvrait pour le bien et la tranquillité,la force des faits et l'espièglerie belliqueuse de quelque autre Chitan(le diable)l'incitèrent à être comme qui dirait,soumis au sort des armes,en ce qui concerne les questions pendantes.Il s'appelait Juan Blanco del Valle,homme qui en cette difficile circonstance,à laquelle il a été fait allusion au début,ne savait pas profiter de la bonne disposition du Sultan, ni comprendre que lors de l'échange de prisonniers,l'on doit oeuvrer toujours simultanément".
Les propos précédents de Et-Tabyi montrent que le nouveau Consul a été comme acculé à l'utilisation de la force,de même qu'il a fait preuve parallèlement d'un manque manifeste de diplomatie.
Quoi qu'il en soit,la lettre suivante montre que l'échange des prisonniers en question n'était pas encore réglé à la date de ladite correspondance.

h)la douzième lettre
La lettre N°31,en date du 23 Joumada II 1275-28 janvier 1859,porte sur le même sujet que la lettre précédente.Et c'est elle qui va nous confirmer,s'il en besoin,que les prisonniers,qui sont entre les mains des "gens de Guelaia",sont espagnols,et sont au nombre de sept.La lettre N°31 remet sur le tapis précisément la question de la libération de ces prisonniers espagnols.

Voici ce qui est y est affirmé notamment:"..Nous avons réécrit aux gens de Guelaia au sujet des sept prisonniers espagnols qu'ils détiennent.La lettre se trouve entre les mains de notre ami le caid Mohammed Ben Khedda,qui vient chez toi.Il faut la leur lire...les supplier,et leur exprimer en termes éloquents que s'ils ne rendent pas les captifs,ils vont attirer sur l'Islam l'inimitié des infidèles...Il est du plus grand intérêt pour les gens du Rif de récupérer leurs frères qui se trouvent encore entre les mains des infidèles,de même que leurs barques et leur contenu,conformément à l'engagement des Chrétiens.Veille à ce que les prisonniers soient rendus à nos amis,qui nous les ameneraient..."90).
Et-Tabyi,qui a traduit la lettre précédente 91),l'a fait accompagner par les commentaires suivants,qui méritent d'être reproduits ci-après:
Les voici quasi intégralement;ils sont longs,mais pertinents.Ils sont intitulés **El** Ayudante Alvarez:"Se

encuentran muy desperdigados los datos de los múltiples conflictos que España sufría con los rifeños,antes de que,harta de tanto desafuero,comenzará a dar los pasos que condujeron,con encadenación fatal,a la guerra de 1859-60,muy histórica en su desarrollo;pero no menos descuidada en las causas que la hicieron inevitable.Resulta trabajoso el aporte de materiales para aclarar la idea de conjunto sobre la situación de nuestras relaciones con los rifeños,sin paso al escudriño de los documentos oficiales,que deben dormir en los archivos,atenerse tan sólo a la captura suelta de detalles en libros de la época,bien escasos por cierto:De un curioso librito,cursi y mal escrito titulado"Un prisionero en el Rif",cuyo autor fue un tal Manuel Juan Diana,que debe acudir a la llamada de O Donnell para fabricar el clima necesario al pueblo español con objeto de enfervorizarlo en la campaña,se encuentran datos que,aunque ingenuos,son lo suficientemente aprovechables.

El texto viene a ser como un especie de memorias de cautiverio del ayudante....Francisco Alvarez Jardón.Desde que se incorporó a la plaza de Melilla se había prestado siempre como voluntario para efectuar salidas al campo,que inexplicablemente se consentían por los gobernadores desde que fueron suprimidos pr Don Juan Prim en una visita que hizo como capitan general de Granada,durante la cual se efectuó una que costó la vida al teniente coronel don Isidro Varela Seijas,produciéndose además otros dieciocho muertos y cincuenta y cuatro heridos.

El ayudante Alvarez salió la noche del día de octubre de 1858,en unión del capitán López,por un cañoncito del uno y medio,propriedad de los de Beni Sidel,que a veces hostilizaba la plaza,disparando incluso sin cureña,sujeto por unas piedras.La pérdida de esta boca de fuego constituía un grave contratiempo para la más belicosa y fuerte de las cabilas de Kelaia y poco a poco fueron descubriendo que quienes habían facilitado la información para dar el golpe sobre seguro eran los confidentes Maimon el Arbi y Bondiel"el Alto".Los Kelaia amenazaron a éstos obligándoles a preparar una emboscada,consistente en presentar al mando de la plaza como muy fácil llegar al perdido fuerte de Santiago,ocupado por las guardias que montaban las tribus,para estudiar el itinerario de una salida de la guarnición,con objeto de apoderarse de otro cañon agresor intermitente,pues la falta de pólvora debía ser crónica a pesar de que siempre había gente dispuesta a costear el gasto de un disparo que,una vez realizado,se acogía con alegría indescriptible.N hay peor celo que el del neófito,y el mando de la plaza estaba entonces a cargo interinamemte del teniente coronel de Artillería don Francisco Ceballos Morte,que se dejó convencer por los dos confidentes ya dispuestos a la traícion.

La noche del 30 de septiembre de 1859 salió el buen Alvarez con veinte confinados.Guardando toda clase de precauciones llegaron sin notar nada anormal hasta dentro de los restos de

lo que fue cuartel.Allí cayerón a los súbitos disparos siete confinados:dos de ellos heridos,huyeron,alcanzando Melilla.Alvarez y seis reclusos quedarón prisioneros.Aciago fue aquel día para los Maldonados;un tal José Maldonado Martín quedó muerto en el campo y otro José Maldonado Sánchez,natural de Osuna,prisionero y mal herido.
No anduvo tarde el gobernador.El primero de octubre cogió un cárabo con veinteiocho rifeños para garantizar la vida de los prisioneros,medida eficasísima,pues el tres llevaban ante la plaza a Alvarez y a los seis reclusos con la amanaza de matarlos si no se les entregaba el famoso cañon y el cárabo apresado,a lo que se contestó que no podía decidirse sin autorización del Gobierno.Este reaccionó mandando a Melilla de gobernador al brigadier Buceta,verdadero terror de los comarcanos.¡Qué baba se le cae a uno leyendo sus cartas a los jefes de cabila que aparecen insertas en el libro mencionado!En la segunda quincena de octubre se apresaba también,con el mismo objeto,el cárabo "Maimón,propriedad de Si Mohammed el Hadri,del que no se dio cuenta el pobre Alvarez a pesar de que tuvo influencia en su cautiverio.Por cierto que esa presa pudo costarnos un serio disgusto con Grán Bretaña,siendo al comienzo de nuestra tirantez con ella,tan pagada luego en la guerra.
Del libro en cuestión se deduce que el valiente Alvarez no sabía ni por dónde le daba el aire y que a pesar de ser asturiano se debió "colar" lo suyo.Pasó a poder del chej de Beni Sidel,Mohammed Ben el Mojtar Algan,del poblado de Mechal;pero a él le bastó con llamarlo Si Mohammed y eso por decírselo un curioso renegado llamado Olivares.Para Alvarez el"santón" más influyente era el de la Puntilla;pero se equivocaba.El sultán Mulay Abderrahman a quien se dirigía era al perjudicado,el Hadri,como le prueba la traducción de la siguiente carta,recientemente encontrada:.....

En las relaciones de Alvarez se cuentan las altanerías,muy de la época,que se permitieron con el caid del sultán Mohammed Ben Haddú y sus mejaznies que por cierto,le obsequiaron con víveres que el dueño de la casa era parco en facilitar.No quiso ir con ellos,no los Kelaia lo permitieron,por lo que aún tardó un poco más su entrega en Tánger,siendo ésta sin rescate alguno,como quería el Soberano,¡Que Dios le mantenga en su misericordia!
De las memorias del ayudante Alvarez se pueden sacar algunos datos históricos a pesar de la forma tan ligera y falta de conocimiento con que están escritas.Tal vez de haberlas redactado el propio interesado tendríamos hoy un relato más jugoso y sobre todo,mucho más útil.El autor,Manuel Juan Diana,debió estar preocupado escribir algo trascendental,no en vano comparaba al pobre
alférez),gratos a sus oídos,a los...nombres famosos de aquel titán don Garcia de Toledo y de aquel supremo táctico don Alvaro de Sande,getadores de la desaparición de la sombra del

Imperio español al hacer que Febo estuviese siempre iluminando su ibéricas vastedades.Lo de Alvarez fue cosa fugaz,comentada en su día a falta de otro plato más fuerte en especies picantes.Hubo periódicos como el"Alhambra de Granada"(31 diciembre 1859),que se ocupó de ensalzar la figura de aquel jefe-chej-de Beni Sidel,Si Mohammed ben Mojtar Algam,que tenía defendido en su casa al desgraciado oficial,artículo que este mismo se encargó de enviar desde Melilla por los múltiples correos que hacían el enlace político con la plaza,en lo que no dejó de mostrar una habilidad psicológica de cierta trascendencia para el porvenir,puesto que sentaba un ejemplo a seguir para los muchos que buscaron beneficiarse con la gratitud,por otra parte obligada,de algun prisionero.

La condición de éstos era bien triste.El libro demuestra que fueron vendidos"por algunos reales que muchas veces no llegan a un duro".Uno posee una carta de Mulay Abderrahman en la que se habla de unos cautivos ingleses y españoles que pasaban de mano en mano como mercancía de zoco.Alvarez nos dejó la descripcíon de Si Mohmmed Algam como la de "un hombre en toda la fuerza de su edad viril....".No era todavía,como lo fue después,caid de toda Guelaia,cargo que sostuvo hasta edad bien avanzada.Tal vez los cien duros españoles que le diera el sultán por un premio,que en realidad era el precio del rescate,fueran los fundamentos de su fortuna,pues escasa tenía que ser en 1858 cuando en su casa no había más que una espingarda,un trabuco,un sable y,como único mueble de lujo,una estera...De Si Mohammed Algam ya no quedan sino unos desciendientes de grado muy lejano.El fue un filósofo y sino basta aquella frase suya de"todo enfado estar por barriga".

Un dato interesante que facilita,sin nombrarlo,es la figura de Si Mohammed el Hadri,del que uno tal vez esté abusando.Las angustiosas alternativas de vida o muerte porque pasó Alvarez tenían su origen en las aficiones dispares de dos venerados morabitos,el llamado por los españoles"Santón de la Puntilla",que predicaba su exterminio y el Hadri,"anciano venerable",que le salía al encuentro.De ellos dice Alvarez que permanecieron cerca de la casa de Si Mohammed mientras aquél estuvo prisionero.Que el Hadri era bondadoso se deduce del párrafo siguiente:"El venerable anciano,cuyas benéficas palabras salvaron la vida de Alvarez no pocas veces,habita en una pequeña casuca a la orilla del mar y en términos de la cabila de Beni Said.Todos aquellos contornos bendicen su nombre por las obras piadosas y humanitarias que practica con todo el que necesita su amparo.la parte de costa que está al alcance de su vista no es teatro jamás de ningunas escenas sangriente ejecutada en los infelices náufragos que suelen arrojar las embravecidas olas".Como se habla de un morabito de Beni Said y se ubica su mansión junto al mar no cabe duda que era el Hadri porque en su persona se dieron esas circunstancias.Alvarez no dió ningún detalle más a no ser las humanitarias exhortaciones que hacía a los cabileños.Estas le

serían traducidas por el renegado Victoriano Olivares,natural de Valdepeñas,llamado Maimon...
Otro dato que merece entresacarse es la figura del Hach Maimon,caid de la confederación de Beni Snassen,que por la unidad de su mando podía intervenir,ordenando,en las decisiones de los Kelaia como occurió en esta ocasión.El sultán recurrió a él en último extremo después de haber enviado dos veces un pequeño destacamento para hacerse cargo de los prisioneros...
No figura en ningún sitio más que en dichas memorias la intervención de la Gran Bretaña en el asunto;aquel criterio de Sir Drummond Hay de sentirse siempre como protector de Marruecos.... " 92).
Voici la traduction en français de ces longs commentaires:"les conflits(?) que l'Espagne a eu à souffrir avec les Rifains étaient très nombreux,avant que fatiguée de tant d'excès,elle se décide à faire les premiers pas,qui conduisirent,selon un enchaînement fatal,à la guerre de 1859-60,très historique dans son évolution;mais pas moins négligée dans les causes qui la rendirent inévitable.L'apport de matériaux en vue d'éclaircir l'idée d'ensemble sur la situation de nos relations avec les Rifains,s'en révèle laborieux et pénible,si l'on ne recourt pas à l'examen minutieux des documents officiels,qui doivent dormir dans les archives,en s'en tenant beaucoup à la mainmise solitaire sur des détails contenus dans des livres de l'époque,certainement bien rares.Dans un curieux livret de mauvais goût et mal écrit,intitulé"Un prisonnier dans le Rif",dont l'auteur fut un certain Manuel Juan Diana,qui devait répondre à l'appel de O'Donnell pour fabriquer le climat nécessaire pour le peuple espagnol,afin de l'enfiévrer dans la campagne,se trouvent des données qui,bien qu'ingénus,sont suffisamment profitables.
Le texte semble être comme une espèce de mémoires de captivité de l'adjudant-catégorie de sous-lieutenant-Don Francisco Alvarez Jardon.Depuis qu'il s'incorpora à la place de Melilla,il avait toujours servi comme volontaire pour effectuer des sorties de campagne,qui,inexplicablement étaient consenties par les gouverneurs,depuis qu'elles avaient été supprimées par Don Juan Prim,lors d'une visite qu'il fit(à Melilla)en tant que Capitaine général de Grenade,durant laquelle on en fit une qui coûta la vie au Lieutenant-Colonel Don Isidro Varela Seijas,faisant en plus dix-huit morts et cinquante-quatre blessés.
L'adjudant Alvarez sortit le 6 octobre 1858,en compagnie du capitaine Lopez,pour un petit canon d'un et demi,détenu par les Beni Sidel,qui parfois attaquaient la place,tirant,y compris sans affût,(le canon étant uniquement)fixé par quelques pierres.La perte de cette bouche de feu constituait un grave contre-temps pour la plus belliqueuse et la plus forte des tribus de Guelaia,et peu à peu ils découvrirent que ceux qui avaient fourni l'information pour donner le coup pour de bon,étaient les confidents Maimoun el Arbi y

Bondiel"el Alto".Les Guelaia menacèrent ces derniers,les obligeant à préparer une embuscade,consistant à présenter le commandement de la place comme (suffisamment relâché)pour parvenir au fort perdu de Santiago,occupé par les gardes qui surveillaient les tribus,et pour étudier l'itinéraire d'une sortie de la garnison,dans le but de s'approprier d'un autre canon agresseur intermittent,mais le manque de poudre devait être chronique en dépit du fait qu'il y avait toujours des gens disposés à payer le coût d'un tir,qui une fois réalisé,était accueilli avec une joie indescriptible.Il n'y a de pire zèle que celui du néophypte,et le commandement de la place était alors intérimaire,(sous les ordres)du Lieutenant-Général d'Artillerie Don Francisco Ceballos Morte,qui se laissa convaincre par les deux confidents déjà disposés à la trahison.

Dans la nuit du 30 septembre 1859(?) 93) sortit le bon Alvarez avec vingt exilés.En faisant fi de toutes sortes de précautions,ils arrivèrent sans rien remarquer d'anormal,jusque dans les restes de ce qui avait été une caserne.Là,sept exilés tombèrent sous des tirs subits.Deux d'entre eux,blessés,prirent la fuite et atteignirent Melilla.Alvarez et six reclus restèrent prisonniers.Funeste fut ce jour pour les Maldonado;un certain José Maldonado Martin resta mort sur le champ de bataille et un autre José Maldonado,natif d'Osuna,sérieusement blessé,fut fait prisonnier.

Le gouverneur n'attendit pas pour réagir.Le premier octobre,il se saisit d'une barque avec vingt-huit Rifains pour garantir la vie des prisonniers,mesure extrêmement efficace,puisque le 3,ils amenèrent,devant la place,Alvarez et les six reclus,en menaçant de les tuer si on ne leur rendait pas le fameux canon et la barque capturée,ce à quoi on leur répondit qu'on ne pouvait décider sans l'autorisation du Gouvernement.Celui-ci réagit en envoyant comme gouverneur,à Melilla,le Général de brigade Bucetta,véritable terreur des voisins.Que ne fut aux anges celui qui lut ses lettres -qui semblent insérées dans le livre mentionné-aux chefs de la tribu!Dans la seconde quinzaine d'octobre,on capturait également,dans le même but,la barque **Maimoun**,propriété de Mohammed el Hadri,de laquelle le pauvre Alvarez ne se rendit pas compte,en dépit du fait qu'il eut une influence dans sa captivité.Il est certain que cette prise put nous coûter un sérieux déplaisir avec la Grande-Bretagne,marquant le début de notre tension avec elle,si chèrement payée après la guerre.

Du livre en question il se déduit que le brave Alvarez ne savait d'où lui venait l'air,et malgré qu'il soit asturien,on devait lui "filtrer" le sien.Il passa entre les mains du Cheikh de Beni Sidel,Mohammed Ben el Mokhtar Algham 94),du village de Mechal;mais pour lui,il suffisait de l'appeler Si Mohammed,et cela pour le présenter comme un curieux rénégat appelé Olivares.Pour Alvarez le"marabout" le plus influent

était celui de la Puntilla;mais il se trompait.C'est au Sultan Moulay Abderrahman que s'était adressé le lésé el Hadri,comme le prouve la lettre suivante,récemment trouvée 95)...

Dans le récit d'Alvarez,est contée l'arrogance,très d'époque, qu'ils s'autorisèrent avec le caid du Sultan,Mohammed Ben Haddou,et ses mohkaznis,qui pour sûr,lui offrirent des vivres que le maître de maison avait fourni chichement.Il ne voulut pas aller avec eux,ce que les Guelaia n'aurait pas permis,parce que sa remise à Tanger tarda même un peu plus,celle-ci étant dépourvue de rançon,comme le voulait le Souverain,que Dieu le maintienne dans sa miséricorde.

Des Mémoires de l'adjudant Alvarez on peut extraire des données historiques en dépit de la forme si légère et du manque de connaissance avec lesquelles ils sont écrits.Peut-être,si l'intéressé les avait lui-même rédigés,nous disposerions aujourd'hui d'un récit plus substantiel et surtout plus utile.L'auteur,Manuel Juan Diana,devait être préoccupé pour avoir écrit quelque chose de transcendantal,mais non vain,en comparaison avec le pauvre sous-lieutenant 96);comme étaient doux à son oreille,les ..noms célèbres de ce titan Don Garcia de Toledo et de ce suprême tacticien Don Alvaro de Sande,promoteurs de la disparition de l'ombre de l'Empire espagnol,faisant que Febo serait,tout le temps un "illuminateur" de ses immensités ibériques.Celui de Alvarez fut chose fugace,commentée en son jour faute d'autre plat plus fort en espèces piquantes.Il y eut des journaux comme **l'Alhambra de Granada**(31 décembre 1859) qui s'occupa d'exalter la figure de ce chef-cheikh-de Beni Sidel,Si Mohammed Ben Mokhtar el Gham,qui tenait sous sa protection,chez lui,le malheureux officier,article que ce dernier lui-même se chargea d'envoyer depuis Melilla par les multiples courriers qui faisaient la liaison politique avec la place,où il n'a pas laissé de faire montre d'une habileté psychologique à suivre pour ceux,nombreux,qui cherchèrent à bénéficier de la gratitude,de la part de l'autre partie,obligée,pour ce qui est de quelque prisonnier.

La condition de ceux-là était bien triste.Le livre montre qu'ils furent vendus"pour quelques reales qui plusieurs fois n'arrivent pas à un douro".Quelqu'un possède une lettre de Moulay Abderrrahman dans laquelle on parle de quelques captifs anglais et espagnols qui passaient de main en main comme une marchandise de souk.Alvarez nous laissa la description de si Mohammed el Gham comme celle d'un"homme dans toute la force de son âge viril"...

Il n'était pas encore,comme il le fut plus tard,caid de tout Guelaia,charge qu'il occupa jusqu'à un âge avancé.Peut-être,les cent douros espagnols que le Sultan lui aurait donnés comme gratification,qui,en réalité,étaient la rançon,auraient été la base de sa fortune,devant être tout compte fait réduite,en 1858,lorsque dans sa maison,il n'y avait rien d'autre qu'un fusil,un trébuchet,un sabre et,comme

unique meuble de luxe,une natte...De si Mohammed el Gham il ne reste plus que des descendants très lointains.Il fut un philosophe et il ne subsiste que cette phrase sienne:" devant tout mécontentement être une bedaine"(?).
Une donnée intéressante qu'il fournit,sans la nommer,c'est la figure de Si Mohammed el Hadri,duquel peut-être on est en train d'abuser(?).Les angoisses alternatives entre la vie et la mort par lesquelles passa Alvarez,avaient leur origine dans les zèles disparates de deux vénérables marabouts,celui appelé par les Espagnols,Le "Santon de la Puntilla",qui prêchait son extermination,et el Hadri,"Ancien vénérable",qui alla à sa rencontre.D'eux,Alvarez dit qu'ils restèrent près de la maison de Si Mohammed(el Gham?)alors qu'il était prisonnier.Qu'el Hadri était gentil,cela se déduit du paragraphe suivant:"le vénérable ancien,dont les paroles bénéfiques sauvèrent la vie d'Alvarez plus d'une fois,habite une petite bicoque au bord de la mer,à la limite de la tribu des Beni Said.Tous ces environs bénissent son nom par les oeuvres pieuses et humanitaires que pratique tous ceux qui nécessitent sa protection.La partie de la côte qui est à portée de sa vue,n'est jamais le théâtre de nulle scène sanglante exécutée dans les malheureux naufrages que les vagues irritées projettent généralement".Comme l'on parle d'un marabout de Beni Said et que sa maison se trouve tout près de la mer,il n'y a pas de doute que c'est d'El Hadri qu'il s'agit,car en sa personne se rassemblent ces circonstances.Alvarez ne donna aucun détail de plus sur les exhortations humanitaires qu'il faisait auprès des hommes de tribus.Celles-ci lui étaient traduites par le rénégat Victoriano Olivares,natif de Valdepenas,appelé Maimoun...
Un autre fait qui mérite d'être souligné,est la figure de Haj Mimoun,caid de la confédération des Beni Snassen,qui,en raison de l'unité de son commandement,,pouvait intervenir-ordonner-dans les décisions des Guelaia comme cela advint à cette occasion.Le Sultan eut recours à lui en tout dernier ressort,après avoir envoyé deux fois un petit détachement pour prendre en charge les prisonniers..Uniquement dans ces mémoires,et nulle part ailleurs, figure l'intervention de la Grande-Bretagne dans la question;ce...Sir Drummond Hay qui se sentait toujours comme le protecteur du Maroc...".
Ces commentaires de Et-Tabyi sur les mésaventures de l'adjudant Alvarez sont instructifs à plus d'un titre.Ils ont valeur de document,significatif notamment de l'esprit de l'époque,marqué pour certains jeunes militaires espagnols par le besoin de jouer aux héros.Sans compter que cette recherche de gloriole a été,comme le dit si bien Et-Tabyi,récupérée par les milieux bellicistes d'outre-détroit,qui fanatisaient le peuple de leur pays,en vue de le lancer dans la guerre qu'ils préparaient contre le Maroc en 1858-59,et qui finit naturellement par survenir.
Ce long texte de Et-Tabyi fait état également de la saisie du bateau **Maimoun** appartenant à Mohammed el Hadri,par les

autorités espagnoles de Melilla,et cela dans le but de"garantir la vie des prisonniers espagnols"détenus par les Guelaia,sachant que ce bateau ainsi capturé pouvait être échangé contre eux.
Vers la fin de la longue citation précédente,Et-Tabyi indique le rôle joué par le Consul Géneral britannique,John Drummond Hay,dans la restitution du **Maimoun** à son propriétaire.
Et encore une fois,nous allons sacrifier à la reproduction de larges extraits d'un document ou d'un ouvrage,qui semble avoir fait le tour d'une question qui nous préoccupe en particulier.Il s'agit de **Historia de Marruecos**,de Jeronimo Becker.En voici les passages correspondants:"En la segunda quincena del mes de octubre de 1858 un incidente que,siendo insignificante en sí mismo,tuvó derivaciones de gran importancia que deberán constituir para el gobierno español una elocuente advertencia.
Un cárabo perteneciente a la cabila de Benisamd-entendez les Beni Said-,el **Maymón** tripulado por diez moros,que toco en el Peñon,había sido detenido por el gobernador militar de dicha plaza,y quedó a disposición de la primera autoridad de Melilla para que sirviese de rehenes,con objeto de negociar la entrega del ayudante Alvarez,de los confinados que estaban en poder de los moros,desde una salida nocturna realizada por parte de la guarnición.
El cárabo era propriedad del morabito Si Mohammed el Hadri,antiguo amigo y confidente de nuestras plazas;llevaba un salvoconducto del Cónsul de España en Tánger,y según informes de éste,era incuestionable que,cuando menos hasta el 7 de Agosto,el Maymón nunca se había ejercitando en la piratería,empleandose sólo en el comercio de cabotaje.Es decir,que la detención constituía una arbitrariedad y era además una torpeza,hija de un lamentable exceso de celo.La imparcialidad obliga a reconocer que no era el primero caso y que más de una vez,nuestro agente en Tánger se había dolido de la falta de tacto de ciertas autoridades en sus relaciones con los moros fronterizos.Como el país debía dolerse de que no existiese siempre completo acuerdo entre los Ministerios de Estado y de la Guerra respecto a la política marroquí,pues el segundo mantenía con frecuencia temperamentos de energía que el primero no podía apadrinar en todas ocasiones,convencido como estaba de que la principal labor de España debía consistir en atraerse a los moros.
Por virtud de esos antecedentes y habiendo pedido el encargado de negocios del Sultán en Nota de 4 de noviembre,la devolución del **Maymón** por Real orden de 10 de diciembre,se dispuso que el cárabo fuese puesto en libertad,y se previno al gobernador del Peñon que en adelante fuese más circunspecto y observase con más puntualidad las instrucciones vigentes.
Con este había motivo para estimar completamente solucionado el incidente,por lo cual debó ser grande la sorpresa del gobierno al recibir el día siguiente une Nota del ministro

plenipotenciario de la Gran Bretaña,en la cual,después de algunos consideraciones sobre el malísimo efecto que la detención del cárabo causaría al comercio legitimo,y de decir que este quedaría expuesto a las represalias de los rifeños,añadía que el gobierno de S.M Británica consideraba que,por interes de todas las Naciones,era imperiosa necesidad que el de S.M Católica no perdiese tiempo en dictar una resolución sobre la captura y en poner en libertad el buque,que tenía orden de instar(to urge)al gobierno de S.M Católica para que adoptase sin delación ese camino,y que había encargado a Mr Drummond Hay diese a conocer al gobierno marroquí la índole de las instrucciones que había recibido.
Por la forma y por el fondo esa comunicación revestía verdadera gravedad.La forma no era la amistosa y cordial en que hasta hacía poco se habían mantenido relaciones entre los Gabinetes de Madrid y Londres,y el fondo parecía apuntar la pretensión,por parte del Gobierno inglés,de arrogarse una especie de protectorado sobre Marruecos.¿Qué significaba si no el hecho de hacer intervenir oficialmente á sus agentes en las dificultades surgidas entre España y el Imperio magrebino?La circunstancia de dar a conocer este paso al Gobierno marroquí aumentaba su trascendencia,porque claro es que la corte de Fez,sintiéndose fuerte con el apoyo ingles,había de mostrarse más intransigente.El ministro de Estado ordenó al representante de S.M en Londres que pidiese explicaciones,y procuró hacer comprender al plenipotenciario británico lo inadmisible de su pretensión....
Quedó así solucionado el incidente pero el gobierno español no podía hacerse ilusiones...,y debía suponer que si surgiese alguno...con Marruecos,el Gabinete de Londres no estaría a su lado,como antes había estado" 97).

Voici la traduction en français de cette longue citation de Becker:"Dans la seconde quinzaine d'octobre 1858,un incident,qui pour insignifiant(qu'il pouvait être)par lui-même,eut des dérivations d'une grande importance qui devaient constituer pour le gouvernement espagnol un avertissement éloquent.
Un bateau appartenant la tribu des Benisamd-entendez les Beni Said-,le **Maïmoun**,dont l'équipage était de dix maures,qui toucha le Pénon 98),avait été pris par le gouverneur militaire de cette place,et resta à la disposition de la première autorité de Melilla,pour qu'il servît d'"otage",dans le but de négocier l'échange de l'adjudant Alvarez,des exilés qui étaient entre les mains des maures,depuis une sortie nocturne réalisée par la garnison.
Le bateau appartenait au marabout Si Mohammed el Hadri,ancien ami et confident de nos places,il détenait un sauf-conduit du Consul d'Espagne de Tanger,et selon des informations

(émanant)de ce dernier,il était indiscutable que depuis au moins le 7 août,le Maïmoun ne s'est jamais livré à la piraterie,s'employant uniquement au commerce de cabotage.C'est à dire que(cette) détention constituait un acte arbitraire et était de surcroît une maladresse,fille d'un lamentable excès de zèle.L'impartialité oblige à reconnaître que ce n'était pas la première fois(que cela se produisait),et que plus d'une fois,notre agent à Tanger s'était plaint du manque de tact de certaines autorités dans leurs relations avec les maures frontaliers.Comme le pays devait souffrir de ce qu'il n'existait pas toujours un complet accord entre les Ministères d'Etat et de la Guerre,en ce qui concerne la politique marocaine,le second faisant montre fréquemment d'un tempérament énergique que le premier ne pouvait parrainer en toutes occasions,étant convaincu que l'oeuvre principale de l'Espagne était de s'attirer les maures.

En raison de ces antécédents et(sachant)que le chargé d'affaires du Sultan a demandé,par la Note du 4 novembre,la restitution du Maïmoun,par Décret Royal du 10 décembre(?)l'on décida que le bateau fût mis en liberté,et l'on prévint le gouverneur du Penon que dorénavant il devait être très circonspect,en observant avec plus de soin les instructions en vigueur.

Ceci étant,on était prêt à considérer que l'incident était complètement résolu,mais que fut grande la surprise chez le gouvernement,qui recevait le jour suivant,une Note du ministre plénipotentiaire de la Grande-Bretagne,dans laquelle,après quelques considérations sur le mal extrême que pourrait causer la prise du bateau pour le commerce légitime,et sur les représailles(subséquentes)des Rifains,ajouta que le gouvernement de S.M.Britannique considérait,que pour l'intérêt de toutes les Nations,il était impérieux que le gouvernement de.S.M. Catholique ne perdît pas de temps et dictât une résolution au sujet de la capture,et remît en liberté le bateau,qu'il avait l'ordre d'inciter en urgence(to urge) le gouvernement de S.M Catholique,de prendre sans retard ce chemin,et qu'il avait chargé Drummond Hay de faire connaître au gouvernement marocain le caractère des instructions qu'il avait reçues.

Par la forme et le fond,cette communication était véritablement grave.La forme n'avait pas cette amitié et cette cordialité,qui jusqu'à peu de temps auparavant,avaient caractérisé les relations entre les Cabinets de Madrid et de Londres,et le fond paraissait montrer la prétention,de la part du Gouvernement anglais,de s'arroger une espèce de protectorat sur le Maroc.Que signifiait-elle d'autre sinon de faire intervenir officiellement ses agents dans les difficultés surgies entre l'Espagne et l'Empire marocain?Le fait de faire connaître cette démarche au Gouvernement marocain augmentait son importance,parce qu'il est sûr que la Cour de Fès,se sentant forte avec l'appui anglais,devait se

montrer plus intransigeante.Le Ministre d'Etat ordonna au représentant de S.M. à Londres de demander des explications,et faisait comprendre au plénipotentiaire britannique l'inadmissible de sa prétention....
C'est ainsi que l'incident fut résolu mais le gouvernement espagnol ne pouvait se faire d'illusion sur l'attitude de l'Angleterre,et devait supposer que s'il surgissait quelque nouuvelle difficulté avec le Maroc,le Cabinet de Londres ne serait pas de son côté,comme cela avait été le cas au préalable".
Becker fait allusion directement au rôle joué en faveur de notre pays par la Grande-Bretagne durant le conflit hispano-marocain de 1859-60,de même qu'aux relations privilégiées existant alors entre John Drummond Hay et le Makhzen.Il va d'ailleurs jusqu à parler de **Protectorat britannique** au Maroc,à l'époque;le terme est sûrement exagéré,mais il y avait du vrai.Ceci étant,il n'empêche que les relations entre le Maroc et la Grande-Bretagne sont également passées par des périodes de difficultés,voire même de crises.
Pennell note que John Drummond Hay est intervenu auprès des Espagnols,en vue de la libération du **Maïmoun**,et cela à la demande aussi bien d'el Hadri que du Makhzen.Et d'ailleurs cette intervention concerna également deux autres bateaux marocains,saisis par les Espagnols en cette même
année 1858 99).
Peut-être la correspondance de Mohammed el Hadri à Jagerschmidt,en date du 10 octobre 1852,dont il sera question à la note de bas de page 81 bis ci-dessous,et qui concerne l'aide que le notable saidi attend de son ami,le chargé d'affaires français à Tanger,au sujet d'un nouveau bateau qu'il venait d'acheter,a un lien avec le **Maïmoun**,en ce qu'il s'agissait éventuellement de la même embarcation.

Autrement,le reste de la longue citation de Becker est suffisamment explicite pour nécessiter de notre part d'autres commentaires.
Arrivé au terme de cette présentation des lettres du Fonds Hassan Ouchen relatives à la"piraterie"-et abondamment agrémentées,ou du moins nous l'espérons,par de très longues citations de documents ou d'ouvrages traitant de cette question,soit directement,soit indirectement,qui donnent d'ailleurs une figure d'anthologie à notre livre présent,le temps est venu de porter des appréciations générales sur ce phénomène de capture par les Rifains de bateaux européens,et particulièrement anglais et espagnols,vers le milieu du siècle dernier,et cela en rapport avec l'histoire du Maroc,et notamment diplomatique,de la même époque.
Nous l'avons déjà affirmé,ces opérations de"piraterie"ne restaient pas sans lendemain,en ce que les Espagnols,notamment,y répondaient par des mesures de même type,que d'aucuns caractériseraient de représailles,ou encore de rétorsion.Et d'ailleurs,le dernier exemple relatif à la

saisie de leur part,d'un bateau appartenant à Mohammed el Hadri lui-même,dont nous regrettons d'ailleurs au passage que le fonds Hassan Ouchen en notre possession ne s'en fasse pas l'écho,a été très significatif de cette volonté espagnole de de venger,aveuglément du reste,sur des embarcations rifaines.
De plus,n'oublions pas que nous avons évolué plus ou moins,pour l'étude de ce phénomène de "piraterie",dans la décennie 1850,qui a été le témoin de projets européens,surtout anglais,d'expéditions dans le Rif,dans le but d'écraser les responsables rifains de tels actes.
Ces projets d'expéditions punitives venaient aux oreilles du Makhzen,dans la mesure où le bruit s'en répandait à Tanger,capitale diplomatique d'alors du Maroc.
Mais autrement plus préoccupants pour el Makhzen que ces intentions,restées platoniques,d'interventions armées massives sur les côtes du Rif,étaient les bombardements bien réels que certains pays européens lancèrent sur des villes côtières marocaines.
C'est ainsi que l'Autriche,et cela nous l'avons déjà souligné plus haut,bombarda les villes d'Asila et de Tétouan vers la fin des années 1820.Pour se venger d'actes de "piraterie" commis par des Marocains,demeurés sans indémnisation.
Vers la fin de 1851,des forces navales françaises bombardèrent Salé,à la suite du pillage d'un bateau de commerce français,le **Courraud-Rose**,sur la plage de la même ville 100).Sans oublier que des forces navales anglaises ont attaqué à plusieurs reprises certains points de la côté rifaine.De même que le **Newton**,en août 1854.
Ces fâcheux précédents étaient dans l'esprit des hommes du Makhzen,lorsqu'ils écrivaient à Mohammed el Hadri que les actes de"piraterie" ne pouvaient que causer du tort "aux musulmans".Les lettres N°28 et N°31 sont significatives à cet égard.

La N°28 est d'une rare dureté à l'endroit des Rifains,responsables d'actes de"piraterie".Ils y sont caractérisés de"voyous,d'hérétiques",voire même de lâches,qui refusent de faire vraiment la guerre à l'ennemi,lorsque celui-ci marche sur eux.
De plus,la lettre N°29,fut rédigée dans un esprit pédagogique,nous dirions même d'exhortation,en ce sens que le rédacteur d'un tel écrit se réclame de préceptes religieux comme celui de" l'injustice" dont se rendent coupables les Rifains qui s'attaquent aux bateaux européens.De plus,les bateaux anglais,français et autres,poursuit la lettre,ne font pas de mal aux Rifains.Le principe du"passage inoffensif"est alors invoqué.
La correspondance emploie des mots extrêmement sévères pour caractériser les risques que la"piraterie rifaine" fait courir au Maroc,en ce sens notamment que c'est purement et simplement "l'opprobre" que les responsables de ces captures de bateaux"pirates" attirent sur notre pays.

la correspondance N°7,en date du 6 Joumada 1265-30 mars 1849,mérite de faire partie de ces considérations finales sur la"piraterie",en ce qu'elle montre clairement l'attitude du Makhzen à l'endroit de telles captures de bateaux européen:"..Les Rifains sont-ils à même d'affronter efficacement l'ennemi?ont-ils besoin d'une aide à cette fin?s'ils ne peuvent s'opposer à l'ennemi dans de telles régions,...des ennuis surviennent au Sultan"(sous-entendu du fait notamment des actes de "piraterie",et et des harcèlements des présides,et particulièrement de Melilla,et à défaut d'une résistance conséquente et surtout victorieuse aux Espagnols de la part des Rifains,il faut signer la trêve avec les"Chrétiens").
D'ailleurs les termes de cette lettre rejoignent ceux de la lettre N° 28,précitée,où il est noté expressément que les Rifains refusent le combat,lorsque l'ennemi hérétique les attaque.
Et afin de donner de la consistance à ces injonctions,il est affirmé que le Sultan va se rendre personnellement au Rif,pour y redresser les torts.
A noter que la lettre N°6 utilise pour la saisie du bateau anglais par les Rifains,vers la fin de 1848,les mots d'"action grandiose".S'agit-il d'un lapsus calami,indicatif de la satisfaction refoulée chez le rédacteur de la lettre,face à l'acte de "piraterie" en cause? Et d'ailleurs,Et-Tabyi a préféré,pour des raisons aisées à comprendre,traduire cette expression,par"acte grave" 101).
Enfin,il nous faut encore répéter que nous n'avons pas repris dans cet ouvrage nôtre tous les actes de"piraterie"commis à cette époque-là par les Rifains,car nous n'avons retenu que ceux qui ont un rapport avec le fonds Hassan Ouchen.Nous nous sommes toutefois permis une exception dans la mesure où elle était de taille.Il s'agit bien évidemment de la capture par les Espagnols du bateau **Maimoun** de Mohammed el Hadri.Et si nous en avons parlé,c'est tout simplement parce qu'un tel événement est pertinent pour notre propos 102).
Becker le notait ci-dessus,le Maïmoun se livrait au commerce de cabotage.Ce qui nous amène a traiter dans la prochaine subdivision du commerce international du Rif oriental,et des Beni Said,en particulier,à la lumière des archives de Hassan Ouchen.

Notes du Chapitre II (A et B)

1)Enrique Arques affirme que les îles Chafarinas prirent toute leur mesure au temps où la"piraterie" algérienne battait son plein en Méditerranée.Celle-ci utilisait ces îles à ses fins propres.D'où l'apparition selon cet auteur du terme"Chafarinas"(dérivé de "Chaffarine",c'est à dire "voleurs") qui a commencé à être appliqué aux "pirates"algériens.**Las adelantadas de Espana**.Las plazas espanolas del litoral africano del Mediterraneo.Madrid,C.S.I.C.,1966;p.149.

2)**Ibid**,même page.

3)**Marruecos**.Ediciones Fe,Madrid,1944;p.86.

4)**Espana y Marruecos**.Sus relaciones diplomaticas durante el siglo XIX.Madrid,Tipolitografia Raoul Péant,1903;pp.37-38.

5)Revue **Al Jouyoub As-Saliba**.N° 1.Tétouan,décembre 1988;p.49(en arabe).

6)Arques,**op.cit.p.150**.

6 bis)Traduction nôtre.

7)**Al Joyoub As-saliba**;N°1,**op.cit**.p.49.

8)**Arques,op.cit**.p.150.

9)**Al Joyoub As-saliba,op.cit**.p.51.

10)**Ibid**.même page.

11)**Arques,op.cit**.p.150.

12)**Ibid**,même page.

13)**Al Joyoub As-saliba,op.cit**.pp.51-52.

14)**Arques,op.cit**.p.151.

15)Manuel Castellanos,pour ne citer que lui ici,se fait l'écho de cet esprit d'anticipation dans l'action espagnole y afférente:"..el General Serrano y Dominguez,siendo Capitan General de Andalucia,y por temor de que se anticipase Francia,tomo posesion,en nombre de Espana,de los islotes penascosos llamados Chafarinas....".**Historia de Marruecos**.Tome 1.Madrid,Ministerio de Asuntos Exteriores,1946;p.577.

16)**Description et histoire du Maroc**.Paris,Ch.Tanera,1860;p.620.

16 bis)**A History of Anglo-Moroccan Relations to 1900**.Foreign and Commonwealth Office.1970,p.156.

17)Consulter notre article"la guerre maroco-espagnole de 1893 du point de vue marocain"in **Estudios Africanos**.Madrid,Revista de la Asociacion espanola de Africanistas,Vol.VIII No 14-15.1994;pp.151-170.

18)**Les origines de la guerre du Rif.op.cit**.p.120.

18 bis)Message repris intégralement dans la revue **El Wataiq**,publiée par la Direction des Archives Royales,Rabat,N° 6,1987;p.198-199.cf.**Documents diplomatiques français**,Ière série(1871-1900).Tome III.

18 ter)**El Wataiq**,N°6.op.cit.p.270.

18 quater)**Ibid**.N°7;pp.226-227.

18 quint)Cf.notre article la guerre maroco-espagnole de 1893 du point de vue marocain".**Estudios Africanos.op.cit**.p.151-170.

19)**La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II**.Tome II,Paris,Armand Colin,1966;p.191.

20)**Les corsaires de Salé**.Rabat,la Croisée des chemins.1993;p.31.

21)Paris,Librairie Larose,1951;p.169.

22)"Transformation de la pirateria marroqui en guerra del corso por el Sultan Mohammed Ben Abdallah(1757-1768).**Hespéris**,vol.X,fasc. 1-2;1969.p.433 et s.

23)**Becker**,op.cit.p.29.

24)**Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIII et le XIX siècles**.Paris,1905;pp.53-54.

24 bis)Jean-Louis Miège.**Chronique de Tanger.1820-1830**.Rabat,Editions la Porte,1995,p.71.

24 ter)Sur les détails de cette expédition,qui date de 1854,cf.Jacques Caillé.**Charles Jagerschmidt,chargé d'affaires de France au Maroc(1820-1894)**.Paris,Librairie Larose,1951;p.141 et s.

25)**Le Maroc et l'Europe**.T.II,**op.cit**.p.268.

26)**Ibid**.p.214.

27)Cf.plus haut les références bibliographiques de l'ouvrage de Arques.Quant à l'article de notre ami Pennell,il est publié dans l'ouvrage collectif.**Tanger 1800-1956**.Contribution à l'histoire récente du Maroc.Faculté des Lettres de Rabat et Ecole Supérieure Roi Fahd de traduction,Tanger,1991,p.113.

28)"Dealing with Pirates:British,French and Moroccans,1834-56".**The Journal of Imperial and Commonwealth History**.Vol.22.N°1,p.54.

29)**Le Maroc et la Grande Bretagne,au XIXè siècle(1856-1886)**,Casablanca,Wallada,1990;p.471.(en arabe).
30)**Pennell,Dealing..op.cit**.p.62.
31)Classeur relatif au Sultan Moulay Abderrahman.**Biblioyhèque Royale Hassania**,Rabat.
32)**Becker,op.cit**.pp.30-31.
33)**Castellanos**.T.I ,**op.cit**.pp.535-539.
34)**La pratique marocaine du droit des traités**.Paris,L.G.D.J.1982;p.40.
35)**Coleccion completa de Tratados y convenios entre Espana y Marruecos(1799-1895)**.Melilla,Imprenta de"El Telegrama del Rif";1904,p.3.
36)**Castellanos,t.I,op.cit.p.576.**
37)Bouselham Ben Ali était alors Pacha de Larache et de Tanger.
38)**Coleccion completa de Tratados...op.cit**.p.25.
39)**La actitud de Espana en Marruecos desde principios del siglo XIX hasta la paz de Tetuan(1800-1860)**.Cuadernos de Historia de las relaciones internacionales y politica exterior de Espana de Espana.Madrid,1954;pp.18-24.
40)**Ibid**.p.24.
41))**Coleccion completa de tratados..op.cit**.p.42.
42)**Charles Jagerschmidt.op.cit**.p.170.
43)**Becker,op.cit.p.39** et Jeronimo Becker.**Historia de Marruecos**,Madrid,Establecimiento Tipografico de Jaime Rates,1915,p.216.
44)**A Memoir of Sir John Drummond Hay**,London.John Murray,1896;pp.144-148.
44 bis)FO 174/132,316 et 319.Pennell,**John Drummond Hay,..op.cit**.p.122;
45)Le **Janus**,bateau de guerre anglais.Jean-Louis Miège affirme qu'un bateau bombarda la côte rifaine,en octobre 1851,mais il n'en donne pas le nom.**Le Maroc et l'Europe,t.II.op.cit**.p.269.Pennell,**op.cit**.pp.113-114.
46)**A History of Anglo-Moroccan Relations to 1900,op.cit**.p.161.
47)**Pennell,John Drummond..op.cit**.p.115.
48)Nous ne pouvons nous empêcher,à titre anecdotique,de rapprocher cette flotte anglaise en Méditerranée,de la Sixième flotte américaine actuelle,en croisière "musclée" dans la même mer.Et cela d'autant que la Grande-Bretagne était,notamment au milieu du XIX è siècle,la première puissance du monde;comme le sont actuellement les U.S.A.
49)FO 99/69,113-124,Captain H.W.Giffard à l'Amiral en Méditerranée...H.M.S.**Dragon**.Gibraltar.,23.I.1952.**Pennell,ibid.cit**.p.131.
50)**Ibid**.p.115.
51)Après le bombardement de Salé par la France,en 1851,les relations entre les deux pays s'étaient refroidies.**Charles Jagerschmidt,op.cit**.p.91 et s.
52)Le bateau en question porte le nom de **Cuthbert Young**.
53)En fait,Caillé n'en a pas parlé auparavant.
54)En 1854,le **Prometheus** délivra le **Cuthbert Young** des mains des Guelaia.**Pennell.John Drummond Hay,op.cit**.p.114.
55)**Jagerschmidt,op.cit**.pp 165-176.
56)En fait,nous avons revu les termes de cette traduction.cf.**Diario de Africa** du 27 août 1952.
57)Et-Tabyi est le pseudonyme de Eduardo Maldonado Vasquez.Et-Tabyi était un publiciste bien connu au Maroc du nord,du temps du Protectorat espagnol.Cf.José Luis Gonzalez Hidalgo.In **Tanger en la literatura espanola**.Tanger,1993,p.56.
58)Haj Mohammed Ben el Haj Oulichki était-il comme son nom et son titre l'indiquent,cheikh aux Beni Oulichek?Nous n'avons aucun moyen de le vérifier.Toujours est-il que nous avons trouvé dans les Archives Royales,à Rabat,beaucoup de lettres concernant des personnes portant ce nom.
59)La lettre parle des"bateaux des chrétiens",mais le traducteur a traduit ces mots ainsi:"bateaux espagnols".
59 bis)Traduction par Et-Tabyi et nous-même.
60)**Retazos de Historia marroqui**,Tetuan,Editora marroqui,1955,p.157.
61)Souligné par nous.
62)**Ibid**,pp.157-158.
63)C'est le verbe qu'Et-Tabyi emploie.
64)**Pennell,John Drummond Hay,op.cit**.p.122.
65)**Ibid**.p.122;
66)**Ibid**,même page.
67)FO 99/87,86.Traduction d'une lettre d'el Hadri à Drummond Hay(1851);FO 99/69,148-152.Drummond Hay à Clarendon,Tanger août 1854,N° 25.Confidentiel.FO

174,34,39-42.Traduction d'une lettre de Mohammed el Hadri à Drummond Hay,reçue le 7 juin 1856.Pennell,**ibid**.p.133.
68)Pennell indique d'ailleurs lui-même que certains historiens seraient amenés à penser de la sorte.**Ibid**.p.129.
69)Napoléon III lui proposera de le placer à la tête d'un "Royaume arabe" à déterminer,sous l'égide de la France.Mais Abdelkader refusa l'offre qui lui était ainsi faite.Bruno Etienne.**Abdelkader**.Paris;Hachette,1994,p.372.
70)**Ibid**.p.240.
71)**Ibid**.p.241.
72)**Ibid**.p.250.
73)**Ecrits spirituels**.Paris,Seuil,1982,p.34.
74)Cf.l'avant-propos de notre ouvrage.**Pages d'histoire du Maroc:le patriotisme marocain face au Protectorat espagnol**.Rabat,Imprimerie Maarif al Jadida,1993.
75)FO 174/136,12-21.Lettre de Mohammed el Khatib à Drummond Hay,décembre 1859.Pennell,**John Drummond Hay,op.cit**.p.133.
76)FO 174/135-141.Traduction d'une lettre de Mohammed el Hadri à Mohammed Seffar 10 Safar 1275-18 septembre 1858.
L'on peut se demander ce que fait cette lettre dans des archives officielles britanniques,où Pennell a puisé pour l'élaboration de son article.
76 bis)Il s'agit vraisemblablement d'une faute de frappe.Il faudrait plutôt lire dans ce cas:**the latter**.
77)Il s'agit d'un bateau anglais saisi par les Rifains,en 1846.**Pennell,John Drummond Hay,op.cit**.p.119.Cet auteur affirme que le Gouverneur du Rif Ben Abdelmalek a fait des tentatives pour le restituer aux Anglais.
78))FO 99/87,76-82,lettre de Drummond Hay à Palmerston,Tanger,10.I 1852.Pennell,**Ibid**,p133.
79)FO 99/69,140-146 Drummond Hay à Clarendon,Tanger,10.8.1854/ Drummond Hay à Clarendon,Tanger,15.8.1854.**Ibid**.même page.
80)Ben Abdelmalek était alors Pacha de Tanger et Gouverneur du Rif.Il était aussi connu sous le nom de Ben Abbou.Cf.Les développements nôtres ci-dessous relatifs à la mission de Léon Roches au Maroc,en 1845.
81)Pennell.**Ibid**.p.129.
81 bis)Etant donné l'importance et la longueur,mêlées,des développements qui trouveront place ici,l'on pourrait s'étonner que nous ne leur ayons pas réservé une subdivison dans le corps du texte,plutôt que dans cette note de bas de page.Il sera question,dans les lignes suivantes,des relations de Mohammed el Hadri,premier du nom,avec certains représentants officiels français au Maroc,et notamment avec Jagerschmidt.**Et en fait,la raison pour laquelle nous avons renvoyé l'approche de ces rapports à ce niveau de notre ouvrage,est simple:c'est que le fonds Hassan Ouchen est,semble-t-il,muet sur les actes de piraterie commis par les Rifains sur des bateaux français**.Ceci étant souligné,il nous faut rappeler,avant toute chose,que nous avons déjà indiqué plus haut que vers la fin de 1851,Jagerschmidt connaissait déjà Mohammed el Hadri,premier du nom,et que,en 1854,de Chaillé entreprit,à bord du **Newton**,son voyage au Rif oriental,au cours duquel il rencontra notre notable saidi.
En vérité,il nous faut remonter un peu plus loin dans le temps.Et en tout cas,jusqu'au milieu des années 1840.Et cela,parce nous avons connaissance,grâce à la diligence de notre ami C.R.Pennell,de trois lettres de Mohammed el Hadri à Léon Roches,sur lesquelles nous reviendrons un peu plus loin.Léon Roches était en Algérie,l'interprète du Maréchal Bugeaud.Connaissant l'arabe,il a été chargé d'une mission au Maroc,en 1845,consistant surtout à inciter les autorités chérifiennes à mener une politique répressive à l'égard de l'émir Abdelkader,réfugié et solidement implanté dans le nord-est du pays,et accessoirement à faire nommer gouverneur du Rif,Benabbou,qui servait les intérêts de la France.Il obtint satisfaction sur les deux points,quoique ce fut le premier point qui fut réalisé en premier.Benabbou recevait même une pension annuelle du gouvernement français de l'ordre de 15 à 20.000 francs.Cf.Jacques Caillé.**Une mission de Léon Roches à Rabat en 1845**.Rabat,Publications de l'Institut des hautes études marocaines.Casablanca,Editions Kaganski,1947.pp.9,24,86.Moyennant quoi,la France,dès ces années 1840,intervenait dans les questions intérieures marocaines.Alors,revenons-en aux trois lettres de Mohammed el Hadri,à Roches.La première porte la date du 29 Ramadan 1264-29 août 1848.La lettre donne des informations sur les relations entre Melilla et Guelaia.Il est à signaler que Mohammed el Hadri tient à ce que sa correspondance avec Roches reste secrète.La seconde,en date du 2 septembre

1848,annonce que les Beni Said sont tranquilles et pacifiques,et que tout le monde est content,grâce à la venue dans la région du Sultan.La troisième,en date du 2 octobre de la même année,informe Roches,notamment sur la présence du Sultan à Aïn Zora dans les Mtalsa.**Archives du Gouvernement de l'Algérie.Aix.**Nous ne disposons pas d'autres références bibliographiques y afférentes.
Le Gouvernement français de l'Algérie ne manquant pas d'informer le Consulat général de France à Tanger sur l'opportunité d'un contact avec Mohammed el Hadri,Jagerschmidt approcha ce dernier,vraisemblablement en 1850-51,ou peut-être même avant.En tout état de cause,nous avons la chance de compter sur une vingtaine de correspondances échangées entre ces deux hommes.Grâce à l'amabilité de notre ami C.R.Pennell,qui soulignons-le,nous les a fait parvenir,entre autres documents,depuis la très lointaine île de Singapour,où il enseigne.El Hadri et Jagerschmidt ont convenu d'un signe à apposer sur leurs lettres,comme un code.Le premier écrit,dont nous possédons à la fois la version originale en arabe et une retranscription,dans une traduction en français,est un envoi du notable saidi à Jagerschmidt(?),en date du 25 Joumada I 1267-27 avril 1851,que nous avons déjà mentionné plus haut,dans notre subdivision consacrée à l'existence éventuelle de la siba dans le Rif oriental,notamment.Les termes extrêmement chaleureux utilisés,comme nous allons le voir ci-dessus,nous indiquent que les deux hommes se connaissaient déjà.A la lecture du document,nous nous rendons compte qu'il s'agit d'une lettre de courtoisie,qui serait restée entièrement telle si el Hadri n'y avait fait état de la situation intérieure de la tribu des Ahlafs,ainsi que nous l'avions déjà fait observer plus haut.
En voici de larges extraits:"Louange au Dieu Unique,
A l'Ami que les coeurs désirent;entre nous,**s'immisce le Connaisseur de l'Invisible;**(à l'ami)de qui nous sommes aujourd'hui séparé..que Dieu vous aide,vous favorise et vous protège.Nous sommes privé de vos nouvelles et voici des jours des mois des années et des siècles que nous ne recevons de vous ni lettre ni nouvelles.Nous avions cependant pensé que jamais vous ne suspendriez votre correspondance,quand bien même sept mers vous sépareraient de nous.Notre ami Kaddour des Beni Said,nous a retranché la trace de son pied.Nous n'entendons plus parler de lui.Nous lui avions envoyé plusieurs lettres et nous n'avons pas reçu de réponse.
Nous avons cependant reçu de vos nouvelles et nous avons su que vous vous trouviez dans la ville d'Alger;nous vous y avons écrit plusieurs fois et nous sommes restés sans réponse,si ce n'est...qu'un homme est un jour venu nous trouver et nous a dit:"Un tel,Roches,te fait des compliments,je l'ai rencontré dans la ville de Blida".
Il faut absolument que vous nous répondiez;envoyez votre réponse à votre ami Mosey(?)qui nous la fera parvenir par Kaddour,des Beni Said,qui habite Tanger.
Si vous vous informez de nous,sachez que grâce à Dieu,nous jouissons de la paix et des bienfaits de la providence dont nous sommes comblés.Notre pays et toute la contrée sont dans un heureux état,et Dieu nous a envoyé une année d'abondance,et nous avons une grande quantité de blé...de miel,et de légumes...il ne manque à notre pays qu'un peu d'autorité de la part du gouvernement,car nos tribus sont en révolte et le gouvernement n'arrive pas chez eux.La tribu des Ahlafs ne compte en son sein nul représentant du Makhzen;le gouverneur Sidi Hamidou est à Taza,et cependant il ne donne pas la moindre voix.
Quant à nos amis,les fils du caid Mohammed Achache,le Sultan les a mis en prison,et les a fait conduire à Fes,et leur infortune nous a profondément affligé.Dieu veuille les délivrer bientôt,c'est lui qui entend les voeux et les exauce.Salut..pour traduction conforme Cotelle".Nous avons corrigé au passage la traduction de Cotelle,qui a fait à cet égard de nombreuses fautes(source:**Archives Diplomatiques de Nantes**,AF.77 bis).
Sur quoi intervient une série de correspondances,six en tout,au sujet d'un homme dénommé Froment Coste,qui est porté disparu,et que Jagerschmidt se mettait en devoir de retrouver,en s'aidant notamment de Mohammed el Hadri.Les écrits s'échelonnent entre juillet et novembre 1853.Le premier,en date du 7 Shoual 1268-25 juillet 1852,est un envoi de Jagerschmidt à notre notable saidi,dont nous devons à notre ami C.R.Pennell,une retranscription dans sa langue originale-le français-traduite en son temps vers l'arabe,très vraisemblablement par Cotelle(celui-là même qui traduisit la lettre précédente,et qui était l'adjoint de Jagerschmidt)et dont nous extrayons les passages suivants:"Louange à Dieu l'Unique!
Il n'y a de durable que son règne

A l'Euléma(sic),le fakih,le noble,le poli,l'ami,etc..le Sid Mohammed el Hadery.Sache qu'il est arrivé chez nous... notre ami Sid Mohammed Ben Md ton cousin:nous nous sommes fort réjoui de ses bonnes nouvelles et de celles qu'il nous a données de toi.Grâce à Dieu(qu'il soit glorifié)nous avons renouvelé entre nous cette amitié étroite et ancienne dont nous avons hérité de notre frère et ami N.Ton cousin te dira,s'il plaît à Dieu,tout ce que nous avons dit de bonne amitié,et il te dira qu'en ce moment la chose principale que nous demandons à Dieu et puis à toi,c'est la recherche incessante de l'homme,notre frère dont nous t'avons écrit l'histoire l'année dernière.Sid Mohammed Ben Md,ton cousin nous a donné quelque espérance de le retrouver dans le Sahara,si tu le retrouves,à Dieu très haut plaise!Tu feras une chose qui sera agréable à Dieu et qui te vaudra notre plus grande reconnaissance et celle des Grands de notre nation...".

Moins de deux semaines plus tard,soit plus précisément le 7 août,Jagerschmidt revient à la charge,en faisant observer à son correspondant que le cousin de celui-ci,Mohamed Ben Mohammed, était venu récemment à Tanger,et qu'il l'a empli d'espoir,en lui disant que des gens étaient venus du Sahara et qu'ils y avaient rencontré un prisonnier "roumi" chez les Arabes de cette région.

Sur quoi,Mohammed el Hadri fait parvenir à Jagerschmidt,coup sur coup,deux lettres,en date respectivement du 10 Kiida et 21 Hijja 1268(26.8;et 6.10.1852).Nous disposons d'une copie de la version originale en arabe pour ce qui est de ces deux missives.

Ces écrits avaient été précédés par une lettre de Jagerschmidt à notre notable saidi,en date du 2 Kiida 1268-18.8.1852,par laquelle nous apprenons notamment que le nom du disparu français en question est Froment Coste,qu'il est âgé d'environ 42 ans,et qu'il était chef d'escadron.Il faut également souligner que l'envoi était parvenu chez son destinataire par l'intermédiaire de ce même Kaddour,dont il est question plus haut,comme étant le messager du notable saidi.

El Hadri informe Jagerschmidt,dans sa lettre en date du 10 Kiida 1268-26.8.1852,qu'il a recherché ceux qui lui ont dit avoir aperçu Froment-Coste au Sahara,et qu'il a convenu avec eux de le lui amener.Puis,le 21 Hijja-6.10.1852,le notable saidi écrit à son correspondant qu'il ne sera tranquille que lorsqu'il retrouvera Froment Coste.

Enfin,par une lettre en date du 20 Safar 1270-22 novembre 1853,dont nous possédons comme pour les deux dernières,une copie originale en arabe,Mohammed el Hadri annonce que Froment Coste a été retrouvé,qu'il est estropié de l'épaule,marqué au milieu du front,et qu'il est marié à deux femmes arabes.Cependant,il fait observer à son correspondant qu'il n'est pas persuadé de la véracité d'un tel signalement,et qu'il va s'en assurer.

Outre cette question relative à la recherche de Froment Coste,il faut souligner que les trois lettres précédentes,des 26.8,du 6.9. et du 22 II.1853 portent sur d'autres sujets,en ce qu'elles sont porteuses d'informations que voici:

-la première,se fait l'écho de la paix installée entre les Beni Snassen et les Français.De même que de la tranquillité qui prévaut dans les Beni Said.("dans notre pays").El Hadri annonce,par ailleurs,qu'il a rencontré le kbir(le caid?) des Beni Snassen-dans la tribu de Guelaia,plus précisément chez le caid de Qasbat Selouane-qui lui déclara qu'ils-les Beni Snassen-ont fait la paix avec les Français.Enfin,il indique que la construction prévue à Qasbat Selouane est sans fondement.

-La deuxième,révèle:"..les tribus où,nous a-t-on dit,se trouve la chose,est celle de Hamdoun,qui est une circonscription arabe...notre pays(les Beni Said) est en paix.Le caid Ben Abdessadeq y a terminé ce qu'il devait y faire;sur quoi il est allé à Fès.Les tribus sont en paix,Dieu soit loué".

Puis dans un post scriptum,il donne la liste des tribus citées dans le papier(dans sa lettre même?;s'agit-il des tribus où se trouve la"chose"?):Ahlaf,Beni Bou Idrassa,Beni Zeggou,Ould Amr,Beni Ouragh,Oulad Baht,Beni Fechat,Ahl Debdou,Beni Si Yacoub Alouane...Oulad el Haj,Beni Guil,Oulad Sidi Mhammed Ben Ahmed,région de Figuig et Rachid.

Ainsi,comme le lecteur l'aura constaté lui-même,certains termes de la lettre ci-dessus sont vagues.Certes,nous pouvons établir un parallèle entre ces mêmes termes et d'autres données en notre possession,pour les rendre intelligibles.Mais nous ne voulons pas alourdir outre-mesure ces développements,d'autant que notre but ici est surtout d'établir le type de relations que Jagerschmidt entretenait avec notre notable saidi.

-la troisième,se fait l'écho,en détail,du conflit sanglant survenu entre les Beni Snassen et les Oulad Stout.
Autrement,le 25 Hijja 1268-10.10.1852,Mohammed el Hadri avait fait parvenir à Jagerschmidt,une lettre,dont nous possédons la version originale en arabe,que Pennell a bien voulu nous faire parvenir,comme toutes les lettres que nous produisons d'ailleurs dans cette note de bas de page.En voici des passages pertinents:"..Sache que j'ai acheté en ce moment présent ci un bateau("flouka")et que je désire l'envoyer à Ghezouana,à Oran et dans d'autres lieux de l'Algérie(littéralement "dans votre circonscription"),ainsi qu'à Tétouan et à Tanger.Je désire que tu rédiges toi-même au capitaine de ce bateau,une autorisation(un sauf-conduit),afin qu'il puisse aller aux ports de son choix,sans avoir rien à craindre,ni des Espagnols,ni de personne d'autre.
Ce capitaine va se rendre en personne auprès de toi.Tu le verras,c'est un homme discret,incapable de se livrer ni à la contrebande ni à rien de semblable.J'écris cette lettre pour lui en présence de ton envoyé Kaddour,et il te fera connaître mon désir.Je veux que les Espagnols soient d'accord avec toi en tout ceci,afin que mon bateau puisse aller chez eux soit le jour,soit la nuit sans avoir rien à craindre"(source:**Archives diplomatiques de Nantes**.76,77,77 bis,77 6 bis)
Cet inventaire,du reste incomplet,des correspondances échangées entre les deux hommes,étant dressé,il nous faut nous empresser de souligner qu'il nous importe moins de décrire le contenu de ces écrits que de caractériser le type de relations exitant entre nos deux personnages.Mais,on en conviendra avec nous,on ne pouvait y procéder qu'après avoir fait précisément le tour de ces lettres.
Ainsi,si nous avions à résumer en une phrase la qualité des rapports en question,nous dirions qu'**ils se rendaient mutuellement des services**.El Hadri donnait notamment des informations sur la situation de la région,y compris bien entendu celle de sa propre tribu.De même qu'il sollicita Jagerschmidt,pour une aide relative à son bateau.Nous y reviendrons dans notre chapitre relatif au commerce international du Rif oriental.
Ceci étant posé,il convient d'indiquer que Jagerschmidt a rendu visite à el Hadri,chez lui,en 1854.Moyennant quoi,tous nos développements précédents relatifs aux contacts intervenus entre le notable saidi et le diplomate français,ont été produits,comme pour les faire figurer dans une première période de l'histoire de leurs rapports,où ils ne s'étaient pas encore rencontrés.Ce qui signifie que nous allons entamer,à présent,la deuxième et dernière étape,coïncidant naturellement avec la période au cours de laquelle ils firent connaissance directement.
Cependant,il subsiste ici une question préliminaire concernant la date précise où les deux hommes se sont rencontrés,car il y a un doute à ce sujet.Nous avons évoqué très longuement-au gré de la citation précitée de Caillé,extraite de son ouvrage sur Jagerschmidt-la mission au Rif oriental,et plus en particulier sa rencontre avec Mohammed el Hadri,de de Chaillé.Nous avions indiqué plus haut que la mission de ce Commandant,capitaine de frégate de la corvette à vapeur le **Newton**,est intervenue en 1854.Le temps est venu de préciser en quel mois ce bateau de guerre français entreprit son équipée au Rif oriental.Nous avons trouvé au sein de la Direction des Archives Royales,à Rabat,de nombreux documents diplomatiques français émanant de Nantes et des Archives du Quai d'Orsay,portant sur la piraterie au Rif,dans la deuxième moitié du XIX è siècle.Ils procèdent de la **Légation de France au Maroc**,à Tanger,précisément du temps de Jagerschmidt.Moyennant quoi,ces derniers,et les documents que nous devons à la diligence de Pennell,se recoupent largement.Entre autres papiers historiques que nous avons pu trouver à la Direction des Archives Royales,figure une copie des instructions de Jagerschmidt,chargé d'affaires au Maroc,à Cotelle,premier drogman de la mission de France au Maroc,en date du 3 août 1854.Ce Cotelle est pour nous une vieille connaissance,car nous avons déjà signalé à son propos qu'il accompagna de Chaillé dans sa mission au Rif oriental,et qu'il fut le traducteur attitré de la Légation de France au Maroc.Et d'ailleurs nous avons indiqué plus haut également,et cela via la longue citation de Caillé,qu'il fut désigné par Jagerschmidt pour participer à l'expédition en question,et entrer en relation avec el Hadri.Et pour en revenir à la date de cette démonstration navale française,les instructions de Jagerschmidt à Cotelle,portent,comme nous l'avons déjà dit,la date du 3 août.Mais ce que nous constatons également,c'est que le document pose dès l'abord que "de Chaillé se rend sur les côtes du Riff".Ce qui signifie qu'il partait incessamment.Sans

compter,et c'est cela l'argument décisif,que Jagerschmidt adressa au Ministère des Affaires étrangères,à Paris,une correspondance en date du 10 août 1854,racontant par le menu la mission de de Chailé au Rif oriental.Ce qui signifie qu'au 10 août,celle-ci était déjà effectuée.
Par ailleurs,nous avons déjà signalé plus haut que Jagerschmidt était opposé à une telle expédition.Or,et c'est cela qui est apparemment étonnant,c'est que Jagerschmidt se rendit lui-même au Rif oriental,où il rencontra Mohammed el Hadri,en cette même année de 1854.Et vraisemblablement après de Chaillé.Mais cela est uniquement une supposition,que nous n'avons aucun moyen de confirmer pour l'instant.La source de la rencontre avec le notable saidi est constituée tout simplement par une lettre de ce dernier à Jagerschmidt,en date du 12 Moharram 1271-5 octobre 1854,que nous devons comme toutes les autres à l'amabilité de Pennell.La lettre commence ainsi:"lorsque tu es venu chez nous,les habitants ont trouvé cela grandiose.Et la nouvelle a couru partout dans la région.On était soit favorable à votre visite,soit défavorable..."(traduction nôtre).(source:**Archives diplomatiques de Nantes**.77 6bis).Nous reviendrons sur les échos d'une telle visite plus loin.Mais en attendant,il nous faut aborder quelque peu le pourquoi de cette mission de Jagerschmidt.Dans le cas où il s'y serait rendu après de Chaillé,on peut **deviner** ses intentions:il aurait en quelque sorte préféré la **diplomatie secrète** aux coups d'éclat.Le but recherché et par de Chaillé et lui-même,était le même:combattre la piraterie.Mais le chargé d'affaires français avait en quelque sorte une conception intimiste de la politique.Sans compter qu'il a pris appui sur des instructions antérieures reçues de son gouvernement relatives à une politique plus **douce** en la matière.
Et dans le cas où Jagerschmidt serait allé au Rif avant l'expédition de de Chaillé,peut-être retomberions-nous dans le même scenario que précédemment.
Ceci étant posé,il nous faut revenir aux incidences en quelque sorte personnelles sur Mohammed el Hadri,de la visite chez lui du chargé d'affaires français,de même que de celle de de Chaillé.Et afin de nous faire une idée conséquente sur ces implications,nous allons mettre à contribution,d'abord la lettre,précitée,de Jagerschmidt à son Ministère des Affaires étrangères,en date du 10 août 1854,ensuite,la lettre de Mohammed el Hadri au chargé d'affaires français,en date du 5 octobre 1854.
-pour ce qui est d'ailleurs de l'expédition de de Chaillé,nous relevons dans le document sus-mentionné,les passages pertinents suivants:"..Le **Newton** arrivait devant la maison d'el Hadri située sur le haut d'une falaise...le Marabout faisait dire qu'il avait appris avec plaisir que le navire était français...que rien ne pouvait lui être plus agréable que de connaître enfin personnellement des amis avec lesquels il était depuis longtemps en correspondance,mais que cette visite le jetait dans un grand embarras;qu'elle allait beaucoup le compromettre auprès de l'Empereur,qu'il aurait préféré une entrevue de nuit,qu'il avait en ce moment chez lui un parent de l'Empereur;que le camp d'Abdessadeq,Gouverneur du Rif,était à deux heures seulement de chez lui.Bref,la visite du **Newton** lui semblait compromettante pour lui,et comme tout Marocain,il avait peur.Cette réponse était prévue.le lendemain matin,Mr.de Chaillé descendait à terre avec M.Cotelle.Ils trouvèrent sur le rivage une cinquantaine de Rifains armés qui les regardèrent d'un air méfiant;c'étaient les premiers Chrétiens qui eussent jamais mis les pieds sur cette côte.Mais à peine M. Cotelle leur eut-il dit quelques mots dans leur langue que tous s'empressèrent et accompagnèrent...de Chaillé avec de nombreux témoignages d'étonnement et de bienveillance.Le Marabout vient au devant du Commandant.Monsieur de Cotelle s'empressa de lui dire à haute voix de manière à être entendu de tous que Mr.de Chaillé allait rendre visite au caid Abdessadeq dont le camp devait se trouver dans le voisinage,mais qu'il ignorait sur quel point de la côte il fallait débarquer,il n'avait pas cru pouvoir mieux faire que de venir s'adresser au plus respectable des marabouts du Riff pour lui demander des renseignements..Sid Mohammed el Hadri comprit que l'intention de ces paroles était d'enlever à la visite qui lui était faite ce caractère d'intimité exclusive qu'il trouvait compromettante pour lui et il en exprima plus tard ses remerciements.Il ne tarda pas à rester seul avec ses hôtes et une longue conversation s'engagea.Mr.Cotelle lui tint le langage qui lui était prescrit parmi ses instructions.Le Marabout comprit parfaitement l'indignation que la piraterie inspire à toutes les nations civilisées;lui-même déplorait amèrement les actes scandaleux auxquels se livraient ses voisins,mais l'influence réelle qu'il avait sur eux n'allait pas jusqu'à pouvoir déraciner des habitudes prises depuis tant d'années..."(Lettre

de 32 pages de Jagerschmidt au Ministère des Affaires étrangères,Paris,**Direction des Archives Royales**,Dossier de Kiida 1270)les extraits de la lettre reproduits ci-dessus appartiennent aux pages 4-11.
Nous aurions pu poursuivre la reproduction de la lettre;mais nous avons jugé bon d'arrêter à ce niveau,pour ne pas trop alourdir l'ouvrage.D'autant que le but que nous recherchons dans ces lignes,c'est de montrer combien el Hadri jugeait sa rencontre avec les Français compromettante.
-Pour ce qui est de la lettre de Mohammed el Hadri à Jagerschmdit,en date du 5 octobre 1854,dont nous avons d'ailleurs retranscrit plus haut le commencement,nous en extrayons les passages suivants pertinents pour notre propos:"..Le Gouverneur(Benabdessadeq)nous en voulait,il a écrit à notre sujet au Sultan,jusqu'à ce que notre situation devienne critique.La mhalla a quitté Fès pour cela,mais elle n'est pas encore arrivée.Quant aux Azanen(Azana),les Guelaia se sont réunis contre eux pour s'approprier de leurs domiciles,après les en avoir exclus..et leur ont demandé pourquoi ils ont arrêté le feu..(?).lorsque le vapeur français(le **Newton**) est venu chez eux,et cela sur ordre du Sultan.Nous avons écrit au Makhzen pour lui dire qu'il n'a pas intérêt à mater les Azanen,et que nous nous portons garant d'eux pour ce qu'ils doivent faire.Et les gens de Azanen nous ont écrit à ce sujet,pour demander au Consul français de ne pas revenir chez eux à l'heure présente,et que s'il revient, les gens de la tribu lui tireraient dessus...quant à nous,le Makhzen ne s'est pas encore manifesté à notre égard.Je n'ai pas confiance en lui.On prétend que lorsque le Consul est venu chez nous,il nous a offert beaucoup d'argent et que nous avions beaucoup discuté entre nous.Et aujourd'hui,nous ne voulons pas que vous reveniez chez nous,jusqu'à ce qu'advienne ce qui doit arriver.Si tu as quelque chose à nous dire,transmets-le par notre neveu,porteur de la présente lettre....
Quant aux Anglais,ils ont arrêté la route à ma felouque(ou notre felouque?)qui allait à Tétouan,à Jebha,et des coups de feu ont été échangés entre eux...en tout état de cause,laisse de côté les Anglais,qui n'ont pas voulu t'écouter.Il viendra un temps où ils rechercheront tes conseils.Il faut écrire aux gens d'Azanen,avec lesquels tu es lié et garde le secret vis à vis du Makhzen.."Traduction nôtre.
Pour bien comprendre le sens de ces paroles,et ainsi que la longue citation de Caillé que nous avons reproduite plus haut,en rapport avec la mission de de Chaillé dans le Rif oriental,le laisse entendre clairement,le **Newton** essuya dans la région,des coups de fusil,de même qu'il riposta lui-même par un tir de quelques obus.Lorsque le bateau de guerre français arriva au niveau du village d'Azanen,le fameux repaire des pirates,à la limite de Beni Said et de Guelaia,il n'eut à subir de ces derniers aucun coup de feu.Et bien plus,et cela figure dans la citation précitée de Caillé,les gens d'Azanen,par la voie d'un de leurs chefs,marquèrent leurs intentions de mettre fin à la piraterie.De Chaillé accepta leur offre "mais à trois conditions:ils solliciteraient par écrit l'intercession de la France;ils se soumettraient aux exigences qui leur seraient imposées,enfin,deux ou trois d'entre eux viendraient avec lui à Tanger pour renouveler leur déclaration aux chargés d'affaires de France et d'Angleterre.Les Rifains acceptèrent ces conditions et trois de leurs chefs restèrent à bord du **Newton**,après avoir,en guise de soumission et suivant l'usage sacrifié un boeuf sur le pont du navire"(Caillé,**Charles Jagershmidt**...,p.180).Et bien entendu,Mohammed el Hadri joua un rôle dans l'aboutissement de cet accord,dont il affirme dans sa lettre précitée qu'il doit rester secret.Le Makhzen n'avait aucun intérêt à ce que les Azanen tirent sur le **Newton**.Mais comme ils ne l'ont pas fait,ainsi qu'il s'y attendait,il s'est inquiété.Quant à l'ordre du Sultan selon lequel ils devaient tirer sur la corvette à vapeur française,cela est sûrement une"invention"des Guelaia.En vérité,cela n'est que pure hypothèse,ou mieux,que pure déduction.Toujours est-il que la lettre de Jagerschmidt à ses supérieurs,à Paris,en date du du 6 novembre 1854,que nous retranscrirons plus loin,nous donnera quelque éclairage à cet égard.
Enfin,pour ce qui est des Anglais qui avaient apparemment une attitude qui se voulait répressive contre les pirates rifains,à l'inverse de Jagerschmidt,il faut supposer que ce dernier n'a pas manqué de mettre au courant Mohammed el Hadri,au sujet de ce différend tactique relativement à la piraterie rifaine,entre lui et les Anglais.D'où précisément cette observation du notable saidi selon laquelle les Anglais en viendraient un jour à l'écouter.**Moyennant quoi,il y avait une intimité certaine dans les relations entre Jagerschmidt et Mohammed el Hadri**.Et d'ailleurs,dans une lettre non datée du notable saidi

adressée au "Consul français",et correspondant,en raison de son contenu,à une date postérieure à la visite de de Chaillé et de Cotelle au Rif oriental,nous lisons que le notable saidi "aime l'Etat français,grâce à sa sincérité et à son respect de la parole donnée" et que la nouvelle de la venue de Cotelle au Rif,est venue aux oreilles du fils du Sultan(source:archive due à notre ami Pennell,**Archives diplomatiques de Nantes**,115).

Nous retrouvons dans la lettre que Jagerschmidt a fait parvenir,en date du 6 novembre 1854,au Ministère des Affaires étrangères,à Paris,pratiquement tous les points traités par Mohammed el Hadri dans la missive,précitée,qu'il lui avait envoyée,en date du 5 octobre 1854:"..une lettre que j'ai reçue du Marabout du Riff,Mohammed El Haddari,auquel j'avais envoyé Mr.Cotelle rendre visite avec la Corvette à vapeur le **Newton**,m'a donné des détails assez curieux sur les conséquences de l'excursion de Mr.le Commandant de Chaillé sur la côte.Les relations amicales ouvertes par le **Newton** avec les gens de la tribu d'Azanen,l'embarquement à bord d'un navire français de 3 des chefs de ce village,la visite au Marabout,tous ces incidents ont vivement irrité le Gouvernement marocain qui craint avant tout que des rapports d'amitié ne s'établissent entre nous et les populations.Il a été question de l'envoi d'un camp dans le Riff,mais le Gouvernement a préféré l'emploi d'un moyen plus sûr,il a agi par l'intrigue et,profitant des divisions qui existent dans ce pays,il a poussé les tribus voisines de celle d'Azanen à tomber sur elle et à la détruire;le Marabout est parvenu à grand peine à s'interposer et à prévenir la lutte.Il m'écrit qu'aujourd'hui tout est rentré dans le calme,mais il est compromis lui-même,et il m'a prié de.illisible..quelque temps toute nouvelle excursion sur la côte du Riff,pour éviter les malheurs qui en résulteraient pour le pays"(Classeur Ière moitié de 1271 de l'Hégire,**Direction des Archives Royales**,Rabat).

Enfin,il nous reste à traiter dans ces lignes,ce qui constitue le seul acte de piraterie rifaine commis sur le pavillon français,dans les années 1850,et qui pour unique qu'il était,revêtait néanmoins une grande gravité.Nous avons nommé l'attaque perpétrée contre la **Jeune Dieppoise**,dans les conditions que voici,narrées par Caillé:"Le 8 avril 1855,la navire français la **Jeune Dieppoise**,qui allait de Cardiff à Malte,avec un chargement de charbon,fut attaqué à trente milles au large des côtes du Rif par douze embarcations qui contenaient plus de deux cent hommes.Une partie de l'équipage put s'enfuir dans une chaloupe,mais six matelots restèrent,avec le bateau,entre les mains des pirates.Quand Jagerschmidt apprit l'événement,le 19 avril seulement,un vapeur de la marine de l'Etat,le **Phénix** se trouvait en rade de Tanger,sous les ordres du commandant Duveyrier.Notre representant chargea ce dernier et son chancelier Cotelle d'aller négocier la libération de nos malheureux compatriotes.Les deux hommes tentèrent d'obtenir le concours de Mohammed el Hadri,mais le marabout avait quitté sa demeure,sans doute pour éviter une entrevue qui n'eût abouti qu'à constater son impuissance.Ils réussirent néanmoins dans leur mission.Les marins de la **Jeune Dieppoise**,qui avaient été vendus et revendus à diverses fractions de la tribu des Guelaia,finirent par être délivrés moyennant une rançon totale de 16.000 francs.D'autre part,au cours de leurs négociations,les Français apprirent que le bâtiment avait été victime des gens d'Azanen,les mêmes,qui quelques mois auparavant,avaient été si prodigues de protestations de dévouement et d'amitié envers le commandant du **Newton...**".**Charles Jagerschmidt**..p.181.

Mohammed el Hadri envoya une correspondance à Jagerschmidt racontant par le menu toute l'opération de pillage commise par les Azanen sur la **Jeune Dieppoise**.Elle est sans date,mais elle a dû être rédigée très peu de temps après l'attaque en cause.Il donne un certain nombre d'éléments que Caillé n'avait pas indiquées ci-dessus,mais il ne serait pas utile de les produire ici(source:Tanger,carton 77,**Archives Diplomatiques de Nantes**;nous devons le document à Pennell).

Jagerschmidt quitta définitivement le Maroc,en mai 1855.Et il y eut d'autres cas de piraterie rifaine sur le pavillon français,en 1894 et 1896.Mais nous ne savons si Mohammed el Hadri,premier du nom,dont il a été question quasiment tout le temps,durant toutes ces années 1840-50,s'est lié,après 1855,avec d'autres diplomates français en poste à Tanger.C'est dire donc qu'une recherche s'impose à cet égard.

82)FO 99/69,245-256,extraits d'une traduction de la lettre de Mohammed Ben Abdelmalek à Mohammed el Khatib,du 13 Rabii I 1272-
14 .11.1855.Pennell,**Ibid**.p.134.

83)Pennell,**Ibid.**p.125.
84)FO 174/134-47,traduction d'une lettre de Drummond Hay à Mohammed el Khatib,11.6.1856.
85)Nous devons les développements ci-dessus à Pennell.**Ibid**,p.124.
86)**Espana y Marrueos,sus relaciones diplomaticas durante el siglo XIX.op.cit.**p.46 et s.
87)**Retazos de Historia marroqui.op.cit.**p.165.
88)**Ibid.**Article paru dans le quotidien **Diario de Africa** du 29.4.1952.**Ibid**,p.166-170.
89)**Ibid.**p.168.(Diario de Africa du 29.4.1952).
90)Traduction nôtre.
91)C'est à dire N° 31.
92)**Retazos de Historia marroqui.op.cit.**pp.166-170.
93)Apparemment,il semble qu'il y ait là une faute de frappe;dans ce cas,s'agit-il du 30.9.1858?
94)Il s'agit en fait d'El Gham.
95)Suit alors la traduction de cette dernière lettre,que nous avions d'ailleurs reproduite plus haut.
96)Il s'agit de Alvarez lui-même.
97)**Historia de Marruecos.op.cit.**pp.233-235.
98)L'auteur ne spécifie pas de quel Penon il s'agit.Est-ce celui de Velez de la Gomera ou au contraire celui d'Alhucemas?
99)**Pennell,op.cit.**p.123.Cet auteur se fonde à ce sujet sur la traduction d'une correspondance de Mohammed el Khatib à Drummond Hay,du 27 Joumada I 1275-31?12.1858.
100)**Jagerschmidt,op.cit.**p.91 et s.
101)**Retazos de historia marroqui,op.cit.**p.151.
102)Pour une liste exhaustive(?)des actes de "piraterie" commis par les Rifains à cette époque là,consulter Jean-Louis Miège.**Le Maroc et l'Europe.**T.II,pp.268-269.

2)Le commerce international du Rif oriental,en général,et des Beni Said,en particulier

Nous l'avons dit et répété,cet ouvrage ne saurait prétendre constituer une histoire du Rif oriental,et surtout de la tribu des Beni Said,dans la deuxième moitié du XIX è siècle.Tout au plus s'agit-il de fragments puisés d'abord,ou peut-être encore en priorité,dans le fonds Hassan Ouchen,et complétés au besoin par d'autres sources.C'est ainsi que le commerce international,tel qu'il s'est développé dans cette région du Maroc,et dont nous avons annoncé plus haut qu'il figurera dans notre écrit,ne saurait échapper à cette contrainte.C'est dire donc que nous nous mettrons en devoir,dans les lignes qui suivent,de rapporter certains détails,ou,dans le meilleur des cas,certaines données,relatives au commerce international de la zone du Rif,qui retient ici notre attention.

Certes,nous aurions voulu traiter plus en profondeur de ce phénomène,en le cernant de tous les côtés.Mais malheureusement,nous ne disposons pas à cette fin,de séries statistiques conséquentes,qui nous auraient permis d'alimenter un débat théorique.A titre d'exemple,nous aurions tant voulu répondre à la question de savoir jusqu'à quel point le Rif oriental était intégré au marché et à l'économie mondiaux,si tant est qu'il l'était en réalité.Nous savons que d'aucuns tourneraient en dérision ce souhait nôtre,en ce qu'ils prétendraient par principe,ou en versant dans des stéréotypes,que l'économie de ces contrées,était,à l'image de leur société,**archaique**,ou pour employer un euphémisme,de **subsistances**.Certes,ils mettraient en avant un certain nombre d'arguments pour étayer leurs théories sur le caractère tout au moins traditionnel des activités productives en question.Nicolas Michel,qui a réalisé l'un des tout derniers travaux sur l'économie marocaine précoloniale dans son ensemble,note ce qui suit:"C'est parce que l'agriculture avait,et de loin,la prépondérance dans les activités qu'il me paraît pertinent,à propos du Maroc entier,de parler d'économie de subsistances.L'expression ne doit pas bien sûr être entendue en opposition aux échanges,plus précisément au commerce,-opposition en tout lieu artificielle,-ni comme une rélégation de ceux-ci,mais en référence à un système complexe dont les échanges n'étaient qu'un élément:la valeur marchande des grains produits se trouvait en effet en compétition avec d'autres valeurs,de subsistance justement,ou avec des valeurs sociales elles-mêmes variées" 1).Et l'auteur de prendre appui sur Pouchepadass,en soulignant qu'il a mieux exprimé cette situation particulière qu'il ne saurait le faire lui-même,à propos des campagnes du Bihar,dans la plaine du Gange,en Inde:"les rapports marchands ont depuis toujours leur place au sein même de l'économie paysanne:le marché n'est pas une création de l'âge moderne.Cependant il ne constitue pas le principe organisateur exclusif de l'activité économique,laquelle n'est pas le moteur essentiel de la

dynamique sociale.Le marché est une activité spécialisée au sein d'un ensemble social qui répond à d'autres lois,celles(en Inde)de la hiérarchie,dont le fondement est religieux" 2).
Nicolas Michel,poursuit:"Il serait de même erroné de parler d'une auto-subsistance généralisée:nous serions loin du compte,car c'était précisément l'importance des échanges non marchands,dont les grains formaient le support privilégié,conçus pour compenser l'insuffisant accès du plus grand nombre à ceux-ci,qui assurait la cohérence de l'économie de subsistances.." 3).
Les développements précédents de Nicolas Michel,sont intéressants à plus d'un titre.Certes,il ne s'agit pas-comparaison n'est pas raison-d'appliquer aveuglèment le"modèle indien" à l'économie marocaine"précapitaliste".Mais qui ne conviendrait pas avec nous du rôle de la religion et des préceptes de l'islam en général,dans les activités productives du Maroc traditionnel?
D'un autre côté,qui n'aquiescerait pas à l'idée,soulignée ci-dessus,fût-ce par ricochet,selon laquelle le marché n'était en aucune manière prépondérant dans le Rif du siècle dernier,et que par la même occasion,d'autres éléments **extra mercantiles**,en quelque sorte,y intervenaient;**comme la piraterie et la contrebande**?
Mais de là à considérer que toute l'économie du Rif oriental était fondée sur les deux derniers phénomènes,ce serait déformer gravement la vérité historique,tant il est vrai que nous détenons assez de données susceptibles de montrer qu'une partie tout au moins de l'économie de cette région empruntait,si l'on peut dire,les canaux classiques.Témoin notamment ce que nous faisions valoir à la fin de la dernière subdivision relative à la piraterie,au sujet du bateau de Mohammed el Hadri,le **Maïmoun**,dont nous avions d'ailleurs souligné qu'il se livrait au commerce de cabotage,y compris,international,comme nous le montrerons plus loin.
Mohammed el Hadri a parlé dans certaines de ses lettres à Jagerschmidt notamment,des conditions de vie économique dans les Beni Said,et les tribus avoisinantes.Témoin,à titre d'exemple,ce qu'il lui faisait savoir dans sa lettre précitée,en date du 27 avril 1851:"Si vous vous informez de nous,sachez que grâce à Dieu,nous jouissons de la paix et des bienfaits de la providence dont nous sommes comblés.Notre pays et toute la contrée sont dans un heureux état,et Dieu nous a envoyé une année d'abondance,et nous avons une grande quantité de blé..de miel,et de légumes...".Il faut supposer à juste titre qu'une partie de ces récoltes était commercialisée.Tout au moins sur le plan interne.Quant au plan international,nous l'aborderons précisément sous cette rubrique.De même que nous reviendrons plus loin sur la contrebande,qui est une espèce de commerce international particulier.

Mais en attendant,nous pourrions faire état d'autres signes qui ne trompent pas sur la réalité de l'économie de l'époque,comme par exemple les structures juridiques de la propriété terrienne.Ounia a montré que,contrairement à l'idée reçue,le régime foncier du Rif et plus particulièrement des Beqquioua,n'était pas forcément communautaire,dans le Maroc"précapitaliste":"l'unanimité se fait autour de l'idée admise selon laquelle le mode foncier dans les zones montagneuses du Maroc précolonial relevait d'un mode de production communautaire,alors que le Rif proprement dit,a connu la propriété privée bien avant la colonisation espagnole"4).

Ce qui montre,si nous pouvons nous exprimer ainsi,en avouant au passage que c'est là une bien étrange manière de le faire,que l'économie du Rif manifestait,au siècle dernier,certains signes de **modernité ou de modernisme**.Un peu à l'instar de certaines institutions sociales qui sont de tous les temps,et qu'on ne peut traiter **d'anciennes** ou **d'archaiques**,à un moment déterminé de l'histoire.Car demeurant d'actualité,en dépit de tous les avatars que la vie humaine en communauté subit,ou tout au moi suppose.Ce que J.Pouchepadass notait ci-dessus à propos de la pérennité du marché,entre dans cette catégorie.Et cela naturellement,même si ce dernier n'existait dans certaines sociétés que d'une manière marginale.

Quoi qu'il en soit,et pour en revenir au commerce,il reste que les Rifains de l'époque se trouvaient comme dans une espèce d'alternative devant les échanges **légaux** et la **contrebande**.C'est à croire,par la simple énonciation du choix qui s'offrait ainsi à eux,qu'ils avaient l'entière liberté de se "positionner" dans l'une ou l'autre catégorie.La vérité,c'est que nous n'avons rien fait d'autre que d'exposer ici une hypothèse d'école.Et s'il ne fait pas l'ombre d'un doute qu'elle constitue une problématique pour le moins séduisante pour l'esprit,et de surcroît jamais abordée en profondeur par personne,sauf erreur de notre part,en revanche,il nous faut bien convenir que parmi les dizaines de milliers d'archives makhzéniennes que nous avons compulsées,nous n'avions rien trouvé de consistant à même de nous permettre d'alimenter le débat,à notre sens passionnant que nous venons de soulever.Mais afin que les discussions éventuelles à ce propos ne restent pas purement théoriques,ou mieux,virtuelles,il faut préciser qu'en tout état de cause,les Rifains ne disposaient en la matière que d'une marge de manoeuvre extrêmement étroite,dans la mesure,où ainsi que nous allons l'expliciter plus loin,leur commerce international,puisque c'est de lui qu'il s'agit ici,ne bénéficiait pas de très grandes opportunités.Sans compter,et c'est peut-être cela l'essentiel,que la possibilité d'effectuer des échanges commerciaux avec la **Melilla toute proche,et surtout très fortement demanderesse**,était comme annulée par principe.Ce qui nous amène tout naturellement au

plan qui sera le nôtre dans les lignes qui suivent,et qui se fait l'écho,quoique superficiellement-nous aurions bien voulu qu'il en soit autrement- du "**balancement**" ainsi évoqué dans ces lignes entre la contrebande et l'activité commerciale légale:

a)La contrebande dans le Rif oriental,dans la deuxième moitié du XIXè siècle.

i)Le Rif et l'interdiction de faire le commerce avec Melilla et les autres possessions espagnoles au nord du Maroc.

ii)Le fonds Hassan Ouchen et la contrebande.

b)Le commerce international légal et le Rif oriental.

i)Certains aspects de cette activité commerciale internationale légale du Rif oriental.

ii)la "piraterie" espagnole à l'endroit de cette activité.

iii)Le cas d'espèce de Mohammed el Hadri.

Nous ménagerons une transition entre ces deux parties,par l'insertion dans ces lignes des termes pertinents du traité de commerce conclu entre le Maroc et l'Espagne,à Fès,le 31 juillet 1866,et relatif aux échanges entre le Rif oriental et Melilla,laquelle transition constitue comme une espèce de pont entre la contrebande et le commerce légal avec ce préside.

a)La contrebande dans le Rif oriental,dans la deuxième moitié du XIXè siècle

D'aucuns affirmeraient aisément que la contrebande,tout comme la piraterie,est **immémoriale** dans le Rif.Certes,nous ne pouvons en disconvenir,mais il y a lieu d'approfondir davantage la question.C'est à quoi nous procèderons dans la subdivison suivante.

i)Le Rif et l'interdiction de faire le commerce avec Melilla et les autres présides dans le nord du Maroc

Il est généralement admis que depuis que l'Espagne s'est installée à Melilla et dans les présides mineurs,notamment,ces derniers ont subi sans désemparer un blocus tous azimut,et particulièrement dans le domaine des échanges commerciaux.Et à ce dernier titre,et le Maroc officiel et les tribus avoisinantes entendaient ainsi marquer leur résistance à une telle mainmise espagnole sur leur territoire.Il était question,et c'était de bonne guerre,d'asphyxier en quelque sorte ces enclaves,qui manquaient de tout,à commencer par les produits de première nécessité,pour pouvoir subsister.

Dans ces conditions,il était interdit aux nationaux marocains,à commencer par les tribus rifaines toutes proches,de vendre des denrées alimentaires aux présides espagnols,majeurs et mineurs.Mais il faut s'empresser de le spécifier,l'interdiction touchait également tout autre article.En quoi elle était donc universelle.Ces

développements concernent évidemment les exportations.Qu'en est-il des opérations inverses?eh bien celles-ci étaient tout aussi prohibées.Mais il ne faut pas oublier que les importations illégales d'armes,surtout par le biais de Melilla,ont été florissantes depuis quasiment le XVI è siècle.
Ceci étant posé,il faut bien convenir que puisque le commerce avec les présides,et notamment avec cette dernière place,était interdit,donc,toute activité violant cette règle,devenait purement et simplement de la contrebande.Et peu importe s'il existait une différence de taille entre l'introduction d'armes à feu,et d'articles manufacturés ou non,à usage strictement civil,si on voulait bien nous passer l'expression.
Et afin de ne pas rester dans les généralités,nous pourrions produire une multitude de sources sur l'interdiction qui était ainsi faite au Rifains notamment,de commercer avec les places fortes espagnoles du nord du pays;de même que sur les difficultés majeures qu'eurent à affronter ces dernières,dans leur existence la plus quotidienne.En effet,les Archives Royales regorgent de documents sur la nécessité absolue de n'approvisionner en rien ces enclaves.Et d'ailleurs,le fonds Hassan Ouchen contient quelques lettres de ce type,auquel nous allons d'ailleurs consacrer la subdivision prochaine.Et pour ce qui est des effets du blocus commercial imposé par le Maroc aux "poches" espagnoles en question,nous nous contenterons de citer ces propos de notre ami Fouad Zaïm,qui résument à la perfection la situation:"La question du ravitaillement des présides,problème sempiternel s'il en est,tant par le coût que par la durée.Un problème qui fit qu'à certaines périodes on envisagea sérieusement en Esapgne la vente des présidios menores,c'est à dire des îlots,et qu'il fut même question en 1823 d'abandonner la place forte de Melilla;l'ordre en sera même donné par le gouvernement militaire d'Almeria mais n'aura pas de suite.
Pendant longtemps,en effet,il a fallu tout amener d'Espagne avec tous les aléas et les irrégularités que cela suppose:les vivres,le bois pour la cuisson,le ciment et les pierres pour les fortifications,jusqu'à l'eau douce.Pour la fourniture du ravitaillement aux présides,le gouvernement espagnol a passé contrat avec une maison de commerce de Malaga;ce qui n'empêche pas ceux-ci de connaître périodiquement des manques d'eau ou de véritables disettes 5).
Le problème de l'eau a plus ou moins bien(toujours temporairement)été résolu à Ceuta et Melilla,mais pour les îlots qui en souffrent régulièrement,celui des vivres ne l'est pas vraiment;quelques razzias..permettent à l'occasion de s'approvisionner hors des murs,en vivres,en bois..."6).
Et d'ailleurs la piraterie rifaine visait notamment les bateaux espagnols chargés de vivres et d'autres articles,à destination de ces présides.Témoin notamment ce que nous signalions plus haut,en liaison avec l'attaque,en 1851,par

les Rifains,d'une goelette espagnole de Malaga chargée de vin destiné à Melilla,et avec la lettre N°28 du fonds Hassan Ouchen,qui nous apprend que des Beni Ouriaghel se sont lancés à l'assaut d'une embarcation espagnole ayant à son bord une cargaison de tuiles et de briques.
Force est d'admettre cependant que les injonctions du Makhzen relatives à l'interdiction signifiée notamment aux Rifains de fournir des vivres aux présides,n'ont pas toujours eté suivies d'effet.Et le fonds Hassan Ouchen s'en fait justement l'écho.

ii)le fonds Hassan Ouchen et l'interdiction d'approvisionner les présides en produits alimentaires

Il existe quatre lettres rappelant que les exportations demeurent interdites vers les enclaves espagnoles:
.la première,N°12,en date du 25 Shoual 1269-1er août 1853,se fait l'écho d'une lettre antérieure de Mohammed el Hadri relative à la fréquentation par de nombreux autochtones des marchés des Roumis(entendez des Espagnols proches des présides),au point précise l'écrit,qu'un tel phénomène est devenu de notoriété publique.Le Sultan ordonne de faire cesser cette pratique.Le Makhzen a envoyé un correspondance aux Guelaia,afin que l'ordre du Sultan en question soit respecté.L'avertissement royal s'applique également aux Beni Said.
.La deuxième,N°13,en date du 1er(?)Qiida 1269-6(?)août 1853,et envoyée à Mohamed el Hadri,quelques jours à peine après la précédente,émane du gouverneur du Rif,Benabdessadeq.Elle rappelle que le notable saidi avait marqué la nécessité de mettre un terme à la vente des mulets et des boeufs en terre chrétienne(entendez sûrement à Melilla).Le Sultan est extrêmement mécontent de cette attitude.Et s'adressant à la tribu des Beni Said,il note que celle-ci doit y mettre un terme.Et d'ailleurs,le gouverneur du Rif rappelle que le notable saidi avait écrit au Sultan pour l'informer que sa tribu s'était abstenue dorénavant d'exporter les bêtes en question en territoire chrétien.Mohammed el Hadri en est remercié chaleureusement,au nom du monarque.
-la troisième,N°67,en date du 20 Joumada I 1296-12 mai 1879 concerne Temsaman et Beni Ouriaghel,dont le notable saidi s'était occupé,en leur demandant d'envoyer leurs représentants à la Cour.Les avertissements qu'il leur avait adressés,n'ont servi à rien.Mohammed el Hadri mentionne leur arrestation à Tanger et Tétouan.Moyennant quoi,l'on ne sait pas exactement s'il s'agit ici de troubles intervenus dans ces deux tribus,ou si au contraire,de manquements à l'ordre royal conernant le commerce avec les Espagnols des présides.Ce qui est le cas,pour ce qui est de cette dernière possibilité,de Beqquioua,qui selon la correspondance présente,se livre ouvertement à la vente aux Espagnols de Badis(Penon de Velez de la Gomera)des **céréales et des bêtes-**

des boeufs sûrement-Le Makhzen a écrit aux autorités de Tétouan et de Tanger,pour leur demander de mettre un terme à un tel négoce.
.La quatrième,N°75,en date 21 Hijja 1296-6 décembre 1879,fait pendant à une lettre antérieure de Mohammed el Hadri demandant au Sultan Moulay El Hassan de faire libérer des prisonniers de Beqquioua.Le monarque indique qu'il a ordonné à son frère Moulay Ismael,de les relâcher.Quant aux "frères-"entendez les hommes de même tribu que ces prisonniers-poursuit la correspondance,ils continuent à traiter avec les Espagnols de Badis.C'est à dire en clair,à commercer avec eux.
La lettre ci-dessus ne dit pas si les prisonniers en question ont été arrêtés parce qu'ils se livraient au négoce des céréales et des boeufs avec Penon Velez de la Gomera.Toujours est-il que nous pouvons le supposer.
Quoi qu'il en soit,les céréales et les boeufs constituaient,dans la commerce extérieur du Maroc,des produits très sensibles,qui furent pour de longues périodes,des articles interdits à l'exportation.Le Makhzen était très précautionneux au regard de ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui la **sécurité alimentaire du pays.**
Cependant,l'exporatation n'en était a pas absolument prohibée.Elle était tout au moins soumise à l'autorisation préalable du Sultan.
De plus,les autorités tenaient compte des intérêts diplomatiques du Maroc,dans l'octroi ou non,de licences d'exportation en la matière.A titre d'exemple,Moulay Abderrahman permettait autour de 1850,à l'Angleterre,considérée alors comme une nation amie, d'importer 2000 boeufs par an,pour l'approvisionnement de Gibraltar 7),alors que le même Souverain refusait au Gouvernement français l'autorisation d'importer des céréales marocaines,pendant la guerre de Crimée 8).
Autrement,nous avons trouvé dans les **Archives Royales**,un certain nombre de lettres qui utilisent le terme **cantraband**,transcrit naturellement en arabe,mais repris littéralement des langues latines,et particulièrement du français et de l'espagnol 9).Il faut dire que le recours à des termes d'origine occidentale n'était pas chose trop rare à l'époque.

Le traité de commerce maroco-espagnol,du 31 juillet 1866,relatif à Melilla

Voici plus de vingt-cinq ans que nous sommes habitué à nous pencher sur l'histoire des relations de tout temps entre l'Espagne et le Maroc.Et particulièrement dans l'ère moderne.C'est dire que nous avons compulsé une multitude d'archives et d'ouvrages sur la question.Au point que nous pouvons citer quasiment par coeur tous les traités conclus entre nos deux pays,tout au moins durant les derniers siècles.Mais voici que,en travaillant,il y a quelques

mois,aux **Archives du Ministère espagnol des Affaires étrangères**,à Madrid,nous sommes tombé sur un document évoquant un traité de commerce conclu entre le Maroc et l'Espagne,dont nous ignorions tout à fait l'existence.Il s'agit de la convention,signée à Fès,le 31 juillet 1866,par Bargash,le Ministre marocain des Affaires étrangères,et le ministre d'Espagne à Tanger,Merry.
Nous nous sommes alors mis en devoir de chercher des références dans tous les livres d'histoire marocains et espagnols susceptibles d'en parler.Mais en vain.Enfin presque,puisque après avoir passé en revue des dizaines d'ouvrage,nous sommes enfin tombé sur les deux livres de Becker,déjà cités d'ailleurs dans notre ouvrage.Nous traiterons d'abord de son **Historia de Marruecos**,et plus tard de son **Espana y Marruecos.Sus relaciones diplomaticas durante el siglo XIX**.Dans le premier,il consacre à peine quelques lignes à la question.Il indique à cet égard que l'hostilité attendue des tribus avoisinantes à l'application du traité,a renvoyé son entrée en vigueur aux derniers mois de l'année suivante(soit 1867),et que le Sultan a exigé et obtenu que la douane de Melilla soit installée à l'intérieur de
la place 10).
Nous n'avons pas trouvé dans lesdites Archives le texte du traité en question,mais uniquement la lettre adressée au Ministre d'Etat espagnol,par le ministre d'Espagne à Tanger,précité,Francisco Merry,le même jour,soit le 31 juilet 1866.Cette correspondance est intéressante à plus d'un titre,car elle nous révèle le contenu des clauses les plus importantes dudit texte.
Mais pour comprendre le sens du traité commercial maroco-espagnol du 31 juillet 1866,il faut se reporter aux conséquences de la guerre de 1859-60.La défaite d'alors face à l'envahisseur ibérique a eu en effet de nombreuses incidences négatives sur notre pays,et d'ailleurs,nous en avons évoqué certains aspects plus haut.Comme notamment l'agrandissement du territoire de Melilla,aux dépens des Guelaia.A la suite du conflit,le Maroc était tenu de payer une indémnité de guerre à son voisin d'outre-détroit,dont une partie sera réglée sur ses recettes douanières 11).Une autre conséquence du conflit fut la signature d'un traité de commerce entre les deux pays,le 20 novembre 1861,qui accorde des avantages commerciaux au pays vainqueur 12).
Et il y a tout lieu de considérer que le traité signé à Fès,le 31 juillet 1866,appartient à cette catégorie de privilèges accordés à l'Espagne,sous l'effet des pressions exercées alors sur le Makhzen.
En tout état de cause,cet instrument juridique concerne au plus haut chef l'établissement de la douane à Melilla. Ce qui est une innovation dans l'histoire des deux pays.Le Sultan,nous annonce la lettre de Merry au Ministre d'Etat espagnol,accepte de remettre à Madrid,la moitié des recettes douanières de Melilla 13),à l'instar de ce qui se pratiquait

déjà à cet égard dans les autres ports marocains,pour ce qui est du règlement d'une partie de l'indémnité de guerre.Merry souligne dans sa lettre qu'il a beaucoup insisté avant d'arracher au Sultan son acceptation au sujet de l'ouverture de la douane de Melilla,d'autant,ajoute-t-il,qu'il répugnait autant au Gouvernement marocain d'ouvrir ses frontières en établissant un commerce direct entre les forteresses espagnoles du littoral et leurs arrière-pays que de se désister de la moitié des recettes douanières de Melilla 14).
Le Sultan,selon les affirmations de J.Becker dans son deuxième livre annoncé plus haut,**Espana y Marruecos sus relaciones diplomaticos**,craignant une réaction négative de l'opinion publique à un tel accord,avait nommé une commission composée de hauts fonctionnaires civils et religieux et des principales autorités de Fès,en vue de délibérer sur le bien-fondé de l'institution de la douane de Melilla.Après délibérations,il s'est avéré que la Commission était divisée.Il a été proposé alors à Merry d'essayer de convaincre les plus irréductibles d'entre eux,qui pensaient que l'ouverture de relations commerciales importantes entre les présides et le Maroc,était contraire aux traditions séculaires de la politique marocaine,et pouvait créer de graves difficultés entre Melilla et les tribus avoisinantes.Mais en fin de compte,il a été décidé,dans le but de resserrer les relations entre les deux pays,de mettre sur pied une telle douane,**mais à titre d'essai et pour une période limitée**.Et si l'opération est concluante,elle pourrait être élargie à Sebta 15).
Par delà les circonstances qui ont été celles de la conclusion de l'Accord,ce qui comptait notamment et peut-être fondamentalement aux yeux des Espagnols,c'était la possibilité de pouvoir approvisionner,surtout en vivres,la place de Melilla.Et J.Becker,ne s'était bien évidemment pas trompé,en affirmant que l'installation de la douane à Melilla,et à Sebta également,suscitait de très grands espoirs chez les Espagnols,dans la mesure,où l'on pouvait espérer dorénavant procéder-très avantageusement-à l'échange de produits avec les tribus voisines 16).
Le fonds Hassan Ouchen contient une lettre du Makhzen à la tribu Beni Said,N°149,en date du 1er Safar 1299-23 décembre 1881,qui pourrait éventuellement avoir un lien avec la douane de Melilla.Nous nous exprimons ici au conditionnel,car cet écrit est d'un accès pour le moins difficile.Nous avons lu et relu la lettre dans tous les sens,sans pouvoir nous faire une idée précise sur l'essentiel de son contenu.Cependant,Hassan Ouchen semble avoir eu plus de chance que nous-même,pour ce qui est du déchiffrement d'un tel document.Selon lui,la lettre N°149,est une réponse du Sultan Moulay El Hassan à un écrit antérieur de la tribu des Beni Said demandant l'autorisation de pouvoir s'approvisionner en céréales au port dénommé Sidi Hsain,proche de la maison de Mohammed el Hadri.Ce dont nous convenons nous-même,si ce n'est que la

lettre indique que les Beni Said se sont appropriés par la force les céréales en question.Toujours est-il,que selon Hassan Ouchen,la requête a été rejetée,et cela,dans la mesure où c'était,selon la réponse du Makhzen,le port de Melilla qui était légalement habilité à "accueilir" les importations et les exportations,sachant que le port de Sidi Hsain ne pouvait abriter,en droit,de telles opérations.Enfin,le Souverain conseille à la tribu d'acheter les céréales notamment à Casablanca 17).
En vérité,l'interprétation de la lettre N°149 par Hassan Ouchen, va tout à fait dans le sens de l'ouverture de relations commerciales entre Melilla et le Rif oriental,d'autant que les dates coincident,la conclusion de l'Accord étant de 1866 et la lettre N°149,de 1881.En outre,il faut aussi considérer que l'installation des oumana dans la place de Melilla entre dans ce cadre 18).
Ceci étant dit,on pourrait faire valoir que Melilla et les tribus voisines ont dû vraisemblablement inaugurer une ère d'échanges commerciaux,mutuellement avantageux,comme on dit de nos jours.Mais en fait,le volume du commerce entre les deux parties était des plus minimes.Et il l'était tellement que le Sultan Moulay El Hassan tenta de supprimer la douane de Melilla en avril 1868,soit moins de deux ans après sa création.
En 1891-92,le Ministère de la guerre espagnol envisagea de transférer la douane à la frontière,mais dût changer d'avis,de peur d'amener le Sultan à en dénoncer l'Accord 19).
Ainsi,le volume des échanges entre Melilla et les tribus rifaines,institué par le traité du 31 juilet 1866,était tellement négligeable,que nous n'avons même pas jugé opportun de le faire figurer dans le commerce international légal du Rif oriental.
L'expérience a été pour le moins non concluante.Et en tant que telle,il valait donc mieux la faire situer dans ces développements faisant office de transition,que dans la deuxième partie proprement dite,à venir.

b)Le commerce international légal et le Rif oriental

en dehors de ces observations sur le commerce intervenu,conformément au traité du 31 juillet 1866,dont nous avons du reste affirmé qu'il n'était pas significatif,nous n'avons sous la main qu'un nombre relativement limité d'autres **indices** relatifs au commerce international rifain légal,dans la deuxième moitié du XIX è siècle.

i)Certains aspects du commerce international légal du Rif oriental,dans la deuxième moitié du siècle dernier

Nous ferons valoir sous cette rubrique les quelques remarques suivantes:
-il s'est développé un commerce international de cabotage rifain,notamment à partir du milieu du XIX è siècle,et cela à la faveur de l'accroissement du volume des échanges entre la

Grande-Bretagne et le Maroc,autour surtout de la plaque tournante qu'était alors Gibraltar.**C'est comme si ce cabotage rifain était un sous-produit du commerce maroco-britannique**.Cette idée,nous la devons à notre ami C.R.Pennell qui fait savoir qu'autour de 1846 nombre de tribus rifaines avaient interrompu leurs activités de contrebande d'armes,pour se focaliser sur le commerce pacifique.Elles font dorénavant du cabotage,transportant du miel et du blé.Il évoque certains habitants de la région de Badis,qui il faut le souligner,se trouve plutôt dans le Rif central,lesquels obtenaient des laissez-passer des autorités anglaises de Gibraltar,à condition toutefois d'apporter la preuve qu'ils ne faisaient pas de contrebande d'armes.Les Britanniques intervenaient de plus en plus dans ce trafic,tout en fournissant des opportunités pour les petits commerçants marocains le long des côtes marocaines 20).

-Vers la fin des années 1840,les Français étaient favorables à un **commerce international de cabotage rifain florissant** pour deux raisons:

.Ils voulaient revigorer le commerce de Nemours,la ville algérienne la plus occidentale.

.d'un autre côté,sachant que l'emir Abdelkader avait trouvé,depuis des années,**refuge et soutien** dans le Rif oriental,le commerce entre l'Algérie et cette région avait très sensiblement décliné,touchant précisément la ville de Nemours;et ceci pour une raison bien connue,c'est que la paix favorise mieux le développement des échanges que la guerre.Sans oublier non plus cette célébrissime observation d'Adam Smith:"**Lorsque les marchandises ne franchissent pas les frontières librement,les armées tentent de leur ouvrir la voie**".Moyennant quoi,les choses ne sont pas aussi simples que les boutades le laissent entendre.

Toujours est-il que,lorsque l'emir Abdelkader s'est rendu aux Français vers la fin de 1847,cela a créé de nouvelles opportunités commerciales entre le Rif oriental et l'Algérie.Dans une dépêche,semble-t-il,du consul français à Gibraltar,à ses supérieurs à Paris,l'on peut lire ce qui suit:"le premier effet-après la reddition d'Abdelkader-,a été chez eux celui de la joie.Ils sont tous négociants ou marchands,et la présence d'Abdelkader au Riff,l'agitation et la méfiance qui en résultaient dans les provinces de l'est de l'Empire génaient leurs affaires"21).

Ce qui fait dire à Pennell que l'année 1850 marque l'essor du cabotage le long de la côte septentrionale du Royaume,lequel fut sensiblement soutenu par le Makhzen.Cette même année,indique l'historien anglais,coïncide également avec l'arrivée sur la scène commerciale de l'homme le plus important des Beni Said:Mohammed el Hadri,premier du nom 22):"Al-Hadari's prestige was founded on a mixture of practical good works-he built underground cisterns to store the winter rains-a reputation for holiness based,rather

unusually,on being unmarried,and on political influence with the British and the French" 23).
Soit en français:le prestige d'el Hadri se fondait sur un mélange de bonnes actions-il construisit des citernes souterraines pour stocker de l'eau de pluie-une réputation de sainteté reposant,quoique d'une manière inhabituelle,sur le célibat,et sur une influence politique auprès des Britanniques et des Français".
Nous avons d'ailleurs vu plus haut que Mohammed el Hadri mit à profit ses bonnes relations avec Jagerschmidt pour lui demander un sauf-conduit pour la bateau qu'il avait acheté,et qui était peut-être le **Maïmoun**.Un tel document lui aurait permis d'envoyer son bateau aussi bien en Algérie que chez les Espagnols et notamment à Melilla.
Nous reviendrons,en tout état de cause,dans la subdivision suivante,au **Maïmoun**,en rapport avec la "piraterie" espagnole à l'endroit de bateaux rifains.

ii)La "piraterie" espagnole à l'endroit des bateaux rifains
Les Rifains s'attaquaient à des bateaux espagnols,dans la deuxième moitié du XIX è siècle,notamment.Nous avons cité plus haut certaines prises de cette nature,sans aucun esprit d'exhaustivité,et cela d'autant moins que le fonds Hassan Ouchen,qui a constitué le point de départ essentiel de notre ouvrage,en parle peu.Et au travers d'une ventilation effectuée sur la totalité des saisies en cause,nous trouverions que les actes de piraterie n'étaient pas tous,loin s'en faut,de vulgaires actes criminels,mais que les Rifains visaient par eux,des objectifs divers:
.la lutte contre les présides,puisqu'on montait à l'assaut de navires chargés de produits alimentaires destinés à ces derniers.
.et d'une manière plus générale,la lutte systématique contre l'ennemi espagnol,dont on attaquait même les bateaux qui ne se dirigeaient pas vers les présides.
Les Espagnols,nous l'avons signalé plus haut,se vengeaient des Rifains,en exerçant sur eux des mesures de représailles,ou mieux,de rétorsion,et n'ayons pas peur des mots,de piraterie,consistant notamment à s'approprier leurs bateaux de commerce.**Le but à atteindre était clair:nuire au négoce maritime rifain**.Notre ami.C.R.Pennell note que le commerce de cabotage était menacé par les Espagnols qui avaient les moyens stratégiques,nous dirions même,**géostratégiques**,de le faire.les bateaux rifains faisant le commerce entre Tétouan et l'Algérie devaient passer non loin de Penon Velez de la Gomera-île de Badis,Penon de Alhucemas-île Nkour,Melilla et Chafarinas,depuis son occupation en janvier 1848,c'est-à-dire devant autant d'obstacles.Et les Espagnols ne manquaient pas des les attaquer parfois.Pennell raconte qu'en 1834-soit en dehors du champ de nos préoccupations,mais peu importe-le Gouverneur de Melilla captura un bateau des Beni Said,sous pretexte qu'il

se livrait à la piraterie,alors qu'il y avait à son bord une femme et un enfant 24).
La guerre commerciale,poursuit Pennell,s'accéléra après la nomination à Melilla,comme Gouverneur,de Bucetta,en 1854.Le bateau qui le conduisait à son nouveau poste a été attaqué par trois bateaux 25).
Une mention spéciale doit être réservée,sous cette rubrique,à une correspondance de ce même Bucetta au **Capitan General de Grenade**,en date du 20 mai 1856.Pour deux raisons fondamentales.D'abord,parce que le Gouverneur de Melilla avoue qu'il a tout fait pour anéantir le cabotage sur la côte septentrionale du Maroc.Et enfin,parce que Mohammed el Hadri y figure en bonne place.Nous y lisons d'entrée de jeu:"...depuis que par suite d'une active et ample **persécution** 26)menée l'année dernière à l'encontre des bateaux rifains,ces derniers ont cessé de naviguer;ce qui entraîna la paralysie complète du commerce de cabotage qu'ils organisaient entre Tétouan et les possessions françaises en Algérie.J'ai été invité à plusieurs occasions par le Marabout du parti(sic)de Beni Said,Sid Muhammad Jatari(sic),à me rendre dans sa résidence,afin de discuter des hostilités ainsi citées.Mais,en dépit des initiatives répétées de cet honorable Musulman,je n'ai pas accédé à son désir,car je ne croyais pas que son influence allât jusqu'à inciter les habitants de cette tribu à appliquer les décisions prises d'un commun accord.Malgré le peu de confiance que m'inspirèrent les propositions de ce sacerdote arabe,et voulant lui donner confiance afin d'accroître son intention d'entrer en relation avec les autorités de notre place,je lui avais concédé quelques sauf-conduits pour que deux ses bateaux puissent se rendre en Algérie,aux fins de commerce.."27).
En fait,en dehors de ces quelques rares facilités accordées ainsi à Mohammed el Hadri,Bucetta ne fit qu'accentuer une tendance,qui bien entendu,a existé avant et après lui 28).A preuve les lettres N° 11 et 30,précitées,du fonds Hassan Ouchen,en date respectivement du 23 juillet 1853 et du 12 décembre 1858,faisant état de saisie de bateaux rifains par les Espagnols,sans compter celle du **Maïmoun**,qui a ému nombre de chancelleries,comme on l'a vu,et sur laquelle nous reviendrons encore une fois dans la prochaine subdivision.
Nous pourrions avancer d'autres cas de piraterie commis par les Espagnols contre des embarcations de commerce rifaines,dans la deuxième moitié du XIX è siècle.Mais nous n'en ferons rien,car **notre but ici n'est que de faire état de certains indices d'une réalité historique,dont,pour dire la vérité,nous ne possédons pas davantage que des matériaux parcellaires.**

iii)le cas personnel de Mohammed el Hadri
Nous avons reproduit plus haut la longue citation de l'historien espagnol J.Becker sur certains tenants et

aboutissants de la capture par les Espagnols du bateau de Mohammed el Hadri,premier du nom.Bien entendu,nous n'y reviendrons que pour souligner que le **Maïmoun** ne se livrait en aucune manière à la piraterie,mais au cabotage,et que sa saisie a été d'autant plus malheureuse que **le marabout n'affichait pas la moindre inimitié à l'endroit des Espagnols,et cela de leur propre aveu.**Bucetta,le Gouverneur,a nous l'avons vu plus haut,caractérisé le notable saidi de "Musulman Honorable".Moyennant quoi,les autorités de Melilla,qui voulaient ruiner systématiquement le cabotage international des Rifains,ont perdu la mesure,puisqu'elles se sont attaquées même à l'inoffensif **Maïmoun.**

Au gré des observations ci-dessus,nous avons mis en évidence quelques fragments de l'histoire,pour ainsi dire maritime,du Rif oriental,dans la deuxième moitié du XIX è siècle.Notre objectif était très limité,et en l'état actuel de nos possibilités,nous ne pouvions,en tout état de cause,aller au-delà.
Cependant,il est un aspect de la question que nous aurions pu développer un tant soit peu.C'est celui qui a trait à l'état des relations commerciales entre le Maroc et certains pays européens,comme notamment la France,la Grande Bretagne et l'Espagne,qui,surtout vers le milieu du XIX è siècle,ont intensifié leurs exportations vers notre pays 29).**Et ce n'est précisément pas un hasard si ce fut le pavillon de ces trois pays qui était surtout la cible de la piraterie rifaine.On pourrait à titre d'hypothèse de travail,indiquer que les captures de leur bateau était une réaction,sinon délibérée,du moins objective,contre cette mainmise commerciale sur le Maroc.**
On pourrait plus précisément faire valoir que l'accroissement des opérations de "piraterie" en question,était en quelque sorte proportionnel à l'intensification des exportations anglaises ,françaises,et dans une moindre mesure,espagnoles,dans la période considérée.Il s'agirait là d'une espèce **d'argument statistique**,très facile à comprendre:puisque le nombre de bateaux s'approchant de la côté devenait de plus en plus élevé,cela ne pouvait que faire augmenter statistiquement les captures.Comme il devient naturellement plus aisé pour un pêcheur d'opérer dans un lieu poissonneux que dans un lieu peu pourvu en la matière.C'est l'évidence même.
Autrement,nous aurions voulu également établir que les pressions exercées dans ces décennies-là,sur le Maroc par les pays comme la Grande Bretagne,la France et l'Espagne,avaient pour but de l'amener à assouplir sa politique commerciale extérieure,trop rigide à leurs yeux.En tout cas,c'est ainsi qu'il faut entendre les attaques perpétrées à l'époque par des navires de guerre anglais contre certains points de la côte rifaine,et que nous avons déjà évoquées plus haut.C'est l'avis de notre ami Miège qui note:"La concentration,sous les

ordres de l'Amiral Napier,d'une importante escadre,lui donnait d'autant plus de consistance que les moyens ainsi réunis paraissaient sans proportion avec les légères embarcations rifaines et davantage faits pour contraindre Moulay Abderrahman à abandonner sa politique commerciale restrictive..." 30).
Ces pressions de la Grande Bretagne allaient d'ailleurs finir par être payantes,puisque le Maroc a signé avec elle le fameux traité de 1856,qui lui accorda des avantages commerciaux substantiels,lesquels furent étendus notamment à l'Espagne,en vertu du traité du 20 novembre 1861.

1)Nicolas Michel,**une économie de subsistances:le Maroc précolonial**.op.cit.p.497.
2)**J.Pouchepadass**.1988,p.604.Cité par Nicolas Michel,**une économie de subsistances:le Maroc précolonial,op.cit**.p.497.
3)**Ibid**.même page.
4)"Les structures économiques dans le Rif pré-colonial/cas de Beqquioua".Article à paraître dans la **revue Maroc-Europe**.p.1.Pour plus de détails en la matière,cf.Sa thèse de Doctorat **Les Beqquioua.Contribution à l'étude de l'histoire sociale du Rif précolonial(1860-1912)**.Aix,1994.
5)**Le Maroc méditerranéen,op.cit**.p.126.Pour appuyer ses affirmations,Zaïm a recours à la citation suivante de Louis Dollot:"..tantôt c'est l'eau qui manque,tantôt c'est le pain,tantôt le bois;il faut parfois faire du feu avec des ossements humains.Impossible sans courir des risques d'aller chercher des matériaux de construction en dehors;force est,pour améliorer les défenses militaires ou simplement réparer les brèches et dégâts causés aux remparts par l'assaillant de faire venir la pierre d'Espagne.Mais à Malaga,à Grenade,à Almeria,bien peu nombreux sont ceux qui s'intéressent aux présides,et plus rares encore à Madrid".**Melilla,pointe africaine de l'Espagne**.Paris.A.Pédone,p.14.Cité par Zaïm,**le Maroc méditerranéen,op.cit**.p.126.
6)Zaïm.
Le Maroc méditerranéen,Ibid,p.127.
7)Jacques Caillé.**Charles Jagerschmidt,chargé d'affaires de France au Maroc(1820-1894).op.cit**.p.196.
8)**Ibid**.même page.
9)Nous disposons de beaucoup de lettres contenant ce mot de **cantraband**,concernant notamment la contrebande au Rif.Mais nous nous contenterons de faire référence ici à un seul et unique document.Il s'agit d'une lettre envoyée par un certain Sellam à Moulay El Hassan,en date du 13 Kiida 1306.Classeur 231.**Bibliothèque Royale Hassania**,Rabat.9).**Historia de Marruecos,op.cit**.p.300.
10)**Historia de Marruecos.op.cit**.p.300.
11)Pour plus de détails sur la question,cf.Germain Ayache."Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860".**Etudes d'histoire marocaine.op.cit**.p.105.Il faut retenir qu'à partir de 1862,des percépteurs espagnols s'installèrent dans les ports pour prélever "à la source même la moitié des recettes".**Ibid**.p.105.
12)E.Rouard de Card.**Les Traités de commerce conclus par le Maroc avec les Puissances étrangères**.Paris,A.Pédone et J.Gamber,1919;Deuxième édition,revue et corrigée.pp.35-70.
13).p.1.La lettre de Merry comporte 8 pages.Carton 78,chemise 150.**Ministère des Affaires étrangères**.Madrid.
14)**Ibid**.p.2.
15)J.Becker.**Espana y Marruecos sus relaciones diplomaticas.op.cit**.p.119.
16)**Ibid**.p.118.
17)**Documents historiques sur l'attitude du Maroc à l'égard de la pénétration étrangère dans le Rif oriental,depuis l'occupation des îles Chafarinas jusqu'à la fin du protectorat espagnol.T.1.op.cit**. p.82(en arabe).
18)Nous avons trouvé dans les **Archives Royales**,toute une série de lettres,soit adressées,soit reçues par les **oumana de Melilla**.S'il n'est pas utile de donner des illustrations à cet égard

,en revanche,il faut souligner que la majorité des lettres que nous avons trouvées,datent des années 1880.
19)J.Becker,**Espana y Marruecos...op.cit.**pp.121-122.et **Historia de Marruecos.op.cit.**p.300.
20)"The Maritime Trade on the Northern Moroccan Coast in the early XIXth century".**Journal of the Moroccan Studies Association**.Article dont la publication était prévue en 1994.
21)Message de Gautier à Guizot,envoyé de Gibraltar,en date du 5 janvier 1848.**Archives Diplomatiques de Nantes**.Cité par Pennell,The maritime trade..**Ibid.**pp.3-4 et 11.
22)**Ibid.**p.4.
23)Ibid.même page.
24.C.R.Pennell.The Geography of piracy:Northern Morocco in the mid-nineteenth century".**Journal of Historical Geography**,20,3(1995),p.277.
25)**Ibid.**même page.
26)Souligné par nous.
27)Traduction de l'auteur.5825 Estado,**Archivo Historico Nacional**.Madrid.Après des journées de travail,nous n'avons pu mettre la main que sur ce document unique.Ce qui est proprement curieux.De plus,nos recherches sur les Hadri,aussi bien au niveau des archives du Ministère des Affaires étrangères,que de celui du **Servicio Historico Militar**,dans la même ville,ont été complètement stériles,puisque nous n'avons pas trouvé le moindre document sur eux.Et ce qui est tout aussi étrange,c'est qu'il n'existe apparemment pas d'autres fonds d'archives en Espagne susceptibles de centraliser des archives sur le Maroc,au XIXè siècle.Pas même à Simancas.Alors,dans ces conditions,l'on est en droit de se poser la question de savoir où sont déposés ces archives.
Par ailleurs,nous aurions reproduit cette lettre de Bucetta à la Capitania Genéral de Grenade,si nous n'avions pas oublié de demander l'autorisation de le faire à l'**Archivo Historico Nacional**,à Madrid.
Quoi qu'il en soit,le reste de la lettre n'a pas de rapport avec le sujet qui nous occupe dans ces lignes,c'est à dire la piraterie exercée,au siècle dernier,par les autorités espagnoles de Melilla sur les bateaux de commerce des Rifains.Si ce n'est que nous y apprenons également qu'un "confident" de Bucetta,lié au notable saidi,est venu annoncer au Gouverneur de Melilla,le 14 mai 1856,que **l'Hymen**,ce bateau anglais qui a été attaqué et abandonné quatre jours plus tôt par les Beni Bougafer,se trouve échoué sans équipage sur une plage des Beni Said.Le Marabout,indique l'écrit,a placé trente hommes pour en assurer la garde,et ce,jusqu'à ce qu'il reçoive des instructions le concernant.Bucetta,s'est rendu sur les lieux où se trouve **l'Hymen**,aux fins de l'inspecter tout d'abord.Des hommes fournis par Mohammed el Hadri aidèrent le Gouverneur dans sa tâche.Celui-ci note à cet égard que lui et ses hommes ont été "accueillis par le Marabout et les habitants de Beni Said à la faveur d'une hospitalité qui aurait honoré les Nations les plus civilisées".Traduction de l'auteur.**Ibid.**
En outre,Mohammed el Hadri,a,nous l'avons signalé plus haut,réussi à sauver quatre anglais appartenant à l'équipage de **l'Hymen.**
28)Bucetta est resté Gouverneur de Melilla,de 1854 à 1856.Enrique Arques.**Las adelantadas de Espana/Les plazas espanolas del litoral africano del Mediterraneo.op.cit.**p.255.
29)Jordi Nadal fait observer que l'Espagne a connu un taux de croissance très important,bref,un **boom**,dans les années 1850,à la faveur notamment de la guerre de Crimée,qui a commencé en 1853.Sa balance commerciale connut alors des excédents massifs,surtout entre 1856 et 1864.**El fracaso de la revolucion industrial en Espana/1814-1913**.Ariel Historia,Barcelone,Caracas,Mexico,4 ème édition,1980,p.34 et s.
Il faut relever,parallèlement,que les années 1850 ont été marquées par un certain nombre d'actes de"piraterie"rifaine à l'encontre de bateux espagnols.Il faudrait,le cas échéant,dans le cadre d'une étude plus approfondie que la nôtre,établir des corrélations statistiques,dans l'époque considérée,entre ces deux phénomènes qu'étaient le progrès économique réalisé en Espagne,et le nombre de captures,au large des côtes rifaines,de ses bateaux marchands.
30)**Miège,le Maroc et l'Europe**,t.II;p.214.

CONCLUSION GENERALE

Arrivé au terme de notre modeste étude,nous nous rendons compte encore une fois,nous le premier,combien le titre que nous lui avons donné était justifié.En effet,il ne saurait y être question que de fragments d'histoire du Rif oriental,dans la deuxième moitié du XIX è siècle.Pour employer une image très simple,afin d'illustrer notre propos,nous dirions que **lorsque nous mettions la main sur un document,cent continuaient à nous manquer.**

La première partie de l'ouvrage,consacrée à la situation intérieure de cette région,aura abordé notamment le phénomène de l'administration locale informelle.Nous avons préféré utiliser ce dernier qualificatif,plutôt que celui d'**occulte**,pour lequel nous penchions tout au moins au début de nos recherches y afférentes.Au vrai,nous avons plus ou moins convenu que la mission impartie aux Hadri successifs,ne pouvait pas rester secrète entièrement.Nos notables saidis intervenaient à tous les échelons de la vie sociale et politique,pour pouvoir rester tout le temps dans l'ombre.Il leur était ordonné de lire ou de faire lire aux tribus des lettres du Makhzen.Bref,ils se devaient de remplir leur mandat,souvent à visage découvert.**Et il faudrait éventuellement-nous manquons à cet égard de documents suffisants-attribuer l'assassinat du mokaddem Ahadri à la nature même de l'action publique qui était la sienne.**

Et c'est pour ces raisons,et sans intention aucune de notre part,de jouer avec les mots, que l'on serait en droit de nous poser la question de savoir si nos notables saidis étaient chargés officiellement d'une mission politique locale inofficielle,ou si au contraire,ils étaient inofficiellement chargés d'une mission officielle.

Certes,nous avons trouvé dans les **Archives Royales** un certain nombre de documents allant dans le sens de l'existence plus ou moins généralisée au Maroc,dans la deuxième moitié du XIX è siècle,de ce type d'administration informelle.Mais il y a lieu de continuer la recherche en la matière.Moyennant quoi,l'on est comme déterminé à continuer à considérer cette administration locale informelle comme une hypothèse de travail,et cela même si nous disposons à cet égard de documents importants,à commencer évidemment par le Fonds Hassan Ouchen.

Nous avons abordé également dans la première partie,le problème de l'existence de la siba au Maroc.Et la conclusion à laquelle nous sommes parvenu à cet égard,est qu'il faut relativiser dans une mesure appréciable les effets de cette espèce de dissidence sur la vie publique de notre pays,particulièrement au siècle dernier.

Notre apport à ce sujet n'aura eu qu'une portée relative,tant il est vrai que nous n'avons fait que confirmer une thèse déjà défendue par Germain Ayache.

dans la deuxième partie,nous nous sommes penché fondamentalement sur la"piraterie" et le commerce international du Rif oriental,il est vrai sans grande originalité de notre part,si ce n'est peut-être que nous avons pu éclaircir d'une certaine manière les relations personnelles existant entre Mohammed el Hadri,premier du nom-l'essentiel du livre lui ayant été consacré,et ce parce que le plus gros du Fonds Hassan Ouchen lui est dédié et qu'il est resté "en poste "durant des dizaines d'années,à la différence des deux autres-et certains diplomates européens.Nous avons montré à cet effet,qu'il a été conciliant avec eux,et qu'il a pu bénéficier de leur amitié,pour servir ses intérêts.Mais,en vérité,et sans avoir nullement l'intention de le défendre,en remettant sur le tapis encore une fois,son affiliation à ce sublime mouvement qui a nom **soufisme**,il faut bien reconnaître que lui-même et les deux autres,menaient,au nom du Makhzen,et même sur son ordre,dans la zone,une politique de modération,un peu pour faire contrepoids à la combativité trop hardie,aux yeux des autorités centrales,des tribus-voisines notamment de Melilla-à l'endroit des Occidentaux,laquelle combativité n'attirait sur le pays que des ennuis supplémentaires,à même d'aggraver encore plus leur mainmise sur lui.C'est comme si au sein d'une famille démunie et en butte à des problèmes inextricables,un des membres se livrait à des actions d'éclat,qui pouvaient certes sembler à d'aucuns,comme autant de signes de vigueur,destinés à sauver la situation,mais qui en fait,ne faisaient que rendre encore plus difficile la vie de l'entité en question.On pourrait considérer dans l'esprit du comportement objectif des groupements humains,que les Rifains n'ont sacrifié par le biais de la "piraterie" notamment,qu'à une vive volonté de s'opposer à la pénétration étrangère au Maroc.Mais à quel prix?

Nous avons pleinement conscience que,en dépit de tout ce que nous avons noté dans notre ouvrage sur la "piraterie",nous restons,nous le premier,comme sur notre faim,au regard de la résistance qui fut celle du Rif durant la deuxième moitié du XIXè siècle,notamment.Mais nous dirons à notre décharge,que si nous n'avons pas consacré une subdivision exclusive importante à ce phénomène,c'est uniquement parce que le Fonds Hassan Ouchen est quasiment muet sur lui.Mais au moment,où nous achevions ce modeste ouvrage,nous primes connaissance d'une série d'articles de Monsieur Mansouri Ben Ali,donnant la réplique à Enrique Bohorquez,Directeur du quotidien **Melilla Hoy**,lequel avait commis des articles proprement insultants pour notre pays.L'Ancien Ministre et Actuel Membre du Cabinet Royal s'en prend,à juste titre,à D.Ahmed Moh,alias Jimmy,dont l'attitude contraire à la marocanité de Melilla,est honteuse,en rappelant la résistance de son pays de tout temps contre la présence espagnole à Sebta et Melilla:"Si el Sr.Moh Jimmy se hubiera molestado en saber algo de la historia de su pais,Marruecos,y de la historia de

Ceuta y Melilla y de la firmeza y resistencia heroica de los habitantes del Rif,incluida su propia tribu Beni Boughafer,para defender a su patria y rechazar las agresiones extranjeras,hubiera sentido verguenza de si mismo y de sus actividades.
La historia testifica que no hay une familia en el Rif en que haya habido,por lo menos,un martir en defensa de la patria y en la lucha contra la expansion colonialista a lo largo de los tiempos" 1).
Soit en français:"Si Mr.Moh Jimmy avait pris la peine de connaître quelque peu l'histoire de son pays,le Maroc,et celle de Sebta et de Melilla,et la fermeté et la résistance des habitants du Rif,y compris sa propre tribu des Beni Boughafer,pour la défense de leur patrie contre les agressions étrangères,il aurait eu honte de lui-même.
L'histoire témoigne qu'il n'y a pas une famille dans le Rif qui n'aie eu au moins un martyr dans la défense contre l'expansion colonialiste,au fil du temps".
Il faut d'ailleurs signaler que pour faire pièce à cette campagne orchestrée notamment par le quotidien **Melilla Hoy**,les imams et prédicateurs des mosquées de Sebta et de Melilla ont fait parvenir un message de fidélité et d'attachement à Sa Majesté le Roi Hassan II,à l'occasion de la nouvelle Année de l'Hégire 1416.
Monsieur Mansouri Ben Ali fit publier,un peu plus d'un mois plus tard,un autre article dans le quotidien précité de Melilla,où il déclare qu'il est sûr que dans le cas où le Maroc déciderait de mobiliser les habitants marocains musulmans des deux présides,ces derniers répondraient massivement à l'appel de leur Souverain et de leur Patrie" 2).
Il est à noter enfin que si Monsieur Mansouri Ben Ali fait preuve, dans ses deux articles parus dans **Melilla Hoy**,de fermeté pour ce qui est de la nécessaire et légitime rétrocession de Sebta et de Melilla,notamment,à la mère-patrie,en revanche,il précise en termes à peine voilés qu'il est souhaitable que le Maroc recupère pacifiquement ses deux villes.

1)**Melilla Hoy**,du 6 août 1995.Il est à signaler que l'article de Monsieur Mansouri ben Ali a été repris notamment dans **Al bayane Al Yaoum**,du 16 août 1995.
2)Voici les termes mêmes de l'extrait en question:"..yo estoy seguro y convencido de que en el caso hipotético de que Marruecos decida movilizar los musulmanes-marroquies de Ceuta y Melilla,éstos responderan en masa al llamamiento de su Rey y de su Patria...".**Melilla Hoy** du 11 septembre 1995.

A N N E X E S

Nous nous sommes trouvé confronté au problème de l'ordonnancement des documents que nous comptions reproduire dans nos annexes.Comment fallait-il les classer?aurait-il été souhaitable de les insérer **au fur et à mesure** à la fin de chaque chapitre,ou de chaque section ou encore à la fin des autres subdivisions?ou fallait-il,au contraire,consacrer exclusivement la dernière partie de notre ouvrage aux annexes ainsi évoquées?
Après réflexion,nous avons opté pour la deuxième solution,et cela afin de ne pas rompre l'unité de notre travail.
Il est vrai que le livre comporte en exergue la mention:**textes à l'appui**,et qu'à ce titre,il aurait été préférable de faire en sorte que chaque document cité,voire même repris plus ou moins intégralement dans une traduction de l'arabe vers le français,figure "en face" du texte correspondant.Mais nous n'avons pu procéder de cette manière,pour des questions purement techniques:parfois,voire même souvent,dans une même page de notre livre,il est fait référence à plusieurs documents.Ce qui en aurait compliqué d'autant l'agencement.Bref,nous avons décidé de sacrifier à la bonne et vieille habitude de renvoyer à la fin de l'écrit la reproduction des archives.C'est expéditif,mais c'est tellement plus simple.
Quoi qu'il en soit,nous avons respecté dans ces annexes l'ordre de présentation des documents en question,tel qu'il découle de l'enchaînement dans lequel nous les avons **au fur et à mesure** utilisés.C'est dire donc qu'ils y suivront la classification ainsi pré-établie.
Il subsiste enfin une dernière difficulté:c'est que nous avons gardé la numérotation que Monsieur le Wali Hassan Ouchen avait retenue pour le traitement du fonds d'archives qui lui appartient et qui lui a servi pour l'ouvrage "manuscrit" qu'il a élaboré en langue arabe sous le titre:**Documents historiques sur l'attitude du Maroc à l'égard de la pénétration étrangère dans le Rif oriental,depuis l'occupation des îles Chafarinas jusqu'à la fin du Protectorat**,et qui nous a beaucoup aidé pour la préparation de ce livre.
Etait-il logique de procéder de la sorte?ne valait-il pas mieux numéroter le tout d'une manière unifiée,d'autant que le lecteur risque de se perdre devant cette double classification?
La vérité,c'est que nous avons jugé utile de nous fonder sur la numérotation de Monsieur le Wali Hassan Ouchen,dans la mesure où c'est sa collection de lettres makhzéniennes qui constitue le support principal de notre travail.
Ceci étant,comment résoudre dans ces conditions le problème du dédoublement en question?
Nous avons penché pour une double numérotation:
-tous les documents reproduits seront classés par ordre numérique croissant,**en bas de la page.**

-et afin de distinguer les archives faisant partie du corpus de Monsieur le Wali Hassan Ouchen,nous conserverons,ainsi que nous l'avions déjà affirmé plus haut,leurs numéros d'origine.Du moins dans le corps de notre livre et dans la liste ci-dessous des annexes.Moyennant quoi,nous ne les porterons pas sur les lettres makhzéniennes en question.
Il faut aussi préciser que certains documents portent un numéro porté à la main en haut de la page:il s'agit de celui des classeurs de la **Bibliothèque Royale Hassania**,de Rabat.

Voici la liste des documents constituant les annexes de notre ouvrage:
1)lettre adressée au Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar par Larbi Loulichki,en date du 28 Rabii II 1301-26 février 1884.
2)lettre adressée au Sultan Moulay El Hassan par le cadi des Beni Said,Ahmed Ben Zegou,ou Zerrou,ou encore Zrou,en date du 4 JoumadaI-2 mars 1884.
3)lettre dont nous n'avons pu identifier l'auteur,pour illisibilité de son cachet,au Sultan Moulay El Hassan,en date de fin shoual 1307-juin 1890.
4)lettre au Sultan Moulay El Hassan du caid des Beni Said Ben Hammou Saidi,en date de Joumada II 1307-janvier-février 1890.
5)lettre N°164 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed Ahadri,en date du 15 Rajab 1309-14 février 1892.
6)lettre N°165 du corpus Hassan Ouchen du Makhzen à Mohammed Ahadri,en date du 22 Shaabane 1309-22 mars 1892.
7)lettre N°171 du corpus Hassan Ouchen,en date du 25 Safar 1312-28 août 1894.
8)lettre N°159 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed Ahadri en date du 15 Joumada II 1302-30 mars 1885.
9)dahir N°160 du corpus Hassan Ouchen,en date du 4 Joumada I 1309-16.12.1890.
10)dahir N°161 du corpus Hassan Ouchen,en date du 9 Joumada I-21.12.1890.
11)dahir N°172,en date du 8 Moharram 1321-6.4.1903.
12)lettre N°162 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed Ahadri,en date du 15 Rajab 1309-14 février 1892.
13)lettre N°163 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed Ahadri,de la même date que la précédente.
14)lettre N°155 du corpus Hassan Ouchen,du Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar,à Mohammed el Hadri,en date du 7 Rabii II 1301-5 février 1884.
15)lettre N°141 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date 23 Rajab 1297-1er juillet 1880.
16)lettre N°16 du corpus Hassan Ouchen,du Gouverneur Benabdessadeq à Mohammed el Hadri,en date du 15 Hijja 1269-19 septembre 1853.

17)lettre N°41 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à la tribu des Beni Oulichek,en date du 20 Safar 1292-28 mars 1875.
18)lettre N°42 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,de la même date que la précédente.
19)lettre N°43 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à la tribu des Beni Said,de la même date que les deux précédentes.
20)lettre N°62 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri....(date illisible).
21)lettre N°63 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à la tribu des Beni Ouriaghel,en date du 22 Rabii II 1294-6 mai 1878.
22)lettre N°64 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à la tribu de Temsamane,de la même date que la précédente.
23)lettre N°65 du corpus Hassan Ouchen du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,de la même date que les deux précédentes.
24)lettre N°81 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 17 Shaabane 1295-16 août 1878.
25)lettre N°82 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay EL Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 16 Qiida 1295-11 novembre 1878.
26)lettre N°83 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay EL Hassan à la tribu des Beni Said,en date du 17 Qiida 1295-13 novembre 1878.
27)lettre N°151 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 22 Rabii I 1299-13 mars 1882.
28)lettre N°112 du corpus Hassan Ouchen,du Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar à Mohammed el Hadri,en date du 7 Hijja 1296-22 novembre 1879.
29)lettre N°115 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay EL Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 10 Hijja 1296-25 novembre 1879.
30)lettre N°93 du corpus Hassan Ouchen,du Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar à Mohammed el Hadri,en date du 23 Shaabane 1296-1é août 1879.
31)lettre N°118 du corpus Hassan Ouchen,du Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar à Mohammed el Hadri,en date du 22 Hijja 1296-7 décembre 1879.
32)lettre N°158 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay EL Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 4 Rabii II 1301-2 février 1884.
33)lettre N°33 du corpus Hassan Ouchen du Sultan Moulay EL Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 13 Shoual 1292-12 novembre 1875.
34)lettre N°55 du corpus Hassan Ouchen de Moussa Ben Ahmed à Mohammed el Hadri,en date du 14 Rajab 1293-5 août 1876.

35)lettre N°73 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay el Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 7 Shoual 1294-15 octobre 1877.
36)lettre N°76 du corpus Hassan Ouchen,de Moussa Ben Ahmed à Mohammed el Hadri,en date du 22 Hijja 1294-28 décembre 1877.
37)lettre N°131 du corpus Hassan Ouchen du Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar à Mohammed el Hadri,en date du 26 Rabii II 1297-7 avril 1880.
38)lettre N°157 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 9 Rabbi II 1301-7 février 1884.
39)lettre N°120 du corpus Hassan Ouchen du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 14 Moharram 1297-28 décembre 1879.
40)lettre N°125 du corpus Hassan Ouchen du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 27 Rabi I 1297-9 mars 1880.
41)lettre N°126 du corpus Hassan Ouchen,du Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar à Mohammed el Hadri,de la même date que la précédente.
42)lettre N°127 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 28 Rabii I-10 mars 1880.
43)lettre N°130,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 13 Rabii II 1297-25 mars 1880.
44)lettre N°134 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohamed el Hadri,en date du 5 Joumada I 1297-15 avril 1880.
45)lettre N°140 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 18 Rajab 1297-26 juin 1880.
46)lettre N°153 du corpus Hassan Ouchen du Sultan Moulay EL Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 23 Hijja 1297-5 novembre 1882.
47)lettre du Sultan Mohamed Ben Abderrahman à la tribu de Sous,en date du 13 Moharram 1283-27 mai 1866.
48)lettre de Mohammed Mokhtar Ben Mohamed Abou l-Jdaine au Sultan Moulay El Hassan,en date du 13 Rabii I 1388-27 octobre 1890.
49)lettre N°166 du corpus Hassan Ouchen,su Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 15 Hijja 1309-11 juillet 1892.
50)lettre des deux cadis de Beni Said,Ahmed Ben Ahmed Zrou,ou...et Mohammed Ben Ahmed Ashemlal,au Sultan Moulay El Hassan,en date du 6 Rajab 1305-19 mars 1888.
51)lettre des deux cadis précités au Ministre Mohammed Ben Larbi Ben el Mokhtar,en date du ...(?) Shaabane 1302-mai-juin 1885.
52)lettre N°154 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 6 Rabii 1301-5 janvier 1883.
53)lettre de Larbi Loulichki au Sultan Moulay El Hassan,en date du 26 Moharram 1297-9 janvier 1880.
54)lettre de Larbi Loulichki au Sultan Moulay El Hassan,en date du 8 Safar 1297-21 janvier 1880.

55)lettre du Gouverneur du Rif Benabdessadeq au Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar,en date du 8 Joumada I 1265-1er avril 1849.
56)lettre N°48 du corpus Hassan Ouchen,du prince Moulay Ismael à Mohammed el Hadri,en date du 17 Hijja 1292-14 janvier 1876.
57)lettre N°60 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 10 Ramadan 1293-29 septembre 1876.
58)lettre N°123 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 25 Safar 1297-7 février 1880.
59)lettre N°77 du corpus Hassan Ouchen,du prince Moulay Ismael à Mohammed el Hadri,en date du 19 Rabii 1295-23 mars 1878.
60)lettre N°104 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 18 Shoual 1296-5 octobre 1879.
61)lettre N°110 du corpus Hassan Ouchen,du Ministre Mohammed Ben el Larbi Ben el Mokhtar à Mohammed el Hadri,en date du 7 Hijja 1296-22 novembre 1879.
62)lettre N°47 du corpus Hassan Ouchen,du prince Moulay Ismael à Mohammed el Hadri,en date du...(?)Hijja 1292-janvier 1878.
63)lettre de Mohammed Akchiche au Sultan Moulay El Hassan,en date du 3 Rabii II 1306-7 décembre 1888.
64)lettre de Mohammed Akchiche au Sultan Moulay El Hassan,en date du 8 Joumada II 1306-9 mars 1889.
65)lettre de Mohammed Akchiche au Ministre Senhaji,en date du 15 Rajab 1306-17 mars 1889.
66)lettre N°72 du corpus Hassan Ouchen,du prince Moulay Ismael à Mohammed el Hadri,en date du 4 Shoual 1294-12 octobre 1877.
67)lettre N°114 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay el Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 10 Hijja 1296-25 novembre 1879.
68)lettre N°152 du corpus Hassan Ouchen du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 18 Rabii II 1299-20 mars 1881.
69)lettre N°17 du corpus Hassan Ouchen,du Gouverneur Benabdessadeq à Mohammed el Hadri,en date du 15 Hijja 1269-19 septembre 1853.
70)lettre N°19 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 24(?)Hijja 1269-28(?)septembre 1853.
71)lettre N°66 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan,à Mohammed el Hadrien date du 26 Rabii 1294-10 mai 1877.
72)lettre N°69 du corpus Hassan Ouchen,de Moussa Ben Ahmed à Mohammed el Hadri,en date du 6 Rajab 1294-17 juillet 1877.
73)lettre N°70 du corpus Hassan Ouchen,de Moussa Ben Ahmed à Mohammed el Hadri,en date du 29 Rajab 1294-9 août 1877.

74)lettre N°71 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date de la fin du mois de Rajab 1294-10 août 1877.
75)lettre N°20 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 11 Rabii II 1270-11 janvier 1854.
76)lettre du Sultan Moulay El Hassan au caid Mohammed Ameziane Touzani,en date du 4 Joumada I 1308-16 décembre 1890.
77)lettre du Makhzen aux oumana de Melilla,en date de..1301-1883-1884.
78)lettre du amine de Guelaia et de son cheikh au Makhzen,en date du 5 Joumada I 1303-9 février 1886.
79)lettre du prince Moulay Ismael au caid Abdallah Ben Ahmed,en date du 20 Joumada II-1303-26 mars 1886.
80)lettre N°39 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 12 Moharram 1291-29 février 1874.
81)lettre N°18 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 19 Hijja 1269-23 septembre 1853.
82)lettre N°15 du corpus Hassan Ouchen du Gouverneur du Rif Benabdessadeq à Mohammed el Hadri,en date du 22 Kiida 1269-27 août 1853.
83)lettre N°21 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 6 Hijja 1270-30 août 1854.
84)lettre N°103 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 12 Shoual 1296-29 septembre 1879.
85)lettre N°119 du corpus Hassan Ouchen du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 24 Hijja 1296-10 décembre 1879.
86)lettre N°53 du corpus Hassan Ouchen du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 17 Joumada II 1293-10 juillet 1876.
87)lettre N°56 du corpus Hassan Ouchen de Moussa Ben Ahmed à Mohammed el Hadri,en date du 15 Rajab 1293-6 août 1876.
88)lettre N°58 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 12 Shaabane 1293-2 septembre 1876.
89)lettre N°74 du corpus Hassan Ouchen,de Moussa Ben Ahmed à Mohammed el Hadri,en date du 8 Shoual 1294-16 octobre 1877.
90)lettre N°109 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen,en date du 4 Hijja 1296-19 novembre 1879.
91)lettre N°150 du corpus Hassan Ouchen,du prince Moulay Ismael à Mohammed el Hadri,en date du 20 Rabii I 1298-20 février 1881.
92)lettre N°78 du corpus Hassan Ouchen,du prince Moulay Ismael à Mohammed el Hadri,en date du 30 Rajab 1295-30 juillet 1878.
93)lettre N°92 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 15 Rajab 1296-5 juillet 1879.
94)lettre de Larbi Loulichki au Sultan Moulay El Hassan,en date du 11 Shaabane 1306-12 avril 1889.

95)lettre de Larbi Loulichki au Sultan,en date du 20 Joumada I 1307-12 janvier 1890.
96)lettre N°38 du corpus Hassan Ouchen,du 17 Moharram 1284-21 mai 1867.
97)lettre N°142 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 27 Shoual 1297-2 octobre 1880.
98)lettre N°143 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan,en date du 21 Rabii II 1298-23 mars 1881.
99)lettre N°145 du corpus Hassan Ouchen,du Ministre Mohamed Ben Larbi Ben el Mokhtar à Mohammed el Hadri,en date du 13 Joumada II 1298-13 mai 1881.
100)lettre N°146 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 15 Joumada II 1298-15 mai 1881.
101)lettre du Sultan Moulay El Hassan au caid Mohammed Akchiche,en date du 21 Rabii II 1298-23 mars 1881.
102)lettre N°105 du corpus Hassan Ouchen du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 15 Kiida 1296-31 octobre 1879.
103)lettre N°106 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 16 Kiida 1296-1er novembre 1879.
104)lettre N°117 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 17 Hijja 1296-2 décembre 1879.
105)lettre N°49 du corpus Hassan Ouchen du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 6 Moharram 1293-2 février 1876.
106)lettre de Larbi loulichki au Ministre Mohammed Larbi Ben el Mokhtar,en date du 18 Joumada II 1301- 15 avril 1884.
107)lettre de Larbi Loulichki au Ministre Ben el Mokhtar,en date du 8 Shoual 1301-1er août 1884.
108)lettre du caid Bouziane au Sultan,en date du 20 Joumada I 1307-12 janvier 1890.
109)lettre du caid Bouziane au Sultan,en date du 20 Shaabane 1307-11 avril 1890.
110)lettre N°132 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 1er Joumada I 1297-11 avril 1880.
111)lettre N°40 du corpus Hassan Ouchen,de Moussa Ben Ahmed à Mohammed el Hadri,en date du 13(?) Moharram 1291-2(?)mars 1874.
112)lettre N°139 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 27 Joumada I 1297-7 mai 1880.
113)lettre N°148 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 25 Moharram 1299-27 novembre 1881.
114)lettre N°61 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 18 Ramadan 1293-7 octobre 1876.
115)lettre N°116 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 15 Hijja 1296-30 novembre 1879.

135)lettre N°135 du corpus Hassan Ouchen,du Ministre Ben el Mokhtar à Mohammed el Hadri,en date du 13 Joumada I 1297-23 avril 1880.
136)lettre N°138 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 19 Joumada I 1297-29 avril 1880.
137)lettre N°136 du corpus Hassan Ouchen,du Ministre Ben el Mokhtar à Mohammed el Hadri,en date du 13 Joumada I 1297-23 avril 1880.
138)lettre N°137 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 18 Joumada I 1297-28 avril 1880.
139)lettre N°128 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 29 Rabii I 1297-11 mars 1880.
140)lettre N°144 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 15 Joumada I 1298-15 avril 1881.
141)lettre N°6 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 22 Moharram 1265-18 décembre 1848.
142)lettre du Sultan Moulay Abderrahman à Bouselham ben Ali,en date du 24 Safar 1265-19 janvier 1849.
143)lettre du Sultan Moulay Abderrahman à Bouselham Ben Ali,en date du 10 Rabii I 1265-3 décembre 1849.
144)lettre du Sultan Moulay Abderrahman à Bouselham Ben Ali,en date du 16 Rabii I 1265-9 février 1849.
145)lettre du Ministre Ben el Mokhtar à Haj Mohammed Rzini,en date du 23 Rabii I 1265-16 février 1849.
146)lettre N°8 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 27 Hijja 1267-23 octobre 1851.
147)lettre N°9 du corpus Hassan Ouchen,du Gouverneur du Rif Benabdessadeq à Mohammed el Hadri,en date du 25 Joumada II-16 avril 1852.
148)lettre N°11 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 16 Shoual 1269-23 juillet 1853.
149)lettre N°24 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 2 Joumada II 1272-9 février 1856.
150)lettre N°25 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 24 Ramadan 1272-29 mai 1856.
151)lettre N°26 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 26 Ramadan 1272-31 mai 1856.
152)lettre N°27 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 7 Shoual 1272-11 juin 1856.
153)lettre N°28 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay Abderrahman à Mohammed el Hadri,en date du 10 Rabii II 1274-28 novembre 1857.
154)lettre N°29 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,en date du 28 Moharram 1275-7 septembre 1858.
155)lettre N°30 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay Abderrahman à Mohammed el Hadri,en date du 6 Joumada I 1275-12 décembre 1858.

156)lettre N°31 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay Abderrahman à Mohammed el Hadri,en date du 23 Joumada II 1275-28 janvier 1859.
157)lettre de Mohammed el Hadri à Jagerschmidt du 25 Joumada I 1267-27 avril 1851.
158)lettre de Mohmmed el Hadri à Jagerschmidt du 10 Jiida 1268-26 août 1852.
159)lettre de Mohammed el Hadri à Jagerschmidt du 21 Hijja 1268-6 octobre 1852.
160)lettre de Mohammed el Hadri à Jagerschmidt du 20 Safar 1270-22 novembre 1853.
161)lettre de Mohammed el Hadri à Jagerschmidt du 25 Hijja 1268-10 octobre 1852.
162)lettre de Mohammed el Hadri à Jagerschmidt du 12 Moharram 1271-5 octobre 1854.
163)lettre de Mohammed el Hadri à Jagerschmidt,sans date.
164)lettre de Mohammed el Hadri à Jagerschmidt,sans date.
165)lettre N°12 du corpus Hassan Ouchen,du Makhzen à Mohammed el Hadri,du 25 Shoual 1269-1er août 1853.
166)lettre N°13 du corpus Hassan Ouchen,du Gouverneur du Rif Benabdessadeq,en date du 1er(?)Qiida 1269-(?)Août 1853.
167)lettre N°67 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammd el Hadri,en date du 20 Joumada 1296-12 mai 1879.
168)lettre N°75 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à Mohammed el Hadri,en date du 21 Hijja 1296-6 décembre 1879.
169)lettre d'un certain Sellam..au Sultan Moulay El Hassan,en date du 13 Qiida 1306-11 juillet 1889.
170)lettre N°149 du corpus Hassan Ouchen,du Sultan Moulay El Hassan à la tribu des Beni Said du 1er Safar 1299-23 décembre 1881.

الحمد لله وحده
وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

الله

حبنا الفقيه الأنبه العلامة الأوحد السيد محمد بن العربي الحضار وفقنا الله وإياكم
لما فيه رضاه وسلام عليكم ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فما علمتم رعاكم
الله أننا كتبنا لمولانا أسماه الله إعلاما بموت المرابط أحمد وانتقاله إلى عفو الله
وسعة رحمته بعد ما كان طلب منا أن يجعل بحروق بيننا ولشيخ لبيت يجمع فيه
سعيد مكان مصلحهم إلى ما ذكر رحمه الله. ثم كتبنا إعلاما بالموسوم بصدوق عبد
السلام نجل الشريف البركة المرحوم أعزه الله على إخوانه الذين كانوا البتي
نظر إخوانه بكاتبه ليتوجهوا إلى نظرنا بطلب منهم توجيه اثني عشر رجلا
من أعيانهم للزوايا وإدارة بعمالته ... زعم أنه تعاقد مع الوزير بتواعج
بالوكالة على غيره وولي عليه كثير في كتابه جرحا وأمل تفتيش في غيبته
عنه فإن أحضر أحد الزوايا أو ... الترار الشريف بما علم أنه من إخوانه
أو أكثرهم. ثم كتبنا أيضا إعلاما بالزرمي الذي كان نبحه إخوان
عبد السلام المذكور في ... وأمسك تغلبا عليهم لكونهم بسلطتهم
وتحت ديارهم وكيف طار في دعوى الزرمي وقتلاعه وتلاحيم وتعاقبهم
عن ذلك والزرمي من يسود تارة ... ويسكنني ... عن ... بعد
لمن يشكو على الترار الشريف أن يرخي الأمر على أهل ... ثم ...
ببيع ابن العم في دعوى الأملاك التي كان يعتز بها المرابط المذكور ...
... الشريف لكونه ... من طلبه ... مفر أعلمناكم
حفظكم الله ... على ... المولى أنعم الله وعلى
المحبة والخدمة ... في 28 ربيع الثاني عام 1301

وصيتكم الله
العبد
... وفقه

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

أفضل الأرض التي فاضت بحور علومها وتجلت الكواكب بأزهارها وتطاولت الفسيح الكبار

فافترت بان من نبتها أربع مراتب وبعد فلينهى لعلم مولانا الشريف ان الراحل

محاكم توفي عظم الله أجرنا وأجرك فيه ووفاته وهي واجبة على كل مخلوق كما جاء بعد

كما جاءت وطبقت بعد طبقة الى ان يرث الله الأرض ومن عليها وهو خير الوارثين

كما في قوله تعالى كل نفس ذائقة الموت الآية وقال أيضا كل من عليها فان ويبقى وجه ربك ذو الجلال والاكرام الآية وغلبه أعز الله سيادتك ونطلب ان لا تهمل أمر قبيلتنا

على فراقك بان تنظر لتلك الدار الزاوية بعين الرحمة والرضى بان يكون ابن عم الراحل

وهو المقدم الخير السيد محمد بن محمد احكم عمنا كان عليه عمه تطهيرا وملكها في أمور قبيلتنا

بل قبيلتنا الكوفة من أهل الخير والصلاح في دينه وتركته وقد كان عمه فوض له الأمر

في حياته فيما يرجع الرضا كان عليه نحو ميران بلادنا فدام الله عليك النعمة

مثل أعز أعمالنا فلنا من رياستك سيد وصالح أو عشيرتك المستجابة وبهذا أعلم العبد

والتوكل والوصية بطلب من مولاه رضاه ونحن على السمع والطاعة والسلام وفي

من جماد الأول عام 1302

خديمك قاضي بني مسعود

احمد بن عبد الله

زين الدين ابو الغوالي

كحل سهين

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله

أقبل اليد الشريفة لا زالت سامية بغيث الكرم مبسوطة تقبيل العبد و
حفظه لطول المنن وقد نعم بمن الله الأجر المحسن ثم إن المعروض على المسامع
أن زيارة إخوان السيد محمد أمشتيش نحو اثني عشر رجلا عمروا الى سعيكم
الحسن بعد ردّ تحت دار بعرسته وذلك بإغراء من وقف جماعتهم والغلاضية
والعزوز فيا انعدل محبة ما أعظمها والنظر الجميل لمولانا أعزه الله ولا زالوا
القبيلة على ما علمهم خديم سيدي السيد الحاج بوزيان وذلك بالشغبة وإقر فعلى و
عن الخدمة الشريفة والآن له منهم والعبيد المخزنية والسلامة ولسان الشان
على علي المقام ورحمة الله وبركاته من سيدنا رضاه والسلام في منتصف شوال عام ٣٠٧

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

المرابط الأرضى السيد محمد أحضر وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله وبعد

وصل كتابك بجواب القائدين أمحمد أكو والسيد عمر والأمير افنشيشو وأعيان

قبيلة أوتمانة الحواطي فيما والأولاد الحاطما وأخبرتم من جيرانكم وعملهم وأهل فوت

أسعاركم ومن شوابلادكم وأن الحواسكين على الخوف من القبائل وأصلح الله سبي

ثم ذكر من ذلك ما الحواطي عليه بين من سيما في زيادة الحالة المذكورة

بتأديب والمدد فيه في المال والنظر في أمركم ووصل بالبال وأما ما طلبته

من الحجر بالثار فقد علمناه أعز الله به الأنصار وأما ما طلبت من المخزن

من الأمير المذكور في المال المذكور والعفو فهو جيد إن شاء الله وأما ما طلبت

من إعانة في أمركم ويكون الأمر بحول الله والسلام في 15 رجب

عام 1309

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الأرضى الزاكي الأنبه محمد الحضرمي سلام عليك ورحمة الله عن خير مولانا أدام الله عزه
وعلاه وبعد وصل كتابك بأن جماعة زيزاوة أحوزوا أن أمين امشيشتر البوامرين على أن عندنا الشريفة
عمية الغافيين حسبما المتعارف على الآن ومنع حرمة زاويتكم الى آخر ما شرحته كتابك
فنهانا ذلك للعلم الشريف أسماه الله ومقرر كلامنا بذلك شريف علمه وطالب البركة الله من
ذلك على بابه وها الجواب الشريف بذلك يصلك وفيه الكفاية وعلى المحبة والسلام في 22 من
شعبان الأبرك عام 1309 المصطفى بن العربي بن محمد لطف الله به

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

بعد تقبيل الأرض بين يدي سيدنا وأداء ما يجب لمقامه الشريف من الإجلال
والتعظيم والتشريف يعلم مولانا المعز بالله أن خديمه الرايس [illegible]
محمد ولد الحاج كان والده رحمه الله من رماة سيدنا المقدس بالله
ستا من كان عليه العسة في النيم بجانب البحر والشحي في صلاحه
وكان يستحق صدقة وفيما هو قيد حياة سيدنا بفضل التنقية بجانب
مولانا العالي بالله لصدق محبته وتجديد العهد مع سيادة سيدنا
كما كان والده الذي الزعفران أعزه الله [illegible] وفيها طلبها لا اجتهد
البحر ومن إحسان سيدنا أن يرد عليه المسجد وقد منعوه من بلاده وكان اشتكى
وساعده سيدنا وعرض عند توجيه البحر لمقابلة الناحية بأخذ له صفة
من المترامين على بلاده وأخذ الحق له منهم حتى يقطعوا أعمالهم عليه من
التعطيل لنا مع مولانا المعز بالله أن يعامله بما كان يعامل به جده
سيدنا المقدس ومن مولانا الخليفة رضاه وصالح دعائه والسلام في 25
صفر الخير عام 13[illegible] [illegible] [illegible]

الحمد لله وحده   وصلى الله على مولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الأرضى الحاج ابطا السيد محمد الحضر وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله وبعد فبناء دار تكبو
لديكم بالدار الجديدة افشيشر السيد خيرة شل كما ابده هلا اصم وذلك من كور واعطوا لنا فيد دينار فهم
وقياهم وأنكم من الهيئة تصف الامور المعروفة بها في الوارد والصادر والسلام في 12 جمادى
الثانية عام 1304

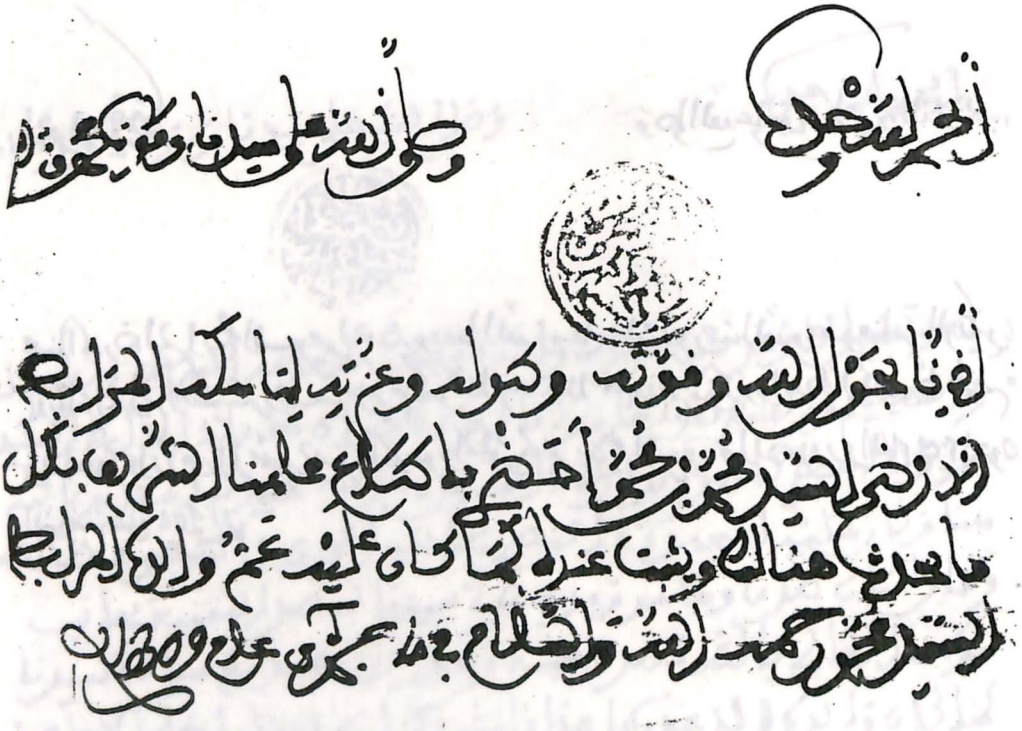

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

كتابنا هذا الشريف بالله قدره العلي منزل الله نعمه وأمره يتعرف منه أننا بحول الله وقوته وشامل
يمنه ومنته جددنا بحملته لأولاد الشريف محمد بن ابن السيد محمد الحسن ومنهم الطالب محمد والحاج حمو وأولاد
أخيهما الحاج علال ومنهم عبد القادر ومحمد ومحمد وولد أخيهم محمد حكم ما كان بيد عمهم المذكور من ظهير
الشريف المتضمن توقيرهم واحترامهم وحملهم على كامل المبرة والإكرام رعيا لما كان عليه رحمه الله من
انحياشه لجنابنا الشريف وجريا على سنن صالح سلفه من خدمة أسلافنا الكرام قدس الله أرواحهم في كافة
السلاطين تجديدا تاما أن يكون كذلك من الحكم فلا يتعرض لهم أحد بما عليه من خدامنا وولاتنا ويعمل بمقتضاه ويحمل في
حكم كلما اقتضاه والسلام صدر به أمرنا الشريف المعتز بالله في جمادى الأولى عام 1309

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

جددنا بحول الله وقوته وشامل يمنه ومنته لحملته أولاد القسير محمد أخي المرابط الشيخ محمد أحمد
وهم الطالب محمد والحاج حمو وأولاد أخيهم الحاج علال وعبد القادر ومحمد ومحمد وولد أخيهم
محمد حكم ما كان بيد عمهم المذكور من ظهير سيدنا الوالد قدس الله روحه وأكرم في الجنان مثواه
المتضمن توقيرهم واحترامهم وحملهم على كاهل المبرة والإكرام وتخليل ما كان عليه رحمه الله من الجباية
بجانب أسلافنا الكرام المقدسين بدار السلام تجديدا تاما آمرين خدامنا والحكام [illegible] الواقف عليه
من عمالنا وولاة أمرنا أن يعلمه ويعمل بمقتضاه ولا يحيد عن كريم مذهبه ولا يتعداه والسلام صدر
أمرنا الشريف المعتز بالله في 8 محرم الحرام فاتح عام 1321

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله

الرابع عشر من الشهر محمد احضر وعفا الله وسلم عليه ورحمة الله
وبعد وصلت كتابك معزيا عن كاتبنا الكتاب محمد المنهج وصار البلا
مرحمه الله وآجر لكم عنه والسلام ١٥ رجب عام ٩٠ دار

الحمد لله وحده   وصلى الله على مولانا محمد وآله

الرابط الارضى السيد محمد احضر وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله وبعد
وصل كتابك بطعام المحلة على يد الغنا بسبل الربيعية من العساكر المتوال وعلمنا
ما اشرت به في ذلك وصار بالبال اصلح الله شان المسلمين ووفقهم والسلام
في 15 رجب عام 1305

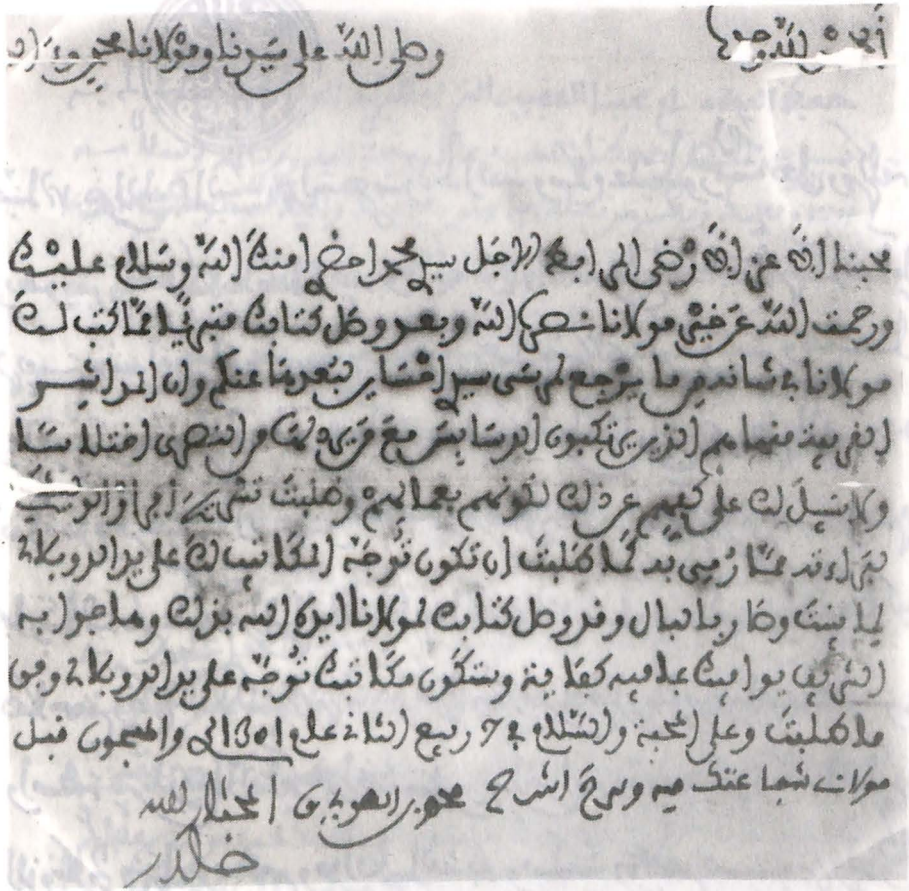

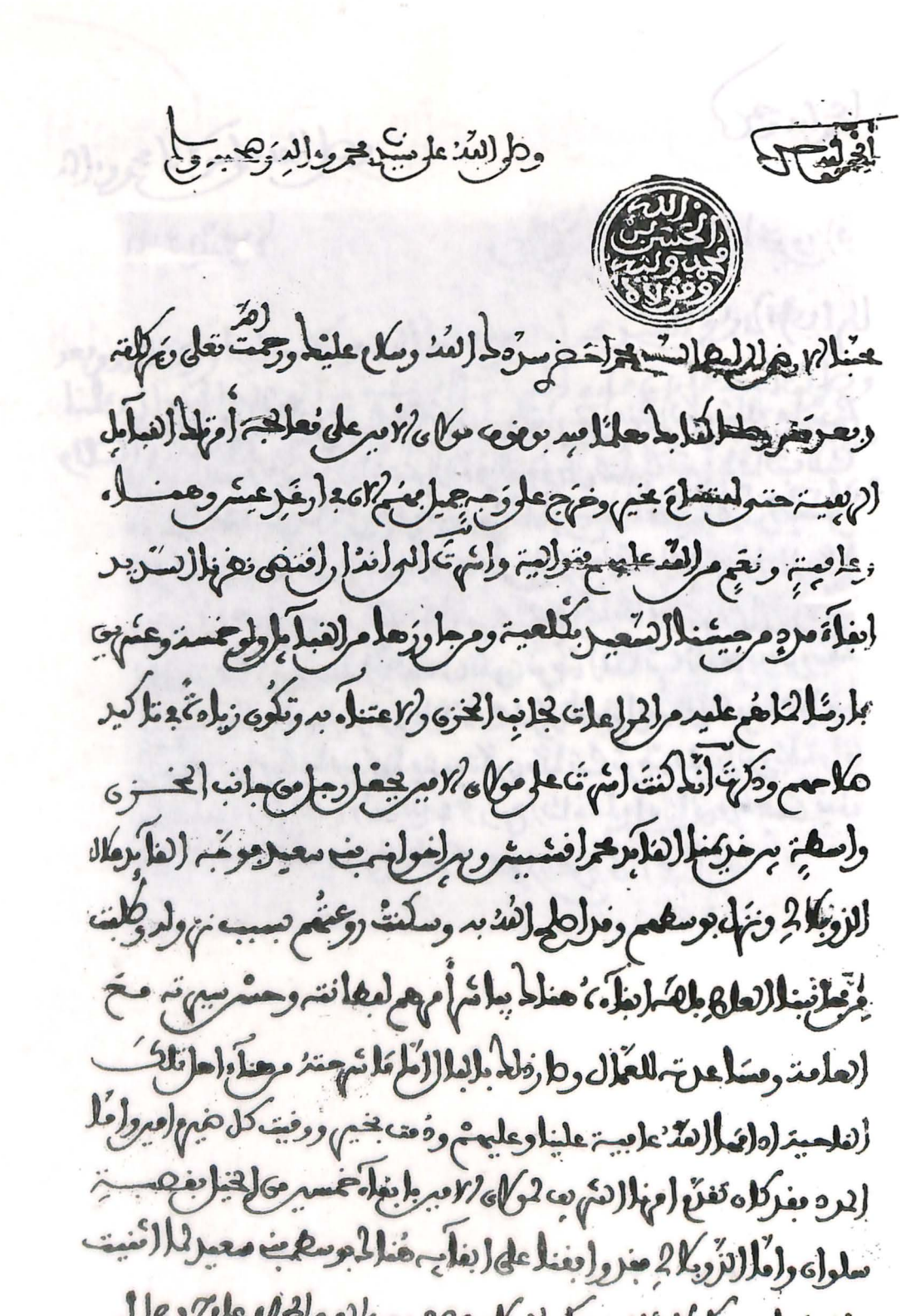

الحمد لله وحده
وصلى الله وسلم على سيدنا محمد وآله

حفظ الله محبنا الفقيه الذي بيده البركة الولي الصالح المتبرك به
سيدي محمد الحضر حفظ الله ورعاه ورحمة الله وبركاته وسلامه
التام يعمه ويعم من تعلق به ومن هو منه وإليه بوجود مولانا نصره
الله أما بعد وصلنا الأعز كتابك محبة بني عبد الرحمن وشوكت
واستغربنا ما تلاه وعافيتك أبقاك الله على أحسن حال بجاه النبي
والصحب والآل وذكرت لنا فيه أنه منذ ثلاث سنين وأنت مع
بني سعيد على [illegible] واختهم يبيعون [illegible] منذ كثرة [illegible]
وقلة حاجته [illegible] مع الأعيان بين مهم وآخر وثلاث وأنت
تحفر الكلمة مع بني سعيد على القدوم إلينا ومن يصلحون ولذلك
أهل [illegible] فلبثه موجدته لا يبقى منها شيئا البخل غلب
والتحيل لا ينتج شيئا وقد تركناك معنا وأنت الناظر لما هو الفضيلة
وما يصلح بها وجدوا من يصلح بهم بين يدي علينا أو كل ربع بشيخه
أو غير ذلك أنظر لك وجبر نكون تراجع بين الأول والمشاغب من كبر وقطع
قدوم عندنا الأولاد السلطان من فاس ولم يكن أن نبعث الحاج
محمد للحضرة الشريفة وعلى محبتك ويريد طالبا منك طالب الزعماء
لا بد من قدومك إلينا من غير تأخير ويسلم عليك الكاتب محمد عبد
[illegible] على غاية السلامة والكتاب الذي [illegible] تنتظره
منه والسلام في سواء حجة الحرام عام [illegible]

محمد الشيخ [illegible]
أ [illegible]
[illegible]
أمضاه

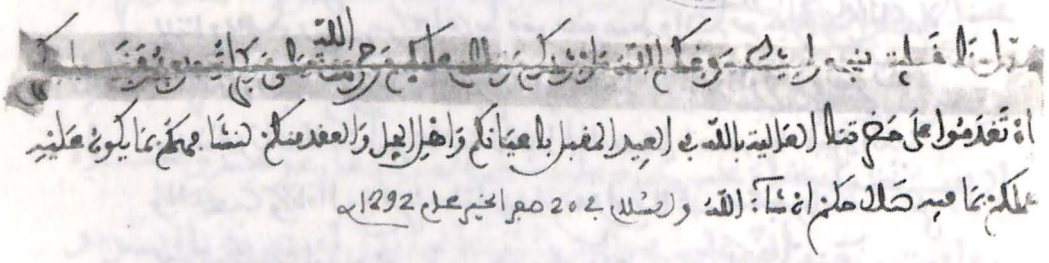

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

خديمنا الرايس الحاج ادريس الشيخ محمد الحفظي السعيدي اعانك الله وسلام
عليك ورحمة الله وبعد فقد كتبنا لقبايل الريف بالقدوم على حضرتنا العلية
بالله ليقضوا غرضهم بما فيه صلاحهم ان شاء الله فلا بد اقدم معهم
على حضرتنا الشريفة ولا تتأخر عنهم فان ذلك من الشغل والسلام
في 202 صفر الخير عام 1292 ه

278

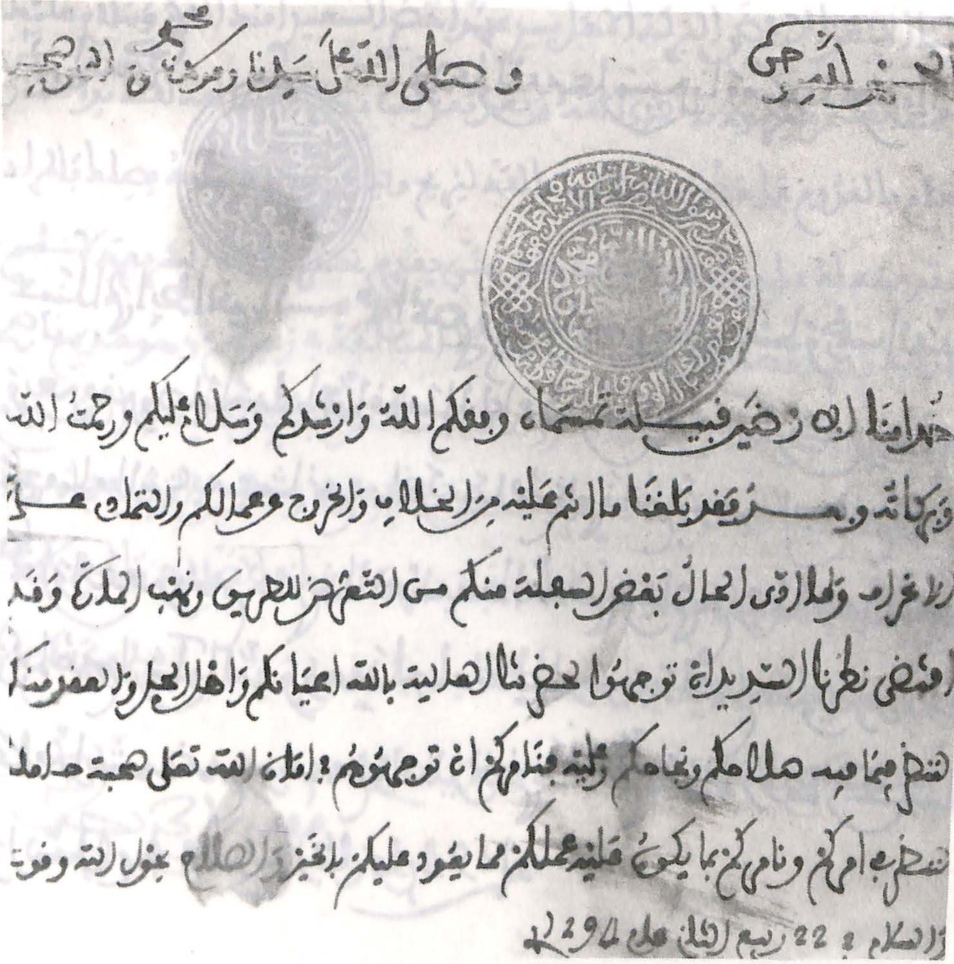

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

خدامنا اهل زضير قبيلة تمسمان وفقكم الله وارشدكم وسلام عليكم ورحمة الله

وبركاته وبعد فقد بلغنا ما انتم عليه من الخلاف والخروج وعدم الكلمة والتمادي على

الاغراض والملاوي الجاهلية بقطع السبيل منكم من التعرض للطريق ونهب المارة وقد

اقتضى نظرنا الشريف ان توجهوا لحضرتنا العالية بالله اعيانا منكم واهل الحل والعقد منكم

لننظر فيما فيه صلاحكم ونجاحكم وعليه فنامركم ان توجهوهم في امان الله تعلى صحبة حامله

لننظر في امركم ونامركم بما يكون عليه عملكم مما يعود عليكم بالخير والصلاح بحول الله وقوته

والسلام في 22 ربيع الثاني عام 1297ه

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأمين الطالب ابراهيم السـ... مع المخزن وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله

وبعد فقد وصلنا جوابك مجيبا عما أصدرنا إليك في شأن قبيلتي تمسمان وبني ورياغل

وعرفتنا بما اتفق بعد في شأنهم من حصول كتبنا لهم وأمرنا بتوجيه أعيانهم وأماثل

أهل الغفر منهم لحضرتنا العالية بالله لتجازيهم وفيما فيه صلاحهم

ونجاحهم إن شاء الله وحصل ما أمله المتوقفون فعليهم حتى يقدموا ويعرف

فلابد استفهمهم وصحبهم وأمليه لحضرتنا الشريفة في زمان محبتك

والسلام في 22 ربيع الثاني عام 1297

محبنا الاعز الازكى البركة الاجل سيدي محمد الحضري السعيدي أمنه الله وسلام عليكم

ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله وبعد فقد كتب مولانا أعزه الله لفقهاء ابن المختار

انعام بالقدوم على حضرته العالية بالله ليبرح ويفتح ومما كتابه يصلكم بالمراد

فتوجهوا له على يد خفية ورفقا معه حتى يقدم حضرة مولانا الشريف الاسمى

خلا زنية وفيلة صلاح لا ينبغي اهمال امرهم ولا الخبال الفتنة في زجرهم وموضع يبنا لهم

لا ينبغي ان يبقى هنالك بعد ما صدر له منهم ما صدر وما كنا عليه في القدوم

فوجهه على يدك ولا تفتر في تسكين الروعة وتطمين القلوب فان سيدنا

ايده الله يعتمد عليكم في تلك الناحية ويعول فرمنا في الصلاح والبركة له

عليه ونطلب الله ان ييسر امور المسلمين ويوفقهم ويهديهم وعلى محبتكم سالا

تاريخ اد عيتكم والسلام في 17 شعبان عام 1295

موسى بن احمد لطف الله به

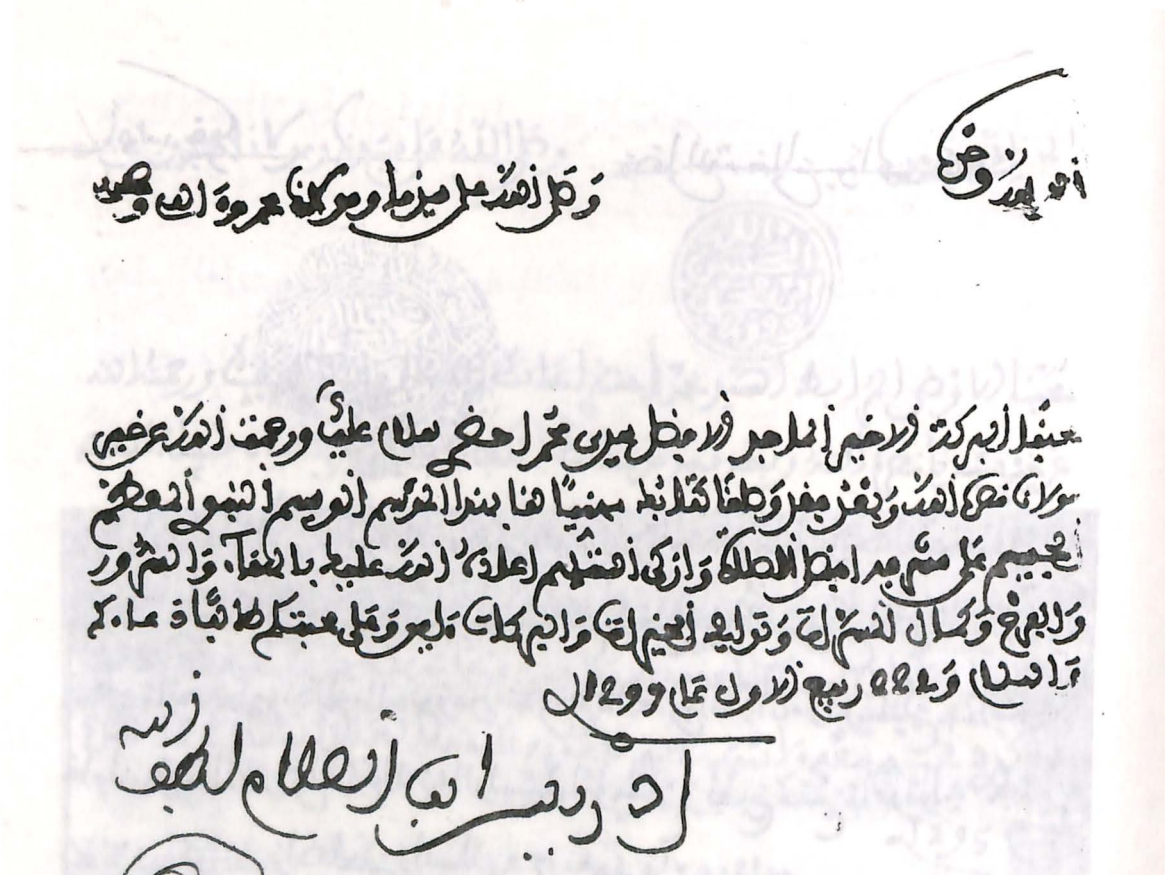

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الداعي الأرضى المرابط البركة سيدي محمد احضيه أعانك الله وسلام عليك ورحمة الله
وخير سيدنا نحمد الله وبعد فقد وصلنا كتابك أخبرت فيه بنزول جلك بالكسوة
التي أنعم بها عليك مولانا نصره الله جعلها لبسة في محله أعطى الله مولانا خير
الدارين وأمده وعلى المحبة ولا تنسونا من دعائكم الصالح والسلام في 7 حجة الحرام
عام 1326 محمد الصغير بن المختار له
خاله

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وسلم

الله
الحسن بن
محمد وليه
ومولاه

محبنا الفقيه الأجل الأرضى البركة الخير السيد محمد الخضر وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله
تعالى وبركاته وبعد فقد وصلنا كتابك مع أبيات امتدحتنا فيها لك في تحرير
العيد بها والاستجلاب لأدعية الطلبة لنا والله تعالى يجعلنا في
شاكرين لنعم الله وإحسانه وفوائده وامتنانه فالحمد لله الذي أمرنا بشكر الآية
وذلك في محله وكذلك بالنسبة لمقامك تقبل الله والسلام في 10 الحجة
عام 1290

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وسلم

محبنا الارضى الركن المرابط السيد محمد الحضري امنك الله وسلام عليك ورحمت الله

تعالى وبركاته عن خير مولانا المنصور بالله وبعد فقد وصلنا كتابك الاول وبعد وعرفنا

ما فيهما وعلمنا انك بادرت اثر بني سعيد حتى استفدت خروج الجل منهم مع

عمالهم ولم يبق منهم الا بنو تميمت المحشورة على عمالهم واتباعهم لم يبق كلهم من قبائل

الجهة المستخفين الى ما تستضيع به الخزينة في جميعهم 2 اعلمنا انه ... وقضية

المعرفة من كبرائه المنسحبة على عمالها وما استقالوا اليه حالها بالتلوث والحمية على

ان الامنين موقوف على ما ذكر من ليلا بيسهم والى ناحيتكم وعرفنا ما 3 في رتبة في امر

الحتي امير من عوطار فليعينه على ماشية القايد محمد افسيشر واستيجار عملا من ايديهم

بنهضة اخوانه وتحققت ان فيلتشه كلهم انفادت للقدوم عليه الا الجماعات الثلاث التي

سميت من اخوان المختار على ان جميعهم متوقف على حركة المخزن اليهم كما عرفنا ما طلب 4

الحاج محمد بن حمو البلكلاني من جعله امينا مع القايد المختار لها وصحبته به من يطلب الامور التي

يستحقون بها ذلك وقد تقرر في بال سيدنا اعزه الله جميع ما شرحته وما نبهت عليه

وهذا هو جوابه الشريف تواصيك عن الجميع وشكرنا تعالى بسوال ما صرحت به من خير ...

حالكم وحبة القايد البشير الدليمي من حيثية السياسة في الخدمة ووضع مرتبة الولاية وسلوكه

في فصل قضية المراة المقتولة مسلكا اشهره كمي في الاسيا التي وكذا ما صرحت به القايد

عمر ومحبوب الكبراني من نصحه في الخدمة فالله يعينهما على الخدمة الشريفة وما وصيت

به على القايد محمد افسيشر والقايد المختار فلا نسيا ميراه منا لكلا اعتناء بهما والسعي

في الخير لهما وعلى المحبة والسلام في 23 شعبان المبارك عام 1296

الله

محمد بن العربي بن المختار

خار له

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا الحاج ابه الارضى الخير سيدي محمد اصغير امنك الله وسلام عليك ورحمة الله
تعالى وبركاته عن خير سيدنا ايده الله ونصره وبعد فقد ورد علينا كتابك كما بلغنا
انتقام سيدي عبد الله الوزاني في عقد عزوله ملهباتيه لتعجيل تسمرك وبعثته وامتثلنيه
له وعرفنا ما نشر عنه من هاليد وانك امنيت ذلك ليتبين لنا بقربك ما اشتبها الامر وبذلنا الجهد
في وصفنا له وقد كتب لنا به حتى سيدي محمد خليفنا ونعقد له سيدي ذالك والحمد لله
وعلى المحبة والسلام 22 حجة عام 1296

محبوب المعرب الجبار له
خالد الله

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا الفقيه الخير البركة السيد محمد ابن الشيخ الشعيري أعاننا الله وسلام عليك
ورحمة الله وبعد فقد وصلنا كتابك صحبة خديمنا الفقيه ابن المهدي وسر التسماني
وعلمنا ما ذكرت في شأنه وما طلبت من شرح عضده بالكتب للفصلة وما نحو
كتبنا لهم في ذلك وكتابهم يصله للتوجه لهم على يد صحبة من يقوم أخيهم
نيابة عنه وعلمنا ما تعلق بك من المرض فلا بد من السلامة ولكن نرجو الشفاء عاجلا بحول الله
حفظنا الله المعالي بالله بغير مرض بشفاء عاجل والسلام في 13 شوال
الأبرك عام 1292

الحمد لله وحده   صلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

الله

محبنا الأعز الأرضى الفقيه الأنجب البركة الأجل الأفضل سيدي محمد الحاج اسماعيل حفظك الله وسلام
عليك ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله وبعد فقد وصلنا كتابك صحبة الشيخ
مزيان بن محمد الشوزيني وعرفنا ما وصفته به وأثنيت به عليه وأثرت
به في شأنه وها سيدنا أيده الله وكله على إخوانه وكتب لهم بذلك
سددهم الله ووفقهم آمين وعلى المحبة والسلام في 14 رجب عام 1293

موسى بن أحمد

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا الأرضى الفقيه البركة السيد محمد الحشمي سلام عليكم ورحمة الله تعالى
وبركاته وبعد فقد وصلنا كتابك مخبرا فيه بعد ارولد الحاج محمد بن البشير امسعود
للمحل الذي ذكرت بالحيلة التي شرحت وما قام عليه اهل السد وبنو تورزين من الفساد
والقطع والنهب وبلغنا وجهت كتابك لخديمنا القايد عمر ومن معه من الكبراء في الشكاية
من خديمنا القايد محمد بن البغدادي لتكون على بال بما تعين لكون خديمنا القايد عمر و
المذكور من النصحاء في خدمتنا الشريفة فاما ولد البشير فسيعيد الله عليه شؤم بغيه
وغدره وبره كبيره في نحره وغدره واما اهل السد وبنو تورزين فلو كان عمال القبائل
المجاورين لهم سالكين في امورهم طريق عمال الجد النصحاء لشمروا عن ساعد الحزم في قمعهم
والضرب على ايديهم وكفوا شرهم واما خديمنا القايد عمر ومن معه فلانه من عمال
الجد والنصح وزاد مكانة عندنا بما اثنيت عليه وبه اعرف الناس به وقد كتبنا في شانه
لابن البغدادي والسلام في 27 شوال عام 1294

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا المرابط البركة الاجل سيدي محمد اخضر امنك الله وسلام عليك ورحمت
الله من خير مولانا نصره الله وبعد فقد وصلنا كتابك صحبة امناء كلعية
الواصلين لمحل الحضرة الشريفة مشيرا بالوفود معهم والاخذ بيدهم
حتى يرجعوا بالسلامة فقد وصلوا وقد بلغهم مولانا ايده الله بما
ينبغي ان يقع تبلوا به وتوجهوا بسلام وعلى المحبة والسلام في 26 ربيع
الثاني عام 1297

م
وتكا فوامع سيلر

محمد بن العربي بن المختار لطف الله
خاله

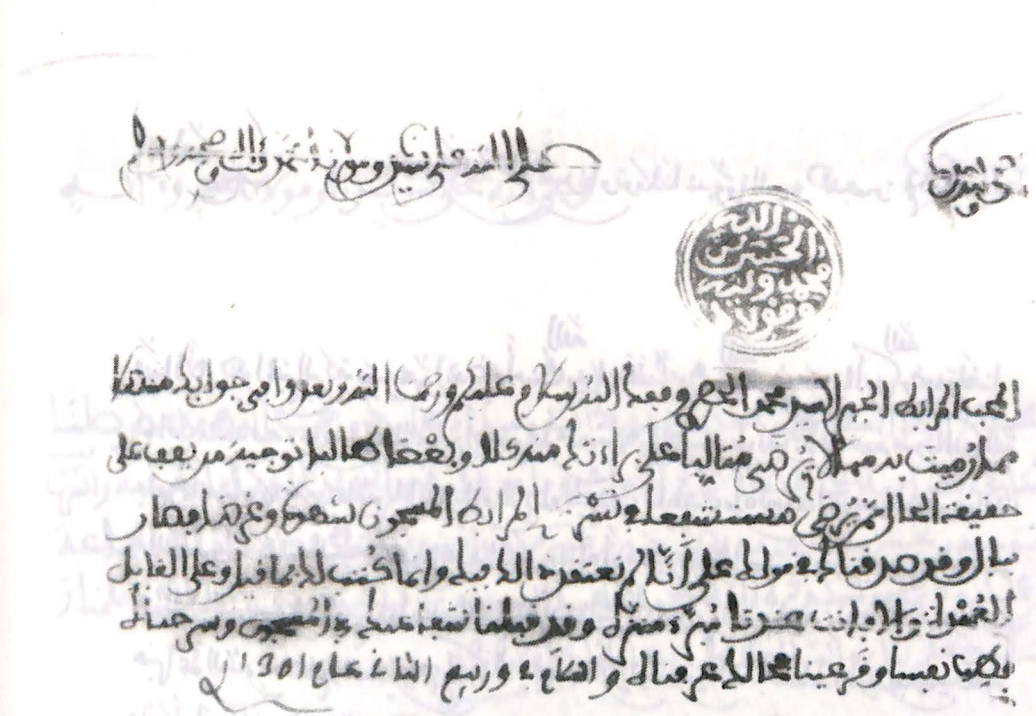

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا المرابط السيد محمد الحضري وفقك الله وسلام عليكم ورحمة الله وبعد وصلنا
كتابك عن امنيه بجواز قضاة تلك النواحي وما هم عليه من الجهل بالاحكام الشرعية وانتهى
بتوجيه من ينتشر منهم ويعين من يصلح منهم من غيرهم فقد اسندنا النظر في ذلك لفقيه الجماعة
عمنا مولاي محمد سدده الله بفقيه الفقيه السيد بوبكر بناني وقدمنا لهم الزالكم واعلمناكم
لتكونوا على بال والسلام في 27 ربيع الاول عام 1297

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله.

محبنا الأجل الأبر ابن عمنا ابن زمن البركة سيدي محمد احفظ أمنك الله وسلام عليك
ورحمة الله عن خير مولانا أيده الله وبعد فقد وصلنا كتابك بشأن الفقيه
السيد محمد بن عبد الوهاب المجزملي وعرفنا ما وصفته به وما أثنيت عليه من
الخير وأن الناس يثنون عليه خيرا وطلبت ذكره لسيدنا أيده الله بخير ونبين
لسيادته أنه بريء مما نسب إليه وأنه من أهل المروءة والدين ومن العقلاء
المرضيين وكان ذلك بل البال فقد أثنيت عليه خيرا زادك عند سيدنا أيده
الله حظوة ومكانة وجزاك الله خيرا على المحبة والسلام في 27 ربيع الأول عام
1297 محمد بن العربي بن المختار لطف
الله به

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وسلم

محبنا النراوي الأزهر السيد محمد الخضر وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته
وبعد فقد وصلنا كتابك وعرفنا ما ذكرته في الفقيه السيد محمد بن عبد الله ابو مندل الجزنائي
وحليته به من الصفات التي تقتضيها المنصب من بذل وسعه في السعي في رتق ما
يقع من الخرق في مليلية وعزمه التوجه الى حيثما دار التكليف منها وبذل سلاحه
مما نسب اليه من كونه تسبب في اخراج ازاو وبذيعا لهم فتنة وعرفت بانه سالك باخطيئة
سبيل أهل الجد والعدالة متجافيا عن الخبث ومقتضيات الجهالة مجانبا لعصبات
الشبيبة في المروءة والخصال الحميدة والعدالة فلا علم ان ذلك هو الذي أنتجه البحث
عن حاله بسرد الله وقد ازداد لسرنا حظوة ومكانة ببنانا بث عليه فيجي على بال منه
ووفقنا الله واياه لما يحبه ويرضاه والسلام في 28 ربيع الاول عام 1297

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله

محبنا الأبر الأرضى وصديقنا الأود المرتضى الزاهد الخير الأجل البركة الأحظى
سيدي محمد أفض أمنك الله وسلام عليك ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله
وبعد فقد وجه لنا الكاتب الفقيه الأرضى السيد على الرباطي أحمد الزوبالي وجهناه
للحاج العربي الوجدي على قضية البلاد التي تتحاكم عليها بالحسان وبيدي مهبو كتب
علىنيها بجميع البنان ووجهنا معه كتاب سيدنا الشريف الوارد علينا
في شأنها بفصول اذنه عليه ووقفه به على التخلي عنها وألزمنا عليه وقد اليه
وما قدم منا ولم نلق له بال فهو نفذ كلام سيدنا الزاهد به بذلك والا نفعل فيه
وأنا على محبتكم انظر بصدق هاذا العامل من أهل محبتكم ولازال كلعدالة بحقها
الغرض الأكبر ولابد أن تعاطيه وانشر به خيرا على قدر محبته فيكم وترغب من
سيادتكم صالح أدعيتكم وعلى المحبة والسلام في 13 ربيع الثاني عام 1297

لتعلم ما فيه و

محمد بن ...

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وسلم

محبنا المرابط الأجل الأرضى البركة الخير المرتضى سيدي محمد أحنصال أعلى الله
وحفظك وزاد من خير الدارين حظك والسلام عليك ورحمة الله عن خير سيدنا
نصره الله وبعد فقد وصلنا اعز كتابك وتبين كنايته وعرفنا ما اخبرت
به الفقيه الحاج العربي التوليشكي عن بني توزين وما قام عليه من التشويش
في عدم تسليم البلاد وما اتفقوا عليه مع اهل قرسيت
وما اشار به علينا الحاج العربي من توجيه المتردد لديه يفصل
شر النقض بالمطالبة وبني سعيد كما في كتابه الذي وجهت وقد
وصل وحل المحل وعلمنا ما فيه وما طلبته من مطالعة علم مولانا
الشريف فبني توزين قد علم انه لم يبق في توزين قد شاع وذاع في البلاد
وان سطوة الله بهم ولغيرهم من المفسدين بالمرصاد ولا بد من امرهم
بحول الله ونحن بصدد الاعلام بهم وعند ايابي المحلة السعيدة
من هنا بحول الله يظهر ما يكون في شأنهم الى ان يرجعوا للجادة وما
أشار به الحاج العربي من شر النقض بالمطالبة فقد اشرنا عليهم
بذلك وكنا اعلمنا سيادة مولانا نصره الله بما وقع من التسليم للبلاد
من جانب الغياثيين ونستغرب لذلك بما يظهر منهم ولا المفسدين
ولا بد امرهم ان شاء الله ونسأل من سيادتكم صالح الدعاء لكم والله موفق
المسلمين اجمعين لما فيه رضاه وعلى المحبة والسلام في 5 جمادى الأولى عام 1297

صح
وسطوة مولانا
نصره الله

[illegible]

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

الله
محبنا الفقيه الأعز الأرضى الناسك البركة الخير المرضي سيدي محمد أخضر أمنك
وسلام عليك ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فإن أمر البلاد كما
منه فيه البيان وما أخرنا عن مباشرة العمل والتمادي فإنا نحن بصدد
مكاتبة بني تدرين وقطب نبتسام جانب البلاد ولا تشتغل به بالك
فالله يجعل البركة في عمر مولانا فإن المحبة على من يخرج منه أو يتعرض
عليه فمن فعلت بين سيدي نصره الله ونطلعونه بكل متعرض بالمحلة
وعلى المحبة سدا يا منك طلع الزعاء والسلام في 18 رجب
الفرد الحرام عام 1297 الأبكر أحمد

ومنه أنه هو جو الذي نتكرها تعجبني ونحن بالله معلم في تورت
ما العفلة في جل بعج وسير ما جمال في سعد كيحو الله واحد
محمد ط حو 127 ثم 2 جمادى وفي بعد خراب عمر دينار وحمل
ارحم لبني جهه عما حمه وزنة ما عهد

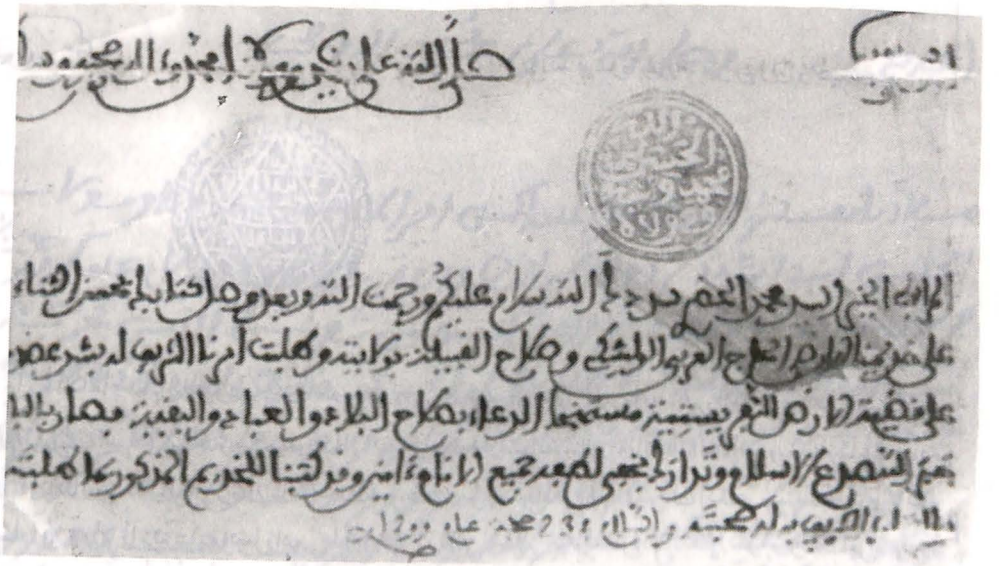

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه أجمعين

خدامنا أهل بغداد قبائل أهل سوس خصوصا الذين وراء وادي ولغاس من أعيانهم منهم والكبراء الأخيار أهل عيان وفقكم الله وأرشدكم

وسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد فقد بلغنا أن القاسم لحبيب وابن عبد الله وسالم زادوا الشطط في غوايته وزين له ارتكاب حماية

فأحال في الضلال رشده وزاغ عن طريق الرشاد المستحسنة ورجع لما تسوغ عنده من الطمع في فتح المرسى بتلك البلاد واستعان بمن هو على شاكلته

في الفساد ولا يخفى على كل من له مسكة من العقل والدين ما يدخل بذلك من الضرر على المسلمين خصوصا أهل ذلك القطر السوسي والعاقل يطفئ شرر

النار قبل وقودها ويتهيأ للسيول المخوفة قبل أن تعود مدا وقد أوجب الله جهاد أهل البغي والفساد وجعل جزاءهم القتل والإبعاد

وأنتم أولى بالتصميم على ذلك والقيام به والدفع في وجه هذا الشيطان وحزبه وتطهير ساحة بلادكم من أن يجاسر لأنكم أقرب إلى ذلك

المحل من جميع الناس وإن ذاك إن لم يعاجل بالعلاج انفصل وإن لم يكف هذا المجرم عن حينه طال وانحل ولئن يعم كم بحول الله قطع مادته واستيصال

شأفته فبوصول كتابنا هذا إليكم قوموا على ساق الجد في الحيلولة بينه وبين ذلك وانفروا لذلك القطر المبارك ما يحسم به مادة الفوضى في

المهالك وكونوا على الحائن يدا واحدة واقطعوا بسيف الكلمة معصمه وساعده ولا تقصروا في التنكيل به وبكل من وازاه فيه مرتكب الأمر أفضى

على الله والسلام 13 محرم الحرام عام 1283

الحمد لله ... وصلى الله على محمد وآله وصحبه

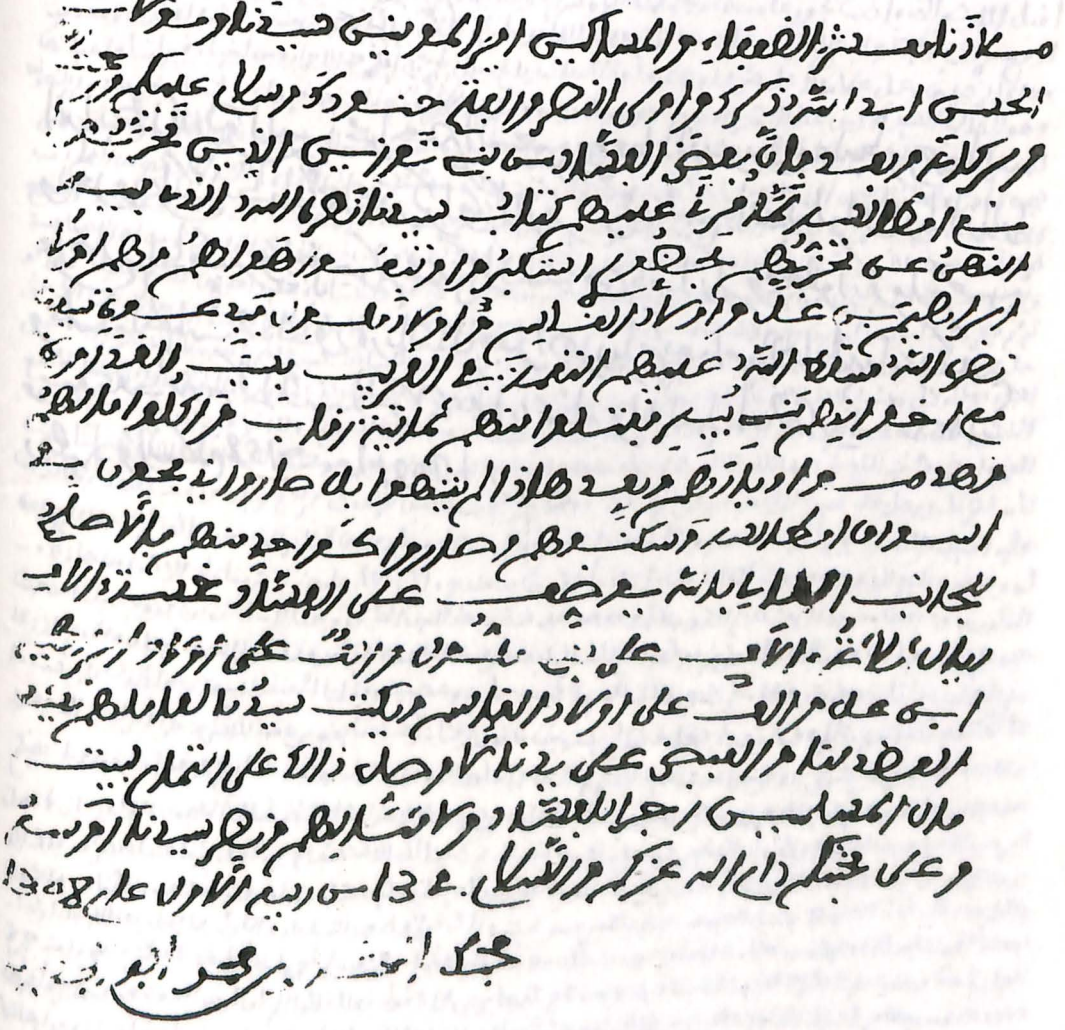

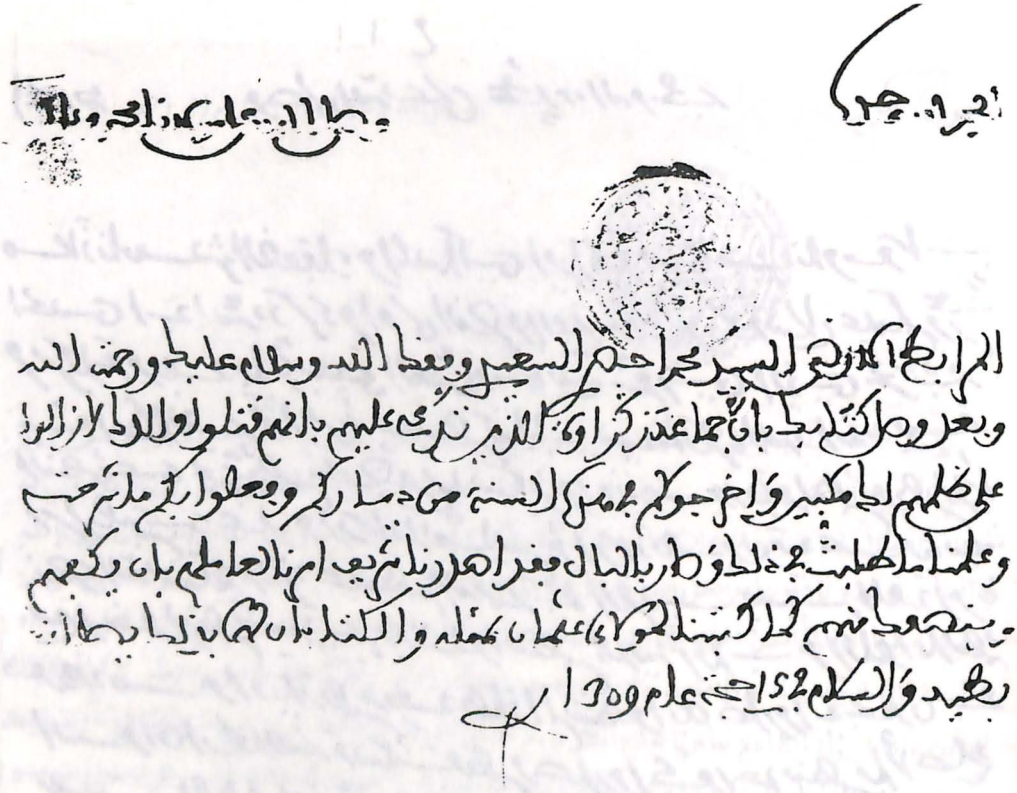

الحمد لله وحده ... وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

وعلى حضرة الفقيه الاعلم العفيف البركة السيد محمد بن العربي بن العنا ادام الله مقامك واعلاه وجاهك وجعل الجنة منقلبك ومثواك وللحسنى وفقنا واياك وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته عن خير مولانا ابقاه الله ونصره تعرفكم جليكون في كريم علمك الاسنى وجلال قدرك الحسني ان اخوان الفقيه احمد من جيشا في جماعة حضرية لقد استوقدوا الآن نار الفتنة في قبيلتنا مع اخوان الخلائق افكسهم وهم جماعة زجراوة المعفويين المتصعبين بالذل والحرب في وسط القبيلة حيث بالغني في الفتنة في جانب الحضرية والفاجرون يكرهون ذلك من جهة محبة الحضرية لعدد ذل في تلك الوقت هنا اثنا ام وقوع الفتنة ان في صحبة المقدم احمد لعدوى بستة مائة رجل من الغنم في بلاد بني الزرع وهم قائمين من عندهم حصاد فلما كلموا ارباب الزرع بالخروج الى الطرحها والنهي عن فساد الزرع من اغا العبيد وضربوهم بالبارود زيادة عن معصيتهم زد وعهم بعقاب الهرج وكثرة العتاب وجرحوا من زجراوة رجل فقيد عالم وهو الفقيه السيد عيسى جيلالة حملوه تبعوهم بالضرب وضربوا رجلان حضرية وقتلوه وتعرض نفسه للهلاك بعده اهل اهل اب اخوان افكسهم من اخوان المقدم احمد خطاب الشريعة المحمدية ان يتركوا سبيلهم مدة ثلاثة ايام هاربين من الفتنة وهم قيادين في ايقاد نارها وعليه فبالفضل منك وتطلب من سيادتكم في جهة الا دهاء منك جملة ذالامكنة جهة لمولانا نصره الله وخلده ووفق ابا علا ذالك ووقوف الجيد والخدام معشر امناء مع التثاني معهم على من هو ذي عالم على وجه الكلام والنهي مما يجب عليه ومتى اذ يد وكذا الحرص تو في من اخوان المقدم الاكبر على ما لبد وهل يكون ذمة هذا او غيره لكونه مات راجعا ومن قتله ليس معروفا ولا استبد او افعل فهو سعي بالشرع استوجب دمه هدركا حق عليه حرا ما جعتم على الجهة ادى والقاضي في كلام الحق للتنشيد فيه ضاع ويكون هدرا وتجد سيدي ان تكون في ذالك وافعل وموافقا كلام الشرع بان تكتبوا الكتابة تملوا اعتنا بها وتوقيعا للمقدم احمد على ما حدوس وصبه من ايقاد نار الفتنة واشتماء هو على ذلك حتى ازداد لها كشكلا وكشكلا واخوانه جماعة حضرية تو صيف الاعيرة عليهم مغلظة الاول والثاني تهنه اثنا الاول بعد الثاني فقتلوا فيها رجالا في معمور سوق الجمعة ولم يوذوها والثاني منهم عين تلك الغاية ويدعونها لبيت المال لبني جوار وكتبوا عن اذايتهم في شعب دماء الهليلي كلا اخفا في سيدي داب حضرية مع نفقة وخلاف لايمان الحضرية لعدا يكلموها في قبيلتنا وافسدوها فسادا كليا فيها ولاء القبايل كلها اصلح الله ذات بينهم وانقضت احكام الحضرية ما عرى قبيلتنا بسبب وجودهم فيها والخدام افكسهم صار لدى معهم مثل الشاة مع الذيب حتى اعصروا عليه الام وفضوا اليد الاثام بسبهم في كل القبيلة جرت بدمنهم نعم سيدي ان فساد خمس بنو امهيت اخذوا من زجراوة خمسة وسبعين دورجرية وعض كلهم كلا اخذوا مثل ذالك ازعوهم وهم متملات من على العساد ونطلب منك سيدي ان تتكلم مع علمائهم القايد السيد عبد القادر ان يكفيهم ويحكم حكما شافيا ويردوا ما اخذوا من زجراوة لبهلك سيوجلة وزيادة لجانبك من الشرجاه زجراوة ونطلب سيدي ان لا نهمل امرهم ويردون ما اخذوا منهم بنو امهيت وهم معيض فيه معك في الاسواق والحالة ماوجة اخواهم في ذالك ونطلب منك الجيد والحرص على بنو امهيت ان يردوا تلك الدراهم لتكون لك اولى من عندك فان لم يردوا اضوا امهيت ما اخذوا منهم فلا قدرة لنا على اداء عنها ولعدكتبنا السيد الوزير الظاهر بالله مثل ما كتبنا لك ونطلب منك سيدي ان تكون معينا في استخراج اجوبتنا ووصل تلك القضية عنا ذلك سيدي بارك الله في امورك واولادك واصلح حالك وعلى يدك ووفقنا واياك لما فيه رضاه وعلى عهدك ومحبتك والسلام في الاخير من شعبان عام 1203 خدام مقام جانبك الشريف

احمد بن احمد بن زريق ومحمد بن احمد الشلال مقدمان في سعيد الزرارية الشهاوي

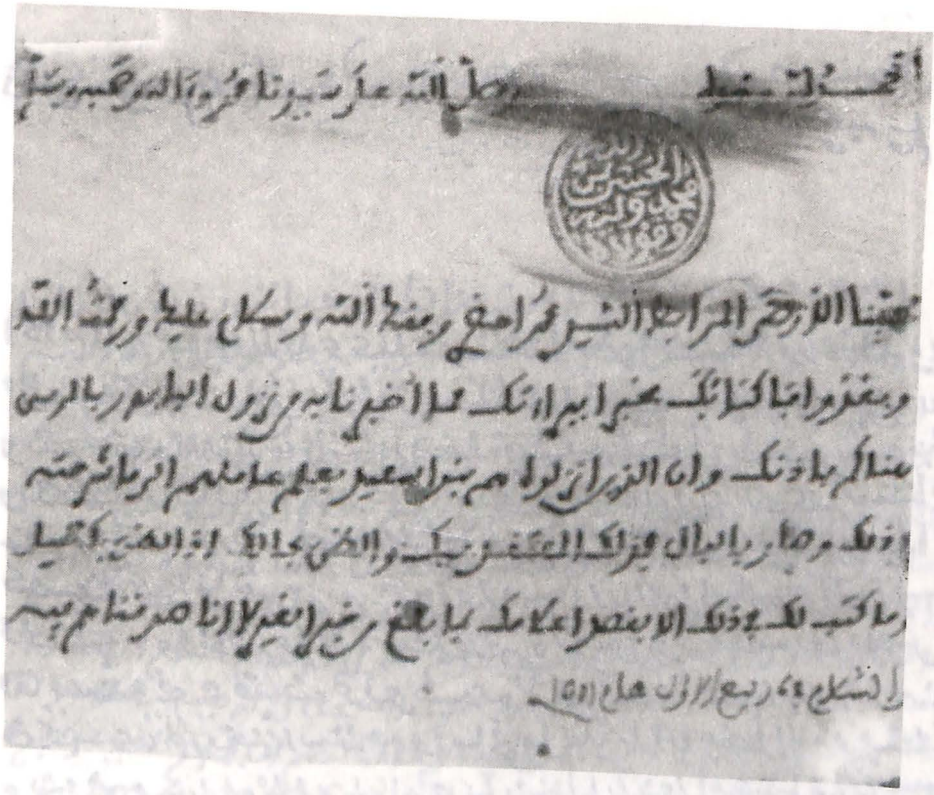

[illegible] وصلى [illegible]

[illegible] الله [illegible]

ادام الله مجد مولانا وعلاه ومتعنا بطول حياته [illegible] لا يعدو
الدار [illegible] ولنا حاشية بسلامة الشريف [illegible] سيدنا ابقاك الله
ونصره واما الباشا سر الحاج حمو اخينا مشتغل في [illegible]
والتنظيف في القبايل وكل يوم يقدم عنه المرابط الحضري [illegible]
حمو [illegible] جعلة تزوج له بخمسة مائة رشوة واعطاه
[illegible] سيدنا واعلم سيدي ان الحاج حمو والمرابط
الحضري دوا انهم واحد وكلمتهم واحدة ونطلب من سيدي
ان يسعد في [illegible] حضرتك العالية [illegible]
[illegible] واما في ما علينا الا فضل الله وفضلكم
[illegible] اذا اردوا [illegible]
يتكلمون مع الحاج حمو [illegible] جانب الخزانة ونحن [illegible]
[illegible] على موت اولادنا [illegible]
على [illegible] الباشا [illegible] الحاج حمو [illegible] خدمة سيدنا الشريف
في ٢٦ من شهر [illegible]

ومحبك [illegible]

[illegible]

الحمد لله وحده   صلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

ادام الله مجد مولانا وعلاه ومتعنا بطول حياته ورضاه بحرمة بلد
بني يوسف ولتم حاشيته بساطه الشريف يعلم مولانا ايده الله
ونصره بان الحاج حم اخانا اشتغل بقبيلة بني اولشك بالفساد
ويزعم يقول لهم انه مواعدكم ان تقبضوا البحار بور وقال لهم عند
الصباح لبد انصبح ان شاء الله وكل يوم يقدم للمرابط الحاج بيشنتور
معه ويصحب معه اثنين اناس مطلقين على ما عشق وذكروا لنا
ان المرابط الحاج لم يقصر جارينا بالخوض فطلب منك يسيدي
ان تبعد تلك فبقى البعض الحاج حم لانه سبب فساد القبائل
منه يقع ونهب عليه الموته واجرى السجن لانه سبب بعلاء دولة
النصارى ويقدم دين المسلمين وقال لهم ان العبد نصبه ان شاء
الله تروه يقتل البر بور البر من اشليسيار الى ميلسوس فلا سبب
الي من كتبوا وهذا كله يقول للقبائل ونحن اعلمناك يسيدي ونظر سيدي
اوسع والعبد على الحرمة الشريفة والسلام في 8 من جمادى عام 1277

ومن عبد الله
[illegible]

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

محبنا الفقيه الأجل الأنجد عمر أحمد أفندي السلام عليك ورحمة الله

تعالى وبركاته بوجود سيدنا أيده الله وبعد فقد وصلنا كتابك معلما بالبعثة الخارجة

عن عامل [illegible] عمر أفندي وما هو عليه الآن أخروا [illegible] تريبا الى الغرب وعليه

فسننهي أمرها على سيدنا نصره الله ما أخبرت به في البعثة الباقية وما تقرر به أمره

الشريف نأمر به إن شاء الله والسلام في 17 ذي حجة الحرام عام 1292

الله … إسماعيل بن … أمير المؤمنين وفقه …

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله

محبنا المرابط البركة الخير السيد محمد احنصل السعيدي أعانك الله وسلام عليك ورحمة
الله تعالى وبركاته وبعد فيرد عليك حامله خديمنا الأنجد القائد العربي الوليشكي
الذي أمرناه بالتوجه إليك ليعتذر إليك مما كان صدر منه ويأخذ بخاطرك قبل أن يدخل بلده
بما ينبغي وأزل ما كان عليك في خاطرك من جانبه فإن القلم جف واستوص به خيرا
وشد عضده في ما يتعلق به من أمور قبيلته وأعنه بما أمكنك على القيام بخدمتنا
الشريفة فلا يفعل إلا ما أمر الله بالسعي في مصالح المسلمين وجمع كلمتهم
والله يعينك ويتقبل عملك والسلام في 15 رمضان المعظم عام 1293

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

محبنا الأعز الأرضى الشريف البركة الأحظى الناسك الورع الخير المرتضى سيدي محمد أخمو
أمنك الله وسلام عليك ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فإن سيدنا نصره
الله وأعزه قد سما عمر على ولاية الحاج محمد بن محمد الورياغلي على بني حازم
وبني أبي عياش جعله الله عليهم مباركا سعيدا وها هو وجهنا لك طابع
مع كتاب الولاية وقد ذكرنا له ما أثنيت عليه من كمال العقل وحسن السيرة
فالله يوفقه ويعين القبيلة لما فيه رضاه وكاملة ولد الفقيه انظر فيه
لتيلة فيبقيه عندك كما هو الشأن منك ولا تمشنا من صالح أد معرفتك
والسلام في 25 صفر الخير عام 1297

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

محبنا الأرضى الفقيه الأجل الأنزه السيد محمد أحصو وفقك الله وسلام عليك
ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فقد بلغنا أن أخوان خديم مولانا
القائد عمر بن سالم الشقرى سبكتني عنهم منقاضي بالناموس وهو به مراكز من
الخزنة والأذكار السلطانية وفرضت على عاملهم اعتبار ولم يؤد والله
ينوبهم في الهدية التشغيبية وذلك مما لا ينبغي ولا يحمد لهم به عاقبته
وقد أمهلناهم عن الأخذ بذلك حتى نتبين منهم بصرا وتجريهم فإن هم رجعوا
عن ذلك وإلا والله ما نحمله عنهم وما نابهم في ذلك أتحفناهم فقد جعلوا
الحبل على أنفسهم ولا يقبلا يحمد لهم عاقبته وعلمه فافعل بينهم بسرا إذا
وصلتهم وانههم عن فعلهم حتى يستقيموا مع عاملهم لنتصلح بذلك أحوالهم
وبينا لوا رضى الله ورضى سيدنا نصره الله والسلام في 5 ربيع الأول عام 1095

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأرضى المرابط الخير السيد محمد احصي سدده الله وسلام عليك ورحمة الله

وبركاته وبعد فقد اتصلوا بحضرتنا الموفقة بعناية الله أن نجعل على كل ربع من أرباع

قبيلة بني سعيد أمينا ينظرون يكونوا وسائط بين القبيلة وبين عمالها حرصا على المصلحة وبني وليشك

العامة الراجعة على قطع مادة الحيف والتعدي وضبط ما يقبض من الجباية ودفع ما يحدث

من الشنآن فيما بينهم مع القبائل أو ولاتها أو عمالها فنأمرك أن تختار أناسا على عدد

الأرباع يصلحون للقيام بهذا الغرض وتنتخبهم من أهل العقل والديانة والأمانة والنزاهة

وتفحص كل التفحص في تعيين من وقع عليه تعيينهم وجههم إلى حضرتنا العالية بالله ليسطوا بالغرض

المراد منهم ويوجهوا لما تعينوا له والسلام 8 شوال 1296

21 حمدا لله وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الاعز الارضى المرابط الاجل السيد محمد احمد اعانك الله وسلام عليكم ورحمة الله
عن خير سيدنا نصره الله وبعد فقد وصلنا كتابك في شان ما كتب لك به مولانا المنصور
بالله من تعيين خمسة امناء من قبيلة بني سعيد ككلعية وعلمنا ما ذكرته من ان
ذلك لم يحصل منهم الا بعد اديانهم للخدمة ودخولهم للطاعة ونبذهم المخالفة
وطيرة الهلك بالبال وقد اجابك مولانا نصره الله بما فيه كفاية وعلى المحبة
والسلام في 7 حجة عام 1312 محمد بن العربي بن المختار لطف
الله به

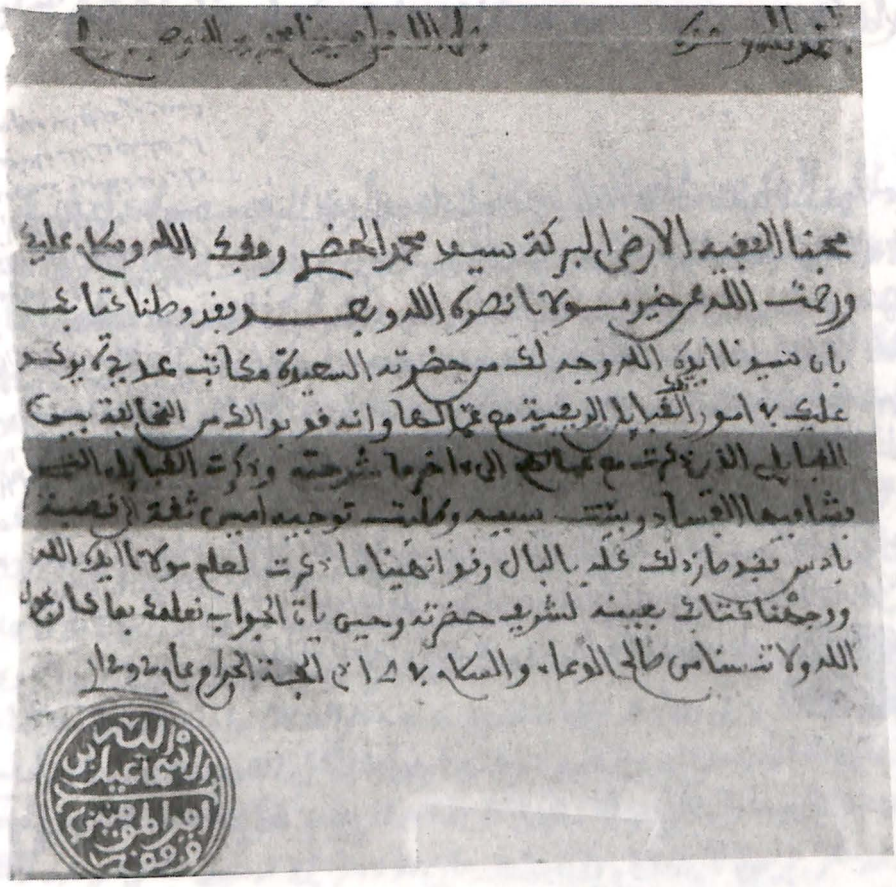

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم

[illegible]

بعد تقبيل بساط حاشيته الشريف واداء ما يجب علينا اليه من التبجيل والتعظيم والتشريف سيدنا وابن سيدنا ومولانا امير المؤمنين ايدك الله بالنصر والعز والعناية وشكر عليك بتوالي ورحمة الله تعالى وبعد فلينهى لعلمكم الشريف علم سيدنا ان اخواننا جماعة الفقراء ... اراد عامل القبيلة الحاج ... خرق العادة عليهم ونقص ما بايديهم من الظواهر التي بيد المنبع لهم ذالك على يد سيدنا ... وصلح في الخدمة والجنان وترك لهم ما لا يكفيهم من المعاشية ... دون القبيلة وعليه اعز الله سيدنا جنبه الفقهاء احمد ونصر ... توجهوا على حضرتك الشريفة ... من العلماء ... بن احمد ... عليهم بالامن امانك ... ويهتدوا ... وعلى الخشوع والطاعة للاوامر والسلام و ... من ربيع الثاني عام ١٢٥٥

جنه الفقهاء احمد
بن احمد ...
احمد ... الدة

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

أفضل الحمد الشريعة التي لا زالت تجول بجسمه أيدي البيع سيدنا بكتة لتفضيل
العهد والنعم سيدنا وابن سيدنا مولانا أمير المؤمنين أيده الله بالنصر والفتح
المبين هذا وإن الذي ينهى لعلم مولانا علي سيدنا فدم صلى كتابك الكريم [illegible] الكافية
بلغ [illegible] بأنه اعتبره النجيلة ونحن مما لا ينبغي [illegible] على فضول
الكاتبين [illegible] أن يصدر منه ما دنى لعبادة سيدنا فبالله الذي لا إله إلا هو جموع
الأهلة والمشاكل من جهة ودوته وحلوته بعقبة دار ما خرجت منها وما [illegible] واحد
على وجه المذكور وبالله ونحن أهل الطاعة الظاهرة وبركاتهم ما بغى [illegible] الأولى
يوجه ثانيا من ثان مفروضات [illegible] به وجلبت عند ما [illegible] والتوجه [illegible] الله
[illegible] على ذلك وأما العامل [illegible] وكراهية جانبه قبل هذا أوصلناه كما بلغك
سيدهم [illegible] وحتى [illegible] ساحته [illegible] وتعاهدوا [illegible]
[illegible] جانب [illegible] الله [illegible] الذات [illegible] العملة وإذا [illegible] بالكتابة
كما [illegible] ونعاونوا على البر والتقوى ولا تعاونوا على الإثم والعدوان [illegible] جزاك الله
[illegible] الغاية مباركة التي [illegible] على نواع التي بعثته [illegible] بها
[illegible] على [illegible] الله [illegible] نشهد على [illegible] لأنه [illegible] على [illegible]
والأهل [illegible] لعبادة [illegible] بالعمال والكذب [illegible] أن نسبه
أن يكتب [illegible] المذكور بالإيجاد علينا [illegible] بالقبول والجمال [illegible] عندنا
وإن [illegible] أمرنا [illegible] العظيم وما تعرف لنا [illegible] الطاهرة
[illegible] بالخير [illegible] لا زلت على ذلك [illegible] وبجنوا [illegible]
[illegible] والطاعة والصلح [illegible] جمادى الثانية عام [illegible]

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله

43-6

حبنا ووزير مولانا الارضى البركة العلامة سيدي محمد بن احمد الحق هلالي سلام
عليكم ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله وبعد فقد تبين بعلمكم انا قبيل نزول
الله اتضم علينا واراد لنا الخير بخروجنا من هوا البلد تسعين ومن عز لنا
ابدا الدهر بخ جفى من تحته ظلم وولانا امينا بامره لنبعثن بحول الله وقوته
به تنزاله وقبلت ورضيت فاذا به القابل الجبر بيان بن بفعلين في
رضا بامر مولانا وسلمته له تسليما تاما بحيث لا انزل له بشيء في
وطارني بشكي لسيدي وان نخوض بها في امسير ولكن ذلك منه الاعن امتثال
الامر الشريف ولم يبع على محبة ولم يجرها حتى ذكر السيد وان رجل
من اخوانه فنله اخ واراد نزول الحرب عليه ومنعته والمريتي وثم
واله الاخلاي باطل واما القابل هذا بيسام وقتله وتخلص محل حق
بالعادة بو الربيع وانه لعيرته على العادة واسراله وهاجم تحت
بيان بخمسة وخمسين ريالا واما بني تسعين طالبة فراهم ودفعوا
الواجب عليهم ولم يبوسهم احد نحن ولا غيرهم ونحن ضاق حالي لتلك مرتبة
وجوابي لسيدي بانني بشكونه فني عزمت على الرحيل فهو ما لسيدنا
الله ورجعت امرك لما انفعلها من صرفك ومحبتك وان اراد سيدي نحو في
ذلك دار الجيران من فلعبة وغيرها وبعا فيه من نفعنى كلامهم ونحن
تزاوكت به دارك ولوجه ومحب سيدي فقيه السيد
والسلام وكان جمعة 15 رجب عام 1306

بو البالطل
بو من شرعي عليه
بلاده وحرنوه بعد القادة
او لاولم يجيبهم
وهو اجاب

أمير المؤمنين

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا الارضى المرابط الخير الفقيه السيد محمد الحضري بن سرد حفظه الله وسلام
عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد فيصلنا كتابك بان بني يسير
لا زالوا ممتادين على زيغهم وعنادهم وعتوهم وفسادهم وخصوصا
القاضي الذي اشار اليه خديمنا القايد المختار العمري وعرفنا ما اشرت
اليه من عدم قبول مكاتبتهم وعدم امتثالهم واصدار اوامرنا بما اقتضاه نظركم فسل
الشريف فاما ما عدم قبول ما ذكر منهم فذلك الامر بحول الله تسند الى الله
وامضا امرنا الشريف بعزلهم صدر لاله بجيرانهم وغيرهم بضربهم والاخذ بمجامعهم
حتى يرجعوا للجادة بحول الله واما القاضي المذكور فعفا الله عنه
وكفى شره والسلام ٤ الحجة عام 1296

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

المرابط الأزكى الفقيه الخير المرتضى السيد محمد احمد وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد نأمرك أن تستوفي حق أبا الفقيه الفاضل الشملال وتكون منه على بال والسلام في 28 ربيع الثاني عام 1299

الحمد لله وحده

وصلى الله وسلم على سيدنا محمد وآله

حفظ الله [redacted]قام محبنا البركة الولي الصالح العفيف الزاهد سيدي محمد الحسن
حفظك الله وسلام عليك ورحمة الله وبركاته عن خير مولانا نصره الله
وبعد فاعلم بعد ما كنا كتبنا لك وانه انتهى لنا ولد بوعزة والحاج عثمان للاكثر
أنك تبيت بعده ومن معه من الأعيان وقالوا انه تذهب الخيل معه وبعدك تجلس
مع القبيلة ولا يظهر معه الا الخيل في القبيلة فمن أجل ذلك وجهنا الموجهين
معه الخيل معه لكون جميعهم الى القبيلة بدون خيل لا نظهر الخرابنة والنظر
لك فيه جماعتهم وجهنا لك الأعلى زعم بما كتبهم بمخاوله ونخابنة وحسبه
تسبيبه كما زعم فيه ونعمته والأمر على أسهل ما يكون النظر لك فيه
وفي خدمته والله يكون في عونك في جميع حالك بنيه الشفيع وقد كنا كتبنا
للقبيلة بأن جميع الأمر من الزكاة والأعشار وجميع المعونة مولانا السلطان
وانت النظر لك والحاضر حينه والأمر كله في يدك ولا بد من قدوم البناحيين
ذكروا في ... الأمر ونشط بالتأكيد عليك ... والسلام في ...

... محمد بن محمد

الفضل بن عبد القادر

...

حمد لله

الحمد لله وصلى الله وسلم على سيدنا محمد وآله

حفظ الله مقام محبنا الارضى وخاصة ودنا الاعز المرتضى الفقيه الاجل البركة
الولي الصالح سيدي محمد الخ حفظك الله ورعاك وسلام عليك ورحمة الله تعالى
وبركاته عن خير مولانا نصره الله وبعد اعلم انه وصلنا كتابك وذكرت
لنا فيه على ما وقع بقبيلة بني بوجاد واهل الفقرة وبعد ذلك وقع الصلح
بينهما على يدك الحمد لله على ذلك وان علمت ان بني بوجاد لم يمتثلوا امرنا فقلنا
لهم وان نعاقبهم لا محالة واعلم انه قدم علينا قبل يوم تاريخه بيوم مبيد
زوج من الخيام من اصحابنا من الحضرة الشريفة واخبرنا بان مولانا سيدي محمد حفظه
الله عن قريب يصل والحبيب الصادق السيد الحاج محمد الاولشكي قادم مع اعيان
منزل القبائل بالهدية في الكريب بصحبة الخالص ابن السيد واثنا حرز القبيلة واثر منه
في عرض المؤونة البالغة تكون مجموعة موجودة وبعد فتوا الواجب من كل كساه
والاعشار يجمعونه عاجلا لاجل ان يحضر ولد سيدنا وان غير لا محجة عليهم يبيت
ليلة وبذمته يسلام واهل الجاوا واهل الزعومة لابد لهم ان يأتوا الينا بحقهم
من المؤونة الى عندنا وبعضهم وابنهم من المؤونة مع القبيلة ويسلم عليك الحاج محمد
ويقول لك لابد لك ان تقدم يوم الجمعة للنزالة في يديه وتبيت يوم السبت والخميس
يعينون من يذهب معه من الاعيان ~~للتفرج حتى يقع فرز الواجب الذي عليهم~~
~~من الهدية~~ وعلى محبتك والسلام في 24 حجة الحرام عام 1266
ولابد ان تكون معنا عشية من الجمعة او صبيحة يوم السبت
ويسلم عليك الخليفة غائب من السلام

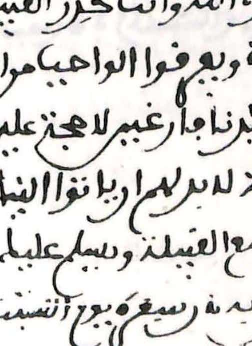

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا المرابط الخير السيد محمد أصلحك الله أعانك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته

وبعد فقد وصلنا كتابك تطلب الإذن لك في كيل الزرع من تطوان بقصد التغريب على

مساكين تلك الناحية لجدبها وطلبت أمرنا الشريف للمكلفين بذلك وقد أذنا لك

وصدر أمرنا للأمناء بأن يسرحوا لك ما تكتب لهم عليه من ذلك وما اكتفابهم

بعدد كفيته والسلام في 26 ربيع الثاني عام 1284

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الأعز الأرضى الشيخ محمد احميد امنه الله وسلام عليك ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله
وبعد فإن امناء مرسى تطوان كتبوا لحضرة سيدنا العالية بالله متشكين بما لحقوا من اهل البلد
من الضرر يوم عيد الاضحى من ترك لنا جيئتكم وذلك بكونهم تسارعوا إلى ايديهم وانتهضوا جلابة خارج
المدينة وشرائه منهم قبل وصوله للبلد فقد امرهم سيدنا ايده الله بالكف عن ذلك ومنعه
من شنائه رفعا للضرر المذكور وامر ان تفعلوا كغيركم من قلعية وغيرهم وذلك بان تعينوا
رجلا او اثنين يشترون لكم ما تحتاجون له من ذلك وبينوا القدر المحتاج ووجهوا اسمى
تعينون ليكتب سيدنا ايده الله لامناء المرسى ان يدفعوا العشور منهما بشيء يجمع ذلك
كم شيء اثر الاستيفاء او الجبر بكرا او غيره مما وعلى المحبة والسلام في 24 رجب الفرد عام
1294

لطف الله به
موسى بن احمد

[illegible] وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

الله

محبنا الأعز الأرضى سيدي محمد الحضرمي وفقك الله وأيدك وسلام عليك ورحمة
الله تعالى وبركاته عن خير سيدنا أيده الله ونصره وبعد فقد وصلنا كتابك تخبر
بأن أمناء تطوان بعد ما من حول المرسى وختموا بفصيل لا كتيال من ضعفاء الفسكة (?)
ما من حوى منعوهم من الكيل جملة وهلبت أفواههم على الكيل رفقا بالضعفاء
لما بلغ فيهم من الضعف والجهد واعلم رعاك الله أن أهل تطوان كثيرو التحكم
التهريبة فيمنع ربي من الكيال غيرهم من بلادهم وأنهم هم أهل الضيق في
معيشتهم بكثرة الحكمة التي حتى غلت أقواتهم مع أنهم مثل ضعفائكم أو قرباء منهم
في ذلك وأمر سيدنا ومولانا أيده الله الأمناء بمنعهم وأمرنا بالكتابة إليك لتوجيهوا
من يكتال لكم من مراسي الحوز مثل ما فعلت فالعبة (?) وغيرهم من قبائل تلكم
النواحي وقد نقدم لك الكتاب الشريف بذلك وعلى المحبة والسلام في 2 رجب
الحرام عام 1294

الله
موسى بن أحمد لطف الله به

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله

محبنا المرابط البركة الخير الأرضى السيد محمد الحضرمي أعانك الله وسلام
عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد فقد وصلنا كتابك ذكرت فيه أن
أمناء فاس لم يتركوا منعوا ضعفاءكم من الكيل منهما وطلبت أمرنا الشريف
بأمرهم على ما كنا أذنا لهم فيه من تسريح الاكتيال لهم فجاءنا ما علم أن أمثل
تطوان تشكوا من التضييق عليهم في الكيل لكونهم مستنا ويرغ ضعفائهم
في ذلك وأمرناهم بتمكينهم منه وكتبنا لك الآن إعلاما لتعينوا من يتوجه لمرك
الحوز لأجل الاكتيال منهما كما يعلم غيرهم من أمثال تلك النواحي كفا لعينة
وأم بهم والسلام في رجب الفرد الحرام عام 1291

الحمد لله ... وصلى الله ... وسلم

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

لا عمل عليه

خديمنا الارضى القايد محمد امزيان التوزاني سلام عليك ورحمة الله وبعد فقد بلغ علمنا
الشريف معاملة ايالتك بالبيع الثنيا بمرأى منك ومسمع حتى تفاحش امرها وشاع
في الناس شرعها كثيرا مع اننا كنا كتبنا لمن قبلك بكفهم عن ذلك وعليه فبمجرد
ان تمنعهم من المقارضة بها وتعلمهم بان من باع او اشترى ونحو ذلك من الناس
تسليم العقود العدل بالهل لا يعمل به ولتنتزع منهم ما عثرت عليه بيدهم وتجمعه
وتوجهه لحضرتنا العالية بالله ويقابل من وراء ما تسمعه عنك ومنتظر الجواب
منك والسلام في ٨ جمادى الاولى عام ١٣٠٨

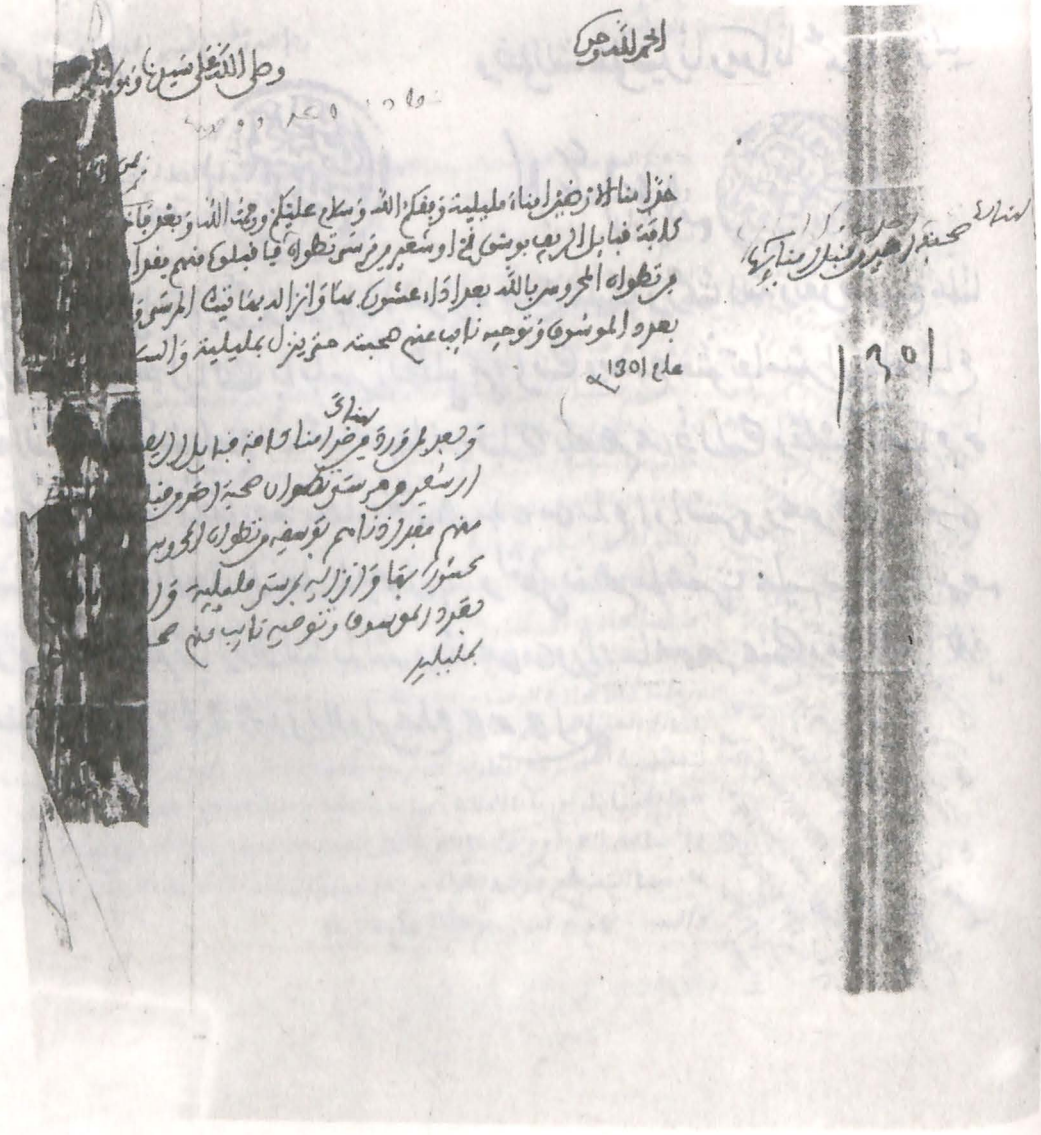

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

سليل الأمجاد وقدوة الأنجاد وينبوع الفضل وعنصره سيدنا ابن مولانا ابن زيدان أحسانا وعم المثلى
رفعنا واشتغلنا بالسلام على مقام مولانا ورحمة الله ما دام على الأنام تفضل الأحد
وبعد فليتصل لعلم سيدنا أعزه الله بأن أهل قلعة زرهون لا زيتون لهم ولا غابة وغابتهم
أخذ منها الأمير ج محمد بن ... بالشراء كما له في الغابة كذلك فلما جاءت ايام النفض خرج
زيتونه ولم يشتغل بالمنع ولا اشياخ لا في القلعة ولا في الغابة فلما خرج البنا الى اهوي
لم يجدوا الا بعض زيتون بعض أهل الغابة فأن فيه الحب وما خرج خرج في ابانه يخوف
الفساد ومرج الجميع للمعصر وما بلغ البنا الى أمور الا بعد مضى الفباجي ودخول الشتوة
بأربعة أيام وهذا ما يجب علينا الاعلام به أدام الله لنا عز سيدنا بجاه سيد الأولين
والآخرين والسلام وفي 5 جمادى الأولى عام 1303

أمير القلعة الزرهونية   وشيخها

الحمد لله وحده

خديم مولانا الأرضى القائد السيد عبد الرحمن وفقك الله
وسلام عليك ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد
فقد اشتكى على شيخ قبيلة محمد بن العربي الأزرق بأنه كان
فيما سلف متوجها بسلعته لناحية ... ثم ان بعض
بني تورين تعرضوا له في رأس ... وقتلوا بعض من كان معه
ثم حضر بعض الشرفاء وتحمل له بخمسة عشر ريالا فيما
نهبوا له وتكفل له بذلك رجل اسمه ...
الحوزية ولم ينصفه مما تكفل له به وقد ورد مع
بعض اخوانه لعز الحضرة وطلب الانصاف وعليه
فوجهه لمحله لتقف معه في انصافه ... والسلام في
جمادى الثانية عام 1303

أحمد بن عبد الله
وفقه

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

الله وليه ومولاه
الحسن بن محمد
بن عبد الرحمن

محبنا الأرضى الأبر الباشا السيد عثمان الحفظي وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد
فقد وصلنا كتابك معزيا في المصيبة التي وقعت بالموقع العظيم من الإسلام وزلزلت لها الأرجاء
لأنه علام ومهنئنا بانعقاد كلمة المسلمين على بيعتنا بالإجماع حضرتنا وكافتنا أما سيدنا
فقد أحسن الله فيه العزاء وجعل عن مصيبته أفضل الجزاء وأعظم عطية ومنحه
فشكرنا الله سبحانه على العطية وحمدناه على الرزية وأما ما أولانا الله بفضله
وله سبحانه البقاء وحده فنسأل الله أن يعيننا على حمل أعبائه ويوفقنا إلى ما فيه رضاه
آمين والسلام في 2 المحرم عام 1291

الحمد لله وحده　　　　وصلى الله وسلم على سيدنا محمد وآله

خديمنا الشيخ محمد وبو [illegible] وكافة أعيان بني سعيد السلام عليكم ورحمة الله
تعالى وبركاته عن خير مولانا نصره الله وبعد فإنه انتهى لنا ان بين اولاد الشيخ وجلوه
كتابنا ملزا اليكم اجتهدوا في جميع الشؤون فإن ولد السلطان على خلوة عن قرب
بمحلته السعيدة واجتهدوا في جميع الواجب عنها عاجلا قبل نزول الثقل
لا بد بالتأكيد عليكم والله يكون في عونكم وعلى معونتكم والسلام في 25 واه
حجة الحرام متم عام [illegible]

ولد [illegible] ابراهيم وكل اشو وسعيد
محمد الحطيو وسي وتوطو ازمر
الأجهنور ته وشادة و [illegible]

الحمد لله وحده

وصلى الله وسلم على سيدنا محمد وآله

حفظ الله مقام محبنا الفاضل الاجل الفقيه البركة الولي الصالح سيدي محمد الحفيد

السلام عليكم ورحمة الله وبركاته عن خير مولانا نصره الله وبعد

فان سيدنا نصره الله منذ زمن السلطنة وتركيتهم ارشادكم ودعاكم مع جبال كثير

ونجله السعيد سيدي محمد قادم بهذه النواحي من بر ملاقاته قبلا وسبب

في يوم الخميس الذي بعد التاريخ نزولنا بقرب اغانم فنحب منكم تلقانا

هنالكم وانتم القبيلة للاصلاح نطلب الله تعالى ان يصلح احوال المسلمين

اجمعين وعلى محبتكم وعهدكم كاتبنا منكم صالح الدعاء والسلام في 22 صفر

الحرام عام 1329

عبد الله محمد بن عبد

السلام بن عبد القادر

[illegible]

الحمد لله وحده   صلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

المرابط الأرضى والأحب المرتضى الخير الأعز سيدي محمد الحاج بلدي السوسي
وسلام عليكم ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله وبعد ورد علينا الأعز كتابكم
والطعام الذي تضمنه خطابكم وعلمنا معناه جملة وتفصيلا وكلما ذكرتم كان بالبال
واعلم أن ليس عندنا وقتا مسرفا الجيش ورد علينا رقاقيس من القائد فلعيتم
أن نجير لسيدنا أعزه الله وارسل إليكم بأثركم ما تكن وعيون عندنا هنا تنبعث وحوانا
الخير حتى أن محمد أعزه الله بعثه ثم ولم يقنا كان نشاء الله ثم ثبرانه كتبت للأفيينت والكلاب
عليهم في جمع التوتة المجرورة عليهم فبلا وبإمام المسجد عليهم
والنصف لا أخير يكون حتى بدي لنزولنا نعقد في الحمراء يسون به هنالك ان شاء الله
ودعا عندكم جملتهم حتى بنت احمد مسعود وأثير معهم واثنين الشيرة كان قبلهم
ويصلهم جملتهم أخوان يعقد من يشتغلوا بهم عن جمع المتونة وذلك لا بد
تصلنا ثلاثة عبيد ولا كن هنا عبيد لا يكون معنا وأعز أنا كتبت لكم لا بد منهم ونذر
ثم ادلهم في عبيد النمط عند السلطان والآن أنا ما عندكم وأرادوا مصلحتهم أو ينتبهم
فليعطوا بعمل الخير والا فيشتغلون بمصرة ان شاء الله من ولد السلطان والعبيد
والعرب ثم أيضا ضمانهم في عبيد ولد السلطان وانا كتبت لكم ووجهتهم وكتبت
للقبيلة وقلت لهم أن العرب نزلوا وتعلموا فليطلبوا وجه ولد السلطان معهم
في خوف المخزن وأيضا فقد نزل يعقوب بن بن زالسن مع ثلاثة يشوفوا إعلام فيهم
وأن ذكروا أن اكتبوا لهم بمثل هذا والعرب ثم أيضا بلد شليس وفي يبعثوا ويبعثوا
في كسوا من مال المخزن مع العرب ويأتون للأسارى ولتبقى عليهم ان شاء الله
وأما في بلد السحاب حتى كالميرة يظهر منهم العيب والإفساد بقول الحق
وعلى محبتكم ونا ستم طالب الدعاء الطاهر منك والسلام في 5 حجة عام 1275
والطالب يحمل فقد الخزنة النخ قلت قدم فليقيم ويبقى هنا كما ابراهيم
محمد متم ومولانا الحاج يحيى سعيد

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم

الحسن بن محمد وليه ومولاه

محبنا الأرضى المرابط السيد محمد احمخ سددك الله وسلام عليكم ورحمة الله
تعالى وبركاته وبعد فقد وصل لمقامنا الأسنى كتابك في شأن خديمنا
القايد محمد أفشيش وما ذكرت في أمره صار بالبال وقد وصل وتلاقى ورجع
بخير امره وراضيا بالرضى ودعاء الخير مهيئا لما هو بصدده والخدمة الشريفة
مع أعمال الله والسلام في 2 شوال عام 1296

الحمد لله وحده

وصلى الله وسلم على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

محبنا الأعز الأرضى وخلاصة ودنا المرتضى الناسك الخير البركة الأحظى سيدي محمد أخرخم
أمنك الله وحفظك وسلام الله عليك ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فموجبه
التماس صالح دعائكم لنا وللمسلمين بالهداية والتوفيق إلى السلوك مع سواء الطريق
ونرغب إلى الله سبحانه أن يجعلنا وإياكم مفاتيح للخير مغاليق للشر ويسكن روعة
المسلمين ويؤمنهم بما فيه رضى مولانا أمير المؤمنين أيده الله وقد تعين إتيان بني سعيد
إلى عاملهم وملاقاتهم معه على ما فيه صلاحهم فحضر كتبنا لهم بالقدوم لديه في الأمان
فلا هنيك أن توجههم لذلك وتبين معنا بعد الأمان عليهم ما يخافون منه ولا يسوءهم
بسوء ومن لم يجد انتظارهم فإن هم امتثلوا وقدموا فذاك ونريد وأمنا ومنه الأخير
وإن هم تأخروا أو اعتذروا فلا يقبل منهم اعتذار وتنزل عليهم المحلة وتنتظروا
في علافيتها وبما عليهم كيف تكون والله الموفق وعلى المحبة كما أنها منكم صالح
الدعاء والسلام في 24 حجة الحرام عام 1296

الأمين حسو أحمد وفقه الله

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا الأرضى الحاج أبا السيد محمد الحفظي وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله

تعالى وبركاته وبعد فقد وصلنا كتابك واستفدنا منه ما أبديت من حسن سيرة مع إيالته

خديمنا القائد مسعود الورتياغلي واستكانة جميع الخمس معه حسا ومعنى

لا غير حتى إن ما ينوبهم من كلفة المؤنة وغيرها إنما يدفعه من ماله الخاص

به والحال الصالح وأشرت بسير مقصود عليهم لما أبديت من حال تلك القبائل وأعلم

أنا نعلم علم يقين أنك لا تشير إلا بخير وحينئذ فعلى ساعتهم نعمل بمقتضى إشارتك

فيهم بحول الله وقوته والسلام في 17 جمادى الآخرة عام 1293

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الارضى الازكى الفقيه الخير البركة سيدي محمد امهضر رعاك الله وسلام عليك ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله وبعد فقد وصلنا كتابك وعرفنا ما فيه وعلمنا ما شرحت من حال فساد بني تمانيت وتماديهم على العناد والفوضى على عاملهم واجتماعهم على الرجل الفزازلي وتوليته عليهم وغيره ذلك مما شرحته من امرهم وانك لما نهيتهم فلم ينتهوا وخوفتهم عقوبة المخزن فلم يلتفتوا وطلبت انهاء امرهم لسيدنا وشرح حالهم للجناب المحفوظ بعناية الله فقد اطلعنا علم مولانا ايده الله على ما سطرته في كتابك وطالع مضمنه بباله الشريف وأمر القائد محمد افشيش فلا يخفى عليه سيدنا ايده الله تأديبا بحول الله وقوته ولم تنسنا من صالح الدعاء وعلى المحبة والسلام في 15 رجب الفرد عام 1293

موسى بن احمد رحمه الله

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الأرضى [illegible] الحاج أعانك الله وسلام عليك ورحمة الله وبركاته

وبعد فقد وصلنا كتابك مهنئا بما أتاح الله بمحض فضله من الفتوحات وتزايدها

فصوتنا الحق بفضله نفسه ولد البشير امسعود ورفيقه محمد بن رويضة وعلمنا ما

حصل لكم من الفرح والنشاط بذلك فالحمد لله على تيسيره وذلك من فضل الله ونعمه

أكثر الله أمثالكم ونظراءكم فلا تغفل عنا من صالح دعائك في مظان الإجابة جزاكم

الله خيرا وبارك فيكم والسلام في 12 شعبان الأبرك عام 1293 ه

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا الأعز الأرضى الفقيه الأجل البركة السيد محمد الحفظ رعاك الله وسلام عليك
ورحمة الله بوجود مولانا نصره الله وبعد فقد وصلنا كتابك وعرفنا ما اجريت
به من امر ولد الحاج محمد بن البشير امسعود للعمل الذي سميت بالحيلة التي شرحت
وأن من ذكرت من القبايل مشتغلون بالبسلة والغلة من فيه شتا والقبايل عمر ومن بعد
[illegible] وذلك ثبت سيدنا [illegible] بذلك كله [illegible]
بجر على تلك من ذلك وقد اطلعنا به علم سيدنا ويصلك جوابه ان شاء الله مع ذلك
بعبد كفاية وعلى المحبة كما لنا منكم حالا الدعاء والسلام في 8 شوال عام 1294

موسى بن أحمد لطف الله به

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الهمام الأرضى السيد محمد الحضمي وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله
تعالى وبركاته وبعد فقد ورد علينا كتابك معلما بكيفية
الواقع بين العربي بن يغير من تمسمان وأولاد عبد المومن وأهل عطية من المفاتلة بسبب
خديجة وجل منهم على رجل من تبي وليس كان موافقا لأولاد عبد المومن عن خروجهم من
ليستوفوا قطعة الذي من أولاد عطية وطالبه بماله بذمته فتعرضوا عليه فنشأ
التشاجر بينهم حتى وقع ما وقع من القتل بين العربي يغير وذكرت أنهم إنما نسبوا
ذلك لخبر بما أخبر به ونشر لك به من محل المفاتلة ولم يحضر بين العربي يغير وليعلم عنهم
مع أنه لا قدرة له حينئذ بهم وأعينهم على القبض بينهما وأن الذي يسعى في ذلك
هو الحاج شعيب أعواد من إيالة تقبل وفقنا وقفت النيابة على وجه القضية سددك الله
وهاربت منه أبا بالمال والسلام في 2 الحجة الحرام عام 1296

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله الخ

محبنا المرابط الأرضى السيد محمد احمد اعانك الله وسلام عليك ورحمة الله وبركاته

وبعد فقد وصلنا كتابك في شأن [illegible] فبلغنا كلامه وعرفنا ما اخبرت به من انهم لما سمعوا

رجوع بني بو سعيد للحرمة مع عاملهم ندموا على ما صدر منهم واقلعوا عن غيهم وفسادهم

فيستوجبوا الرجوع لعاملهم المختار الخ صار بالبال ونحن كتبنا لك

في شأنهم في غير هذا والسلام في 5 رجب الفرد عام 1296

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

بعد تقبيل حاشية بساط سيدنا ايده الله واداء ما يجب للحضرة العالية بالله
ادام الله علاها يعلم مولانا ايده الله ونصره بنصره العلم مولانا ورد كتابه
الشريف بالقدوم للحضرة الشريفة ونهضت المحلة بسلام بعدما كانت مخيمة
بالذكر ونزلت بيسا تمسامان وبني توزين ثم نهضت ونزلت عند الابن الحاج
محمد بن عبد السلام ونهضت ونزلت بتفرسيت قرب دار الحدو بن عبد السلام
وكان القائد وقع بينه وبين الايالة المخالفة والشكاية كثير للحزم منها
دار به موجه عليه كبير محلة سيدنا حفظه الله لاجل مباشرة المحلة السعيدة فنهضوا
في نحو ثلاثماية اكلا فوصلوا الى قرب المحلة والحاج بن عبد السلام
بجرت مع الحاج بن مبارك في الرماة فتباعدوا اثنان من اكابر قبائلهم وهو بن الحاج
المذكور بعمارتنا فاخذاه الحاضر في وسط القبة فاصابت احد قوم العربي بن
البخاري في رجليه اليسرى وقتل الدكور غاية ما عين مع القبة والاخرى اصابت
عسكر السابق ابنه فمات ومن تكلم البارود وقال القائد عبد السلام يتفق
الفاعلين بدار الحو فقبضوا اياهم ما عملوا البارود عن الاخرين فتكلم البارود
بقرب الى ما فضل الله وصادفه تجد احد الدخيل التمكين في العدد الله تعالى
فماتت منهم خمسة عشر رجلا وجارح فنني ومنا احد شهم والعافية عن علم وزلد
مساعدة وكان بعدما انهضت من الذكر رجعت على قربها تمسامان وتنودعت مع المحلة
وفرحت للدار لاجل اعطاء الحركة المنفصلة لامر مولانا اعلمنا وصلني الجبي
فما وقع مع المحلة فقد جئت موجودة المحلة منذ نهضت لبني توزين والسلام
في 12 شعبان الابرك عام 1306

وميكل العربي
الولشكي

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

سيدنا ومولانا ونعمة الله التي أولانا وبعد تقبيل يدك الكريمة ينهى لشريف علم
مولانا المنصور بالله أننا أخبرنا ببعض الفساد ومن لا خلاق لهم ممن سمعت في قلوبهم
نميمة غيرهم وهم إخوان الشيطان الغم ونسوا بيعهم وبتر وجهوا الحرم مولانا إدريس ابغى
أنه يفضله منهم من سيدنا أعزه الله أن لا يفتح لهم بابا يخرجون منه في قبائل الريف
لنقص عقول ناقصة وعقود ناقضة فإن كان لهم باب يخرجون به فكان ينبغي قبيلة من
الريف دارو عنها ما عندهم وإنما يفترون به بكثيف بسبب فسادهم منهم وأما إن
ما كثير بكادهم وكانت نيته فساد في البلاد وأهم ما يبغي لهم في أولادهم وإخوانهم
بغير فيضوا من الغرض المقصود من المركب الذي أشعلوا به والبارود فيهم القبيلة
ويقولون للقبايل من أراد منكم أن يحمي بالنصارى نترهبوا منه لسبيل الحاج عبد
السلام ليكون ذلك على يدك هذا وإن أحب مولانا الشريف كما كان هذا أقبلك فيما سر
بكتابه لنا بالقبض عليهم ونوجههم للحضرة العالية بالله ويصلح أمرهم بالله نعوذ بالله
ونحن على سيدنا ونظر مانبين أوسع والسلام وفي 25 جمادى الأولى عام 1307

خديمك العربي

الولشكي

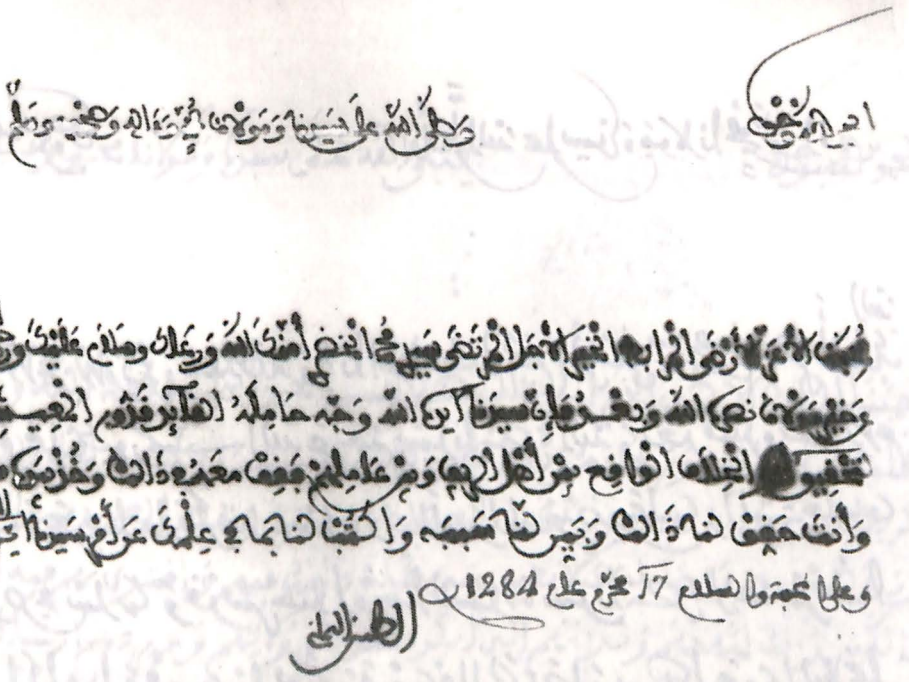

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأعز الأرضى وخلاصة ودنا المرابط النبيه المرتضى سيدي محمد أخضر أمنه الله
وسلام عليك ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فقد وصلنا الأعز
كتابك وعرفنا ما ذكرته في شأن البلاد والمتعرضين عليها والمشتغلين
بالخوض في شأنها وقد سرحنا الأمر لسيادة سيدنا نصره الله بشرحها
شافيا كافيا وفي ما يجب وقبول ذلك وصار سيدي أعزه الله على
بال منها وعليه فلتطب نفسك وتسر عافية من عرفت وقد
حققنا لسيدي النصيحة على ما ينبغي ولو عرفوا ما وراءهم في شأنها
لتأخروا وطلبوا السلامة لأنفسهم ولكن عميت أبصارهم وهم
في يد الله وقبضته فلن تملك لهم من الله شيئا وأنا على محبتك ونلتمس
منك صالح الدعاء والسلام في 27 شوال الأبرك عام 1297

[illegible]

الحمد لله وحده؛ وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا المرابط الارضى الخديم الدين المرتضى السيد محمد الحاج وفقه الله وسلام
عليك ورحمة الله وبركاته وبعد فقد وصلنا كتابك مخبرا بما عليه تلك القبائل
المرابطية من كيد الدين وربط من الفساد والفتنة وبقصد الحميد وبيان الصلح
وردا الظهور بهم وانكم لا يعني حتى شاع وانه معهم وافترى بهم فيه الضخم
بالكبير وانك نبهتهم ونذرتهم الى الكف عن ذلك وانهم لم يزدهم ارشادك الا
نفورا ومخذولا واشرت بتوجيه من يرد من جانبنا العلي بالله يكون شاكا بعقبه
سلطانا لتستقيم الاحكام عندهم وتنقطع تلك الفتنة الضاربة عليهم خيامها
فنحن على نية ذلك بحول الله يسكن الله روعة المسلمين فلا دعهم بالسداد
والتوفيق جزاك الله خيرا والسلام 2 ربيع الثاني عام 1292

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم

محبنا الطالب الخير حمّو بن الشيخ محمد الحاحي وفقك الله وسلام عليك ورحمة
الله تعالى وبركاته وبعد فقد وصل كتابك بخبر أحوال القبايل الريفيين وخصوصا
قبيلة قلعية من اشتغالهم بالخوض والفرقة رعية ومثالا لها لما أرجانينا
العامل بالله تنجيح قادر وعرف به من المولى بنجيب الصوح الواضع مقالكم فيهم عملا
فيه بحول الله والسلام في 7 جمادى الثانية عام 1298

الوثائق الملكية
سجل 16961

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الفقيه البركة السيد محمد الحضري وفقنا الله وإياكم وسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد فإن المحلة المعينة للتوجه لتلكم النواحي بقصد تفقد أحوال الإيالة التي قد نفذت يوم تاريخه وأعلمناكم لتكون على بال منها وتشير عليهم بما يظهر لكم فيه وجه مصلحة والله ولي توفيق الجميع لما فيه صلاحه والمحلة ترد عليكم محبة عمنا مؤكدة والأمير والسلام في 15 صفر عام 1320

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وسلم

محبنا الأرضى السيد محمد الخضر وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله
تعالى وبركاته وبعد فقد وصلنا كتابك وعرفنا ما أشرت فيه
بجانبنا الشريف مما صدر من أولاد ابن النفيس أهل القصر وكون
ضمائرهم كلها منطوية على خلاف ما أظهروه وإنما نحن نعلم أن الله لا يهمل
كيد الخائنين ولا يصلح عمل المفسدين ومما نحو وجهنا لكم المحلة التي
تصرح لكم الأمر بشأنها ببعض التقريب ذلك واصلاحه بحول الله
فلتستر عضدها وأتم عليها وبحر ما هو ببعض الغرض بحول الله
كما يراد على أحسن حال كمل الله بمنه وتيسر وسهل والسلام في 4 قعدة
عام 1296

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

أحبتنا أمناء الله محمد أحمد سيدي محمد المرتضى البركة الأفهم الأمثل وخلاصة الأعزاز الأبرار محبتنا
والسلام عليكم ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فليعلم أن يوم تاريخه نهضنا
بمحلة سيدنا السعيدة بقصد النزول إن شاء الله فنسألوا من جواد الله أن
يكون ذلك سبيل للأمن والأمان والسلامة والسلوى ... الزمان وأن يرشد
الشاردين مع سبيل الغي والتردي إلى سبيل الرشد والهدى وقد تعين بارك
الله فيك أن تعجل بتوجيه جماعة من إخوانك بني سعيد بأمان الله وأمان
رسوله وكفالتي بقصد الملاقات مع عاملهم وأن ترشدهم لما فيه
الصلاح والرشاد وتسكين روعة الأولاد وعمارة البلاد فقال عليه السلام
إن لله رجالا جعلهم مفاتيح للخير مغاليق للشر ولا ريب أنكم جعلكم الله منهم
فلكل خير مفتاح ومرشد للصلاح والنجاح أدام الله كلكم وانفع بكم
للمسلمين آمين وعلى المحبة سألنا لكم صالح الدعاء وعلى المحبة والسلام
في 17 محرم الحرام عام 1296

[illegible] بن عبد الرحمن وفقه الله

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

السلام

حبنا الفقيه النبيه العلامة الوجيه السيد محمد بن العربي بن الحملاوي ومقدم
وابا الحاجب رضاه وسلام عليكم ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد
عليكم في شريف علمكم اننا نهضنا بحول الله مع فوقته في عشرة من اعيان
قبيلتنا مسرا ابقاء مع الامير الحاج بوزيان السعيدي في بعض اعيان اخوان
لساحة القايد محمد بن العربي البوجلاوي ليجعل صلحا بينه وبين اخوان
لما رأينا الامر تفاقم عليه الفوعة وضرودهم بما امروا به من تشتيت العصبة
حتى امضى به الحال الى المقاتلة مع من خالفه واراد الخروج من بين
ليس غير منهم دابهم الخوض والاتيان بالفساد وغير ذلك من الامور
الفاسدة التي تؤدي الى خراب الوطن برمته وظلمه في مجاورة القبر
فلا يتعين الاعتناء عنهم لطرفة عين والسلطان نصره الله راى اخوان امورنا
ان ابن العربي هو سبب الفساد بينهم باتهام من يسعى للنزاع ويفسد
وكذبهم وطلبنا من مولانا عزه الله الاعانة بالدعاء الصالح في تيسير
قضاء هذا الغرض فقد اعلمنا السيادة الشريفة بهذا والطلب لنا من
جلالة الحضرة وعلى المحبة والخدمة الشريفة والسلام في 18 جمادى
الثانية عام 13 اه

ويعلى الله العربي
لولنسكي وفقه

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله

محبنا سيدنا الاخ الفقيه العلامة سيدي محمد بن العربي بن المختار سلام عليكم
ورحمة الله تعالى وبركاته عن خير مولانا نصره الله وبعد وصلنا اعز كتابكم
صحبة الشريف سيدي محمد لمراني وذكرت لنا ان نصنعوا اليد جميلا في
ضيافته فهاهو بين لنا فقه فيها والقبول منه وفي تاريخ وصوله
توجهنا للمحلة التي بقرب الزاوية والحمد لله وجدنا الخليفة كذا بعث
كلامنا لسيدنا ونطلب منكم ان تطلبوا لنا صالح الدعاء مع ابنائكم لشبل
والعائلة سيدنا بني ولشرف وعن الخزنة التي في جهتنا
والسلام وفي الكامن شوال عام احد وثلاثمية والف

ومحبكم العربي
وفقه الله
لد النشلي

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

أدام الله عز مولانا وعلاه، ومتعنا والمسلمين بطول حياته ورضاه، وبعد تقبيل حاشية بساط مقامه
الشريف، وأداء ما يجب للمقام العالي من الإجلال والتعظيم والتشريف، ينهي لكريم علم مولانا
المنصور بالله أننا لما توجهنا لجهة الحشم الشهير مأمورين بالاصطلاح بين [illegible]
التي أن نتبع والأمر مولانا الشريف فنبذوا الأمر وراء ظهورهم وذهبوا [illegible]
إلى ديارهم ولم يلتفت أحد منهم للمراد المشهور ولم يبالوا بأمره وأمر مولانا [illegible]
واشتغلوا بالنميمة والخوض في القبائل بالفساد واشتغلوا بذلك بينهم حتى [illegible]
ابن [illegible] استوجبوا الأدب لينزجر أمثالهم عليه ولا يعود والمثل بهم أولى كما وجب [illegible]
أيضا أننا [illegible] القايد [illegible] الحاج العربي بما اطلعنا على [illegible] الحشم المذكور [illegible]
أسماؤهم بالتسمية [illegible] بركة سيدنا أعزه الله وأما العسكر فكلهم [illegible] عند الله [illegible]
وبعد [illegible] والقايد [illegible] العربي [illegible] شعيرا أو سمنا [illegible]
والعساكر [illegible] في غاية الضياع [illegible] وعليه [illegible]
[illegible]
[illegible] على [illegible] على ما كان [illegible] مولانا الشريف [illegible]
وما [illegible] ان [illegible] والصواب [illegible]
مولانا أعزه الله [illegible] منهم [illegible] علينا [illegible] الحقائق [illegible]
لبعض حتى [illegible] مولانا أعزه الله [illegible]
الشريف والسلام وفي 20 جمادى الأولى عام 1307

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

عبد الكريم الفيلالي
A. EL FILALI

بعد تقبيل حاشية بساط سيدنا اعزه الله واداء ما يجب للحضرة العالية بالله اداما الله علاها يعلم سيدنا اعزه الله ان المحلة السعيدة لما نهضت من بني ولشگر في 23 شهر القعدة نزلت ببني سعيد فاسرع بنو سعيد لملاقاة المرة الشريف بالفرح والسرور ثم امروا بدفع الواجب بعد ان طولعوا على المكاتب الشريفة فاجاب الجميع بالسمع والطاعة بذروة الناس واجبهم ثم طرفا من الزعازي فدفع الجميع كامير بسيدي كما امر بالتخييم هنا نحو الاسبوع حتى نتوقف الامر على زناتة فما شعروا الا مع كبير الازمة لهم والوصيف بيبا يسرا وبنو سعيد يقولون لهم بما كنتم سابقا في جميع التكاليف المخزنية وغيرها وما بالكم امتنعتم حيث وليتم مع بني سعيد لم يتبع منهم شيء الا من كلام بني سعيد وكان سبا بعد الوصول ثم زدتم الرغبة والمراودة الاطيفا ولطفا فلما راى الوصيف على هذا الحال وجه له المحلة ومن حضر من عمال القبائل مراودهم والحوا عليهم وتثقلوا غاية فلما عاينوا ذالك انزلوا الضعائر نفقة فيما ناب منهم من الواجب وغيره مع الفيلة وعينوا الزالة حملاء وكذا اتباعهم مع من ذكر على التوتيب المذكور والحملاء بان يجيء والاكتبة للدار الشريفة حمراء ساحتها ويكتب الوصيف ايضا مثلهم مما يامر به المولى عليه العمل ومع هذا كله والوصيف بينه وبين دار بوعشرة ما يقرب من زمانية للمائة فلم يدخلها فقط وها هو مخيم امر ... يقبلوا الى ان ... الشريف ... ذكر له ... فيه ... عاليه وانه ... ومنها ... الشريفة والسلام

في 5 ... ذي الحجة ...

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأعز الأرضى وصفوة ودنا المرتضى البركة سيدي محمد رحمك الله وسلام عليك
ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فلا يكاد يخفى عنك ما وقع من الشنآن
والقتال بين خديم سيدنا القائد محمد ولد الحاج بوعزة التمسماني والمقدم حنفوش
حتى أن آل ذلك حتى أفضى الحال بالعامل إلى طلب الحركة له فبعث لذلك
والفصل به بشر الفضل له حيث كانت به كلمة المخزن وقد بلغنا أن اللائق
كلا أن يفضي إلى ما لا يرضي وأن الحركة لازالت مجتمعة وخشينا من حدوث
أمر يعسر علاجه ويتعذر تداركه من تكلم الناس ومن تضييع الرقاب
ويبقى أعظم الحرج والفساد وقد رأينا المبادرة لإطفاء تلك النائرة
بينهم هو الأولى وأن تكون على يدك فإن الله جعلك من أهل التمييز بعادة
التوفيق وعليه فلا حيلة وأولى ما عليك تأكيد المحبة أن تبذل مجهودك
في الصلح بينهم بما أمكنك وتفرق جمعهم على أحسن حال وأكمل مراد وقد حق
كتبنا للعامل بالنهوض لما خشيناه من حدوث القتال بينهم
وأعلمناه لتكون على بال وتعجل بالسعي في الصلح وكف الأذى وهذا هو
المؤكد به عليك والمرجو منك ولك فيه الأجر والثواب من الملك الوهاب
والله موفق الكل لما فيه رضاه وعلى المحبة والسلام في فاتح جمادى
الأولى عام 1297

[illegible]

صح بالصلح بينهم وإرشادهم لسبيل الخير

الحمد لله وحده

صلى الله وسلم على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأعز الأرضى المرابط البركة الخير سيدي محمد أحمد سلام عليك ورحمة الله بوجود سيدنا نصره الله

وبعد وصلنا كتابك صحبته وقرأ أهل الريف وتقبضنا المال وتقبضنا البغل ومعلوم واطلعنا

به على سيدنا نصره الله وهذا جواب سيدنا الشريف بوافيه صحبته بما فيه غنية ومن وقفنا مع

أولاد ابن أوليشك حتى تصالحوا ونزع ما في صدورهم من غل واتفقوا وتصالحوا

وفق الله المسلمين أجمعين آمين وعلى محبتك هالنيا حاليا إذ عملنا والسلام في 13 محرم عام 1291

موسى بن أحمد لطف الله به

الحمد لله وحده
وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

المحب الذي بمحبته مضاربه وجمعت أشتات المحاسن المتفرقة شمايله ونيكنت محبته النافعة الخالصة بصميم قلبه وصادق الرابطة الخير الزكي تيل محمد أحمد سلام الله عليك ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فقد وردت علينا الأعز كتابك مخبرا فيه بموجب الكتب المنبئة بمنح المسرة الكاينة لدينا بالقبض على الفاسد المتعدي هذا الذي بغير زوره وأن بسعادة المولوية فقد سررت فيه وعرفت حمايته وخيبت مساعيه فالحمد لله على العفو والعفو ونيل الوطر وهذه عادة الله فيمن تعدى أن يتردى ومن سعى ظالما نفسه مثله أمداده ونده ضرب الأعناق والرقاب والمواخذة بأليم العذاب والعقاب فمثل الله سيادة نعم المحبوبة لدينا وأبعد عادة الظالم منتشرا علينا ولا زلت منها تتلقى بكل تهنية وبشرى والله ينفعنا بمحبتكم دنيا وأخرى آمين وعلى المحبة والسلام في 27 جمادى الأولى عام 1297
الآمر عبد الرحمن لطف الله به

الحمد لله وحده — وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا المرابط الخبير الأرضى البركة المرتضى سيدي محمد الشيخ أمنك الله وسلام عليك
ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فقد وصلنا كتابك وعرفنا ما فيه وما
ذكرته في شأن خدام سيدنا قلعية وأن المقدمين والمرابطين المتعلقين بالجهات
الشرقية هم أهل فسادهم وكلمت أنه لا يقبل الحق شيء من ذلك لينضبط الأمور
وخصوصا قلعية فمقبول لكننا نبحث وأمور تصلح عن قلعية ما فيه وصار ذلك في البال فالرأي
هو ما أشرت به وأزيدك أنه نتسل الله أن يوفقهم للصلاح والرشد ويلهم جميعهم
لسلوك المحجة البيضاء وتكون لك مسلما على معالجة دائبة بالدواء الناجع والمرهم الكافي
ومن جملة الأدوية أن تكون من أسباب الفهم والسبب الرفق ما قد يقع أورده ما فرضوا وأنا على رغبة
لتزول بها الزيغة بعد غد إن شاء الله وهنالك تكون المكاتبات بقصد الشيء بلك وإن متعذر
بينوا بعدهم أمارات وكانت لدينا ولدى سيدنا نصره الله بالمحل الأرفع والود الصادق الأنفع
فنسأل الله أن يبلغ الأمل ويوفق الكل لصالح العمل آمين وعلى المحبة ثابتا منكم صالح
الدعاء والسلام في 6 ذي الحجة الحرام متم عام 1296

ابن عبد الرحمن وفقه الله

الحمد لله وحده وصلى الله وسلم على سيدنا ومولانا محمد وآله

خديمنا الأرضى الشيخ محمد الحضري وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد فإنا
كنا وجهنا خديمنا القائد محمد الشيظمي ومن معه لقلعية بني بوگافر ومن وجهنا لجبايته فيه ممن أرادوا
أن يستقل بعامل منهم وما ظهر لنا من المصلحة في ردهم لعاملهم خديمنا القائد المختار المكم فقد
أمر ذلك منا على بال وقد وفد على حضرتنا الشريفة بعض أعيان جمعة بني شيكر قاصدين
على أعتابنا الشريفة فنظرنا في المصلحة في العاقد العايل على الكلام والمامور منهم أيضا أن ممن كان يبرم فيه
معه الشيء مما صدر منهم مما صدر به أمر العامل القائد المختار من التجري والعبث والمفاسد بما لا يليق
حتى وقع ما وقع من الفتنة وانتهاك النفوس والأموال وما نشأ من العداوة والحقد الكمين
المؤدي بالاقتتال والاختفاء وادعاء أن لا أجل تقصه الحكام بل ذلك اقتضى نظرنا الموفق
بتوفيق المولى سبحانه أن نخصهم بعامل منهم رعيا للمصلحة وقد وليناه عليهم الحاج محمد
البكاي على جمعة بني شيكر فقط وأمرنا خديمنا القائد المختار على غيرهم من قبيلة قلعية
ووظفنا عليهم كلفة مائة ألف ريال وعشرة تعزيرا لهم فيما ارتكبوه مما لا يخفى يقتسمونها
بينهم على نسبة أرباع القبيلة وأصدرنا أمرنا الشريف للعاملين باستيفاء ما ينوب منهم على
أهل عملهم العزيزة وأعلمناك لتكون على بال والسلام في 22 شوال عام 1296

[illegible] صلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

خديمنا الارضى الحاج البركة السيد محمد ابن الحسن السعيدي اعانك الله وسلام عليك ورحمة الله
وبعد فقد بلغنا ما اوقعه الشيطان بين خدامنا قلعية وما ملهم خديمنا القائد
المختار الغازي المفضي الى مقابلته بالقتال والهجوم على داره وكنا نظن فيهم الصلاح
والعقل والثبات وانهم حتى اذا مسهم الضر يرفعون على الوجه نظلمه
منهم وعلى كل حال فهذا غضبنا من فعلهم هذا وكتبنا لهم بتوجيه اعيان
اهل الحل والعقد منهم لحضرتنا العالية بالله لننظر في امرهم بما يصلحهم
ويصلح بلادهم ونولي عليهم من يسوسهم ويسير معهم السيرة الحسنة فلا بد
اذن من عنايتك بجمع كلمة عقلائهم ووفدهم حتى تتوجه جماعة من اعيانهم على كل فرقة
اخماسهم واما لهم لك من يصلح للولاية بل عليهم فلا بأس به سواء كان منهم او من غير
اخماسهم وعجل بذلك ولا بد ولابد وجهنا لهم كتابا يقرأ في ذلك صحبة الخادم
بقيا مقيم حتى يقرأ عليهم ويصدروا في جوابه والسلام في 7 شعبان عام 1304

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله

الحسن بن محمد وفقه الله

محبنا الأرضى الخير البركة السيد محمد أحمد الشعيري أعانك الله وسلام عليكم
ورحمة الله وبركاته وبعد فقد بلغنا ما صدر بقبيلتنا القائد ابن محمد ومشيخة الشعير
من إخوانهم من الانحراف المفضي إلى القتال والخصام ولم تبق لهم مع ذلك إلا لكوننا نعتقد
فيهم الصلاح والثبات والخير وأنه وإن صدر لهم منه ما يكون عونا فيمن بعدوا
الشكاية به بعض ثنا العالية بالله لننظر في أمرهم منه وأما انتصارهم
في نفسهم فهو معذورة من الهيئة الزكية ينبغي وعلى أي حال فقد عفونا
الله عنهم وكتبنا لهم بالقدوم على حضرتنا العالية بالله لننظر في أمرهم
وننزل عليهم من يسوسهم فقها مع أعمال حتى تجمعهم محبته وأشير من يصلح
للكفاية عليهم جميعا أو مغنيا فيهم ولابد والسلام في 27 شعبان عام 1295

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا الارضى الشيخ محمد احضى وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله
تعالى وبركاته وبعد فقد بلغنا ان اخوانا خرمينا الرقايبين محمد افشيخ
السعيد لا زالوا متمادين على غيهم وخلافهم وقد امرنا العمال المجاورين
لهم يشدوا عضدهم عليهم حتى يستقيموا ويرجعوا للجادة ويردوا عنه الحرمة
معه وأعلمناك لتنذرهم وتحذرهم عاقبة امرهم وتسعى في صلاحهم ما امكنك
وتعرفه فيه كما هو المعهود منك فإن اراد الله بهم خيرا وامتثلوا ورجعوا
عن ذلك وتصالحوا مع عاملهم فلا يلحقهم اذى وإلا فعقوبتهم على نفوسهم
فاخبرهم على ذلك وبينهم والسلام في 25 محرم عام 1296

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الارضى الخير البركة سيدي محمد احضي سلام عليك ورحمة الله عن خير مولانا نصره
الله وبعد فقد وصلنا كتابك تعلمنا بانه تعرض ورما ضرر من قبيلة بني سعيد
من الاجرام على عاملهم خديم سيدنا القايد محمد افشيشر تجعفروا وامر فيهم الحرش منهم
ولم يبق الا القليل الذين كانوا منشأ الفساد وذكرت أنه ليس عندكم في القبيلة
مثله في السياسة والمحبة لجانب المخزن والصلاح وعدم الجرأة واستوصيت بمثله
خيرا فقد اطلعنا على مولانا ايده الله بذلك فقال اعزه الله فد استوجب ذلك اثنينا به
عليه ومولانا ايده الله على بال منه فيما يأتي الا ما يسر بحول الله وعلى المحبة والسلام في 17
ربيع الاول عام 1296

احمد بن موسى لطف الله به

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا الأرضى الفقيه السيد محمد أخضر وفقنا الله وإياك وسلام عليك ورحمة الله
تعالى وبركاته وبعد وصلنا كتابك وعرفنا ما ذكرته من حصول الغرامة لبني
سعيد على ما صدر منهم لعاملهم ورجعوا لجادة رشدهم بالانقياد الى المخزنية معه ولم يبق
خارجا عنه الا من عينتهم بكتابك وفق الله المسلمين لما يحبه ويرضاه وما أشرت به من
تعيين بعض العاملين المذكور لما أثنى به عليه بدا لنا رغبنا بجزل الخير ويرفه معقول بمثل الطاعة
في 7 ربيع الأول عام 1296

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأرضى المرابط البركة السيد محمد امفض السعيدي أمنك الله وسلام عليك ورحمة
الله بوجود مولانا أيده الله وبعد فقد وصلنا كتابك مخبرا بصلاح قبيلة بني سعيد
وزجرهم عن غيهم وفسادهم وأنهم انقادوا للطاعة والخدمة مع عاملهم إلا فرقة
ثم أثمانيت إلا أنهم كانوا يدعون فيهم إلا أن الفساد بينهم حتى بني سعيد وأن جيرانهم
الهلالية وبني بويحيى لا زالوا على فسادهم وغيرهم من قبائل الريف لما علموا بقدوم مولانا
أيده الله من الحوز استيقظوا من غفلتهم ورجعوا من طيشهم وكان ذلك بالبال وما
جولت سيدنا أيده الله بواجبك فيه كفاية وعلى المحبة والسلام في ثاني رجب الفرد عام
1296

محمد بن العربي بن المختار لطف الله به

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

المحب الاعز الارضى الاجل ابنا البشير بن محمد الحضرمي امنك الله وسلام عليك ورحمة الله
عن خير مولانا ايده الله ونصره وبعد فقد وصل الجواب الدعاء لنا بالله عز وجل مكاتبتك باسمك حتى
اخبرنا الاعلام باستقامة الاخوين بني سعيد وبني مطيلة وانقيادهم للخدمة مع عاملهم
فالله يهديهم كما كانوا حاضرين الدين في الهجرة ومن انتساب الى الله فيهما فلا من عمل منهم
سعادته بالكتب لك لتبين ما هي عند الامير المنقول، وما لنا اقمت به فيهما مطالب
المرافع اليه وجميع المالك ادكتاب شيئة خاطيه فلا تبد جميعنا عن ذلك بالمرافع لنطالع
له علم الشيخ ان شاء الله بجوابك وعلى المحبة والسلام في 5 رجب الفرد عام

محمد بن العربي بن اعمارة لطف الله به

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا المرابط ابن رحو الشيخ محمد امحمد اعانك الله وسلام عليك ورحمة الله وبركاته
وبعد فقد وصلنا كتابك مخبرا باستقامة امر بني بوسعيد وانقيادهم للحكومة مع
عاملهم وانقلاعهم عما كانوا انتصروا اليه من المخالفة وصار ما شرحته من صلاح
حالهم بالبال والسلام في 15 رجب الفرد عام 1296

الحمد لله وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

الله

محبنا الأعز الأرضى الحاج أبا البركة سيدي محمد أحمد أعانك الله وسلام عليك ورحمة

عن خير سيدنا رسول الله وبعد فقد وصلنا كتابك أخبرت فيه بأن بني يزيد كلهم السواء

متمادين على طغيانهم وتمردهم ومخالفتهم لعاملهم الفقيه المختار ابن محمد سالم القاضي

المختار ابن الشيخ من أكابر المنابيع والسيد فبلغنا ملعينة استشكوا إليك بما هو مشتغل

به من الوسوسة في القبيلة وإصغاء العامة لكلامه وأن أمر ملعينة هو الباعث

وكلهم لا تغرب مرقد تمم ليجر حلمه وعملهم وطرق إلى بالحال وقد أجابك مولانا

بما فيه كفاية وعلى المحبة والسلام في 7 حجة الحرام عام 1320

محمد بن العربي بن المختار له

خاتمه

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأرضى المرابط الأجل الشيخ محمد الخضر أمنك الله وسلام عليكم
ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله وبعد فقد وصلنا كتابك صحبته من ذكرته
وعلمنا ما طلبته من الوقوف معه من ... بقضاء ما أمله من الجانب العالي بالله
لكون الذين معه هم رؤساء قبيلته وهو مظلوم كما يشهد به العام والخاص
وأن أفضاء مرامه كذا لا نهملهم فاعلم أن هؤلاء الذين خرجوا على الخالة
وسيرنا شرحها له مقصودة المكينة وإعزمة مع عاملهم وحاحله انهت
في الك مولانا نتعرف له وحارمة على باب ... العجبة والسلام في 7 رمضان
المعظم عام 1309

محمد بن العربي بن المختار
خالله

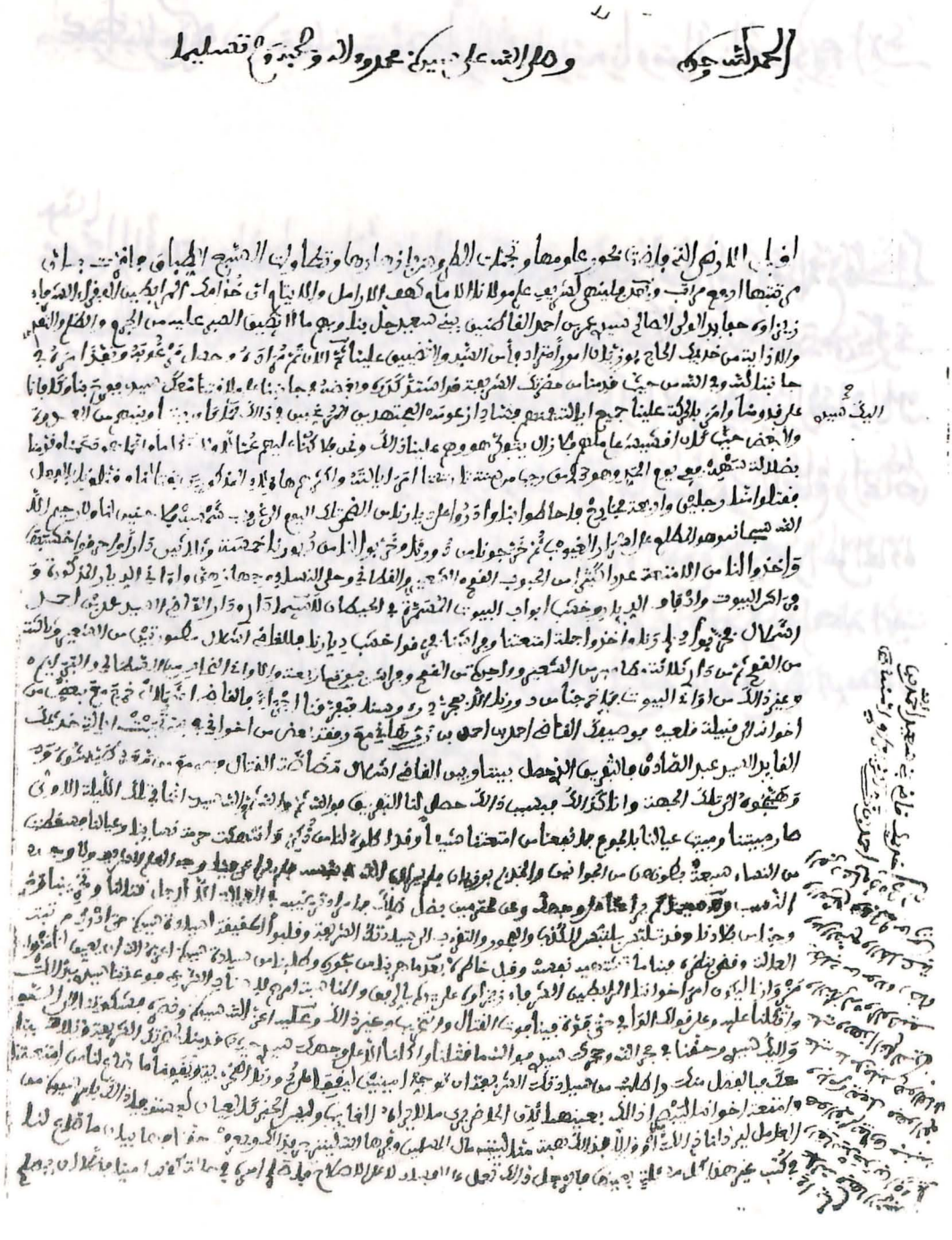

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم تسليما

بعد تقبيل حاشية بساط سيدنا أيده الله وأداء ما يجب لحضرته العالية بالله يعلم
سيدنا أيده الله أنه لما نزلت المحلة ببني شعيب وطلبنا زيزاوة بلادهم ما وضع
عليهم من الفريضة لبيت مال المسلمين نصره الله فامتنعوا امتناعا كليا وكنت أردت القبض
عليهم فلاذ ابن رجعوا وعن قبولها على المحلة الشعيبية فانطلقت عليهم كما علمنا بذلك
سيدنا نصره الله فغلبهم فلما نزلت المحلة على بني ... ولبثت الخروج حتى رجعوا
للطاعة وأرسلت لإخواننا زيزاوة المذكورين بدفع الفريضة المذكورة التي فيهم وعزموا
بالدفع وقت نزول المحلة عليهم فرجعوا لفسادهم وسوء نيتهم في القبيلة الآن
أرادوا فسادا ويريدون القبيلة تناسل الملا المجتمع على قبول الفريضة ليعلو ...
على فسادهم وأردت جمع القبيلة عليهم ليخربوا بلادهم خفت من سطوة سيدنا
وطلبت مائة من العسكر لننزل عليهم فامتنع من إرسالها القائد مبارك الرحماني
والمسعود ... والقائد ... فأبلون حين كانت المحلة نزلت عليهم
فلا يبقت بهم وإن كان لم يسلموا شيئا ونحن نسير ... بكل ما يصلح كما أمرنا بذلك
سيدنا نصره الله وهل ... سيدنا ... والسلام
في ... رجب الفرد عام 1306

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأعز الأرضى وصفوتنا ومنا المرتضى الناسك الخير البركة الأحظى سيدي محمد أخشخ
أمنك الله وسلام عليك ورحمة الله عن خير سيدنا نصره الله وبعد فقد علمت أن محلة سيدنا
المستعين المنصورة بالإصلاح لما اختل من نظام حركة سيدنا فلعمه قد حلت بوطن تلارجيه
حلول أمن ويمن ونصر إن شاء الله بقصد سكنة لذي بيه ولمسيكي وأنا بصدد جمع
أمراء المأمورين بالحركة معنا ونقدم لها حيتكم بحول الله ورجواي من الله ببركاتكم
أن يكون قدومنا سببا للسكينة والصلاح والرشد والنجاح وأن يلهم القبيلة
للموافقة والائتلاف وترك العناد والخلاف وأن تحضروا ما تعلمتم به من
السعادة الغامرة سببا للعافية وتحصل عافية الجميع مع جانب
مولانا نصره الله وقد أمرنا أيده الله بالكتب اليك بقصد الإعلام والدعاء
لنا بنيل المرام فيعلمنا بما هو على نية التصرف من هنا بعد نيل الغرض
المذكور إن شاء الله ولابد من بالرسول لملاقيه صالح العباد والبلاد
والله ولي التوفيق والهادي إلى سواء الطريق بمنه آمين وعليه المعتمد
سائلا منكم صالح الدعاء والسلام في 9 ذي الحجة الحرام عام 1296

الله
الأمير عبد الرحمن
وليه

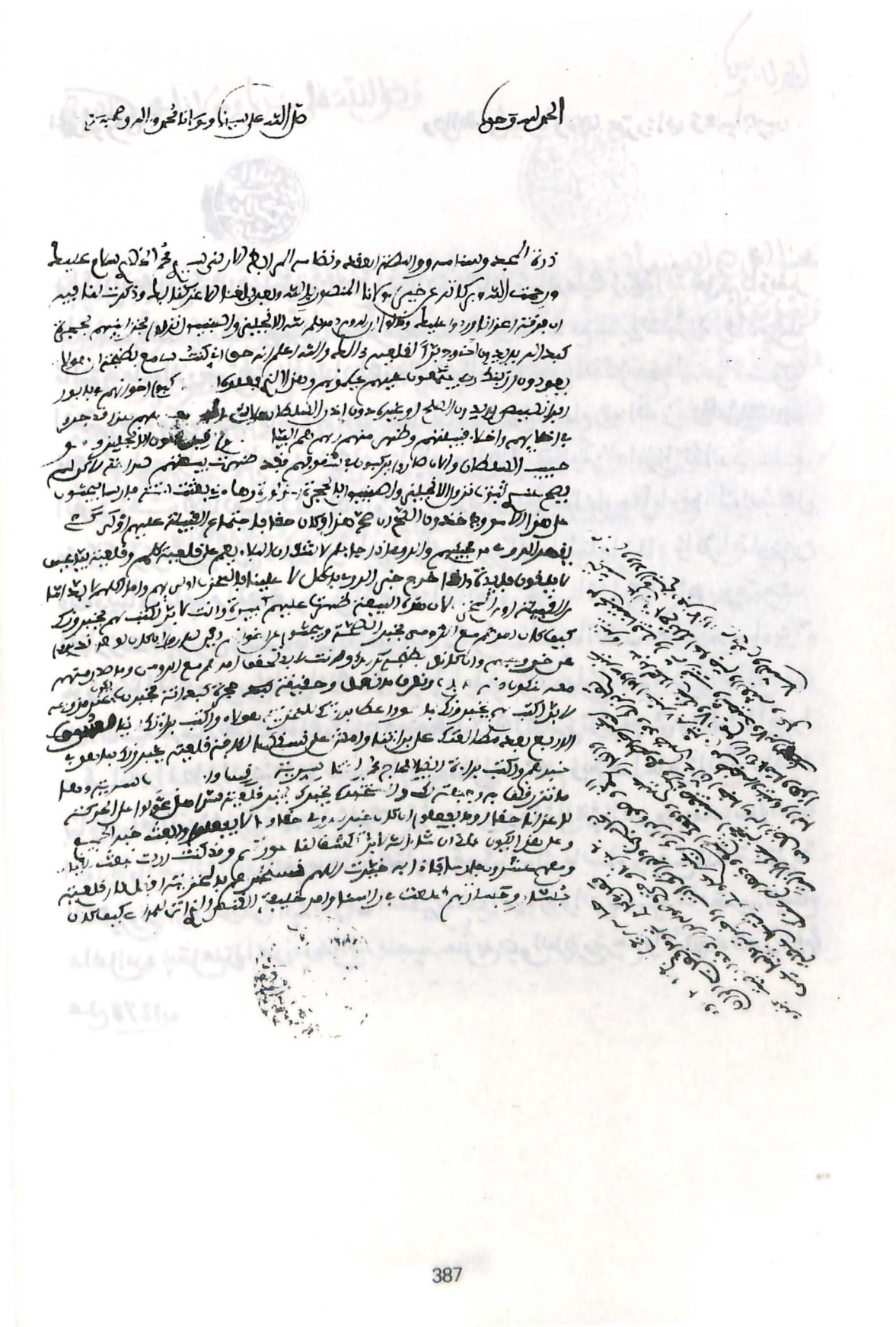

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه أجمعين

الله محمد بن عبد الرحمن وليه

محبنا الحاج ابن التهامي الأزرق السيد محمد المصطفى وفقنا الله وإياك وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد
فإنا لما وجهنا أخانا الأرضى مولاي العباس حفظه الله لتقرير المهادنة مع جنرال الصبنيول وكان من جملة
ما اشترط عليهم الخروج من تطوان إذ هو أول ذلك وطلبوا الوفاء بما كان وقع الفصل معهم عليه حياة مولانا
المقدس بالله في حدود مليلية فأجابهم لذلك اقتداء بما عقده مولانا الإمام رحمه الله وحرصا على الكمال
على الأمر من أيديهم وأمضينا فعله في ذلك لما رأيناه فيه من المصالح التي لا تنكر وأعطاهم أولا كتابا بتحديد ما سبق
الفصل فيه وفسر كتبنا بفصله كلعية كتابا أمرناكم فيه بالوقوف على جعل الحدود على ما وقع عليه الفصل
مع مولانا قدس الله روحه ونور ضريحه وشافهناهم أخوانهم الذين بها إلى ما يليها من البلاد وأكدنا عليهم في
ذلك وبينا لهم ما فيه من المصالح وحذرناهم عاقبة المخالفة ووجهنا لهم ابن عمنا الأرضى سيدي محمد بن عبد
الجبار ومعه فلان الزعري وخمسون فارسا للوقوف على ذلك وكتبنا لخديمنا الطالب أحمد اقدار وخديمنا باشا
حمو وخديمنا الشيخ ميمون وبيناه لهم ذلك حتى يتم على ما ينبغي وأنت من أهل الخير والدين والصلاح في
تلك الناحية ومكرم عند الطرفين فذلك والتعيين فموعظة أولاد الناظر وتذكيرهم حتى يمتثلوا ما أمروا
به فإنه من المصالح الدينية التي نفعها عام لجميع المسلمين فإن الإسلام مبني على التعاون والتناصح
بما هو واجب على كل من له قدرة عليه من المسلمين سيما من يقتدى به من أهل الخير والدين وإن بلغك عنهم أن الحدود
التي أرادوا احترامها المسجد المعروف هنالك للمجاهدين فسدوا أبوابه بالبناء ويبقى منه لك مسألة
للمسلمين ومن أراد الوصول إليه يعرض من المسلمين بقصد الزيارة والتبرك فيترك ما معه من السلاح
في المحل الذي يجعل عند الحد ويدخل إليه بنفسه حتى يقضي الغرض ويرجع والسلام في الحجة الأخير

عام 1278

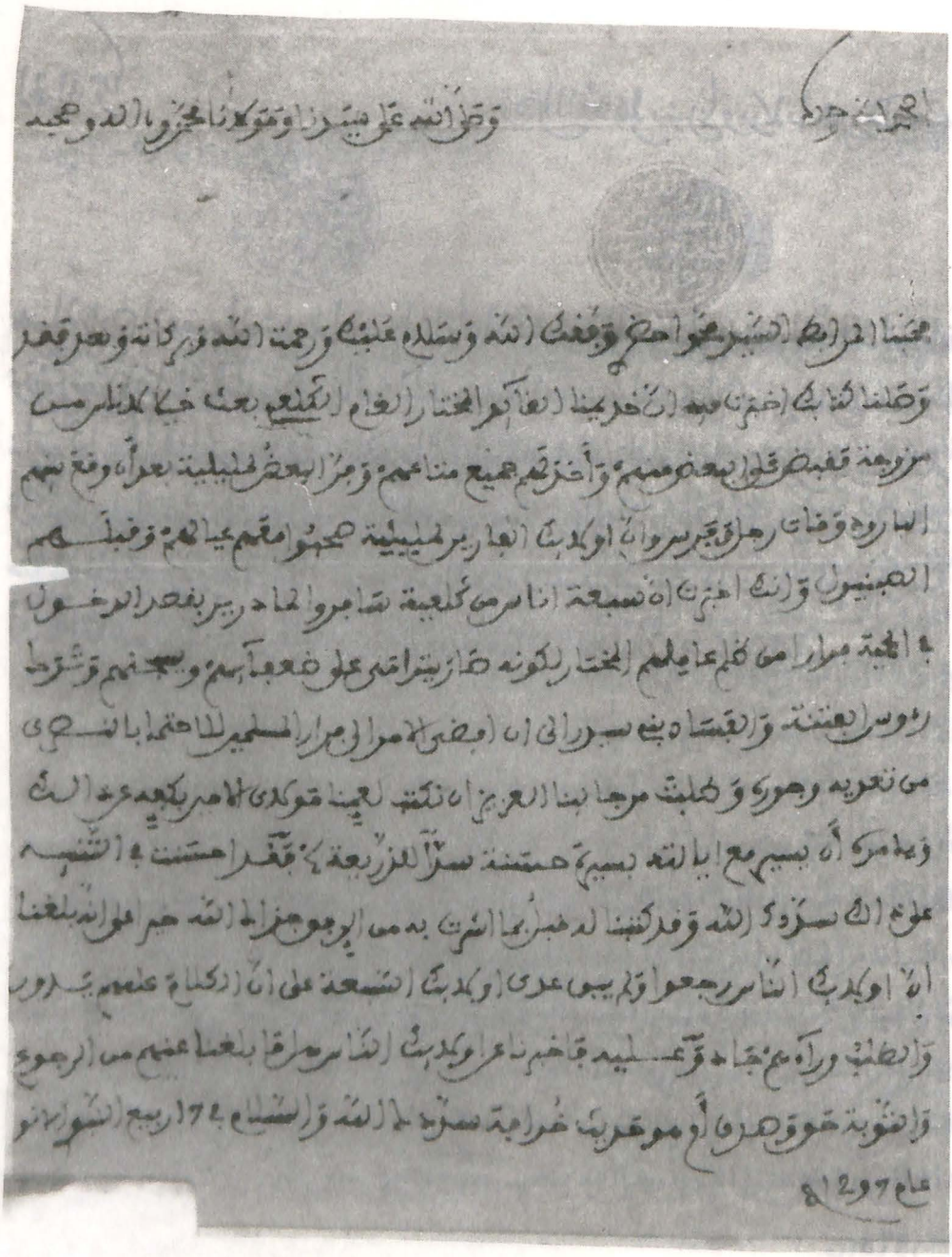

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم

محبنا الطالب الارضى السيد محمد اصلحك الله اعانك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته
وبعد فقد كان بلغنا ان سبعة من قلعية دخلوا لمليلية وركبوا البحر
ثم بلغنا بتاريخ مهل ربيع الاول عامه ان عشرة من اخوانهم ازدادوا عليهم
وكان بلغنا ايضا بتاريخ سابع عشر جمادى ان الثمانية دخلوا باولادهم لمليلية
ورجعوا وتابوا ولم يبق منهم بها الا من قتل المخزني ثم ورد علينا كتابك في مهل
ربيع الاول ايضا ان الثمانية دخلوا باولادهم لمليلية فلم ندر هل الثمانية
تعني بالثمانية الا الثمانية الذين رجعوا وتابوا او غيرهم واذا كانت الثمانية من اختلاف
التاريخ انهم غيرهم وعليه فلابد ان تبين لنا هل هم الذين رجعوا وتابوا او غيرهم
وهل العشرة الذين ازدادوا على السبعة دخلوا باولادهم وهل رجعوا الا كما تبقى
لنا العدد الذي منهم بمليلية والذي قطع البحر. اما السبعة الذين ركبوا
البحر فاماهم مسلم وقد تم الكلام فيهم مع الدولة الصبنيولية والسلام في مهل
ربيع الثاني عام ١٣٠٧

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأعز الأرضى السيد محمد اخريرا أمنك الله وسلام عليك ورحمة الله عن خير
مولانا نصره الله وبعد فقد وصلنا كتابك في شأن الأناس الذين قدمت
الإعلام أنهم بمليلية مسبقا عن دينهم وأنه ورد عليك يوم 6 جمادى كتاب من
عند الأمين الذي بمليلية وهو محمد بن أحمد الفتح متضمنا إعلامهم بخروجهم سوى
خمسة انتظار بلادهم وأن الطالب الحاج محمد بن الصادق القشيكر بالخراج من
تبعهم وكتاب الأمين المشار له وجعلته بطي كتابك فقد كان ذلك بالبال وفي
الجواب الشريف كفاية وعلى المحبة والسلام في 3 جمادى الأولى عام 1297

محمد بن العربي بن المختار له
خار له

أعزه الله وحفظه   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

محبنا الخير الأرضى الأحظى الأسعد الأنصر مولانا ... وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد

فقد وصلنا كتابك أخبرت فيه بأنك بعدما كنت أخبرتنا بأن العامل أيده الله بعدكم وبعث عسكره

أنه بتلمسان وكلفته أخبر له الحسن الفاسي بما أخبر السلطان بجميع وكله منهم ما عمل العز كسوري

خرج وذهب لعلا سبيله مع مولانا ... كتابك كما أخبر له عنه مثل ذلك وأمر خديمنا

القائد عمر ... ذلك على بال

ومن الله المسلمين للمغرب وغير ... سيدي ... الله فيما أمر ... ابن الهادي

جزاك الله خيرا والسلام ... الأول عام ...

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الأعز الأرضى المرابط البركة الخير سيدي محمد أحضري أمنك الله وسلام عليك
ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله وبعد فقد وصلنا كتابك ذكرت فيه أنك
تقصيت في البحث عن عدد الأناس الذين بمليلية متحققين منهم فكان ثلاثة آلاف
كما في كناشة لسيدي أبيك الله ثم بعد وزد عليه البعض من بني شيكر وسألتهم
عن هروب من إخوانهم فذكروا ذلك ثلاثة الآلاف كما في كناشته وذكرت أن سبب فرارهم
قلة ذات اليد واستواء الغني والفقير في الغرامات الموظفة على الرؤوس وقد
تشكت عليه فرقة من بني بويفرور الخلاف عنفوا عليه من الجور وعدم الحق في الحكم
حتى هزمهم الحال إلى الانتقال وأن الأناس الذين بمليلية ندموا على ذلك ويطلبون
الأمان على أنفسهم من النصارى ويخرجون عن بلادهم وأنه كثر عليه الكلام في قضية
سلوان بتقدم حيطانها فوجهت من عاين ذلك فلم يجدها كذلك وكان ذلك
في الغلال وفي الجواب الحضرة بكتابه والله يجازيك خيرا على اهتمامك بأمور
المسلمين وعلى المحبة والسلام في 3 جمادى الأولى عام 1297

محمد بن العربي بن المختار لطف الله
به

الحمد لله وحده   صلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه وسلم

محبنا الأمين ابن الأزرق الشيخ محمد الخضر وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى
وبركاته وبعد فقد وصلنا كتابك وبطيه زمام الأناس الذين ذهبوا للمليلية
وذكرت أن منهم من بقي بها ومنهم من ركب لسبتة وأنك بحثت في سبب هروبهم فوجدت
غالبهم هرب من أجل الغلة وعظم الغرامات التي فرضت على أهل دارهم واستوى فيها الغني
والفقير فتضرر الضعفاء وأفضى بهم الحال إلى أن رفعوا أمرهم لبعض من يؤويهم وورد و
عليك يشتكون مما لحقهم من الضيق وعزموا على اللحاق بمن تقدم منهم فحد ... تم عرفت لك
وطلبت علمنا الشريف بحالهم كما طلبت التخفيف عنهم والإجراء على ما أمرهم عليه مولانا
الجد قدسه الله من إسقاط الوظائف عنهم فقد خففنا عنهم وأجريناهم فيما بقي عليهم
وعجزوا عن دفعه ومما في كتبنا لمولاي الأمير بذلك ولو ... فنا الحاج حمو وعاملهم
موجهين إليهم والسلام في 18 جمادى الأولى عام 1297

الحمد لله وحده   وصلى الله وسلم على سيدنا محمد وآله

خديمنا الأرضى الشيخ محمد الحضري وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد

فقد وصلنا كتابك وعلمنا بأن حاكم مليلية جاء في أبساط قلعية وأن بعض من له خبرة بأمورهم

أخبرك بأنه رام سبعة منهم بأن يعطي دية الكل واحد وجميعهم لم يريدوا وجه معهم

واحدا من أبي نتدو وأوصاهم بأن يتكلموا معه على نحو ما سولت له نفسه من أن خيال

حوار مليلية في حمايتهم ونحت حكمهم وأنه بعد أيام أرسل لهم جماعة أخرى وعين أن

يعطيهم شيئا مقدارا بمجموعهم سبعة عشر رجلا وأعلمتنا أنك متأهب إلى إطفاء نار

الفتنة مع النصارى وأن دخول الحاكم المذكور في أمور قلعية ليس من القوانين الأوروباوية

وأن الخبائث إلى غير من موقف جنسه نقض وظلم وأنهيت بأنك قائم بالكلام مع نائب

دولتهم بتنزيله أو بين دعه وبين جهة غرناطة لا مقدمهم وبناء الدار وطلبت بيان ما المراد فيها

وقد وقع الحكم على الحاكم وجزاك الله خيرا على اهتمامك بأمور المسلمين ونصحك لنا

في مسائل المهمة ولخصوصية القلعية [illegible] ونحن نرشد الدائل

مع دولتهم على الحاكم المذكور ما أجابوا بأنهم لم يبادروا له وعمالهم في بيان ذلك بدله

بحول الله والسلام في 29 ربيع الأول عام 1297

الحمد لله وحده — وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

الله
الحسن بن
محمد وليه
ومولاه

محبنا الأرضى المرابط الخير السيد محمد الحضري سلام عليكم ورحمة الله تعالى
وبركاته وبعد فقد بلغنا أن كلعية اشتغلوا بافتراس على الجوار كأولاد ابن
الجيران واستحوذوا على أرضها بالحرث وغيره ومن جملة ذلك أن اثنين من بني شيكر
ترامياً على زرع من مليلية وضرباه وجرحاه وأخذا له ولبعض عسكر مليلية
سلاحهم وعولتهم ونهبا مالاً واستغربنا من وقوع هذا الفعل الفظيع والحث
منا كذلك ومن سكوتك لهم عليه وعدم تحذيرك إياهم من سوء عاقبته وصدعهم عن
كفهم عنه مع علمك بما يجره ذلك لتلك القبيلة القلعية من الإهانة
والبلية وأنه إذا وقع لها شيء من ذلك يكون كأنما وقع لجميع المسلمين
لأن الإسلام كالذات فإذا اشتكى عضو منها تتغير كلها وعليه فبادر بالقبض على
جناة الجريمة وشد من هذا الغرض والقبائل منع الحمية فإنه لا ينبغي أن يقع بتلك
الناحية مكروه وأمثل الوصية والخير أمثالك بها وقد وجهنا وصيفنا القايد
حم بن الحسين وفقور بن الحسين الجامعي ومن معهم من الجيش ينزلون عليهم
حتى يقبضوا على الفعال ويرجعوا منهم ويردوا ما نهبوه من ذلك
من السلاح والعولة ويردوا المال لأربابه ويتعقلوا جلواه جرح الرامي
ويكفوا المترامين على أرض الجوار فلا يتعرضون عنوة حوزهم وأمرنا
خديمنا الطالب حمدة بن علي أخرج بالوقوف معهم على ذلك وكذلك أمناء
مليلية بوقوفهم على ذلك حتى ينفذ من ذلك أمر الله والسلام في 15 جمادى الأولى
عام 1296

396

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا محمد وآله وسلم

محبنا العالم الاجل البركة الخير الفاضل السيد محمد الحفار ابقاك الله وعلاك وحفظك وسلام عليك
ورحمة الله وبركاته عن خير مولانا نصره الله وبعد فقد كنت جاوبتك عن كتابك ولما
قدمت للجانب الشريف للحضرة الشريفة اخبرت سيدنا السلطان بامر المركب الذي اخذوه فلعينه يعلم
يبقى والمركب هو للانجليز وسيدنا نصره الله [illegible] ويتنزل يعلمه ويعلمها
عظيمة فيجب منك ان تذهب اليه وتقف عليه ولا يضيع منه شيء واراد وا البراءة منهم
التامة بان يدفعوا جميع ما وجدوه به فيشكوا وان [illegible] عليهم الحال فان اصحاب السلطان
وارد عليهم وبان يعطوه للاعلم ومن اخيه [illegible] معنا ومع كافة المسلمين ومن هذه الافعال
الا انه بسببهم فلا حول ولا قوة الا بالله العلي العظيم الله يهديهم للخير وانا احب لهم الخير وسيدنا
ايضا يحب لهم الخير ولا [illegible] وسيدنا [illegible] الخير [illegible] الا [illegible] الله [illegible] النصارى في هذا الوقت
لهم شوكة [illegible] لهم وعلى محبتنا كما انا منك طالب الدعاء والسلام في 22 محرم الحرام عام [illegible]

الحمد لله وحده — وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

خديمنا الارضى الطالب بوسلهام بن علي وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد فقد
بلغنا كتابك في قضية الردمان وما بلغك من خروج اشكادرة اللنجليز فحمد الله واختلاف الروايات
التي ذكرت في امر مدام انها متوجهة لطنجة ليتكلم مع انه كبيرما على القضية المذكورة وعلى قضية مركبهم
الزحرت في الريف فان وقع العطل فيه والا فيتوجه فالمراكب للجبديين وان في كثير واردة لربع فوقهم من
طنجة واخبرت بقضية المركب من الاصبنيول الذي كان اخرجه طالبا اللاخر من غير معرفة ونزول جرية الطاو
للبرحوا على النعيم وخروج اهل البحرة الذين كانوا مختفين هناك وقتلهم الاولائك النصارى عمدا واحرامهم
امانته وذهب بحيل طارق واخبر حاكمه بما وقع وكتب لك فونص الاصبنيول وفونص اللنجليز ويبين فونص
الفرنصيص في ذلك مرافعة كل واحد منهم بما يناسب وسكنت دعواهم بعدما حمت على قبض الفاعلين
وذكرت ان الاشكادرة المذكورة بلغك وصولها جبل طارق من بلاد البرطقيز وان العدو كثير ما يطلب طرح وجه
وسع مما زيادة على ما يطلب الامان فيتيقظ من سنة غفلتك ويشمر ساعد جدك وكن مثل عمال الجد وبساط
المسلمين في التيقظ والحزم فانك مفضل عن ذلك حيث انت في بلاد العدو الذي انت بصدده الكلام معه
بالحجة في بلد اخر فان المشافهة في مثل هذا لا تغني عنها الكتابة ومن العدو الذي يريد قبض ما يدعي
نحن دعواه ويخوف بجعل القبرة ان لم نجب لما طلب معاذ الله ان نجيبه لذلك فان اراد الحق فيا الحاج
موسى يعمله معه وان اراد مجرد الباطل فلا يجد بحول الله وقوته وجعل القبرة معه وسمع الناس
انا جعلنا ما معه ولم نرض باعطاء الرتبة اولى من ان نصير ملعبة للنصارى من يوم الله اليوم يطلبون تاجرهم
ويأتون لهم بمراكب يخوفون بها ونجيبهم لما طلبوا او غيرهم يطلبون اخر ويفعلون مثل ذلك ونجيبهم ايه
فكيف يكون الاسلام واهله مع هذه المذلة ولا الرفقية مع ان القبرة لا تكون على مثل هذا وان اراد و
وانتم تعملون ما على اعظم منها اللهم ان ارادوا جعلها على من الفضية فانا بالله معتصمون وعليه متوكلون
اما قضية المركب الزحرت في الريف فاهل الريف ليست بخافية على احد وانتم على غير دراية وان كان
يعز على قوم ليس على ملكهم في بلدهم وان كان في بلدهم لا امر منهم على نفسه فلا صلاح يعز عليهم فانما بقي(؟)
فيهم بعض انفيار(؟) وحين تكون الحلة العظيمة نازلة عليهم وعند نهوضها يرجعون لحالتهم ويبقون فوضى(؟)

[illegible]

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

خديمنا الأرضى الطالب بوسلهام بن علي وفقك الله وأعانك وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد

فقد بلغنا كتابك مخبرا بقدوم قونصو جنس النجليز عليك في بابور النار وقدوم أخيه في البر وملاقاتك معهما وما ذكراه في قضية الرومان من أن كبير مراكب جنسهم التي بجبل طارق وجههما للكلام في القضية المذكورة وأنه إن لم يعط الرومان المذكورين ما ادعى به من الخسارة يوجهوا مراكبهم لجميع المراسي وجعلوا أجل الجواب سبعة أيام وبلغك أن مركب النار الذي جاء فيه قونصهم مسافر لناحية الجزيرة بحمل إخوان الرومان ومنها يذهب للصويرة وإن رجع البابور بالجواب بغير ما يفهم مادة كلامهم وتعرفت تلك المراكب وأقلعت مربعا وأخذ أن يطلبوا جميع طريقهم وأقل ما يلزمهم في اليوم خمسة عشر ألف ريال ووصل كتاب قونصهم وعرفنا ما فيه فاعلم أنا لا نمنع من الحق ولا نمتنع مراده بل نحن أشد الناس انقيادا إليه لأن الفرار من الحق حرام في ديننا ولو كان ما طلب من الرومان حقا وثبت له بالحجة القاطعة لكنا منه في الخير من غير إطالة كلام وحيث لم يثبت له حق وإنما هي مجرد الدعوى فلا وجه لإعطائه شيئا بمجرد دعواه إذ هو حرام في ديننا إعطاء الناس بمجرد دعواهم وجنس النجليز إن كان مراده البقاء على ما تقرر بيننا وبينهم من المهادنة والسكينة فها التجار يتصفحون القضية ويمعنون فيها النظر ويجرونها على قوانين التجار وإن أخبر الرومان حقا يأخذونه في الحين مع أن أكثر من ذلك القضية لا يترتب عليه تكليف ما ليس بجانبنا (?) وإن كانوا إنما أرادوا أن يجعلوها سببا للزلة فإنا بالله معتصمون وعليه متوكلون ومن اعتصم به حماه ومن توكل عليه كفاه ونام كان أرتج (?) أعززاه فبلك أما الأمير النصيب أو الحاج محمد الزبيدي أو من يشبههما في الثقة والأمانة ممن لا يزيد ولا ينقص ووجهه لكبير مراكبهم الذي جاء يتكلم معه ويقول له إنا لم نمتنع من الحق وإنما أردنا إقامة الحجة على ما ادعى به الرومان من الخسارة فإنها لم تثبت وإنما ادعى بها القونصو والرومان وها التجار يحضرون فيها ويجرون أمرها على القوانين المتعارفة عندهم في مسائل التجارة فإن أجاب لهذا وتصفح التجار القضية وثبتت خسارة الرومان فيتحمل الدائن بها ولينوجه (?) الرومان للمحل الذي وقعت له فيه الخسارة التي فيه خسارته على وجه ما يجب فإنا لا نرضى بظلم أحد ولا نتكلم ما بيننا وبين هذا الجنس وإن أعرض عن هذا وأراد الانتصاف من غير إثبات حجة فإنما أراد القهر وجعلوا هذا سببا وحسبنا الله ونعم الوكيل والسلام في 5 ربيع النبوي المبارك عام 1265

الحمد لله وحده

وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

خديمنا الأرضى الطالب بوسلهام بن علي وفقك الله وأعانك وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد فقد بلغنا كتابك
في شأن مراكب النجليز المتوردة بجبل طارق ومقصودهم من أهل الريف ان يتكلم على قضية الرومان وانك كتبت للأمير المذهب والحاج محمد الرزيني
بالكلام مع أهل الريف فيما بلغ أمرنا وأكثرت عليهم في ذلك فقد أحسنت في تكليمهم مقابلتك فإنه رأي أتيت أحسن من رأي وأجبر وما ذكرت من عدم علمك
بأي وجه سافر الرزيني لجبل طارق فاعلم انه كان كتب لكاتبنا بان ولد كتب له يخبره بورود المراكب المذكورة لجبل طارق وأمرنا كاتبنا ان يكتب له بانه
ليس من شأن القونصو ان يكون خاليا عن الحال الذي هو مكلف به سيما في هذا الوقت الذي اقتضى الكلام مع النصارى وان يحمل النصح ليه الحق بأهل
الريف وأمرهم ويشيعه لانه إنما هو يترك الحمل بصدد ذلك ولتجريه مع من تكلم ومن يحضر بالحضر عليهم من أعداء السوء لا يجد لهم الفرج
سبيلا للتحيل فإنه ربما يشتغل من فيما بين الجانبين ويحمل ذلك أهل الريف على المسارعة لمراده ويهون عليهم الأمر فإنه عرفه الله بتحذيرك وأهل المسلمين وعرفهم
وقدروا فيما هم عليه رابطها الماجرت منه وأنزرته ولم تفض في الاطلاع بحيث فهم الله منه أن وجه سفر الرزيني لجبل طارق على غير يدك ولولا ذلك لما
سافر الا على يدك اذ انت المعول في الكلام مع القونصو وغيرهم وعليك المدار في الحل والعقد والإبرام والنقض وإشارتك مأمونة العواقب سالمة من الآفات
بحول الله والرزيني وأشباهه انما هم عيون تستعان بهم على المقصود ومن أهل الريف كالفتنة وجاءلة حتى يتم المقصود ويكون على بصيرة ولا يحرموا
القونصو الذي حرزت منه وأنزرته فعلا واستعطا يفعل فيه كما شاء فقد أهملت في الكلام مع أهل الريف وما ذكرت على شأن ما يكون عليه العمل في قضية
الرومان فقد قلنا فيهم أولا وثانيا نقول له آخر أمر انا لا نقبل الأملاك مع أننا نجتمع التجار عليها ونحن واياهم قوانين التجارة المتعارفة بعينهم فان ثبت له
حق فهو له والا فيرد به لسبيلها ويفعلون ما شاء وأما أنا بالله معتصمون معصومون بالعز الأملاك من نصر الله والشاحون تخشون ان كنتم مومنين
ولا تعطى الرزنيبة في ديننا وما ذكرت من انهم لا يقبلون شيئا مما قالوا ترد المحاكمة معهم به حتى يقبلوه او لا يقبلوه وانظر بأن نحاججهم بالقوانين
والعقليات بمثل ان كان ببلادهم لغيرهم من تجار المسلمين وحكموا عليه بقوانينهم نقول لهم لم حكمتم عليه بقوانينكم فكذلك نحن لا يقبلون ليس
حكمتم على الرومان بين حكم فحاججهم بهذا وشبهه وان ثبت الحق علينا فما بعد الحق إلا الضلال ووجه طالب الحاج موسى بنا من مراجعة أهل الرومان للنجليز
والرزيني ليطلعوا أعيان الريف ويحتج عليهم بها والسلام في 6 ربيع الأول الأنور عام 1265

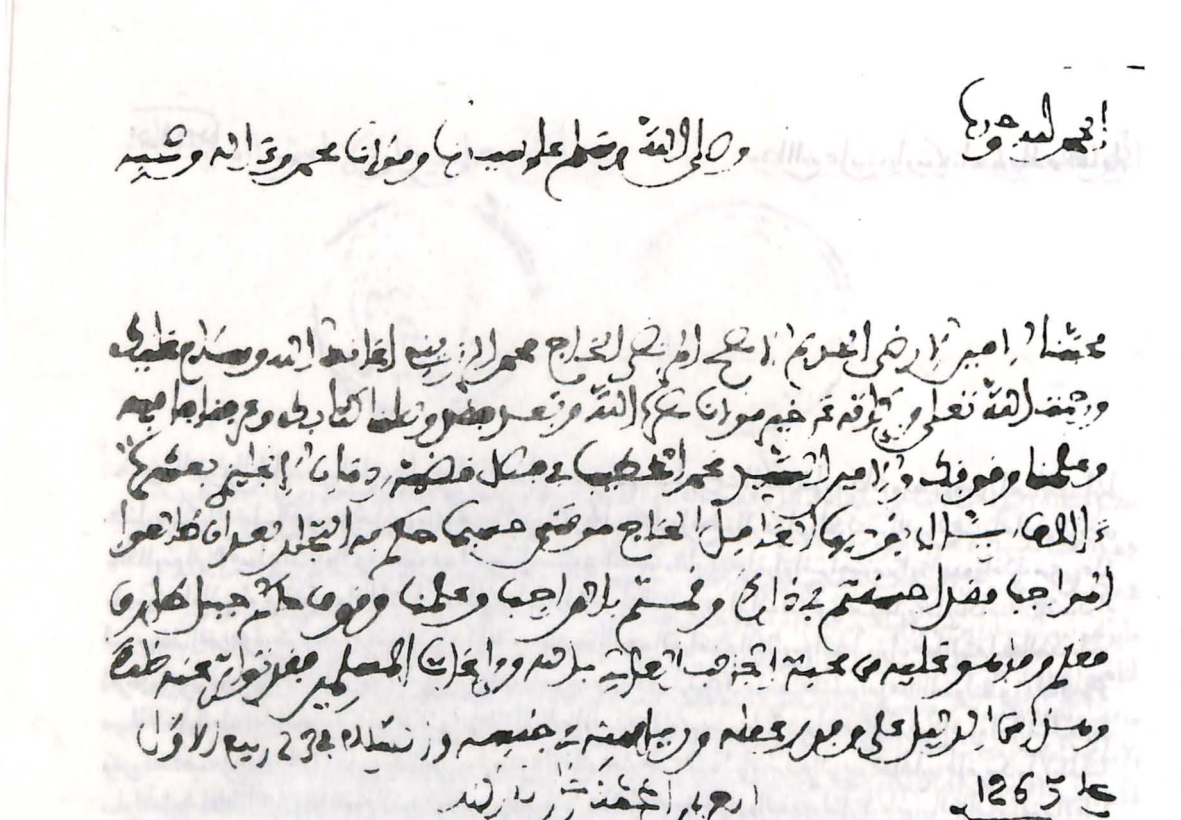

الحمد لله وحده   وصلى الله وسلم على سيدنا محمد وآله

حفظ الله مقام العالم الأمضى الولي الصالح الخير البركة الأجل سيدي محمد الحفيد أبرك الله
وأعاننا وسلام عليكم ورحمة الله وبركاته عن خير مولانا نصره الله وبعد
لا نزال بعد صوابكم لنا بما ذكرتم الينا تاكيد امنا عليكم نصارى بني بوجام وشكر من العمل
الذي صدر منهم الكلام كتبنا للاصبنيول وثانيا الكلام معه وكتبنا للانجليز بينه وبين السلطان
محبة ووفاق تلك والان شيئ نرادها الا ويجيئه بيع للانجليز وعندهم ستة رقاب احياء
من جنس الانجليز تبقى نعطف عليهم بنعلسها انه ومن كتبنا امر بني بوجام وتقبضهم عندهم من
كانوا واجعوهم عندك او عندهم ولعتنا على وبستة جاو وجد قالها عند هاكم مليلية اد معهم
لم واقبلك منه حتى يرى انه رحلوه ويجلس مع معكم وان لم تجد لا ابعثهم الينا مع
من تثق به ولو نبعثك فانه يكون للاحسان تلك وعن ذلك وجه عظيم مع سيدنا
نصره الله والاسير كما هي عادتكم معنا واعطاك الجليلة للنبي للذي منها الا الخير والاحسان
واثق ابدا السيد البحري منا لكم والمعتمد عليكم والخير كله بيدك جعلكم الله كهفا
وملجا وحيث ما كان الاحسان تكون معه امين والسلام في 7 حجة الحرام
عام ١٢٦٧

الحمد لله وحده   وصلى الله وسلم على سيدنا محمد وآله

الى الولي الصالح العارف بالله الفقيه النزيه سيدي محمد الحسن السعيد ابقى الله وجوده السلام عليكم
ورحمة الله وبركاته عن خير مولانا نصره الله ودوام عزه والحمد لله وبعد وصلنا الاعز
كتابكم واستبشرنا منه بسلامتكم وعافيتكم التي هي ابلغ المراد عندنا وذكرتم انكم
قد تشفعتم لنا في الذي بيد بوشكوي لا البوجافي والذي بيد السعيد فقد قبلنا شفاعتكم ورعيناه
غاية ولا نقدر على دفع عمل وفيما قد كلمنا ابن سها حبيب الذي لم يزل متاع النصارى
في البلاد ... ولا نقدر ... انها ليست ... على ان بعضهما
ادعيا النصارى ... اما الذي بيد السعيد فقد تحملت على ... مع النصارى
وقد تشفعتم في ... فهو تحصوا الانجليز ... واما الذي جاء ... تحميلا عليهم
ابطاليه يكون ... واعلم ان تلك الدار التي جعلت علينا كثيرة حتى انه في منزل الشيخ
كالغنة للرعية محملة غليظة لا ... ولا عشرة ... علي او مولانا ... الكتب التي
يهمونهم بالنهوض مع المحلة ومعه ولو سيدنا نصره الله ... ايام ...
وبعد ... علينا سيدنا نصره الله بجلته السعيدة والفرح والحمد لله ...
والحمد لله والحاج محمد الاولعكي ومن معه واخواننا ... سيدنا ...
واحمد السيد ... غاية الاكرام واعطانا ...
ملح البارود عدد ماية قنطار وخمسون قنطارا ...
... الكتاب واخواننا ... علينا ... والسلام
في ... جمادى الثانية عام 1268

محمد ...
محمد ...

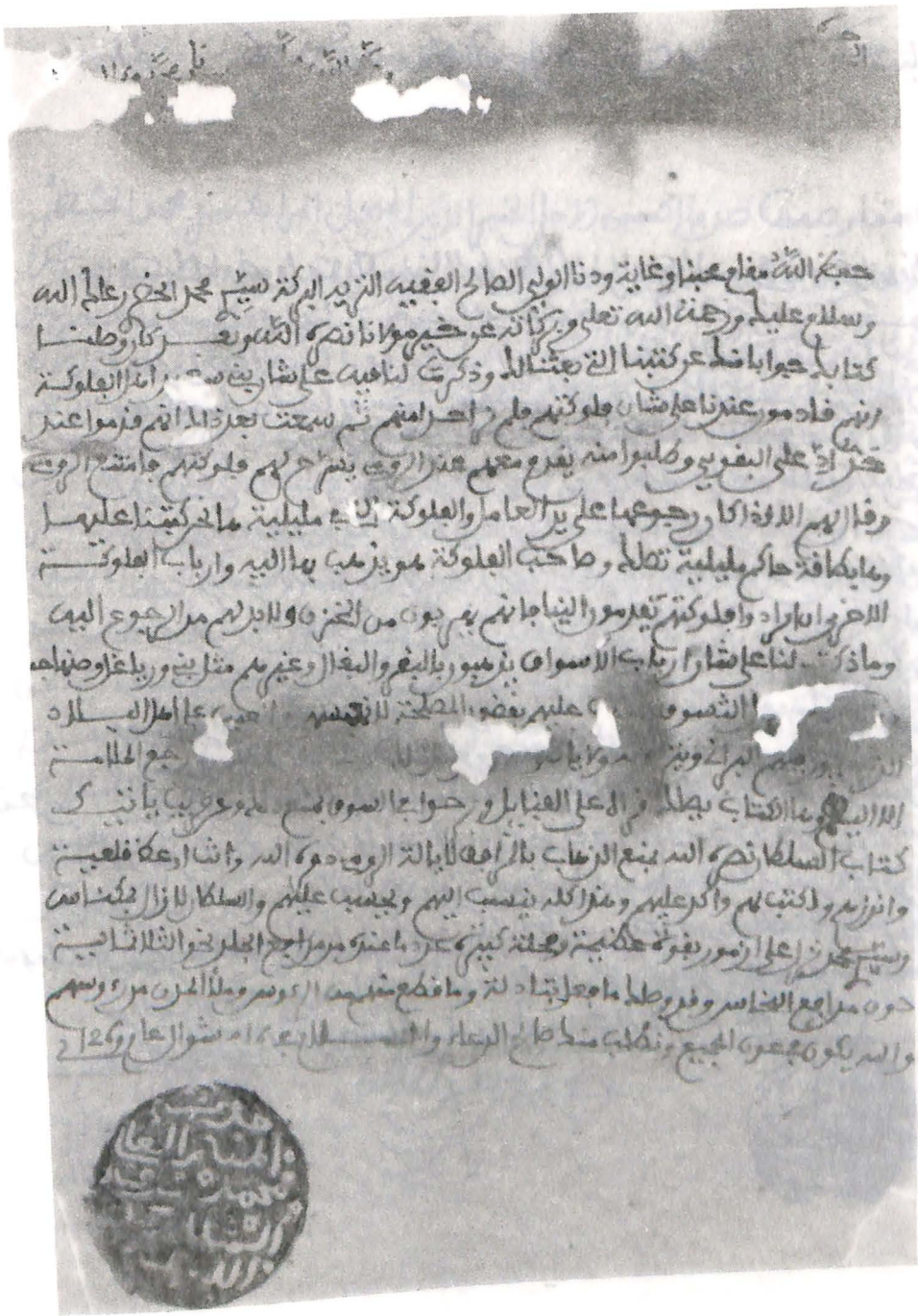

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله

محبنا الأرضى وأعزنا الدينا المرابط الخير الدين السيد في الحاج أعانك
الله وسلام عليك ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله وبعد
اعلم أننا كنا أجبناك على كتابك الذي كتبت وجهتنا إلينا فأفتيك في البحر
وخشينا من إبهامه بسبب ذلك البحر وارد فيما لك هذا أنت ...
والعمل على ما فوضنا إليك في شأن ما قبض منه أنت والشيخ ...
الولشكي والشيخ الحاج محمد بن العنتاد مع أهل مراسي قبائل الريف
كلكم من أن يعطوا ظهائر في غرم ما عسى أن يصدر منهم شيء من
نهب مراكب النصارى والتعاون على البحر وحتى لو غلا ... المراكب
عارض ... به على ... البحر فيبقى ... ما فيه فسادا
وفاديا ويجعلون عليه ... شيء ... حتى يردوا ما فيه
ويكفونا به ويشهدون بذلك أهل المراسي على أنفسهم ويؤدون
الرسوم على ظهر كل قبيلة ووجهوا إلينا بتلك الرسوم ونحن
نذكر ... الخير يطلعونه منا على ذلك ويبشر ... السعو   النصارى
في البحر ... وأعانه وأفتيتم أن ... الصدق من ...
بحيث لا يعودوا للعار ... ويوقفوا بعضهم ولا بأس ...
معهم على ذلك والإعلام ... من ... فكلما لعواعد ...   مخايل
بذلك ولا تخفوا عنا شيئا فأنتم البصيرة وعوض ...
عليكم في تلك النوائب والسلام في 2 جمادى الثانية عام 1272

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا حقا وصفينا صدقا الفقيه الأجل الخير الدين المبجل المرابط سيدي محمد الخضر
أمنك الله وأيدك بمعونته وسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته تدوم بوجود سيدنا أبقاك الله وحرسك
وبعد فما علمه حفظك الله أن مولاي أحمد فسيلته فلعلمه لأن أنواع على غيرهم ومعنا وهم نفر
ما أن مولانا نعشتهم كل ما يضرب مصلتهم منهم المواخذون بدحبتهم ذلك به علمك ترونهم
قد نفضوا ذلك فجعلوا على مركبا كبيرا من جنس النجليز وانتقموا من صحاب سبيلا مسير تلك نجع
متوهمين أنه ينجح لأنهم يرد والمركبة بلاجيه ثلاث مراكب بلاجع والعرود والذاخي مع جنس
أن صنبول ونبين لو أنهم ويعطون بهم ما يفعل العدو بعدوه وتخرمات شنيعا وإن غير
إننا قد كتبنا لمولانا المؤيد بالله وطالعنا علمه الشريف بالقضية ولا شك أن مولانا يقوم
وينظر ويبين يعثر من نفع بمولاة الظلمة حيث لم يرجعوا عما هم عليه من أخذ
أملاك المسلمين وتداولها من النطاريين ونقل ملزأة العدو استنقوا كانهم في تلك الغيلة وبالحق
قد كتبنا لهم كتابا تعريفا وتفسيرا وجمعنا الجماعة وأخبرناهم بجميع ما ابن نقموا
عليهم بنفسك وتنفي أن عليهم حرجا ومالثا أنا من شك وما على الرسول إلا البلاغ
وجاهد المتوعدين وجمعة طاحنا بكل غير بين [illegible] كان مولاه النطاريين من جنس
النجليز زاروا مفاطر تلاقيه بهم حتى يمكنهم من الكافرين الذين بين واخوانهم الأرض بكل
ولد [illegible] العظيم فراده بنا عنه الكراه وغرامة تاريخه بيلا في بالسلامة وبحلى الجنة
راج منكم صالح الدعاء والسلام في [illegible] رمضان المعظم عام 1272

الآمر

محمد بن عبد المالك

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا الأرضى الخير الأديب الأجل المرتضى الفقيه الأبر كذا الحاج المرابط سيدي محمد الحضرمي
أدام الله سعادتك وسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته بوجود بشير أبينا
الله ويعز ويفر وطلبنا كفايتك وعرفهمنا منه أعشار ه له ومن منهم مربط في أمر النصارى
الأجلبين وحزت منهم أربعة والأحد عشر جازهم الشيخ محمد بن المختار الفقل
فقد أخبرني بذلك وهو من كلامه من سعادة سيدي المؤيد بالله وتعلمي قد أجبنا
الشيخ المذكور وأمرناه بأن يرجع النصارى المذكورين للقبائل العربي والقبائل
محمد المحلي الذي كانوا منا لهم وكذلك أنت تجتهد ولا بد ولا بد أن يرجع الأربعة
الذين تحت يدك لهم وجوب دفع نصارى لا يقبول المتنابعين منها له
مهما تجتهد معنا تجتهد للقبائل المذكورين ليأتني الجميع في البلاد الذي
بأنك لا فيه تتحقق في الوعود مع النصارى وتحكمهم بنظيم لا ن
مولاه النصارى يعني كتبوا لمؤنسطريه وشكروا الحسانيين أحسن الله
إليكم بهذا ما نذكر به عليكم لأننا بنا في جملة السيس لبندليه الفلاجيه
بجميعه وأنتم من سيدي المؤيد بالله وعلى الجملة راح متعكم صالح أبا و بعده
والسلام في 26 رمضان المعظم عام 1272 وهذا البلد بعد العادة عليكم
بخطه ثم ذلك منه إذا رضي في قريب البلد وهذا ما ذكرته عليك مع
أنه لا يبالي بكم وأنت بعقلكم به

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وآله وصحبه

محبنا المرابط الأرضى الخير البار المرتضى الفقيه السيد محمد احمد التسعيبي اسعدك الله وأدام
بك إعانك الله وسلام عليك ورحمة الله عن خير مولانا نصره الله وبعد فاعلم أننا
كنا كتبنا لك في شأن النصارى الغرقى في بر قلعية ولم تجاوبنا على ذالك فنطلب الله أن
يكون المانع خيرا وقد احسنت في توجيهك للنصارى جنس الانجليز وشكروا احسانك
لهم ونصحهم وأثنوا عليك خيرا واعترفوا بكل فضل على احسانك ويكرمونك بشيء
بعد ذلك من قبلك فقد تحدثوا الانجليز بأمور التي يقدم لنا جنسكم في أرض تفيد عن قريب واعلم
ان حاكم مليلية ورد علينا الترجمان وبعث معه من كان مقبوضا من النصارى في
قلعية وهالهم تحت أيد يناول ذا اسر حبوا قلعية النصارى الا عينوا اليوم
عنهم ورد وهم بمليلية سرحنا اخوانهم الوارد في مع خليفة حاكم ما
ويلحقون الأهلهم والا بان امتنعوا قلعية من تسليم النصارى للاخوانهم
قلعية ذالك كله حسرة وندامة ولا يلوموا الا انفسهم وقد وجهنا فرد
بكلامنا القلعية مع حاكم مليلية وكتبنا القلعية وامرنا لهم برد النصارى الباقين عند
فان امتثلوا ابرجع لهم خيرا وان امتنعوا ابتلاهم العقوبة الشديدة مع جود مولانا
نصره الله كيف وقد كتبنا لهم اولا برد النصارى فلم يمتثلوا وارادوا قبض المال على ردهم ثم
وجهنا لهم المال الذي زعموا انهم قبضوه من ردهم فلم يقبلوه والآن ها نحن كتبنا لهم ايضا
وهو آخر كتابنا اليهم وانت بارك الله فيك اشهد عليهم بما تعلم الظالمين
لانفسهم فلذا اراد الله بهم خيرا وفقهم لرد هذا النصارى والا فقد بين وأهل
يحل بهم من التدمير ولا ينفعهم فلعلهم [illegible] في البحر اكثر [illegible] وايهم النصارى
اخذوهم اسارى ولا يعبثوا ابشا نعلم مولانا نصره الله ونحن قادمين في الشهر
هذا الكتاب بحلة عظيمة لنا حيثكم ويعلم الله عقبة امر قلعية كيف تكون
والسلام في 27 شوال عام 1272

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه

محبنا الارضى الامثل السيد محمد بن الخضر وفقنا الله وإياك لما فيه رضاه
والسلام عليك ورحمة الله تعالى وبركاته وبعد فقد بلغنا ان بعض بني ورياغل
أخذوا ابن شوا جنيرال الصبنيول ومن كان معه فى الايام القريبة موسوقا بالماجل والفحم وكذا فعلوا
فاصروا به بعض جزيرتي الى هنالك فيها جنب ملوخ الريف لكنها اصبحوا فى قبيلة بني ورياغل
جرأوا فلوكة خارجة من البحر فيها نحو العشرين من اهل الريف فاسروا البركوا المذكورين من كب
النصارى الذين كانوا فيه بفلوكته وهربوا بانفسهم ولم ينظروا للبركوا حتى طلع اليه اهل
الريف ورجعوا به للمرسى التى خرجوا بالفلوكة منها والنصارى نجوا بانفسهم حتى وصلوا
مرسى تطوان وهذا الذي فعله صاحبك اهل الريف انما يجرون به الخسارة على المسلمين
مع انه اذا جاءهم العدو والنكال من ينال مراده منهم ولا يقدرون على دفاعه وهذا ما لا ينبغي من
المهادنة للاسكنيول ولا يبشر به فامر هؤلاء البركوا حتى تستخرج من يد من اخذه
واذا كان اهل الريف اخذوا اشيا مما كان فيه فطالبهم بردها حتى لا يضيع منه شيء ثم اذ بعث
مما كان فيه مما كان مليلية او مما كان جزيرة الحسيمة ومحصل من الكبرة من بعضهم على الصلح والمهادنة
وقد قال صلى الله عليه وسلم ذمة المسلمين واحدة يسعى بها ادناهم وفقنا الله وإياك
لما يحبه ويرضاه والسلام في 5 ربيع الثاني عام 1274

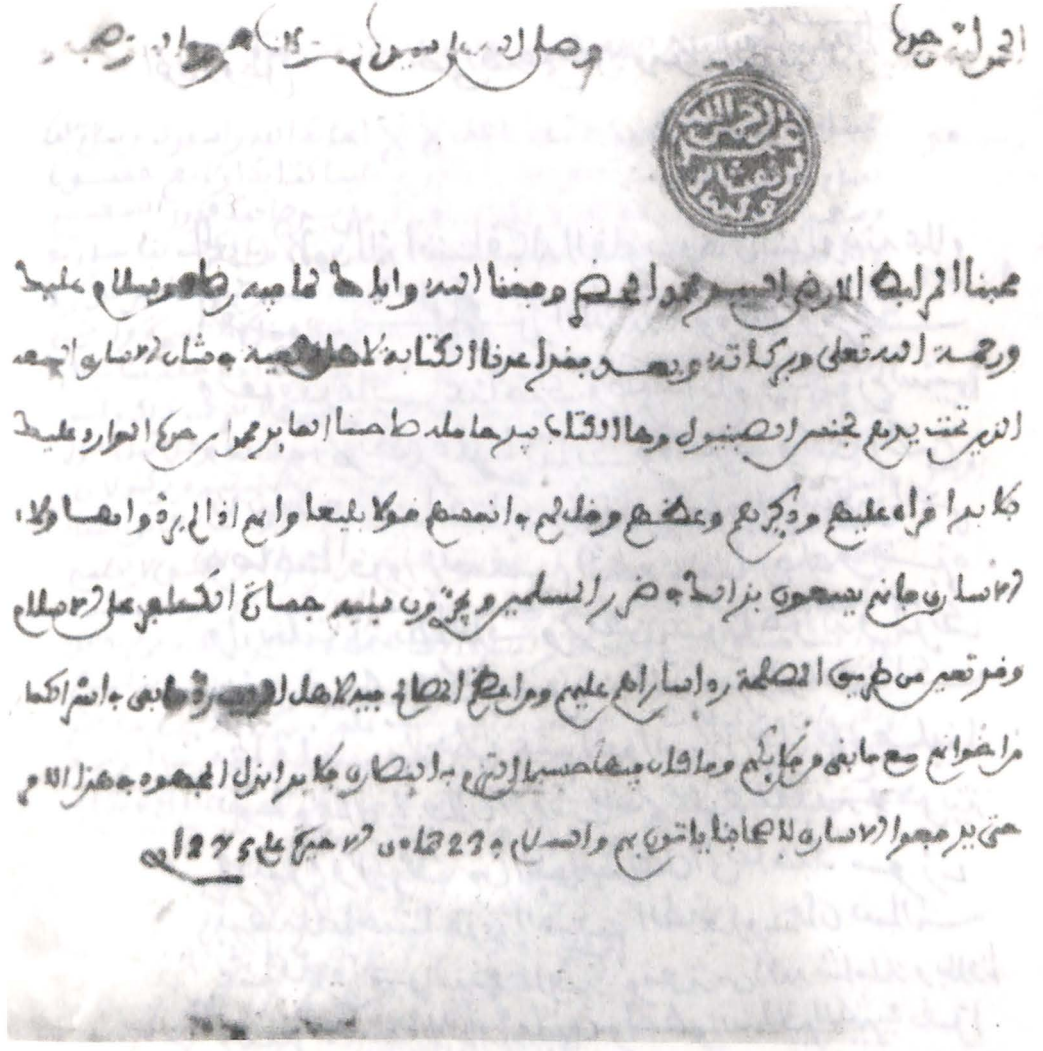

الحمد لله وحده   صلى الله على سيدنا ومولانا محمد وعلى آله وصحبه وسلم تسليما

المحب الاود الذي اشتاقت له القلوب وحال بيننا وبينه علام
الغيوب مـ[illegible]ـزز اعانك الله ووفاك وحرصك
وبعد فقد غاب عنا خبرك وهذه ايام وشهور وسنين
وهو لم يظهر عندنا كتابك ولا خبرك وكنت اظن
ان لا ينقطع علينا كتابك ولو نكون من وراء سبعة ابحر
وصاحبنا قدور السعيدي قطع علينا رجله وخبره
وارسلت له بطاقات ولم يظهر عندنا جوابه وكذلك
بلغني خبرك انك في مدينة الجزائر وارسلت لك
بطاقات ولم يظهر عندي الجواب الا رجل قدم علينا
يوما وقال لي جلال الرويشي يسلم عليك لقيته في مدينة
ابليدة ولا بد لك من الجواب يصل الى صاحبك ان
يمكنه لصاحبنا قدور السعيدي الطنجاوي وان سألت
عنا فنحن والحمد لله في عافية ونعمة من الله شاملة وبلادنا
وجميع ناحيتنا لا باس عليها واعطى الله الخير الكثير في هذا
العام واصلح فيها الزرع والتين والنحل والعسل ولم يصب بلادنا
سوى شيء من احكام المخزنية تحت قبايلنا وامورها ثم تصل البيعة
الحكومة وزير قبيلة بلخلاف وامورها عندهم مخزن والسبب
احمد عامل في مدينة تازة لا غير ولم يجد له حسنا واصحابنا
اولاد الغالي هم مشغالين حبيبهم السلطان وطلعوا الى
وقد تغيرنا من احكامهم غاية والله يطلق سراحهم عن قريب انه سميع مجيب

[illegible]

الحمد لله وحده ولا يدوم الا وجهه وصلى الله على من لا نبي بعده

محبنا وغايتنا ودنا المحب الاكمل الاجل الاجل اعانك الله واسعدك وسلام عليك
سلام التام المعطر بمسك الاحبة وعنبر الختام ورد علينا كتابكم واسع حبيبنا
ومعه بعض الاسلحة المحبة فكثر الله خيرك على ذلك صاحبك فزور السخيم
ورانا نحب يبلغ الينا رفاقك المذكور في ذلك كتاب فرناه وما ذكرت لنا سارتي
البال نراك نطلب الله مجهودك في ذلك ولاكن تذكر لنا اسمه وصنعته لابد تذكر لنا
ذلك ترسله لنا على الفور واما بخت على من قال لنا رابناه في السيحة وان
انعقنت معه يا تينا به بمعه وتخاف ان لا يكون غيره ويا خذ حقه منا بلا
فائدة والحاصل صف لنا على التمام وما اسمه وكنيته ولا تترك ذلك ولم
نقوم عليه بالجلي وكن مطلبنا من هذه المسلة وقرا تاني رجل قبل هذا
الساكن وخرج في صبا بنول ومالته فقال هرب من املبلينة وتركنه لا ن
ناسنا قليلين العهد ويكثرون من الكذب القول الذي ذكرته لنا بعض الطلبا
تراه يعيد منا نحو الستة ايام للماشي غاية براسمه او ولاكن لا يعلم
ذلك وابعثه واوا اسطنه بيني وبينك حامل الكتاب وهو صاحبك
قزور لانه منا والينا وهو كان للنسر حافظ للعهد والغير بوخل ويخرج الكلام
ويعيك يحضه هو واولاده من اقبات المخزن وان عجز على القدوم الينا يبلغ
الى تطوان ويرسل لنا تراه هناك من يبوت عنه ونحن لا نقطع عنك خير
ابدا بكل ما تستحق لنا وتطلب الله يا تي لنا بالمقصود عن قريب انه سميع
مجيب محبكم الاجل والسلام في ١٥ من ذي القعدة عام 1268

وبعد | ان شاء | بولحو

ايضا نعرفك يا ناس مع ابنائك ... اعطيهم الاطلاقة ... ثم نزل احمد العنسي ... السلطان ... الساعة ... لا باس عليك والله ... هم ناس الغنيمة ... العقد ... في ... سلطان ... فضة ... [illegible]

الحمد لله وحده — صلى الله على سيدنا محمد وعلى اله

محبنا وغاية ودنا الحاج احمد اشميت اعانك الله وحفظك واعلا مقامك
وسلام عليك ورحمة الله وبركاته بوجود مولانا ايده الله واعز نصره
وبعد فقد ورد علينا اعز كتابك واطلعنا عليه بفرح وسرور وقد طلع
علينا الطالع اهلة الاعياد ومع الشوق في القلب يزداد وسرت اتردد في
في خطابه القوي ولعظم اعتقاد بكم المستقيم وحسن عقلكم السليم وقد استعرنا
منه سلامتكم وهنا ايتكم التي عن غاية المراد وقد بلغنا مع الحامل هديتكم
وما يدل على محبتكم الينا واشتياقكم وهم اربعة اقوالب سكار ومثل ذلك
ازنابل من الاتاي وطرف لملم واني لم اكن اهلا لذلك فالله يكثر خيركم ويمتعنا
بطول حياتكم لان محبتنا لله لا يغيرها طول الزمان ولا بعد المكان وما ذكرت لنا بسار
في البال وقد احضر في صاحبه الحامل وشيئا ان عليك الخير بعناية وقد سالنا عنك
فان تعضلت علينا لحسن سؤالك فنحن والحمد لله على خير وعافية ونطلب من
المولى بلا [illegible] شهر ساعة تسعين ان عن قريب انه سميع مجيب لا زلنا معكم على
العهد والمحبة على الدوام من كان لله كان الله له وان تسالنا على بلادنا فلا باس
عليها وقد وقعت عشرنا في ظلك الساعة واقعة مع بني يزناسن
ومع قبيلة من العرب يسمونها اولاد ستوت قبيلة صغيرة ساكنة بين
بني يزناسن وقلعية وقد حرك البعض الحاج ميمون بقبيلة بني يزناسن وبعض
انجاد مثل اولاد منصور والمزاور واولاد الصغير والسبع وبني بوزكو وقبايل
كثيرة من العرب وقدموا على اولاد ستوت وهربوا الى طرف من قلعية ولحقوهم بمحلة
كثيرة واخذ لهم الابل وقامت على الحاج ميمون كسرة كبيرة بلا بارود
ولا شي وانتعوهم العرب في اولاد ستوت في نحو اربعين او ثلاثين من الخيل
وردوا الحرف من ركبة بل وما نصبوا لهم وقتلوا قبيلتهم نحو الثلاثمائة ونصف
واكثر من ذلك وعفوا عن كثير منهم ورجع ميمون اولاد ميمون منه وما منهم خسوا
ووقعت الاخافة من قلعية واخذوا لهم متاعهم ونصبوا النساء وقلعية الناس
عوازة لا دين لهم ولا عهد لهم وهربوا البعض العرب هم دخلوا الى جمعهم ولم يحربوا عليهم
عمارة واحدة وقدموا علينا العرب وذهبوا على دارنا وعملنا معهم معلاد وقضينا لهم
[illegible] اولاد [illegible] وقام التفسير قبيلة كلاف وضربوا على بني يزناسن واخذوا
لهم قافلة وقتلوا جميعهم واما اولاد ستوت مات منهم نحو اثنا عشر رجلا او خمسة
عشر والحاج ميمون نزاه يريد الرجوع اليهم ولم يتبعوه العرب وبني يزناسن لا تحصل
منهم طايل فترى الناس اليوم حرشونا كل واحد مشغول بنفسه ولم يلتفت
احد للاخر ونطلب من الله العافية لجميع العباد ويحفظنا واياكم معافية لله
لا رضا غيره ولا معبود سواه ونعوذ بسلامته على محب الجميع لنا لا نبدو وعناية
الاحباب خليفة كنل سلام كثيرا على الدوام وعلى محبتكم والسلام

في شهر الله جمادى الثانية عام 1275 محبكم محمد الحسن السقيع وفقه الله

وكبرانه

لاولاد ستوت

وكبرانه

[illegible]

والمرسلين
الحمد لله وحده   وآله ومن والاه وصحبه وسلم على جميع الأنبياء

محبنا الأوفى وصديقنا الأرضى ... أعانك الله ووفقك
ورحمك وسلام عليك ... تشير أعلى فرنسيان والآن
وصل سعر فالمطلوب من مقامكم الرفيع جدا أن
اشتريت جلوكة في هذه الساعة وأرت
أن نرسلها تسافر الى عنزونة والى وهران
والى غير ذلك من عمالتكم وتسافر الى تطوان والى
طانجة ونحبك تكتب لنا تسريحا بخطكم لرايس
فلوكتنا تسافر بها حيث أرادت ولا يتعرض
من شيء لا من الصبانيول ولا من غيره ونسجلك
الرايس بنفسه لأنه رايس بعقله لا يتعاطى
الفضول ولا الكنتربند ولا غير ذلك وان كتبت
له هذا الكتاب بخط طبعك فزود السعي وسيخبرك
بما في المراد وان أردت أن يتوافق معك في التسريح
الصبانيول ليتجولوا فلوكتنا كل مرة بينة في الليل
والنهار ويخرجوا في شيء وهذا مطلوب منكم
جزاكم الله بالحوايج في عونا الجميع والمحبة والسلام

محبكم ... كان الله له في 25
ذي الحجة عام 1268

الحمد لله وحده   صلى الله على سيدنا محمد وآله

محبنا في الله واعز ما لدينا الفونص نايب دولة الفرانسيس ومحبنا
خليفته اعزكم الله واسعدكم واعزكم وسلام عليكم سلام تام معه
ما المسك لا اطيب ومسك الختم وبعد فحين قدمتم علينا
الى داركم باستعظموا ذلك اهل بلادنا وبسار ذلك عند الخاص
والعام ومنهم من ذم ذلك ومنهم من حط ذلك ونسبوا اننا لا
يليق بذكروا اخذ عنينا العامل وكتبوا بنا الى السلطان وحقق
ضاق بنا الحال غاية وكانت المجالسة خادمة من جاس على
هذا الامر وبالله لم تفهم عنه ناشي منها واما اهل اعزانا
فقد كانت نيبلة قليعية اجتمعت عليكم بنيه باخذ[illegible]هم
ونخرجوكم من هنا فقطع بسكتوني في موضع احمد كدر وقالوا
لهم حين قدم عليكم لكم تنقطونه البارود وذلك بامر المخزن وكتبنا
للمخزن وقلنا له لا ابدا بركة لك في اكل اعزانا واترك سبيلهم وانا
الخاص فيما يلزمهم وقد كتبوا لنا اعزانا بذلك وقالوا في بالعقل
منك تكتب للفونص لا يرجع بمينو في بلدة الساعة فقراكم اي قوم
لم يستنا يضربون ناس القبيلة بالبارود وذلك اعلمنا بينا
ولقد حركنا عند القبيلة باجمعها ودخلنا في بعض من يحبنا
منهم وخللوا القبيلة ورجعوا عنهم ولم ياخذوا منهم شيء
وقراكم تسلمون عليك غاية السلام واما انا بانه لم يبلغكم امرنا
مع المخزن وقد اننا لا نتيقا به ابدا وقد نسبوا لنا اهل الفونص
مال كثير وعندكم كلام بينهم واليوم نحبك تغفل عن الفونص البتة
حتى يتجلى ما يظهر وان كان لك كلام معنا ارسله مع ولد اخينا حامل   الى ناحيتكم
الكتاب زاد فادكم الحاو ونعلم منا على الرابيس الذي قدم معك الينا
وعلى الضيف الذي كان معك واما الانجليز فقد قطع الكرجا على فلوكة
كانت مسافرة لتطوان في موضع يقال له الجبهة وضربوهم بالبارود
وضربوه ايضا بالبارود وهربوا الى البر ولم ياخذ منه شيء والحاصل
اترك عنك سبيل الانجليز حين لم يقبل كلامك فهذا يفتش بلدك
ولابد لك تكتب كما بان الا عزانا وانت معذر على عهدك وعلى محبتك والسلام

12 من المحرم الحرام عام 1271   عبيد ربه محمد ... اسعيد
وفقه الله

جابو لبراج الفرنسيس

الحمد لله وحده   صلى الله على سيدنا محمد وآله

محبنا وغاية ودنا قونص الانجليز اعانك الله وسلام
عليك السلام التام وبعد بلغنا انك سايل عنا وعن
كافة احوالنا ونحن كذلك سايلا عنكم وعرفنا ذلك اجرك الله
على وفق مرادك وانه يجب الدولة دولة الانجليز لما يبتغي
من العزة والعهد الصالح الذي بيننا وبينهم ننشد ولا خلاف
ونسلم منا على قونص طايفة الشيت وعلى خليفة كنبيل
سلاما كثيرا وذلك للخليفة كنبيل ان المحلة التي اعطيت
لاخوانا فنزلها عنهم لجدار وكانت باعوها وتسلمنا
عليهم حتى رد نبيهم من جوزنا زوفراتهم عنهم وبعد هذه
...الحاجة ثم سلمها لكم مع الذي نبيع به وكنا بيها مطلقين البلاد
واما القوم الذي قدم عند الخليفة كنبيل وقد بلغ الخبر ولسيد
السلطان بلغو الفساد كالذين ياخذون الاجرة بحق
الكذب ولا ينبغي عليكم وقال الله الحق ممنوع كلام مع الانجليز
والمغاربة ... وكراه ... على تلك الكلام والله
بحال محبتنا ... وتجب محبتنا معكم تكون مستورة وسرنا
سيكن كذلك ولا ينبغي مستقيم ... والحملة التي عندهم حتى
يستريح البحر مع ... لان الصبانيول لم يجز
المكاحيل في البحر ... السلامة ولو كان شاحنة في ما بيننا
عند الذي ما عليكم تقضى على المراد بالله تعالى وعمل محبته والسلام

محبتكم محمد ...
...
...

الحمد لله وحده   ولا يدوم الا وجهه   وصلى الله على من لا نبي بعده

محبنا وعابدنا ودنا فونص الاجرانسيس وخليفته اصلحكم الله
والسلام عليكم الف سلام والف من التحية والاكرام وبعد
فالامر الذي نعلمكم به بان القايد متاع امليليه وكلو الصبانيول يقطع الطريق في البحر على المسلمين والمسلمين كذلك وزيد في هذه الساعة طلعوا بعض من فلقيه الى مركب كان في البحر وكان اخوة المسلمون الذي هو في تطوان على يد الانجليز وحين زاد لهم جماعة اعزانا تبعوهم ووجدوا احبسوا المركب ووجدوا موسوق بالفحم متاع الحجر وفيه سبعة رجال فاخذوهم وخلطوا عليهم جماعة اعزانا بقوة عظيمة ووجدتهم اخذوا ما في المركب وتركوا المركب في البحر وقالوا لهم ترجعوا معنا الى المركب والا نقطعوا ما اخذتم منه من المتاع ووقفوا على القتال في البحر وحكموا الطالم المسبعة رجال الذي وجدوهم في المركب ووصلوا الى المركب ولم يجدوا فيه سوى الفحم واشتغلوا يجرونه وقام عليهم الريح حتى قربوا على امليليه وخرج معهم الصبانيول من امليليه وتركوا المركب في البحر واخذه الصبانيول والرجال الذين وجدوهم في المركب فسيموا على ما الطعة حتى خرجوا الى البر وتكلموا مع الرجال فامتنعوا عن الكلام وظنوا الرجال المذكورون بان شيع العدو الذي يتقصا تلك معهم الاجرانسيس وخابوا وامتنعوا عن الكلام وسلموهم اعزانا وتكلموا معهم بالصبانيول وتكلموا معهم بالاجرانسيس وامتنعوا عن الكلام حتى اخذوا منهم الصرها وتكلموا معهم فوجدوهم اجرانسيس وارسلوا اعزانا لمحمد وانا كنت مسافر الى تلمسان وقالوا لا تقوم علينا عن ما لا ننقذ انفسنا مركبا وخرج للاجرانسيس وارسلنا لكم رفاهم يردون الرجال الى مركبهم الذي اخذه قايد امليليه وحين وصل الداي وجدتهم ردوهم الى امليليه الى مركبهم وفي الثاني من الايام الذي قدمت الداي كتبت لك هذا الكتاب لتكون على بصيرة من هذا الامر مخبر لك فقوى اعزانا مع جرفة اخرى ووقفوا على القتال كالاول اخذوا صبي من الانيب وجدوا في المركب وامتنعوا عليه وكانوا لم يجدوا ان يردوه وحركوا البيلح وشكوه لهم على الدرع وردوه الى امليليه الى اخوانه وهذا ما نخبركم به وعلى محبتكم والسلام

محبكم محمد الحسن السعيم
وفقه الله لك

وبعد

اعزانا

[illegible]

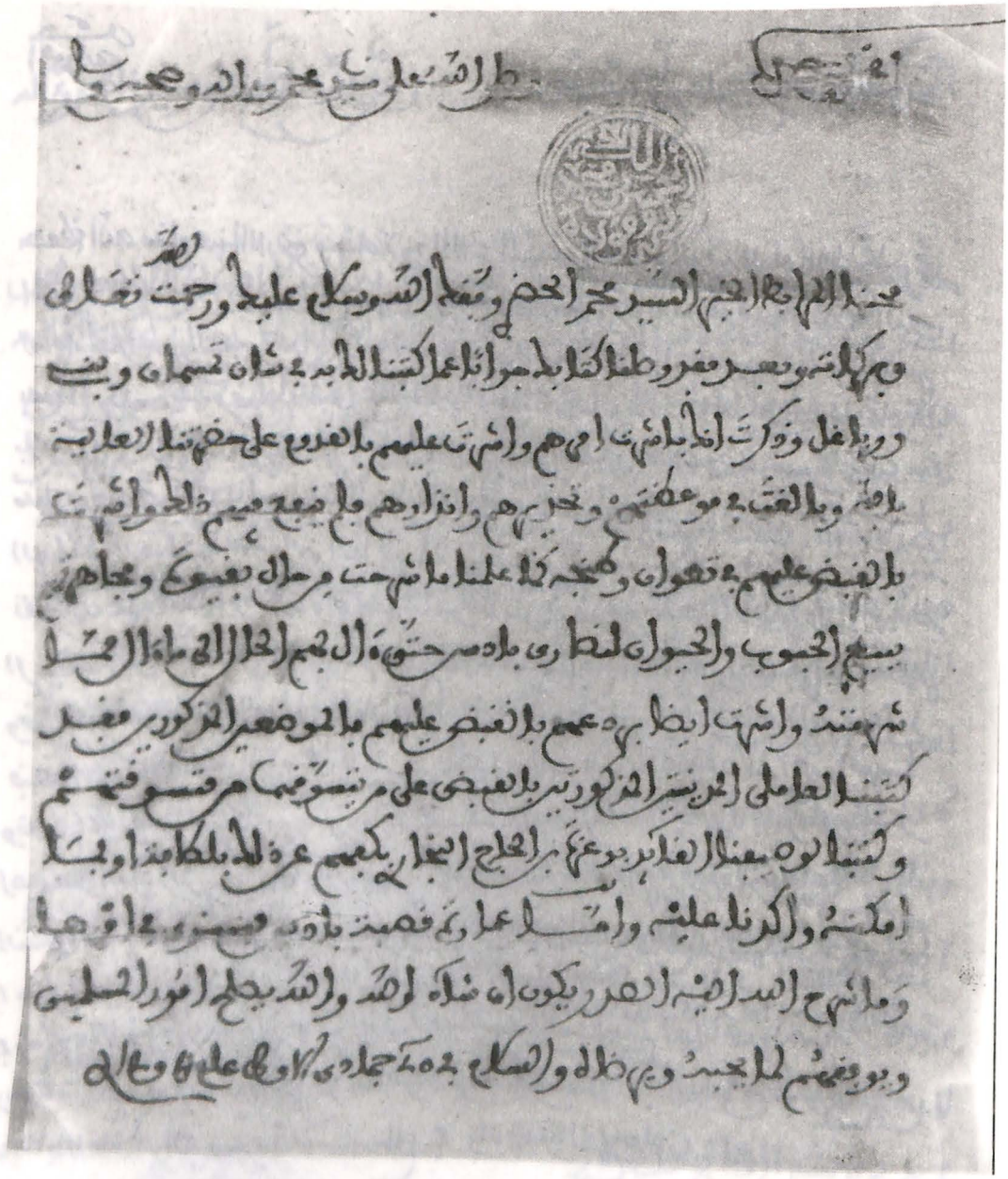

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله

محبنا الأرضى الطالب السيد محمد أخضر وفقك الله وسلام عليك ورحمة الله تعالى
وبركاته وبعد وصلنا كتابك في شأن صاحب بنعيون وعلمنا ما أنهيت من حالهم والاتصال
نسبهم بالولي الصالح سيدي الحاج حسون دفين الربع والثرى تبتنيهم إن اقتضاه النظر فأنا
الآن قد كتبنا لأخينا مولاي علي بتبنيهم وهو إشارتك والمطلوب ذكرته مما عليه
أحوالهم من الخوض ومعاملة نصارى تطاوين وأنهم لا يمتنعون أن يكون حالكم في النصيحة
ومعه من فيه الكفاية من الجيش وأنا على نية ذلك إن شاء الله وعليه المعول بحول
الله وأما ما أنهيت إليه من حفظ بلادكم وتبرؤ أهلها في البلاد فبارك الله فيك نسأله تعالى
أن يتولى أمر المسلمين بلطفه الخفي والسلام في 12 من ذي الحجة الحرام متم عام 1242

١٩٠١

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وآله وصحبه وسلم

بعد تقبيل [illegible] أقدام بساطك الشريف وأداء ما يجب من جميل التحيات لحضرة المقام العالي العزيز
المنيف فقد ورد علينا الخطاب العالي بالله الخبير بالخزين ميمون بن [illegible] المزوجين بان [illegible] عنا
من دفع ربع التحصيل في ثمن البغل وملحة البارود المقبوض ذلك [illegible] للعارديين بزايه
من كبرانية وجعلنا نسوفه حتى دفع لهم ذلك من عندنا وليعلم مولانا ايده الله ان الخزين
المذكور انما اخبر ببعض الواقع وسكت عن عين الحقيقة الكنهي بانه [illegible] كان في عدد
ولد عاما [illegible] كبرانية وكان فيه بغليش حاملا ملح البارود وكنا [illegible] وكان [illegible] الشريف
[illegible] اعزها الله وابى ولكن دفع ذلك والطلع [illegible] اعمال الدنيا [illegible]
للكبرانية بالزام ولكن دفع ذلك وكتب له [illegible] ملم يرجع [illegible] حتى
رجع [illegible] وكتابة [illegible] بعد [illegible] وجه بغلا واحدا حاملا [illegible] البارود [illegible]
جميع منحه [illegible] بعد [illegible] طلبنا [illegible] ببقية الكنهي [illegible] العلم [illegible]
تصييره [illegible] من غير محاسبة [illegible] الكنهي بانه [illegible] مولانا الغازي المدبر
[illegible] دعا [illegible] والسلام في 13 صفر الخير عام 1266
دام عاله [illegible]
محمد بوه

سلام [illegible]

[illegible] حيث كان كبرانية [illegible]
[illegible] ما [illegible]
[illegible] مولانا [illegible]
مع [illegible] بيد [illegible]
[illegible] على [illegible]
[illegible]
حيث [illegible] كان [illegible]
[illegible]
[illegible]

ERRATUM

p. 10. Document N° 159 15 joumada 1302 au lieu de 1208.

p. 36 N° 118 22 Hijja : il faut lire 22 Hijja 1296.

P. 38 N° 125 en date du 27 Rabii I 1296 : il faut lire 27 Rabii I 1297-9 mars 1880.

P. 39 23 Hijja 1299-5 novembre 1882 au lieu du 10 novembre 1882.

P. 250 33) lettre N° 46 au lieu de 33

P. 252 71) il faut lire : Mohammed el Hadri en date

TABLE DES ILLUSTRATIONS

1) Le Sultan Moulay Abderrahman, par Eugène Delacroix. p. 159
2) Sir John Drummond Hay.p. 160 (source: D. Isaac Laredo. Memorias de un viejo tangerino. Madrid, C. Bermejo Impresor, 1935 ; réédité par les Editions La Porte en 1994 ; p. 306).

TABLE DES MATIERES

Avant-propos,sources et problématique..... p.1
Introduction..... p.6

I Les archives de la famille Ouchen et la situation interne du Rif oriental en général,et de la tribu des Beni Said en particulier,dans la deuxième moitié du XIXè siècle..... p.21

A)Les relations personnelles liant les Sultans alaouites et certains membres de la famille el Hadri,dans le cadre de la mission qui avait été confiée à ces derniers.....p. 30
1)Les relations personnelles privilégiées entre le Makhzen et les Hadri et les questions de forme..... p. 30
2))Les relations personnelles privilégiées entre le Makhzen et Mohammed el Hadri et les questions de fond.....p. 35
3)Les incidences personnelles de ces relations privilégiées avec le Makhzen,sur les Hadri.....p. 42

B)les rapports administratifs entre le Makhzen et le Rif oriental en général,et la tribu des Beni Said, en particulier,via les Hadri successifs.....p. 52
1)Les rapports administratifs au sens étroit entre le Makhzen et l'autorité locale,incarnée par les Hadri.....p. 53
2)les rapports administratifs au sens large entre le Makhzen et l'autorité locale,incarnée par les Hadri.....p. 83
3)le problème de l'existence éventuelle de la siba au Rif oriental,dans la deuxième moitié du XIX è siècle.....p. 103

II Les archives de la Famille Ouchen et les relations internationales du Maroc relatives au Rif oriental en particulier.....p. 129

A)le volet secondaire des relations internationales du Maroc relatives au Rif oriental.....p. 130
1)l'occupation par les Espagnols des Chafarinas.....p. 130
2)la guerre maroco-espagnole de 1859-60,et ses conséquences notamment pour ce qui est de l'agrandissement du territoire de MelilLa.....p.135
3)les relations quotidiennes entre Melilla et les tribus rifaines voisines.....p.138

B)le volet fondamental de la dimension internationale des archives de Hassan Ouchen.....p.148
1)la piraterie.....p.148
2)le commerce international du Rif oriental,en général,et des Beni Said,en particulier.....p.228

Conclusion générale.....p.244
Annexe p.247